REVUE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE
DE FRANCE

REVUE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE DE LA FRANCE

Directeur : Victor CARRIÈRE

DIX-HUITIÈME ANNÉE

TOME XIII

AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.

1970

Reprint from the original with permission of
"Société d'Histoire ecclésiastique de la France".

COMMENT DOIT-ON PUBLIER UN CARTULAIRE

Introduction. — I. *Etablissement du texte.* Registre unique, recueil de chartes, actes originaux. Les actes faux. — II. *Rédaction des analyses.* Identification des noms de personne et de lieu. Datation. Références et bibliographie. — III. *Rédaction de la table.* Le classement des fiches, les renvois. Noms de personnes, d'églises et de monastères. Index de matières. Table chronologique des chartes. — IV. *Introduction et annexes.*

Lorsque fut créée la « Collection des Documents inédits », il y aura bientôt un siècle, l'idée vint à quelques paléographes exercés d'y faire paraître des recueils de chartes relatives à nos plus célèbres abbayes et églises françaises : Guérard ouvrit la voie avec Notre-Dame de Paris[1], Saint-Bertin[2], Saint-Victor de Marseille[3]. A sa suite, d'autres érudits ont poursuivi une tâche analogue, et la plupart de nos sociétés savantes de province, rivalisant de zèle, puis quelques particuliers bénévoles, ont accentué ce mouvement, dont on saisit aisément l'importance en jetant les yeux sur la *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France,* publiée en 1907[4]. Dans les vingt dernières années, cette marche en avant s'est ralentie, peut-être sous la pression des événements tragiques auxquels nous avons assisté et par suite des perturbations économiques que nous subissons; néanmoins, le nombre des publications de cette nature augmente chaque année encore de plusieurs unités, et un supplément à la *Bibliographie,* devenu nécessaire, viendra prochainement s'ajouter à l'ouvrage principal qu'il convient de mettre à jour.

Si, dans la collection des cartulaires déjà imprimés, quelques éditeurs se sont astreints à nous donner des modèles exempts de reproche, il est impossible de nier que d'autres

1. *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris,* 1850, 4 vol. in-4°.
2. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin,* 1841, in-4°.
3. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille,* 1857, 2 vol. in-4°.
4. Paris, Picard, in-8° [Manuels de Bibliographie historique, IV].

ont péché autant par insuffisance de préparation que par négligence d'exécution. Là où n'ont pas été introduites les méthodes rigoureuses de l'érudition moderne, la critique peut s'exercer; mais des résultats excellents peuvent être obtenus par un souci constant de précision alliée à des règles fixes et à une adaptation efficace de l'enseignement de la diplomatique.

Les observations qui suivent, et que suggère une déjà longue expérience, ne s'adressent naturellement qu'aux débutants; elles leur permettront sans doute de donner à la publication d'un cartulaire tous les développements nécessaires et l'appareil scientifique indispensable. En répondant ainsi aux pressantes instances du directeur de cette *Revue*, je crois remplir une petite partie du programme dont il a pris l'initiative pour le grand bien des études historiques.

I. — Établissement du texte.

Un cartulaire, on le sait, est, en général, un registre où sont transcrits un certain nombre d'actes relatifs à une même communauté, à un même établissement ecclésiastique ou civil, à une ville, à une famille, à une corporation; c'est un recueil formé dans le but de composer un *corpus* facile à consulter, dans la louable intention de préserver d'une perte ou d'une destruction possible les originaux constituant le chartrier de cette communauté, de cet établissement, de cette ville, de cette famille, de cette corporation.

Le nom de « cartulaire » a été parfois indûment usurpé par des recueils d'actes féodaux (aveux, hommages, censiers) ou d'actes notariés (achats, ventes) qui, pour être aussi précieux parfois que les autres, n'ont aucun droit à cette appellation. En outre, dans la vallée du Rhône, et plus particulièrement dans le Comtat et en Provence, on est allé jusqu'à désigner sous le nom de « cartulaire » des recueils d'actes originaux qui, sous une même reliure, ont pris l'aspect exté-

5. Par contre, on peut admettre comme cartulaires des pancartes ou longs rouleaux de parchemin où sont transcrits, à la suite les uns des autres, des actes relatifs à un même établissement : c'est le cas, entre autres, pour Saint-Martial de Limoges, la Sauve-Majeure, le prieuré de La Roche-sur-Yon, Notre-Dame de Ronceray à Angers, La Ferté-sur-Grosne, etc.

rieur de registres, mais ne rentrent sous aucun prétexte dans la catégorie ci-dessus désignée[5].

S'en tenant donc au cartulaire proprement dit, on peut envisager plusieurs sortes de publications :

1° Publication intégrale d'un registre unique, tel qu'il se présente, tel qu'il a été constitué jadis (la plupart de ces recueils appartiennent aux XIIIe et XIVe siècles), en suivant l'ordre établi par le clerc, le notaire ou l'archiviste qui l'a composé originairement : cet ordre est le plus souvent topographique, ou bien le registre débute par les bulles de papes, les diplômes royaux, les chartes émanées des archevêques et des évêques, qui se suivent en observant l'ordre hiérarchique. Il n'y a aucune raison sérieuse de bouleverser cet ordre, mais à la condition expresse qu'une table le corrigera, donnant l'indication de ces bulles, de ces diplômes, de ces chartes et autres documents en suivant la chronologie. Mais il n'est pas inutile, chaque fois que l'on passe à un feuillet nouveau de l'original, de mentionner dans le corps du texte, entre parenthèses, ce changement de feuillet, pour la commodité des vérifications. Il importe aussi de vérifier attentivement l'état matériel du registre, et de tenir un compte exact des interversions de feuillets qui ont pu se produire par la faute d'un relieur : on évitera ainsi d'imprimer, comme il est arrivé à des éditeurs trop légers, à la suite d'un début de charte occupant les dernières lignes du verso d'un feuillet, la fin d'une autre charte transcrite en tête d'un autre feuillet mal placé, ces deux fragments malencontreusement réunis en un seul faisceau n'ayant entre eux aucun rapport ni de texte ni de date.

2° Publication d'un recueil de chartes empruntées à plusieurs cartulaires du même établissement, le contenu de chacun de ces cartulaires étant différent en tout ou en partie; il sera recommandé, dans ce cas, d'y joindre (s'il y a lieu) le texte de quelques chartes originales qui auraient mérité au même titre que les autres d'entrer dans la composition des cartulaires et qui ont été plus ou moins volontairement négligés. Il n'y a aucun inconvénient à amalgamer le tout, car ici il est naturel de ne pas respecter l'ordre de transcription, qui n'est pas le même dans les différents cartulaires. Le meilleur procédé, le plus pratique, est celui qui consiste à classer

le tout dans un ordre chronologique rigoureux. Pour les pièces datées, qui doivent toujours être ramenées au nouveau style, variable suivant les régions, aucune difficulté ne surgit. Pour les documents non datés et que nul indice certain ne permet de situer dans le temps d'une façon précise, il importe de rechercher les éléments extérieurs d'une fixation approximative (dates extrêmes d'un règne, d'un épiscopat, d'un abbatiat, présence d'un personnage dont on sait tel ou tel détail de sa vie ou l'époque de son décès), et, une fois ces éléments contrôlés et combinés, de placer ces documents à la suite des pièces datées de la même époque, en se basant sur l'année extrême la plus rapprochée de nous. Comme il est arrivé quelquefois aux copistes de cartulaires, même les plus consciencieux, de commettre dans leur transcription une erreur de date, par le déplacement ou l'omission d'un chiffre (XXVI pour XXXVI, CLXVI pour CCLXVI, par exemple), l'éditeur qui a reconnu cette erreur doit faire bénéficier le lecteur de sa sagacité et replacer le document à sa place véritable, en expliquant dans une note la raison de cette modification et les preuves sur lesquelles il s'appuie. De même, s'il s'agit d'une phrase ou d'un membre de phrase tronqué ou omis par inadvertance : lorsque le véritable texte est facile à restituer, soit par le contexte, soit à l'aide d'autres éléments, on placera la restitution ainsi proposée entre crochets. Il est bien entendu que, s'il n'y a pas coïncidence exacte entre le texte du ou des cartulaires, d'une part, et celui qui est fourni par l'original conservé, l'on devra toujours donner la préférence à l'original et substituer le bon texte au texte défectueux en indiquant, en note, le motif de cette substitution et les variantes. L'idée que se font certains éditeurs de cartulaires, de vouloir donner une reproduction photographique du registre qu'ils ont pris la peine de transcrire sans tenir compte des originaux, est tout à fait fausse et condamnable. En outre, les premiers éditeurs de cartulaires ont négligé la plupart du temps de différencier les différents textes et surtout de rechercher les originaux qui peuvent encore subsister, ou, s'ils se sont donné cette peine, ils n'en préviennent pas le lecteur, si bien que celui-ci, à moins de recherches longues et difficiles, ne peut savoir à quel recueil ils ont eu recours, ni si le texte par eux publié est celui de l'original ou d'une copie postérieure. Et ce n'est pas seulement

en vue de l'amélioration du texte qu'il convient de se reporter aux originaux : il n'est pas rare, en effet, de voir tel copiste de cartulaire commettre des erreurs dans la transcription des noms propres, écourter volontairement des membres de phrases, sans prévenir, et surtout omettre tout ou partie de la liste des témoins qui ont assisté à la rédaction de l'acte, liste qui, contrairement à ce qu'ils ont pu penser, mérite toujours d'être reproduite exactement et intégralement.

3° Publication, en l'absence de tout recueil ancien, d'un ensemble d'actes originaux (ou de copies anciennes) relatifs à un même établissement, ensemble qui constituera un cartulaire factice. En ce cas, toute liberté est laissée au compilateur de comprendre son travail comme il l'entend, puisqu'il n'y a pas de précédent; toutefois l'ordre chronologique paraît être toujours le plus rationnel, et les observations précédemment consignées valent également pour ce genre de publication.

Une remarque s'impose en ce qui concerne les actes faux ou altérés. On sait comment des faussaires, souvent habiles, ont réussi à fabriquer dans une intention frauduleuse des actes apocryphes permettant à un couvent de gagner un procès, à une abbaye de se procurer des bénéfices illégitimes ou de se faire confirmer des immunités ou des concessions sans titre, à une famille de s'attribuer des ancêtres lointains, de s'anoblir ou de se rattacher par une filiation authentique à quelque famille souveraine. Le nombre de faux mérovingiens et carolingiens, généralement forgés au XIe siècle, parfois plus tard et encore aux XVIIe et XVIIIe siècles, a été considérable : il suffit de jeter un coup d'œil sur le chapitre du *Manuel de diplomatique*[6] où Giry a énuméré et étudié quelques-unes des supercheries les plus célèbres pour s'en rendre compte. Certains de ces faux sont grossiers; d'autres ont une apparence infiniment plus troublante, surtout quand ils se prétendent munis de sceaux empruntés à d'autres documents et authentiques en eux-mêmes. Les falsifications sont beaucoup plus difficiles à découvrir et à déterminer lorsque ces actes, dont les originaux n'ont jamais existé, ont été introduits dans des cartulaires où la critique la plus avisée est plus longue à les dépister. Cependant un éditeur ne doit rien négliger pour y parvenir.

6. Paris, Hachette, in-4°. Voir livre VII, chap. 2.

II. — Rédaction des analyses.

De nombreux éditeurs de cartulaires se contentent de reproduire, en tête du texte de chaque pièce, l'analyse — latine le plus souvent — qui figure dans la plupart des recueils de chartes écrits au XIIIe et au XIVe siècle, analyse dont l'extraordinaire brièveté est incapable de rendre au lecteur un compte exact du contenu de la pièce. Bien mieux, on a vu des érudits (l'éditeur *du Cartulaire de Notre-Dame de Longpont*[7] entre autres) qui, n'ayant pas même trouvé dans le registre original cette analyse réduite, se sont contentés de reproduire le texte des chartes sans se donner aucune peine pour faciliter l'étude et la lecture des documents par eux imprimés : pas la moindre trace d'analyse. Cette façon sommaire de procéder — résultat du moindre effort — ne saurait être admise.

Chaque pièce transcrite doit être précédée d'une analyse en français, rédigée suivant des règles fixes dont nous trouvons l'application la plus satisfaisante dans le *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*[8], dû à la savante collaboration de MM. Maurice Prou et Alexandre Vidier. On y doit trouver concentrés tous les renseignements et toutes les données utiles que contient la teneur de l'acte; le développement auquel elle prête sera en relation non avec la longueur, mais avec l'importance de l'acte, tant au point de vue historique et juridique qu'au point de vue des personnes agissantes et de la topographie des lieux. Il est bien entendu que les noms propres de personne et de lieu doivent revêtir une forme moderne et être identifiés avec le plus grand soin et à l'aide des publications antérieures mises à la disposition des érudits. Cette partie du travail n'est pas la moins délicate, car elle suppose chez l'éditeur une parfaite connaissance préalable de la géographie régionale et de l'ambiance où ont vécu les acteurs. Si l'on doit renoncer à toute identification acceptable, — et il n'est pas rare de voir ce cas se produire —, il y a lieu de conserver le nom sous sa forme primitive en le plaçant entre guillemets; mieux vaut agir de la sorte que de se com-

7. [A. Marion], *Cartulaire du prieuré de N.-D. de Longpont, de l'ordre de Cluny, au diocèse de Paris*, Lyon, 1880, in-8°.

8. *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, t. Ier (Paris, 1900-1907, in-8°); t. II, fasc. 1 (1912).

plaire à des approximations fantaisistes qui risquent la plupart du temps d'égarer le lecteur. Il importe aussi que l'éditeur possède une connaissance au moins superficielle de la langue technique et des termes juridiques employés dans les textes du moyen âge pour s'éviter de fâcheux contresens ou de maladroites interprétations.

L'analyse doit toujours être précédée des indications indispensables de date et de lieu. Elle doit être suivie des renvois au cartulaire ou aux cartulaires utilisés, ainsi qu'aux vidimus et aux copies qui ont été conservées, avec une bibliographie des éditions ou des mentions d'anciens inventaires s'il y a lieu. La meilleure méthode à adopter, celle qui semble avoir recueilli tous les suffrages, est celle qui est suivie dans les publications de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (*Recueil des Historiens de la France*, série in-4°).

III. — Rédaction de la table.

Une table est indispensable dans tout ouvrage d'érudition ou recueil de textes un peu important. Dans l'édition d'un cartulaire, sa rédaction prend une importance particulière et présente certaines difficultés. En principe, un index unique des noms propres de personne et de lieu (et même de certaines matières) est toujours préférable à un double ou à un triple index qui a pour résultat de compliquer ou de faire dévier les recherches. Les renvois y doivent être multipliés pour la grande commodité du lecteur, dont il convient toujours de ménager et la peine et le temps, puisqu'en fait c'est là l'idée-mère d'un bon index. Aussi faut-il — et, sur ce point, je me permets d'insister, bien que me trouvant en désaccord avec des érudits considérables —, faire suivre tous les renvois, quels qu'ils soient, du ou des chiffres de renvoi aux pages, pour ne pas obliger le lecteur à se reporter continuellement d'un mot à un autre afin d'obtenir satisfaction. Exemple : ne pas imprimer *Radulfus Claromontensis comes. Voy. Claromontensis* (*Radulfus comes*), sans plus, mais faire suivre la première mention : *Radulfus Claromontensis comes* de l'indication des chiffres auxquel il convient de renvoyer, ce qui est plus simple et rend inutile l'addition : *Voy. Claromontensis* (*Radulfus comes*). Encore moins doit-on, comme il est arrivé

dans des publications importantes, isoler la mention *Claromontensis* (*Radulfus comes*) sans renvoi, laissant au lecteur le soin de deviner que les renvois utiles sont alignés uniquement à la suite du mot *Radulfus*. La même observation s'applique d'ailleurs aussi bien aux noms d'évêques ou d'abbés, d'officiers royaux ou de tous autres personnages ayant nom et surnom. Ces personnages, s'ils appartiennent au moyen âge, sont obligatoirement classés au nom (ce que nous nommons aujourd'hui le prénom); mais il n'est pas interdit de faire un double renvoi à son nom *Bernardus Villanus*, et à son surnom *Villanus* (*Bernardus*). Quant aux membres des familles nobles ou tirant leur surnom d'un fief, il est indispensable de leur consacrer toujours deux articles distincts : *Robertus de Curteneto, Guillelmus de Garlanda* devront figurer tant à *Robertus* et à *Guillelmus* qu'à *Curteneto* et à *Garlanda*, car il y a grand intérêt à grouper sous une même rubrique tous les personnages appartenant à la famille de Courtenay et à la famille de Garlande sur lesquels le cartulaire peut fournir des précisions.

Quant à l'index des matières, j'estime que c'est une tâche indispensable, très utile et très profitable aux études des institutions et du droit. S'il s'agit de textes latins ou méridionaux, les mots intéressants seront reproduits avec leur traduction française. C'est ce qu'a fait M. l'abbé Carrière dans son édition du *Cartulaire des Templiers de Provins*[9]; c'est ce qu'a fait M. Bémont dans son recueil des *Recogniciones feodorum in Aquitania*[10], où un glossaire approprié explique les mots rares ou difficiles ainsi que les termes appartenant à la langue des institutions, où certains titres, tels que *alodium, feodum, tenere*, lui ont permis de grouper des notions éparses dans le texte qui nous renseignent utilement sur la condition des personnes et des terres.

Une difficulté est à prévoir dans le classement des fiches de la table. Il n'est pas rare de voir figurer dans un cartulaire une certaine quantité de personnages répondant, par exemple, au nom de « Guillaume ». Dans les textes latins, on les verra écrits les uns *Guillelmus*, les autres *Villermus* et *Willelmus;* dans les textes en vieux français, ils affecteront les formes *Guillaume, Willames* ou telle autre graphie dialectale. Pour

9. *Histoire et Cartulaire des Templiers de Provins*, Paris, 1919, in-8°.
10. Dans la Collection des Documents inédits (Paris, 1914, in-4°).

peu qu'il n'y prenne pas garde, le rédacteur de l'index se sera le plus souvent contenté de répéter, dans ses fiches, les noms tels qu'ils se seront présentés à lui dans les actes du cartulaire, sans essayer de faire les rapprochements nécessaires entre ces différents personnages qui pourront n'être parfois qu'un seul et même individu dont le scribe aura modifié l'orthographe à sa fantaisie. Cette manière de procéder, plus fréquente qu'on ne le croit et préjudiciable aux recherches, sera évitée si l'on prend soin, en tête de l'article *Guillelmus*, d'inscrire les différentes formes sous lesquelles se présentent les individus nommés « Guillaume », et, en outre, de rapprocher tels de ces personnages qui, malgré la différence de graphie, sont incontestablement les mêmes. Cette observation s'applique aussi bien aux *Guido* et *Wido*, aux *Gaufridus*, *Godefridus* et *Josfredus*, aux *Engerannus* et *Ingelrannus*, aux *Gaucelinus* et *Joscelinus*, aux *Rainaldus* et *Reginaldus*, et ainsi de suite (quelques-uns de ces noms se présentant sous dix formes latines différentes et même davantage).

Dans un ordre d'idées analogue, il importe de faire figurer deux fois à l'index chacun des monastères, églises, prieurés, chapelles, que l'on trouve mentionnés, soit sous le nom du lieu où ils sont situés, soit sous le vocable du saint auquel ils sont dédiés : *Sanctus Sulpicius Bituricensis*, par exemple, mérite un double renvoi, l'un à « Bourges », l'autre à « Saint-Sulpice ». Il est d'ailleurs bien entendu que les « saints » et les « sanctus » doivent être classés à la place rigoureusement exacte que leur assigne leur ordre alphabétique, et il convient d'éviter de renvoyer tous les noms commençant par le mot « saint », « sanctus », à la suite de la lettre S, contrairement à toute logique : ce qui est le cas pour une publication officielle bien connue de tous ceux qui l'emploient en vue de l'identification des noms de lieu, je veux dire le *Dictionnaire des Postes*.

N'hésitons pas, en outre, à protester contre un procédé peu recommandable, mais employé parfois, qui consiste à s'abstenir systématiquement de faire figurer à l'index les noms de lieu que l'éditeur a été incapable de reconnaître ou ne s'est pas donné la peine de rechercher en raison de la difficulté. Il en existe de fâcheux exemples : on éprouve une faiblesse à affirmer son insuffisance ou sa négligence. Il faut pourtant

savoir se résigner à admettre que l'on ne peut pas tout savoir; l'aveu de son impuissance est toujours préférable à un manque d'honnêteté scientifique.

Rappellerons-nous enfin ce qui a été dit plus haut ? Si la publication n'a pas été poursuivie dans l'ordre chronologique, une table chronologique spéciale des chartes imprimées est indispensable.

IV. — Introduction et annexes.

Quelle que soit l'importance d'un recueil de chartes, il est naturellement plus facile à son éditeur, plus qu'à tout autre, d'en extraire sous forme d'introduction les éléments essentiels et neufs qui s'en dégagent. Une telle introduction appropriée, dont les limites seront essentiellement variables, sera toujours la bienvenue. Il ne paraîtra pas inutile d'y condenser les résultats acquis, soit au point de vue du cadre géographique dans lequel la communauté a évolué, soit au point de vue de son développement intérieur et extérieur. Si l'ensemble des textes édités le mérite, voici comment on peut concevoir une telle étude :

Un premier chapitre sera consacré à l'étude des archives de l'institution, des cartulaires et des censiers conservés ou disparus, à l'examen des travaux antérieurs dont elle a été l'objet.

L'histoire depuis les origines sera poursuivie à travers les siècles, en insistant sur les relations avec les supérieurs hiérarchiques, les autres établissements similaires et les pouvoirs laïques; on ne négligera pas les différents événements politiques, militaires et religieux qui y ont eu une répercussion évidente.

La formation du temporel, la gestion des biens et des capitaux, les résultats économiques de l'exploitation agricole et forestière, les relations avec les communautés d'habitants et les vassaux du voisinage, fourniront la matière d'un très intéressant chapitre, où l'on n'omettra pas de donner les détails les plus précis sur les mesures locales et les monnaies citées, sur les droits domaniaux, les modes de tenures, les termes spéciaux des redevances.

Une liste des abbés, des abbesses, des prieurs, si elle corrige sur quelques points les renseignements antérieurement acquis, est indispensable à dresser. Une étude critique des actes fon-

damentaux sera très appréciée, et un examen approfondi des actes faux ou suspects, s'il y a lieu, fournira la matière d'un chapitre dont on ne saurait méconnaître l'intérêt. Une excursion sigillographique enfin ne sera pas inutile.

Peut-être considérera-t-on comme superflue l'addition de tableaux et de descriptions généalogiques des familles les plus notoires dont la mention revient fréquemment dans le cartulaire; car cela peut entraîner à des développements excessifs et, d'autre part, ces additions trouveraient-elles peut-être une meilleure place ailleurs. On ne saurait méconnaître toutefois que des travaux de ce genre qui accompagnent la publication du *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*[11], sous la plume de J. Depoin, en ont accru singulièrement l'intérêt.

Dans tout ce qui précède, j'ai eu surtout en vue les cartulaires ecclésiastiques. Il est superflu d'ajouter que, *mutatis mutandis*, ces réflexions s'appliquent tout aussi bien aux recueils civils. Je n'en veux pour preuve que l'édition du *Cartulaire de Mirepoix*[12], bon spécimen de cartulaire seigneurial qu'a fait connaître Félix Pasquier, où celui-ci a consacré un volume entier à l'étude des institutions et du régime des personnes et des biens, aux droits féodaux, aux usages commerciaux, à la police, montrant ainsi tout le parti que l'on peut tirer d'une abondante série de documents inédits. C'est un modèle du genre.

Il est vrai de dire qu'il n'est pas donné à tous les éditeurs de cartulaires d'être aussi favorisés. De même, combien d'érudits pourront-ils fournir, en guide d'introduction, une étude aussi complète et aussi complexe sur l'organisation des Cathares en Languedoc au XIIIe siècle, sur la métaphysique et la théologie des Albigeois, sur le culte et les églises cathares, que celle dont Jean Guiraud a excellemment accompagné le *Cartulaire de Notre-Dame de Prouille*[13] ?

Mais chacun, dans sa sphère plus modeste, peut se rendre utile en développant cette introduction dans la mesure où il croit pouvoir le faire. Il lui suffit d'un peu d'attention et de bonne volonté.

Henri STEIN,
professeur à l'École des Chartes.

11. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise*, Pontoise, 1895-1909, in-4°.
12. *Cartulaire de Mirepoix*, Toulouse, 1921, 2 vol. in-4°.
13. *Cartulaire de Notre-Dame de Prouille*, Paris, 1907, 2 vol. in-4°.

LES ORIGINES DE L'ARCHIPRÊTRE DE DISTRICT

I. — *Les archiprêtres de district et les archiprêtres mérovingiens.* — Apparition de l'archiprêtre de district au IXe siècle. — La question de ses origines. — Ressemblances avec les archidiacres.

II. — *Le district archipresbytéral.* — Le district de l'archiprêtre, au Moyen Age, ressemble au district de l'archidiacre.

III. — *La situation de l'archiprêtre.* — La situation des archidiacres et des archiprêtres au Moyen Age. — Les archiprêtres-chanoines. — Les archiprêtres ruraux. — Les archiprêtres-curés. — Les archiprêtrés simples.

IV. — *Les origines de l'archiprêtre de district.* — L'archiprêtre de district se rattache à l'ancien archiprêtre de l'église cathédrale, comme l'archidiacre de district se rattache à l'ancien archidiacre unique.

Dans le cours du IXe siècle, on constate dans certains pays et en particulier en France, l'existence de nouveaux organismes diocésains : archidiaconés, archiprêtrés, doyennés. La plupart de ces circonscriptions ont subsisté, plus ou moins modifiées, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Nous nous proposons de rechercher ici les origines du personnage qui fut placé à la tête de l'un de ces districts : l'archiprêtre. Elles sont fort obscures. Faute de documents, on est réduit à des conjectures. L'opinion qui a prévalu semble cependant s'appuyer sur une conception erronée de la fonction archipresbytérale, telle que les textes postérieurs nous la représentent[1].

Il faut arriver jusqu'à la fin du XIIIe siècle et même jusqu'au milieu du XIVe pour fixer avec précision la situation de nos archiprêtres de district. C'est une époque évidemment tardive, en ce qui nous concerne, mais on admet généralement que les institutions de la France présentent encore à ce moment

1. Voir Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise*, édition André, t. I, Bar-le-Duc, 1864. — Sägmüller, *Die Entwicklung des Archipresbyterats und Decanats bis zum Ende des Karolingerreichs*, Tubingen, 1898. — Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales du IVe au XIe siècle*, Paris, 1900. — L'abbé J. Faure, *L'archiprêtre, des origines au Droit décrétalien*, Grenoble, 1911.

les caractères qu'elles avaient un siècle ou deux plus tôt. Nous dirons plus : elles nous font soupçonner parfois la genèse de ces institutions qui, pour la plupart, sont issues de la période carolingienne ou des premiers temps de la féodalité. C'est dans cet espoir que nous avons cru bon d'utiliser les nombreux documents que nous avons recueillis en dépouillant, aux Archives du Vatican, les registres pontificaux de la première moitié du XIVe siècle : en nous faisant mieux connaître la condition des archiprêtres, ils nous permettent, croyons-nous, de déterminer, avec plus de sûreté, le mode d'apparition et les origines de ce rouage secondaire de l'administration diocésaine au Moyen Age.

I. Les archiprêtres de district et les archiprêtres mérovingiens.

On est d'accord pour dire que les termes d'archiprêtre et de doyen rural désignent le même personnage : l'appellation varierait seulement selon les pays. Quelques anciens textes semblent établir cette équivalence[2]; au surplus, archiprêtres et doyens exercent au Moyen Age les mêmes fonctions. On peut se demander toutefois si primitivement il en a été de même et surtout si les origines de ces deux dignitaires sont identiques. La question a son importance; nous ne l'examinerons pas en ce moment et nous laisserons de côté les doyens ruraux. Le nombre des anciennes circonscriptions qui portaient le nom d'archiprêtré est assez grand pour que nous puissions nous livrer à une large enquête sur le personnage qui nous occupe.

2. Ainsi le concile de Clermont de 1095, can. 3 : ut nullus sit archipresbiter *quod alicubi dicitur decanus* nisi sit sacerdos (Mansi, *Amplissima collectio conciliorum*, t. XX, col. 817).

3. Depuis 1903, on a entrepris la publication de la plupart de ces pouillés dans le *Recueil des Historiens de la France*. Les volumes qui ont paru concernent les provinces de Rouen, de Tours, de Lyon, de Sens, de Reims, de Trèves, d'Aix, d'Arles et Embrun. On trouvera aussi de nombreux renseignements sur l'ancienne géographie ecclésiastique dans le *Dictionnaire topographique de la France* : on consultera en particulier avec profit les volumes consacrés aux départements de l'Aude, du Cantal, de la Dordogne, de la Haute-Loire, des Basses-Pyrénées et de la Vienne. Pour la région du Midi et principalement pour la province de Narbonne, nous avons utilisé les livres de comptes des collecteurs apostoliques du XIVe siècle (Archives du Vatican, Fonds des *Collectorie*).

On peut en juger aisément en consultant les pouillés de nos anciens diocèses[3]. Ils nous renseignent à merveille sur les circonscriptions ecclésiastiques de la France au XIVe siècle. On se rend compte rapidement que les pays situés au sud de la Loire — l'Aquitaine et l'ancienne Narbonnaise — ne connaissent, d'une manière générale, que des archiprêtres. Les exceptions sont rares : à Poitiers, par une anomalie inexpliquée, on trouve six doyennés à côté de vingt-deux archiprêtrés; tout à fait au sud, le diocèse d'Elne ne comprend que des doyennés.

Dans la province de Lyon, seul le diocèse septentrional de Langres était divisé en doyennés : les autres diocèses suivent l'usage méridional[4]. Il faut en dire autant de la plupart des diocèses limitrophes des provinces de Bordeaux et de Bourges : Angers[5], Tours, Orléans, Auxerre, Nevers. Dans le reste de la France, on ne voit guère que des doyens : les pouillés ne mentionnent des archiprêtrés qu'aux diocèses de Léon en Bretagne et de Metz en Lorraine. Mais, à cette époque, l'appellation d'archiprêtré avait perdu beaucoup de terrain. Aux Xe et XIe siècles, il a des archiprêtres dans le diocèse d'Elne et ce n'est que vers le milieu du XIIe siècle qu'on constate qu'ils ont été remplacés par des doyens[6]. Dans le Nord, on peut citer plusieurs exemples de disparition d'archiprêtrés : au diocèse du Mans, ils ont été supprimés en 1230[7]. A Sens, à Toul et à Verdun, on rencontre des archiprêtres aux XIe et XIIe siècles. De pareils changements ont pu se produire dans quelques autres diocèses de la région du Nord, mais aucun document ne permet de l'affirmer.

Il est difficile de déterminer avec précision l'époque de la formation de ces archiprêtrés. On connaît l'existence et même les limites de quelques-uns au XIe siècle : on les appelait encore *ministeria*. On peut affirmer cependant que beaucoup

4. Un des districts du diocèse de Châlon-sur-Saône porte cependant le nom de doyenné.

5. La dénomination de doyenné est également employée dans ce diocèse pour désigner certains districts.

6. Les trois doyens d'Elne sont mentionnés, croyons-nous, pour la première fois dans une charte de l'année 1145 (Arch. dép. de l'Aude, H 162) (*Inventaire sommaire*, p. 268). Auparavant, on ne trouve que des archiprêtres. *Marca Hispanica*, col. 846, 972, 973. Les trois archiprêtres sont cités en 938 (*Hist. gén. de Languedoc* (éd. Privat), t. V, col. 182-3).

7. A. LONGNON, *Pouillés de la province de Tours*, p. 56.

d'entr'eux ont une origine plus ancienne. Le concile de Toulouse de 844 suppose cette institution pleinement établie en Narbonnaise[8] et de fait nous trouvons, peu après cette date, plusieurs archiprêtres dans le diocèse de Narbonne[9]. Nous remontons ainsi jusque vers le milieu du IXe siècle. C'est à ce moment qu'apparaissent également les districts des archidiacres et on sait que Hincmar de Reims parle longuement des doyens et de leurs décanies. Une même préoccupation a guidé sûrement les évêques dans la création de ces nouvelles circonscriptions : ils ont voulu sans doute imiter le pouvoir civil qui, sous les premiers carolingiens, donnait l'exemple d'une administration plus perfectionnée. Le mouvement ne fut pas cependant général : dans certains diocèses, il se produisit à une époque plus tardive, mais il y a lieu de croire qu'au XIe siècle presque tous les diocèses de quelque étendue avaient déjà leurs subdivisions.

L'existence des archiprêtres est pourtant antérieure à l'époque carolingienne. Les textes des temps mérovingiens mentionnent assez souvent des dignitaires ecclésiastiques qui portaient ce titre. Ne se rattachent-ils pas à ceux que nous étudions ou, pour employer les termes de M. Imbart de la Tour, la circonscription n'est-elle pas postérieure à l'office ? C'est ainsi que se pose la question de l'origine des archiprêtres de district.

Elle se complique dès le début : l'époque mérovingienne nous offre, en effet, deux sortes d'archiprêtres : l'archiprêtre de l'église cathédrale et l'archiprêtre de certaines églises baptismales disséminées dans le diocèse. Ces deux personnages ont des fonctions et une situation assez différentes. Nous pouvons nous en rendre compte facilement grâce aux études qui leur ont été consacrées[10]. Il nous suffira d'indiquer ici rapidement ce qui caractérise chacun d'eux : la chose n'est pas inutile.

8. Can. 3 : statuant episcopi loca convenientia per decanias sicut constituti sunt archipresbyteri.

9. Voir un acte de 865 dans l'*Histoire gén. de Languedoc*, t. II, Preuves, col. 341.

10. M. l'abbé Faure a consacré plusieurs pages à l'archiprêtre de l'église cathédrale (*L'archiprêtre*, p. 13-55). Sur l'archiprêtre mérovingien des églises de la campagne, voir Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales*, p. 72-87.

L'archiprêtre de l'église cathédrale est le plus ancien; primitivement il était le chef du *presbyterium*. Ses fonctions étaient surtout liturgiques : il remplaçait, en particulier, l'évêque absent dans la célébration du sacrifice. De bonne heure, il passa au second rang dans le clergé cathédral, par suite de la prééminence prise par l'archidiacre. Sa situation paraît cependant à certains égards semblable à celle de ce dernier, quoique inférieure : tous deux apparaissent, en effet, comme les ministres et les auxiliaires de l'évêque. A ce titre, l'action de l'archiprêtre dépasse quelquefois le cadre de l'église cathédrale. Il représente l'évêque aux conciles, comme l'archidiacre. Collaborateur de l'évêque, il reçoit les pénitents. C'est pour cela qu'un des derniers historiens qui s'est occupé de lui a cru pouvoir l'appeler : archiprêtre épiscopal. Le terme a le tort d'être inconnu de l'ancienne langue ecclésiastique, mais il indique clairement la situation du personnage.

Bien différent est l'archiprêtre que nous trouvons à la tête de certaines églises du diocèse. M. Imbart de la Tour a prouvé que ces dignitaires ecclésiastiques n'étaient pas chargés de la surveillance d'un district dont leur église aurait été le centre[1]. A cette époque, il n'y a pas d'archiprêtré territorial. Seulement il est arrivé que certaines églises paroissiales assez importantes — dans les *vici* principalement — ont été dotées d'un véritable clergé : prêtres, diacres et clercs. De là, l'appellation d'archiprêtre donnée naturellement au recteur de l'église qui était en même temps chef de ce clergé. Mais ce titre ne lui donne pas de juridiction spéciale; « il est surtout honorifique. Il (le titulaire) est le premier de ses clercs, comme l'archiprêtre urbain est le doyen du *presbyterium* épiscopal ». Et c'est, sans doute, par imitation de l'église cathédrale qu'on lui a donné ce titre, mais il n'en reste pas moins un recteur d'église : c'est, disions-nous, un archiprêtré paroissial, tandis que son homonyme de la cathédrale, suppléant et auxiliaire de l'évêque, est, en quelque sorte, archiprêtre diocésain. On voit toute la distance qui les sépare.

1. C'est là un point important pour notre étude. Nous ne croyons pas que la thèse de M. Imbart de la Tour soit attaquable. C'est sans aucun fondement que M. Longnon croit à l'existence d'archiprêtrés territoriaux, au diocèse de Langres, à l'époque mérovingienne, sous prétexte que Grégoire de Tours mentionne un archiprêtre à Tonnerre (*Pouillés de la province de Lyon*, p. XXXII).

Telle est la situation jusqu'à l'apparition des archiprêtrés territoriaux. Que s'est-il passé alors ? On est d'accord pour voir dans les nouveaux archiprêtres de district les successeurs des archiprêtres mérovingiens placés à la tête des églises de la campagne. On ne va pas cependant jusqu'à dire que chaque archiprêtré mérovingien est devenu le chef-lieu d'une nouvelle circonscription. Certains textes obligent de constater, ici et là, que le nombre des archiprêtres de district est bien inférieur à celui des archiprêtres mérovingiens. Mais la difficulté n'était pas insurmontable, puisqu'il ne fait pas de doute qu'au début de l'époque carolingienne, plusieurs des anciens archiprêtrés avaient disparu. Au XIIe siècle, dira M. Imbart de la Tour, le nombre de ces archiprêtrés ne représente qu'un vestige de l'ancienne institution. Mais autour de ceux qui ont subsisté s'est constitué un district « quand de petites églises se sont groupées autour d'une plus ancienne qui leur a servi de chef-lieu »[12]. C'est ainsi que le nouvel archiprêtre continuait à tenir la place de l'ancien, mais avec des pouvoirs plus étendus.

Dans son ouvrage sur l'*Archiprêtre*, M. l'abbé Faure a suivi l'opinion courante et, s'il fait des réserves, c'est pour signaler seulement que la création des décanies (ou, si on veut, des archiprêtrés) n'a pu se faire que grâce à une intervention expresse de l'épiscopat, ce qui évidemment va de soi. On nous permettra de citer ses propres paroles : « Les évêques se gardèrent bien de rompre avec la tradition; ils tinrent compte des anciens usages et confièrent, le plus souvent, au successeur d'un ancien archiprêtre les fonctions de doyen qui semblaient lui revenir de droit. Ce dernier eut ainsi juridiction sur tout le territoire de la grande cure mérovingienne, parfois sur plusieurs et sur les *tituli minores*, jadis indépendants, mais compris désormais dans la nouvelle subdivision religieuse qu'est la décanie. Nous n'avons plus alors aucune peine à expliquer l'identité si souvent relevée dans les documents entre l'archiprêtre et le doyen. Ce dernier était le successeur d'un ancien archiprêtre dont l'évêque avait étendu et multiplié les pouvoirs. Nous comprenons également l'opinion admise jusqu'à ces derniers temps, mais qui ne reste vraie qu'en partie,

12. Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales*, p. 78 et 316.

d'après laquelle le doyennat serait le développement naturel et spontané de l'archipresbytérat mérovingien des églises baptismales. Il fallut, en effet, l'intervention personnelle et autorisée du corps épiscopal pour ranimer une institution chancelante, ou plutôt pour créer sur ses débris une institution nouvelle répondant mieux aux besoins du moment »[13].

Pour compléter la théorie, il restait à dire ce qu'était devenu l'archiprêtre de l'église cathédrale, car, dans la plupart de ces églises, on ne trouve point d'archiprêtre aux XIIe et XIIIe siècles. A-t-il disparu ou son nom s'est-il simplement modifié ? « C'est à cette dernière hypothèse, dit encore M. Faure, qu'il faut se ranger : où l'archiprêtre n'exista plus nominalement à la tête du chapitre de la cathédrale, il resta pratiquement sous le nom de doyen, *decanus* »[14].

Nous croyons qu'on s'est laissé tromper par les apparences. On a fait concorder deux institutions bien différentes et absolument séparées l'une de l'autre : comme nous l'avons dit, les témoignages contemporains font défaut pour établir les origines de l'archiprêtre de district. Mais, à soutenir la thèse que nous avons signalée, les difficultés sont grandes, lorsqu'on est mis en présence de certains documents d'une époque postérieure. On verra que rien ne permet d'admettre l'existence d'un chef-lieu d'archiprêtré proprement dit, héritier ou non d'une ancienne cure archipresbytérale. La situation de l'archiprêtre ne se présente pas à nous comme celle d'un curé ayant mission de surveiller un groupe de paroisses et qui cumule, de droit, les fonctions d'archiprêtre et de recteur d'église[15]. Nous essayerons de dégager de ces textes la vraie situation de l'archiprêtre et peut-être sera-t-on persuadé que, s'il se rattache aux archiprêtres mérovingiens, ce n'est pas à ceux de la campagne, mais à l'archiprêtre de l'église cathédrale.

Ces textes, en effet, nous donnent sans cesse l'occasion de rapprocher nos archiprêtres des archidiacres de district. On a même parfois l'impression de se trouver en face de deux institutions similaires, créées sur le même modèle, et, dès lors,

13. Faure, *L'archiprêtre*, p. 146.
14. Faure, *L'archiprêtre*, p. 31. C'est également l'opinion de Sägmüller, *Die Entwicklung des Archipresbyterats*, p. 14.
15. C'est ainsi qu'on le considère souvent. Luchaire, *Manuel des Institutions françaises*, p. 6 et 17.

on est amené à croire qu'au IXe siècle l'archiprêtre de la cathédrale a subi le même sort que son collègue l'archidiacre. Dans certains diocèses, on a multiplié les uns et les autres, et c'est ainsi qu'ont apparu simultanément l'archidiacre et l'archiprêtre de district.

II. — Le district archipresbytéral.

Ces ressemblances entre les deux institutions, archidiaconale et archipresbytérale, nous pouvons les constater dans la formation du district. On se représente souvent l'archiprêtré comme une subdivision de l'archidiaconé. C'est là une théorie qui ne se vérifie pas toujours. Nombreux sont les cas où archiprêtres et archidiacres sont à la tête d'un même district qui a les mêmes limites et qui porte le même nom.

La province de Narbonne nous offre plusieurs exemples de cette identité territoriale. Les trois districts du diocèse d'Elne ont chacun un archidiacre et un doyen rural, successeur, comme nous l'avons vu, d'un archiprêtre[16]. Le diocèse de Carcassonne était divisé en deux districts à la tête de chacun desquels étaient un archidiacre et un archiprêtre[17]. A Béziers, on trouve trois archidiacres et trois archiprêtres, et il semble bien qu'aux trois archidiaconés de Maguelonne correspondent, au moins jusqu'au XIIIe siècle, trois archiprêtrés[18]. Dans les autres provinces, cette identité se constate moins souvent. A Auch, où le nombre des archidiacres est de quatorze, on arrive, à une unité près, au même nombre d'archiprêtres, ce qui suppose que, dans la plupart des cas, les deux circonscriptions coïncidaient[19]. Plus au nord, nous relevons des exemples de ce genre dans les diocèses de Léon, de Macon et d'Orléans. Si on en croit M. Longnon, ce dernier diocèse n'aurait connu que la division en archidiaconés. Or un compte de procuration

16. Ce sont les districts du Roussillon, du Conflent et du Vallespir.

17. Abbé E. Baichère, *Ave Maria. Les revenus décimaires et les droits temporels de l'Evêché et du Chapitre cathédral de Carcassonne en 1269*, p. 80 et suiv.

18. Au XIVe siècle, les archidiacres de Maguelonne portent les noms d'archidiacres d'Aniane, de Ganges et de Lunel. Arch. Vat., *Collectorie*, t. 158, fol. 186v. Les actes capitulaires du XIIIe siècle mentionnent souvent des archiprêtres.

19. Voir abbé Dufour, *Le livre rouge du Chapitre métropolitain d'Auch*, Introduction, p. LXIV.

publié dans l'ouvrage même de M. Longnon révèle l'existence de cinq archiprêtres, sans leur donner, il est vrai, de qualification[20]. Les Archives du Vatican permettent de combler en partie cette lacune. Elles mentionnent, à plusieurs reprises, non seulement l'archiprêtré d'Orléans, mais ceux de Sully et de Beauce qui correspondent évidemment aux archidiaconés de ce nom[21]. Quant aux deux autres archiprêtrés, nous pouvons supposer qu'ils correspondaient aux deux autres archidiaconés de Sologne et de Beaugency.

A ces quelques diocèses, il faudrait ajouter tous ceux où cette identité territoriale ne se réalise que dans quelques-unes des circonscriptions. Ainsi, au diocèse de Narbonne, un des huit archiprêtrés, celui de Fenouilhèdes, correspondait seul à un archidiaconé qui portait le même nom. A Chalon-sur-Saône, au contraire, il n'y a que le grand archidiaconé qui comprend deux archiprêtrés; les trois autres circonscriptions sont les mêmes pour les archidiacres et les archiprêtres. Nous pourrions trouver d'autres exemples, en parcourant les anciens pouillés.

Il est vrai qu'assez souvent les archiprêtres sont plus nombreux que les archidiacres : tel archidiaconé est formé de deux ou trois archiprêtrés. On peut croire que la supériorité de l'archidiacre sur l'archiprêtre inclinait à donner au premier un ressort plus étendu qu'au second. Au reste, pour comparer les deux institutions, il faudrait connaître l'état des districts à leur origine. Nous manquons de documents et nous ne sommes pas sûrs que les circonscriptions des XIIIe et XIVe siècles correspondent toujours à celles des IXe et Xe siècles. Dans l'intervalle, on a divisé certains de ces districts : nous avons la preuve pour quelques-uns. Or la division d'un archidiaconé présentait souvent plus de difficultés pour l'évêque que celle d'un archiprêtré. Toucher à un archidiaconé, c'était toucher à une dignité capitulaire et il fallait compter avec tout le chapitre. L'archiprêtre ne pouvait généralement pas invoquer un pareil appui.

Nous ne voulons pas prétendre cependant que primitivement

20. A. LONGNON, *Pouillés de la province de Sens*, p. XLI et 325.

21. L'archiprêtré de Sully (*archipresbiteratus ruralis de Suliaco, Aurelianen. dioc.*) est mentionné plusieurs fois (*Reg. Vat.*, t. 174, fol. 334v; t. 221, fol. 457v; *Reg. supplic.*, t. 30, fol. 177). Voir la lettre de nomination de l'archiprêtre de Beauce en 1342, dans *Reg. vat.*, t. 147, fol. 396.

l'identité des deux institutions se soit imposée comme une règle immuable. C'aurait été l'idéal : de même qu'auparavant le diocèse avait connu, au-dessous de l'autorité épiscopale, celle de l'archidiacre et de l'archiprêtre, chaque nouveau district, simple réduction du diocèse, aurait eu pour lui un archidiacre et un archiprêtre. Du moins, il était nécessaire d'attirer l'attention sur les cas, et ils sont assez nombreux, où cet « idéal » se réalise.

A ces nouveaux districts on se préoccupa bientôt de donner un nom. On jugera que c'est là une chose de peu d'importance. Mais à la question du nom se trouve liée, peut-on dire, la question du chef-lieu de l'archiprêtré qui n'est pas étrangère à notre étude. Ici encore, il sera utile d'établir une comparaison avec les archidiaconés.

A l'origine, on désigna les districts archidiaconaux sous le nom de *ministerium*. C'est ainsi que Hincmar de Reims, dans les constitutions données à ses archidiacres, parle de leurs *ministeria*[22]. Quand on voulait préciser, on ajoutait le nom du titulaire de cet office : un pouillé du diocèse d'Orléans, rédigé au XIe siècle, donne une liste des églises de l'archidiaconé d'Orléans sous le titre : *De ministerio Arnulfi*. Mais vers la fin de ce même siècle, le terme *archidiaconatus* faisait son apparition et on prenait l'habitude de désigner par une appellation fixe, empruntée à la géographie, chacune des circonscriptions.

Dans certains cas, ces noms étaient tout indiqués et ils étaient pour ainsi dire imposés. La plupart des nouvelles circonscriptions n'avaient pas été établies d'une façon arbitraire : on avait tenu compte des divisions civiles de l'ancienne *civitas*, *pagi* ou vigueries, ou bien des divisions naturelles du pays. La circonscription ecclésiastique prenait le nom qu'on donnait depuis longtemps à ces pays. Ainsi, le *pagus Reddensis* dans le diocèse de Narbonne avait formé un archidiaconé. On dira pour désigner son titulaire *archidiaconus Narbonensis in Reddesio* ou plus simplement *archidiaconus Reddensis*. Dans ce même diocèse, les montagnes de la Corbière avaient donné leur nom à un autre archidiaconé. On empruntait aussi assez sou-

22. HINCMAR, *Capitula archidiaconis data* (MIGNE, P. L., t. CXXV, col. 799-804).

vent le nom des rivières. On avait les archidiacres d'Outre-Loire, d'Outre-Vienne, d'Outre-Drac. On pourrait citer des exemples dans toute la France.

Il pouvait arriver cependant qu'un diocèse ne possédât pas de régions historiques ou naturelles bien marquées. L'archidiaconé prenait alors le nom d'une localité du district qui s'imposait particulièrement à l'attention : ville, abbaye ou seigneurie importante. A Rodez, on avait les archidiacres de Conques, de Saint-Antonin et de Millau; à Maguelonne, ceux d'Aniane, de Ganges et de Lunel, etc. Ces noms n'indiquent nullement que l'archidiacre ait résidé, à une certaine époque, dans ces localités. Sa place a toujours été auprès de l'évêque ou dans un chapitre, comme nous le verrons. Il n'y a pas de chefs-lieux d'archidiaconé. Leurs noms, qu'ils désignent un pays ou une localité, ne sont qu'une appellation purement conventionnelle.

Les mêmes remarques s'appliquent aux noms des archiprêtres. Primitivement, on désignait l'archiprêtré par le terme de *ministerium*, comme l'archidiaconé : un pouillé du diocèse de Sens du XIe siècle signale les trois archiprêtrés du district de Sens sous cette forme[23]. Nous la retrouvons encore dans un pouillé du diocèse d'Autun[24].

Quand on voulut leur donner une appellation fixe, on agit comme pour les archidiaconés. Lorsque archidiacres et archiprêtres gouvernaient le même district, il n'y avait pas de difficulté : ils prenaient naturellement le même nom. L'archiprêtre de Sully correspondait à l'archidiacre de Sully au diocèse d'Orléans. De même, à Carcassonne, on disait archiprêtres majeur et mineur, comme on disait archidiacres majeur et mineur. Si l'archidiaconé comprenait plusieurs archiprêtrés, un de ces derniers portait généralement le nom de l'archidiaconé. C'est ainsi qu'à Agen, à Aire, à Autun, à Auxerre, à Nevers, le nom des archidiaconés se retrouve dans la liste des archiprêtrés. En vertu de cette règle, il arrivait souvent qu'archidiacres et archiprêtres prenaient le nom de la même localité : au diocèse de Rodez, on avait l'archidiacre et l'archiprêtre de Conques; à Périgueux, l'archidiacre et l'archiprêtre de Sar-

23. A. Longnon, *Pouillés de la province de Sens*, p. 1 et 2.
24. A. Longnon, *Pouillés de la province de Lyon*, p. 63 et 73.

lat; à Cahors, l'archidiacre et l'archiprêtre de Montpezat, et ainsi pour beaucoup de diocèses.

On pourrait cependant relever plusieurs exceptions, mais les différences s'expliquent généralement. Nous citerons l'exemple du diocèse de Béziers qui est assez curieux. Il y avait trois archidiacres : de Béziers, de Cabrières et de Lunas. Or, au XIVe siècle, les archiprêtres, qui sont aussi au nombre de trois, portent des noms différents. On a les archiprêtres de Cazouls, de Boussague et du Pouget. Nous expliquerons plus loin l'origine et l'occasion du changement, car il y a eu vraiment changement d'appellation, ainsi qu'en témoignent quelques documents : un acte de 1297 appelle l'archiprêtre du Pouget de son vrai nom archiprêtre de Cabrières, comme l'archidiacre[25]. Il en est de même de l'archiprêtre de Béziers que nous trouvons dès le XIIe siècle et qui n'a pas disparu comme on pourrait le croire : il subsiste, en effet, sous le nom d'archiprêtre de Cazouls, comme l'indique clairement une bulle de Jean XXII au début du XIVe siècle[26]. Nous verrons, plus loin, que cette dernière appellation, qui fit bientôt disparaître et oublier la première, n'est qu'une appellation impropre et abusive. Nous pourrions signaler ce phénomène dans plusieurs diocèses. Mais ce que nous avons dit suffit à montrer que la règle était de donner, au moins primitivement, le même nom à l'archidiaconé et à l'archiprêtré, lorsque les deux districts correspondaient. Et, évidemment, ces noms étaient aussi bien conventionnels, lorsqu'il s'agissait des archiprêtres que lorsqu'il s'agissait des archidiacres. L'archiprêtre de Cabrières n'a pas plus de droit sur cette localité que l'archidiacre. L'archiprêtre de Conques en Rouergue ne réside pas dans cette localité[27] : on ne peut pas la considérer comme le siège de l'archiprêtré : comme pour les archidiaconés, ce ne sont que de simples appellations admises par l'usage.

Lorsqu'un archidiaconé comprenait plusieurs archiprêtrés, on avait dû chercher d'autres noms. Dans certains diocèses,

25. Cf. *Hist. gén. de Languedoc* (éd. Privat), t. V, col. 1441, n. CXLI.

26. L'archiprêtre de Béziers était, en effet, curé de Cazouls : archipresbiteratus Biterren. cum parrochiali ecclesia de Casulis, Biterren. dioc. sibi annexa (MOLLAT, *Lettres communes de Jean XXII*, n. 1728).

27. Sous Clément VI, cet archiprêtré est uni à la cure d'Auriac : archipresbiteratus de Conchis cum parrochiali ecclesia de Auriaco eidem annexa (*Reg. Avenion.*, t. 109, fol. 502).

ces districts secondaires correspondaient aux divisions civiles ou à des régions naturelles. L'archiprêtré prit le nom du pays. Au diocèse de Narbonne, on avait les archiprêtrés du Minervois et du Termenès. A Toulouse, les anciennes appellations sont également des noms de petits pays : Lauraguais, Garnaguès, Savartès, Olmes, Savenès. A défaut d'un nom de région, l'archiprêtré, comme l'archidiaconé, empruntait son nom à une localité marquante du district, souvent à une abbaye. Citons les archiprêtrés de Bénévent et de Brive au diocèse de Limoges, celui de Castres, à Albi. Nous aurons, plus loin, l'occasion de revenir sur ces appellations, lorsque nous parlerons des archiprêtres, car, ici encore, il ne s'agit que d'une appellation conventionnelle.

Tel se présente à nous le district archipresbytéral : rien ne révèle l'existence d'un chef-lieu proprement dit. C'est une pure imagination que de croire qu'il a été formé par la réunion de plusieurs paroisses autour d'une ancienne cure archipresbytérale. L'étude des textes et des pouillés permet d'affirmer que la constitution de cette circonscription diocésaine ressemble à celle des archidiaconés. On a tenu compte non de telle ou telle église paroissiale importante, mais des divisions naturelles ou politiques du pays, et il s'est rencontré assez souvent qu'un même district portant le même nom a été attribué à l'archidiacre et à l'archiprêtre. Les deux institutions vont de pair. On dit : *archipresbyter in Reddesio*[28], comme on dit *archidiaconus in Reddesio*. Cela rapproche les deux personnages et nous invite à comparer la situation qu'ils ont occupée tous deux dans le clergé diocésain.

III. — La situation de l'archiprêtre.

Coup d'œil sur la situation des archidiacres. — La multiplication des archidiaconés ne modifia pas essentiellement les fonctions de l'archidiacre. Sans doute, sa juridiction fut limitée à un district, mais dans ce district il était le successeur de l'ancien archidiacre. Qu'on remarque la formule employée : *archidiaconus Narbonensis in Reddesio*. C'est celle que nous

28. En 1208, on trouve un « Raimundus Clerici in Reddesio archipresbiter ». (J. Guiraud, *Cartulaire de N.-D. de Prouille*, t. II, p. 159, n. 402).

rencontrons dans les textes les plus anciens[29]. Elle montre que l'archidiacre du Razès est le successeur en partie de l'archidiacre de Narbonne. Le titre d'archidiacre de Narbonne est commun à tous, quoiqu'il s'applique d'une façon spéciale au chef du district urbain.

Sa place continue naturellement d'être à l'église cathédrale, à côté de l'évêque. Les chartes des xe et xie siècles portent souvent la signature des archidiacres, à la suite de celle de l'évêque. Mais à cette époque se passe un fait important, que nous ne connaissons pas malheureusement assez : la constitution définitive des chapitres cathédraux. Certes, ce n'est pas à cette date qu'on constate pour la première fois l'existence d'une vie de communauté entre les clercs de l'église cathédrale. Mais c'est alors que s'organisent, au sein de l'église cathédrale, ces groupements de chanoines, vivant sous la règle dite de saint Augustin et formant bientôt un corps homogène avec ses biens, ses prébendes, ses privilèges et ses droits particuliers sur l'église cathédrale. Désormais, celle-ci est l'église de l'évêque et l'église du chapitre.

Dès lors, une question se posa : les anciens auxiliaires de l'évêque, qui pendant longtemps avaient été les seuls dignitaires de l'église cathédrale, allaient-ils être admis dans ces nouveaux chapitres ? En France, et dans plusieurs autres pays, on répondit par l'affirmative, en ce qui concernait les archidiacres. Les chanoines les admirent dans leur rang et quelquefois même placèrent le premier archidiacre à la tête du chapitre : c'était rester dans la tradition. L'archidiaconé était ainsi annexé au chapitre : l'évêque ne pouvait confier cet office qu'à un chanoine qui portait, à la fois, le titre de chanoine et d'archidiacre. Pour réaliser cette union, il avait fallu au début un acte épiscopal. Nous avons conservé quelques-uns de ces actes. Vers 1040, l'archevêque d'Auch faisait diverses donations à ses chanoines, afin de leur venir en aide : dans le nombre, nous relevons cinq archidiaconés[30]. Le même fait se produisit à Toulouse, vers 1077, lors de l'établissement de

29. *Ibidem*, p. 163, n. 408 (acte de 1222) ; p. 164, n. 409 (acte de 1224). C'est la formule qu'on trouve aussi dans les registres pontificaux de cette époque ; on dit, par exemple : archidiaconus Biterrensis in Caprariensi (E. Berger, *Les registres d'Innocent IV*, n. 1000, 3380, 5097).

30. Lacave-La Plagne-Barris, *Cartulaire noir de l'église métropolitaine Sainte-Marie d'Auch*, p. 25-26.

chanoines réguliers à la cathédrale : l'évêque réserve aux chanoines les principaux offices de l'église et, en particulier, quatre archidiaconés[31]. On prévoit même le cas où les archidiacres en fonction voudront s'agréger au chapitre. En 1072, les archidiaconés d'Albi furent également donnés aux clercs de Sainte-Cécile qui devaient mener la vie canoniale[32].

Comme on le voit, les archidiacres ne faisaient pas partie de droit de ces nouvelles communautés. Aussi bien on trouve des archidiacres en dehors des chapitres cathédraux. Pendant plus de deux siècles, l'archidiaconé de Villelongue, au diocèse de Toulouse, fut concédé aux chanoines de l'église suburbaine de Saint-Saturnin. A Tours, la collégiale de Saint-Martin possède deux archidiaconés, dont l'archidiaconé majeur[33]. Au XIVe siècle, les chanoines de Saint-Gaudens revendiquent un archidiaconé sur leurs collègues de l'église cathédrale de Comminges[34]. A Agen, un archidiaconé fut entre les mains des chanoines du Mas-d'Agenais. On ne répugnait pas à confier des offices régulièrement exercés au sein de l'église cathédrale à ces églises collégiales qui étaient comme les églises-sœurs de l'église cathédrale. On ne faisait d'ailleurs que suivre une vieille tradition que nous constatons dès le Xe siècle[35].

L'entrée des archidiacres dans les collèges de chanoines est un des faits les plus importants dans les destinées de l'archidiaconat, et on peut dire qu'elle a grandement contribué à donner un aspect nouveau à cette institution. Non seulement l'archidiacre a vu ses modestes revenus augmenter par la jouissance d'une prébende, mais il a cessé d'être un simple mandataire de l'évêque : il participe à la puissance et à l'indépendance des corps capitulaires du Moyen Age[36]. Cette situa-

31. *Hist. gén. de Languedoc* (éd. Privat), t. V, col. 626 et suiv. Voir la confirmation par le pape Alexandre III en 1162. *Ibid.*, col. 1250.

32. *Gallia christiana*, t. I, Instrum., col. 6.

33. Voir dans IMBART DE LA TOUR, *Les élections épiscopales dans l'Eglise de France*, p. 527-528, une liste des archidiaconés annexés à une église autre que la cathédrale.

34. Une bulle de Jean XXII mentionne cette controverse (*Reg. Vat.*, t. 101, *epist.* 454).

35. Ainsi, à Narbonne, l'abbé de Saint-Paul porte plusieurs fois le titre d'archidiacre.

36. M. l'abbé E. FOURNIER a déterminé récemment avec beaucoup de justesse le changement survenu au cours du XIe siècle dans la situation de l'archidiacre, au moment où les chapitres subissaient eux-mêmes une profonde modification (*Les origines du vicaire général* (1922), p. 46 et suiv.).

tion nouvelle se traduit bientôt par une formule nouvelle qui est courante au XIVe siècle. On dira par exemple : *archidiaconus Reddensis in ecclesia Narbonensi*, au lieu de la formule ancienne : *archidiaconus Narbonensis in Reddesio*. Cette dernière indiquait plutôt la fonction; l'autre indique mieux la situation.

Ce qu'il importe de noter, c'est que cette situation aurait pu être différente. Elle n'est pas essentiellement liée à la fonction archidiaconale. On peut trouver des archidiacres qui ne soient pas chanoines[37]. En fait, il n'y en a pas eu, en France.

Les archiprêtres chanoines. — En accueillant les archidiacres, les chapitres cathédraux allaient-ils accueillir aussi leurs collègues de second rang, les archiprêtres ? Certains le firent. A Carcassonne[38], à Grenoble[39], à Tours, au Mans (avant 1230)[40], et peut-être à Vannes[41], les archiprêtres font partie de droit du chapitre. Dans quelques autres églises, on a admis

37. Parmi les archidiaconés possédés par le cardinal Gomez en Castille à la fin du XIVe siècle, il y en avait deux qui ne comportaient ni canonicat ni prébende : c'étaient les grands archidiaconés de Jaën et de Séville. On les appelait *archidiaconatus nudi*. A la mort du cardinal, on proposa même de réduire à cet état deux autres archidiaconés qui, jusque-là, avaient été unis à un canonicat : l'archidiaconé de Zamora et celui de *Triacastella*, dans l'église de Léon. Les personnes pourvues de tels archidiaconés faisaient ainsi partie de l'église cathédrale, sans faire partie du chapitre de cette église. Sur ces archidiaconés, voir un rapport publié par M. l'abbé J.-M. VIDAL dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, VIe année (1901-02), p. 5 et suiv.

38. Pour la constitution du chapitre cathédral de Carcassonne, voir l'abbé E. BAICHÈRE, *Les revenus décimaires...*, p. 77 et suiv.

39. Voir une étude de Ch. BELLET dans le *Bull. d'hist. eccl. et d'arch. relig. des diocèses de Valence, Gap...*, 2e année (1881-82), p. 13 : « Le doyen du chapitre était presque toujours archiprêtre de l'archiprêtré de Grenoble, celui de Saint-André-de-Savoie du décanat de Savoie. Quant aux archiprêtres de Viennois et du Drac, ils étaient aussi membres du chapitre cathédral, le plus souvent du moins. » En 1343, Clément VI permettait à l'évêque de Grenoble d'unir à sa mense le doyenné de Savoie, mais avec charge de constituer un archiprêtré de Savoie qui serait « in ecclesia Gratianopolitana », comme les autres archiprêtrés (*Reg. Vat.*, t. 162, ép. 341; U. CHEVALIER, *Notice analytique sur le cartulaire d'Aimon de Chissé...*, p. 86). Le 4 nov. 1349, l'évêque créa et dota ce nouvel archiprêtré dans l'église de Grenoble (*Ibid.*, p. 88).

40. Les archiprêtrés du Mans, qui furent supprimés en 1230, étaient tous « in ecclesia Cenomanensi » (LONGNON, *Pouillés de la province de Tours*, p. 56-57).

41. Les pouillés publiés par M. Longnon ne signalent que les doyennés. ROSENZWEIG (*Dictionnaire topographique du Morbihan*, Introd., p. x) mentionne cependant quatre archiprêtrés parmi les dignitaires du chapitre cathédral et constate l'existence de quatre *territoires* à côté de six doyennés.

seulement l'archiprêtre du district urbain : à Bourges, à Orléans, à Poitiers[42]. Lors de la création du siège épiscopal de Pamiers, un des archiprêtrés de l'ancien diocèse de Toulouse, celui de Montaut qui se trouvait dans les limites du nouveau diocèse, fut annexé au chapitre : un chanoine porta le titre d'archiprêtre de Montaut et bientôt on finit par dire : l'archiprêtre de l'église de Pamiers.

Ailleurs, les archiprêtrés étaient conférés en vertu d'une coutume ou d'un règlement aux chanoines, sans qu'on puisse dire qu'ils aient été annexés au chapitre. Ainsi, en 1227, l'évêque de Mende reconnaît à ses chanoines la possession des quatre archiprêtrés[43]. Nous les retrouverons plus tard entre les mains de l'évêque qui en disposera autrement. A Maguelonne, les archiprêtres, dont on rencontre les noms dans les documents du XIIIe siècle, sont toujours des chanoines. Il semble que c'était la même règle à Nîmes, au XIVe siècle[44]. On verra plus loin que les évêques furent libres pendant longtemps de choisir un chanoine pour gouverner même un archiprêtré rural : c'est ce que nous constatons à Narbonne, à Saintes, à Aix-en-Provence et à Poitiers.

Une église collégiale pouvait être dotée d'un archiprêtré. Nous avons relevé deux exemples dans le seul diocèse de Poitiers. L'archiprêtré de Mirebeau était uni à la dignité de chevecier du chapitre collégial de Notre-Dame de Mirebeau[45], et l'archiprêtré de Sanxay à la dignité de trésorier du chapitre de Ménigoute[46]. Au diocèse de Limoges, le monastère de chanoines réguliers de Brive obtint également, sous le pontificat de Clément VI, l'archiprêtré du dit lieu de Brive[47].

Nos archiprêtres de district ne furent donc pas toujours des curés. L'office d'archiprêtre peut être exercé par un chanoine. Il peut même être annexé définitivement à un chapitre et devenir parfois une dignité comme l'archidiaconé. Si tous les chapitres de France avaient accepté dans leur rang les

42. Cet archiprêtré est appelé généralement archiprêtré du siège, *archipresbiter sedis*, et quelquefois *archipresbiter Pictavensis*.

43. Arch. de la Lozère, G 1181 (*Inventaire sommaire*, t. I, p. 240).

44. En parlant d'un chanoine de Nîmes, on dit : « et dimittet archipresbiteratum Gociensem *in dicta ecclesia* » (Arch. Vat., *Collectorie*, t. 151, fol. 128). La chose est certaine pour l'archiprêtre de Nîmes.

45. Redet, *Dict. topographique de la Vienne*, article : Mirebeau.

46. Nous donnerons plus loin l'acte de cette union.

47. L'union fut faite le 27 avril 1352 (*Reg. Vat.*, t. 209, epist. 683, fol. 151 v°).

archiprêtres, les origines de ce personnage ne présenteraient aujourd'hui aucune difficulté. Personne n'aurait songé à les rattacher aux archiprêtres-curés de l'époque mérovingienne. On aurait vu dans leur création une opération parallèle à celle qui avait multiplié les archidiacres. Cependant ces exemples méritaient d'être relevés. Celui de l'église de Carcassonne a été très suggestif pour nous : cette église est la seule, en effet, qui offre une symétrie parfaite entre les deux institutions que nous comparons : archiprêtres et archidiacres gouvernent les mêmes districts, portent les mêmes noms et font partie au même titre du chapitre cathédral, dont ils sont les seuls dignitaires. Point de prévôt, ni de doyen. Archidiacres et archiprêtres occupent les premières places du chœur, de même qu'autrefois l'archidiacre et l'archiprêtre étaient les premiers personnages du clergé de la cathédrale. Il est clair que l'institution archipresbytérale a suivi ici les destinées de l'institution archidiaconale.

Et qu'on le remarque : les deux archiprêtres de l'église de Carcassonne sont véritablement des archiprêtres de district : ils en remplissent toutes les fonctions. En tant qu'archiprêtres, ils ne diffèrent pas de leurs collègues qui n'ont pas été admis dans un chapitre. Il en est de même des archiprêtres de Tours ou de Grenoble[48]. D'ailleurs nous connaissons plusieurs archiprêtrés ruraux qui furent annexés à un chapitre. Nous avons déjà cité celui de Montaut, à Pamiers. L'archiprêtré de Brive, avant d'être uni au monastère, se trouvait dans la situation de la plupart des archiprêtrés ruraux : il était confié à titre perpétuel au recteur de l'église de Dampniat.

Nous avons même les renseignements les plus précis sur l'union de l'archiprêtré de Sanxay à l'église collégiale de Ménigoute en 1328. Jusqu'alors, cet archiprêtré était annexé à l'église paroissiale de Sanxay dont il portait le nom. Pour augmenter les revenus de la collégiale récemment fondée, l'évêque diocésain consentit à conférer l'archiprêtré au trésorier qui était le premier dignitaire du chapitre. L'archiprêtré fut donc séparé de l'église de Sanxay.

48. Dans un même diocèse, la situation des archiprêtres peut être différente, leurs fonctions restent les mêmes. L'archiprêtre d'Orléans, admis dans le chapitre cathédral, dirige un district au même titre que ses collègues, archiprêtres ruraux. L'archiprêtre de Poitiers est dans la même situation.

Archipresbiteratum predictum, cum omnibus juribus, jurisdictionibus et pertinentiis et emolumentis ejusdem et una cum prato vocato prato archipresbiteri, sito in parrochia de Sancayo..... et jure patronatus ecclesie de Menigouste perpetuo et irrevocabiliter separamus, removemus, dividimus et deunimus a predicta parrochiali ecclesia de Sancayo.

Après quoi, l'archiprêtré fut uni à la trésorerie, comme autrefois il avait été uni à l'église paroissiale. Désormais, le trésorier jouira sur les églises de l'archiprêtré — y compris celle de Sanxay — de tous les droits archipresbytéraux,

in quibuscumque rebus existant, videlicet jurisdictionibus emolumentis sigillorum, censura ecclesiastica, visitationibus, procurationibus, correctionibus, patronatibus, quarentenis, pratis vocatis pratis archipresbiteratus sitis in parrochia de Sancayo..... necnon possessionibus, honoribus, juribus, funeralibus, luminaribus et lectis capellanorum archipresbiterati predicti, emolumentis, proventibus et rebus aliis quibuscumque[49].

Il ressort clairement que la fonction de l'archiprêtre reste la même. Seule sa situation change. C'est ce que nous voudrions montrer plus amplement en parlant des archiprêtres ruraux.

Les archiprêtres ruraux. — Ceux-ci ne s'opposent pas aux archiprêtres urbains. Le terme de rural ne s'applique pas au district, mais à la situation du titulaire : il signifie que celui-ci ne fait pas partie de droit d'un chapitre. Aussi les archiprêtres des districts ruraux du diocèse de Tours, membres du chapitre cathédral, ne portent jamais le titre d'archiprêtres ruraux. Par contre, les archiprêtres des districts urbains de Narbonne, d'Angers, d'Autun et de Cahors, qui ne sont pas chanoines, sont des archiprêtres ruraux. Les textes sont formels sur ce point[50].

49. La lettre de l'évêque est insérée dans une bulle de Jean XXII qui confirme la fondation de la collégiale de Ménigoute (Arch. Vat., *Reg. Aven.*, t. 30, fol. 644 v°).

50. Archiprêtré de Narbonne : *Reg. Vat.*, t. 70, fol. 426. — Archiprêtré d'Autun : *Ibid.*, ep. 308, fol. 191. — Archiprêtré de Cahors : Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, n. 19350 : « archipresbiter ruralis dictus de Caturco ». — Pour l'archiprêtré d'Angers, une bulle papale prend soin de nous dire qu'il ne se trouve pas dans l'église cathédrale (*Reg. Vat.*, t. 232, fol. 88 v°). — Ces remarques s'appliquent aux archidiacres et aux doyens de chrétienté. C'est à tort qu'on désigne parfois les archidiacres des districts ruraux qui, en France, étaient tous chanoines, sous le titre

Nous connaissons assez bien la situation de ces archiprêtres depuis le XIIIe siècle. A cette époque, elle subit, semble-t-il, une modification qui donnera bientôt un autre aspect à cette institution et fera oublier ses origines. Les fonctions d'archiprêtre n'étaient guère lucratives. On a vu, à propos de l'archiprêtré de Sanxay, en quoi consistaient les revenus archipresbytéraux. Le total n'atteignait jamais une somme importante. Les textes des XIIIe et XIVe siècles sont d'accord pour dire que la seule fonction d'archiprêtre ne nourrissait pas son homme. Les évêques trouvaient parfois difficilement des ecclésiastiques qui voulussent accepter ce poste. Il en aurait été de même des archidiacres, s'ils n'avaient joui d'une prébende canoniale et encore se plaignent-ils souvent de ne pouvoir tenir leur rang.

De bonne heure, on chercha à remédier à cette situation précaire. On confia parfois deux districts à un seul archiprêtre. Nous trouvons un exemple de ce cumul au diocèse d'Autun, dès le XIe siècle, mais ce n'était peut-être qu'accidentellement[51]. Au début du XIIIe siècle, l'évêque de Poitiers recourait à ce moyen et, en raison de la modicité des revenus, sollicitait du pape l'autorisation d'unir plusieurs archiprêtrés, ce qui lui fut accordé[52]. Mais ce procédé n'était guère conforme à la bonne discipline ecclésiastique. Au surplus, il ne pouvait être efficace là où les revenus étaient insignifiants. Il fallait trouver mieux.

Comme nous l'avons vu, on chargea quelquefois les chanoines de l'église cathédrale de la fonction archipresbytérale. Il s'agit évidemment des cas où l'archiprêtré n'était pas annexé canoniquement au chapitre. Nous avons cité les églises de Poitiers[53], de Narbonne[54], de Saintes[55]. Tout aurait dû favoriser

d'archidiacres ruraux. Quant aux doyens de chrétienté, on les appelait ruraux pour les distinguer des doyens de chapitre ou doyens de chœur. De ce chef, même le doyen du district urbain était qualifié du titre de doyen rural : on dira, par exemple : decanus ruralis christianitatis Rothomagensis.

51. A. LONGNON, *Pouillés de la province de Lyon*, p. 63.

52. AUVRAY, *Les registres de Grégoire IX*, n. 3888.

53. Dans un règlement concernant le chapitre, on lit : « archipresbiteri locorum, si fuerint canonici Pictavenses » (*Arch. hist. du Poitou*, t. X, p. 7). Cf. IMBART DE LA TOUR, *Les élections épiscopales*, p. 528.

54. Ainsi, en 1252, Pierre *de Poaleriis*, archiprêtre de Narbonne, est chanoine de la même église : « canonicus et archipresbiter Narbonensis » (GUIRAUD, *Cartulaire de N.-D. de Prouille*, t. II, p. 121).

55. On lit dans un acte de l'année 1159 : ego Willelmus canonicus et

cet usage qui maintenait, temporairement sans doute, l'archiprêtre à l'église cathédrale. Mais si nous le trouvons fréquemment observé aux XIIe et XIIIe siècles, il finit bientôt par être presque complètement abandonné : les chanoines préféraient sans doute cumuler une fonction plus lucrative avec leur canonicat. Nous savons que, parfois, ils faisaient des difficultés pour accepter un archidiaconé trop pauvre, qui cependant leur revenait de droit[56].

C'est ainsi que les évêques furent amenés à remettre à un des curés du district le gouvernement de l'archiprêtré. L'archiprêtre devenait alors : *archipresbiter archipresbiteratus N. et rector ecclesie parrochialis N.* Nous avons eu l'occasion de citer un exemple, en parlant de l'archiprêtré et de l'église de Sanxay : depuis longtemps, disait l'évêque en 1328, la coutume voulait qu'on conférât à une seule personne l'archiprêtré et l'église, comme bénéfices unis et ne faisant qu'un.

Et nous voici à la théorie du curé-archiprêtre que nous avons exposée au début de cette étude. La cure qu'un archiprêtre cumulera avec son bénéfice sera considérée comme le chef-lieu de l'archiprêtré et l'archiprêtre, devenu curé, apparaîtra comme le successeur de ces archiprêtres mérovingiens qui étaient en effet de véritables curés.

Le langage vulgaire, adopté parfois jusque dans les actes officiels, favorisait cette méprise. On abrégeait souvent et on donnait pour titre à l'archiprêtre le nom de sa paroisse ou de son église. On disait ainsi l'archiprêtre de Lapalme[57], au lieu de dire l'archiprêtre des Basses-Corbières, curé de Lapalme. La confusion était plus facile quand l'archiprêtre portait le nom d'une localité. L'archiprêtre de Montpezat, au diocèse de Cahors, était appelé plus souvent archiprêtre de Flaugnac[58]. L'archiprêtre de Brive était connu sous le nom d'archiprêtre de Dampniat[59], celui de Condat, au diocèse de Périgueux, sous le nom d'archiprêtre de Champagnac[60]. A Toulouse, on finit

archipresbiter de Surgeriis concessi et suscripsi (*Gallia christ.*, t. II, Instrum. eccl. Xanctonen., col. 461).

56. Ce fut le cas pour l'archidiaconé de Belvez, dans l'église de Périgueux, qui, pour cette raison, fut supprimé en 1325 (*Reg. Vat.*, t. 107, ep. 967).

57. *Gallia christ.*, t. VI, Instrum., col. 67 (an. 1254).

58. MOLLAT, *Lettres communes de Jean XXII*, n. 7461, 9401.

59. *Reg. Vat.*, t. 209, ep. 683, fol. 151 v°. Cf. *Reg. Aven.*, t. 37, fol. 311.

60. MOLLAT, *Lettres communes de Jean XXII*, n. 12895.

par délaisser les noms de pays par lesquels on désignait la plupart des archiprêtres pour leur donner également le nom de la paroisse unie à l'archiprêtré : l'archiprêtre du Savartès était devenu de cette façon l'archiprêtre d'Ax. C'est ainsi que se produisirent les changements que nous avons constatés dans le diocèse de Béziers. Une lettre pontificale explique clairement cette façon de faire, à propos de l'archiprêtre du Pouget. « Cet archiprêtré, dit-elle, qui est un personnat ou un office perpétuel est appelé vulgairement archiprêtré du Pouget, lorsqu'il est confié au recteur de l'église du Pouget ou d'un autre nom selon le cas »[61]. C'était vouer à l'oubli les noms primitifs et, pour ainsi dire, officiels des trois archiprêtrés : il est à croire qu'à la fin de l'Ancien Régime personne ne se doutait que l'archiprêtre du Pouget avait porté tout d'abord le nom d'archiprêtre de Cabrières et que celui de Cazouls n'était autre que l'ancien archiprêtre de Béziers. Il y a eu ainsi des doublets et si on songe que, primitivement du moins, l'archiprêtré était uni tantôt à une cure, tantôt à une autre, on voit combien d'appellations différentes on peut trouver dans les documents qui reproduisent la forme populaire.

On usa même d'une formule plus troublante : *archipresbiter ecclesie N.*[62]*; ecclesia archipresbiteralis N.*[63]. Nous verrons plus loin ce qu'il faut entendre par archiprêtres d'église. Or, dans bien des cas, il s'agit d'un archiprêtre de district. Ici encore, on a abrégé pour indiquer que l'archiprêtré était uni à telle église et on en est arrivé à employer une formule impropre[64].

Heureusement, les lettres des papes et des évêques du XIVe siècle ont, en général, une précision toute juridique, lorsqu'elles nous parlent des archiprêtres. Elles montrent qu'à cette époque, on distinguait encore deux fonctions qui tendaient à se fondre dans le même personnage. C'est qu'on n'était pas loin du temps où ces deux fonctions étaient complètement séparées l'une de l'autre. Au surplus, on avait encore sous les yeux l'exemple de nombreux archiprêtres non pourvus d'église paroissiale et ne jouissant que des revenus

61. *Regestum Clementis V* (éd. des Bénédictins), n. 3972.
62. *Ibidem*, n. 2676, 3293, 3840, 7086.
63. *Ibidem*, n. 1892, 1897.
64. On le reconnaît quelquefois : parrochialis ecclesia de Corduis archipresbiteratus *vulgariter* nuncupata (*Reg. Vat.*, t. 225, fol. 305 v°).

de leur archiprêtré. Nous étudierons ces deux sortes d'archiprêtres.

Les archiprêtres-curés. — Ces archiprêtres ont toute une histoire : la raconter, c'est montrer clairement quelle était leur situation. Elle n'était pas la même partout. Dans certains diocèses, les collateurs pouvaient choisir n'importe quel curé du district pour remplir les fonctions d'archiprêtre. Il leur était même loisible de lui retirer ces fonctions, quand ils le voulaient et de les confier, soit à un autre curé, soit à toute autre personne ecclésiastique capable de les exercer. L'archiprêtré restait ce qu'il avait été primitivement : un office temporaire.

Ailleurs, une coutume contraire s'était établie et avait fini par avoir force de loi : la possession de l'archiprêtré était attachée à la possession d'une église déterminée du district, de telle sorte que le curé de cette dernière devenait de droit archiprêtre. Ce procédé de collation avait des avantages : il donnait à l'archiprêtre une résidence fixe. Il fut adopté par plusieurs évêques qui introduisirent ainsi dans leurs diocèses des archiprêtres perpétuels, en annexant canoniquement les archiprêtrés à certaines églises paroissiales.

Le plus ancien exemple que nous avons relevé concerne le diocèse d'Angers. On sait que, dans ce diocèse, il y avait des archiprêtres et des doyens. En 1224, l'évêque assignait à perpétuité une église à chacun des doyennés et des archiprêtrés, afin d'en augmenter les revenus[66]. « Ce curieux texte », comme dit M. Longnon, n'est que le témoin d'une pratique qui allait se répandre un peu partout et fixer d'une manière définitive les destinées de l'archiprêtre rural. On nous permettra de citer, pour le XIVe siècle, un exemple d'une union semblable. Il s'agit de l'archiprêtré de Bénévent au diocèse de Limoges. Comme nous l'avons dit, ce district avait emprunté son nom à une abbaye importante qui se trouvait dans ses limites. Avant 1339, l'archiprêtré était uni à la cure de La Jonchère. Or, Jambert Chenent, archiprêtre de l'archiprêtré de Bénévent et recteur de l'église paroissiale de La Jonchère, estimait que ses revenus n'étaient pas suffisants pour lui per-

66. A. Longnon, *Pouillés de la province de Tours*, Introd., p. XLVI.

mettre de remplir, comme il convenait, son office d'archiprêtre : le district était immense et comprenait des monastères, prieurés ou églises qui, par leur nom ou leurs richesses, en imposaient au pauvre curé de La Jonchère, fût-il revêtu de la dignité d'archiprêtre. Pour se présenter dignement, au moment des visites, devant ces puissants bénéficiers placés sous sa juridiction, il lui fallait, disait-il, une escorte de clercs, de laïques et de notaires. Incapable de subvenir à de pareils frais, il demanda à l'évêque de Limoges de lui enlever l'archiprêtré. Une enquête s'ensuivit et, le chapitre ayant été consulté, l'évêque consentit à la requête : après avoir rompu les liens canoniques qui unissaient mutuellement l'archiprêtré de Bénévent et l'église de La Jonchère, il unit l'archiprêtré à l'église de Saint-Sulpice-le-Dunois, du consentement du curé de cette dernière paroisse, Raoul Logrinih. Voici les termes de la sentence épiscopale :

Ecclesiam de Juncheria et archipresbiteratum predictum deunimus et ipsum archipresbiteratum ab ipsa ecclesia de Juncheria et ipsam ecclesiam ab ipso archipresbiteratu separavimus et etiam separamus, ipsum archipresbiteratum ad ecclesiam Sancti Sulpicii Dunen, diocesis et archipresbiteratus predictorum, fore transferendum et archipresbiteratum et ecclesiam Sancti Sulpicii predictos fore uniendos ordinantes et etiam decernentes ipsamque ecclesiam Sancti Sulpicii dicto archipresbiteratui et ipsum archipresbiteratum ipsi ecclesie et archipresbiteratum et ecclesiam Sancti Sulpicii predictos ad invicem annectimus et unimus per ipsum Radulphum et successores suos regendum et perpetuo gubernandum, jure, modo et forma quibus melius possumus[67].

On voit avec quelle précision les rapports de la cure et de l'archiprêtré sont indiqués. Les deux bénéfices sont annexés l'un à l'autre *ad invicem :* c'est la formule que l'on trouve le plus souvent dans les textes de cette époque. Sauf quelques rares négligences, on a soin, en effet, de distinguer l'archiprêtré et l'église, même lorsque cette dernière a donné son nom au district. On dira alors, par exemple : *archipresbiter archipresbiteratus de Lauraco et rector ecclesie parrochialis de Lauraco*[68]. Ces formules toutes juridiques sont des plus utiles pour retrouver le nom primitif et officiel de l'archi-

67. Cette lettre est insérée dans une bulle du pape Clément VI qui confirme la nouvelle union (*Reg. Vat.*, t. 159, ep. 1434, fol. 309).
68. *Regestum Clementis V*, n. 1667, 2229.

prêtré qui souvent a fini par se perdre. Il appartiendrait aux éditeurs de pouillés d'en faire un relevé complet. Pour nous, elles ont un autre intérêt : elles montrent, pour le Midi particulièrement, qu'on ne voyait dans les noms des archiprêtrés qu'une pure appellation conventionnelle, soumise quelquefois à des variations. C'est ce que l'étude des districts nous avait déjà fait soupçonner.

Nous pourrions même citer quelques faits curieux qui se produisirent lors du partage de plusieurs diocèses du Midi par le pape Jean XXII. Ainsi, dans le nouveau diocèse de Sarlat, le curé d'Audrix continuait à porter le titre d'archiprêtre rural du Bugue, quoique cette dernière localité fût restée dans le diocèse de Périgueux[69]. Même exemple au diocèse de Rodez où le curé de Roquetaillade continue à se dire archiprêtre de Saint-Affrique, alors que cette dernière ville a été rattachée au nouveau diocèse de Vabres[70]. Il est vrai que le pape avait décidé que les archidiaconés et les archiprêtrés ne subiraient aucune modification, du fait de la division du diocèse : leurs titulaires pourraient ainsi avoir juridiction sur des paroisses relevant de deux évêchés. Cette anomalie se maintint pour les archidiacres, mais non pour les archiprêtres[71]. Nous relaterons, à cette occasion, la constitution d'un nouvel archiprêtré au diocèse d'Albi : il nous intéresse ici à cause du nom qu'on lui donna tout d'abord. L'archiprêtré de Saint-Gervais était passé en bonne partie au diocèse de Castres avec la petite ville de Saint-Gervais. La portion qui restait au diocèse d'Albi ne tarda pas à former un archiprêtré distinct qui fut confié, à titre perpétuel, au curé de Négremont. L'usage s'établit de l'appeler archiprêtré de Négremont, et c'est sous ce nom qu'il est connu. Nous avons trouvé cependant un texte pontifical qui lui conserve son nom primitif : *archipresbiter archipresbiteratus Sancti Gervasi alias de Nigromonte*[72].

69. *Reg. Vat.*, t. 163, fol. 310v, ep. 8.

70. MOLLAT, *Lettres communes de Jean XXII*, n. 16741.

71. Ainsi après le démembrement du diocèse de Narbonne, il se forma un nouvel archiprêtré au diocèse de Saint-Pons (cf. *Reg. Vat.*, t. 227, fol. 368), au dépens des archiprêtrés du Narbonnais et du Minervois. Le pape Benoît XII avait cependant spécialement déclaré à l'archiprêtre du Minervois, en 1341, que la création du nouvel évêché de Saint-Pons ne devait porter aucune atteinte à sa juridiction. VIDAL, *Lettres communes de Benoît XII*, n. 8225.

72. *Reg. Vat.*, t. 185, ep. 68, fol. 38. Ailleurs, il est appelé seulement archiprêtre de Négremont (*Reg. Vat.*, t. 233, ep. 290, fol. 473).

L'archiprêtré ne se distinguait pas seulement par une appellation différente de la cure à laquelle il était uni : il constituait par lui-même une fonction proprement dite qui pouvait être séparée de la charge curiale : d'après une constitution de Boniface VIII, on estimait que l'archiprêtré de La Croisille était réservé au Saint-Siège, alors que la cure de ce lieu unie par la coutume audit archiprêtré restait à la collation de l'évêque[73]. Bien plus, lorsque l'église et l'archiprêtré n'étaient pas unis canoniquement, mais seulement par la coutume, on pouvait inquiéter le possesseur des deux bénéfices. Sous Jean XXII, l'archiprêtré de Gardouch, au diocèse de Toulouse, avait été conféré par le Saint-Siège à un certain Sicard « *cum ejusdem annexis et dependentiis* ». Or, parmi ces annexes, la coutume plaçait l'église paroissiale de Gardouch. Le prédécesseur de Sicard, Pierre, avait, en effet, joui tranquillement des deux bénéfices. On prétendit néanmoins que, du moment qu'il n'y avait aucun titre d'union, la collation du pape ne pouvait porter que sur l'archiprêtré. La Curie romaine, appelée à trancher le cas, ne s'embarrassa pas de la question de droit. Qu'il y eût union ou non, Sicard entrerait en possession de l'église paroissiale, puisque la coutume était telle[74]. Quelques années auparavant, le même pape avait jugé autrement pour un autre archiprêtré du Toulousain, celui de Samatan, qui, depuis peu, faisait partie du diocèse de Lombez. Cet archiprêtré, auquel la cure du même lieu se trouvait unie par la coutume, avait été conféré à Guillaume Delmas. Quand ce dernier voulut entrer en possession de l'église qui lui appartenait, disait-il, de droit, il y eut des compétiteurs et, malgré le procès engagé à Avignon, le pape trancha de débat en conférant l'église de Samatan à Bernard Estève[75].

Ces difficultés allaient plus loin. L'office d'archiprêtre comportait en quelque manière charge d'âmes. Il y avait, du moins, à hésiter sur ce point[76]. Or, on ne pouvait régulièrement

73. *Regestum Clementis V*, n. 3289.
74. *Reg. Aven.*, t. 38, fol. 318.
75. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, n. 12439.
76. Dans les bulles des papes du XIVe siècle, les archiprêtrés sont considérés tantôt comme comportant charge d'âmes, tantôt comme des offices simples (*officium simplex sine cura*). On verra plus loin que deux archevêques de Bourges ont différé d'opinion sur les archiprêtrés de leur propre diocèse.

confier à la même personne deux fonctions qui avaient charge d'âmes. Entre un archiprêtré et une église paroissiale, il y avait incompatibilité. On le sentit de bonne heure. En 1221, l'évêque de Clermont sollicitait du pape Honorius III une dispense pour conférer une église paroissiale au titulaire de l'archiprêtré de Rochefort dont les revenus, disait-il, ne dépassaient pas la somme de quatre livres. Et il ajoutait que cette union permettrait à l'archiprêtre de mieux remplir son office. Nous le croyons sans peine[77]. En 1271, l'archevêque de Narbonne était autorisé, sur sa demande, à conférer un autre bénéfice ecclésiastique, même à charge d'âmes, à quelques-uns de ses archiprêtres qui avaient des revenus insuffisants[78]. Quelque temps avant, une requête semblable avait été adressée au Saint-Siège par l'archiprêtre d'Ambernac, au diocèse de Poitiers, qui avait reçu de son évêque l'église de Pressac. Il demandait dispense pour ce cumul qui pouvait paraître illicite[79].

Ces scrupules n'atteignaient pas tout le monde : il fallut la publication de la bulle *Execrabilis* du pape Jean XXII pour jeter le trouble dans les consciences. Grand émoi dans la plupart des diocèses où les archiprêtrés n'avaient pas été unis d'une façon canonique à une église déterminée du district. On crut que la bulle pontificale, qui interdisait le cumul des bénéfices à charge d'âmes, était une condamnation formelle : en plusieurs endroits, les archiprêtres résignèrent spontanément leur office trop peu lucratif pour garder seulement leur église. C'était mettre les évêques dans l'embarras : personne ne voulait remplir les fonctions archipresbytérales dont les revenus étaient insignifiants.

La Curie romaine consultée donna des solutions tout à fait conciliantes. A Vienne, le pape répondit à l'archevêque que les archiprêtrés n'étaient pas compris dans la nouvelle constitution[80]. Ailleurs, on procéda différemment : on demanda au

77. Pressutti, *Regesta Honorii III*, n. 3092.

78. Langlois, *Les registres de Nicolas IV*, n. 5193.

79. *Ibidem*, n. 2737. Notons, à ce propos, une requête de l'évêque de Saragosse, en 1255. Les revenus des archiprêtrés de son diocèse étaient tellement réduits qu'on ne trouvait personne pour remplir les fonctions archipresbytérales. Le pape lui permit d'annexer à chaque archiprêtré une église *sine cura* (Bourel de la Roncière, *Les registres d'Alexandre IV*, n. 143).

80. Coulon, *Lettres secrètes et curiales du pape Jean XXII*, n. 732.

pape d'annexer *canoniquement* les archiprêtrés vacants à certaines églises du diocèse : dès lors, ils ne tombaient pas dans les cas des offices visés par la bulle. Nous avons relevé dans les registres plusieurs lettres qui permettent ou réalisent même cette union : à Narbonne[81], à Alet[82], à Saint-Flour[83], à Mende[84], à Autun[85], à Chalon-sur-Saône[86] et à Clermont. Nous donnerons l'exemple de l'union de l'archiprêtré de Rochefort à l'église de Courteserre, au diocèse de Clermont. Voici la décision du pape, telle qu'elle est communiquée à l'évêque :

Mandamus quatinus archipresbiteratum sic vacantem propter ejus tenuitatem fructuum ad decimam non taxatum et ultra quatuor libras turonensium parvorum in certis ipsius redditibus non valentem eidem parrochiali ecclesie de Curtaserra cum omnibus juribus et pertinentiis suis auctoritate nostra unias perpetuo et annectas, ita quod, post unionem et annexionem hujusmodi, rector ipsius ecclesie qui est vel erit pro tempore possit et sibi liceat per se vel per alium suo nomine archipresbiteratus ac jurium et pertinentiarum predictorum possessionem corporalem auctoritate propria libere apprehendere, cujuscumque licentia minime requisita, ipsumque una cum parrochiali ecclesia de Curtaserra predicta licite retineri[87].

Désormais, la situation juridique de nombreux archiprêtrés est fixée : certaines cures possèderont cet office jusqu'à la Révolution. Il s'identifie tellement à la paroisse qu'on oublie bientôt sa véritable constitution et ses origines. On remonte jusqu'aux temps mérovingiens pour expliquer une coutume qui s'est établie peu à peu aux XIIIe et XIVe siècles et qui n'a été dans plusieurs cas consacrée que par une concession bienveillante du pape Jean XXII !

Les archiprêtrés simples. — Au XIVe siècle, on pouvait d'autant mieux juger de la véritable situation des archiprêtres que certains diocèses avaient conservé encore ce que nous appellerons des archiprêtrés simples, c'est-à-dire des archiprêtrés non unis par le droit ou la coutume à une église paroissiale.

81. MOLLAT, *Lettres communes de Jean XXII*, n. 10993.
82. *Ibidem*, n. 13374.
83. *Ibidem*, n. 8934.
84. Bulle du 1er sept. 1333, confirmée par Innocent VI en 1354 (*Reg. Vat.*, t. 226, fol. 165, ep. 25).
85. MOLLAT, *Lettres communes de Jean XXII*, n. 10697.
86. *Ibidem*, n. 14823.
87. La bulle est datée du 14 janvier 1320 (*Reg. Vat.*, t. 168, fol. 349, ep. 349).

Nous citerons les quelques exemples que nous avons rencontrés, sans vouloir donner une liste complète qu'il serait difficile de dresser.

Les archiprêtres ruraux de Bourges n'étaient pas dotés régulièrement d'une cure. Celui qui était pourvu de cet office pouvait en être privé au gré de l'archevêque ou du chapitre, lorsque le siège était vacant. Ils étaient conférés non à vie, mais pour un temps « *temporales* ». En 1320, l'archevêque Raynaud de la Porte constatait que ce procédé avait de grands inconvénients : bien souvent, les archiprêtres ne résidaient pas, ne se faisaient pas ordonner prêtres et négligeaient les devoirs de leur fonctions. Or, disait-il, comme on considérait à bon droit qu'un tel office comportait charge d'âmes, il était urgent de remédier à cette situation. A sa demande, le pape Jean XXII lui permettait d'unir chaque archiprêtré à une église paroissiale : c'était imiter la plupart des autres diocèses[88]. Il ne semble pas cependant que la bulle papale ait reçu exécution. Nous avons plusieurs lettres des archevêques de Bourges nommant, dans la suite, des archiprêtres ruraux : il n'est question que de la collation de l'archiprêtré, tel qu'il était avant la requête de Raynaud de la Porte[89]. En 1355, l'archevêque Roger le Fort sollicite une solution plus radicale : à l'encontre de son prédécesseur, il jugea que ces archiprêtrés

88. Bulle du 1er juin 1320 (*Reg. Vat.*, t. 72, fol. 128, ep. 1097).

89. Voici, par exemple, la lettre de nomination de Jean de Florence, familier et médecin du pape, à l'archiprêtré de La Châtre le 14 octobre 1342 : « *Fulcaudus, Dei gratia, Bituricensis archiepiscopus, dilecto socio nostro magistro Johanni de Florentia, salutem in Domino.* Personam vestram erga nos merito commendatam favore benivolo prosequi cupientes, archipresbiteratum nostrum de Castro, cujus omnimoda dispositio ad nos spectat, vobis conferimus et donamus cum suis juribus et pertinentiis universis, regendum committimus et etiam gubernandum per vos vel per alium substitutum ydoneum, quamdiu vitam duxeritis in humanis, dantes et tenore presentium committentes vobis vel substituto vestro plenam et liberam potestatem causas dicti archipresbiteratus de quibus archipresbiteri ipsius cognoscere consueverunt audiendi et de eisdem cognoscendi ac fine debito terminandi et cetera ad dictum officium spectantia faciendi, secundum nostrarum constitutionum synodalium seriem et tenorem, mandantes omnibus subditis dicti archipresbiteratus quatinus vobis vel substituto vestro seu deputando vel deputandis a vobis in premissis et premissa tangentibus pareant efficaciter et intendant, amoto exinde quolibet alio detentore. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum. Datum apud Terliacum domum nostram, die lune post festum beati Dyonisii, anno Domini millesimo CCC° quadragesimo secundo. » Cette nomination fut confirmée, l'année suivante, par le pape Clément VI (*Reg. Vat.*, t. 159, fol. 353 v°, ep. 1587).

n'étaient pas des offices à charge d'âmes; on pouvait les supprimer et unir leurs revenus à ceux de la mense archiépiscopale qui, paraît-il, avaient été diminués. Innocent VI y consentit[90].

Les archiprêtres ruraux du diocèse d'Orléans étaient assurément dans la même situation que ceux de Bourges : cela nous explique qu'ils ne soient pas mentionnés dans les pouillés : ce sont des offices simples, ainsi que le prouve suffisamment la lettre par laquelle l'archidiacre de Beauce nomme l'archiprêtre de ce même district en 1342[91].

A Nevers, l'évêque Bertrand Tissandier confère, en 1340, l'archiprêtré rural de Prémery au curé d'Authiou qui est un de ses familiers. Et il nous apprend à cette occasion que la coutume observée par ses prédécesseurs veut que cet archiprêtré soit confié tantôt à un curé, tantôt à un simple clerc séculier[92]. Telle était, sans doute, la règle qui s'imposait pour les autres archiprêtrés. Celui de Lurcy-le-Bourg est détenu, en 1339, par un certain Pierre Petit qui est en même temps recteur de l'hôpital de *Campoclemedi*[93]. C'est encore le recteur d'un hôpital qui occupe, en 1343, l'archiprêtré rural de Saint-Pierre-le-Moûtier[94].

Au diocèse d'Auxerre, l'archiprêtré de Pusaye, qui est sans charge d'âmes et qui, à cause de la modicité de ses revenus, n'est pas taxé pour la décime, est également un archiprêtré simple[95]. La même remarque s'applique à l'archiprêtré de Vérizet, au diocèse de Mâcon[96], et à celui de Crest, au diocèse de Die, qui, dit-on, est un bénéfice rural portant vulgairement le nom d'archiprêtré de Crest et ne constituant ni une dignité ni un personnat[97].

90. *Reg. Vat.*, t. 229, fol. 218, ep. 1349.
91. Dans cette lettre, semblable du reste à celle de l'archevêque de Bourges que nous avons transcrite, il n'est question que de la collation de l'archiprêtré; elle se trouve dans une bulle de confirmation de Clément VI (*Reg. Vat.*, t. 147, fol. 396, ep. 768).
92. « Archipresbiteratum ruralem de Primeriaco, nostre predicte diocesis, consuetum... aliquotiens rectoribus parrochialium ecclesiarum et aliquotiens clericis secularibus committi... tibi concedimus... » Cette collation fut confirmée par le pape Clément VI (*Reg. Vat.*, t. 168, fol. 412 v°, ep. 596).
93. *Ibidem*, t. 174, fol. 292v, ep. 846.
94. *Ibidem*, t. 162, fol. 200, ep. 541.
95. *Reg. Vat.*, t. 207, fol. 310, ep. 24.
96. *Ibidem*, t. 221, fol. 219v, ep. 403.
97. *Regestum Clementis V*, n. 2801.

Nous pourrions allonger cette liste, mais ce serait sans intérêt pour notre étude. La condition de l'archiprêtré rural nous paraît suffisamment déterminée : il constitue par lui-même un office indépendant de toute autre fonction ecclésiastique.

IV. — Les origines de l'archiprêtre de district.

Des ressemblances profondes rapprochent les archiprêtres de district des archidiacres : nous avons essayé de le montrer. Elles indiquent clairement, croyons-nous, que les origines de ce personnage doivent être recherchées dans le clergé même de l'église cathédrale. C'est là que l'institution archidiaconale, telle qu'elle a été constituée à partir du IXe siècle, a pris naissance. Elle a son point de départ dans l'ancien chef des diacres qui avait fini par devenir le plus gros personnage du clergé urbain. Pourquoi ne pas assigner une origine similaire à l'archiprêtre de district, puisque l'église cathédrale possédait aussi un archiprêtre dont les prérogatives étaient, sur certains points, semblables à celle de l'archidiacre ? L'hypothèse que nous avions exposée au début de cette étude se présente naturellement à l'esprit.

Nous avons vu avec quelle force elle s'imposait particulièrement lorsqu'il s'agit des archiprêtres-chanoines. On ne saurait séparer ces derniers des archiprêtres ruraux : leurs fonctions sont les mêmes. Leur origine ne saurait être différente. D'ailleurs, parmi les archiprêtres ruraux eux-mêmes on peut aisément retrouver l'ancien archiprêtre cathédral. On a cru que ce personnage, jadis si important, avait disparu ou plutôt qu'il avait pris le nom de doyen, sous prétexte qu'on ne le signale plus parmi les membres du clergé cathédral dans de nombreuses églises aux XIIe et XIIIe siècles. La vérité est qu'il existe toujours, portant le même titre, mais occupant quelquefois une place moins brillante, celle d'un archiprêtre rural : c'est le cas des archiprêtres de Narbonne, de Béziers, d'Aix, de Die, d'Autun, de Cahors, d'Angers[98] : leur situation

98. On a vu comment, dans certains diocèses, ces titres avaient été remplacés par d'autres, lorsque ces archiprêtres furent pourvus d'une cure. Nous avons pu le constater, d'une façon certaine, pour l'archiprêtre de Béziers. C'est ainsi qu'a disparu probablement le titre d'archiprêtre d'Albi, qu'on trouve seulement dans les documents du XIIe

ressemble, en tout point, à celle de leurs collègues, les archiprêtres des districts ruraux qui, eux aussi, peuvent prétendre se rattacher à l'ancien archiprêtre au même titre que les archidiacres des districts ruraux prétendent se rattacher à l'ancien archidiacre.

On pourrait cependant s'étonner que ces archiprêtres ruraux et, en particulier, l'archiprêtre du district urbain, héritier plus direct de l'ancien archiprêtre cathédral, aient été chassés de l'église cathédrale. Mais nous ne croyons pas qu'une exclusion de ce genre ait été prononcée contre eux : issus du clergé cathédral, ils ont été considérés pendant longtemps comme attachés à la cathédrale. On sait, en effet, que les chanoines ne constituaient pas tout le clergé de l'église cathédrale : à côté d'eux, il y avait place pour d'autres clercs qui formaient le chœur inférieur ou, comme on disait parfois, le collège : non admis dans le chapitre, les archiprêtres pouvaient prendre place dans le collège.

C'est du moins ce qui est arrivé à Vienne, où les archiprêtres, qui étaient au nombre de huit, ne faisaient pas partie de droit du chapitre. Vers la fin du XIIIe siècle, on leur avait même confié des paroisses. Mais, en tant qu'archiprêtres, ils restaient membres du chœur inférieur de l'église cathédrale de Vienne[99], et nous connaissons certains de ces archiprêtres qui, dans les dernières années du XIIIe siècle, percevaient quelques oboles pour faire leur semaine[100].

et du XIIIe siècle. Au XIVe siècle, l'archiprêtre du district urbain d'Albi porte le titre d'archiprêtre de Réalmont, du nom de la cure qu'il possède avec l'archiprêtré. On pourrait faire des constatations semblables dans plusieurs autres diocèses.

99. Sur la constitution du clergé de la cathédrale de Vienne, voir U. CHEVALIER, *Etude historique sur la constitution de l'église métropolitaine et primatiale de Vienne* (Vienne, 1922), p. 146.

100. Chan. Ul. CHEVALIER, *Regeste Dauphinois*, n. 12669. Acte du 28 février 1283-84. Ayant à expliquer ces faits, M. Chevalier n'y a vu qu'une situation exceptionnelle et anormale : « Certains [archiprêtres], par dispense, portaient un titre d'archiprêtre et résidaient à Vienne, comme les archidiacres », et plus loin : « C'était donc accidentellement, en vertu de dispense qu'un archiprêtre forain se trouvait incorporé à l'église Saint-Maurice de Vienne » (*Etude historique...*, p. 25-26). Il faut, en effet, arriver à ces conclusions si on considère les archiprêtres comme des curés, résidant habituellement dans leur paroisse. Nous avons vu que c'est au contraire par faveur et par dispense qu'ils peuvent occuper une cure.

101. « Cum igitur *in Narbonensi ecclesia* nonnulli archipresbiteratus existant... » (*Reg. Vat.*, t. 46, fol. 50, ep. 243).

Telle était sans doute la situation des archiprêtres de Narbonne, qui n'étaient généralement pas pris parmi les chanoines, et qui cependant sont « *in ecclesia Narbonensi* ». Cette formule, nous la trouvons, en 1291, lorsque l'archevêque demande pour eux un autre bénéfice, probablement une cure[101]. Et qu'on le remarque : même à la tête d'une paroisse, en tant qu'archiprêtres, ils continuent nominalement à appartenir à l'église cathédrale. C'est ainsi que l'archiprêtre de la Haute-Corbière, devenu curé de Canos, sera dit comme par le passé : *archipresbiter Corberie superioris in ecclesia Narbonensi ac rector ecclesie de Canois*[102]. L'ancien archiprêtre d'Aix-en-Provence, à qui on a confié la cure de Meyreuil, semble aussi être toujours rattaché, au moins nominalement, à l'église cathédrale; on dira qu'il possède « *archipresbiteratus et clericatus ecclesie Aquensis*[103] ».

Ces formules nous paraissent être de la plus grande importance. Si nous les rencontrons peu souvent, c'est qu'elles finissaient par être vides de sens, à l'époque que nous étudions. Lorsque, à la fin du XIVe siècle, on publia un nouveau tableau du clergé cathédral de Vienne, on ne mentionna plus les archiprêtres. Depuis longtemps, leur office avait été uni à titre perpétuel à des paroisses du diocèse. De même qu'on a oublié souvent le nom primitif de district, ainsi il est arrivé qu'on a oublié la place primitive de l'archiprêtre : cette place, théoriquement du moins, était à l'église cathédrale. On comprend, dès lors, qu'aux XIIe et XIIIe siècles, les fonctions d'archiprêtre aient été souvent confiées aux chanoines : n'étaient-ils pas aussi bien indiqués pour les remplir que les clercs inférieurs ?

102. *Regestum Clementis V*, n. 5396.

103. MOLLAT, *Lettres communes de Jean XXII*, n. 8095. Nos dernières recherches dans les archives du Vatican nous ont permis de constater que ces formules s'étaient parfois maintenues jusqu'à la fin du XIVe siècle. Dans le bullaire de Clément VII, nous trouvons, en 1382, un « archipresbiter de Burgolio in ecclesia Andegavensi » (*Reg. Aven.*, t. 229, fol. 147), et, en 1390, un « archipresbiter archipresbiteratus de Azilhaneto in ecclesia Sancti Pontii Thomeriarum, O. S. B. » (*Reg. Aven.*, t. 260, fol. 118; t. 261, fol. 285v). Les deux lettres disent clairement qu'il ne s'agit pas de chanoines. En Espagne, où l'institution archipresbytérale semble avoir suivi les mêmes transformations qu'en Gaule, nous avons un exemple très net au XVe siècle. Une lettre d'Eugène IV, en 1444, mentionne un « archipresbiteratus Darocensis in ecclesia Cesaraugustana O. S. A., clericis secularibus assignari solitus ». Et plus loin on lit : « Archipresbiteratus predictus qui simplex administratio vel officium *in prefata ecclesia* existit... » (*Reg. Vat.*, t. 363, fol. 7 v°).

On comprend aussi que le chapitre de Poitiers se soit demandé si on devait admettre les archiprêtres de district, *archipresbiteri locorum*, parmi les électeurs de l'évêque. La fonction qu'ils exerçaient leur donnait, en effet, un certain prestige dans le clergé de la cathédrale, même s'ils n'étaient pas ornés de la dignité de chanoine. Le chapitre cependant n'entendit faire aucune dérogation à une coutume qui s'était déjà imposée : seuls les archiprêtres-chanoines prendraient part à l'élection. C'était réserver l'élection aux seuls membres du chapitre, à l'exclusion de tout autre fraction du clergé cathédral[104].

Ainsi, tout concourt à nous faire chercher les origines de l'archiprêtre de district à l'église cathédrale. A défaut de textes formels, nous avons de nombreux indices qui méritent, croyons-nous, de fixer notre attention. Nous avons surtout l'exemple des changements survenus dans l'archidiaconat. L'évolution que nous constatons dans cette dernière institution nous est une garantie de celle que nous assignons à l'archipresbytérat.

En rattachant les archiprêtres de district à l'ancien archiprêtre de la cathédrale, nous soulevons une nouvelle question. Que sont devenus les archiprêtres des églises baptismales de l'époque mérovingienne ? Elle n'intéresse pas directement notre étude : cependant sa solution peut donner plus de fermeté à l'opinion que nous avons exposée.

Et d'abord, il semble bien que la période troublée des VIIe et VIIIe siècles fut néfaste à ces communautés de prêtres et de

104. Voir IMBART DE LA TOUR, *Les élections épiscopales*, p. 528. Cet auteur, considérant les archiprêtres comme des curés, n'a pu apprécier, comme il convenait, la part qu'ils ont prise parfois dans les élections épiscopales. Notant les transformations du collège électoral à la fin de l'époque carolingienne, il écrit : « Les clercs ruraux disparaissent peu à peu du corps électoral. Nous les trouvons encore à l'élection de Guigne de Girone en 908. Mais ils ne sont pas mentionnés dans l'élection de Vich (1013), de Rota (1017), de Limoges (1052)... En revanche, à Chalon, en 1080, plusieurs archiprêtres figurent parmi les signataires du *decretum* d'élection. Mais c'est que le système électoral a été rétabli et que la réforme lui a rendu ses anciens caractères » (*Ouvr. cité*, p. 326; voir encore p. 517). En réalité, le fait de Chalon ne prouve rien : les archiprêtres ont dû prendre part à l'élection comme chanoines ou, du moins, comme membres du clergé cathédral. On ne peut les considérer, à ce moment là, comme des représentants du clergé rural. La participation de ce clergé aux élections épiscopales doit donc s'arrêter d'une façon définitive aux premières années du Xe siècle : aucun texte ne la fait connaître ultérieurement.

clercs qui dirigeaient certaines églises de la campagne. Plusieurs durent disparaître complètement : le titre d'archiprêtre devenait vain. Nous savons même que certains laïques s'emparèrent de cette dignité, percevant sans doute les revenus, tandis que le clergé inférieur faisait les fonctions. C'était porter atteinte à cette institution et la mener à la ruine.

On ne peut croire cependant à une suppression complète de ces communautés. D'ailleurs, d'autres se formèrent dans la suite : ce sont nos anciennes collégiales dont quelques-unes remontent jusqu'aux premiers temps de la féodalité. Elles sont bien l'image des anciennes communautés de clercs groupées autour d'un archiprêtre. Seulement ces collégiales ont généralement à leur tête un doyen ou un prévôt. Ce changement de nom ne saurait nous surprendre : on a voulu, sans doute, imiter les chapitres cathédraux, où le premier dignitaire prenait souvent le titre de doyen ou de prévôt. L'ancienne appellation pouvait d'ailleurs être employée: quand Jean XXII érigea plusieurs églises du Midi en collégiales, l'une d'elle, celle de Capdrot, eut à sa tête un archiprêtre. Voilà, croyons-nous, les successeurs des archiprêtres mérovingiens, si tant est qu'il y ait une succession.

L'Italie conserva mieux que la Gaule l'ancienne institution archipresbytérale. Dans ce pays, où les diocèses étaient généralement peu étendus, la multiplication des archidiacres et des archiprêtres ne se produisit pas. Tout resta dans l'état antérieur. A la cathédrale, l'archiprêtre figure toujours et, comme dans le passé, il occupe une place de choix. A la campagne, ce sont encore les archiprêtres qui dirigent les *plebes* et leur clergé. Les conciles et les constitutions du IXe siècle nous les font connaître : nous les retrouvons au XIVe siècle aussi nombreux et remplissant toujours les mêmes fonctions. Ce sont là des *archiprêtres d'église*. On ne saurait les confondre avec nos archiprêtres de district.

Elie GRIFFE,
archiviste-paléographe de l'Ecole Vaticane.

NOTE

SUR LES ANCIENS CATALOGUES EPISCOPAUX

DE TROYES

Le catalogue épiscopal de Troyes, écrit Mgr Duchesne[1], « n'est connu que par Robert de Saint-Marien et ses copistes « ordinaires; il va de première main jusqu'à Manassès de « Pougy (1181-1190), mais il a été continué dans le manus- « crit[2] jusqu'à Nicolas de Brie (1233-1269): malgré son attes- « tation un peu tardive, ce catalogue doit inspirer confiance, « car les documents le vérifient presque constamment depuis « le ve siècle, et nous avons la preuve qu'il existait déjà au « IXe siècle tel que nous l'avons maintenant ».

Certes, tout le monde sait gré au savant prélat d'avoir donné une édition de ce catalogue[3] accompagné de références sur les quarante premiers évêques, mais je dois cependant le contredire sur un point : le chroniqueur auxerrois n'a nullement le mérite d'avoir conservé seul le catalogue épiscopal de Troyes : une autre nomenclature *plus exacte et plus ancienne* subsiste : elle est imprimée sur le feuillet liminaire, non paginé, d'un ouvrage d'histoire locale ancien et rare où elle est restée presque inaperçue.

C'est, en effet, après avoir achevé la rédaction et même l'impression de son *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ diœcesis*[4], où il venait de donner un catalogue des évêques de Troyes[5], qui n'est que le développement et la continuation de celui de Robert de Saint-Marien, que le docte Nicolas Camu-

1. *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II2, p. 452.
2. Bibl. de la ville d'Auxerre, ms. 132, fol. 91 v°; un autre codex (Bibl. Mazarine, ms. 1321, fol. 167) va jusqu'à l'évêque Robert, mort en 1233.
3. *Fastes épiscopaux*, t. II2, p. 452-453.
4. Troyes, 1610, in-12.
5. Fol. 113-252.

sat, chanoine de Troyes, eut entre les mains un manuscrit de l'abbaye de Montiéramey contenant une liste épiscopale écrite de première main jusqu'à Henri de Carinthie (1145-1169) et continuée à Montiéramey — ainsi qu'en témoigne la note finale — jusqu'à l'évêque Hervé, mort en 1223. Or, ce manuscrit semble aujourd'hui perdu, mais Camusat n'a pas hésité à introduire un « carton » dans son recueil pour faire bénéficier les érudits d'un texte si respectable et différent parfois de celui de Robert qu'il avait d'abord adopté. Je le reproduis ici d'après son édition :

NOMINA EPISCORUM TRECASSINÆ URBIS

Amator	Censardus
Obtatinus	Bobinus
Leo	Amingus
Eraclius	Adelgarius
Melanus	Bertulfus
Aurelianus	Helias
Ursio	Adelbertus
S. Lupus	Prudentius
Camilianus	Folcricus
Vincentius	Otulfus
Ambrosius	Bodo
Galomannus	Ricveus
Agretius	Otbertus
Item Lupus	Ansersus
Evodius	Walo
Modegisilus	Adricus
Rannegisilus	Milo
Leuconius	Manasses
Bertoaldus	Bainaldus
Albo	Frotmundus
Wandelmarus	Hugo
Vulfeudus	Hugo
Raganbertus	Philippus
Aldebertus	Raynaudus
Gautcerius	Atto
Arduinus	Henricus

[*quæ sequuntur recentioribus notis exarata sunt*]

Mathæus

Manasses
Bartholomeus
Garnerius

Herveus, qui obiit anno Domini 1223, 5 non. Iulii et tumulatus

fuit in die translationis S. Martini, anno episcopatus sui 16, et sepultus est in ecclesia sua ante altare beatae et gloriosae semper virginis Mariae tempore Rollandi qui fuit 21 abbas huius loci [cœnobii Arremarensis].

« Après Robert de Saint-Marien, l'auteur de la Grande Chronique de Tours a fait, dans sa compilation, entrer le catalogue reproduit par Camusat. Dans les deux premiers manuscrits qui subsistent de cette chronique, le n° 1852 de la collection de sir Thomas Phillips et le n° 4991 du fonds latin à la Bibliothèque nationale de Paris (fol. 260), la liste finit par le nom de Hervé (1207-1223). Le texte du manuscrit de sir Thomas Phillips a été copié par André Duchesne (Mélanges de Colbert, vol. 46, fol. 28) et par le P. Sirmond (ms. lat. 11478, fol. 113) »[6].

⁂

Un troisième catalogue épiscopal, également ignoré de Duchesne, est conservé dans un collectaire du chapitre de la cathédrale de Troyes[7]. Ce catalogue est écrit de la même main jusqu'à l'évêque Nicolas de Brie, mort en l'an 1269, et il a été écrit au plus tôt après celui de Montiéramey, mais depuis il a été continué en différents temps et par différentes personnes jusqu'au XVIIIe siècle. Breyer, qui l'avait cité[8], en adressa copie en novembre 1736 à l'académicien Levesque de la Ravalière qui désirait connaître ce catalogue[9]. J'en donne ici le texte d'après le collectaire troyen :

NOMINA EPISCOPORUM TRECENSIUM

Amator
Obtatianus
Læo
Heraclius
Melanus
Aurelianus
S. Ursus
S. Lupus
S. Camelianus
S. Vincentius
Ambrosius
Galemagnus vel Gallomannus
Agretius

6. Delisle, *Anc. catalogue des évêques des églises de France*, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 434-435.
7. Bibl. de la ville de Troyes, ms. 838, fol. 145 v°.
8. *Défense du culte de saint Prudence*, p. 124.
9. Bibl. nat., coll. de Champagne, t. 53, fol. 72-73.

Item Lupus	Ottulfus
Evodius	Bodo
Modegisilus	Rithveus
Ragnegisilus	Otbertus
Leuconius	Ansersus
Bertoaldus	Gualo
Wammirus	Hadricus vel Ayricus
Abbo felix	Milo
Wlfredus	Manasses
Ragembertus	Rainoldus vel Rainaldus
Aldebertus	Frotmundus
Fredebertus	Mainardus
Gautserius	Item Frotmundus
Arduinus	Hugo
Censardus	Item Hugo
Bobinus	Phillipus
Amingus	Rainaldus
Aldegarius	Hato
Osulphus vocatus	Henricus
Bertulphus	Matheus
Helias	Manasses
S. Paulus	Bartholomeus
Adalbertus	Garnerius
S. Prudentius	Herveus
Flochericus vel Fulchericus vel Fulcherius	Robertus Nicholaus

Enfin, l'abbaye Saint-Loup possédait le texte d'un ancien catalogue des évêques de Troyes[10] dans un manuscrit dont j'ignore l'âge exact et le sort actuel; mais l'abbé Lalore, qui en avait promis une édition[11], en a peut-être laissé copie dans ses notes conservées aux Archives de l'Aube...

Georges VERDIN,
Docteur en théologie.

10. TRASSE DE MONTMUSARD, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Troyes* (Bibl. de la ville de Troyes, ms. 2427, t. I, p. 544), déclare l'avoir utilisé.
11. *Optatien...* (Troyes, 1863), p. 3.

BULLETIN CRITIQUE

John VIÉNOT, professeur honoraire de l'Université de Paris, président de la Société de l'histoire du Protestantisme français. — *Histoire de la Réforme française des origines à l'édit de Nantes.* — Paris, Fischbacher, 1926. In-4° de 478 pages avec 39 gravures hors texte. Prix : 50 francs.

En dépit des apparences, malgré l'air grave de son format in-quarto, la personnalité de l'auteur et les notes qui occupent le bas des pages, nous ne croyons pas que l'*Histoire de la Réforme française* de M. John Viénot soit un ouvrage bien neuf ni de composition solide. Le ton oratoire, agressif, de l'auteur, ses redites nombreuses, l'insistance avec laquelle on y relève certains traits de la vie cléricale, et jusqu'à l'affectation un peu gauche de pudeur, tout cela laisse l'impression que les chapitres de ce livre ont été d'abord écrits sous forme de conférences destinées à un public spécial, un public d'étudiants pour le pastorat, j'imagine. Le texte que nous avons sous les yeux, si remanié soit-il, garde encore les traces d'une rédaction hâtive, fiévreuse. Les citations abondent, tantôt reproduites intégralement, tantôt, et le plus souvent, analysées. Ce procédé de composition rappelle la méthode adoptée jadis par feu Aguesse dans son *Histoire de l'établissement du protestantisme en France*[1], avec cette différence toutefois : plutôt que d'utiliser directement les chroniques et les histoires du XVIe siècle, M. Viénot emprunte surtout aux écrivains de la période romantique ou contemporaine. Ame ardente, parlant à un auditoire mal défendu, impatient d'enthousiasme, M. l'ancien professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris s'est moins soucié de faire œuvre scientifique que de confirmer dans leur foi les fidèles de son église. Les Michelet, les Peyrat, les Lenient, les Dulaure et autres grandiloquents historiens lui ont fourni les gros effets, les aperçus dramatiques et les périodes déclamatoires. Parmi les auteurs contemporains les mieux instruits du passé de la Réforme, si MM. Hauser et Weiss sont à l'honneur, Imbart de la Tour et Noël Valois sont ignorés, à ce qu'il semble. Quant à MM. Lucien Romier et Georges Goyau, il n'est guère d'endroits où M. Viénot ne les cite sans leur décocher quelque impertinence[2].

1. L. AGUESSE, *Histoire de l'établissement du protestantisme en France, contenant l'histoire politique et religieuse de la nation depuis François Ier jusqu'à l'édit de Nantes.* Paris, 1886, 4 vol. in-8°.

2. M. Viénot s'est plû, dans son livre, à ferrailler contre quelques « écrivains catholiques de tendance ou d'origine », qu'il accuse d'être

Il semblerait qu'un livre d'un dessein aussi spécial s'adressât exclusivement aux calvinistes. M. Viénot s'est-il flatté d'élargir le cercle de ses lecteurs en le dédiant « à tous les esprits indépendants »[3] ? C'est à leur intention, assurément, qu'il a constitué un embryon de bibliographie à la fin de rares chapitres et garni de notes les rez-de-chaussée. Mais cet appareil scientifique, tout de surface, n'impressionnera que les gens pressés ou les lecteurs superficiels. S'agit-il des imprimés ? Les indications bibliographiques, souvent incomplètes ou inexactes, ne mentionnent parfois que le nom de l'auteur ou le titre de l'ouvrage. Les références insuffisantes se dénoncent d'elles-mêmes; il en est de moins transparentes, de plus compromettantes aussi. Telles sont les références aux sources manuscrites, spécialement aux diverses séries de registres du Parlement de Paris. Je ne suis pas sûr que M. Viénot les ait beaucoup pratiquées. Ses notes y font mainte allusion, mais elles renvoient, par erreur le plus souvent, soit à la Bibliothèque nationale[4], soit aux Archives nationales. Il semble en effet que M. Viénot ait consulté à peu près exclusivement la table de la collection Le Nain, dont un exem-

« incomplètement libérés de la littérature royaliste des siècles écoulés » (p. 302). Il y dénonce, *ore rotondo*, « leurs passions confessionnelles ou leur respect inné du pouvoir » (p. 301). A son jugement, les uns, comme M. Goyau, « vulgarisent les vues d'une histoire périmée » (p. 146, n. 1); d'autres, comme M. Romier, « le savant et habile avocat des Guises », « veulent faire servir leur art à un avenir de la réaction » (p. 311 et 306). D'autres encore... Mais je passe. Ces échantillons suffisent.

3. Des « esprits indépendants », auxquels l'ouvrage est dédié, l'auteur se fut apparemment reproché d'exclure les jeunes filles. De là, un souci de pudeur qui n'a pas été sans nuire à l'objectivité de l'historien. « Pour ne pas choquer davantage » ses lecteurs, M. Viénot s'est interdit de citer en entier un passage de Sébastien Roulliard, relatif au vêtement que portait la Vierge « lors de la salutation angélique », d'après le récit légendaire de la tunique de Chartres (p. 9); il a dû également « reculer devant le tableau qu'il faudrait faire » des mœurs publiques et privées au XVIe siècle : c'est encore lui qui l'affirme (p. 242, n. 1)... Mais nous pouvons être tranquilles : les scrupules de M. Viénot ne nous privent ni d'une belle page ni d'un renseignement inédit. C'est d'ailleurs monnaie huguenote fort ancienne que ces protestations de mauvais aloi, et l'auteur s'illusionne s'il croit nous donner le change. D'abord, la *Parthénie* de Sébastien Roulliard, illisible, parce que de lecture assommante pour nos contemporains, n'a rien de choquant ni qui puisse justifier un accès de pudeur. De plus, c'est peut-être manquer d'élégance morale, lorsqu'on est convaincu que le célibat ecclésiastique est une erreur, de rabâcher jusqu'à satiété du sujet, dans un livre de synthèse, dénombrant chaque fois pour tel et tel personnages d'église — non réformés — les enfants nés de leur infraction à cette discipline. Il arrive même à M. Viénot de vouloir trop prouver. Où a-t-il vu, par exemple, que Philibert Delorme, l'architecte de Fontainebleau, avait embrassé le sacerdoce ? Il était aumônier du roi et chanoine, dit-il p. 4, n. 1. Mais Ronsard aussi était aumônier du roi, et l'on a récemment démontré qu'il n'avait de sa vie reçu la prêtrise. Et combien de chanoines qui n'étaient que clercs tonsurés, sans parler des chanoines laïques.

4. C'est par erreur que l'auteur désigne la Bibliothèque nationale : p. 68, n. 1; p. 71, n. 3; p. 72, n. 2; p. 96, n. 1.

plaire est désigné à l'Hôtel Soubise sous les cotes U 493 à 574. On sait l'importance de cette collection d'extraits tirés des registres du Parlement et suivie d'une table méthodique très copieuse (82 volumes), qui en fait un instrument de travail si précieux pour l'histoire des institutions de l'ancienne France. M. Viénot a relevé avec soin dans cette table l'indication du volume et du folio de chaque pièce transcrite, et ce sont ces références de Le Nain qu'il reproduit en note, spécifiant chaque fois qu'il s'agit des registres du Parlement aux Archives nationales. Souhaitons qu'aucun lecteur n'ait la curiosité de se reporter à ces indications que donne M. Viénot : ce serait aller certainement au devant d'une déception : car les cotes de la table de Le Nain ne désignent nullement les registres des Archives nationales, mais les volumes de copies tirées de ces registres et dont la collection (plus de 250 volumes) est conservée, depuis 1833, à la bibliothèque de la Chambre des députés. M. Viénot ne pouvait trahir plus sûrement à son insu qu'il n'a jamais ouvert un seul des registres sur lesquels repose en partie sa documentation. Aussi bien est-on littéralement ébahi de l'entendre s'exclamer : « Que de drames de conscience on pressent rien qu'à parcourir les registres des parlements ! » (p. 157).

De la documentation, si l'on passe à l'érudition de l'auteur, l'impression n'est guère plus favorable. Un étalage indiscret de science n'a jamais fondé la valeur scientifique d'un livre : car on peut annoter n'importe quoi, et M. Viénot s'y complait minutieusement. Il s'attarde à relever chez des auteurs de seconde main des coquilles d'imprimerie sans importance, des erreurs de noms de lieu, un mot employé pour un autre. Par contre, les sujets que de récentes recherches ont enrichi d'aperçus nouveaux sont traités sans progrès notable. Pour Vassy, par exemple, M. Viénot en est resté à la dissertation de Lavisse, parue en 1886. Au sujet de la cession du Havre à la reine Elisabeth d'Angleterre, il ignore l'étude décisive de l'abbé Marchand sur *Le traité des Huguenots avec les Anglais en 1562*[5]. S'agit-il de l'affaire de Cahors (p. 349), on paraît ne pas savoir que ce sont les protestants, sous la conduite d'un ministre, qui, le dimanche 16 novembre 1561, commencèrent par attaquer les catholiques, provoquant ainsi la tuerie dont plusieurs des leurs furent victimes[6]. On nous permettra aussi de ne pas approuver certains jugements. A l'auteur d'*Une Ville-Eglise, Genève*, M. Viénot reproche de s'être aventuré, en parlant du calvinisme, sur un terrain « qu'il connaît mal » (p. 233, n. 2); il le reprend d'avoir mis des guillemets au mot « martyr » (p. 299, n. 1), réserve pleinement justifiée lorsqu'on sait que

5. C. Marchand, *Le traité des Huguenots avec les Anglais en 1562. Rectification à la nouvelle histoire de France de M. E. Lavisse*, dans la *Revue des Questions historiques*, janvier 1905.

6. Voir la lettre des consuls de Cahors à la reine, du 13 décembre 1561, dans A. de Ruble, *Jeanne d'Albret et la guerre civile*, pp. 435 et 113.

Jean Crespin, dans son *Martyrologe*, a fait une place aux pires scélérats[7]; et, sans marquer de référence précise, il accuse M. Georges Goyau de présenter la Réforme française, aux environs de 1540, « comme le produit hybride d'ambitions aristocratiques et de théologie politicienne » (p. 201), ce qui est pour le moins un étrange anachronisme.

Critique, l'érudition de M. Viénot joue de malheur presqu'aussi souvent qu'elle affecte de l'être. Veut-il déterminer la valeur relative d'un fait, savoir, par exemple, si les religionnaires, qui s'emparèrent à Marmande du couvent des Franciscains, y massacrèrent les religieux ? Monluc l'affirme. « Mais, dit M. Viénot, comme l'*Histoire ecclésiastique*, si véridique, n'en parle pas, le fait reste pour nous douteux » (p. 350, n. 1). Ainsi, quand un fait se présente au désavantage du parti, parce que l'*Histoire ecclésiastique* n'en dit mot (et l'on sait la discrétion toute évangélique de ce recueil à l'égard des malfaiteurs de la secte), on ne s'inquiète plus de savoir s'il existe une pièce qui modifie ou contredise l'opinion résultant d'un autre document : on tient le fait pour probable, et c'est tout... Cependant, si M. Viénot avait poussé ses recherches plus avant, l'ouvrage de Francesco Gonzaga, *De origine seraphicae religionis Franciscanae*, lui eût révélé les noms de deux religieux qui participèrent à l'holocauste franciscain de Marmande, le P. Jean Gossonius et le P. Raymond Roisselius[8]. Ailleurs, M. Viénot appelle l'abbaye de Saint-Faron de Meaux : « Saint-Faron-Herquement (ou Coquemant, d'après Th. de Bèze) » (p. 78). Un éclaircissement n'eût pas été ici superflu, encore que cette singularité onomastique défie toute référence autorisée. Quant à la prétendue variante « Coquemant », elle n'est pas de Bèze : c'est une simple méprise de M. Viénot qui, en l'occurence, a assimilé à un nom de lieu le patronyme d'un martyr meldois, prénommé Louis[9].

Mais le bouquet, ou plutôt une des fusées les plus réjouissantes du jaillissement critique de l'auteur, c'est la discussion qu'il mène contre M. Romier à propos de l'expression « exterminer » (p. 51, n. 5). Rappelons que M. Romier, dans ses *Catholiques et Huguenots à la cour de Charles IX* (p. 115), interprétant l'édit du 19 avril 1561 au sujet des religionnaires, explique le mot exterminer par son sens original : mettre hors du territoire,

7. Tel René de La Rouvraye, surnommé le diable de Bressault. Cf. J. Crespin, *Hist. des martyrs* (Toulouse, 1889), t. III, p. 719; et A. Joubert, *Etudes sur les misères de l'Anjou aux XVe et XVIe siècles* (Angers, 1886), pp. 143 à 178 et 325 à 340).

8. « ... Duos denique martyres nobis hic locus, a 16 fratribus ut plurimum incultus, peperit, P. scilicet Joannem Gossonium septuagenarium, qui ad palum in medio foro alligatus, atque plumbeis sphærulis ab haereticis transverberatus animam cœlo reddidit. Et egregius Christi athleta pater Raymundus Roisselius, qui etiam haeretico gladio confossus, ad astra feliciter migravit » (Bibl. nat., H 1581, éd. de 1587, p. 727).

9. *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées*, t. I, p. 51.

chasser, exiler. Mais cette manière de voir, la seule légale, ne pouvait convenir à la thèse de M. Viénot, lequel y découvre au surplus un « moyen élégant » de blanchir « la papauté et l'Eglise de la responsabilité d'une répression impitoyable ». Que viennent faire ici la papauté et l'Eglise ? Et si M. Viénot tenait à marquer un rapprochement, n'eût-ce pas été plutôt l'endroit de signaler, à l'avantage de la législation française, la différence entre le traitement qu'instaurait l'édit du 19 avril à l'égard des protestants et le régime politique en vigueur depuis 1537 à Genève à l'encontre des catholiques ? Mais la remarque, l'auteur l'eût jugée sans doute impertinente. Quant au mot « exterminer », on ne saurait mieux appuyer l'interprétation de M. Romier qu'en reproduisant les paroles de Michel de L'Hospital aux Etats généraux de 1560. S'adressant aux bourgeois et habitants des villes que troublaient déjà les novateurs, il disait : « Aussitôt qu'apercevrez que quelqu'un se soulève en votre ville, [n'hésitez pas] le prendre, faire punir selon les édits ou l'*exterminer* qu'il n'en soit plus de mémoire. » Et précisant davantage sa pensée, il ajoutait : « S'il y avait un homme pestiféré ou infect de lèpre, vous le chasseriez de votre ville : il y a plus grande raison de chasser les séditieux »[10].

Nous n'avons encore rien dit des idées de ce livre. En bref, on ne saurait rien imaginer de plus prévu que cette synthèse, où l'auteur reprend, sans les pénétrer profondément ni les rajeunir beaucoup, les vieux thèmes historiques, offensifs et défensifs, de l'apologétique réformée. A des vues aussi partisanes se rattache tout un système d'exposition et de recherches. On signale, dans les documents, ce qui flatte ou confirme ses propres préventions; on cherche à établir la vérité de la théorie, à défaut d'exemples, par des citations d'almanachs[11]; on articule des faits sans toujours en produire la preuve. Les questions un peu délicates pour le parti sont à peine indiquées, traduites en demi-teintes, avec des mots adoucis, noyées dans une série d'omissions, abstraction faite du moment et du milieu. En revanche, chaque fois qu'une parole, un acte du parti catholique est susceptible d'être travesti de manière à servir la thèse protestante, on l'utilise en le dénaturant sans scrupules.

Ainsi vous trouvez, à la première page, cette affirmation effarante, mise au compte de l'enseignement de l'Eglise : « que ceux qui tuent des excommuniés ne sont pas des homicides », et la citation réfère à Gratien que M. Viénot n'a certainement pas compris s'il l'a lu[12]. Puis viennent tous les poncifs appréciés de

10. Dufey, *Œuvres de Michel de L'Hospital*, t. I, p. 404.

11. Telle la boutade de l'anticlérical Dulaure, à propos des protestants, dont il a dit : « Jamais persécuteurs, toujours persécutés... » (p. 343).

12. M. Viénot ne s'est pas douté du mouvement d'idées soulevé à la fin du xie siècle par la question de la guerre sainte. La proposition qu'il cite (Homicidas non esse qui excommunicatos trucidant) fait partie d'une

la secte : « adoration des saints », « ignorance crasse du clergé », « fourberie des prêtres » — le tout sans nuances —, et cette perle, cette citation plutôt, à laquelle je me reprocherais d'ajouter la moindre parenthèse : « le cardinal Turrecremata (Torquemada), le très distingué fondateur du dogme de l'infaillibilité pontificale » ! (p. 1, n. 2).

La Réforme française, que l'auteur prétend justifier en recourant à d'aussi confondantes inepties, mérite d'être mieux servie. Son nouvel historien, lui-même, eût gagné, au point de vue historique, s'il s'était astreint à remplir sa tâche d'initiateur sans chercher obstinément à disculper de ses fautes le parti calviniste ou à les pallier en calomniant le parti adverse. Mais sa combativité s'en fût assez mal satisfaite. A son avis, la livraison du Havre aux Anglais, qu'il s'efforce de rhabiller, ne fut pas une trahison. Ses explications, à vrai dire, sont plutôt embarrassées. Il assimile les levées de soldats faites par la royauté en Allemagne ou ailleurs aux secours en hommes et en argent obtenus par les huguenots de la reine Elisabeth en 1562 (p. 381). Rapprochement plus injurieux que fondé. Répréhensible, un gouvernement ne peut l'être qui s'assure par l'enrôlement de mercenaires les moyens de protéger ses sujets fidèles contre un parti de rebelles. Mais ceux-ci trahissent au surplus qui font appel à une puissance étrangère en lui cédant pour prix de son assistance une portion de territoire. Par voie de conséquence, une note de M. Viénot n'a-t-elle pas laissé de nous troubler, et nous lui saurions gré de nous faire savoir où il a vu que le cardinal de Lorraine, en 1564, avait offert au roi d'Espagne « plusieurs places fortes françaises » (p. 388, n° 1); nous aimerions connaître de quel texte il s'autorise pour dire que « les catholiques eux-mêmes ne se firent pas faute d'engager des villes à l'Espagnol » (p. 284, n. 2). Notons enfin la réserve de M. Viénot en ce qui concerne l'importante question du vandalisme huguenot — des 22.000 temples ou monastères incendiés, mis à sac ou détruits que les contemporains dénombraient à la charge de la Réforme dès 1572[13]. L'auteur y fait

série de textes que recueillirent les canonistes de l'époque, très préoccupés de déterminer les conditions d'une guerre légitime contre les ennemis de la foi. Il n'est que de lire le sommaire pour s'en rendre compte (GRATIEN, Causa XXIII, Q. 5, can. XLVII) : « Non sunt homicidæ qui adversus excommunicatos zelo matris Ecclesiæ armantur. » Ainsi marque-t-on une distance entre l' « armare » qui suppose un état de lutte, et le « trucidare » (dont fait état M. Viénot) qui peut signifier le simple homicide. De plus, le texte cité dans Gratien est un fragment de lettre du pape Urbain II à Godefroi, évêque de Lucques. Contrairement à ce que prétend M. Viénot, le pape innocente si peu l'occision de l'hérétique qu'il invite l'évêque Godefroi à infliger une pénitence canonique au coupable. Il est exact d'ailleurs que la culpabilité de celui qui combat contre les ennemis de la foi n'est pas celle qu'on reconnaissait canoniquement au meurtre pur et simple d'un fidèle catholique.

13. [Simon GOULART], *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*

allusion seulement, d'une manière générale, car il n'y a, paraît-il, que les « écrivains pieux » pour s'en indigner si facilement (p. 82). Pour lui, il plaidera les circonstances atténuantes avec un flux de mots dépourvus de sens : « Quand, après quarante années, dit-il, la patience échappera aux victimes (lisez : les protestants, « jamais persécuteurs, toujours persécutés »), il sera permis peut-être d'accorder des circonstances atténuantes à ceux qui s'emportèrent à piller des couvents devenus des prisons et *des églises dont la majesté avait été souillée à leurs yeux par les supplices et les autodafés dont leurs pierres avaient été les témoins muets* » (p. 80). Nous soulignons ces dernières lignes. Elles valent d'être mises en relief sinon à l'honneur.

J'aborderai, pour finir, une thèse, disons mieux : une légende, à laquelle on s'efforce d'infuser une vie nouvelle et qu'il nous faut dénoncer dès maintenant, si l'on veut qu'elle ne devienne par la suite une dangereuse suggestion. M. Viénot nie carrément que les huguenots soient les auteurs de la guerre civile. Il en attribue l'origine « aux excès insensés d'une politique religieuse inspirée par le pape, les Jésuites, les Guises » (p. 247). « Ils sont, dit-il, les auteurs de la politique de répression à outrance qui devait, chez nous, enfanter les guerres civiles » (p. 328). Remarquons d'abord que M. Viénot s'imagine bien à tort avoir cause gagnée lorsqu'il a dénoncé la « politique de répression » du parti catholique, qui avait peut-être autant de raison d'être que la politique de violence du parti réformé dans les pays conquis au nouvel Evangile. Ajoutons que les Etats où cette politique a prévalu, l'Espagne et l'Italie, sont les seuls qui n'aient pas connu les horreurs des luttes fratricides, et cela est appréciable.

Mais le problème est plus élevé. Envisageons les motifs de la répression du protestantisme en France. L'on ne peut pas dire que ce soit exclusivement le désir de l'Eglise d'imposer silence à l'hérésie[14], c'est principalement la raison d'Etat ou, si l'on veut, le souci de la royauté d'épargner à ses sujets les violences et les atrocités que, sur divers points de l'Europe, commettaient contre l'ancienne religion les partisans du schisme avec Rome. C'est là une considération majeure dont se libèrent par trop résolument les historiens de la Réforme française. Rappelons-nous les pages sanglantes de l'histoire des anabaptistes en Allemagne; les confiscations de biens d'église, les proscriptions qui marquèrent les progrès du luthéranisme en Suède et en Danemark; l'érection de Genève en république, la suppression du culte catholique aussitôt l'arrivée de Calvin, puis l'ordre donné à tous ses citoyens

(1577), t. II, p. 185. Cf. *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. XI, an. 1925, p. 197-198.

14. Rappelons à ce propos l'intervention du pape Paul III auprès de François Ier en faveur des hérétiques. Le pape réclame qu'on leur fasse « grâce et pardon ». Ce fut à la suite de cette démarche pontificale que parut l'édit de Coucy (16 juillet 1535).

de se faire protestants sous peine de bannissement. Tous ces bouleversements politiques et sociaux, consommés au préjudice de la liberté de conscience, constituaient la plus formidable expérience anti-catholique qu'on eût jamais connue. Les peuples latins allaient-ils à leur tour tenter la chance ? Ah ! comme l'on comprend, en face de tels excès, la désaffection des premiers évangélistes, d'Erasme, de Lefèvre d'Etaples, même de Rabelais, si dur contre les « imposteurs de Genève » ; comme l'on comprend aussi les méfiances du pouvoir à l'égard des hérétiques, signalés, dès 1543, comme « séditieux et... conspirateurs occultes » contre la prospérité de l'Etat[15]. Aussi bien, sous les derniers Valois, lorsque le royaume, aux mains d'une femme, deviendra l'enjeu des factions, ne saurait-on s'étonner que le roi d'Espagne et le pape, — le premier avec une arrière-pensée d'impérialisme, le second avec un sentiment de religieuse angoisse — soient intervenus dans nos conflits intérieurs pour faire échec à une doctrine, violemment adverse, dont le triomphe en France eût entraîné la rupture de l'unité religieuse de leurs propres Etats. Evidemment, M. Viénot aurait préféré, comme le projetait Coligny, une alliance avec l'Angleterre et les luthériens d'Allemagne contre l'Espagne. Les affaires de Calvin en eussent été fort avancées. le désordre aussi, c'est certain. Mais qu'on ne vienne pas nous raconter de Catherine de Médicis et des chefs catholiques, parce qu'ils répugnaient à rouvrir la guerre contre la maison d'Autriche (à la faveur de quoi les huguenots eussent fomenté à leur aise l'esprit de rébellion), qu'ils pratiquaient une politique antinationale (p. 401, n. 2; p. 406, n. 1), ou bien encore que les huguenots jouissaient, avec exclusivité, du sens de l'intérêt français. La ligue, en obtenant du Béarnais qu'il se convertît au catholicisme pour régner sur la France a répondu victorieusement à une telle présomption.

Venant aux guerres de religion proprement dites, il semble, à lire M. Viénot, que le clergé, et plus spécialement les prédicateurs parisiens, en soient responsables devant l'Histoire. Nouvelle, en vérité, cette accusation ne l'est guère. Gentian Hervet la dénonçait déjà en 1562[16]. Il s'agit, en effet, de faire croire que la Réformation, malgré l'aveu de Théodore de Bèze[17], n'a point de responsabilités dans les troubles qui ont mis la France à feu et à sang au XVIe siècle. Tous les contemporains des Valois seront bientôt reconnus coupables d'avoir préparé et déchaîné le fléau, tous, hormis Condé et ses auxiliaires immédiats, les prédicants et les chefs huguenots.

15. Edit du 20 septembre 1543. *Catalogue des actes de François Ier*, t. IV, n° 13354.

16. *Discours sur ce que les pilleurs, voleurs et brusleurs d'églises disent qu'ils n'en veulent qu'aux prêtres* (1562), Bibl. nat., 8° Lb33 55.

17. *Mémoires sur les guerres de religion*, dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du Prot. franç.*, an. 1872, p. 31.

Il ne semble pas toutefois qu'on puisse en finir avec cet argument fabuleux tant qu'on n'aura pas établi, pour chaque province, en s'attachant strictement à la chronologie des faits, ce que fut cette mobilisation protestante commencée au lendemain du premier synode national des églises réformées de France (25-28 mai 1559), embryonnaire encore à l'époque de la conjuration d'Amboise (mars 1560), mais qui, d'un développement continu, devait, en moins de deux ans, faire lever sur le territoire 2.150 églises et plus[18] armées de morions et « empistollées ».

Nous aurions aimé que M. Viénot nous eût instruit de cette organisation militaire, constituée au mépris des lois, avec la protection et sous le commandement d'une noblesse factieuse, de ces gentilshommes besogneux, aigris de leur indépendance politique perdue, la plupart indifférents à la religion, tout en appétits, en convoitises. Il lui revenait d'indiquer comment, dans le cadre des églises locales, malgré l'unité de ses idées ou de ses formules, la Réforme, impatiente de s'imposer par la force, avait su évoluer, d'une confession religieuse devenir un parti politique et revêtir des aspects très différents, ici fédéraliste, là démocratique, ailleurs économique et social. L'action des ministres au cours de ces deux années décisives n'est pas une question moins importante. Il convenait d'étudier de près, de réduire par conséquent, le prestige de ces prédicants dû à l'exploitation d'un parti pris apologétique fondé sur les dires de l'*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées du royaume de France*. Il fallait démasquer, sous les espèces du réformateur, l'excitateur au pillage, le fourrier de la révolution sociale, l'apôtre de la guerre civile. Les témoignages des contemporains les moins suspects ne manquent pas au sujet. En citerai-je quelques-uns ? Une enquête royale, menée dans les derniers mois de 1560 et confirmée aujourd'hui par une foule de relations, attribue à « la malice d'aucuns prédicants et dogmatisants », la plupart envoyés de Genève, « la source et origine des divisions » du royaume. Elle nous les montre « abusant du nom, titre et pureté de la religion », semant dans le peuple une « damnable désobéissance », tant par leurs libelles diffamatoires que par leurs prêches et leurs assemblées[19]. Un an plus tard, Burie, lieutenant-général du gouvernement de Guienne, adresse au roi un rapport qui n'a pas une moindre valeur démonstrative. La province tout entière est le théâtre de troubles sans cesse renaissants. Point de ville où les huguenots ne soient armés et prêts à agir : c'est la guerre civile qui se prépare. Et Burie ajoute, en terminant sa lettre : « Voilà,

18. Chiffre donné par Coligny, à la suite du recensement des forces des églises réformées, fait à la demande de Catherine de Médicis, en décembre 1561.

19. Lettre de Charles IX au Sénat de Genève, du 23 janvier 1560 (*Calvini opera* (*Corpus reformatorum*, vol. XLVI), vol. XVIII, col. 337-339.

Sire, le fruit qu'ont apporté les ministres en votre royaume »[20]. Quelques mois encore, et la reine mère, éclairée par les événements, demandera spontanément à l'avannes de « nettoyer tout le pays de Bourgogne de cette vermine de prédicants et de ministres qui y ont mis la peste »[21]. Qui oserait nier l'autorité de ces témoignages ? Et peut-on leur en opposer d'aussi compromettants qui mettent en cause le clergé catholique ?

Ce n'est pas tout. La mine est riche de matière disparate ; et l'on peut en exploiter maint filon, de quoi soutenir avantageusement la contre-partie de la thèse que nous dénonçons. Élargissant l'enquête, on pourrait déterminer les modes d'activité des ministres : signaler leur responsabilité dans les pillages d'églises, comme il est notoire pour tout l'Agenais[22], ou bien encore montrer leur action au militaire, soit qu'ils assistent de leurs conseils les gentilshommes du parti et les décident à prendre les armes, tel Bernard Vaisse, ministre de Millau, sur l'incitation de qui les protestants de Villefranche-de-Rouergue, au nombre de 600, assiégèrent la ville de Saint-Antonin (juillet 1561)[23], soit qu'ils s'improvisent capitaines et mènent leurs fidèles à l'attaque, tel ce nommé La Barthe, qui surprit de nuit la ville de Lavaur (janvier 1562)[24]. La conclusion, n'en doutons pas, rendrait vaine toute intention de réhabiliter « les religionnaires qu'une histoire mal informée et tendancieuse, à ce que prétend M. Vienot, rend aujourd'hui responsables de ces troubles » (p. 337, n. 3).

Pour paradoxale que puisse sembler à l'auteur une telle conclusion (cf. p. 326, n. 1), celle-ci n'en répond pas moins à une réalité dont l'évidence serait flagrante si nous consentions à établir la liste des violences huguenotes perpétrées au cours des années 1560 et 1561. Sacs, pillages, incendies d'églises, villes prises d'assaut, catholiques chassés de leurs demeures, prêtres et religieux massacrés, on ne voit plus que cela partout. A partir du carême de 1561 notamment, les faits explosifs se multiplient. Rien que dans la Gascogne, en quelques jours, au mois de juin, plus de quatre cents églises sont saccagées[25]. Peu de mois après, en novembre, au synode de Sainte-Foy, les huguenots décident d'intensifier leurs préparatifs de guerre[26]. Tous les religionnaires, « jusqu'aux petits laboureurs », sont contraints de « s'acheter

20. Lettre du 28 décembre 1561 (Bibl. nat., f. fr. vol. 15875, fol. 454).
21. Lettre du 4 juin 1562 (J. Garnier, *Correspondance de la mairie de Dijon*, t. II, p. 23).
22. A. de Ruble, *Jeanne d'Albret et la guerre civile*, p. 58.
23. A. de Ruble, *Jeanne d'Albret et la guerre civile*, p. 135.
24. *Histoire de G. Bosquet sur les troubles... de Toulouse*, dans le *Recueil de pièces historiques relatives aux guerres de religion de Toulouse* (1868), p. 23.
25. « En Gascuña dizen que han saqueado, de algunos dias acá, mas de quatrocientas iglesias » : Lettre de Chantonay à Philippe II, du 1er juillet 1561, Arch. nat., K 1495, n° 49[1].
26. *Histoire ecclésiastique des Églises réformées*, t. I, p. 880.

toutes sortes d'armes »[27]. Pour se défendre ? Singulière précaution de sûreté qui consiste à jeter l'alarme chez l'adversaire, à le provoquer par bravade en désobéissant aux édits ! Au fait, il était difficile que les catholiques consentissent longtemps à faire l'essai de ces mœurs nouvelles. En Guienne et en Languedoc qui furent, de toutes nos provinces, celles où la Réforme, un moment dominante, avait pu appliquer son statut social : ce n'est pas la liberté qu'elles avaient instituée, mais la tyrannie religieuse la plus odieuse. A Montauban, par exemple, dès la fin d'octobre 1561, tous les catholiques étaient chassés, leurs maisons pillées, les religieuses de Sainte-Claire enlevées à leur couvent, exposées à demi-nues à la risée du peuple[28]. A Montauban encore, à Rabastens, à Montpellier[29], non seulement le culte catholique avait été interdit, mais les catholiques étaient contraints d'assister au prêche et d'embrasser le calvinisme. A Montpellier derechef, les protestants avaient inventé les « espoussetes », de triste renommée, gros bâtons ferrés de clous dont ils frappaient les catholiques, et de ceux-ci, le 20 octobre 1561, dix-sept ou dix-huit étaient massacrés[30]. A Bergerac, au printemps de la même année, à Sainte-Foy en Agenais également, on tuait indistinctement ceux qui refusaient d'apostasier[31]. Cette terreur rouge ne s'exerçait pas sans fruit. Les consciences, affolées, abandonnées à elles-mêmes, capitulaient en masse. Enfin, un dernier fait que je veux rapporter entre plusieurs autres, parce qu'il est éminemment représentatif du fanatisme des apôtres de la Réforme : en février 1562, les prédicants du Languedoc réunis synodalement à Nîmes au nombre de soixante-dix, sous la présidence du ministre Viret, décidaient de ne faire aucun quartier aux catholiques de la province qui refuseraient de renoncer à leur religion. Puis, le 22, les massacres commençaient[32].

... Tout cela avant Vassy, cet opportun Vassy que les huguenots exploitèrent si bruyamment.

Ne cherchons pas quelle pouvait être, du haut de la chaire catholique, la réplique des prédicateurs à un déchaînement aussi satanique de violence et de haine, à ces appels au meurtre proférés en plein synode par les restaurateurs du nouvel Evangile. Si tenté que l'on soit de trouver une excuse à tant de crimes, il faut bien le reconnaître : la guerre civile n'était pas dans les

27. *Mémoires de Condé*, t. III, p. 168. — M. Viénot écrit : « Les huguenots lèvent des impôts, font des capitaines, enrôlent des soldats... à la demande même de Catherine de Médicis » (p. 351, n. 1). Cette interprétation, réellement abusive, de l'appel affolé de la reine mère à Coligny, en décembre 1561 (*Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 669), ne saurait malgré tout s'étendre à la période antérieure à cette date.

28. Dom Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, t. V, pp. 205 et 212.

29. Dom Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, t. V, p. 209.

30. L. Guiraud, *La réforme à Montpellier* (1918), t. I, pp. 206-213.

31. A. de Ruble, *Jeanne d'Albret et la guerre civile*, pp. 88 et 118.

32. Dom Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, t. V, pp. 212 et 214.

paroles de ceux qui, conscients du péril, travaillaient à instruire l'opinion d'une doctrine dont l'établissement définitif eût consommé l'oppression de la grande majorité catholique de la nation; elle était dans les faits et gestes des ministres et du parti huguenots.

Victor CARRIÈRE.

BOSSUET. — *Œuvres oratoires de Bossuet.* Edition critique de l'abbé J. Lebarq, revue et augmentée par Ch. URBAIN et E. LEVESQUE. — Paris, Desclée, 1914-1926. 7 vol. in-8°.

Qui donc a dit — c'est, je crois, Sainte-Beuve — que Bossuet était l'une des religions de la France ? Il en est la religion, parce que (abstraction faite des controverses théologiques définitivement tranchées par le concile du Vatican), il en est la gloire. Il est, en particulier, la gloire de son clergé. Et c'est pourquoi celui-ci a très activement et intelligemment travaillé, depuis surtout trois quarts de siècle, à faire mieux connaître soit sa personne, soit ses écrits. Sans exagération aucune, on peut bien dire que, sur ce terrain, les ecclésiastiques ont lutté plus qu'honorablement de zèle avec les laïques, et tout récemment ceux-là même qui nous offrent l'ouvrage dont on vient de lire le titre : MM. Urbain et Levesque.

MM. Urbain et Levesque n'ont pas besoin, ce semble, d'être présentés aux lecteurs de cette Revue. Leurs travaux sont connus de tous. Voilà plus de trente ans que la majeure partie de leur activité intellectuelle s'exerce autour, sinon proprement d'un « seul livre », du moins d'un seul auteur. Les anciens n'eussent pas manqué de les déclarer « redoutables ».

M. Urbain est auteur d'un grand nombre de publications dont le but est d'éclaircir tel ou tel point de la vie de Bossuet. Citons : *Le jansénisme de Bossuet ; L'abbé Ledieu, historien de Bossuet ; Bossuet, apologiste de Quesnel; Un cousin de Bossuet, Pierre Taisand; Bossuet et Mlle de Mauléon,* et combien d'autres encore que nous oublions. A. M. Levesque, d'autre part, on doit la découverte de diverses œuvres inédites du grand théologien celle notamment de la seconde partie de l'*Instruction sur les Etats d'oraison,* dont la mise au jour, en 1897, fut presque un petit événement littéraire. Est-ce la parité et l'égalité de leur admiration pour Bossuet qui, à l'origine, ont rapproché ces deux infatigables travailleurs. Toujours est-il qu'elles les ont unis et que de leur collaboration ou, comme on aime à dire aujourd'hui, de leurs efforts conjugués, sont nées deux initiatives semblablement heureuses.

D'abord, en 1900, la fondation d'une Revue dont la durée fut courte, mais dont on peut bien dire qu' « en peu de temps elle a beaucoup vécu », car elle a fait connaître nombre d'importants documents et elle a édité plusieurs articles de réelle valeur.

Puis, en 1909, le commencement de la publication, sous le patronage et avec l'appui de l'Institut, d'un ouvrage qu'on peut bien appeler monumental, car il a les proportions et aussi le soigné d'un monument : je veux parler de la *Correspondance de Bossuet*, édité dans la collection des « Grands écrivains de la France ». On s'est parfois demandé si la collaboration en littérature était vraiment avantageuse. S'il s'agit de littérature pure, c'est une question que l'on peut discuter; mais s'il s'agit d'érudition, il y a longtemps que les travaux des Bénédictins ont donné la réponse. La *Correspondance de Bossuet* de MM. Urbain et Levesque y en ajoute une autre. Et, comme la première, celle-ci est entièrement favorable. On est littéralement effrayé, quand on parcourt ces quinze volumes in-8°, de la somme de labeur qu'ils ont demandée. Outre le texte, scrupuleusement établi, des lettres contenues dans les Œuvres complètes ou qui ont été publiées séparément, soit à Paris, soit en province, on y trouve, en effet, celui de très nombreuses lettres conservées dans des dépôts publics de France et de l'étranger et dans des bibliothèques particulières. L'annotation est abondante autant que précise. Sur l'origine et la date exacte de chaque lettre, sur le personnage à qui elle est adressée ou de qui elle émane, sur le sujet traité, sur l'événement auquel elle se réfère, rien ne manque des renseignements indispensables à sa pleine intelligence.

Ce grand ouvrage n'avait pas encore tout entier vu le jour que nos deux éminents bossuetistes en entreprenaient un autre, inspiré des mêmes méthodes et non moins scientifiquement compris. Seulement, cette fois, il ne s'agissait que d'une réédition. L'édition, l'édition savante des *Sermons* de Bossuet, avait été faite, de 1890 à 1896, en six volumes in-8, au milieu et en dépit de difficultés sans nombre, par un prêtre rouennais que les Lettres françaises et l'Eglise ne sauraient trop honorer. Mais cette édition n'était pas sans quelques imperfections, de ces imperfections auxquelles l'intelligence humaine, même la plus sur ses gardes ne peut échapper complètement, mais qui n'en sont pas moins des inperfections. Le plus grave défaut, malgré tout, de l'édition Lebarq, qui depuis un quart de siècle était pour ainsi dire l'édition classique, c'est qu'elle était épuisée. Une seconde édition s'imposait. Quelle forme lui donnerait-on ? Un nouveau tirage pur et simple ? La science s'y opposait. Une refonte complète ? D'abord il n'en était pas besoin et puis une pareille manière de faire eût été un manque d'égards envers la mémoire d'un probe et acharné travailleur à qui restera la gloire de nous avoir donné des *Sermons* de Bossuet une édition vraiment scientifique, débarrassée, en tout cas, des erreurs de chronologie et de lecture du grand bénédictin Dom Deforis et de M. Lachat. Un moyen terme s'offrait aussi, et c'est à ce moyen terme que, par une délicatesse je dirai professionnelle, se sont arrêtés MM. Urbain et Levesque. Ils reproduiraient dans l'ensemble le texte de l'abbé Lebarq. Seulement ils le reproduiraient

en l'amendant : en faisant disparaître les inexactitudes et en y introduisant les additions jugées utiles et nécessaires. C'est ainsi, en tout cas, qu'ils ont compris leur tâche. Et, ajoutons-le tout de suite, ils l'ont admirablement remplie. Ils présentent discrètement leur travail, on l'a vu, comme étant une édition critique de l'abbé J. Lebarq, revue et augmentée. Et c'est bien ce qu'elle est en réalité.

Edition revue. D'une manière générale MM. Urbain et Levesque ont suivi le texte donné par l'abbé Lebarq. Mais, à partir du IVe volume, des scrupules leur étant venus sur la parfaite exactitude des leçons adoptées par lui et voulant reproduire dans toute sa pureté originelle le texte du grand orateur, ils se sont imposés la tâche de relire une fois de plus tous les manuscrits à leur disposition; et cette nouvelle collation leur a permis de corriger un certain nombre de fautes, dont on trouvera la liste minutieusement dressée dans le VIIe volume. D'ordinaire aussi ils ont respecté l'ordre chronologique adopté par M. Lebarq, bien que parfois telle ou telle date adoptée par lui pût au moins être contestée.

Toutefois lorsque ces conjectures ont été reconnues manifestement fautives, ils les ont naturellement corrigées. Ainsi ont-ils fait, par exemple, pour les panégyriques de sainte Catherine et de saint François de Sales qui ont été prononcés en 1660 et que M. Lebarq avait, par erreur, assignés aux années 1661 et 1662. Ainsi ont-ils fait encore pour l'esquisse d'un sermon sur la conversion que, faute d'en avoir vu l'autographe, l'abbé Lebarq avait daté de 1661 et qui, cependant, est bien vraiment de 1692, et pour le premier panégyrique de saint Benoît que l'abbé Lebarq avait assigné à l'année 1660 et qui, à n'en pas douter, est de 1654.

Edition augmentée. Les additions de MM. Urbain et Levesque portent d'abord sur certains discours pris à l'audition et dont le texte inconnu à l'abbé Lebarq, quoique non tout à fait authentique, était pourtant bon à retenir. Mais elles portent surtout sur le *Tableau des singularités orthographiques* des manuscrits de Bossuet qui a été considérablement accru; sur les *Remarques sur la grammaire et le vocabulaire de Bossuet* qui ont été multipliées et refondues au point de devenir une étude nouvelle et sur la *Table analytique* qui a été étendue et dressée dans un meilleur ordre. Ces retouches sont certainement des améliorations et elles seront grandement appréciées du lecteur. Ce qu'il appréciera aussi et beaucoup ce sont les trois Tables ajoutées : celle des *Textes de l'Ecriture sainte cités, traduits ou commentés par Bossuet,* celle des *Auteurs ecclésiastiques ou profanes mentionnés dans les œuvres oratoires* et celles des *Emprunts que Bossuet s'est faits à lui-même.* Mais l'addition dont on saura peut-être le plus de gré aux auteurs, c'est celle du *Tableau chronologique de la carrière oratoire de Bossuet.* Travail neuf et précis, fait selon les règles de la critique la plus minutieuse. Disons encore qu'on trouve çà et là dans les volumes des pièces et documents gravés qu'on chercherait vaine-

ment dans l'édition primitive, par exemple les plans de la ville de Metz, de l'église des Carmélites de la rue Saint-Jacques et deux portraits de Bossuet par Rigaud. Mais les pages nouvelles de l'édition Urbain-Levesque qui seront probablement les plus lues ont pour titre : *A la mémoire du chanoine Lebarq.* Les deux savants bossuetistes ont traité plus que galamment leur devancier : au lieu de chercher à se substituer à lui, ou tout au moins à le faire oublier, ils ont voulu que sa personne fût bien en vedette et, pour cela, à l'exemple des Bollandistes qui, lorsque l'un de leurs collaborateurs vient à mourir, ne manquent pas de lui consacrer, dans leur collection même, une notice nécrologique, ils nous ont donné en tête du VIIe et dernier volume, une biographie — touchante, inutile de le dire — de l'abbé Lebarq.

Telle est cette nouvelle édition des Sermons de Bossuet. Elle fait le plus grand honneur au Clergé; elle en fait, en particulier, aux deux savants ecclésiastiques qui en sont les auteurs et dont on peut dire, comme ils l'ont écrit eux-mêmes de l'abbé Lebarq, que leurs noms, grâce à leur beau travail, s'éclaireront du reflet de la gloire de Bossuet.

Louis MARCEL.

Gabriel LEPOINTE. — *L'organisation et la politique financières du Clergé de France sous le règne de Louis XV.* — Paris, Librairie de la Société du Recueil Sirey, 1924. In-8° de 342 pages.

« L'Eglise peut et doit secourir l'Etat; mais c'est au Clergé à juger si ce qui lui est demandé pour la patrie ne porterait pas un trop grand préjudice au culte extérieur de la religion. »

Cette phrase, extraite des Remontrances présentées au roi par l'Assemblée du Clergé de 1750, au sujet du vingtième, éclaire toute la politique financière du clergé sous l'ancien régime. Le clergé contribuait aux charges du royaume; mais il y contribuait par ses dons gratuits, et non par une imposition forcée. Ses immunités, maintes fois définies par les auteurs ecclésiastiques, peuvent se résumer ainsi : aucune levée de deniers ne peut être faite sur le clergé sans son consentement exprès; c'est à lui seul qu'il appartient de s'imposer pour acquitter les sommes qu'il a consenties à l'Etat; lui seul également a le droit de répartir ses impositions en choisissant les moyens les plus convenables pour que cette répartition soit juste.

Le Clergé de France (on sait que cette expression ne veut pas dire : le clergé français; les diocèses des provinces rattachées à la France aux XVIIe et XVIIIe siècles constituaient ce qu'on appelait le clergé des pays conquis, ou clergé étranger), le Clergé de France,

réparti en seize provinces ecclésiastiques, « accordait » au roi des « dons gratuits », qu'il votait lui-même dans ses Assemblées générales; il en distribuait le montant entre ses contribuables, d'après un « département » qui varia plusieurs fois au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, et il les levait par ses officiers particuliers, au moyen des « décimes ». Il avait donc, non seulement dans le domaine de la religion, mais au point de vue financier, son organisation autonome, indépendante de toutes les administrations civiles. Cette organisation mérite d'être connue dans ses détails. Les Assemblées du Clergé sous l'ancien régime ont été étudiées par M. l'abbé Bourlon. M. Serbat en a retracé l'histoire antérieure à 1615. M. A. Cans a traité de l'organisation financière du Clergé de France et de sa contribution à l'impôt au XVIIe siècle, sous le règne de Louis XIV. M. Marion a eu l'occasion, dans sa thèse sur Machault d'Arnouville, de s'occuper du conflit que la question du vingtième suscita, en 1750, entre le clergé et le pouvoir. M. Lepointe s'est proposé d'étudier l'organisation et la politique financières du Clergé de France sous le règne de Louis XV[1]. Il l'a fait dans un livre très documenté, nourri de faits, et où toutes les questions relatives à ce sujet sont exposées avec précision.

Deux parties dans ce livre : l'organisation autonome du Clergé de France de 1715 à 1775, et sa politique financière pendant la même période.

Dans la première partie, M. Lepointe étudie successivement les organes de l'administration centrale et de l'administration régionale.

Les organes de l'administration centrale sont : d'abord, les Assemblées générales du Clergé, qui, en principe, sont quinquennales. Tous les dix ans se tiennent les Assemblées ayant pour but le renouvellement du contrat passé avec le roi pour le paiement des rentes sur l'Hôtel de Ville, appelées « grandes Assemblées »; chaque province ecclésiastique y envoie quatre députés, deux du premier ordre (archevêques et évêques), deux du second (bénéficiers payant au moins vingt livres de décimes dans la province qui les députe). Cinq ans après chaque « Assemblée pour le contrat », s'en tient une autre, pour entendre les comptes du receveur général du clergé et s'occuper des autres affaires qui ont pu survenir; ces sont les « petites Assemblées », ainsi appelées parce que chaque province n'y envoie que deux députés, un de chaque

1. Il n'est pas absolument exact de dire, comme le fait M. Lepointe, que « l'étude de la contribution financière du clergé au XVIIIe siècle manquait ». Un article de M. l'abbé Bourgain, paru dans la *Revue des Questions historiques* (juill. 1890, nouv. série, t. IV, p. 61-132) et intitulé *Contribution du clergé à l'impôt sous la monarchie française*, exposait d'une façon sommaire, mais substantielle, l'organisation financière du Clergé de France et contenait l'indication des sommes payées par ce corps sous Louis XV et Louis XVI. Cet article forme un chapitre des *Etudes sur les biens ecclésiastiques avant la Révolution*, du même auteur (Paris, Vivès, 1890), p. 181-215.

ordre. Mais, en dehors de ces Assemblées *ordinaires*, le roi pouvait en convoquer d'*extraordinaires*, quand il voulait demander un secours au Clergé. C'est ainsi qu'il y en eut, sous Louis XV, en 1723, 1726, 1734, 1742, 1747, 1748, 1758, 1762 et 1772. M. Lepointe en décrit minutieusement le mode d'élection (les députés de chaque province étaient élus dans une Assemblée provinciale), les réunions, les délibérations, les travaux.

Après avoir étudié les Assemblées générales, qui sont les organes temporaires de l'administration ecclésiastique, l'auteur passe en revue les organes permanents : les Agents généraux du Clergé, agents d'exécution des Assemblées générales, sous l'autorité desquelles ils sont placés, et dont le rôle est de veiller aux intérêts financiers du Clergé de France; ils sont à la tête du bureau de l'Agence générale, chargée de la correspondance avec les bénéficiers; — le Conseil du Clergé, composé d'avocats qui l'éclairent dans ses différends avec les représentants du pouvoir; — enfin, le Receveur général, commis du Clergé qui le nomme et peut le révoquer, placé sous l'autorité des Assemblées et des Agents, chargé de centraliser les fonds provenant des impositions recueillies dans les recettes provinciales, d'acquitter les rentes qui sont à la charge du Clergé et de rendre ses comptes aux Assemblées.

Passant à l'administration régionale, M. Lepointe en étudie les différents rouages : les bureaux diocésains, ou chambres des décimes, composés de l'évêque et d'un certain nombre de députés du diocèse, qui établissent le rôle particulier des contributions de chaque bénéficier, répartissent les décimes et contrôlent la gestion financière du receveur diocésain. Celui-ci assure le recouvrement des impositions et l'exécution du « département » dressé et arrêté par le bureau diocésain. Au-dessus, huit Chambres supérieures des décimes jugent souverainement tous les différends relatifs aux subventions du Clergé.

Après avoir décrit l'organisation, M. Lepointe expose les faits qui constituent la politique financière du Clergé sous le règne de Louis XV. Il montre d'abord la répercussion qu'eut la faillite du système de Law sur les finances du Clergé, puis ce que firent les Assemblées générales, pendant toute cette période, pour la réorganisation des finances diocésaines; enfin, la participation du Clergé à l'impôt, de 1715 à 1775, au moyen des dons gratuits. Il expose tout ce qui, dans chacune de ces Assemblées, se rapporte aux demandes de subsides faites par le pouvoir, aux discussions auxquelles ces demandes donnèrent lieu, aux décisions qui furent prises, et aux moyens employés pour fournir les sommes octroyées. Cet historique est coupé en deux par le récit du conflit qui s'éleva en 1750 entre l'Assemblée et le pouvoir royal, et par l'étude des travaux qui, de 1755 à 1770, eurent pour objet la refonte du département d'après lequel les sommes à imposer étaient réparties entre les différents diocèses, et, dans chaque diocèse, entre tous les bénéficiers. Le nouveau département ne distribuait pas ces

impositions en raison exacte du revenu respectif de chaque bénéfice sans tenir compte d'aucune autre circonstance : les contribuables furent partagés en huit classes, et les divers bénéfices étaient imposés dans des proportions différentes, selon qu'ils étaient rangés dans l'une ou l'autre de ces huit classes; et ils y étaient placés, non en raison de leur produit, mais en raison de leur nature, de leur espèce, de leurs fonctions et de leurs devoirs. Si deux bénéfices appartenant à deux classes différentes produisaient le même revenu, la contribution payée par chacun d'eux était fixée par la proportion établie entre leurs classes. Si leurs revenus étaient inégaux, l'impôt dû par chacun était calculé en raison combinée de la différence des classes et des revenus. En somme, sous l'ancien régime, le Clergé a connu et pratiqué les principes, que l'on s'imagine volontiers modernes, du consentement de l'impôt, et de l'impôt dégressif.

Pourtant, ce département ne tarda pas à être l'objet des critiques du Clergé lui-même, non dans son principe, mais dans ses résultats; et si M. Lepointe avait poussé son étude jusqu'aux dernières années de l'ancien régime, il aurait vu que l'Assemblée de 1788 signalait « les vices d'un département trop ancien ». Dans un rapport présenté à cette Assemblée, l'abbé Grumet, vicaire général du diocèse de Toulouse, montrait les défectuosités du département de 1770, l'inégalité des charges qui pesaient sur les différents diocèses et sur les différents bénéfices. Il en indiquait trois causes, dont deux, il est vrai, sont postérieures au règne de Louis XV et par conséquent ne rentrent pas dans les limites que s'est fixées M. Lepointe : l'inégalité des accroissements survenus dans le produit des bénéfices depuis que le département avait été fait, et l'augmentation des portions congrues. Mais la première cause signalée par le rapporteur remonte à l'époque où fut établi ce département : c'était l'inexactitude primitive des déclarations qui en avaient été la base, inexactitudes d'ailleurs dénoncées à l'Assemblée de 1765, comme le montre M. Lepointe. « L'on pense assez généralement, disait en 1788 l'abbé Grumet, que la plupart de ces déclarations furent plus ou moins inexactes... L'excès de l'impôt et les surtaxes inévitables paraissent des injustices, et tout semble permis pour s'y soustraire. » Comptant peu sur la sincérité des autres, on a toujours peur d'être victime de sa propre véracité. « En général, on craint peu de mentir à l'impôt, et il est bien rare que les contribuables les plus timorés se fassent scrupule de lui dérober leur propre bien. » Ces réflexions de l'abbé Grumet[2] sont d'une piquante actualité; elles prouvent que, à toutes les époques et dans toutes les conditions, l'état d'esprit du contribuable au sujet de l'impôt est toujours le même.

2. Rapport fait à l'Assemblée du Clergé de 1788 sur les moyens de parvenir à un nouveau département exact des impositions ecclésiastiques (Bibl. nat., Ld^5/606), p. 19-20.

M. Lepointe indique en terminant quel fut le montant des secours accordés par le Clergé sous le règne de Louis XV. Il trouve, pour les dons gratuits, un total de 190 millions, qu'il faut diminuer d'un peu plus de quatre millions, pour les différentes remises consenties par le Trésor. D'autre part, le Clergé paya annuellement, pour les rentes de l'Hôtel de Ville, 1.300.000 livres jusqu'en 1719 inclusivement, puis 442.650 livres après la réduction de ces rentes. Les versements au Trésor ne représentent d'ailleurs qu'une partie des charges du Clergé, qui avait à assurer le service de ses propres rentes, les gages de ses officiers, les frais de toutes sortes nécessités par son administration. Enfin il assumait des services dont la Révolution a fait des services publics, et qui rentrent aujourd'hui dans le budget de l'Etat : assistance publique, enseignement.

M. Lepointe se demande aussi quelle fut la proportion des charges supportées par le Clergé avec ses revenus. Mais il faudrait pouvoir évaluer exactement ces revenus, et l'on sait combien les données que nous fournissent sur cette question les documents contemporains sont contradictoires.

On peut se demander pourquoi M. Lepointe a borné son étude au règne de Louis XV. 1715, c'est une date-limite : la mort de Louis XIV marque la fin d'une époque et le commencement d'une autre, toute différente. 1789, c'est une autre date-limite : c'est la fin de l'ancien régime. Entre ces deux dates, les règnes de Louis XV et de Louis XVI forment une seule période. Cela est si vrai que M. Lepointe, aux dernières pages de son chapitre sur « les dons gratuits de 1755 à la fin du règne », a dû dire quelques mots de l'Assemblée de 1775.

Neufs appendices terminent ce volume : le compte des frais communs de l'Assemblée de 1772; la durée des différentes Assemblées, de 1715 à 1772; la liste des Agents généraux du Clergé pendant le règne de Louis XV; la distribution des contribuables dans les huit classes établies par le département de 1760; l'état des revenus imposables des diocèses du Clergé de France, d'après les départements de 1765 et de 1770, etc. On souhaiterait un index alphabétique, non seulement des noms propres, mais des matières, qui rendrait d'appréciables services. Tel qu'il est, le livre de M. Lepointe, par l'abondance des renseignements qu'il nous donne sur un sujet encore peu exploré, est une précieuse contribution et à l'histoire de l'Eglise de France, et à l'histoire financière de l'ancien régime.

P. MAUTOUCHET.

Suzanne LEMAIRE. — *La Commission des Réguliers, 1766-1780.* — Paris, Tenin, 1926. In-8° de XIV-258 pages.

Au milieu du XVIIIe siècle, dans 2.972 monastères vivaient 25.000 religieux. Parmi eux se trouvaient « des âmes admirables,

qui font honneur à la nature humaine »[1]; mais d'autres abandonnaient plus ou moins leurs devoirs d'état, y compris parfois la célébration de l'office divin. En 1765, s'élevant contre l'austérité de leur vie et contre leur costume « avili », vingt-huit bénédictins de Saint-Germain-des-Prés prièrent le roi de retarder les matines et de leur accorder meilleure nourriture et moins sordide costume. Ce scandale attira l'attention sur la décadence de certains couvents.

En donnant à des clercs mondains ou à des prélats courtisans et le titre d'abbé et la plus grosse part des revenus monastiques, la commende appauvrissait et décourageait les moines. Surtout pour les maisons non soumises à un chapitre général, l'exemption comportait des inconvénients; car, Rome étant loin, parfois supérieurs et inférieurs s'entendaient tacitement pour prendre des libertés avec la règle. Alors que les philosophes, qui venaient précisément de remporter sur les jésuites une éclatante victoire, voulaient supprimer les ordres religieux, afin de protéger la liberté individuelle qu'ils jugeaient violée par les vœux monastiques, et afin surtout d'enlever à l'Eglise ses meilleurs défenseurs[2], les chefs d'ordre ou de maison ne réagissaient pas : les uns étaient las de lutter contre des inférieurs audacieux, qui trouvaient dans l'*appel comme d'abus,* toujours reçu par les parlements, le moyen d'arriver à leurs fins; le vent du siècle avait soufflé sur d'autres, par exemple sur ce provincial des cordeliers de Touraine, de qui l'archevêque de Tours écrivait : « Peut-être n'est-il pas très fervent, peut-être est-il franc-maçon, ce qui déplaît à M. de Quimper; mais, ce dont je vous réponds, c'est qu'il a de l'esprit. »

Au moment où quelques bénédictins se plaignaient publiquement de leur état, le clergé de France tenait une assemblée générale. Le 30 septembre 1765, Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse et rapporteur de la Commission de juridiction, signala les abus existant dans certains monastères, et proposa « de recourir au Souverain Pontife... et de le supplier de nommer des cardinaux ou des évêques commissaires qui, par son autorité, puissent rétablir l'ordre et la régularité ». Il ajouta qu'il serait utile de prévenir le roi, qui ferait avertir le pape par l'ambassadeur de France à Rome. Officieusement consulté, le Parlement de Paris répondit que cette solution était inadmissible, parce qu'elle irait contre le pouvoir du roi et l'autorité des évêques. Le 23 mai 1766, un arrêt du Conseil d'Etat créa une commission d'enquête habilitée à examiner les statuts monastiques, à visiter les couvents, à entendre qui bon lui semblerait, et enjoignit aux évêques d'adresser à cette commission « leurs mémoires et avis sur l'état des monastères de leurs diocèses. »

1. Ainsi s'exprimait Voltaire dans le chap. 139 de l'*Essai sur les mœurs.* Avec raison Mlle Lemaire (p. 16) publie un très beau mémoire qui fut adressé à la Commission par l'abbé de la Trappe.

2. Les textes de Frédéric II et de Voltaire cités (p. 44) ne laissent aucun doute sur ce point.

Persistant à vouloir réformer les religieux par l'autorité papale, avant de clore sa session (juin 1766), l'Assemblée du clergé remit au roi une lettre adressée au Souverain Pontife; mais le gouvernement, alors dirigé par Choiseul, n'envoya pas cette lettre. Le 31 juillet, un nouvel arrêt du Conseil nomma les membres de la commission (cinq archevêques et cinq conseillers d'Etat), et désigna Loménie de Brienne comme rapporteur; seulement cet arrêt les chargea, non plus d'enquêter, mais de « rendre, au nombre de cinq au moins... tous jugements et ordonnances, et faire généralement tous actes qui pourront être à ce requis et nécessaires. » La *Commission des Réguliers* était créée. A diverses reprises elle subit des changements dans son personnel ; mais elle ne fut jamais qu'un instrument dans les mains de Brienne. Le 19 mars 1780, un arrêt du Conseil d'Etat la supprima; mais par un autre arrêt du même jour ses membres furent constitués en *Commission des Unions*, laquelle travailla jusqu'en 1789.

A l'instigation de la Commission des Réguliers furent rendus les édits de mars 1768 et de février 1773. Afin de procurer à chaque ordre un corps de lois précis et inaltérable, le premier de ces actes législatifs prescrivit la rédaction des constitutions; ordonna d'unir à une autre maison tous les couvents ne comptant pas seize religieux (monastères indépendants), ou neuf religieux (monastères affiliés à une congrégation); enfin, abrogeant sur ce point l'ordonnance de Blois (1579), qui reproduisait une décision du concile de Trente (sess. XXV, cap. 15), il recula[3] de seize à vingt et un ans (dix-huit ans pour les femmes)[4], l'âge de la profession. Véritable réglementation générale des ordres religieux, le long édit de 1773 traitait du noviciat, des translations, de la vie monastique, de la gestion des biens, de la discipline. Par ces actes législatifs l'Etat sortait de ses attributions et empiétait sur le domaine de l'Eglise.

Après avoir provoqué cette législation, la Commission l'appliqua. Dix ordres furent entièrement supprimés; nantis d'une pension viagère, leurs membres passèrent dans le clergé séculier; déduction faite des frais, les biens furent attribués à des établissements ecclésiastiques (séminaires, hôpitaux, menses épiscopales). Les congrégations épargnées regroupèrent leurs sujets et fermèrent 426 couvents; mais, à cause du recul de l'âge de profession, elles se recrutèrent si difficilement, qu'en vingt ans elles perdirent le tiers de leur effectif et qu'en 1790, cinquante-trois pour cent des religieux avaient atteint ou dépassé cinquante ans. Le 24 mars 1767, Frédéric II écrivait à Voltaire : « Il s'agit de détruire les cloîtres, au moins de commencer à diminuer le nombre. » Les membres de la Commission ne visaient probablement pas ce but; mais tout se passa comme s'ils avaient partagé l'opinion du roi de Prusse.

3. Cette mesure devait être en vigueur seulement pendant dix ans; mais elle fut rendue définitive par les lettres patentes du 17 janvier 1779.

4. Sauf sur cet unique point, la Commission ne s'occupa pas des congrégations féminines.

Cette besogne destructive ne s'accomplit pas sans résistances. Des municipalités protestèrent contre la suppression de monastères, dont elles sentaient les bienfaits. De 1767 à 1789 parurent des brochures anonymes[5], parmi lesquelles plusieurs firent l'apologie des religieux, signalèrent l'incompétence canonique de la Commission, et en dénoncèrent les méfaits. A partir de 1770, les Assemblées du clergé, particulières ou générales, s'élevèrent contre son œuvre. Si certains moines préférèrent la sécularisation à la réforme, d'autres défendirent énergiquement leur ordre, comme l'abbé de Grandmont qui résista pendant six ans. Enfin, surtout à partir de 1780, les Parlements prirent souvent le parti des religieux; et, dans leurs remontrances au roi, les magistrats portèrent sur la Commission des appréciations aussi fondées que rigoureuses. Toutes ces résistances obligèrent à des ménagements : aussi les édits ne furent-ils pas appliqués à certaines congrégations particulièrement saintes (Chartreux), ou influentes (Cisterciens, Feuillants), ou populaires (Capucins).

Par la voix publique, le Saint-Siège apprit la création de la Commission des Réguliers : aussitôt Clément XIII se plaignit de cette incorrection; mais ensuite il laissa aller les choses. Dès le début de son pontificat (1769), et à plusieurs reprises, Clément XIV protesta; cependant, comme il ménageait Louis XV, il ratifia finalement les projets qui lui furent soumis. Dans l'intérêt supérieur de l'Eglise, Pie VI l'imita, en sorte que Frédéric II put écrire (13 août 1775) à Voltaire : « Le pape, vu la situation où il se trouve, est obligé de donner des brefs et des bulles tels que ses chers fils les exigent de lui ».

En s'occupant indûment d'affaires ecclésiastiques, la Commission des Réguliers créa un précédent, dont s'inspirera la Constituante. En voulant réformer les ordres religieux, elle travailla à les détruire et contribua à préparer la Révolution.

A l'auteur du présent livre, on peut reprocher de n'avoir pas assez mis en relief le rôle très important attribué aux évêques[6] par la Commission. Mais l'ouvrage, puisé aux bonnes sources, rempli d'idées justes et de faits nombreux, délicatement nuancé, hautement impartial aussi[7], l'ouvrage, dis-je, fait grand honneur à Mlle Lemaire.

Maurice Rousset.

5. L'auteur indique (p. XII) les principales et en étudie (p. 189 et 203) quelques-unes.

6. Ici c'est un cas particulier d'un fait plus général. Cf. Lévy-Schneider. *L'Autonomie administrative de l'épiscopat français à la fin de l'ancien régime* dans *Revue historique*, t. 151 (1926), p. 1-33.

7. Voir notamment (p. 216) le jugement porté sur Loménie de Brienne.

Georges HARDY. — *Le cardinal de Fleury et le mouvement janséniste.* — Paris, Champion, 1925. In-8° de IX-360 pages. Prix : 30 francs.

Cet ouvrage, écrit son auteur, est « un mutilé de guerre ». Il était prêt pour l'impression en juillet 1914; mais il fut laissé en pays envahi et il disparut dans le pillage de la maison qui l'abritait. Il a été reconstitué en partie, afin « de faciliter à d'autres chercheurs l'étude plus approfondie d'une époque qui représente tant de luttes et se lie si fortement à toute notre histoire. » C'est en ces termes que M. Hardy présente modestement son travail et, disons-le de suite, il eut été regrettable que ce travail ne fût pas publié.

M. Hardy s'est visiblement appliqué à rester impartial dans le récit des luttes ardentes que ceux-là seuls peuvent imaginer qui ont lu les écrits du XVIIIe siècle; les correspondances officielles elles-mêmes, quoique plus modérées, portent la trace de ces polémiques violentes qui eurent pour résultat certain de discréditer toutes les autorités sociales.

Les détails donnés par l'auteur pour la période qui précède le ministère du cardinal de Fleury sont parfois inexacts ou du moins insuffisamment nuancés : ainsi, le revirement de la politique religieuse du Régent est antérieure à 1720 et remonte à la Déclaration du 7 octobre 1717; ainsi Noailles avait été mêlé à des négociations durant la Régence, pour l'accommodement de 1720, et le mandement qu'il publia le 14 janvier 1719 suscita, sous le ministère de Fleury, de grosses difficultés; ainsi encore, l'appel des quatre évêques le 1er mars 1717 ne mit point fin à la politique d'accommodement. Lorsque Fleury intervint en 1720, au Conseil de conscience, il recueillit les fruits de la politique du cardinal Dubois avec lequel il travailla jusqu'en 1723. Un peu plus tard, l'influence de Fleury sous le ministère du duc de Bourbon, est certainement exagérée : « l'évêque agit, le ministre sanctionne », écrit M. Hardy, et c'est trop dire. Il est vrai que M. Hardy s'appuie presque exclusivement sur l'autorité de Dorsanne, dont, dit-il, « nous avons pu vérifier, par une confrontation avec les pièces d'archives, la remarquable exactitude. » Cependant il est utile de contrôler les affirmations de Dorsanne, car parfois il passe sous silence les documents embarrassants pour Noailles, dont il est le secrétaire dévoué et il arrête les citations aux bons endroits. Il est imprudent d'accepter, les yeux fermés, toutes les affirmations de Dorsanne.

Cependant le portrait de Fleury, dans son ensemble, est exact, mais il est incomplet. M. Hardy semble n'avoir consulté, aux Archives des affaires étrangères, que les *Mémoires et documents* pour la France (n°s 1260 à 1324). S'il avait parcouru la *Correspondance de Rome*, qui se trouve aux mêmes archives et qui comprend huit à dix volumes in-folio pour chaque année, il aurait certainement

atténué quelques affirmations trop catégoriques. La correspondance secrète du cardinal de Polignac, ambassadeur, avec le comte de Morville qui ne devait communiquer les lettres de Polignac qu'au duc de Bourbon, échappa complètement à Fleury et exerça une grande influence, ignorée de Fleury, sur la direction des affaires ecclésiastiques à Rome; c'est pour cela peut-être que Fleury ne fut pas étranger (les documents officiels ne permettent pas d'être aussi catégorique que M. Hardy) à la disgrâce et à l'exil du duc de Bourbon que Fleury lui-même remplaça en 1726.

M. Hardy ne parle presque pas de la correspondance secrète du cardinal de Noailles avec le P. Gravezon, dominicain (et non point cordelier comme il l'écrit), qui était chargé de négociations directes avec le pape Benoît XIII, son ancien confrère. Pourtant cette correspondance publiée en partie[1] jette un jour éclatant sur le caractère de Noailles, explique la conduite du duc de Bourbon et, plus tard, celle du cardinal de Fleury à l'égard de Noailles, en même temps que la manière d'agir de Polignac et de Benoît XIII à Rome. Il n'est pas exact de dire que Benoît XIII, sympathique, il est vrai, à Noailles, surtout au début des négociations, fut toujours favorable à ce cardinal; il n'est pas exact de dire que Benoît XIII désirant « rétablir, même au prix de concessions dogmatiques, la paix de l'Eglise », aurait poussé Fleury à reprendre à son compte « une entreprise de compromis ». Le pape croyait à la bonne foi de Noailles qui affirmait ne vouloir sauvegarder que la liberté des Ecoles catholiques et du thomisme, mais le mémoire, dressé par Fleury et les cardinaux de Rohan et de Bissy, renseigna le pape sur les véritables sentiments de Noailles, et Benoît XIII, conseillé par Polignac et les cardinaux du Saint-Office, changea d'attitude à l'égard de Noailles. La *Relation fidèle de ce qui s'est passé tant à Rome que de la part du cardinal de Noailles, sur l'affaire de la Constitution, depuis l'exaltation de N. S. P. le pape Benoît XIII*, n'est point « le récit véridique et complet des efforts tentés par Noailles pour ramener la paix de l'Eglise ». C'est un plaidoyer, publié, sinon par Noailles lui-même, du moins par ses amis, avec les seuls documents fournis par le cardinal et dans le but de justifier sa conduite et, en partie, celle de Benoît XIII; il travestit évidemment les intentions de Fleury et de Polignac. Celui-ci s'est plaint, à juste titre, de l'ingratitude de Noailles qui lui reproche de l'avoir trahi, alors qu'en fait il voulait assurer une paix solide et durable; Polignac se défend lui-même et en même temps Fleury, et il accuse positivement Noailles et son correspondant le P. Gravezon, d'avoir falsifié les textes et dénaturé la pensée et les paroles du pape.

M. Hardy montre très bien pourquoi Fleury, durant tout son

1. *Mémoire et instructions secrètes du cardinal de Noailles*, envoyées à Rome sous le pontificat de Benoît XIII, avec un Recueil de quelques autres pièces. Pour servir de supplément au Journal de M. l'abbé d'Orsanne, in-12, s. l., 1756.

ministère, travailla à détruire le jansénisme : il était convaincu que les adeptes du jansénisme étaient plus bruyants que nombreux et qu'ils constituaient dans l'Eglise et dans l'Etat un parti de désordre; par suite, la politique religieuse de Fleury s'inspire d'un double motif : l'amour de l'ordre et l'amour de la paix, dans l'Eglise et dans l'Etat; son but n'est pas de convaincre les esprits, c'est d'empêcher les manifestations intempestives qui troubleraient l'ordre et la paix. Aussi il désapprouve les rigueurs excessives de quelques prélats, ses amis, et les déclarations maladroites qui provoquent les protestations et les ripostes des opposants. M. Hardy a raison de dire : « Ce n'est pas la doctrine constitutionnaire, c'est l'ordre public qu'il faut regarder comme le principe de la politique religieuse de Fleury », bien que la doctrine renfermée dans la bulle *Unigenitus* ne soit pas étrangère à sa pensée, car il l'avait soutenue, longtemps avant d'être ministre et il prit ordinairement conseil des cardinaux de Rohan et de Bissy; mais ceux-ci, qui n'étaient pas responsables de l'ordre public, le trouvaient trop modéré à l'égard des opposants qu'ils auraient voulu voir réduire au silence, la vérité ayant seule le droit de parler. Fleury veut pacifier les esprits et apaiser les polémiques, aussi il impose le silence à tous, aux partisans comme aux adversaires de la bulle, car il est convaincu que les éclats de voix ne font qu'exciter les esprits, envenimer et éterniser les querelles : il inaugure la politique que suivra, quelques années plus tard, le pape Benoît XIV.

M. Hardy a étudié longuement les diverses formes de jansénisme : épiscopal, parlementaire, populaire, monastique et universitaire, et on pourrait croire que ces diverses formes ont paru successivement et seulement sous le ministère de Fleury. Or, il n'en fut pas ainsi : seul, le jansénisme populaire est contemporain des Convulsions de Saint-Médard. Les autres formes sont antérieures à Fleury : elles se compénètrent, se provoquent et se soutiennent. Le jansénisme épiscopal parut à l'assemblée de février 1714, avec l'opposition de Noailles et de ses adhérents, et, en 1717, avec l'appel des quatre évêques. Le jansénisme parlementaire apparaît, discrètement, il est vrai, pour l'enregistrement de la bulle en 1714 et c'est lui qui inspira le duc d'Orléans durant les premières années de la Régence. Le jansénisme monastique et universitaire parut aussi, dès 1715, aux assemblées de Sorbonne, et un peu plus tard, Fleury, dans sa correspondance avec Polignac en 1726, trace des plans de campagne contre l'Oratoire, les Bénédictins de Saint-Maur, les religieux de Sainte-Geneviève et les Dominicains. Contre ces derniers, auxquels le pape Benoît XIII, ancien dominicain, avait accordé deux brefs très élogieux en 1724 et en 1727, Fleury se montra particulièrement ardent, parce qu'il les accusait de favoriser le jansénisme, en prétendant ne défendre que le thomisme.

C'est le jansénisme parlementaire que M. Hardy a étudié avec le plus de soin, et il a eu raison, car les avocats et les parlements exercèrent une influence considérable sur la politique de Fleury

et contribuèrent, à partir du concile d'Embrun en 1727, à identifier presque le jansénisme et le gallicanisme. Peut-être, pourrait-on reprocher à M. Hardy de s'appuyer trop exclusivement sur le *Journal* de Barbier dont le témoignage en faveur de ses confrères, est parfois suspect.

Ces petites critiques de détail montrent le vif intérêt qui s'attache à cet ouvrage, et on ne saurait trop remercier M. Hardy d'avoir publié, dans un volume très beau et fort bien présenté par l'éditeur, ce travail qui apporte une contribution importante à l'histoire du jansénisme de 1720 à 1743.

J. CARREYRE.

Gaston MARTIN. — *La Franc-Maçonnerie française et la préparation de la Révolution*. — Paris, Les Presses universitaires de France, 1926. In-16 de xx-308 pages. Prix : 10 francs.

Apparemment franc-maçon (sa dédicace nous autorise à le croire), admis, en tout cas, à consulter les Archives du Grand-Orient de France, M. Gaston Martin s'efforce à l'impartialité : reconnaissons-lui ce mérite, et convenons qu'il réfute certaines légendes auxquelles s'attachent mal à propos des écrivains même sérieux. Bien des objections subsistent néanmoins : en pareille matière, la vérité met toujours longtemps à se préciser, d'autant qu'elle paraît comporter des nuances très délicates : ni la thèse d'un complot maçonnique, ni la négation pure et simple ne se justifient.

I. Délimitons tout d'abord le sujet. La question se pose différemment suivant qu'il s'agit de la maçonnerie *française* ou de la maçonnerie *européenne*. Bien plus, si nous considérons l'ensemble des loges écloses sur le territoire national, nous aboutirons à d'autres réponses que si nous nous bornons au Grand-Orient. Cet organisme a trop monopolisé l'attention des chercheurs : sans doute il a fini par obtenir la suprématie sur les sectes occultes; dès 1789, il comprend 629 « ateliers »; encore subsiste-t-il d'autres rites, dont l'action s'oppose à la sienne. M. Gaston Martin — comme tous ses devanciers, y compris même Augustin Cochin — en fait vraiment trop bon marché. Son titre promet plus qu'il ne tient. Lui-même nous l'avoue : « Exclu des convents de 1785-1787, tenu pour un enfantillage par les mystiques de l'écossisme, rebelle aux tentatives d'accord que lui offraient les illuminés, le Grand-Orient ne dut qu'à lui-même sa prospérité ». Convient-il dès lors de réserver tout son intérêt à cet isolé ? Ses ennemis n'en méritent-ils pas quelque peu, s'ils demeurent assez puissants pour l'exclure de leurs assemblées ? Sur les trente mille maçons de 1789, combien adoptent réellement la politique actuelle de la secte ? M. Martin

fait allusion aux emblèmes symboliques que les héritiers de nos familles les plus conservatrices retrouvent souvent avec effroi dans les archives de leurs ancêtres : il en conclut à la diffusion des idées révolutionnaires; ne s'abuse-t-il pas ? Quoi de moins probant, lorsque l'ancêtre se nomme Willermoz ou Chefdebien ? Il s'en faut que l'égalitarisme de certaines loges ait contaminé toutes les autres : il n'a pu même subjuger le Grand-Orient tout entier; Savalette de Langes, ou Court de Gébelin, qui figurent parmi ses chefs, demeurent de purs mystiques hermétistes.

Distinguons deux francs-maçonneries. Elles s'observent durant tout le XVIIIe siècle, se combattent souvent, parfois s'emmêlent en une confusion inextricable. L'une finira par se joindre au carbonarisme, l'autre aboutit à la Sainte-Alliance. L'une accueille Voltaire, Joseph de Maistre incarne l'autre. L'une et l'autre ont en commun, sans doute, quelques aspirations de fraternité religieuse et sociale : mais la première cherche à les réaliser par la destruction du « fanatisme », l'autre les attend de la paix du Christ. Un Mirabeau, fervent adepte de la première, calomniera, voire odieusement, les chefs de la seconde. Aussi, M. Gaston Martin a-t-il beau jeu contre le livre récent de M. Pougnet de Saint-André sur les *Auteurs cachés de la Révolution*. Nous lui reprocherons même de s'attarder trop à réfuter un historien qu'aucun critique averti ne considérera comme sérieux. Il est proprement absurde d'attribuer à la Stricte Observance templière la moindre influence sur les troubles de 1789; on ne peut d'ailleurs guère parler de ce rite d'une manière générale, car ses diverses branches étaient loin de s'entendre : Willermoz, Chefdebien et Savalette, connurent des brouilles sérieuses.

II. Venons au Grand-Orient lui-même. C'est le nœud de la polémique. A lui seul s'appliquent en réalité les études d'Augustin Cochin. M. Gaston Martin ne manque pas une occasion de se déclarer leur adversaire. De fait, il s'éloigne de Cochin sur plusieurs points importants, tels que la préparation maçonnique des élections à la Constituante. Mais, dans l'ensemble, on peut les trouver d'accord. Tous deux abandonnent l'hypothèse d'un complot proprement dit, qu'avait accréditée Barruel, tous deux reconnaissent pourtant aux loges une large responsabilité, car elles furent l'asile où germèrent les idées nouvelles. Le Grand-Orient, écrit M. Gaston Martin, devint « le lieu géométrique de tous les enthousiasmes philosophiques et de tous les espoirs d'émancipation ». Cela, de par son origine même : il était né d'une insurrection contre la Grande Loge qui, ne l'oublions pas, survécut néanmoins jusqu'en 1799; de par son organisation égalitaire aussi, bien qu'il ne la faille pas exagérer. A tout prendre — M. Gaston Martin l'observe lui-même — ses quatre Chambres supérieures correspondent aux quatre Conseils du roi; et si les dirigeants des loges appartiennent souvent à la classe supérieure du Tiers, le peuple proprement dit reste à l'écart. Nous ne nous étonnerons pas, avec M. Mathiez, que les programmes maçonniques de 1789 n'accueillent

pas les revendications ouvrières: ce serait oublier que le prolétariat n'existait guère alors qu'à l'état d'embryon; l'industrie ne le développera que trente ans plus tard. Aussi le Grand-Orient se borne-t-il à répandre les doctrines des philosophes : M. Gaston Martin précise heureusement que ces doctrines naissent hors de lui, avant lui, mais qu'il les élabore véritablement en leur donnant toute leur force.

III. Une autre question importante au point de vue de l'histoire ecclésiastique, c'est la participation du clergé aux loges. M. Gaston Martin l'effleure à maintes reprises. Aux détails déjà connus, il ajoute de nouvelles précisions. Cette abondance de prêtres et de religieux francs-maçons ne laisse pas d'infirmer la thèse de ceux qui suivent Barruel. Vingt-sept vénérables et six députés, en 1789, appartenaient au clergé; telle loge — celle de Laval — comprenait trois dignitaires ecclésiastiques sur cinq. Notons aussi que les réguliers s'affilient plus volontiers que les séculiers. C'est qu'en realité, bien des « ateliers » ne leur rappellent que des associations pieuses; on y poursuit l'élaboration d'un « catholicisme transcendantal »; Rome a condamné toute assemblée occulte, mais Rome est loin, et ce siècle gallican ne l'écoute guère. Les anathèmes pontificaux resteront lettre morte jusqu'à Léon XII. Chez les martinistes, l'influence du clergé sera telle, que des protestants accuseront les Jésuites de mener la secte : légende absurde, mais que Mirabeau ne dédaignera pas d'exploiter; toujours les partisans du Grand-Orient s'en firent l'écho, et M. Gaston Martin ne lui dissimule pas sa complaisance. Tant il est vrai qu'en pareille matière, les embûches se rencontrent à chaque pas !

IV. Restent des critiques de détail. Je relève deux orthographes erronées : p. 82, M. Gaston Martin écrit *Court de Gibelin* (pour *Gébelin*) : c'est apparemment une faute d'impression ; mais pourquoi nommer *Salvalette de Langes*, celui que tous les ouvrages antérieurs appellent *Savalette* ? s'il en existe une raison, qu'on nous la donne. A propos du Congrès des Philalèthes, notre auteur se borne à citer Ragon, historien de seconde main, alors que les procès-verbaux officiels du congrès sont édités depuis longtemps (et d'ailleurs fort mal) aux tomes XIV et XV du *Monde Maçonnique*. Méfions-nous, en général, des exposés tendancieux et peu scientifiques des historiographes officieux de la maçonnerie. — M. Gaston Martin, qui faisait court, a voulu faire vite : la solidité de son information s'en ressent parfois. Il contribue néanmoins d'une manière originale à l'éclaircissement d'un problème dont nous sommes loin de posséder toutes les données. Sa solution même ne débrouillera pas entièrement la question des origines révolutionnaires : elle n'en montrera qu'un aspect, important certes, mais qui ne doit pas éclipser les autres.

Auguste VIATTE.

François Rousseau. — *Moines bénédictins, martyrs et confesseurs de la foi pendant la Révolution.* — Paris, Lethielleux, 1926. In-12 de XIII-390 pages (Collection « Pax », vol. 23). Prix : 15 francs.

En 1789, au moment où s'ouvrent les Etats Généraux, l'Eglise de France apparaît encore dans sa magnificence et entourée d'honneurs et de richesses; cependant on constate une décadence générale à laquelle l'ordre monastique n'échappait pas. La défaillance d'un grand nombre de religieux souligne d'une manière plus saisissante l'héroïsme de ceux qui demeurèrent fidèles. L'origine du mal, comme le montre F. Rousseau dans le premier chapitre de son ouvrage, est à chercher surtout dans la commende et les supérieurs commendataires, dans l'infiltration des idées philosophiques et dans les décisions émanées de la Commission des Réguliers, établie en 1766. Malgré toutes ces causes, on constate vers 1789, dans la plupart des abbayes de la grande famille Bénédictine un grand zèle pour la prière et l'étude, surtout dans les abbayes de l'Artois et du Cambrésis qui avaient échappé à la commende. L'auteur expose selon l'ordre chronologique les principaux actes des Assemblées révolutionnaires contre les ordres religieux et décrit les mesures vexatoires et les persécutions dont ils furent l'objet : suppression des couvents malgré les pétitions, les suppliques et les réclamations des particuliers et des communes, suppression des vœux, parquement dans des maisons centrales dites de réunion, où il était absolument impossible de mener une vraie vie religieuse, ce qui explique aussi le grand nombre de demandes pour rentrer dans la vie séculière : par ces demandes, à de rares exceptions près, les Religieux n'entendaient nullement se libérer de leurs vœux et serments, mais au contraire croyaient pouvoir les garder plus fidèlement que dans les maisons de réunion. Dans les chapitres suivants, le lecteur est informé des persécutions et cruautés que les Religieux eurent à subir en même temps que les prêtres dans les prisons et surtout sur les fameux pontons de Rochefort, dans l'exil et dans les déportations à Cayenne, etc. Dans les différents appendices, on trouve les listes des moines détenus en prison, insermentés, émigrés dans les Etats Pontificaux ou en Belgique, déportés aux îles de Ré et d'Oléron, etc. Deux tables des noms des religieux ou religieuses et des monastères cités terminent le volume.

L'auteur a essayé de donner, soit dans le texte même, soit dans les notes les dates biographiques les plus importantes. Peu de détails importants ont échappé à ses patientes investigations. Cependant on trouvera encore toujours à glaner dans un champ si vaste. Ainsi on peut noter parfois quelques divergences entre les assertions de M. Rousseau et celles que l'on rencontre dans

l'ouvrage de J. Hérissay : *Les pontons de Rochefort*, cité dans la *Bibliographie;* mais d'ordinaire les deux auteurs se complètent mutuellement, par ex. pour D. Charles J. Oursel, prieur de Bellefontaine (Rousseau, p. 218; Hérissay, p. 76-78); les deux trappistes Gerv. Pr. Prunel et Ant. M. J. Dujonquoi (Hérissay, p. 92; Rousseau, p. 242 et p. 243, lire Remiremont, au lieu de Remirecourt), D. Jean Singurly (Rousseau, p. 225 : mort le 30 ou 27 janv. 1797; Hérissay, p. 79 : mort le 6 janvier); Rousseau (p. 247, n° 1) nous apprend qu'il y a deux bernardins Etienne d'Huberte, et c'est du deuxième que parle Hérissay p. 191). — Pour les religieux du diocèse de Metz, Rousseau semble ne pas avoir utilisé les nombreux articles publiés par M. Lesprand dans la *Revue ecclésiastique de Metz* (1909-1924), articles complétés maintenant par la *Liste des émigrés, déportés et condamnés pour cause révolutionnaire du département de la Moselle, 1791-1800,* qu'a commencé de publier M. A. Gain, dans l'*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine* (tome 34, 1925, p. 329-545, lettres A-B; tome 35, 1926, p. 199-415, lettres C-E). Au sujet de Phil. Brandel, frère lai cistercien de Freistrof, Rousseau (p. 248) indique comme date de la mort le 9 juillet, Gain le 8 sept. 1794; cette dernière date paraît plus probable, car c'est en août et septembre que sévit l'épidémie à bord du *Washington,* sur lequel ce religieux succomba à ses souffrances. D'après Rousseau (p. 249) le bernardin Jean-Nic. Collinet, né à Longwy, est domicilié à Châtillon, diocèse de Metz (mais il n'y a pas de paroisse de ce nom); d'après Gain, il est né à Gorze, dioc. de Metz, et vit retiré d'abord à Onville (depuis 1872, dioc. de Nancy), puis à Longwy.

Du travail si consciencieux de M. Rousseau se dégage la même conclusion que de celui du P. Armand d'Ethel *Les Capucins d'Alsace pendant la Révolution* (Strasbourg, 1923) : si, dans le clergé régulier, il y a eu un certain nombre de défections, nombre que plusieurs auteurs ont exagéré, on y trouve encore bien plus de héros et même de martyrs de la foi, et l'Eglise catholique peut se glorifier à juste titre de tous ces confesseurs qui ont souffert les pires tourments pour rester fidèles à leurs engagements religieux.

G. Allemang.

Pierre de La Gorce. — *La Restauration : Louis XVIII.* — Paris, Plon, 1926. In-16 de III-329 pages. Prix : 15 francs.

Il est difficile de ne pas être séduit par tout ce que M. de La Gorce a mis dans ce petit livre de science, d'élégance et d'agrément, et l'on ne sait en vérité ce qu'il faut ici admirer davantage : l'ampleur de la documentation (fondée, il est vrai, sur les mémoires imprimés et les ouvrages de seconde main plutôt que sur les

documents d'archives) ou le talent — si rare — de se dégager des faits secondaires pour voir les choses par grandes masses. A la distance d'un siècle, l'œuvre de la Restauration apparaît sous son double aspect : « Il y a, après 1815, à libérer le territoire et à replacer la France, meurtrie par la défaite, dans son ancien cadre de grandeur traditionnelle. Il y a ensuite à fonder, sur les débris des antiques coutumes depuis longtemps désuètes ou abolies, des institutions représentatives qui contiendront le pouvoir sans le déborder. » En cette double tâche tout se résume, et il suffit de six chapitres à M. de La Gorce pour en décrire les aspects essentiels : — la Charte, les premiers tâtonnement provenant de l'inexpérience et la Chambre introuvable; — la libération du territoire et les arrangements d'Aix-la-Chapelle couronnant l'œuvre du duc de Richelieu; — l'établissement du régime censitaire avec la loi électorale de 1817, la loi militaire, qui marque la dernière défaite de la noblesse, et la législation sur la presse, où se révèle particulièrement l'influence des doctrinaires; — le développement progressif de l'opposition dans l'ordre civil (les acquéreurs de biens nationaux) et dans l'ordre militaire (les officiers en demi-solde); — le double vote; — l'intervention en Espagne. A travers les évolutions diverses s'exerce l'influence directrice du roi et le don de la mesure, qui prévaut en lui, permet de maintenir « une sorte d'unité supérieure au-dessus des contingences toutes passagères de la politique ». Tel fut le rôle de Louis XVIII, qui fut inhabile à gouverner, mais qui porta très haut l'art de régner, monarque prudent et sage, à qui manqua souvent la compréhension de l'avenir, mais qui, s'attachant uniquement à l'œuvre de réparation et de reconstitution nationale, ne contribua pas peu à rendre force, prestige, crédit et richesse à la France vaincue.

Mais, à rechercher une simplification qui, littérairement parlant, est à coup sûr du plus heureux effet, ne risque-t-on pas de fausser la vérité en péchant par omission ? Ne reprochons pas à M. de La Gorce d'avoir passé sous silence le renouveau qui se produit alors dans la littérature et dans l'art : il pouvait le faire sans dommage pour son dessein qui était de présenter dans leur vrai jour la physionomie et l'action politique du premier Bourbon restauré. Ne relevons même pas les lacunes qui rendent incomplet le tableau de la vie sociale, en laissant dans l'obscurité le rôle grandissant des *ultras*, en ne faisant qu'une allusion tardive et discrète à la petite cour du pavillon de Marsan qui groupe autour du comte d'Artois les anciens émigrés, les partisans de l'ancien régime, les ennemis de la Charte, tous les mécontents, tous les inquiets, tous les évincés. Mais regrettons que l'auteur n'ait pas cru devoir consacrer plus de cinq pages à la question religieuse. Il se borne à signaler, en renvoyant à une étude récente de M. Le Marchand[1], la convention qui, en 1817, essaya de remettre en vigueur le Concordat de 1516 : épisode « sans dénoue-

ment », mais non pas sans signification. Il mentionne, sans y insister, la bienveillance du roi en faveur des paroisses urbaines ou rurales, l'autorisation donnée à la société des *Missions* de l'abbé Ranzan et la multiplicité des ordonnances concernant le service religieux des résidences royales. Quelle fut donc l'attitude de Louis XVIII en cette matière ? Il veut être protecteur de l'Eglise, mais « sans aucune abdication de la société séculière ». Dans la tradition monarchique, il a trouvé le gallicanisme et il n'admet pas qu'un évêque publie sans autorisation un bref pontifical ou émette dans une lettre pastorale « des propositions contraires au droit public et aux lois du royaume ». Il tolère les Jésuites, mais à condition qu'ils s'occupent « sans bruit » de leurs affaires. Tout compte fait, il apparaît comme le fils d'un siècle auquel a manqué le sens profond des choses religieuses : il n'est pas dévot et raille le comte d'Artois qui suit les processions. Sous Charles X les affaires religieuses et les questions d'enseignement exerceront sur la politique une plus importante répercussion et M. de La Gorce, qui nous promet — et nul ne s'en plaindra — un second volume sur Charles X, en profitera pour y donner un tableau d'ensemble de la politique religieuse de la Restauration. Mais n'est-ce pas avouer implicitement que le règne de Louis XVIII n'imposait pas à son étude un cadre suffisamment précis parce qu'il manqua toujours à ce monarque la volonté d'une effective direction ?...

Et précisément n'est-il pas caractéristique, à cet égard, que le personnage de Louis XVIII paraisse un peu trop absent de ce livre qui lui est consacré ? M. de La Gorce a le don de la vie et de la couleur, il sait admirablement camper un individu ou évoquer une foule. Voici la Chambre introuvable, « fougueuse et inexpérimentée, osée et timide », pleine d'hommes de valeur que la corruption n'a pas encore gâtés, que le scepticisme n'a pas encore envahis, mais où l'on chercherait en vain un chef digne de ce nom. Ce ne peut être Lainé, âme noble et fière, tempérament irritable, capable d'orner magnifiquement une assemblée, non de la guider et de la tenir en mains; ce n'est pas davantage le duc de Richelieu, dépaysé dans cette France qu'il a quittée depuis trop longtemps, étranger par toutes les habitudes de sa vie au maniement des assemblées. Et déjà perce Decazes, « de figure charmante, de voix agréable, de formes insinuantes et douces »; il plaît au roi parce qu'il sait écouter, « assez intelligent pour tout comprendre, assez affiné pour sourire à propos, assez avisé pour ne jamais interrompre le dévidement des souvenirs, et courtisan d'autant plus accompli qu'il paraissait ne jamais courtiser ». Voici maintenant la Chambre de 1817 et les croquis reprennent, rapides et fins : Pasquier, « apte à toutes les tâches et destiné à s'y montrer toujours

1. *Revue des Questions historiques*, 1er juillet 1923.

distingué, jamais grand »; M. de Serre, « tout travaillé de l'éloquence contenue qui bouillonne en lui ». Tournons quelques pages et signalons les portraits, particulièrement savoureux, des orateurs de 1820 au moment de la loi du double vote : Manuel et Lafayette, Benjamin Constant et le banquier Laffitte... Mais laissons aux lecteurs le délicat plaisir de s'y arrêter. — Or, l'on cherchera en vain celui qui dirige, choisit les ministres, impose ses directives, donne à ces dix années son unité profonde. Sans doute le roi apparaît de ci de là, avec ses défauts, — que M. de La Gorce n'a pas songé à nous cacher, — avec ses qualités, — qui furent réelles, encore que trop souvent négatives, — mais il n'est nulle part le personnage dominant autour de qui tout se concentre et s'ordonne. C'est la France qui s'agite, qui se reconstitue et se sauve. Et c'est, en fin de compte, par un artifice littéraire que ce beau livre, consacré à l'histoire politique de la France au début de la Restauration porte le titre de *Louis XVIII*.

Louis VILLAT.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

DOCUMENTS

P. Alfaric et E. Hoepffner. *La Chanson de sainte Foy.* Paris, Soc. d'édition : les Belles-Lettres, 1926. In-8°, 2 vol. de VI-376 et VI-206 pages, pl. et facsim. (Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg. Fasc. 32-33).

Le plus ancien monument de la littérature provençale, la *Vie de sainte Foy,* méritait l'étude attentive et détaillée que viennent de lui consacrer MM. Alfaric et Hoepffner. La première partie de ce gros ouvrage est une étude philologique du poème, tant au point de vue de la phonétique que de la morphologie et de la syntaxe. Elle est suivie de la reproduction intégrale du manuscrit en phototypie et de la publication du texte avec d'abondantes notes et un glossaire. M. Hoepffner est l'auteur de ce premier volume sur lequel nous n'insisterons pas, étant donné son caractère exclusivement technique. Dans la seconde partie, M. Alfaric a essayé de déterminer l'auteur possible, la date et la nature de cette œuvre. D'après lui, la patrie d'origine de la chanson serait la Catalogne et plus précisément le monastère de Cuxa en Cerdagne. Il fixe sa date aux environs de l'année 1060. Comme sources, l'auteur a utilisé le *De mortibus persecutorum* de Lactance, un poème latin sur la mort de sainte Foy, un récit en prose latine de la passion de la vierge d'Agen, enfin les miracles de la sainte et son office. L'auteur serait donc un clerc ou un moine assez fortement imbu des écrits de saint Augustin, d'Isidore et de saint Denis l'Aréopagite ; son style très personnel trahit en maints endroits l'exubérance et l'outrance méridionales.

Le poème paraît avoir été écrit pour la fête de sainte Foy qui tombe le 6 octobre; c'est une cantilène à l'usage des laïques qui devait se chanter avec deux chœurs alternés; bien mieux, ce chant était probablement accompagné de danses, de sorte que l'on peut y voir, d'après M. Alfaric, « le livret d'un spectacle sacré dont les figurants mimaient toutes les scènes avec des gestes rythmiques ». Le volume se termine par la traduction française de la chanson et par la publication des textes latins relatifs à sainte Foy, le tout accompagné d'abondantes notes.

L. Royer.

Dom MARTÈNE. *La Vie des Justes*, publiée par Dom HEURTEBIZE. Ligugé et Paris, Picard, tomes I à III, 1924-1926. In-8° de XXIV-128, 139, 231 pages. (Archives de la France monastique, vol. XXVII, XXVIII et XXX). Prix : 20 francs chaque.

Les *Justes* dont il est ici question sont des religieux de la congrégation de Saint-Maur, ceux qui, depuis la réforme de l'ordre jusque vers 1730, déployèrent le plus d'austérité et de vertu. Dom Martène a raconté leur vie d'après les renseignements oraux et les documents écrits recueillis par lui au cours de ses nombreuses pérégrinations, parfois en se contentant de reproduire des notices reçues de divers monastères, sans qu'il soit facile de reconnaître toutes ces dernières avec certitude.

L'ouvrage complet compte 268 biographies, de longueur très inégale, les unes atteignant à une douzaine de pages, plusieurs autres se réduisant à une douzaine de lignes. Malgré l'allure traînante de l'exposé dont, au surplus, trop de crédulité compromet la valeur, *La Vie des Justes* aide à se représenter la vie intime d'un ordre plus ordinairement connu par ses travaux d'érudition que par sa tenue spirituelle. Malheureusement Dom Martène, avec une prudence justifiée pour lui, regrettable pour nous, a évité toute allusion aux querelles du jansénisme, très vives parmi ses frères. Cependant, en se dispensant de toute critique à l'endroit des appelants obstinés, ne marquait-il pas, quoique discrètement, dans quel sens allaient ses sympathies ? Dom Heurtebize a pourvu le texte de son illustre prédécesseur d'une annotation historique qui contribue à l'éclairer et à le compléter très à propos. N'omettons pas de rappeler que les notices de Dom Martène se retrouvent toutes, abrégées et corrigées, dans son *Histoire de la congrégation de Saint-Maur*. Il se pourrait donc bien que l'annotation de Dom Heurtebize, en y comprenant la préface, fît toute seule l'intérêt de cette nouvelle publication.

H. WAQUET.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Dr Louis PASTOR. *Histoire des Papes du Moyen Age*. Ouvrage traduit de l'allemand, par Alfred POIZAT. Tome XI. Paris, Plon, 1925. In-8° de 553 pages. Prix : 30 francs.

En rendant compte des trois derniers volumes de l'*Histoire des Papes*[1], nous exprimions le désir de voir continuer la traduction française de l'ouvrage. Ce désir commence à se réaliser, car voici la traduction de la première moitié du cinquième volume allemand, formant le tome XI de la traduction française. Ce tome nous

1. *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. X, an. 1924, p. 237.

raconte l'histoire du pontificat de Paul III, depuis son élection en 1534 jusqu'à l'ouverture du concile de Trente en 1545. Si ce pape se laisse encore entraîner par le népotisme — car élu en octobre, en décembre déjà il nomme cardinaux ses petits-fils dont l'un avait seize ans et l'autre quatorze ans à peine — il faut dire cependant qu'il se montra zélé pour la réforme de l'Eglise en cherchant, dès le commencement de son pontificat, à réunir un concile général, en protégeant les nouveaux ordres religieux des Théatiens, des Barnabites et surtout des Jésuites. Le plus grand obstacle pour la réunion du concile venait des discussions politiques entre Charles-Quint et François 1er. L'empereur se laissait trop guider par les intérêts politiques, et le roi de France, tout occupé de ses alliances avec les princes protestants et les Turcs, oubliait complètement les intérêts du catholicisme.

Malheureusement, le traducteur est resté au-dessous de sa tâche. Presque à chaque page, dans les annotations surtout, on rencontre des fautes d'impression. Certaines sont faciles à corriger, par exemple : Herzgos p. Herzogs (p. 74, note 1); Puper p. Pieper (p. 91, note 1); Brunsberger p. Braunsberger (p. 480, note 2); Boreo p. Boero (p. 517, note 3); Stifers p. Stifters (p. 473, note 3); pp. 99 à 101, on lit treize fois *Nuntiaturberitche* p. *berichte*. Mais comment reconnaître : Acta dans Creta (p. 123, note 3); Nuñez dans Nûmes (p. 543) ? P. 208 et 209: Cardauns, *Karl*, t. V, p. 211; lire: Cardauns *Karl V*, p. 211. L'abréviation : *Min. brev. Arm.* (Minuta brevium, Armarium...) a été prise pour le titre d'un ouvrage, aussi le traducteur fait suivre régulièrement *Arm.* d'une virgule, et même parfois de la lettre p (page ?), par exemple p. 277, note 2. Min. brev. Arm., p. 41, t. XVI; p. 423, note 2, il n'y a que : « *Arm.* 41 ». P. 59, note 3 : « L'extravagance du couvent (lire convent) national français ». On devine qu'il s'agit de la Convention; d'ailleurs M. Poizat aime ce mot de « convent » pour désigner des assemblées de princes, etc. (p. ex., pp. 316, 318, 320, etc.); p. 404, note 2 et 434, note 2 : on renvoie le lecteur à *Hist. Polit.*, et on oublie précisément le mot principal : *Blaetter* (c'est-à-dire « Feuilles d'histoire et de politique » ou « Cahiers jaunes », la célèbre revue fondée par J. Goerres). Les titres des ouvrages sont cités tantôt dans la langue originale, tantôt en traduction française, et pour les noms propres et les prénoms, il y règne la plus belle confusion. Ainsi le jésuite Faber s'appelle tantôt Pierre, tantôt Petrus et le plus souvent Peter; Franz Suarez (p. 504, note 4), Giovio ou Jovius, etc. P. 517 : « Chez MM. Claudius, Jacobet et Alphonse de la Compagnie de Jésus », est tiré de Massarelli, mais comment soupçonner qu'il s'agit des PP. Claude Lejay, Jacques Laynez et Alphonse Alméron. Les noms géographiques gardent leur forme allemande ou prennent une forme étrange, quand il y a un bon équivalent français, par exemple, Luttich (Liège); p. 422, Brindisi (Brindes); p. 425, note 5, l'Apulie (la Pouille); p. 523, Lucca (Lucques); p. 538, il y a Ratisbonne dans le texte et Regensbourg en note; p. 444, le

« cardinal Senens », est le cardinal de Sienne; p. 58, on lit Brunschwich; p. 78, etc., Brunschwig : pourquoi ne pas prendre la forme française : Brunswick ? P. 339, note 1, on parle d'archives *d'empire* à Munich. Trois fois, pp. 546 et 547, on parle des îles Mollusques, alors même qu'en allemand on dit : Molukken (en français : les Moluques).

La traduction elle-même laisse à désirer; il y a des expressions qu'on ne comprend qu'en les retraduisant en allemand : par exemple : « Le sérieux de la situation » (p. 31 et 309), « l'attaque sur la Provence » (p. 217), « le regard en arrière que Seripando jette sur son activité » p. 425); la « *Vita Ignatii*... puis l'autobiographie » (p. 451; lisez : la *vita*... d'après l'autobiographie); « l'ordre allemand » (p. 518, lisez : l'ordre teutonique); p. 519 : « au dominicain A. Catarino, fut donné par son diocèse Minori Bobadilla » (lisez: pour son diocèse Minori, Catarino reçut Bobadilla); et p. 524: « l'évêque de Patti Sebastiano, de Aragon » (lisez : Sebastiano de Aragon, évêque de Patti); p. 536, pour : « chanteur de la cathédrale », lire simplement : chanoine; et p. 481, pour « Doyen de la cathédrale », lire : doyen du chapitre (les chapitres allemands ont presque tous deux dignitaires : le prévôt et, après lui, le doyen); p. 536, pour « évêque consacré », lire : coadjuteur (en allemand : Weihbischof). Plusieurs fois (p. ex. p. 117, note 1 et 161, note 5), on traduit : *verdiente*, par « méritait »; lire : « mériterait ».

En somme, si nous devons louer M. Poizat pour avoir repris la traduction d'un ouvrage de première valeur, nous ne pouvons que blâmer la hâte excessive qui ne lui a pas permis de revoir ou de faire revoir sa traduction, afin d'y mettre l'uniformité nécessaire, et surtout afin de corriger les nombreuses fautes d'impression et même de traduction qui déparent son travail[2].

G. Allemang.

L'Apostolat missionnaire de la France. Conférences données à l'Institut catholique de Paris. Première série (1923-1924). Deuxième série (1924-1925). Paris, Téqui, 1924-1926. In-12 de XXII-310 et XXI-321 pages.

Ceux qui s'intéressent aux diverses manifestations de l'activité catholique n'ignorent pas qu'à l'instigation de *l'Union missionnaire du clergé*, des conférences sont données à l'Institut catholique de Paris, afin de faire connaître au public les efforts tentés par les missionnaires pour propager l'Evangile à travers le monde et les résultats de ces efforts. Ces conférences qui ont attiré à l'Institut catholique de nombreux auditeurs, méritent d'être lues et voilà pourquoi *l'Union missionnaire du clergé* a bien fait de les réunir en volume. La première série (1923-1924) comprend dix confé-

2. Voir aussi la critique sévère de M. E.-G. Ledos, dans la *Revue des Questions historiques*, juillet 1926, p. 135 et suiv.

rences : *la Chine Catholique*, par Mgr de Guébriant; *Ce que nous faisons en Turquie*, par R. P. Cazot, lazariste; *le cardinal Lavigerie et l'Afrique chrétienne*, par le R. P. Tauzin, provincial des Pères Blancs; *le catholicisme dans les Indes*, par le R. P. Grangeneuse, S. J.; *Aux glaces polaires*, par le R. P. Duchaussoy, oblat de Marie-Immaculée; *Les Missions d'Orient*, par le R. P. Maniglier, assomptionniste; *Terre Sainte et Maroc*, par le T. R. P. Rémi Leprêtre, provincial des FF. Mineurs; *l'Afrique occidentale*, par le R. P. *Joulord*, des Missions Africaines de Lyon; *Le Vicariat apostolique du Golfe Saint-Laurent*, par le R. P. Lajoie, Eudiste; *L'évangélisation des colonies françaises*, par Mgr Leroy, supérieur des P. P. du Saint-Esprit.

Toutes ces conférences présentent le plus grand intérêt. Elles nous transportent à travers les diverses contrées du monde où les missionnaires vont porter la bonne parole et elles nous montrent leur apostolat héroïque. On verra au prix de quels efforts et de quelles privations les ouvriers évangéliques agrandissent le royaume de Dieu, dans les conférences du P. Duchaussoy et du P. Lajoie. On aura aussi une idée des beaux résultats qu'ils obtiennent. Les fils du grand cardinal Lavigerie ont aujourd'hui dans l'Afrique centrale, il y a encore peu de temps livrée toute entière à la barbarie, 14 missions, dont douze vicariats apostoliques, 522 missionnaires, 282 sœurs et un demi-million de fidèles. Et il en est de même à peu près partout. En dépit des forces nombreuses qui lui font obstacle, l'Evangile progresse. C'est donc le devoir des catholiques de soutenir de tout leur pouvoir l'effort des missionnaires. En travaillant pour la vraie religion, on travaille pour la vraie civilisation; c'est la conviction que ne manquera pas de fortifier dans toutes les âmes la lecture de ce livre.

Les conférences de la deuxième série n'ont pas moins d'intérêt que celles de la première. Mgr de Guébriant nous raconte les origines vraiment apostoliques de la vaillante Société des Missions étrangères. Mgr Beaupin donne un aperçu des principales congrégations françaises ou étrangères vouées à l'évangélisation des infidèles. Le Fr. Gordien montre comment l'Institut des Ecoles chrétiennes, par ses maisons d'enseignement à l'étranger, prépare les voies à l'Evangile. D'autres conférenciers nous exposent les résultats obtenus par les efforts persévérants des missionnaires aux Indes, où il y a tant à faire pour le relèvement de la femme, en Océanie, au pays des Gallas, à Madagascar, au Japon où l'enseignement supérieur conquiert une élite au christianisme et fait tomber des barrières réputées jadis infranchissables. Dans la neuvième conférence, le P. Leble étudie le problème des étudiants chinois à l'étranger. La dixième conférence contient le récit vivant et pittoresque d'un voyage fait par Mgr Descamps à travers les missions de l'Afrique occidentale française.

On remarquera dans ce second volume l'introduction de Mgr Beaupin. Celui-ci signale, avec une grande étendue d'infor-

mation, les idées révolutionnaires qui agitent les esprits aux Indes et dans l'Extrême-Orient. Il conclut très justement que, seules, les missions catholiques peuvent assurer à ces pays une civilisation vraiment humaine.

Qu'on me permette, en terminant, d'exprimer le regret que ce livre, de par ailleurs si intéressant, contienne tant de fautes d'impression (voir par ex. : p. 211, l. 7, p. 201, l. 4).

J.-B. SABRIÉ.

Henri SÉE. *La France économique et sociale au* XVIIIe *siècle.* Paris, Colin, 1925. In-16, de 194 pages.

En 1789, le servage ayant presque entièrement disparu et la royauté s'étant partout imposée, le public commençait à oublier que jadis certains hommes avaient eu sur leurs semblables des pouvoirs étendus, et qu'il en restait encore quelque chose. D'autre part, comme on n'avait guère étudié historiquement le système féodal, les tenanciers ne se rappelaient plus qu'ils étaient seulement les usagers d'immeubles, dont les seigneurs seuls étaient les propriétaires complets. Aussi regardait-on comme d'injustes exactions toutes ces redevances qui marquaient et le pouvoir sur les personnes et la propriété éminente sur les terres. De leur côté, les seigneurs réclamaient assez âprement ces redevances ; car ils avaient grand besoin d'argent, soit pour vivre fastueusement à la cour, soit pour suppléer à l'insuffisance de leur domaine proche, lequel, dans beaucoup de cas, avait été singulièrement diminué par une longue suite d'acensements. Très justement M. Sée fait remarquer que cette question féodale domina la Révolution.

Une autre question donna aussi le branle à la Révolution. Depuis longtemps la noblesse accaparait toutes les hautes situations; mais au cours du XVIIIe siècle cet accaparement s'accentua au point de ne presque rien laisser aux roturiers. Par ailleurs, cette même noblesse, dans laquelle on entrait jadis par le mérite ou par l'argent, se ferma de plus en plus. Alors la roture se fâcha; et elle se fâcha d'autant plus que, pouvant prétendre à tout sans talent ni mérite, les nobles étaient souvent très inférieurs aux bourgeois en savoir et en activité.

La concorde ne régnait pas davantage dans le monde économique. Les négociants, surtout dans les grandes villes et dans les ports, réclamaient la liberté commerciale; et ceux qui avaient de grosses fortunes commençaient à enrégimenter des ouvriers et à profiter de cette main-d'œuvre. Les artisans défendaient les vieilles corporations; mais les règlements surannés entravaient le perfectionnement de la technique et de l'outillage, sans empêcher complètement les malfaçons. Au XVIIIe siècle, les corporations se trouvaient généralement en fâcheuse situation financière; en outre, elles étaient divisées : les apprentis se plaignaient de l'inobser-

vation des statuts les protégeant; ne pouvant plus guère arriver à la maîtrise devenue trop coûteuse et accaparée par les fils de maîtres, les compagnons bataillaient à propos des conditions du travail, et faisaient grève tout comme aujourd'hui; enfin, pour des intérêts ou des préséances, les corps se dressaient les uns contre les autres, apothicaires contre épiciers, tanneurs contre corroyeurs.

Malgré toutes ces difficultés, la France, au XVIIIe siècle, fut prospère. Sans doute il y eut de la misère, surtout à la campagne, et la mendicité causa de constants soucis aux intendants : mais les voies de communication se développèrent; l'agriculture améliora ses méthodes; le machinisme apparut dans l'industrie, laquelle, d'une part, déborda sur les campagnes et, d'autre part, commença cette concentration qui devait être poussée si loin au cours du XIXe siècle; le commerce, surtout le négoce maritime et colonial, prit un très grand essor.

A la fin de l'ancien régime, quelle était la situation économique de l'Eglise de France ? Plus urbaine que rurale depuis les amputations faites à son patrimoine à l'époque des guerres de religion, et très morcelée, la propriété ecclésiastique « comprenait tout au plus 5 à 6 % du territoire », et rapportait environ 100 millions de livres; la dîme fournissait annuellement 123 millions: par contre, à titre de don gratuit, le clergé fournissait au roi, en moyenne, 5.400.000 livres par an. Restait, malgré les charges diverses, un revenu net appréciable; seulement il n'était pas partagé uniformément entre les 70.000 prêtres séculiers et les 60.000 réguliers. Les deux tiers des abbayes étant tombées en commende, beaucoup de religieux végétaient, tandis que les abbés commendataires, évêques titrés ou ecclésiastiques courtisans, touchaient la plus grosse part des revenus monastiques. En 1789, la noblesse avait obtenu pour ses cadets *tous* les évêchés; et elle avait largement envahi les chapitres cathédraux et collégiaux, qui jouissaient de privilèges considérables et de riches prébendes. Tout en rendant d'appréciables services, les évêques grands seigneurs menaient grand train; par contre, curés et vicaires vivaient parfois dans l'aisance, et souvent dans la pauvreté. Ne pouvant plus accéder aux hautes dignités, ne participant guère à l'administration de son ordre, vivant médiocrement, le bas clergé, en 1789, commençait à se plaindre et à s'agiter. En s'unissant au Tiers-Etat, il assura le triomphe de l'Assemblée nationale.

L'ouvrage de M. Sée est une bonne et complète synthèse. En considérant ce beau tableau d'ensemble, les professionnels ne songeront pas à chicaner l'auteur sur quelques détails; quant aux gens cultivés, ils béniront M. Sée d'avoir écrit un livre peu coûteux, portatif, et aussi profitable qu'agréable à lire.

Maurice ROUSSET.

G. Lenotre. *Le mysticisme révolutionnaire. Robespierre et la « Mère de Dieu »*. Paris, Perrin, 1926. In-12, de 335 pages illustrées. Prix : 15 francs.

Malgré tout ce qu'on a écrit sur Robespierre, on peut encore trouver de l'inédit et du neuf sur sa vie et sur le régime de la Terreur, comme on le voit par l'ouvrage de Lenotre. Après avoir parlé de la famille de Robespierre, de ses années d'études et de ses commencements au barreau d'Arras, l'auteur montre le tribun entouré de nombreux adhérents et à l'apogée de sa puissance. C'est alors qu'en fidèle disciple de J.-J. Rousseau, il fit décréter la fête de l'Etre Suprême et la fit célébrer au milieu des cérémonies les plus extraordinaires : mais quelques semaines plus tard, c'est le 9 thermidor et la chute du tyran. La première origine de cette chute remonte au mécontentement que l'annonce de la fête de l'Etre Suprême suscita parmi les nombreux Voltairiens de la Convention. Un gascon, Vadier, avait fait saisir une vieille presque octogénaire, Catherine Théot, qui se disait « la Mère de Dieu », et l'avait fait jeter en prison avec plusieurs adeptes, entre autres l'ex-chartreux Dom Gerle. Comme Robespierre ne voulut pas souscrire à la condamnation de ces illuminés, Vadier qui avait déjà cherché des connexions entre la mère Théot (il l'appelait « Théos ») et le chef de la Terreur, crut trouver là une nouvelle connivence, et il en profita pour ridiculiser Robespierre. Quand ce dernier tomba, Catherine Théot était encore en prison, où elle mourut le 31 août 1794.

M. Lenotre ne s'arrête pas à parler de ce qui est déjà suffisamment connu; la nouveauté de son livre consiste précisément en ce qu'il dit de la famille et de la jeunesse de Robespierre, de la manière dont il organisa la fête de l'Etre Suprême, de sa « séquelle », c'est-à-dire de ses protégés (par ex., le menuisier Duplay, l'imprimeur Nicolas, etc.), et enfin des événements du 9 et 10 thermidor. Si l'histoire de la « Mère de Dieu » ne forme pas la partie principale du livre, comme le titre pourrait le faire supposer, elle en forme au moins un des épisodes les plus neufs et les plus attachants.

G. Allemang.

Pierre Lelièvre. *Histoire de la France catholique*. Paris, Editions « Spes », 1926. In-8° de 432 pages. Prix : 18 francs.

Dans les quatre livres de la première partie (p. 7-207), l'auteur retrace l'histoire de la France catholique, depuis le « berceau » jusqu'au concordat de Léon X et de François 1er; la seconde partie (p. 209-426), également en quatre livres, parle des temps modernes, depuis le protestantisme jusqu'à nos jours. Le volume, sorti d'une série de conférences au lycée Pasteur, garde parfois un ton

un peu trop oratoire et n'a pas évité quelques inexactitudes de détail, surtout dans la première partie. A côté de la littérature générale, citée au bas des pages, nous aurions aimé à trouver au commencement ou à la fin de chaque chapitre les ouvrages de détail les plus importants, aptes à guider les lecteurs qui voudraient approfondir davantage l'une ou l'autre question. Le livre, écrit avec verve et enthousiasme, montre bien les *Gesta Dei per Francos*, et l'on peut féliciter l'auteur d'avoir été jugé digne du prix Juteau-Duvigneaux, de l'Académie française.

G. ALLEMANG.

BIOGRAPHIES

Emile DERMENGHEM. *La Vie admirable et les révélations de Marie des Vallées, d'après des textes inédits*. Paris, Plon, 1926. In-8° écu de 326 pages (Le Roseau d'or).

C'est une vie bien curieuse que celle de Marie des Vallées, la pieuse dirigée du P. Eudes, qu'on appelle souvent « la sainte de Coutances ». Elle est pleine de merveilleux du commencement à la fin et il s'en dégage le parfum du plus pur mysticisme.

Marie des Vallées naquit en 1590, dans une paroisse du diocèse de Coutances. En 1609, à la fête d'un village voisin, elle est prise d'un mal étrange, à la suite d'une rencontre avec un prétendant dont elle avait refusé la main et ressent d'horribles douleurs. Dénoncée comme sorcière au Parlement de Rouen, elle est conduite en prison en 1614. Après de nombreux exorcismes faits par l'archevêque de Rouen, son coadjuteur, plusieurs prêtres, il est reconnu qu'elle est possédée, « quoique fille de vertu ». On ne voyait pas, en effet, d'incompatibilité entre la possession et la volonté droite. Le P. Surin, dont le P. Cavallera a publié les lettres, ne fut-il pas ou ne se crut-il pas lui aussi possédé ? Persuadé qu'elle est victime des maléfices des sorciers. Marie des Vallées prend un parti héroïque; elle s'offre à Dieu pour souffrir les peines éternelles à leur place. « Durant deux ans, elle sentit un désir si ardent de souffrir, qu'il lui semblait qu'il était impossible de vivre sans souffrir et que, si elle avait eu le Paradis, elle l'aurait volontiers donné pour avoir des souffrances ».

De 1609 à 1614, c'est la *période des charmes*. Des phénomènes étranges se produisent en elle. Le sacrement de Pénitence lui devient un supplice intolérable, car elle ne trouvait rien dont elle pût s'accuser. Elle demeura trente-cinq ans sans pouvoir se confesser et elle fut autorisée par ses directeurs à s'en abstenir. La communion lui devint aussi impossible que la confession et, durant trente-trois ans, elle n'eut pas la joie de faire même la communion spirituelle. En 1615, commença pour Marie des Vallées un nouveau tourment qui consistait en deux peines : 1° « A porter

la coulpe de tous les péchés, comme Jésus sur la croix »; 2° « A subir non pas seulement l'ire de Dieu, mais le débordement de l'ire de Dieu ». En juin 1654, elle fait à haute voix le vœu d'être damnée éternellement pour les pécheurs et pour tous les hommes, si telle est la volonté de Dieu. En même temps, elle éprouve les phénomènes ordinaires qui se manifestent chez les grands mystiques, la déification, c'est-à-dire l'union intime avec Dieu, l'anéantissement, l'union transformante. Comme il est naturel, les états mystiques s'accompagnent, chez Marie des Vallées, des plus hautes vertus et des sentiments les plus sublimes. L'amour pur n'a jamais trouvé pour s'exprimer de plus beaux accents que chez cette humble fille de la Normandie (quoique cependant il n'y ait en elle aucune trace de quiétisme). Quel dommage que Fénelon ne l'ait pas connue ! Il en aurait certainement tiré parti dans ses savantes dissertations en faveur de la théorie qui lui était chère.

Ce qu'il y a de plus intéressant pour nous peut-être, c'est qu'elle a sa place marquée à l'origine de la dévotion au Sacré-Cœur. C'est en 1641 que le P. Eudes entre en relations avec Marie des Vallées, dont il sera désormais le confident et le confesseur. Or, c'est en 1641 que le célèbre fondateur dédie sa congrégation de Notre-Dame de la Charité « au cœur de Marie qui n'a qu'un cœur avec son divin Fils ». L'Institut qu'il fonde en 1643 est consacré au Sacré-Cœur de Jésus et de Marie. En 1672, le Père Eudes ordonne que la fête du Sacré-Cœur soit désormais célébrée dans toutes les maisons de son ordre le 20 octobre. Il est certain que Marie des Vallées a inspiré ces actes, car elle reçut, touchant le Sacré-Cœur, des révélations que nous rapporte M. Dermenghem et qu'elle ne manqua pas de communiquer à son directeur.

On le voit par conséquent; la vie de Marie des Vallées a été belle et a exercé une influence considérable. Cette vie méritait d'être écrite. Elle l'a été avec une grande sûreté d'information, une grande finesse et une grande précision dans les jugements. Elle fera heureusement connaître « la sainte de Coutances » à beaucoup qui l'ignoraient et peut-être elle hâtera l'heure où sa gloire sera proclamée, comme l'a été celle de son saint directeur.

J.-B. Sabrié.

Mgr du Bois de la Villerabel, archevêque de Rouen. *Mère de Kertanguy (1796-1870)*. Paris, Beauchesne, 1925. In-8° écu de 726 pages.

Voici un beau livre qui nous transporte dans un pays profondément chrétien et qui nous présente une belle œuvre, celle des Dames de la Retraite de Vannes, une belle figure, celle de leur restauratrice, Mère de Kertanguy.

Mère de Kertanguy naquit en 1796, à Saint-Pol-de-Léon, d'une vieille famille aristocratique qui avait conservé un solide esprit chrétien. Dans son enfance, elle entendit souvent parler de la

Retraite de Saint-Pol, par une vieille bonne qui avait autrefois servi dans cette maison. La Retraite de Saint-Pol avait été détruite, mais celle de Quimper avait été relevée à Quimper d'abord, puis à Quimperlé. C'est là que Mlle de Kertanguy entra comme postulante, et c'est là aussi qu'elle rencontra une vieille demoiselle qui lui racontait comment Catherine de Francheville avait fondé en 1674 l'Œuvre des retraites des femmes, approuvée en 1684 par des lettres patentes de Louis XIV. Par elle, elle eut connaissance des constitutions de la Retraite de Vannes et elle remarqua que les observances des anciennes religieuses étaient consacrées par des vœux. Il n'en était pas de même des Filles du Sacré-Cœur de Jésus de Quimperlé, qui ne constituaient qu'une simple association sans profession religieuse, au sens canonique du mot. Et dès lors, germa dans l'esprit de Mlle de Kerlanguy l'idée, dont la réalisation lui paraissait très souhaitable, que la Retraite de Quimper pourrait un jour se transformer en Congrégation : idée féconde qui tint une grande place dans sa vie et qui aboutit à la restauration de l'œuvre de Catherine de Francheville.

En 1823, Mère de Kertanguy est nommée maîtresse des novices à Quimperlé; en 1830, elle devient supérieure de Lesneven; en 1832, elle est élue supérieure générale. Elle exerce ces fonctions pendant six ans. En 1838, elle donne sa démission à cause des troubles que provoque parmi ses compagnes son projet d'établir des vœux. Elle va alors à Lannion comme supérieure. Mais en 1841, la maison de Lannion est détachée de la Retraite de Quimper et dès lors Mère de Kertanguy peut librement poursuivre son dessein de continuer l'œuvre de Catherine de Francheville et de rétablir la Congrégation des Filles de la Sainte-Vierge de Vannes. C'est ce qu'elle se hâta de faire. Bientôt son œuvre se développe. En 1845, Mère de Kertanguy fait l'acquisition d'une maison à Vannes. Immédiatement elle l'ouvre aux retraitants qui y viennent nombreux, retremper leur âme dans la confession, la pénitence et la prière. Et l'on voit revivre à Vannes, comme elles l'avaient déjà fait ailleurs, les anciennes traditions de ces pieux Bretons qui, autrefois, se réservaient toujours une semaine au moins, même quand ils étaient domestiques, pour s'occuper exclusivement du salut de leur âme. La fondation de Vannes fut suivie d'autres fondations à Lorient, à Pontplaincoat, à Plymouth, à Jersey. En 1866, Mère de Kertanguy sollicita du Saint-Siège l'approbation de son institut. Le bref laudatif fut accordé par Pie IX la même année. La supérieure générale donna alors sa démission et passa les quatre dernières années de sa vie dans le silence et la prière. Elle mourut le 5 novembre 1870, âgée de soixante-quatorze ans.

Ceux qui liront sa vie, admireront cette figure énergique et ce caractère fortement équilibré, non moins que l'art de son historien qui a su composer une biographie bien vivante, bien ordonnée et où se révèlent, à chaque page, les qualités d'un fin lettré.

J.-B. Sabrié.

Le P. Paul Bernard. *La bienheureuse Jeanne-Antide Thouret, fondatrice de la congrégation des Sœurs de la Charité de Besançon et de Naples. L'Enfant, la jeune fille (1765-88)*. Besançon, Maison des Sœurs de la Charité, 131, Grande rue, 1926. In-8° de XI-147 pages.

Dans un livre très bien imprimé, sur beau papier, le P. Bernard retrace l'enfance et le noviciat de la bienheureuse J.-A. Thouret. Née dans un village du plateau, à Sancey-le-Long (Doubs), de parents paysans (27 nov. 1765), la Bienheureuse, sous l'influence d'une vocation irrésistible, quitta son pays natal pour Langres (juillet 1787), dont l'hôpital Saint-Laurent était alors la maison des Filles de la Charité la plus proche. De là, elle fut dirigée sur la maison-mère à Paris, au faubourg Saint-Denis. A la supérieure qui lui demandait son âge et ce qu'elle savait, elle fit cette réponse toute d'humilité : « J'ai vingt-deux ans, Je ne sais rien ». Ce volume consacré à la fondation spirituelle de la Bienheureuse, sera suivi d'un autre où ses œuvres et fondations seront relatées. M. P.

HISTOIRE LOCALE

Léon Paget. *Monographie du bourg de Marnay* (Haute-Saône). Vesoul, Marcel Bon; Paris, Ficker, 6, rue de Savoie. 1926. In-8° de 233 pages. Prix : 20 francs.

Depuis la guerre, l'histoire franc-comtoise s'est enrichie de plusieurs monographies d'un haut intérêt. M. Borne a fait paraître les « Sires de Montferrand, Thoraise, Torpes, Corcondray, aux XIIIe, XIVe et XVe siècles », essai de généalogie et d'histoire d'une famille noble franc-comtoise, véritable cartulaire qui ne compte pas moins de 900 pages, dont 500 pages consacrées aux preuves, table, etc. M. Jouffoy imprime une monographie du village d'Arc-sous-Cicon.

M. L. Paget a publié une histoire de Marnay qui a connu un vif succès. L'ouvrage, à dire vrai, est fort complet. Il s'adresse aux érudits, qui y trouvent des documents médiévaux, et au grand public, qui y lira des biographies, des légendes, des renseignements, des anecdotes, des traditions intéressantes. Un chapitre est réservé à l'église fort ancienne (XIe siècle); elle conserve les cendres des comtes de Bourgogne, des Joinville, des Beauffremont et, avec des reliques vénérables, elle possède des chapelles d'une architecture remarquable et des œuvres d'art classées. C'est près de Marnay qu'eut lieu le martyre de saint Antide, objet d'un culte spécial dans la région et que relate excellemment M. Paget. L'ouvrage est illustré avec luxe et goût : reproduction de chartes, de vieilles maisons, d'un diptyque remarquable (miracle de Saint-Laurent), provenant du château de Marnay et appartenant à M. le duc de Beauffremont, dont les ancêtres furent marquis de Marnay. C'est à lui, du reste, que M. Paget a dédié justement son travail. M. Pigallet.

P. L. David. *Amance en Franche-Comté, d'après les documents recueillis par l'abbé P. L. Eberlé, curé d'Amance.* Paris, Picard, 1926. In-8° de xx-511 pages.

Monographie documentée où sont rapportés les faits concernant cette commune, depuis la préhistoire jusqu'à la liste des morts de la grande guerre. D'intéressants plans et gravures rehaussent l'attrait de cette publication compacte, dont la fin, notamment, aurait pu être plus condensée.

M. Pigallet.

E. Griffe. *La perception des dîmes épiscopales dans le Narbonnais au XIVe siècle* (Extr. du *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1925). Toulouse, Privat, 1925. In-8° de 22 pages.

Ce travail a le mérite de traiter un sujet peu connu, la dîme épiscopale, et de s'appuyer sur des sources de première valeur, l'enquête générale faite par ordre de Bernard de Capendu, évêque de Carcassonne en 1269 et le Livre vert de l'archevêché de Narbonne, composé en 1360.

La dîme ecclésiastique n'était pas seulement celle que percevait le curé; elle était aussi, à l'origine et pendant longtemps, celle que percevait l'évêque et qui représentait dans certains diocèses du Midi, où l'on avait gardé l'usage de l'Espagne, un tiers de la part dévolue à l'Eglise; dans le reste de la France un quart de cette part. On a cru et soutenu récemment encore que cette dîme épiscopale avait disparu au Moyen Age. Comme affirmation générale, c'est une erreur. M. Griffe nous la montre en pleine vigueur au XIVe siècle, dans les diocèses de Narbonne et de Carcassonne, qui ne paraissent pas en ce point se distinguer de beaucoup d'autres. Il y avait, pour la faire rentrer, tout un personnel : trésorier, sénéchal, bayle, auditeurs de compte, cursores, etc. Le bayle était de tous le plus occupé.

Si l'on prend l'ensemble des dîmes perçues dans le diocèse de Narbonne, qui comprenait quatre cents paroisses, elles s'élevaient à une somme si considérable, que le pape Jean XXII en fut frappé et en profita pour créer, conformément à l'esprit de l'Eglise, deux évêchés nouveaux, celui d'Alet et celui de saint Pons, sur un territoire qui avait tant de ressources.

Th. Malley.

Eugène Darras. *Le prieuré de Notre-Dame et Saint-Godegrand de l'Isle-Adam.* 2e édition. Publications de la Société historique du Vexin. Pontoise, 1926. In-8° de 59 pages.

En une élégante plaquette, M. Eugène Darras, reprenant un travail dont le premier tirage avait été en grande partie détruit

au cours de la dernière guerre, nous narre par le menu l'histoire de la chapelle castrale de Saint-Godegrand de l'Isle-Adam, fondée en 1014. Desservi par des chanoines réguliers, ce lieu de culte fut, sans doute, sous l'influence de la réforme grégorienne, occupé dès la première moitié du XIIe siècle par des bénédictins et rattaché à Saint-Martin des Champs. L'auteur décrit, d'après les documents, le moutier aujourd'hui disparu et nous conte sa translation en 1707 dans une autre partie de la paroisse de l'Isle-Adam. Les pages suivantes sont consacrées à la vente du prieuré en 1791, aux prieurs, aux revenus et biens du prieuré. Ce travail bien conçu, très fouillé, fait honneur à M. Darras. Mais pourquoi faut-il que l'auteur ait remis à plus tard la publication de pièces justificatives dont les plus anciennes figurent d'ailleurs dans le *Recueil des Chartes de Saint-Martin des Champs* de Joseph Depoin ?

Em. HOUTH.

N. HAMANT. *Histoire du séminaire Sainte-Anne, premier grand séminaire de Metz (1661-1791)*. Bédu, Saint-Amand, 1926. In-8° de 181 pages et 8 fig.

L'ouvrage s'ouvre par un portrait héliogravé de saint Vincent de Paul, car c'est aux Lazaristes qu'Anne d'Autriche, fondatrice de l'établissement, le confia. Les négociations fort laborieuses de l'installation furent menées à Metz par le père de Bossuet, qui occupait dans cette ville un siège au parlement. L'auteur décrit l'hôtel de Montgommery, vaste ensemble de bâtiments qui furent appropriés à l'usage du séminaire et restèrent tels jusqu'à la Révolution. Les évêques de Metz favorisèrent les débuts du séminaire et lui continuèrent leur protection durant un demi-siècle. C'est pendant cette période que fut uni au séminaire Sainte-Anne, le prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Rozérieulles, dépendant de l'abbaye de Mouzon. Les ressources du séminaire jointes aux pensions des élèves, qui ne jouissaient pas des bourses fondées, lui permettaient d'entretenir et d'instruire une cinquantaine de jeunes gens, nombre insuffisant pour assurer le recrutement du clergé nécessaire à un aussi vaste diocèse que celui de Metz, où l'hérésie dans sa partie orientale devait être combattue. Il y avait bien alors deux autres séminaires, celui de Pont-à-Mousson dirigé par les Jésuites et le nouvel établissement fondé à Metz pour vingt pauvres clercs par Mgr de Coislin et que l'on appelait le séminaire de charité. Ce dernier institut que Mgr de Saint-Simon, successeur du fondateur, entreprit de développer, fut l'occasion d'âpres démêlés entre les Lazaristes et l'évêque de Metz, de 1738 à 1760. Mgr de Saint-Simon visait à ruiner le séminaire Sainte-Anne et au renvoi de ses directeurs et professeurs; mais ceux-ci ne furent pas moins tenaces que leur évêque et résistèrent à toutes ses tracasseries. Après 1760, Mgr de Montmorency-Laval leur rendit toute la confiance épiscopale et dès lors le séminaire mena une

existence très calme jusqu'à la Révolution. Les deux derniers chapitres sont consacrés à la suppression du séminaire Sainte-Anne en 1791 et à une liste des Lazaristes qui le régirent ou y enseignèrent. Par ce trop court, mais fidèle résumé, on peut se rendre compte comment était formé le clergé de Metz sous l'ancien régime, et je crois qu'on aura plaisir à lire les pages claires et documentées du livre de M. l'abbé Hamant pour s'en instruire.

P. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

L'abbé Auguste LEMASSON. *Les paroisses et le clergé du diocèse actuel de Saint-Brieuc, de 1789 à 1815.* Première partie. Histoire du pays de Dinan. Tome premier. Ouvrage orné d'une carte, de 4 portraits et de 55 gravures. Dinan, impr. René Pierre, 1925. In-8° de 531 pages. Prix : 20 francs.

La principale critique à faire au livre de M. Lemasson est qu'il ne répond pas à son titre. Il n'a rien de l'ordonnance ni du style d'une *histoire;* au contraire, il a tout du dictionnaire ou du répertoire, mais c'est un dictionnaire préparé le plus consciencieusement du monde, un répertoire d'une richesse extrême. A chacune des paroisses est consacré un chapitre dont le plan est, à peu de chose près, identique pour toutes : *bibliographie, renseignements statistiques, renseignements ecclésiastiques, clergé, clergé constitutionnel.* La *bibliographie* est d'un chercheur avisé qui, en plus des imprimés, indique les principales sources manuscrites qu'il connaît; les *renseignements statistiques* se rapportent à la situation de la paroisse à la fin de l'ancien régime, pendant la Révolution et au XIXe siècle, au point de vue de la population, des impôts, des conditions administratives et économiques; à la rubrique *renseignements ecclésiastiques* figurent toute espèce de faits intéressant les édifices et les propriétés de la paroisse, les confrairies, les dîmes, les prééminences, etc. La partie la plus importante se trouve sous la rubrique *clergé.* M. Lemasson y passe en revue tous les prêtres, tant assermentés qu'insermentés, en fournissant sur eux quantité de précisions; pour Dinan même, il ajoute le personnel professoral du collège des Laurents et le personnel des couvents.

La matière du premier tome comprend la ville de Dinan avec ses deux doyennés de Saint-Sauveur et de Saint-Malo, le doyenné d'Evran et celui de Ploubalay. Quand l'ouvrage sera achevé, l'ancien archidiaconé de Dinan possédera un très bel et solide monument d'érudition que bien des pays de France devront lui envier. On aimerait que l'illustration y fût partout digne de l'érudition; elle en reste loin.

H. WAQUET.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ARTOIS ET BOULONNAIS

PAS-DE-CALAIS

Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais

Epigraphie du Pas-de-Calais. Tome VI, fasc. 4, p. 697-887. *Canton d'Heuchin,* par E. Edmont. Laval, in-4°. — Travail très soigné; l'auteur, mort avant l'impression, avait heureusement remis son manuscrit à temps. La plupart des inscriptions, comme toujours, concernent les églises.

Id. Tome VII (*Supplément au tome Ier. Epigraphie ancienne de la ville d'Arras,* par le comte A. de Loisne et R. Rodière). 1er fasc. : Cathédrale et Eglises paroissiales. Fontenay-le-Comte, 434 p. in-4°, 2 pl. phototype hors texte. — Refonte d'un fascicule paru en 1909; le sujet était renouvelé par la découverte de manuscrits inédits. Les inscriptions de la Cathédrale (épitaphes des évêques) sont particulièrement importantes.

Statistique monumentale du Pas-de-Calais. Tome IV, 4e livr. : *L'église d'Hénin-Liétard,* par C. Enlart. Laval, 33 p., in-4°, 6 pl. phototype h. t. — L'église d'H.-L., intéressant monument du XIIIe siècle, était une des plus précieuses de l'Artois. La dernière guerre l'a anéantie et a détruit les archives communales, qui contenaient, entr'autres, un devis détaillé de restauration de l'église au XVe siècle (vers 1482) et des documents relatifs à la reconstruction du clocher (1593 à 1600). Par bonheur, M. Enlart avait étudié et photographié l'édifice et copié les textes d'archives. Il publie tout cela avec des commentaires, glossaire, etc., dont l'érudition égale la précision.

R. Rodière : *Une des dernières forteresses féodales du nord de la France: Olhain (Pas-de-Calais)*; publication de la Commission...; Arras, 1926, pet. in-8°, 40 p., 10 pl. h. texte, 1 plan et fig. dans le texte. — Les pièces justificatives contiennent les chartes de fondation des chapelles d'Olhain (1239) et de Verdrel (1299), p. 35 et suiv. On peut voir, par ces chartes, le peu de droits que les seigneurs fondateurs conservaient dans le patronage des chapelles qu'ils créaient. Cette situation était spéciale à l'Artois. En toute autre province, les chapelles, surtout les chapelles castrales, demeuraient perpétuellement à la présentation des fondateurs.

R. Rodière et A. Pentel : *Notice sur le château-fort de Fressin;* publication de la Commission...; Bruay-en-Artois, 1926, 20 p., pet. in-8°, 8 pl. h. texte. — *Notes historiques,* par R. Rodière, p. 1 à 8; mentions des nombreuses fondations religieuses des sires de Créquy-Fressin, notamment la belle église de Fressin. — *Compte rendu des fouilles exécutées en 1923-24,* par A. Pentel, p. 9 à 20. Ces fouilles très considérables, faites sur l'initiative de M. Elby, sénateur, n'ont pas fait retrouver les restes de la chapelle castrale, qu'on savait avoir existé dans la tour de l'angle est.

Société des Antiquaires de la Morinie. — Mémoires.

Tome XXXIV, pp. 549-987 (suit la pag. du t. XXXIII). 1926. Saint-Omer.

J. DE PAS : *Notes pour servir à la statistique féodale dans l'étendue de l'ancien bailliage et de l'arrondissement actuel de Saint-Omer.* — Tome II, N-Z et supplément. — Suite et fin de l'excellent travail dont nous avons rendu compte en 1925.

Bulletin historique.

Tome XIV, livraisons 269-271. 1925-1926.

Chanoine FOURNIER : *Un jurisconsulte parisien, official et vicaire général de Thérouanne au XIVe siècle*, p. 313-318. Il s'agit de Pierre Fortet, vicaire général de l'évêque Robert de Genève, le futur Clément VII d'Avignon. Fondateur du collège de son nom à Paris, Pierre Fortet, natif d'Aurillac (1320-1394), reçut, de l'évêque, des pouvoirs dont l'énumération est très curieuse et met bien en relief la différence essentielle existant entre l'official et le vicaire général.

Abbé VANSTEENBERGHE : *Note sur la valeur historique du « De Morinis » de Malbrancq*, p. 319-328. L'auteur est justement sévère pour Malbrancq, auteur sans critique, qui se fiait trop à la folle du logis et s'aidait de documents suspects, notamment des écrits du faussaire Claude Despretz de Quéant. C'est à juste titre que M. Van Werveke, dans son travail récent sur les origines du diocèse de Thérouanne, a refusé d'utiliser le *De Morinis*.

Dr LANSELLE : *Un autographe de Guillaume Fillastre (1455)*, p. 337.

Dr LANSELLE : *Dom Mabillon et le magistrat de Saint-Omer*, p. 338. L'échevinage s'était adressé à l'illustre bénédictin pour une question de diplomatique; Mabillon donna le vrai sens du mot *præpositus*, contenu dans une charte du XIIe siècle.

G. SENS : *Agrégation de Guy de Brimeu à la confrérie de Saint-Bertin (1453)*, p. 340-342. Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, conseiller de Charles le Téméraire, fut mis à mort, en 1477, par les Gantois qui l'accusaient de s'entendre avec Louis XI. Le document est intéressant, car on sait peu de chose sur cette confrérie, si importante cependant et si favorisée par les papes.

A. WILMART : *Un ancien manuscrit de Saint-Bertin en lettres onciales*, p. 353 à 360. C'est un *Pastoral* de Saint-Grégoire, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, ms. lat. 9561. Du milieu du VIIIe siècle.

J. de PAS : *Confrérie de Saint-Isidore à Tilques (1661-1730)*, p. 371. Statuts curieux.

Dr LANSELLE : *Notes sur le chapitre de Thérouanne, réfugié à Boulogne-sur-Mer (1553-1554)*, p. 393 à 400. Après la destruction de la ville épiscopale, les chanoines de nationalité française se réfugièrent à Boulogne; le registre de leurs assemblées capitulaires de 1553 à 1555 existe aux archives du Pas-de-Calais, G. 69. M. Lanselle en publie l'analyse sommaire.

Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Tome XI, 6e et 7e livraisons, 1925-1926. Boulogne, in-8°, p. 481-640.

G. DELAMOTTE : *Le seigneur de Menneville*, p. 544-548. Longues contestations entre l'abbaye de Samer et les seigneurs laïcs.

R. RODIÈRE : *Liste rectifiée des prieurs, recteurs et procureurs de la*

chartreuse Notre-Dame-des-Prés à Neuville-sous-Montreuil, p. 549-560. Le chanoine Lefebvre, historien du monastère, s'était trop fié à des chroniques de seconde main; M. Rodière a pu rétablir les listes exactes, grâce aux documents de la Grande Chartreuse, aux minutes des notaires et autres textes authentiques.

R. Rodière.

FLANDRE

NORD

Annales du Comité Flamand de France. Tome XXXV, 1926.

Paul Bayart : *Les Offices de saint Winnoc et de saint Oswald, d'après le manuscrit 14 de la Bibliothèque de Bergues*, 134 p., 36 pl. Le manuscrit date, dans sa plus grande partie, de la fin du XIIe siècle. On y trouve non seulement le récit de la vie et des miracles des saints Winnoc et Oswald de sainte Lévinne qui étaient particulièrement vénérés en cette abbaye, mais encore les offices notés de ces mêmes saints. Ces offices sont un document important pour l'histoire de la musique. M. l'abbé Bayart, qui a apporté à les étudier une très grande science, y voit l'œuvre de Drogon, le moine de l'abbaye de Saint-Winnoc qui est l'auteur de la compilation des récits en prose. La musique serait d'origine française. A la notice M. Bayart a joint une transcription des chants en notation moderne. Trente-six planches reproduisent intégralement la partie musicale du manuscrit, les miniatures, etc.

Bulletin du Comité flamand. Année 1925 (suite).

Paul Degez : *Les églises de Guarbecque, de Ham-en-Artois, de Lillers. Le beffroi de Béthune*, p. 140-151. Etude archéologique bien conduite.

A. Leman : *Une correspondance du père Noël, missionnaire en Chine, avec la duchesse d'Aveiro d'Arcos*, p. 164-168. Renseigne sur l'activité de ce missionnaire jésuite, né à Hesdrud, dans le Hainaut belge, en 1651, mort à Lille, en 1729.

Année 1926.

E. Théodore : *Les vieilles églises de Lille. I. L'église Saint-Etienne*, p. 246-262. Histoire de l'ancienne église Saint-Etienne incendiée en 1792. Description de l'actuelle église sous le vocable du même saint qui était, avant la Révolution, la chapelle du collège des Jésuites.

Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai. Tome XXVI, 1926.

J. G. : *Les bas-reliefs de Vicoigne (Vies de saint Augustin et de saint Norbert)*, p. 1-80. Les bas-reliefs qui, avant la Révolution, ornaient les stalles de l'abbaye des Prémontrés à Vicoigne (près Valenciennes) furent selon toute probabilité placés au temps de Mathias de Bar qui fut abbé de 1624 à 1642. Exécutés d'après des gravures dues, les unes à un graveur d'Anvers, Théodore Gall, les autres à un artiste de Hollande, Schelte, ils représentent les principales scènes des vies de saint Augustin et de saint Norbert, le fondateur des Prémontrés. De ces bas-reliefs, très remarquables, cinquante-cinq sont aujourd'hui l'ornement de l'église Saint-Géry de Valenciennes; trois autres se retrouvent dans une collec-

tion privée à Roubaix. Ils sont reproduits et expliqués dans les planches annexées à cette étude.

E. Théodore : *Trois documents épigraphiques se rapportant à la confrérie de Miséricorde de Lille dite de la Sainte-Face*, p. 102-109. Sur trois lames de laiton de la seconde moitié du XVIIIe siècle, destinées à être enchâssées dans une boiserie, sont gravées des prières. L'une d'elles était récitée le jour où devait être exécuté un criminel. Elles proviennent de la confrérie que Lille s'était donnée pour assister les condamnés à mort et ensevelir leurs restes.

A. Bocquillet : *Les prévôts laïques de Saint-Amand du XIe au XIVe siècle*, p. 160-180. Le prévôt laïque ou *ministerialis villae* était le délégué civil qui assistait le prévôt-moine dans l'administration du temporel de l'abbaye. Il fut nommé tout d'abord *ad nutum;* la charge devint héréditaire à partir du XIe siècle. Des détails sont donnés sur les titulaires de cette charge dans l'abbaye de Saint-Amand. Au commencement du XIVe siècle une femme, Béatrice de Jauche, seule héritière du dernier prévôt, revendiqua la prévôté. Il y eut transaction qui entraîna la suppression de la charge.

Les Facultés catholiques de Lille.
Tome XVI, 1925; tomes XVII et XVIII, 1926.

E. Lesne : *L'inauguration de l'Institut catholique de Lille*, p. 33-49. *Les origines de l'Université catholique de Lille*, p. 253-259; II. *L'affaire Périn et le décanat de la Faculté de droit*, p. 285-294; III. *La formation d'une Faculté des lettres*, p. 317-326; IV. *La Faculté des sciences*, p. 350-359; V. *Les préliminaires de la fondation d'une Faculté de médecine*, p. 381-392; VI. *Deux Facultés de médecine en présence. Les débuts de l' « affaire de l'hôpital »*, p. 1-10. En ces articles le Recteur des Facultés catholiques de Lille raconte ce que furent les origines et les premiers développements de cet établissement de haut enseignement qui fut fondé après la loi de 1875 sur l'enseignement supérieur.

La Semaine religieuse du diocèse de Cambrai. 1925 et 1926.

A. Delplanque : *A propos d'un centenaire* (an. 1926, pp. 43-44, 106-108, 118-120, 131-132). Notes sur les circonstances dans lesquelles furent retrouvés et inhumés, le 29 octobre 1822, dans la nouvelle cathédrale de Cambrai, les restes de huit évêques et archevêques de Cambrai dont la sépulture avait été violée pendant la Révolution.

M. C[hartier] : *Les derniers moines de l'abbaye de Maroilles* (an. 1925, p. 163-164; an. 1926, p. 155-156). Notes biographiques. — *Les derniers moines de l'abbaye de Liessies* (an. 1925, p. 254-256; an. 1926, p. 238-240). Notamment notes relatives à Dom Etton Larivière, guillotiné à Valenciennes. — *Le dernier abbé de Liessies* (an. 1925, pp. 267, 288, 313). Dom Marc Verdier, mort à Ath (Belgique), le 20 mars 1807. — Abbé Delbecque : *Une victime de la Révolution : l'abbé Hauwel* (an. 1925, pp. 338-340, 354-356, 390-392, 397-400). — M. C[hartier] : *Le dernier curé d'ancien régime et le premier curé concordataire dans les paroisses du décanat actuel d'Etroeungt* (an. 1926, pp. 334-336 et 359-360)) *dans celles du décanat actuel d'Avesnes*, pp. 442-444 et 490-492. Au total, en 1791, 21 curés : 7 insermentés, 14 assermentés dont 9 abdiqueront en l'an II. Parmi ces curés, Besse (1747-1821), député du clergé à l'Assemblée nationale de 1789, marié sous le Directoire, se réconcilie avec l'Eglise avant sa mort.

La Semaine religieuse de Lille. 1925 et 1926.

L. Detrez : *Le martyrologe diocésain. Autels et guillotine.* On trouvera, *passim*, une quinzaine d'articulets, recueils de notes sur l'histoire religieuse du département du Nord de 1789 à 1794.

Union Faulconnier. Tome XXII, année 1925.

J. Robert : *L'abbaye de Saint-Winnoc au XVIe siècle*, p. 369-433. L'auteur montre comment cette abbaye eut à souffrir deux fois des troubles religieux causés en Flandre par l'hérésie protestante. Une première fois, le 16 août 1566, elle fut mise à sac par les gueux; une deuxième fois, en 1577, quand la ville de Bergues eut avec d'autres villes de Flandre, secoué le joug de Philippe II roi d'Espagne, les moines furent chassés; ils ne revinrent qu'en 1583, année où fut rétablie la domination de l'Espagne.

A. Leman.

PICARDIE

SOMME

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie
Année 1925, n° 4. Amiens, au Musée de Picardie, 1926, in-8°.

A. Heuduin : *Eglise Saint-Pierre de Roye. Les anciennes clôtures de la chapelle Saint-Florent*, p. 573-577. Courte notice accompagnée d'un dessin sur une jolie cloture à jour en bois sculpté du xvie siècle, style de la Renaissance.

Année 1926, n° 1. 1926, in-8°.

F. Lamy : *Guillaume le Conquérant à Saint-Valery-sur-Somme*, p. 50-75. Etude consciencieuse sur les préparatifs de descente en Angleterre par Guillaume le Conquérant, en 1066, d'où il résulte que ce n'est pas à l'embouchure de la Dive, comme l'ont cru quelques historiens récents, que le duc de Normandie a concentré sa flotte et que ce n'est pas de là qu'il partit pour l'Angleterre, mais bien, suivant l'antique tradition rappelée sur une plaque commémorative, au port de Saint-Valery-sur-Somme.

Bulletin trimestriel de la Société d'émulation d'Abbeville.
Année 1925, n°s 3 et 4. Abbeville, F. Paillart [s. d.], in-8°.

Léon Aufrère : *L'iconographie du portail Saint-Eustache de Saint-Vulfran d'Abbeville*, p. 73-76. Brève description de deux traits bien connus de la légende de saint Eustache sculptés sur une des portes de la belle église Saint-Vulfran.

Georges Beaurain : *Picardie. Etudes et documents historiques*, p. 77-107. Suite de documents accompagnés de quelques commentaires, parmi lesquels : Collation par Geoffroy d'Eu, év. d'Amiens, du personnat de Frettemolle (Somme) et de Romescamps (Oise), mai 1228; Constitution de rente au prêtre d'Eplessier (Somme), par les habitants du lieu, 3 mars 1218, v. st.; Déclaration contre une accusation calomnieuse de fornication envers les religieux de Saint-Pierre de Selincourt (Somme), 28 mai 1752.

Année 1926, nos 1 et 2, [s. d.].

De la Farelle : *A Abbeville il y a deux siècles*, p. 217-224. *I. Un jour des Rameaux.* Récit datant de 1718 de la cérémonie du *Gloria laus* et de l'*Attollite portas* à la porte Saint-Gilles d'Abbeville. — *II. Le Jansénisme.* Extrait d'un mémoire du temps sur le Jansénisme à Abbeville et notamment parmi les chanoines de Saint-Vulfran, de 1714 à 1729.

Nota. — Le tome LXVII (an. 1925) des *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens* ne contient rien qui touche à l'histoire ecclésiastique.

Georges Durand.

CHAMPAGNE

AUBE

Mémoires de la Société académique de l'Aube.
Tome LXXXVIII, 1924. Troyes, J.-L. Paton, 1925, in-8°.

Louis Morin : *Essai bibliographique sur les ouvrages de François Desrues*, p. 89-175 (10 pl. et fig.). Signalons, à cause de son importance, cette remarquable étude bibliographique, bien qu'elle ne concerne pas spécialement l'histoire de l'Eglise. François Desrues, auteur normand de la fin du xvie et du début du xviie siècle, est surtout connu par un recueil de descriptions de villes et de châteaux qui eut un grand succès et dont M. Morin étudie minutieusement les diverses éditions.

André Finot : *Comtes de Champagne rois de Navarre. « Don Thibalt el Menor » (comte Thibaut V, roi Thibaut II), 1253-1270*, p. 177-212. Suite de l'histoire des rois champenois de Navarre commencée dans le même recueil en 1918. L'auteur n'a utilisé que des ouvrages imprimés, sans recourir aux pièces originales.

Annuaire de l'Aube, 1926. 2e partie. Troyes, J.-L. Paton.

Piétresson de Saint-Aubin : *Bar-sur-Seine au dix-septième siècle*, p. 21-34 (3 pl.). Deux vues inédites de Bar-sur-Seine conservées au Cabinet des Estampes, accompagnées de deux descriptions de la ville, également inédites : l'une de celles-ci est l'œuvre du jésuite Jacques Vignier, né à Bar vers 1603 ou 1604; l'autre a pour auteur Dom Plancher, le célèbre historien bourguignon.

La Revue catholique.
Semaine religieuse... du diocèse de Troyes. 63e année. 1925.

A. Prévost : *Les anciennes confréries troyennes*, 1er janv., p. 9-11. — [Chanoine Lalore] : *Communauté du Bon Pasteur de Troyes. Notice historique*, 22 et 29 juill., 5 août, pp. 405-406, 415-418, 427. Réimpression d'une notice parue en 1868. La fondation de la maison du Bon Pasteur de Troyes remonte à janvier 1695.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

MARNE

Travaux de l'Académie nationale de Reims.
140e volume (an. 1925-1926). Reims, Monce, 1926.

G. Robert : *Les serfs de Saint-Remi de Reims*, p. 81-181. Après avoir caractérisé brièvement les communes, les villes franches et les simples

communautés d'habitants, en un mot les divers types de villages libres dans la région, M. Robert énumère les droits qui pesaient sur les serfs de l'abbaye de Saint-Remi, chevage, taille, formariage et mainmorte. Il montre qu'ils y échappaient peu à peu en vivant hors de la seigneurie et établit que les communautés serves elles-mêmes jouissaient en fait d'une certaine autonomie. Un appendice contient quarante-huit pièces justificatives, entre autre la charte de franchise d'Hermonville (Marne) de 1230, dont l'original a été détruit pendant la dernière guerre, et celle de Corbény (Aisne), qui est de 1201-1202.

Dr Lapierre : *Les avoués et seigneurs de Sedan avant les La Marck*, p. 229-293. Les avoués ont souvent empiété sur les droits des églises dont ils tenaient leur charge; c'est ainsi que les seigneurs de Sedan furent d'abord de simples avoués de l'abbaye de Mouzon. L'avouerie passa par mariage de la famille des seigneurs de Hierges dans celle des sires de Jauche, puis dans celle des Barbançon qui échangèrent la seigneurie de Sedan avec le roi de France, à la fin du XIVe siècle.

Fr. Chandon de Briailles : *Etat des fiefs du bailliage de Troyes*, p. 295-415. Etat dressé en 1693 pour la répartition d'une taxe; l'impôt retombait la plupart du temps sur le petit gentilhomme rural que son âge ou ses blessures retenaient sur ses terres ou sur le paysan possédant fief. A la table, de nombreux établissement religieux possédant fief sont cités.

Nouvelle revue de Champagne et de Brie. Année 1926.

G. Robert : *Concession de terres à complant en 1247 à Béthancourt*, p. 55-59. Le prieur de Béthancourt (auj. commune du Thour, Ardennes) dépendait de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims; dans le document publié sont précisés les droits seigneuriaux, les juridictions compétentes pour les litiges et le mode de nomination des officiers publics.

X. : *La maison natale de Mabillon*, p. 60-61. Mise en vente par le département des Ardennes en 1925, elle a été sauvée de la destruction par une initiative privée. Détails plus circonstanciés dans le *Bulletin du diocèse de Reims* du 2 janvier 1926.

L. Bossu : *L'ermitage de Notre-Dame de l'Annonciation d'Offrécourt*, p. 104-119. Du village d'Offrécourt, qui se trouvait sur le territoire actuel de Soulaucourt (Haute-Marne), et qui fut détruit à la fin du XVe siècle, il ne reste plus qu'une chapelle, vendue comme bien national en 1795, et à la veille de disparaître. L'ermitage était voisin de l'église; liste des ermites.

G. Robert : *Le temporel de Saint-Denis de Reims au bailliage de Vitry en 1464*, p. 164-179. Cette déclaration complète celle de 1384, publiée l'an dernier par la *Revue de Champagne*. — *Une communauté religieuse à Ay (1118)*, p. 243-244. Dépendance des chanoines réguliers de Saint-Denis de Reims. — *Donation des seigneurs d'Autry au prieuré de Senuc (1207-1208)*, p. 244-245. Charte tirée du fonds de Saint-Denis.

A. Fuézet : *Pierre de Perthes, chanoine, chantre de l'Eglise de Reims, curé de Saint-Jacques de Reims*, p. 180-189. Mort en 1481.

Dr Pol Gosset : *Iconographie du chanoine Godinot*, p. 240-242. Le chanoine janséniste Godinot, mort en 1749, est un des grands bienfaiteurs de Reims qu'il dota d'eaux potables et d'un hôpital pour cancéreux; aussi ses portraits sont nombreux. Ils le représentent tous âgé. Un portrait inédit du chanoine jeune, conservé dans la famille, est reproduit dans la *Revue*.

Bulletin du diocèse de Reims. Année 1926.

X. : *La cathédrale*, p. 276-277. Détails sur la réinhumation des ossements des archevêques de Reims, mis au jour par les travaux de reconstruction de l'édifice (21 août). — H. M. : *Les victimes de septembre furent véritablement martyres.* Sous ce titre, le *Bulletin* promet quelques notes sur les bienheureux qui appartiennent au diocèse et il commence dans son numéro du 23 octobre par la biographie du bienheureux Vincent Abraham, curé de Sept-Saulx. Rien d'inédit.

Union médicale du Nord-Est. Année 1926.

Dr P. Gosset : *L'hôpital des cancérés; fondation du chanoine Godinot (1740)*, p. 17-26. Enrichi par la culture de ses vignes, mû par des intentions charitables, et aussi « pour attirer sur lui la miséricorde de Dieu », le bienfaisant chanoine offrit 25.000 livres aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Reims, pour fonder un hôpital de cancéreux, dit hôpital Saint-Louis. En 1841, cet hôpital fut annexé à l'hôpital des scrofuleux, ou de Saint-Marcoul, aujourd'hui Noël-Caqué.

Dr P. Gosset.

HAUTE-MARNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres
Tome IX, nos 117 et 118. Langres, 1926.

Baron de l'Horme : *Les Piétrequin au pays de Langres* (fin), pp. 71-83 et 110-114.

Chanoine Marcel : *La troisième excursion de la Société historique et archéologique de Langres*, p. 84-94. Visite de plusieurs églises rurales diversement, mais également intéressantes : Perrancey (XIIIe s.) ; Arbot (XIe-XIVe-XVIIIe s.) ; Bay (XIIe-XIVe-XVIe s.).....

Davenet-Berther : *L'église d'Isomes et l'architecte langrois Claude Forgeot*, p. 107-109. Réparation du clocher.

Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont. Tome V, n° 7, Chaumont, 1926.

Anonyme : *Ermitage de Sainte-Anne à Hacourt*, p. 204-209. Cet ermitage qui a donné son nom à la montagne sur lequel il est assis et est situé à une demi-lieue du village d'Hacourt, au canton de Bourmont, datait de 1590. Il subsista jusqu'en 1856, après une interruption de quelques années, à l'époque de la Révolution.

Louis Marcel.

ARDENNES

Revue historique du Plateau de Rocroi.
3e et 4e année, nos 32 à 42. Rocroi, impr. Jaloux, 1925-1926.

Paulin Lebas : *Monographie de Sévigny-la-Forêt* (suite), 3e année, pp. 291-93, 237-239 (erreur de pagination) ; 4e année, *passim*, 7 articulets, avec copieuses notes biographiques sur les curés.

V. T[assot] : *Traduction du nécrologe des Récollets de Couvin* (suite), 3e année, pp. 289-290, 294-296. 4e année, pp. 9-11, 33-36.

Antonin Féard : *Notes sur le monastère des Manises à Fumay*, 4e an-

née, p. 57-59. Très bref rappel des légendes concernant ce couvent au VIIIe siècle, remplacé par une forteresse dès le XIIIe.

MEMAR : *Au jour le jour* (suite). *Notes de guerre du curé de Sévigny-la-Forêt en 1914-1918* (suite), 3e et 4e années, *passim*, 8 articulets.

J. MASSIET DU BIEST.

LORRAINE

MEURTHE

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. 2e série, t. XX. Nancy, 1925.

A. DE MAHUET : *Le livre de la confrérie de Saint-Sigisbert*, p. 26-29. Registre de la confrérie érigée vers 1633.

L. GERMAIN DE MAIDY : *Epitaphe de Mahaut des Armoises, abbesse des Clarisses de Neufchâteau (1602)*, p. 29-32. — *Quelques inscriptions anciennes de l'église de Varangéville*, p. 122-124.

P. MAROT : *L'obituaire du prieuré de Varangéville*, p. 57-64. Extraits de cet obituaire, composé au XVIIe siècle.

E. AMBROISE : *Un livre de raison au XVIIe siècle.* I. *Jeanne d'Arc et la famille Hordal;* II. *Les parents de Jeanne d'Arc;* III. *Les frères de Jeanne d'Arc;* IV. *Hauvis et la famille Hordal*, p. 76-96. Ce manuscrit est l'œuvre commune d'une suite de sept ou huit chanoines de la cathédrale Saint-Etienne de Toul, consignant, de 1583 à 1720, les faits notoires de leur vie sacerdotale. Tous appartenaient à la famille Hordal, alliée avec une des nièces de Jeanne d'Arc.

Edm. DES ROBERT : *Saint-Genest le comédien*, p. 103-104.

Le Pays lorrain et le Pays messin. 17e année. Nancy, 1925.

E. BADEL : *Le cardinal Mathieu, professeur*, p. 60-65. Quelques souvenirs personnels de l'auteur sur l'ancien professeur d'histoire, au petit séminaire de Pont-à-Mousson.

P. BRIQUEL et abbé HATTON : *La religion à Lunéville pendant la grande Révolution* (4e partie), p. 124-129. Les débuts de la déchristianisation. A partir du 31 août 1792, commencent les attaques contre les objets du culte, les défections se produisent chez les prêtres et les religieux.

L. Germain DE MAIDY : *Saint-Nicolas à Sarrebourg, vers 1860*, p. 515-517. Coutumes locales sur la fête populaire de Saint-Nicolas.

M. TOUSSAINT : *Un moine Wallon, à Metz, au XIe siècle*, p. 410-416. Il s'agit de Sigebert de Gembloux, écolâtre à l'abbaye de Saint-Vincent, à Metz.

La Semaine religieuse de Nancy et de Toul. 62e année. Nancy, 1925.

SCOVAGIENSIS (E. Gérardin) : *Le Protestantisme dans le comté de Salm*, pp. 118-122, 135-137, 151-153, 164-166, 220-223, 233-235, 281-284. Diffusion et répression de la religion réformée, de 1555 à 1625.

E. GÉRARDIN : *Notre-Dame de Montaigu, à Laneuveville-devant-Nancy*, p. 310-312. Notice historique sur un petit pèlerinage local, remontant au XVIe siècle.

L. Germain DE MAIDY : *Le monument funéraire de la duchesse Philippe de Gueldre*, p. 619-621. Note sur l'inscription de ce monument, retrouvé en 1890.

L. JÉRÔME : *Une œuvre inédite de saint Pierre Fourier. Les Confréries*

de l'Enfant-Jésus, pp. 751-760, 773-781, 810-815. Voir le compte rendu du tirage à part dans la *Revue*, an. 1926, p. 482.

L. MARCHAL.

MOSELLE ET SARRE

Revue ecclésiastique de Metz. 32e année. Metz, 1925.

J.-B. KAISER : *Une liste d'élèves de l'ancien collège de Sarrelouis*, p. 7-16. Comprenant 221 noms. Notes copieuses servant à identifier les élèves cités.

P. LESPRAND : *Le clergé messin et la Révolution* (suite), pp. 123-132, 169-179, 200-212, 235-245, 279-282. L'auteur, poursuivant son enquête sur la répartition des prêtres assermentés et du clergé constitutionnel dans le département de la Moselle, expose la situation religieuse du district de Longwy, qui, au spirituel, dépendait en 1789 du diocèse de Trèves. Il y eut plus de jureurs dans le district de Longwy, que dans les autres, mais, compte tenu des rétractations, on ne trouve que quarante-sept assermentés sur quatre-vingt-neuf membres du clergé séculier.

P. L. : *L'émigration d'un prêtre en 1793*, p. 350-364. Récit des tribulations qu'éprouva Claude-François du Mesnil, chanoine de Saint-Mihiel, quand, pour gagner de Nancy la frontière entre France et Empire, puis la ville de Deux-Ponts, il lui fallut non seulement échapper aux méfiances des jacobins des villages traversés ou côtoyés, mais encore éviter les corps de troupes françaises qui surveillaient alors aux abords de la frontière les mouvements des forces ennemies.

K : *Les Messins à Rome aux années jubilaires du Moyen Age*, p. 163-168. Les jubilés proclamés en 1400, 1450, 1500, attirèrent à Rome de nombreux Messins et on trouve mention de leurs pèlerinages dans les chroniques locales.

X. : *La tombe de saint Léon IX*, p. 377-382. La tombe de ce pape, né à Dabo (Moselle), et mort en 1054, se trouve dans la basilique de Saint-Pierre sous un autel de la branche méridionale du transept. Une urne de marbre blanc renferme ses restes et porte son épitaphe dont on donne le texte, en y joignant la reproduction d'une autre épitaphe, due à un contemporain, et que nous a conservée un manuscrit de la bibliothèque nationale.

Revue Saint-Chrodegang. 7e année. Metz, 1925.

G. VILLIER : *Palestrina, le « prince de la musique »*, p. 39-41. La polyphonie classique est arrivée à sa perfection avec ce grand maître du XVIe siècle : aussi la véritable musique sacrée doit-elle s'inspirer de son œuvre et de la tradition qu'elle a laissée. — G. V. : *Gabriel Fauré, musicien d'église ?* p. 65. Ses compositions de musique religieuse ne peuvent être qualifiées de liturgiques; elles conviennent parfaitement à alimenter des « concerts spirituels ».

Mémoires de l'Académie de Metz. 1925. Metz, 1926.

H. CARREZ : *Les noms de lieu en Lorraine*, p. 67-87. Essai d'interprétation des vocables désignant les cours d'eau et les localités de la région.

G. THIRIOT : *Les Carmélites de Metz*, p. 89-270. Histoire d'un couvent fondé à Metz, en 1623, par la duchesse de La Valette, femme du gouverneur des Trois-Évêchés. La confrérie du Saint-Enfant Jésus fut établie au Carmel de Metz, en 1638, puis érigée canoniquement en 1642 : elle

devait subsister jusqu'à la suppression du couvent en 1792. Le principal événement de l'histoire des Carmélites est une série de trois visites de la reine Marie Leczinska, en 1744, pendant le séjour qu'elle fit à Metz, à l'occasion de la maladie de Louis XV. Le récit de la dispersion des religieuses pendant la Révolution est suivi d'une description très détaillée des bâtiments du couvent, d'une énumération de ses biens-fonds et de ses rentes et pensions assurées par des donateurs; enfin, une liste des prieures termine le mémoire.

Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine. Tome XXXV. Metz, 1926.

J.-B. Kuhn : *Notes sur le séjour de Louis XIII à Metz (21 déc. 1631-9 févr. 1632)*, p. 1-56. Récit détaillé des actes du roi, pendant ce séjour, intéressant la politique tant intérieure qu'extérieure de la France. L'auteur rappelle l'occupation de Moyenvic, le traité de Vic entre le roi et le duc de Lorraine, un essai de réconciliation de Louis XIII avec Gaston d'Orléans, des négociations avec Gustave-Adolphe pour obtenir de lui des ménagements envers les Électeurs et la ligue catholique, la venue à Metz, auprès du roi, d'une délégation du Parlement de Paris, afin d'être mortifiée par Louis XIII, puis des tentatives faites par le maréchal de Marillac, alors prisonnier à Verdun, pour se disculper devant Richelieu qui avait accompagné Louis XIII à Metz.

L. Zéliqzon : *Quatre noëls en patois soulnois*, p. 57-87. Étude philologique et grammaticale, suivie d'une bibliographie des recueils de noëls imprimés en Lorraine du XVIIe au XIXe s. inclus.

L. Kuhnert : *Les troubles militaires de Metz pendant la Révolution*, p. 99-135.

G. Zeller : *Un mémoire de la fin du XVIe siècle sur les institutions de Metz*, p. 155-197. Tableau des institutions propres à la cité, rédigé par un maître entre 1585 et 1589. Ce texte, reproduit en partie par les Bénédictins dans leur *Histoire de Metz* puis cité souvent par Auguste Prost, est publié *in extenso* par M. Zeller, après collation sur d'autres copies manuscrites. Un excellent commentaire réparti dans des notes accompagne le texte.

A. Gain : *Liste des émigrés, déportés et condamnés pour cause révolutionnaire du département de la Moselle (1791-1800). Deuxième partie (L.-Z.)*, p. 199-415. Une certaine des notices, qui suivent les noms des émigrés, concernent des membres du clergé : curés, religieux, chanoines, un évêque suffragant de Metz, Henri de Chambre d'Urgons, un abbé de Mortmont, une abbesse de Saint-Louis de Metz, d'autres religieuses.

L. Maxeras : *Histoire des seigneurs et de la ville de Morhange. Deuxième partie : les rhingraves (1475-1724)*, p. 417-477. Historique des relations de Morhange avec ses seigneurs.

Comte J. de Pange : *Catalogue des actes de Ferri III, duc de Lorraine. Deuxième partie (1269-1285)* (suite), p. 479-562. Analyses de 432 actes.

La Sarre française. 2e année. Strasbourg, 1925.

P. Bonnaud : *Les Jacobins de Sarreguemines*, 1er fasc., p. 5-31; 2e fasc., p. 1-45; 3e fasc., p. 45-74; 4e fasc., p. 41-80. Publication intégrale des procès-verbaux du club des Jacobins, d'après les registres originaux retrouvés dans une collection privée : la première délibération dont il est rendu compte, ne remonte qu'au 10 mars 1793.

E. Houth : *Les Bexon*, 1er fasc., p. 89-91. L'un d'eux fut évêque de Namur de 1802 à 1803.

X. : *La querelle de Fénétrange*, 2e fasc., p. 76-79. Récit d'un litige soutenu à main armée pour la possession de Bliescastel, entre l'archevêque de Trèves aidé des comtes de Deux-Ponts et de Commercy-Sarrebrück d'une part, et trois ou quatre seigneurs de Fénétrange appuyés par l'évêque de Metz d'autre part. Ce conflit eut lieu vers le milieu du XIVe siècle.

Bulletin de la Société des amis des pays de la Sarre. N° 3. Sarrebrück, 1926.

J. Florange : *Hombourg-la-forteresse*, p. 1-64. Ce mémoire est relatif à l'histoire d'une petite ville forte du Palatinat, comprise aujourd'hui dans le territoire de la Sarre, qui, de 1641 à 1679, fut occupée d'abord par une garnison lorraine, pendant les campagnes du duc Charles IV contre la France, puis, entre 1679 et 1737, demeura en trois périodes de temps trente-quatre ans au pouvoir de la France, qui y installa son intendant de la province de la Sarre. En appendice au récit sont donnés, outre un tableau généalogique des comtes de Hombourg poursuivi du Xe au XVe siècle, de précieuses listes de gouverneurs et d'officiers, de commissaires, d'ingénieurs, de magistrats et autres fonctionnaires français, puis des curés et vicaires qui résidèrent à Hombourg, de 1681 à 1726, sous l'obédience de l'évêque de Metz.

J. Gayot : *Contribution à l'histoire de la succession de Bliescastel au XIIIe s.*, p. 151-173. Le comté de Bliescastel échut après la mort du comte Henri, à sa fille aînée Elisabeth, qui épousa, en 1238, Renaut de Bitche, fils du duc de Lorraine, Ferri II. Les héritiers d'Elisabeth se disputèrent sa succession, ouverte en 1273. Finalement, le comté de Bliescastel fut vendu, en 1284, à l'évêque de Metz, Bouchard d'Avesnes, qui se maintint en sa possession, bien qu'il lui ait été contesté à main armée de 1286 à 1291 par le duc de Lorraine, Ferry III.

E. Duvernoy : *Les documents sur les pays de la Sarre aux archives de Meurthe-et-Moselle* (suite), p. 189-194. Deuxième partie. Les comptes. Importance des sources historiques que sont les comptes du bailliage lorrain d'Allemagne, et des prévôtés en dépendant, dont plusieurs sont aujourd'hui en territoire sarrois.

P. d'Arbois de Jubainville.

MEUSE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. Année 1925. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre.

Abbé Humbert : *L'attaque de Verdun par les Huguenots*, p. 10-12. Tandis que d'Andelot levait des troupes en Allemagne, pour lui assurer le passage, Antoine de Croy marcha sur Verdun avec une petite troupe huguenote; mais le duc de Nevers, gouverneur de Champagne, l'obligea à se retirer en Alsace. Une seconde bande, commandée par le capitaine Béthune, le père de Sully, renouvela l'entreprise; mais elle ne put ni enlever Verdun (2-3 sept. 1562), ni joindre les reîtres, qui se rassemblaient alors à Baccarat.

Maurice Rousset : *Fondation d'une messe en l'église Notre-Dame de Bar-le-Duc le 28 février 1520*, p. 23-27.

La Semaine religieuse du diocèse de Verdun, 1925.

F.-G. Frussotte : *La liturgie et les vieux comptes de fabrique*, p. 145-

152. Les renseignements contenus dans les comptes de Troyon (1623-1680) et de Génicourt-sur-Meuse (1670-1790) sont ici méthodiquement groupés. — A. Lemoy : *Les Capucins d'Etain à la fin du XVIIIe siècle*, p. 206-209. Fondé en 1635, visité par Louis XIV en 1677, le couvent d'Etain fut fermé en 1792. Notice courte et incomplète. — Ch. Aimond : *Le Petit séminaire de Verdun*, p. 236-238. Rapide histoire de cette maison (1828-1906), qui recommence (1925) une nouvelle existence.

Nota. — Le *Bulletin de la Société des archéologues du nord de la Meuse*, pour 1925, ne renferme aucun article intéressant l'histoire ecclésiastique.

Maurice Rousset.

VOSGES

Annales de la Société d'émulation des Vosges.
1924-1925. C^e et CI^e années. Imprimerie Vosgienne, Epinal.

A. Philippe : *Les armoires eucharistiques dans l'est de la France et particulièrement dans les Vosges*, p. 1-56. Au XVe et XVIe siècles, dans la plupart des églises paroissiales des Vosges et de l'Est, on conservait les Saintes Espèces dans des armoires pratiquées dans les murailles de l'abside. L'armoire eucharistique communiquait à l'intérieur par une niche sculptée et une porte ouvragée, et à l'extérieur par un oculus trilobé ou quatrilobé, protégé par une grille; de sorte que l'adoration pouvait se faire tout aussi facilement hors de l'église qu'à l'intérieur. Suit la nomenclature de 80 églises vosgiennes qui ont conservé plus ou moins intactes leurs armoires eucharistiques remplacées durant la première moitié du XVIIe siècle par le tabernacle sur l'autel.

La Révolution dans les Vosges.
14e année (14 juill. 1925-14 juill. 1926). Epinal, impr. Vosgienne.

Léon Schwab : *Le sort des orgues des églises pendant la Révolution*, p. 129-136.

L. Lévêque.

ALSACE

BAS-RHIN

Revue catholique d'Alsace.
40e année (1925), novembre et décembre. Strasbourg, Le Roux.

Ch. Fastinger : *Les archives départementales du Bas-Rhin*, pp. 649-657, 712-716 (41e an., p. 36-41). Les fonds concernant le clergé séculier et régulier; les archives modernes.

J. Gass : *Les Augustins de Ribeauvillé, 1663-1685*, pp. 658-670, 717-721. Renseignements sur la restauration de l'église et du monastère augustinien, de 1663 à 1685.

41e année (1926), janvier à octobre.

P. d'Ozolme : *L'apostolat de saint Materne en Alsace*, p. 144-156. La légende de saint Materne vient de Trèves où elle s'est formée au cours du Xe siècle.

J. Gass : *Colons alsaciens et lorrains en Hongrie et en Russie*, p. 329-

337. Il y a trois groupes de colons : ceux de Transylvanie, appelés *Saxons*, sont en réalité des émigrés des pays mosellans, arrivés au XIIe siècle; ceux du *Banat*, arrivés au XVIIIe siècle, vinrent en grande partie de la Lorraine française, d'autres vinrent de la Lorraine de langue allemande et de l'Alsace; enfin, de 1803 à 1809, des familles alsaciennes s'établirent près d'Odessa. Durant la guerre mondiale, des soldats alsaciens découvrirent des colons alsaciens, en Roumanie, près de Constanza, et un village, Alianive, entièrement catholique, de fondation exclusivement alsacienne.

P. D'OZOLME : *A propos du centenaire de Neuwiller : Saint-Adelphe et son culte*, pp. 449-462, 525-532. Saint-Adelphe, le 10e dans la liste des évêques de Metz, mort un 29 août, vers la fin du IVe siècle, était vénéré à Metz avant le VIIIe siècle. En 826 (date la plus probable) ses restes furent transférés à Neuwiller près Saverne, dans l'abbaye fondée par saint Sigisbaud, et c'est là que saint Adelphe a toujours été vénéré jusqu'à nos jours.

J. WAGNER : *Les autels de l'ancienne église de Saint-Etienne à Mulhouse et leurs vocables*, p. 477-483. Cette église, démolie en 1858, possédait au XVe siècle, quatorze autels, dont quelques-uns existaient déjà au XIIIe siècle.

Archiv für elsässische Kirchen-Geschichte

1re année, 1926. Rixheim, Sutter.

L. PFLEGER : *Die wirtschaftliche und territoriale Entwicklung der ehemaligen Cisterzienserabtei Neuburg*, p. 1-48. L'auteur raconte « le développement économique et territorial de l'ancienne abbaye cistercienne de Neubourg » près de Haguenau, depuis les commencements jusqu'au XVe siècle. Fondée vers 1128 (comme filiale de Lucelle) sur la bordure de la « sainte forêt » de Haguenau, cette abbaye acquit bientôt de nombreuses possessions et exerça le pouvoir seigneurial sur maints villages.

N. PAULUS : *Der Augustinergeneral Thomas von Strassburg*, p. 49-66. Célèbre augustin, connu sous le nom de Thomas « de Argentina » (de Strasbourg) né à Haguenau ou dans les environs, vers la fin du XIIIe siècle. Après avoir étudié à Padoue, ses supérieurs l'envoyèrent en 1340 à Paris pour y prendre le grade de « magister theologiae »; en 1343 il devient provincial de la province de Rhénanie-Souabe et, en 1345, il est élu général de l'ordre pour trois ans. Chaque nouvelle élection (1348, 1351 et 1354) le confirme dans sa charge. Il mourut en 1357 à Vienne (Autriche) dans un voyage de visite canonique. Son commentaire sur les Sentences de Pierre Lombard, d'abord imprimé à Strasbourg en 1490, montre son amour pour l'Eglise et suffit à réfuter certaines légendes malveillantes répandues contre lui par le protestant Specklin.

J. GASS : *Altelsässische liturgische und theologische Handschriften und Drucke*, p. 67-97. Description d'un certain nombre de calendriers, directoires, ordos, sacramentaires, évangéliaires, rituels, bréviaires, etc., de livres théologiques, sermonnaires, etc., datant du Moyen Age, mais qui ont disparu ou sont conservés dans les imprimés du XVe et XVIe siècle, tous rarissimes.

J. FISCHER : *Die Farbe der liturgischen Gewänder im Elsass während des Mittelalters*, p. 98-112. Des inventaires de Saint-Georges de Haguenau (1421), de Saint-Jean de Sélestat (1487), de Saint-Etienne de Strasbourg (XVe siècle), etc., montrent d'abord la grande variété des couleurs liturgiques : il y a des ornements blancs, rouges, verts, bleus, bruns, noirs,

jaunes et gris (la couleur violette n'est pas mentionnée). Ces inventaires mentionnent souvent pour quels jours servent les différentes couleurs, par ex. : à Noël, la première messe est en blanc, la deuxième en rouge, la troisième en vert; le vert sert aussi pour l'Ascension, la Fête-Dieu, la Toussaint, la Saint-Martin et en général pour les évêques confesseurs.

R. Friedel : *Grandidier's Statistik des Bistums Strassburg vom J. 1454*, p. 113-118. En 1897, M. Ingold a publié un « état ecclésiastique du diocèse de Strasbourg en 1454 » d'après un manuscrit de l'historien Grandidier. Bien que cet « état » soit en général conforme à la vérité, un examen minutieux montre qu'il a été composé par l'historien du XVIIIe siècle d'après un rôle d'impôt de 1464 et d'après des documents plus récents encore.

L. Pfleger : *Geiler von Kaysersberg und die Bibel*, p. 119-140. Le célèbre prédicateurs de la cathédrale de Strasbourg recommande avant Luther l'étude et la lecture de la Bible « en latin ou en allemand », mais avant tout il explique lui-même la Bible, de préférence les évangiles, quand il prêche au peuple.

J. Lefftz : *Des jungen Bären Zahnweh*, p 141-167. Le célèbre franciscain alsacien Murner publia, en 1527, une satire en 242 vers allemands : « Le mal de dent du jeune ours », à l'occasion de l'introduction de la Réforme dans la ville de Berne (dont les armoiries montrent un ours). Cette satire, presque inconnue, est reproduite d'après un exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale de Berlin.

M. Barth : *Das Visitandinnenkloster an St. Stephan zu Strassburg, 1683-1792*, p. 168-276. A peine Louis XIV eut-il rétabli le culte catholique à Strasbourg, en 1681, que différents ordres religieux cherchèrent à s'établir dans la ville. Dès 1683, les Visitandines de Besançon y envoyèrent la mère Françoise de Bade, fille du margrave de Bade, pour y fonder un couvent. C'est l'histoire de ce couvent depuis ses humbles commencements jusqu'à sa suppression par la Révolution que raconte M. Barth, dans une monographie très détaillée, appuyée sur de nombreux documents.

J. Brauner : *Der Dritte Orden des hl. Franziskus im Elsass im 18. Jahrhundert*, p. 277-294. Histoire du tiers-ordre sous les Récollets et les Capucins en Alsace et en particulier à Strasbourg durant le XVIIIe siècle, avec description des livres de règles imprimés à Strasbourg en 1729 et 1742.

P. Archangelus : *Die Ministri Provinciales der Elsässischen Kapuzinerprovinz, 1716-1795*, p. 295-326. La province suisse des Capucins avait fondé en Alsace, de 1603 à 1726, onze couvents et quatre stations qui furent séparés de la province de Suisse en 1726 pour former d'abord une custodie et, à partir de 1728, une province particulière. Les notices biographiques sur les provinciaux du XVIIIe siècle donnent en même temps une histoire des Capucins en Alsace durant ce temps.

F. Stoehr : *Der Engelspfeiler und sein Meister*, pp. 327-393 et 446-447. L'artiste du XIIIe siècle qui, outre les statues de l'Eglise et de la Synagogue et d'autres œuvres, a sculpté le fameux pilier des anges à la cathédrale de Strasbourg, est un maître des lignes et de la perspective. Un examen très détaillé montre que ce pilier n'a nullement son modèle dans les piliers des porches de Chartres, comme le croyait M. Em. Mâle. L'article est orné de 22 planches hors texte et de 12 gravures.

L. Pfleger : *Zum Odilienkult in Süd-und Westdeutschland*, p. 394-395. Des hymnes et des cantiques populaires, comme aussi une « bénédiction

pour les yeux » en l'honneur de sainte Odile, prouvent la popularité de son culte au Moyen Age.

L. Pfleger : *Jakob Wimpheling und das Strassburger Brevier von 1511*, p. 396-397. Il y eut trois éditions du bréviaire de Strasbourg en 1478, 1489 et 1511. Pour cette dernière édition, l'humaniste Wimpheling avait corrigé le texte fautif de l'édition précédente et corrigea aussi plusieurs leçons historiques.

J. Brauner : *Die St. Dionysiuskapelle bei Wolxheim*, p. 397-400. Histoire de la chapelle de Saint-Denis à Wolxheim, dont la fondation date au moins du XIVe siècle.

A. Kieffer : *Ablassbriefe für die Pfarrei Rodern-Thann*, p. 400-401. Quatre indulgences accordées en 1453 et 1512 à ceux qui visitent l'église de Rodern près Thann, et contribuent à l'entretien de l'édifice ou de son mobilier.

M. Barth : *Die Bruderschaft der Strassburger Passionsspieler*, p. 401-402. Par bref du 20 août 1517, le pape Léon X confirme la confrérie de la Passion de Strasbourg, « dont les membres ont coutume de représenter à certaines époques le souvenir de la passion du Sauveur ».

E. Papirer : *Die Bruderschaft Mariä-Reinigung in Reiningen*, p. 403-407. Histoire de la confrérie de la Purification à Reining, surtout au XVIIe siècle.

M. Barth : *War Bischof Colmar Lehrer Napoleons I*, p. 410-413. C'est à tort que J. Wirth, dans la vie de Mgr Colmar (Paris, 1906, p. 8), affirme que le père du futur évêque de Mayence avait été professeur de langues du jeune Bonaparte, à l'école de Brienne. Ce qui semble vraisemblable, c'est qu'en 1787 ou 1788, Bonaparte séjourna, au moins quelques mois, à Strasbourg et que l'abbé Colmar lui donna sans doute des leçons particulières, ce qui expliquerait aussi la haute estime de l'empereur pour l'évêque de Mayence.

J. Gass : *Prälat Modest Schickelé*, p. 417-422. Notice bio-bibliographique sur le chanoine Schickelé, mort en 1925 comme doyen du chapitre de la cathédrale, auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire religieuse de l'Alsace.

Archives alsaciennes d'histoire de l'art.

1925. 4e année. Strasbourg, Impr. Strasbourgeoise.

G. Schaffner : *Un relief alsacien de 1523. Le Saint-Martin du tympan de l'église de Gresswiller*, p. 85-89. — Th. Ungerer : *Les Habrecht. Une dynastie d'horlogers strasbourgeois au XVIe et au XVIIe siècle*, p. 95-146. Parle entre autres de l'horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg, construite par Habrecht.

Bulletin ecclésiastique du diocèse de Strasbourg.

45e année, 1926, nos 1 à 20. Strasbourg, Le Roux.

J. Gass : *Une hymne oubliée en l'honneur de saint Florent*, p. 14-15. Du XVe siècle. — J. Wagner : *La sonnerie de la Salutation angélique à Mulhouse au XVe siècle*, p. 225-231. Cette prière récitée au son de la cloche, bénéficiait de 40 jours d'indulgence. — F.-X. Mathias : *Le Sacré-Cœur et la royauté du Christ dans l'apostolat de l'abbé Muhe*, pp. 280-284, 305-310. Au début du XIXe siècle. — J. Lévy : *Elections aux cures vacantes du district de Colmar par la Constitution au commencement de la Révolution*, pp. 393-404, 449-452. Donne le nombre des votants et des voies obtenues dans chaque paroisse. Si les électeurs réunis à Colmar

votèrent presque à l'unanimité pour chaque cure, la plupart des communes refusèrent ces curés schismatiques et des municipalités leur refusèrent même le certificat de prestation de serment civique.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Haguenau.
2e série, 1re année, 1924. Haguenau.

M. Sicard: *L'abbé d'Eymard, vicaire général de Strasbourg*, etc., p. 3-34. Notice biographique sur Jean-François-Ange d'Eymard, originaire de Sisteron (Basses-Alpes), député du clergé aux Etats Généraux de 1789 pour les circonscriptions de Haguenau-Wissembourg.

Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins.
Nouv. sér., vol. 39, 1924. Karlsruhe.

K. Stenzel : *Hirsau und Alspach*, p. 25-62. Raconte les efforts faits pour introduire en Alsace la réforme bénédictine d'Hirsau. Cette réforme ne réussit qu'à Alspach, filiale de Hirsau, mais cette abbaye se sépara bientôt de nouveau de l'obédience de l'abbaye-mère.

G. Allemang.

HAUT-RHIN

Revue d'Alsace. Tome LXXII, 1925. Colmar et Thann. 1925.

E. Bécourt : *Les années de jeunesse de Jean-Louis Stoltz (1777-1796)*, pp. 3-31, 113-133, 221-238. Mémoires dont l'auteur donne de précieux renseignements sur la vie de son frère, curé royal à Mertzwiller avant la Révolution, puis curé assermenté de Dorlisheim.

Th. Walter : *Notice historique sur l'officialité de l'évêché de Bâle à Altkirch*, p. 32-47. Transférée de Bâle à Altkirch en 1529, à la suite de la Réforme, installée à Delémont pendant la guerre de Trente ans, elle fut rétablie à Altkirch sur la demande de Louis XIV, pour soustraire les sujets du roi à la juridiction d'un tribunal étranger. Son histoire jusqu'à la Révolution.

E. Herzog: *Deux monuments funéraires du Musée de Colmar*, p. 62-67. L'un d'eux est la pierre tombale de Nicolas Nuszbaum, vicaire du grand chœur de la cathédrale de Strasbourg, bienfaiteur du couvent d'Issenheim où il fut inhumé à la fin du xve siècle.

R. Pugh : *Glanes sur les Silbermann*, pp. 158-164, 454-461. Etudie les orgues de l'ancienne abbaye d'Ebersmunster, construites en 1731 par le facteur strasbourgeois André Silbermann, de celles de Soultz (Haut-Rhin), œuvre de son fils Jean-André, en 1750.

M. Mœder et E. Herzog : *Notes sur deux cloches de Sierentz de 1402 et de 1770, détruites en 1924*, p. 239-246.

L. Ch. Will : *L'introduction du Simultaneum dans l'église de la Petite-Pierre*, p. 266-268. Ordonnance de l'intendant d'Alsace prescrivant l'usage commun de cette église aux catholiques et aux protestants (1737).

J. J. : *Les sentiments des moines de Munster à l'égard de la France en 1702*, p. 492-495. Lettre de l'abbé Louis de la Grange qui défend ses religieux contre l'accusation d'être en relations continuelles avec les Allemands et de murmurer sans cesse contre le gouvernement français.

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.
Tome XL, 1924. Belfort, 1925.

Félix Schaedelin : *Le pèlerinage de Grosmagny*, p. 5-43. Histoire d'Ignace Solinger, de Rouffach, capucin à l'île de Ré, jureur pendant

la Révolution, mort curé de Grosmagny en 1810, et qui passa pour un saint quand, en 1832, on raconta que son corps avait été retrouvé intact; d'où un pèlerinage qui eut une grande vogue, malgré les défenses de l'autorité ecclésiastique.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse
Tome XCI, 1925. Mulhouse, 1925.

J. WAGNER : *Un règlement des chapelains de Mulhouse en 1449*, p. 432-438. Il s'agit d'un différend entre l'ordre teutonique, le curé et les chapelains, que l'évêque Frédéric zu Rhein règle et termine par une sentence judiciaire. Détails intéressants sur le clergé de Mulhouse au xve siècle.

Elsassland. A travers les Vosges. Tome V, 1925. Guebwiller, 1925.

Lucien PFLEGER : *Die Strassburger Mentelbibel*, p. 135-138. La première traduction allemande de la Bible fut imprimée à Strasbourg par Jean Mentel, de Sélestat, en 1466. Histoire et description de ce livre. — M. BARTH : *Des Nikolaus Bisch Revolutionschronik von Börsch*, p. 171-173. Extraits des notes d'un vigneron de Boersch se rapportant à l'histoire et notamment à l'histoire religieuse de la petite ville de 1789 à 1800. — J. MEYER : *Die Abtei Pairis*, p. 174-178. Bref résumé de l'histoire de cette abbaye cistercienne. — L. PFLEGER : *Die St. Jakobsbrüder und der Jakobikult im Elsass*, p. 207-210. Les « Frères de Saint-Jacques » sont les pélerins de Saint-Jacques de Compostelle. On montre la part que l'Alsace prit au Moyen Age à ce pèlerinage célèbre, et comment le culte de saint Jacques se répandit dans le pays. — Th. WALTER : *Schwarzenthann*, p. 270-272. Couvent fondé par les Augustines de Marbach en 1149 dans la haute vallée de Soultzmatt, pillé et ruiné lors de la guerre des paysans, et définitivement abandonné en 1530.

Nota. — Le tome XLV (1925) du *Bulletin du Musée historique de Mulhouse* ne contient rien qui touche à l'histoire ecclésiastique.

J. JOACHIM.

BOURGOGNE

COTE-D'OR

La Revue de Bourgogne. 16e année, 1926. Dijon, impr. Darantière.

H. DROUOT : *Un parent des tombeaux de Champmol : Notes sur le tombeau dit d'Hugues de Châtillon à Saint-Bertrand de Comminges*, p. 327-340. M. CHAUME : *Note sur le culte de sainte Reine d'Alise*, p. 397-405. Répertoire des plus anciens témoignages relatifs au culte de la sainte.

Nota. — Le *Bulletin paroissial de Châteauneuf* (Côte-d'Or) a publié en supplément à son numéro 215 (an. 1926), sous la signature de M. l'abbé LANDROT, une étude très documentée sur les cloches de Châteauneuf et de Vandenesse, de 1526 à 1874.

Maurice CHAUME.

YONNE

Le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1924 (78e vol.), ne contient aucun article intéressant nos études.

André COURTET.

SAONE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société éduenne.
Nouv. série, tome XLV, 2e fascicule. Autun, 1925.

Paul MONTARLOT : *Les émigrés de Saône-et-Loire*, p. 113-158. Suite des notices de Magnin à Mocquet; à signaler celle de Maynaud de Pancemont, curé de Saint-Sulpice, évêque de Vannes en 1802.

A. de CHARMASSE : *Alone, aujourd'hui Toulonjon* (suite), p. 159-176.

Société des Amis des arts et des sciences de Tournus.
Tome XXVI. Mâcon, 1926.

G. JEANTON : *Le mâconnais traditionaliste et populaire*, p. 3-100. Quatrième et dernière partie : Naissances, mariages, sépultures.

Ch. DARD : *Uchizy* (suite), p. 101-163. Bonne monographie; l'église appartenait à l'abbaye de Tournus.

Alb. BERNARD : *Les moulins sur la Saône à Tournus, 1231-1728*, p. 165-174. Etablis par l'abbé Bérard, l'abbaye les aliène à la fin du XVIe siècle.

G. JEANTON : *Les deux églises primitives Saint-Valérien et Saint-Philibert de Tournus*, p. 175-179. Résumé d'une discussion archéologique poursuivie ailleurs, plutôt favorable à la thèse novatrice de M. Jean Virey.

Pierre BESNARD.

AIN

Bulletin de la Société Gorini. Fasc. 54-55. Tome XVIII. 1926, Bourg.

Chanoine ALLOING : *Le chapitre de la cathédrale*, p. 5-30. Médaillons où revivent les traits des chanoines d'il y a cent ans.

R. P. O'REILLY : *La Société de Marie et le diocèse de Belley*, p. 30-46. Notes d'histoire, précieuses en ce qui concerne les relations du fondateur, le vénérable P. Colin et Mgr Devie Les premiers religieux à Belley.

X. : *La congrégation des sœurs maristes*, p. 47-57. Historique de leur quatre maisons dans le diocèse; il ne reste que celle de Montanay.

Chanoine JOLY : *Mgr de Langalerie*, p. 57-72. Attachante figure d'évêque.

G. RENOUD: *Le clergé de Belley pendant la guerre. L'abbé J.-M. Cagnin*, p. 73-85. L'abbé Jean-Marie Cagnin, héros modeste, type du soldat-infirmier et du prêtre aux armées.

Chanoine JOLY : *Mgr Richard*, p. 97-115. Ce qu'il a fait au diocèse de Belley.

Chanoine BÉRÉZIAT : *La congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Bourg*, p. 116-125. Notes sur quelques supérieures.

Le Bugey. Fasc. XX (sept. 1926). Tome V. Belley.

Chanoine JOLY : *Briord, la paroisse et le château de Saint-André*, p. 517-577. D'après les archives de la Chartreuse de Portes.

E. VINGTRINIER : *Notes historiques sur le Haut Bugey*, p. 578-627. Détails sur l'église de Poncin.

Annales de la Société d'émulation de l'Ain.
Tome LIV (janvier-juin 1926). Bourg.

F. FRANÇON : *Les carrelages du chœur de l'église de Brou*, p. 233-240.

G. RENOUD.

FRANCHE-COMTÉ

DOUBS

Mémoires de la Société d'émulation.

Nouvelle série, 5e vol., 1925. Besançon, impr. de l'Est, 1926.

G. Gazier : *La presse bisontine sous l'ancien régime*, p. 39-54. Le premier journal fut un « Courrier », sans caractère local, publié de 1664 à 1674 environ. En 1766 « *Le Commissionnaire. Affiches et annonces* », renseignements généraux et d'ordre économique (cultures, etc.), historique (académie), etc. Le dernier numéro est du 25 sept. 1786.

L. Villat : *Proudhon et ses amis*, p. 55-78. Précisions, nouvelles et documents inédits sur Proudhon et son ami Victor Pilhes, représentant du peuple.

G. Blondeau : *Le Parlement de Franche-Comté pendant la dernière moitié du XIVe et les premières années du XVe siècle*, p. 79-103. Suite de l'intéressante étude que nous avons mentionnée l'an dernier.

P. Mandoul : *Etude sur les routes de Franche-Comté au début du XVIIIe siècle*, p. 127-139. Généralement très mauvaises.

L'abbé Boiteux : *Les anciennes cloches dans le département du Doubs*, p. 140-159. 25 cloches anciennes : 15 du XVIIe s.; 3 du XVIe s. et 3 du XVe s., 4 sans date (XVe et XVIe s.). La plus ancienne est à Tallenay (1420).

Dr Roland : *Les anciens plans de la ville de Besançon*, p. 164-184. Commencement d'une étude qui démontre que les plus anciens documents topographiques sont provoqués par des délimitations ou des questions religieuses (*ex-voto*, plan offert sur l'autel du Saint-Suaire à Saint-Etienne). 1534-1544.

M. Pommerol : *Etude sur Nozeroy*, p. 185-208. Retrace l'histoire sommaire de ce curieux chef-lieu de canton du Jura qui conserve encore des monuments de son antique et glorieux passé.

M. Pajot : *Trajet de la voie romaine de Langres au sortir de Besançon*, p. 209-213.

Académie des Sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Bulletin trimestriel, 1er et 2e trim. 1926. Impr. Jacques et Demontrond.

Dr Ricard : *Un chapitre de l'histoire de la bienfaisance à Besançon : l'Hôpital du Saint-Esprit*, p. 1-31. — G. Maiñot : *L'adaptation de l'Etat à l'économie moderne*, p. 73-85. — M. Druhen : *La captivité de Suard*, p. 88-96. Pour avoir participé à un duel.

M. Pigallet.

JURA

Mémoires de la Société d'émulation du Jura

XIe série, 3e vol., 1925. Lons-le-Saunier, 1926.

E. Longin : *Une statistique inédite de la Franche-Comté (1636)*, p. 1-47. Manuscrit dont l'auteur Jean-Maurice Tissot de Pontarlier a laissé une carte gravée des environs de Besançon et favorisa la capitulation de Bletterans en 1637.

G. Duhem : *Etude sur les actes de Jean de Chalon, comte de Bourgogne et sire de Salins, à propos d'une charte de 1227*, p. 85-96. M. Duhem

propose d'y voir une erreur de scribe et rétablit pour date, 1237; la charte examinée n'est donc pas, comme on l'a cru longtemps, le plus ancien document comtois en langue vulgaire, l'argumentation est étayée d'une étude sur la titulature et les sceaux de Jean de Chalon.

F. Monot : *Les tapisseries et les tableaux de Claude Grivel (1657)*, p. 100-106. Conseiller au Parlement de Dole, seigneur de Perrigny, Claude Grivel se trouvait lors de l'inventaire possesseur de tapisseries de lice, de « pourtraicts à l'huile des antians » (galerie des ancêtres); sans compter des tableaux de l'archiduc Albert et l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, ses bienfaiteurs.

E. Monot : *L'hôpital de Lons-le-Saunier pendant la Révolution*, p. 109-124. Les mesures prises contre les sœurs hospitalières ne datent que de décembre 1792; leur instigateur fut le maire Ragmey, qui agissait d'après les ordres de la Société populaire; trois religieuses refusèrent alors le serment civique et quittèrent l'hôpital. Le 15 avril 1795, le maire Dr Guyétant devait installer à nouveau la supérieure et les anciennes religieuses, à la demande des administrateurs de l'hôpital.

Camille Davillé.

HAUTE-SAONE

Bulletin de la Société grayloise d'émulation.
N° 18. Années 1922-1924. Gray, impr. G. Roux, 1925.

Camille Rochard : *Le Livre de la Bible d'Hermann de Valenciennes (XIIe siècle). Fragment d'un manuscrit découvert aux archives de Gray*, p. 69-85. Il s'agit de deux feuilles de parchemin qui servaient de couverture au registre contenant le compte du revenu de la ville de Gray, pour 1616. Elles portent 320 vers du poème intitulé *Le Livre de la Bible*, composé par un chanoine de Valenciennes, vers 1189. M. Rochard en publie le texte et donne la reproduction d'une page en fac-simile. On connaissait déjà 21 manuscrits du même ouvrage; le fragment de Gray présente quelques variantes intéressantes.

Max Prinet.

REVUE DES PERIODIQUES

Revue des Questions historiques.

54e année. 208e-211e livraisons, tomes CIV-CV. Paris, Plon, 1926.

X. Le Bachelet : *Le bienheureux Bellarmin et les Célestins de France* (t. CIV, p. 257-295). L'ordre des Célestins, ainsi appelé en souvenir de son fondateur qui, devenu pape, avait pris le nom de Célestin V, était gouverné par un abbé général élu pour trois ans. L'habit des religieux consistait en une tunique blanche avec un scapulaire et un capuce noir. Sauf le cas de maladie, ces moines étaient voués à une perpétuelle abstinence, et jeûnaient une grande partie de l'année. D'abord très répandus en Italie, au début du XVIIe siècle, ils étaient peu à peu déchus de leur faveur primitive, notamment en France, où l'ordre avait une vingtaine de maisons. Le pape Paul V avait voulu les réformer, et, dans cette pensée, il leur avait donné comme protecteur le cardinal Bellarmin, qui vient d'être élevé sur les autels. Les Célestins de France avaient d'autant plus besoin d'un tel guide, qu'ils étaient pour la plupart très relâchés, et qu'ils avaient ajouté à cette situation déjà grave un acte d'indépendance qui la compliquait encore. S'appuyant sur une bulle de Clément VII, du 23 nov. 1523, ils s'étaient constitués en province indépendante de l'abbé général, se bornant à lui envoyer chaque année une légère redevance et une lettre de politesse. Pour une réforme radicale et complète, il eut fallu davantage. Celui qui la commença en France, le P. Campigny nommé Provincial en 1613, ne le comprit pas. Esprit ardent, outré, voulant le bien absolu, sans tenir compte des résistances des hommes, il souleva contre lui, après des débuts excellents, la plus grande partie de sa congrégation. Déposé, emprisonné, maltraité, son histoire est un véritable drame, et qui finit, comme les drames, d'une manière tragique, car le P. Campigny, devenu bénédictin de Saint-Maur, et n'ayant pas trouvé dans l'érudite congrégation ce que rêvait son âme inquiète, paraît avoir succombé à un acte de désespoir. Son successeur, comme provincial des Célestins, le P. Nicolas Cuveron, esprit plus modéré, rattacha la congrégation à l'abbé général et fit accepter les réformes. Le cardinal Bellarmin, comme on le voit par sa correspondance, montra dans toute cette affaire une grande sagesse, soutenant le P. Campigny, tant que ce religieux mérita d'être soutenu, facilitant la tâche du provincial nouveau et plus modéré qu'était le P. Cuveron, aidant de son mieux les Célestins de France, à revenir à la pratique de leurs règles.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé : *La sainteté de Charles de Blois* (t. CV, p. 108-115). L'objet de cette étude n'est pas d'établir que Charles de Blois fut un saint personnage : nul n'en doute. Son culte, six fois séculaire, a été confirmé par Pie X, et il figure au catalogue des Bienheureux. Il s'agit de savoir jusqu'où fut poussé un procès de canonisation, commencé au XIVe siècle et depuis lors interrompu. Ce procès fut-il volontairement abandonné ? On l'avait pensé, pendant un temps. Plusieurs croyaient Urbain V hostile à cette cause, parce que pour des raisons politiques, et afin de ne pas exaspérer le duc de Bretagne, Jean IV, il

s'y était tout d'abord opposé. Mais il se ravisa bientôt, entama le procès, et le mena avec vigueur. Une bulle de Grégoire XI, en date du 13 février 1376, qui avait passé inaperçue jusqu'à ce jour, nous montre qu'au moment du départ du pape pour Rome, la cause était assez avancée, que le pape avait déjà statué sur l'enquête « in genere ». Tout fut arrêté par les événements qui suivirent l'arrivée à Rome de Grégoire XI, la mort de ce pape, le grand schisme, la secousse lamentable qui en fut la suite.

Th. Malley.

Revue des Sciences religieuses. 6e année, Strasbourg, 1926.

Mgr Vidal : *Bernard Saisset, évêque de Pamiers, 1232-1311* (suite), pp. 50-77, 371-393. Historique de l'érection de l'évêché de Pamiers et de l'assignation de ses limites et des revenus de la mense épiscopale, des accusations portées contre Bernard Saisset auprès de Philippe le Bel et de la procédure suivie à cette occasion. Suite des démêlés du prélat avec les comtes de Foix et de sa quasi-réconciliation avec le roi de France. Jugement sur ce prélat qui « valait autant que la plupart de ses contemporains, mieux peut-être que sa réputation et beaucoup de ses actes ».

Paul Fournier : *Notices sur trois collections canoniques inédites de l'époque carolingienne*, pp. 78-92, 217-230, 513-532. 1° *L'Institutio canonum* (ms. 73 de la Bibliothèque de Vesoul) ; 2° collection de Laon (ms. 2101) ; 3° collection contenue dans le ms. latin n° 452 (Bibl. Nat., nouv. acquis.) et ms. lat. du Vatican, n° 407. Analyse du contenu de ces collections et études sur le lieu et la date de leur composition.

Victor Martin : *L'adoption du gallicanisme politique par le clergé de France*, pp. 305-344, 453-498 (à suivre). Comment le clergé adopta la théorie de l'indépendance *absolue* du roi par rapport au pape en matières temporelles, suivant le premier article de la déclaration de 1682. Vicissitudes par lesquelles ont passé les doctrines du tyrannicide et du pouvoir temporel du pape sur les princes, depuis la fin du concile de Constance jusqu'à la mort de Henri IV. Ces théories sont étudiées chez les écrivains catholiques et protestants, les prédicateurs et pamphlétaires et les délibérations de la Faculté de théologie de Paris.

U. Rouziès.

Revue des Deux Mondes. 96e année, 1926.

Jules Cambon : *Le cardinal Lavigerie. Souvenirs* (15 mars, p. 277-289). Notes se rapportant surtout à l'apostolat du cardinal en Algérie. C'est à M. Jules Cambon que le cardinal mourant, dit la parole si souvent rappelée depuis : « Je suis le serviteur d'un maître qu'on n'a jamais pu renfermer dans un tombeau. »

Georges Goyau : *Monseigneur Augouard*. I. *Sur les routes du Congo (1870-1890)*, 1er juillet, p. 54-85. Entré en 1874, à vingt-deux ans, au noviciat des Pères du Saint-Esprit, le missionnaire débarqua en 1878 sur la côte du Gabon. En 1881, il se rendit dans la région du Haut-Congo où Brazza acquérait de vastes territoires à la France. Il déploya une énergie surhumaine à la conversion des populations décimées par la traite et l'anthropophagie. En 1884, il revint en France où Jules Ferry l'accueillit cordialement. En 1890, la congrégation de la Propagande ayant créé le vicariat apostolique de l'Oubanghi, Mgr Augouard en devint titulaire. Il fut sacré évêque à Paris, le 22 novembre 1890.

II. *L'évêque des anthropophages (1896-1921)* (15 juillet, p. 355-390). Pendant près de quinze ans, de 1890 à 1904, le travail apostolique de Mgr Augouard porta peu de fruits, puis, les conversions allèrent se multipliant et en 1920, dans le rapport qu'il adressait à la Propagande, il pouvait donner de son vicariat cette belle statistique : vingt-cinq Pères, quinze Frères et treize religieuses, qui dans quatre-vingt-deux écoles instruisaient six mille cinq cents enfants. En 1920, seize élèves se destinaient au sacerdoce, au séminaire de Brazzaville. Archevêque depuis 1915, Mgr Augouard mourut à Paris, le 3 octobre 1921, dans la maison des Pères du Saint-Esprit.

A. COURTET.

PERIODIQUES DE LA COMPAGNIE DE JESUS

Analecta Bollandiana. Tome XLIV, 1926.

Maurice COENS : *La vie ancienne de sainte Godelive de Ghistelles par Drogon de Bergues*, p. 102-137. Cette vie a été retrouvée par le P. Poncelet dans un recueil hagiographique appartenant à la bibliothèque de Saint-Omer et provenant de l'abbaye de Clairmarais. L'auteur est contemporain; c'est le moine Drogon de l'abbaye de Bergues, auteur de plusieurs vies de saints déjà connues. Son récit paraît sincère, mais il est peu précis sur les données chronologiques, et laisse sans explication l'assassinat de Godelive par son brutal mari. L'auteur de l'édition de cette vie a cherché à suppléer de son mieux aux points obscurs que laisse subsister ce document.

L. ROYER.

Revue d'Ascétique et de Mystique.

Septième année, 1926. Toulouse, 9, rue Montplaisir.

J. de GUIBERT : « *Mystique* », pp. 3-16. L'auteur distingue, en le précisant, l'usage théologique actuel de ce mot, soit de ses usages passés, soit de ses usages actuels en dehors de la théologie. « Le mot de *mystique*, conclut-il, est employé en fait aujourd'hui, au sens large pour caractériser un aspect de toute vie spirituelle surnaturelle; en un sens plus strict pour caractériser l'ensemble de la vie spirituelle chez certaines âmes, une forme particulière d'oraison mentale. »

P. DUDON : *Autour de l'Explication des Maximes des saints*, p. 151-173. Cet « autour » est bien le mot propre. Le P. Dudon, comme il le dit lui-même, en commençant, « laisse hors de son cadre tous les problèmes de doctrine » qui se rattachent aux *Maximes des saints*. Il se propose d'élucider trois questions qui sont plutôt des questions d'histoire : 1° Par qui et comment fut examinée en manuscrit l'*Explication des Maximes des saints* ? 2° Pourquoi les *Maximes des saints* ont-elles paru avant *les Etats d'oraison* ? 3° Est-il vrai que, dès son apparition l'*Explication des Maximes des saints* provoqua une opposition assez vive et pourquoi ?

I. Avant de publier son manuscrit, Fénelon se déclarait prêt à accepter toutes les corrections des reviseurs qu'il avait choisis, à les faire juges de sa doctrine, et à n'imprimer que ce qu'ils auraient approuvé. Ces reviseurs étaient Mgr de Noailles, archevêque de Paris, le vénérable M. Tronson, Pirot, docteur de Sorbonne, le curé de Versailles, Hébert, plus tard évêque d'Agen, etc. Il eut dû au moins leur laisser le temps d'examiner le manuscrit, tenir compte de leurs remarques et surtout ne rien impri-

mer du manuscrit avant sa revision complète. Or, le manuscrit ne fit guère que passer par leurs mains, sans qu'ils eussent le temps de l'étudier, et même de le lire jusqu'au bout. Pirot fut le seul qui, dans trois conférences avec Fénelon, en entendit complètement la lecture. Tous, à commencer par l'archevêque de Paris, firent des réserves ou donnèrent à entendre qu'ils ne jugeaient pas cette publication opportune. Pirot, qui avait donné d'abord force compliments, se déroba ensuite. On sait d'ailleurs que ce docteur avait plus d'érudition que de caractère.

II. *L'Explication des Maximes des saints* ne devait paraître qu'un mois après l'Instruction de Bossuet sur les états d'oraison. L'archevêque de Cambrai s'y était engagé. Il ne tint pas parole, parce qu'il craignait, s'il ne brusquait lui-même le dénouement, que Bossuet ne fît supprimer son ouvrage.

III. Il est très vrai que les *Maximes des Saints* rencontrèrent de suite et dans les milieux assez divers, la plus vive opposition, opposition constatée par des amis même de l'archevêque. L'une des causes et non la moindre, fut la partialité très visible de Fénelon pour Mme Guyon. Relevant les erreurs de faux mystiques, morts depuis longtemps, et qui avaient cessé de nuire, il passe sous silence ceux de son époque. Ce silence était calculé pour ne pas condamner « la prophétesse ».

L'article du P. Dudon résout bien et solidement les trois questions auxquelles il s'est proposé de répondre, et par là, il fait faire un pas à l'histoire de ces tristes débats. Il est fâcheux que cette lumière plus vive laisse entrevoir dans un grand homme et dans une âme singulièrement belle de la duplicité, des détours, une excessive impressionnabilité.

Th. Malley.

Recherches de Sciences religieuses. 1926.

Paul Dudon : *Examen secret et amiable de l' « Explication des maximes des saints » après sa parution*, p. 120-142. M. Dudon a pris occasion de la publication des *Mémoires* d'Hébert, curé de Versailles, par la *Revue de France*, pour examiner les longues tractations qui précédèrent l'éclat public des controverses de Bossuet et de Fénelon sur les « Maximes des Saints ». De ces recherches fines et pénétrantes, il résulte que si les tractations discrètes, poursuivies pendant six mois entre Fénelon et les adversaires de certaines doctrines des *Maximes des Saints*, n'aboutirent pas : c'est que « Fénelon a été intraitable ». Il a soutenu que Noailles, Godet des Marais étaient influencés par Bossuet et prévenus contre lui. Or, les explications et éclaircissements fournis par Fénelon ont paru insoutenables aux huit docteurs choisis par « la main amie de Noailles ». L'affaire, impossible à résoudre en France, fut portée à Rome. Et, malgré l'assurance étonnante de Fénelon qui en appelle à des « temps plus équitables », le pape, en frappant les *Maximes* a ruiné à jamais le crédit de leur doctrine propre.

H.-X. A.

Etudes. 63e année. Tomes 186-189. Paris, 1926.

Paul Dudon : *La dispute entre Bossuet et Fénelon. D'après les Mémoires d'Hébert, curé de Versailles (1686-1704)*. 5 février, p. 324-334. Curé de Versailles pendant dix-huit ans (1686-1704), le tourangeau François Hébert vit Louis XIV, Godet des Marais, Noailles, Mme Guyon, Bossuet, Fénelon. Ses Mémoires récemment découverts par M. le chanoine Durengues contiennent des renseignements intéressants sur la querelle du quiétisme. Les symptahies d'Hébert allaient vers Fénelon, mais il conserva

toujours une liberté de jugement qui lui permit de faire des réserves sur les *Maximes des saints* et sur la pureté de vie de Mme Guyon.

Marc Dubruel : *Les origines de l'agence janséniste à Rome à la fin du XVIIe siècle. La première mission de l'abbé de Pontchâteau* (1677-1678), (20 août, p. 400-420). Le parti rigoriste envoya d'abord à Rome pour intervenir auprès du pape, le P. Nicolas-Joseph Poisson, oratorien (1677). Mais celui-ci ayant manœuvré sans habileté, reçut l'ordre de quitter Rome. Il fut remplacé par l'abbé de Pontchâteau, frère de la duchesse d'Epernon, prêtre autrefois mondain, mais maintenant converti au jansénisme. A Rome, sous le pseudonyme de Joseph du Menay, il entra en rapport avec Agostino Favoriti, secrétaire du Chiffre et de la Congrégation consistoriale, et lui remit le dossier constitué à Alet sur l'affaire de la régale par l'évêque Pavillon et son théologal Louis du Vaucel. Le 7 septembre 1677, Pontchâteau, admis auprès d'Innocent XI lui fit tenir la lettre de Pavillon dénonçant les maux de l'Eglise gallicane. En dépit de l'inaction d'Innocent XI, cette première mission de Pontchâteau avait obtenu un résultat: la liaison était établie entre Port-Royal et le Palais apostolique.

Louis Kerbiriou : *Missionnaires et mystiques en Basse-Bretagne au XVIIe siècle.* I. *Maunoir et l'organisation des Missions. Les mystiques : Catherine Daniélou et Marie-Amice Picard* (20 novembre, p. 414-437). — II. *Le Père Maunoir et la lutte contre les diableries* (5 décembre, p. 581-597). Au lendemain des troubles de la Ligue qui avaient accumulé en Bretagne les ruines spirituelles, parurent de grands apôtres, dom Michel Le Nobletz et son disciple le P. Julien Maunoir. Celui-ci fut reçu à dix-huit ans dans la Compagnie de Jésus (1624). Il pensa d'abord se vouer aux missions du Canada, puis préféra l'évangélisation des populations bretonnes. C'est la région de Douarnenez qui fut son premier champ d'apostolat. Ses moyens étaient des plus originaux. Aux tableaux inanimés dont usait dom Le Nobletz, il ajouta les tableaux vivants, les processions où les fidèles jouaient le rôle des personnages sacrés. Nous avons de lui la biographie de deux mystiques, Catherine Daniélou et Marie-Amice Picard. C'est à Quimper, qu'il rencontra Catherine, âgée de vingt-trois ans. Il devint son directeur (1654), le resta pendant treize ans, et rédigea l'histoire de sa vie en 1677, dix ans après la mort de Catherine. En 1649, il connut Marie-Amice Picard, à Saint-Pol et se fit son biographe, après 1671. Ces deux mystiques furent favorisées de visions, d'extases et de stigmates qui leur valurent persécution et popularité. Le sage historien de Marie-Amice a pris soin d'ajouter au récit de ces phénomènes : « N'examinez pas si cela est vrai ou faux; l'Eglise le discernera et verra si c'est illusion ou imagination ou réalité. »

Le P. Maunoir mena une lutte sans merci contre les superstitions diaboliques très répandues alors en Bretagne, où les assemblées sabbatiques étaient très fréquentées. Il fonda en 1650, à Saint-Elouan, une confrérie de prêtres qui, surtout par la pratique de la confession, devaient découvrir et guérir ceux qui s'y adonnaient. Ainsi, il forma autour de lui une compagnie d'apôtres d'élite, tel ce Nicolas de Saludem, seigneur de Trémaria, d'abord conseiller au Parlement de Bretagne et de mœurs fort dissolues, qui, après sa conversion, devint le missionnaire du Tréguier, des pays de Vannes et de Rennes. — Ces missions instituées par le P. Maunoir devaient prendre aux XVIIe et XVIIIe siècles un prodigieux essor.

André Courtet.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. Louis Villat [601], docteur ès lettres, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de l'université de Besançon, 1, rue Gambetta, à Besançon (Doubs), présenté par M. Carrière.

M. Georges Verdin [602], docteur en théologie, 33, Cité des Fleurs, Paris (XVIIe), présenté par M. Bucaille.

M. l'abbé Louis Bousquet [603], 3, rue de l'Amphithéâtre, à Rodez (Aveyron), présenté par M. Bucaille.

Librairie Ludwig Hantzschel [604], Burgstr. 46, Göttingen (Allemagne). (*Deux exemplaires.*)

M. le chanoine Louis Saltet [605], professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Toulouse, 31, rue de la Fonderie, Toulouse (Haute-Garonne), présenté par M. Carrière.

Bibliothèque de l'Université de Kiel [606], Allemagne. Directeur : Dr Weber.

M. l'abbé Michel Lamartinie [607], curé de Saint-Estèphe (Gironde), présenté par M. Carreyre.

M. l'abbé Rony [608], rue du Parc, à Montbrison (Loire), présenté par M. Bucaille.

Conseil d'administration du 1er Décembre 1926.

Le Conseil d'administration de la Société d'histoire ecclésiastique de la France s'est réuni le mercredi 1er décembre 1926, à 17 heures, dans la salle J de l'Institut catholique de Paris, sous la présidence de S. Gr. Mgr Baudrillart. Un échange de vues a lieu entre les membres du Conseil à propos de la participation de la Société au Congrès national des Sciences historiques qui doit se tenir à Paris en 1927. Le Conseil examine ensuite le projet de relèvement de la cotisation des sociétaires, et se déclare d'accord avec le bureau sur la proposition de ce dernier concluant au relèvement du taux de la cotisation à 50 francs. Le Conseil procède ensuite à l'examen des candidatures nouvelles et du remploi en valeurs mobilières du fonds de rachat. La séance est levée à 17 h. 35.

Assemblée générale du 1er Décembre 1926.

L'assemblée générale de la Société s'est tenue, immédiatement après la réunion du Conseil, dans la salle G de l'Institut catholique. S. Gr. Mgr Baudrillart présidait, assisté de M. G. Fagniez, vice-président, de

MM. le comte F. Delaborde, M. Prou, Mgr Batiffol, V. Bucaille, V. Carrière, J. Guiraud, J. de La Monneraye, du Conseil d'administration.

Etaient aussi présents, MM. L. Buron, J. Carreyre, A. Chalbos, P. Deslandres, T. Legrand, E. Levesque, J. Marchal, A. Marcille, Mgr Prunel, U. Rouziès et J. Zeiller.

S'étaient excusés : MM. le marquis d'Albon, X. Arquillière, E. Chénon, H. Couget, E. Chardavoine, A. Dufourcq, E. Fournier, P. Fournier, G. Goyau, E. Jordan, P. de La Gorce, M. Rousset.

Le président déclare la séance ouverte et prononce l'éloge des membres de la Société décédés depuis la dernière assemblée générale.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

« Comme chaque année, c'est d'abord vers le souvenir de nos morts que je vous invite à tourner notre pensée attristée. Treize membres de la *Société d'histoire ecclésiastique de la France* ont terminé leur tâche ici-bas durant le court intervalle de douze mois qui nous sépare de l'assemblée générale de 1925. Ils représentent à peu près tous les milieux où se recrutent nos sociétaires. Ainsi, pas un de ces derniers qui ne se sente particulièrement touché par telle ou telle disparition. Etant donnés le nombre et souvent la qualité de ces défunts, mon hommage ne pourra être que très bref. Je le regretterais davantage, moins pour votre agrément que pour la justice en général, si les dernières livraisons de la *Revue d'histoire de l'Eglise* ne contenaient sur plusieurs d'entre eux des notices précises et émues. Vous vous y reporterez avec intérêt.

Notre Conseil d'administration a été particulièrement éprouvé. Il a perdu cette année trois de ses membres et non des moindres, MM. Imbart de la Tour, Brutails et Boulay de la Meurthe.

Le 18 décembre dernier, au moment même où allait s'ouvrir notre assemblée générale, se répandait le bruit, que nous accueillions avec une douloureuse surprise, de la mort subite de M. Pierre IMBART DE LA TOUR. Normalien et agrégé, l'un des disciples préférés de Fustel de Coulanges, il avait fait porter ses premières investigations sur quelques points de l'histoire ecclésiastique du Moyen Age français. Deux volumes : *Les élections épiscopales dans l'Eglise de France du IXe au XIIe siècle* et *Les origines religieuses de la France, les paroisses rurales* l'avaient de bonne heure imposé à l'estime de ses pairs. Appelé à une chaire de la Faculté des lettres de Bordeaux, il avait en peu de temps pris une heureuse influence sur les étudiants par l'action sociale et chrétienne qu'il savait joindre à son œuvre d'enseignement et de science. C'était un orateur. Très préoccupé du mouvement religieux de son temps, il y prit parti du côté le plus libéral et fut l'inspirateur du *Bulletin de la Semaine*. Cette forme donnée à son activité retarda longtemps la suite de ses publications historiques. En 1905 enfin, parut le premier volume de son maître ouvrage, les *Origines de la Réforme*. Il voulait donner à la France le pendant de l'œuvre monumentale de Mgr Janssen sur la Réforme allemande. Comme lui, il chercha souvent dans l'ordre politique et social les sources de la Révolution religieuse. De là des aperçus très variés, souvent profonds, mais aussi quelque lenteur à aborder le fond même du sujet. Avec le tome IVe, il en venait enfin à Calvin. La Providence ne lui laissa pas le temps de le publier. Fort heureusement, ce volume est aujourd'hui sous presse. Un autre travail de première importance avait momentanément interrompu l'histoire des *Origines de la Réforme en France* : c'était le volume consacré à l'*Histoire politique de la France*,

des origines à la Renaissance, dans l'*Histoire de la Nation française* de M. Gabriel Hanotaux; on y admire de belles vues d'ensemble et de rares qualités d'écrivain. En 1909, l'*Académie des Sciences morales et politiques* avait admis M. Imbart de la Tour dans sa section d'histoire à la place de M. Luchaire. Onze ans plus tard, à la mort d'Etienne Lamy, qui l'avait honoré de sa confiance, il se présenta à l'Académie française et obtint un nombre de voix fort honorable. Comment ne pas rappeler que M. Imbart de la Tour avait, plus que qui que ce soit, contribué à associer les corps savants du monde entier à la restauration de la Bibliothèque de Louvain; le cardinal Mercier lui en avait témoigné la plus vive reconnaissance. Il eut aussi un rôle prépondérant dans le Comité franco-espagnol qui servit, pendant et après la guerre, au rapprochement des deux pays. Tant de titres préserveront de l'oubli le nom de notre regretté confrère.

M. Auguste Brutails était l'un des représentants les plus autorisés de l'érudition et de l'archéologie françaises. Ses innombrables et très personnels travaux débordent de vie. Mais l'archéologie, et particulièrement celle de nos monuments religieux du S.-O. de la France, n'accapara pas toute l'activité d'Auguste Brutails. Il faut rappeler ses études peut-être moins connues d'histoire économique et sociale consacrées aux classes rurales du Roussillon et encore sa si originale *Coutume d'Andorre*, où il appuyait sur la connaissance exacte de l'histoire et du vieux droit écrit la rédaction d'un code en usage depuis lors dans la petite république pyrénéenne. Cet archéologue illustre était un écrivain ardent et passionné. Le zèle qui l'animait le faisait s'élever avec une vigueur, voire une âpreté, qui lui fut souvent reprochée, contre tous les barbares et iconoclastes modernes, y compris les curés restaurateurs maladroits ou contempteurs ignorants des belles œuvres du passé. Né au sein d'une famille de croyants sincères, Auguste Brutails se comporta toute sa vie en chrétien. On le voyait souvent assister à la messe dans la chapelle réservée aux étudiants bordelais. J'ai lu quelque part cette anecdote significative. Elle date de ses derniers jours. Un de ses amis qui venait le visiter à la clinique où il était soigné s'entendit répondre par la religieuse à laquelle il demandait M. Brutails : « Ah ! oui, ce monsieur qui prie si bien. » La douleur ne lui fut pas épargnée dans les dernières années de son existence. Il perdit en peu de temps sa femme et son unique enfant. Une noble vie se termine avec lui. Auguste Brutails était membre libre de l'Académie des inscriptions et belles lettres depuis 1919.

Le comte Boulay de la Meurthe était tourangeau. Il avait de son pays natal la finesse et la mesure. Toute son existence se passa en doctes lectures, compagnies choisies, travaux érudits et solides, activité aussi d'homme d'œuvre généreux et discret. Sa naissance, il descendait en ligne directe du célèbre homme d'Etat et jurisconsulte de la période consulaire et impériale, le prédestinait à devenir l'historien de l'*Histoire du rétablissement du culte en France (1802-1805)*. Les six volumes grand in-8° de *Documents sur le Concordat*, avec des notices et des commentaires sont un chef-d'œuvre d'érudition consciencieuse. Plusieurs années durant, j'ai travaillé près de lui aux Archives du ministère des Affaires étrangères : j'en puis rendre témoignage. Avec quelle aristocratique discrétion il perçait d'un trait léger les affirmations et les faciles généralisations d'historiens improvisés, sans vouloir les écraser sous les coups d'une polémique où il eût excellé ! Vers la fin de sa longue vie, l'Académie française lui décerna le grand prix Gobert : ce n'était que justice.

Peu de jours avant notre dernière assemblée générale, à la fin de no-

vembre 1925, était mort l'un des hommes qui, par les qualités de son esprit, son amour du livre et du document, faisait le plus d'honneur à notre Société, le baron Claude de Barante. Du château qu'il habitait en Auvergne, près de Thiers, la bibliothèque était le principal attrait; soixante mille volumes en garnissaient les galeries, éclairées par de vastes fenêtres d'où l'on découvrait le merveilleux panorama de la chaîne des Dômes. Des manuscrits précieux, les matériaux de la fameuse histoire des ducs de Bourgogne, des correspondances d'un prix inestimable, classés en perfection, remplissaient des armoires libéralement ouvertes aux chercheurs et même aux hôtes de passage. M. de Barante n'était pas seulement un collectionneur et un bibliophile, c'était un lettré de race. En 1890, il avait entrepris la publication qui devait se continuer en huit volumes des *Souvenirs* de son illustre aïeul, complétés par sa correspondance diplomatique et sa correspondance avec ses amis. Ces souvenirs remontent jusqu'à la Révolution. D'autres publications sorties de la plume de M. de Barante lui avaient ouvert la porte de nombreuses sociétés savantes; il fut président de la *Société d'Histoire de France* et vice-président de la *Société d'Histoire diplomatique*. M. Paul Nourrisson a prononcé son éloge, en quelques pages charmantes, devant l'Académie de Clermont. A cet hommage, nous joindrons le nôtre.

Mgr Bardel est mort évêque de Séez, dont il était le pasteur depuis 1897. Alors le plus jeune des évêques de France, on lui prédisait les plus hautes destinées. Courtois, doux, fin, porté à la conciliation, il formait un contraste parfait avec son prédécesseur, Mgr Trégaro, fougueux défenseur des droits de l'Eglise. Ce contraste surprit d'abord, mais par sa bonté et sa haute valeur, en peu d'années, le nouvel évêque conquit le cœur de tous ses diocésains. Survint la séparation de l'Eglise et de l'Etat; Mgr Bardel, comme Mgr Chapon, se prononça nettement et se dépensa activement en faveur du projet des cultuelles-canoniques proposé par Mgr Fulbert-Petit, archevêque de Besançon. L'opinion contraire triompha; l'évêque de Séez entra alors dans une sorte de pénombre d'où il ne sortit plus. Doué d'une intelligence ouverte à toutes les choses de l'esprit et d'un sens littéraire affiné, il encourageait l'étude autour de lui et recevait volontiers, dans sa modeste mais agréable résidence, quelques hommes de lettres devenus ses amis.

M. le chanoine Albe, archiviste diocésain et chanoine titulaire de Cahors, était un professionnel des études qui sont la raison d'être de la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*. Son successeur aux archives du diocèse de Cahors, M. l'abbé Sol, lui a consacré dans cette Revue une notice sobre et exacte. Personnellement, j'ai eu le plaisir de me rencontrer à Rome avec M. Albe, alors chapelain de Saint-Louis des Français. De ses recherches aux Archives vaticanes sortirent plusieurs travaux appréciés du monde savant : *Autour de Jean XXII* et *Familles du Quercy*. A Paris et à Londres, il put approfondir l'étude de la domination anglaise dans le Quercy. Il se livra aussi à d'importantes recherches en vue du procès de béatification de l'évêque Alain de Solminhiac. Enfin l'histoire religieuse du Quercy lui est redevable d'un grand nombre de monographies : *De quelques erreurs de la liste épiscopale du diocèse de Cahors aux XIVe et XVIe siècles; — L'hérésie albigeoise et l'Inquisition en Quercy; — Les Miracles de Notre-Dame de Rocamadour au XIIe siècle;* enfin trois volumes des mieux documentés sur le *Prieuré-doyenné de Carennac*, sur les *Abbayes de Marcilhac et Espagnac*, sur le *Château de Saint-Sulpice et ses seigneurs* auraient suffi à lui assurer une place de choix parmi les érudits du Centre et du Sud-Ouest de la France. Pour un

prêtre, l'érudition, même poussée très loin, ne saurait être tout. Longtemps M. l'abbé Albe y avait joint un ministère actif. Mgr l'évêque de Cahors, dans la lettre qu'il adressa à son clergé pour lui faire part de la grande perte que faisait le diocèse en la personne de son archiviste, lui rendit un hommage significatif : « Le trait caractéristique de cette grande âme, si bien douée à tous égards, c'était l'esprit surnaturel, la piété sacerdotale, la bonté rayonnante. »

Un vénérable prêtre, un laborieux, un parfait érudit vient de nous quitter. M. le chanoine Burlet, professeur au grand séminaire de Leysse au diocèse de Chambéry, est mort le 7 août dernier. Né à Chambéry en 1858, il ne s'éloigna guère de son pays natal et fut tour à tour étudiant, puis professeur savoyard, enseignant d'abord les humanités à l'externat Saint-François de Chambéry (M. Burlet était un fin lettré au style clair, sobre et mesuré), ensuite la philosophie au grand séminaire, dont il suivit les pérégrinations à l'époque des persécutions religieuses qui marquent le début du siècle. Au cours d'une existence très unie, M. Burlet ne s'en est pas tenu à sa besogne professorale, il a beaucoup écrit et il a fait avancer largement l'histoire de la Savoie. Je ne puis rappeler ici que quelques-unes de ses œuvres les plus importantes, ainsi son *Histoire de Savoie avant le christianisme*, parue en 1901 et qui recueillit d'emblée les suffrages des spécialistes, son *Allobrogie chrétienne au VIe siècle* (1910), et surtout un livre capable à lui seul de fonder une solide réputation : *Le culte de Dieu, de la Sainte Vierge et des Saints en Savoie avant la Révolution. Essai de géographie hagiographique*. M. l'abbé Carrière, notre distingué secrétaire, en a dégagé heureusement les caractéristiques dans un compte rendu paru dans la *Revue d'Histoire de l'Eglise* en octobre 1921. Il termine son analyse par ces mots : « Nous ne connaissons point d'exemple d'une entreprise semblable à celle de M. Burlet. Il serait à souhaiter qu'il eût des imitateurs dans chaque diocèse. A beaucoup de points de vue son livre peut servir de modèle. » Eloge très mérité certes, mais qui avive encore nos regrets.

En saluant la mémoire de Mme la baronne de Rochetaillée, décédée le 17 février 1926, le président de la Société d'histoire ecclésiastique de la France accomplit un devoir de justice et de reconnaissance. Un devoir de justice : cette femme admirable avait été comblée des dons de la fortune et de l'intelligence. Elle les mit au service de son pays et de la religion. Sa merveilleuse activité s'étendait de son domaine de Contenson dans la Loire, où elle avait organisé le plus bel ensemble d'œuvres agricoles, sociales et catholiques, jusqu'à son hôtel de la rue de Chateaubriand si largement ouvert à de multiples initiatives charitables. Pour notre Société, c'est encore un strict devoir de reconnaissance de rappeler comment, au lendemain de la guerre et à la prière du très regretté Claude Desjoyeaux, Mme de Rochetaillée offrit à notre œuvre l'appui le plus complet, recrutant des adhérents, comme la comtesse Desvernay, dont nous déplorons pieusement la perte cette année même, offrant ses salons pour des causeries de propagande, ouvrant enfin largement sa bourse. Cette passion du bien à faire s'alliait chez la baronne de Rochetaillée à une bienveillance délicate à l'égard des personnes. C'est dans ce rôle d'expansive charité qu'elle a usé sa vie.

Le 9 mai dernier, M. Charles de Beaucorps mourait, âgé seulement de 47 ans. Il avait hérité de son père, archiviste paléographe, et de son grand oncle M. Boucher de Molandon, qui a laissé d'érudits travaux sur l'histoire orléanaise, sa vocation scientifique. Mais à part un excellent début avec son Mémoire sur l'*Administration des intendants d'Or-*

léans de 1686 à 1713, il produisit assez peu. L'état de sa santé ne lui a pas permis d'entreprendre de grands ouvrages. Et de plus il s'est donné avec une magnifique ardeur aux œuvres sociales. M. le chanoine Chenesseau, qui l'a bien connu, nous dit que M. de Beaucorps « contribuait, par la plume et par le dévouement, à la création de jardins ouvriers, d'habitations à bon marché, de colonies de vacances ». Il nous apprend aussi que ce bon travailleur laisse après lui d'importants manuscrits. Souhaitons qu'ils soient bientôt édités.

Il me reste, en terminant cette honorable mais douloureuse revue, à recommander encore à votre souvenir trois membres de notre Société sur qui je n'ai pu recueillir les éléments d'une notice, Mlle Crimotel, le R. P. Symphorien Grivelet, religieux à l'abbaye de Tamié en Savoie, enfin M. Baar Ferree, directeur de *The Pennsylvania Society*.

Puissent ces amis dévoués trouver de dignes successeurs et notre Société, en dépit de ces pertes, poursuivra, au profit de la vérité, sa marche laborieuse et utile ! »

La parole est ensuite donnée à M. le Secrétaire général. M. Carrière dresse d'abord le bilan scientifique de l'année. Ce bilan fait apparaître une nouvelle et importante contribution à l'actif de la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*. M. le rapporteur rappelle un certain nombre de travaux qu'elle a insérés : l'article de M. Dufourcq : *Comment concevoir l'histoire d'un diocèse de France*, fixe un cadre de travail souple et logique. Au plan de jadis, basé sur la suite des biographies d'évêques, l'auteur substitue un plan chronologique par états de civilisation ou stades d'évolution variables comme les faits eux-mêmes; — l'article de M. Zeiller sur *Les origines chrétiennes en Gaule*, confirmera les timides, et il y en a encore, dans la négation de la théorie de l'apostolicité des évêchés de France; — la *Réforme grégorienne*, par M. Fliche, est une parfaite position des problèmes relatifs aux origines du mouvement de rénovation religieuse et morale du xie siècle; — les *Grèves de décimables* à l'époque des guerres de religion, par M. Carrière, démontre l'intérêt des recherches économiques pour comprendre la position prise par les classes rurales à l'égard de la Réforme au xvie siècle; — l'article de M. Celier expose pour les débutants, et les initiés s'y réfèreront volontiers, l'origine et le contenu des fonds d'histoire du Moyen Age aux Archives nationales; — enfin, M. le rapporteur donne à l'assemblée la primeur d'un travail dont nos lecteurs ont eu depuis l'occasion d'apprécier la sage et docte ordonnance en même temps que l'érudition consommée, nous voulons parler de l'article de méthodologie dû à la collaboration de MM. Levillain et Sauvage, *Comment rédiger l'histoire d'un monastère*.

M. Carrière commente ensuite rapidement le « Tableau d'honneur » de l'année 1926. Il le montre chargé en prix académiques, thèses de doctorat, distinctions honorifiques diverses.

Résumant cet effort, l'illustrant mieux que tout commentaire, le nombre des sociétaires nouveaux atteint 35 pour 1926, et certaines adhésions, comme celles de M. le chanoine Meunier et de M. Marcel Aubert sont de choix. Sans doute il s'est produit des vides parmi nous; la mort, les difficultés de l'existence en sont les causes trop normales. Cependant la Société compte actuellement 373 membres, chiffre encore jamais atteint.

M. le Président remercie M. le Secrétaire général de son rapport très complet et le félicite des résultats obtenus.

M. Victor Bucaille, trésorier de la Société, donne ensuite lec-

ture du rapport financier. Le Trésorier insiste sur le fait que, pour la première fois, les dépenses ont été supérieures aux recettes et que notre balance des comptes ne doit son excédent qu'aux sommes régulièrement mises de côté chaque année pour permettre la publication de la table des dix premiers tomes de la Revue. Cette réserve qui atteignait 2.358 fr. 25 a été absorbée presque toute entière. Le déficit aurait été plus considérable encore si la prudence n'avait obligé notre administrateur à réduire le nombre des feuilles de nos fascicules. Ainsi le dernier numéro de l'année ne contiendra que sept feuilles. Une telle restriction, si elle devenait habituelle, empêcherait la Société de poursuivre la réalisation de son programme. La cause de ce déficit est dû toute entière à l'augmentation considérable des frais d'impression de la Revue. Ceux-ci ont été augmentés de 25 % en janvier 1926 et de 30 % à partir de juillet de l'année dernière. Nous avons subi là les conséquences des brusques changements de valeur de notre monnaie.

Aussi le relèvement de la cotisation est-il indispensable si la Société veut continuer de remplir le programme qu'elle s'est tracée. Le Trésorier, interprétant la proposition du bureau touchant la modification à l'article 3 des statuts, propose de porter la cotisation à 50 francs. Celle des professeurs libres qui s'acquitteront avant le 1er avril serait réduite à 45 francs. En ce qui concerne l'étranger, l'abonnement à la *Revue d'histoire de l'Eglise de France* pourrait être de 60 francs français pour les pays à change faible. Pour les autres pays, l'abonnement serait payé au prix-or d'avant-guerre, soit pour l'Amérique : 3 dollars, pour l'Angleterre : 12 shellings, pour l'Allemagne : 12 marcs, pour les Pays-Bas : 6 florins 1/2, pour l'Espagne : 15 pesetas, pour la Suisse : 15 francs suisses.

Puis M. Victor Bucaille présente l'état de la caisse en cette fin d'année 1926.

ETAT DE LA CAISSE

RECETTES

Cotisations des membres fondateurs.....	1.000 00
Cotisations des membres bienfaiteurs.....	400 00
Cotisations des sociétaires.....	12.590 00
Intérêts du fonds de rachat.....	355 00
Dons gratuits.....	40 00
TOTAL des recettes.....	14.385 00

DÉPENSES

Impression de la Revue.....	13.236 15
Expédition de et pour la Revue.....	806 70
Impressions diverses.....	629 00
Frais de secrétariat.....	321 45
Frais de trésorerie.....	583 25
TOTAL des dépenses.....	15.576 55

Aux recettes de 1926, il faut ajouter la somme de 2.358 fr. 25, excédent de l'année 1925, ce qui porte notre balance des comptes aux chiffres suivants :

BALANCE

Recettes, plus excédent.....	16.743 25
Dépenses.....	15.576 55
En caisse le 31 décembre 1926.....	1.166 70

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

Puis la question du relèvement de la cotisation des sociétaires est mise en discussion. Un échange de vue a lieu. M. le comte Delaborde eût préféré que le chiffre de 45 francs, cotisation des membres de l'enseignement libre, fut ramené à 40 francs. M. Carrière fait observer qu'il a reçu une réponse favorable de 168 sociétaires, 5 seulement de ses correspondants ont fait certaines critiques au taux du relèvement. La question n'est donc plus tout à fait entière. Il tient toutefois à motiver devant l'assemblée la demande de relèvement de la cotisation et à répondre aux objections, aux suggestions plutôt, qui lui ont été faites. Il faut, dit-il, apporter dans l'étude de cette question un esprit de réalité. On dit que les prix baissent. Heureux ceux qui s'en aperçoivent. En fait, si l'on en croit les gens experts, les prix, en France, ne sont pas encore en harmonie avec les prix mondiaux, la hausse n'a pas dit son dernier mot, et le renchérissement de toutes choses s'accentuera encore — faiblement, il est vrai, mais encore — à la suite de la revalorisation du franc et du retour à une monnaie saine, à l'étalon or. Ne nous faisons pas d'illusion dangereuse : l'exemple des pays étrangers est là pour nous instruire. On parle de réduire tout superflu. Facile à dire. Le superflu, s'il existe chez nous, est le résultat des sacrifices demandés à tous ceux qui, dans la Société ou à la Revue, remplissent une fonction ou tiennent la plume. Aucun n'est rétribué et c'est ainsi que nous pouvons, sans aucune subvention ministérielle, paraître riches, alors que nous ne sommes que des travailleurs et des généreux. Qu'il faille économiser, c'est indispensable. Mais économiser ne signifie pas anémier, rendre exsangue, et ce serait ici le cas. Si l'on s'en tenait à la cotisation des années précédentes, l'importance de la Revue serait sérieusement diminuée. Tous ceux à qui elle est chère — l'épithète est à prendre dans sa pleine signification — les amis, les érudits de province qui, plusieurs du moins, des diverses revues générales qu'ils recevaient jadis, n'ont conservé que la nôtre, qui comptent sur elle pour se renseigner, aussi complètement que possible, sur l'objet propre de leurs études, tous éprouveraient de cette diminution une irrémédiable désaffection. A force de réduire les articles de fond, de comprimer les comptes rendus, d'élaguer les recensions d'histoire régionale, en un mot, d'amincir les fascicules, on porterait atteinte à notre programme, on aboutirait fatalement à éloigner de nous les travailleurs. A la suite de ces explications, l'assemblée adopte, à la majorité de 187 votants contre 6, les propositions du bureau modifiant le texte de l'article 3 des statuts, ainsi libellé : « Les membres titulaires paient une cotisation annuelle de 50 francs, réduite à 45 francs en faveur des professeurs de l'enseignement libre. Les membres associés paient une cotisation annuelle de 50 francs. Sont membres

associés : les Bibliothèques, les Sociétés, les Etablissements religieux ou autres, les Prêts-Revues, etc. »

L'ordre du jour appelle l'élection de trois membres du Conseil d'administration de la Société, en remplacement de MM. le comte Boulay de la Meurthe, Brutails et Imbart de La Tour, décédés. Les sociétaires proposés par le bureau sont M. Henry Cochin, de l'Académie des inscriptions et belles lettres; M. Marcel Aubert, professeur d'archéologie à l'Ecole des chartes; M. Augustin Fliche, professeur d'histoire médiévale à l'Université de Montpellier, qui recueillent l'unanimité des suffrages des présents et des membres votant par correspondance : au total, 193 voix.

L'assemblée aborde ensuite la question de la participation de notre Société au Congrès national des sciences historiques. Ce Congrès, organisé par le « Comité français des sciences historiques », se tiendra à la Sorbonne, du 21 au 24 avril 1927. Il a pour objet principal de préparer le Congrès international des sciences historiques qui doit se tenir en 1928 à Oslo, en Norvège. Le Comité invite les sociétés historiques françaises à prendre part directement aux travaux du Congrès national. Elles s'efforceront pour cela d'y intéresser leurs sociétaires susceptibles de participer à la discussion ou qui voudraient présenter des communications. Celles-ci devront porter sur des sujets d'histoire générale, mais relatifs à toutes les périodes et spécialités historiques. Après une discussion à laquelle prennent part spécialement MM. Prou et Carrière, l'assemblée est d'avis qu'il y a un véritable intérêt pour la « Société d'histoire ecclésiastique » à jouer un rôle actif dans le futur Congrès. Les membres de la Société sont en conséquence invités à faire connaître le plus tôt possible le titre des communications qu'ils désireraient présenter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le secrétaire archiviste :
Jean de La Monneraye.

Œuvre pour l'encouragement des études supérieures dans le Clergé.

Nous recevons le compte rendu pour l'année 1925-1926 de l'*Œuvre pour l'encouragement des études supérieures dans le Clergé*. Rappelons qu'elle a pour objet d'aider les jeunes prêtres à poursuivre des études supérieures (à l'exclusion des études ordinaires de grand séminaire, ou de la préparation de grades professionnels comme la licence), à faire des recherches originales, de quelque ordre que ce soit, et à en publier les résultats. Au cours de l'année scolaire 1925-26, il a été ainsi distribué 21.965 francs, répartis entre vingt-trois bénéficiaires. Les résultats sont très encourageants; au cours de la dernière année scolaire, six thèses de doctorat en théologie, ès lettres, ès sciences, ou de doctorat d'Université, ont été soutenues devant diverses facultés. Naturellement, la place de l'histoire religieuse est considérable.

Pour tous renseignements complémentaires, demandes de bourses, souscriptions, on pourra s'adresser à l'un des secrétaires, M. le chanoine Pautonnier, 30, rue Michel-Ange, Paris (XVIe) et à M. E. Jordan, professeur à la Sorbonne, 48, rue de Varenne, Paris (VIIe).

Almanach catholique français pour 1927.

Paris, Bloud et Gay, 1927. Petit in-8° de 600 p., 400 ill. Prix : 7 fr.

Comme les précédents, le huitième volume de cette publication mérite d'être acquis et conservé. En effet, en sus d'un calendrier artistique et

instructif (il donne notamment un centenaire par jour); en sus des adresses de nombreuses personnalités, œuvres et institutions catholiques, ce livre analyse les principaux actes du Saint-Siège, rappelle les événements concernant le catholicisme français, fournit d'utiles indications bibliographiques et achève (voir le volume de 1926) la publication du *Petit dictionnaire des congrégations de femmes*, rédigé par dom Baudot. Outre une abondante illustration documentaire, cet almanach contient beaucoup de renseignemens divers, qu'une table analytique et une méthodique permettent de trouver instantanément. Louons la librairie Bloud et Gay, qui sous un petit format et pour un prix modique réalise un ouvrage copieux, artistique, intéressant et utile.

Maurice Rousset.

Pour les « Franciscanisants ».

Notre confrère, M. Alfred Péreire, bien connu par ses travaux sur l'*Imitation de Jésus-Christ*, préconise, dans le *Journal des Débats* (30 janvier 1927), après M. l'abbé Bremond, la création d'un quatrième ordre de Saint-François d'Assise : les Franciscanisants. Il ne s'agit nullement, on s'en doute, d'un nouvel ordre religieux au sens strict du mot, mais d'une société qui grouperait ceux qui gardent dans le monde un culte particulièrement fervent au *Poverello*. Déjà, cette Société à peine naissante, caresserait un projet qui intéressera tous les historiens : « Réunir dans l'une des plus grandes capitales du monde tous les livres consacrés à l'histoire de l'ordre de Saint-François. » Tous nos vœux pour le succès de la Société des Franciscanisants dont la cause est exposée avec une ardeur toute séraphique.

A. C.

Une nouvelle revue.

La Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris (VIIIe) (C.C. 1668), répondant à la demande de nombreux catholiques, lance une nouvelle revue, « *La Vie des Saints* », publication mensuelle illustrée de 64 pages, paraissant sous une couverture en couleurs (N° 1, avril 1927).

Chaque fascicule contiendra la biographie de sept des saints du mois les plus importants et de nombreuses informations sur le culte des saints, les transferts de reliques, les causes en cours, etc.

Le prix d'abonnement pour la France est de 12 francs par an : *il est réduit de 2 francs pour ceux de nos abonnés qui souscriront avant le 1er mai, en envoyant directement à l'éditeur leur bande d'abonné.*

LIVRES NOUVEAUX

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. LXXXVII (La March-La Nézière). Paris, impr. nat., 1926. In-8°, 639 p., 60 francs.

Cochin (Henry). Augustin Cochin. 1823-1872. Ses lettres et sa vie, avec une introduction et des notes. Paris, Bloud et Gay, 1926. 2 vol. in-8°, 371-398 p.

Creusen (J.) et F. Van Eyen. Tabulæ fontium Traditionis christianæ ad annum 1926. Editio altera. Louvain, éditions du Museum Lessianum, 1926. In-folio.

Frangipani. Correspondance d'Ottavio Mirto Frangipani, premier nonce de Flandre (1596-1606), publiée par Léon Van der Essen. Tome Ier. Lettres (1596-1598) et annexes. Paris, Champion, 1924. In-8°, lxxxii-452 p., 12 francs.

Gaspar (C.). Le pontifical de l'Eglise de Sens; reprod. du manuscrit 9215 de la bibliothèque royale de Bruxelles. Bruxelles, Weckesser, 1926. In-4°, 4 p., 21 pl.

Godefroy (J.). Bibliothèque des Bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe. Ligugé, abbaye Saint-Martin; Paris, Picard, 1925. In-8°, xxiii-239 p. (*Archives de la France monastique*, vol. XXIX).

Grandin (A.). Bibliographie générale des sciences juridiques, politiques, économiques et sociales de 1800 à 1925-1926. Tome I. Paris, Recueil Sirey, 1926. In-8°, vii-794 p.

Joergensen (Johannes). Le pèlerinage de ma vie. Traduit par Jacques de Coussange. Premier volume. Paris, Beauchesne, 1926. In-8°, xii-358 p., 25 francs.

Martène (Dom). La vie des Justes, publiée par Dom Heurtebise. Tomes II et III. Paris, Picard, Ligugé, abbaye Saint-Martin, 1925 et 1926. In-8° (*Archives de la France monastique*, vol. XXVIII et XXX).

Perels (E.). Epistolæ Karolini ævi, tome IV, 2 (Monumenta Germaniæ historica. Epistolarum tomus VI, 2). Berlin, Weidmann, 1926. In-4°, p. 687 à 811, 12 marcs.

Richelieu (Le cardinal de). Mémoires, d'après les manuscrits originaux (Société de l'histoire de France, t. II, fasc. 410). Paris, Champion, 1925. In-8°, xvii-366 p., 20 francs.

Strecker (K.). Die Tegernseer Briefsammlung (Monumenta Germaniæ historica. Epistolæ selectæ, III). Berlin, Weidmann, 1925. In-8°, xxx-171 p., 8 m. 40.

Streit (Rob.). Bibliotheca missionum, II. Amerikanische Missionsliteratur 1493-1699. Aachen, Xaverius-Verlagsbuchhandlung, 1924. In-8°, xxviii-939 p., 36 marcs.

Sussidi per la consultazione dell' Archivio Vaticano, a cura della Direzione e degli archivisti. Volume I : Schedario Garampi; Registri Vati-

cani; Registri Lateranensi; Rationes Camerae; Inventario del fondo Concistoriale. Roma, Bibliotheca apostolica Vaticana, 1926. In-8°, XI-222 p. (Studi e testi, n° 45).

URBAIN (Ch.) et E. LEVESQUE. Œuvres oratoires de Bossuet. Edition critique de l'abbé J. LEBARQ, revue et augmentée. Tome VII : Compléments et tables. Bruges, Desclée, de Brouwer et Cie, 1926. In-8°, 697 p., 35 francs.

VEUILLOT (Louis). Œuvres complètes. Tome VIII. Çà et là. Avertissement de François VEUILLOT. Paris. Lethielleux, 1926. In-8°, VIII-559 p., 22 francs.

HISTOIRE GENERALE

AMANN (E.). Dictionnaire de théologie catholique. Fascicules LXXII-LXXIV (Libéralisme-Lucius), t. IX, col. 513-1280. Paris, Letouzey, 1924. In-4°.

ARNOLD (Ivor). L'apparicion Maistre Jehan de Meun et le Somnium super materia scismatis d'Honoré Bonet. Paris, Les Belles Lettres, 1926. In-8°, LXXVI-137 p., 20 francs.

BAUDRILLART (Mgr), Albert DUFOURCQ, Achille MESTRE, Henri TOUSSAINT, Georges GOYAU, Henry BORDEAUX, Jacques PÉRICARD, cardinal CHAROST. La France et les Religieux. Pour un régime légal nouveau. Paris, Editions Spes, 1926. In-16, 271 p., 12 francs.

BUCHNER (Max). Die Clausula de unctione Pippini eine Fälschung aus dem Jahre 880 (Quellenfälschungen aus dem Gebiete der Geschichte. Fasc. 1). Paderborn, Schöningh, 1926. In-8°, VIII-78 p., 5 mk.

CABROL (F.) et H. LECLERCQ. Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fasc. LXX-LXXI. Impôts-Inscriptions. Paris, Letouzey, 1926. In-4°, 7 francs chaque.

CLOCHÉ (Paul). Les Elections épiscopales sous les Mérovingiens. Paris, Champion, 1926. In-8°, 54 p.

COHEN (Gustave). Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du Moyen Age. Paris, Champion, 1926. In-8°, LVI-332 p.

DILL (Sir Samuel). Roman society in Gaul in the Merovingian age. Londres, Macmillan, 1926. XIII-566 p., 21 sh.

DOUCET (Roger). Etude sur le gouvernement de François Ier dans ses rapports avec le Parlement de Paris (1515-1527). Première partie, 1515-1525. Deuxième partie, 1525-1527. Paris, Champion, 1921-1926. 2 vol. in-8°, 380 et 324 p.

FUNCK-BRENTANO (Frantz). L'Ancien Régime. Paris, Fayard, 1926. In-16, 575 p., 13 fr. 50.

GORCE (Denys). Les voyages, l'hospitalité et le port des lettres dans le monde chrétien des IVe et Ve siècles. Paris, Picard, 1925. In-8°, IX-293 p., 12 francs.

HANOTAUX (Gabriel). Histoire de la Nation française. Tome II. Géographie humaine de la France par Jean BRUNHES. Deuxième volume : Géographie politique et géographie du travail par Jean BRUNHES et Pierre DEFFONTAINES. Paris, Plon-Nourrit, 1926. In-4°, 652 p., illustr., 65 francs.

HANOTAUX (Gabriel). Histoire de la Nation française. Tome VII. Histoire militaire et navale. Premier volume : Des origines à la Révolution par le général J. COLIN et le colonel F. REBOUL. Paris, Plon-Nourrit, 1926. In-4°, 591 p., illustr.

HESSEL (A.). Geschichte der Bibliotheken. Ein Ueberblick von ihren An-

fängen bis zur Gegenwart. Goettingue, Pellens, 1925. In-4°, VII-147 p., pl.

JULLIAN (Camille). Histoire de la Gaule. Tomes VII et VIII : Les empereurs de Trèves. Paris, Hachette, 1926.

LAGARDE (Georges de). Recherches sur l'esprit politique de la Réforme. Paris, Picard, 1926. In-8°, 485 p., 30 francs.

LEMAIRE (Suzanne). La Commission des Réguliers. 1766-1780. Paris, Société du Recueil Sirey, 1926. In-8°, XIV-258 p.

LOWIS (Douglas W.). The history of the Church in France, 950-1000. Being a study in medieval christianity. Londres, the Epworth Press, J. Alfred Sharp. 260 p., 7 sh. 6 d.

PASTOR (Ludwig von). Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters. Tome X : Geschichte der Päpste im Zeitalter der katholischen Reformation und Restauration. Sixtus V., Urban VII., Gregor XIV. und Innozenz IX. (1585-1591). Freiburg im Breisgau, Herder, 1926. In-8°, XXXI-666 p., 20 marcs.

PIETTE (P. Maximin). La réaction de John Wesley dans l'évolution du protestantisme. Paris, Picard, 1927. In-8°, XXXVI-686 p., illustr., 30 francs.

RISTELHUEBER (René). Les traditions françaises au Liban. Paris, Alcan, 1925. In-8°, VIII-336 p., 20 francs.

RIVIÈRE (J.). Le Problème de l'Eglise et de l'Etat au temps de Philippe le Bel. Etude de théologie positive. Paris, Champion, 1925. In-8°, XII-499 p., 50 francs.

SARTIAUX (Félix). Foi et science au Moyen Age. Paris, Rieder, 1926. In-12, 255 p., 10 fr. 50 (Collection : Christianisme).

SCHMIDLIN (I.). Katholische Missionsgeschichte. Steyl, Missionsdruckerei, 1925. In-8°, XI-598 p., 12 marcs.

SCHMIDT (K. D.). Studien zur Geschichte des Konzils von Trient. Tübingen, Mohr, 1925. In-8°, III-220 p., 8 marcs 40.

TEETAERT (P. Amédée). La confession aux laïques dans l'Eglise latine depuis le VIIIe jusqu'au XIVe siècle. Paris, Gabalda, 1926. In-8°, XXVIII-508 p., 50 francs (Universitas catholica Lovaniensis, Series II, tomus 17).

ART CHRETIEN

COLAS (René). Le style gothique en France dans l'architecture et la décoration des édifices. Paris, R. Colas, 1926. In-8°, 55 p., pl., 100 francs.

DELAPORTE (Yves) et HOUVET. Les vitraux de la cathédrale de Chartres. Chartres, E. Houvet, 1926. Album, 500 francs.

DESCHAMPS (Paul). Etude sur la renaissance de la sculpture en France à l'époque romane (Extr. du *Bulletin Monumental*, 1925). Paris, Société générale d'imprimerie et d'édition, 1925. In-8°, 98 p.

DESCHAMPS (P.). Tables d'autel de marbre exécutées dans le Midi de la France au Xe et au XIe siècle (Extr. des *Mélanges d'histoire du Moyen Age offerts à M. Ferdinand Lot*). Paris, Champion, 1925. In-8°, pp. 137 à 168.

GALL (E.). Die gotische Baukunst in Frankreich und Deutschland. Tome I : Die Vorstufen in Nordfrankreich. Leipzig, Klinkhardt et Biermann, 1925. In-8°, VIII-390 p., fig.

JALABERT (Denise). La sculpture gothique. Paris, Stock, 1926. In-16, 128 p., 6 francs.

KUENSTLE (K.). Ikonographie der Heiligen. Fribourg en Brisgau, Herder, 1926. In-8°, xv-607 p., fig., 37 marcs.

LAPPARENT (Le comte de). Sainte Barbe. Paris, Laurens, 1926. In-16, 64 p., fig.

LEROUX (André-Paul). L'abbatiale de Fécamp vue par un artisan. Première visite. Fécamp, Durand, 1926. In-8°, XII-165 p., fig.

MAURICE-LECOMTE (Madeleine). L'Eglise Saint-Pierre d'Avon. Fontainebleau, Cuenot-Bourges, 1926. In-16, 31 p.

MICHEL (A.). Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours. Tome VIII. L'art en Europe et en Amérique au XIXe s. et au début du XXe. Première partie. Paris, Colin, 1926. In-8°, 480 p., fig. et pl.

PORÉE (Charles). La cathédrale d'Auxerre. Paris, Laurens, 1926. In-16, 112 p., fig.

RITTER (Georges). Les vitraux de la cathédrale de Rouen. Etablissement Fac, 1926. In-folio, 110 p., 101 pl., 350 francs.

BIOGRAPHIES

BAZIN (René). Pierre de Clorivière, 1735-1820. Paris, Gigord, 1926. In-12, 7 fr. 50.

BLANCHEMIN (Paul). Un apostolat social et religieux : Paul Lerolle. Souvenirs d'un ami. Paris, Gigord, 1926. In-8°, XVI-525 p., fig., 15 francs.

BREMOND (Henri). Le Roman et l'histoire d'une conversion. Ulric Guttinger et Sainte-Beuve, d'après des correspondances inédites. Paris, Plon, 1925. In-16, 263 p., 9 francs.

CHARRIER (Henri). Saint-Bernard de Fontaines-lés-Dijon. Paris, Letouzey, 1926. In-12, 144 p., 4 francs.

CONSTANT (R. P. M.-D.). Sur les pas de saint Dominique en France. Paris, libr. Dominicaine, 222, faubourg Saint-Honoré, 1926. In-8°, 318 p.

DERMENGHEM (Emile). La vie admirable et les révélations de Marie des Vallées, d'après des textes inédits. Paris, Plon-Nourrit, 1926. In-8° écu, 326 p.

DUPONT (Emile). L'aumônier des corsaires. L'abbé Jouin (1672-1720). Nantes, L. Durance, 1926. In-16, XXXIII-187 p., 9 francs.

IVRAY (Jehan d'). Le cardinal Mercier. Préface de Mgr Baudrillart. Paris, Peyronnet, 1926. In-16 Jésus, 60 p., 4 francs (Collection : Les Clochers de France).

LA ROCHEFOUCAULD (Gabriel de). Un homme d'Eglise et d'Etat au commencement du XVIIe siècle. Le cardinal François de La Rochefoucauld. Paris, Plon, 1926. In-8°, v-402 p., pl.

LAVEILLE (Mgr). Le cardinal Mercier, archevêque de Malines (1851-1926). Paris, Editions Spes, 1926. In-12, XIII-240 p., 15 francs.

LEMAN (L'abbé A.). Madame Acarie ou la Bienheureuse sœur Marie de l'Incarnation. Paris, Lethielleux, 1926. In-16, 96 p., 3 francs.

LENOTRE (G.). Robespierre et la « Mère de Dieu ». Paris, Perrin, 1926. In-16, 335 p., 15 francs.

MABILE (Le chanoine). Monseigneur Mabile, évêque de Versailles. Paris, Tequi, 1926. 2 vol. in-8°, 439-418 p.

MARCEL (L. E.). Le cardinal de Givry, évêque de Langres (1529-1561). Tome I : La Renaissance. Tome II : La Réforme. Paris, libr. Lefebvre, 77, rue de Rennes, et chez l'auteur, à Prauthoy (Haute-Marne), 1926. 2 vol. in-8°, 519, XXXVI-531 p., 120 francs.

Mariotti (C.). Une gloire de la Corse. Vie du vénérable Franceschino de Ghisoni, franciscain. Lille, Desclée, De Brouwer et Cie, 1925. In-16, 171 p.

Meisant (Le chanoine). Le vénérable P.-J.-Cl. Colin, fondateur de la Société de Marie. Lyon et Paris, Vitte, 1925. In-8°, 284 p., fig., 9 fr. 50.

Odelin (Mgr). Le cardinal Amette, 1850-1920. Souvenirs. Paris, Gigord, 1926. In-8°, II-206 p., portrait.

Plus (Raoul). Mère Thérèse de la Croix, fondatrice des Gardiennes-adoratrices de l'Eucharistie, dites de Saint-Aignan. Paris, Gigord, 1926. In-12, 240 p., 10 francs.

Raffin (Léonce). Saint-Julien de Balleure, historien bourguignon, 1519 ?-1593. Paris, Champion, 1926. In-8°, 134 p. (Bibliothèque littéraire de la Renaissance).

Riblier (Le P. P.-A.). Martyrs falaisiens à Caen sous la Terreur. L'abbé Jacques Riblier et Marie-Jeanne Guesdon des Acres. Paris, Téqui, 1926. In-8°, X-263 p., 10 francs.

Rovolis (P. J.-B.). Les martyrs Eudistes massacrés aux Carmes et à Saint-Firmin (2 et 3 septembre 1792). Paris, Gigord, 1926. In-12, XIV-222 p.

Rudler (Gustave). Michelet historien de Jeanne d'Arc. Tome II : La pensée; l'art. Paris, Les Presses universitaires de France, 1926. In-8°, 220 p.

Uzureau (F.). Un prêtre normand en Belgique (1792) (Extr. de la *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. IV, p. 437-439, 1925). — Il s'agit de Michel Heude, curé de Saint-Patrice de Rouen en 1783.

Vulliaud (Paul). Joseph de Maistre franc-maçon. Paris, Emile-Nourry, 1926. In-8°, 260 p., 18 francs.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Beyssac (Jean). Rapports de l'église de Lyon et de l'ordre des Chartreux. Fondation de la Chartreuse de Lyon. Les prieurs (Extr. du *Bulletin de la Diana*, t. XXII). Montbrison, impr. Brassart, 1926. In-8°, 47 p.

Bigard (Louis). Le prieuré de Marcoussis. Paris, Picker, 1926. In-8°, 90 p., pl. et cartes, 10 francs.

Chanoines réguliers de Latran (Les). Paris, Letouzey, 1926. In-12, 158 p., 4 francs.

Compagnie des Filles de Marie Notre-Dame (La). Paris, Letouzey, 1926. In-12, 153 p., 4 francs.

Congrégation des Sœurs de Sainte-Agnès d'Arras (La). Paris, Letouzey, 1926. In-12, 160 p., 4 francs.

Congrégation des Sœurs du T.-S. Sauveur, dites Sœurs de Niederbronn (La). Paris, Letouzey, 1926. In-12, 156 p., 4 francs.

Congrégation du Saint-Esprit (La). Paris, Letouzey, 1926. In-12, 159 p., 4 francs.

Guillet (Le R. P. Marie-Joseph). Les Dominicains français à l'île de la Trinidad (1864-1895). Tours, Cattier, 1926. In-8°, VI-458 p., fig.

Institut des Frères de Saint-Gabriel autrefois dits du Saint-Esprit. Paris, Letouzey, 1926. In-12, 139 p., 4 francs.

Leherpeur (M.). L'Oratoire de France. Paris, « Editions Spes », 1926. In-16, XIII-198 p., 8 francs.

RENEAULT (L'abbé). La congrégation des Sœurs gardes-malades de la Compassion de Rouen. Fécamp, Durand, 1926. In-8°, xx-165 p., fig.

UZUREAU (Le chanoine). Les chanoines d'Angers pendant la Révolution (Extr. des *Mém. de la Soc. nat. d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, t. XXVIII, an. 1925). In-8°, 35 p.

HISTOIRE LOCALE

BELMON (Camille). Notre-Dame de Ceignac. Paris, Letouzey, 1926. In-12, 160 p., 4 francs.

CHARRIER (J.). Histoire religieuse du département de la Nièvre pendant la Révolution. Tome I (1789-1795); tome II (1795-1803). Paris, Guitard, 1926. 2 vol. in-8°, 382 et 420 p.

DEZ (Pierre). Histoire des protestants et de l'Eglise réformée de l'île de Ré. La Rochelle, F. Pijolliet, 1926. In-8°, x-220 p.

DUBECH (Lucien) et Pierre d'ESPEZEL. Histoire de Paris. Paris, Payot, 1926. In-8°, 511 p., avec carte, 30 francs.

DURAND (René). Le département des Côtes-du-Nord sous le Consulat et l'Empire (1800-1815). Paris, Alcan, 1926. 2 vol. in-8°, LXXIX-606 et 568 p., 40 francs.

GAUTHEROT (Gustave). La Terreur en Vaucluse. Le drame d'Orange. Avignon, Aubanel, fils aîné, 1926. In-8°, 207 p.

GUÉRIN (L'abbé M.). Lignières, Sonneville et Saint-Palais-des-Combes. En vente chez l'auteur à Touzac (Charente), 1925. In-8°, 263-XI p.

MEURGEY (Jacques). Histoire de la paroisse de Saint-Jacques-la-Boucherie. Paris, Champion, 1926. In-8°, 350 p., 80 francs.

MILLET (Lucien). Notre-Dame de Cléry. Paris, Letouzey, 1926. In-12, 160 p., 4 francs.

PINEL (Le R. P. Louis-Charles). Notre-Dame-sur-Vire. Paris, Letouzey, 1926. In-12, 156 p., 4 francs.

ERRATA au fascicule d'octobre-décembre 1926.

Page 441, ligne 12. Au lieu de *Mournet*, lire MOURRET.

Page 484. La recension de l'ouvrage du Dr Ulrich Stutz, *Die päpstliche Diplomatie unter Leo XIII* a pu donner lieu à une équivoque. A la manière dont s'exprime le recenseur, on peut croire que les *Mémoires* du cardinal Ferrata ont paru d'abord en italien. En réalité, les *Mémoires* ont été édités en français à Rome en trois volumes in-octavo, dont la publication de Reims a reproduit textuellement la partie la plus importante. Ces *Mémoires*, il est vrai, ont été rédigés en italien par l'auteur, mais lui-même en avait fait faire, sous sa surveillance, la traduction française. Quand le frère du Cardinal, encouragé par Benoît XV, a entrepris la publication de l'ouvrage, il a fait faire une revision soignée de la traduction, sans parler de quelques retouches intéressant des personnages encore vivants. Mais il n'a jamais été question d'une édition en italien.

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

Lib.-imp. MARQUESTE, E.-H. GUITARD, dir°, 7, rue Ozenne, Toulouse.

SAINT TROPHIME

Confesseur et Métropolitain d'Arles

ET LA MISSION DES SEPT EN GAULE

Etude d'un texte de Grégoire de Tours et d'un passage de la Passion de saint Saturnin.

I. Saint Trophime d'Arles, évêque et confesseur, n'est pas le martyr Sérapion d'Alexandrie. — II. Le texte de Grégoire de Tours sur la mission des Sept n'est pas emprunté à la Passion de saint Saturnin, qui, elle, ne fut écrite qu'au début du ve siècle. La source de Grégoire de Tours, tradition orale ou document écrit, ne paraît pas antérieure à la fin du ve siècle. — III. Au sujet des Sept, on ne peut admettre les identifications qui ont été proposées récemment, sauf peut-être pour saint Saturnin; un exemple amusant d'identification conjecturale de saint Denis et de ses compagnons avec Bacchus. — IV. Les plus anciens témoignages sur saint Trophime doivent être interprétés avec la réserve que leurs auteurs ont apportée à les écrire.

Les partisans et les adversaires des traditions provençales, et, d'une façon plus générale, de l'apostolicité des Eglises des Gaules, n'ont pas cessé de rompre des lances depuis l'époque déjà lointaine où s'affrontèrent Mgr Duchesne et Mgr Bellet[1]. Les dernières passes d'armes sont d'hier[2]. Notre intention n'est pas de prendre part à ce tournoi : en abordant le sujet de saint Trophime et de la prétendue mission des sept évêques en Gaule, nous voulons seulement débarrasser le champ clos d'une végétation qui encombre les lices.

1. M. Fernand Mourret, dans son *Histoire générale de l'Eglise*, au tome I, *Les Origines chrétiennes*, nouvelle édition, Paris, 1924, in-8°, p. 170-180, a tenté une mise au point de la question.

2. Dans le camp des traditionnalistes, M. le chanoine Joseph Bérenger a publié *Sainte Marie-Madeleine en Provence* (Paris, 1925, in-16, 192 p.), dont la 4e édition a paru à Marseille en 1925. — Dans le camp adverse, M. Georges de Manteyer a réuni en un volume une série d'articles parus en 1923 et 1924; il en sera question ici même.

Le saint que l'Eglise d'Arles vénère comme son premier évêque sous le nom de Trophime est-il un personnage historique? Nous en entendons parler pour la première fois dans la première moitié du ve siècle en de tels termes que l'Eglise arlésienne a pu voir en lui le compagnon de l'apôtre saint Paul, dont il est question dans la seconde épître à Timothée (IV, 20), et dans les Actes des apôtres (XX, 4). Mais un texte de Grégoire de Tours semble indiquer que Trophime fut envoyé prêcher la foi chrétienne en l'an 250 de notre ère, en même temps que six autres évêques venus comme lui de Rome en Gaule. Bien que ce texte de l'historien mérovingien soit considéré par les tenants des deux camps adverses comme de très faible autorité, il garderait cependant un souvenir assez exact du temps où aurait vécu le prototype réel du pseudo-évêque fondateur de l'Eglise arlésienne, qui ne serait autre que le martyr d'Alexandrie, Sérapion, mis à mort le 12 février 249.

Nous nous proposons de montrer que Trophime d'Arles n'a rien à voir avec le martyr Sérapion, que le texte de Grégoire de Tours et que le passage de la Passion de saint Saturnin cité par l'historien mérovingien peuvent être l'objet d'une interprétation nouvelle, que les Sept évêques missionnaires ne sont pas ce qu'un érudit a cru qu'ils étaient, et que l'identification de l'évêque d'Arles avec le Trophime d'Asie, disciple de l'apôtre des Gentils, n'a pas, même dans les textes du ve siècle qu'on invoque, une base assurée.

I

Saint Trophime d'Arles n'est pas le martyr Sérapion d'Alexandrie.

C'est au moyen du martyrologe hiéronymien et du bréviaire syriaque que l'on a récemment tenté d'identifier Trophime d'Arles avec le martyr Sérapion d'Alexandrie[3]. Rappelons en deux mots ce que sont ces documents. Le Martyrologe

3. Georges de MANTEYER, *Les origines chrétiennes de la IIe Narbonnaise, des Alpes-Maritimes et de la Viennoise (364-483)*. Gap, 1924, in-8° (Extrait du *Bulletin de la Société d'Etudes* des Hautes-Alpes, années 1923-1924), p. 112-146.

mis à tort sous le nom de saint Jérôme est, d'après les savantes recherches des derniers éditeurs, J.-B. de Rossi et L. Duchesne[4], une œuvre composite; dans sa forme première, il était une compilation italienne faite au milieu du ve siècle : 1° du calendrier de l'Eglise romaine établi sous le pape Miltiade (311-314), continué entre 418 et 422 jusqu'au pape Innocent Ier (401-417) et augmenté d'additions concernant le pontificat de Sixte III (432-440); 2° d'emprunts faits à un martyrologe grec composé à Nicomédie de Bithynie peu après 362; 3° enfin de notes écrites probablement en Lombardie peu après la mort de saint Paulin de Nole (431). A cette compilation primitive sont venues s'ajouter les données d'un calendrier africain, de Carthage, établi sous l'épiscopat d'Eugène (523-535), et des mentions gallicanes écrites à Auxerre sous l'évêque Aunachaire (561-605), après la mort d'Avitus, évêque de Clermont, décédé le 21 janvier 592 au plus tôt, et avant celle de l'évêque d'Autun, Syagrius, qui mourut au mois de juin 601 au plus tard[5].

Sous sa forme définitive, le martyrologe hiéronymien est donc un document mérovingien; le plus ancien manuscrit, celui d'Epternach, fut écrit en 703. L'état du texte, avec ses nombreuses et presque invraisemblables cacographies, avec ses inexactitudes chronologiques, avec ses doubles emplois, en rend l'usage délicat, sans cependant peut-être justifier les libertés qu'on a prises parfois avec les renseignements qu'il fournit.

Le bréviaire syriaque, conservé au Musée Britannique, fut écrit à Edesse en 411 ou 412; traduit du martyrologe grec de 362 signalé plus haut, il peut servir à contrôler les emprunts que l'auteur de la compilation italienne fit à ce dernier. C'est de lui qu'il convient donc de partir pour procéder méthodiquement dans l'enquête qui va suivre.

L'Eglise d'Alexandrie vénérait probablement cinq ou six martyrs du nom de Sérapion. Trois sont expressément signalés par le bréviaire syriaque; le 19 mars : Ἐν Ἀλεξανδρείᾳ Βάσσος καὶ Σεραπίων; le 19 mai : Ἐν Ἀλεξανδρείᾳ Σεραπίων καὶ ἕτεροι μάρτυρες ιϛ'; le 14 septembre : Ὥρος ἐπίσκοπος καὶ Σεραπίων πρεσβύτερος.

4. *Acta sanctorum Bollandiana*, novembre, t. II.

5. D'après M. Krusch, ces additions gallicanes seraient l'œuvre d'un moine de Luxeuil qui les aurait écrites dans son monastère après 627.

La première de ces mentions a passé trois fois dans le martyrologe hiéronymien, les 19, 20 et 21 mars sous les rubriques successives In Africa, In Syria et In Alexandria.

A la seconde répond vraisemblablement l'article du 18 mai du martyrologe hiéronymien : In Alexandria, Potamonis presbyteri, Heortasii presbyteri, Serapionis presbyteri, Pantheri, Dioscori, Palmi, Petegondi diaconi, Cenroni, Dativi, Lucii et Maximae, Hermonis lectoris et aliorum IIII. Constantinopoli, Efuchi (*ou* Euchi), Serapionis (*et ceterorum ut supra usque ad Hermonis*), Marciani, Luciosi, Lucianae, Aeginae[6].

La comparaison des deux listes invite à considérer Sérapion comme le chef de file d'un groupe qui, bien qu'il comporte treize noms avec celui de Sérapion quand le syriaque n'en annonce que douze, peut être considéré comme le même que celui du 19 mai dans le bréviaire d'Edesse.

Enfin c'est évidemment Oros et Sérapion qui, du 14 septembre, ont glissé au 11 septembre dans le hiéronymien où Ὧρος est traduit par « Sirus ».

Deux autres groupes du syriaque abritaient encore sous l'anonymat un Sérapion chacun.

Le 8 septembre, nous lisons : Φαῦστος πρεσβύτερος καὶ Ἀμμώνιος καί ἕτεροι μάρτυρες κ′; ce groupe de martyrs est consigné le même jour dans le hiéronymien : « In Alexandria, Ammonis, Fausti, Serapionis, ... et aliorum XXII. » La mention des vingt-deux anonymes semble être le résultat d'une erreur provoquée par le nombre même des martyrs du groupe.

Le 10 septembre, c'est un nouveau groupe de treize martyrs : [Νεμέσιος] καὶ ἕτεροι ιϑ′. A ce jour le martyrologe hiéronymien porte : « In Alexandria civitate, Nemesii, Ammonis, Orionis, Herosi, Didymi, Meresori, Panoepsi, Achillei, Nicetii, it. Ammonii, Orosii, Silvani, Aroponi, Nemesini et aliorum VIII, Panemoti, Nicetii, Silvini. » On n'y voit pas figurer Sérapion, à moins que « Aroponi » ne soit une cacographie de ce nom. Mais, par suite d'un double emploi, le même groupe a passé sous la date du 8 septembre, et, cette fois-ci, un Sérapion a pris place dans la nomenclature des martyrs alexandrins.

6. Ces quatre derniers martyrs sont probablement les « et aliorum IIII » d'Alexandrie.

Enfin le « pridie Kalendas Martias », on trouve un sixième Sérapion à Alexandrie dans le martyrologe hiéronymien, mais il n'a pas son répondant dans le bréviaire syriaque.

La correspondance, exacte à deux ou trois jours près, des deux sources semble ne pas devoir permettre de demander aux cinq articles du martyrologe hiéronymien plus qu'ils ne donnent effectivement, comme à tout autre article se présentant dans les mêmes conditions. C'est cependant sur l'un d'eux et sur deux autres similaires qu'on s'est fondé pour arriver à l'extraordinaire identification de Trophime avec Sérapion.

Le 12 février, la source syriaque nous livre un groupe indéterminé de martyrs d'Alexandrie : Ἐν Ἀλεξανδρείᾳ Κάνδιδος καὶ ἕτεροι μάρτυρες. Le même jour, le hiéronymien (manuscrit d'Epternach) nous donne : « Pridie idus Februarii natale Damiani militis et infantis Modesti, Ammonis, Zotici et Cyriaci... — In Alax. Juliani, Victoris, Felicis, Secundi, Severiani, Carpofori, Germini, Cyriaci, Ammoni, Eumini, Pampili. » L'absence du nom de Candidus et la fréquence des erreurs de date dans ce martyrologe ne doivent pas permettre de considérer l'article du hiéronymien comme le développement de la mention du syriaque[7]. Aussi les éditeurs du Martyrologe hiéronymien ont-ils rapproché du bréviaire d'Edesse le groupe du 14 février donné par la source latine. Il faut ici reproduire les versions différentes des manuscrits.

Ms. de Berne. XVI kl. mart.	Ms. d'Epternach.	Ms. de Wissembourg.
In Alexandria, natale sanctorum Bassiani, Adnion, Protoloci. *Hii in mare missi sunt.*	In Alax. Basiani, Tonnionis, Proti, Iuci.	In Alexandria, natale sanctorum Basiani, Tonion.
Item Cyrionis presbiteri, Mosyeos, Bassion. Agathon. exorcistae. *Hii omnes igne combusti sunt.*	It. Cyrion prb., Morsieos, Bassiari. It. Agathon exercitus (*sic*).	Moyseos, Bassion,
It. Dionisius et Ammonius decollati sunt.	It. Dionisius, Ammonius.	Dionisius et Arimonius.

7. C'est cependant ce que fait M. de Manteyer dans son chapitre sur *Saint Genès de Périnthe à Arles* (*Les origines chrétiennes*, p. 106) ; mais dans le chapitre sur *Saint Sérapion d'Alexandrie ou saint Tryphon de Rome à Arles*, il rapproche du syriaque l'article du 14 février. Il faut choisir !

Armati, Arphasi, Deonisius episcopus, Oros, Paulus, Leviorus, Orfarius, Plebius. It. Dionisius episcopus, Amantus, cives Antiochene...

It. Arbatae, Arbasi, Dionisi episcopi, Pauli, Leviori, Orbasi, Plebi, Dionisi prb., Amanti.

Arphasi. Item Dionisius eps, Orus, Paulus, Leviorus, Orfasius, Plebius. Item Dionisius eps, Amandus.

Ainsi, dans aucune des versions on ne trouve trace de Candidus à Alexandrie. Mais le même jour, le martyrologe hiéronymien porte : « In Grecia, Candidiani... et alibi... Candidiani... », et dans le seul manuscrit d'Epternach qui paraît être ici le plus défectueux, ce second Candidianus devient un Candidus.

Il peut donc paraître audacieux d'affirmer que le groupe de Κάνδιδος du syriaque « est cité par le hiéronymien le 14 février », et sur cette affirmation de bâtir les combinaisons suivantes :

Le nom du prêtre Cyrion invite à rattacher au groupe du 12 février du syriaque la mention du 3 juillet du hiéronymien : « In Alexandria, Triphonis (*ou* Trufonis), Menelai, Cyrionis, Cyrilli, Porforis, Aprici, Christi, Juliani, Eradi, Eologi, Emereonis, Cyrionis, Orestis. Constantinopoli : Eufemiae, Acaci, Ammoni, Thome, Trepon, Menelai, Cerialis, Eraclae, Eologi. »

Le nom de l'exorciste Agathon invite encore à y rattacher la mention du 5 juillet du hiéronymien : « In Sicilia, Agathonis, Trifinae (*ou* Trifonis). »

Enfin, le nom de Denys attire aussi la donnée hiéronymienne du 19 septembre : « In Sinnada Frigiae, natale Trophi (*ou* Trophy) », parce que le lendemain, XII des calendes d'octobre le martyrologe donne les noms: « Doromae (Dorome *ou* Dormidoni), Dionisii, Dorothei (*ou* Dorothe) », qui seraient les compagnons de martyre du Trophus de Sinnada.

C'est sur ces rapprochements de textes qu'on nous incite à conclure ainsi : « Pour le Sérapion mis à mort le 12 février [249], son culte s'est étendu le 3 juillet à Constantinople sous le nom de Triphon, Trephon, Trepon; puis le 5 juillet, en Sicile, sous le nom de Trifon ou Trifine »[8].

Mais où donc est le Sérapion du 12 février ? Il n'est apparu dans aucun des textes invoqués.

8. G. de Manteyer, *Les origines chrétiennes*, p. 121.

Est-ce Cyrion (= Adnion = Tonion), comme on semble l'indiquer ?[9]. Mais le nom de Cyrion reparaît deux fois le 3 juillet, à côté de celui de Tryphon. Y a-t-il l'ombre d'une raison de croire que Tryphon soit un doublet de Cyrion pris pour Sérapion? Enfin, rien n'est moins assuré que la mention du 3 juillet ait un rapport quelconque avec celle du 12 février. Nous avons là un groupe de treize martyrs honorés à Alexandrie dont quelques uns étaient vénérés le même jour à Constantinople. Leur culte était-il originaire de la première de ces villes ou de la seconde ? Le nom d'Ammon qui figure dans la liste constantinopolitaine plaide en faveur d'Alexandrie[10]. Mais le nom de Tryphon et la légende de ce saint sont en faveur de la cause opposée[11]. Un échange de reliques entre les deux Eglises pourrait tout expliquer.

En tout cas, c'est arbitrairement qu'on identifie Tryphon avec le prétendu Sérapion du 12 février qui n'est nulle part nommé, aussi arbitrairement que l'Arbasius du 14 février, avec l'Apricus du 3 juillet[12].

Poursuivons notre examen.

Le 26 mai, le bréviaire syriaque indique un nouveau groupe de dix-huit martyrs à Alexandrie : ἐν Ἀλεξανδρείᾳ Εὐκαίριος πρεσβύτερος καὶ ἕτεροι μάρτυρες ιζ'. Le 27 mai le hiéronymien fournit pour Alexandrie un groupe de quatorze martyrs, dont les

9. Voir le tableau, *Ibid.*, p. 120.

10. Le nom égyptien d'Ammon figure, nous l'avons vu, dans l'article du 8 septembre avec un Sérapion qui n'a pas passé à Constantinople, et dans la mention hiéronymienne du 12 février.

11. Cette vie fait de lui un Phrygien, pris à Apamée et mis à mort sous Decius à Nicée. D'après M. de Manteyer, elle « procède, on le voit, de la mention de Sinnada en Phrygie, du 19 septembre, laquelle dépend de la mention plus ancienne du 14 février ». Mais la mention du 14 février ne porte pas le nom de Tryphon; on ne le lit que le 3 juillet, et la mention du 3 juillet n'est pas plus ancienne que celle du 19 septembre. Le Trophus de Sinnada est-il le même que le Tryphon de Constantinople et d'Alexandrie, c'est peu vraisemblable; voir ci-dessous, p. 156.

12. Parlant de Cyrion (= Serapion = Tryphon), M. de Manteyer écrit : « Le 14 février, parmi ses compagnons, se remarque Arbasi, Arphasi, Orfasius, qui le 3 juillet devient Apricis, Aprici à Alexandrie... En effet, objet d'un culte à Rome le 10 novembre, saint Tryphon y figure ainsi dans le martyrologe [moderne] romain : Natalis sanctorum martyrum Tryphonis et Respicii et Nymphae virginis. Ce Respicius romain n'est autre, le 10 novembre, que l'Apricus d'Alexandrie le 3 juillet et l'Arbasius, Arphasius, Orfasius du 14 février » (*Les origines chrétiennes*, p. 121). Ailleurs (p. 80-86), ce Respicius devient l'Auspicius, patron d'Apt. Mais où donc est la preuve de ces identifications présentées comme certaines ?

deux premiers seuls sont nommés : Aquilinus (*ou* Acculus), Evangelius[13].

Aquilinus est le seul trait d'union entre ce groupe alexandrien et le groupe africain du 4 janvier :

In Africa. Aquilini, Gemini, Eugenti, Marciani, Quinti, Theodoti, Trifonis.

Ce sont ces deux derniers noms qui appellent la mention du 28 novembre :

In Oriente (*al.* In Syria), Trofimi (*ou* Thropymi), Theodori (*ou* Theodoli) et Pegassi, Eucheri.

Ici, encore, point de Sérapion. Qu'est-ce qui autorise à voir dans le Tryphon d'Afrique et le Trophime de Syrie ce Sérapion absent ? Quelle est la raison qui oblige à croire que le groupe Théodote et Tryphon est le même que celui de Trophime et de Théodore ? Rien, rien ! Et cette fois-ci, le lien entre Alexandrie d'une part, la Syrie et l'Afrique d'autre part, est d'une extrême ténuité.

Pour nous, si ces mentions de martyrs d'Afrique et de Syrie sont venues d'Alexandrie, nous voyons simplement dans Tryphon et Trophime deux martyrs, dont les noms figurent ailleurs et nous amènent à reparler du groupe du 19 mai.

Nous avons vu que ce jour-là le bréviaire syriaque signalait un Sérapion et douze autres martyrs anonymes. Ah ! si l'on pouvait croire que le groupe du 3 juillet : In Alex. Triphonis... » qui comporte aussi treize noms traduisait l'article du syriaque du 19 mai, il y aurait au moins une présomption que les deux chefs de file, Sérapion et Tryphon, pouvaient être un seul et même personnage. Mais ce n'est pas possible, puisque le 18 mai le martyrologe hiéronymien mentionne Sérapion et ses compagnons dont les noms ne répondent pas à ceux du 3 juillet. Aussi bien, l'auteur de la thèse que nous

13. M. de Manteyer ayant reproduit la mention du syriaque, ajoute : « C'est un troisième groupe de dix-sept martyrs joints à *Eucairios* que le hiéronymien annonce à son tour le 27 en traduisant ce nom par *Acculus* ou *Aquilinus*, en lui joignant *Evangelius*, mais sans nommer les 16 autres » (*Les origines chrétiennes...*, p. 117). *Acculus* ou *Aquilinus* traduisent-ils *Eucairios* ? Mais que dire des « 16 autres » quand le hiéronymien n'indique que 12 anonymes avec les deux martyrs qu'il nomme ? Il n'est donc pas certain que le groupe hiéronymien du 27 reproduise le groupe syriaque du 26.

examinons n'a-t-il pas proposé ce rapprochement inacceptable.

Parmi les martyrs qui accompagnent le Sérapion du 18 mai, cet auteur relève les noms de Potamon, d'Hortasus, de l'évangéliste Marc, du diacre Pitigon, du lecteur Hermon et de Cenron. Les noms de Sérapion, de Marc et de Cenron lui ont paru devoir appeler la mention hiéronymienne du 13 juillet qui ne compte que dix noms au maximum : In Alexandria, Serapionis, Trofimae (*ou* Trofini *ou* Tropimei)[14], Mellei, Evangeli, Attali, Zenonis, Tropoli (*ou* Propili), Menei prb., Trophime (*ou* Trofeme) virg.[15].

Les noms de Sérapion et de Trophime attirent la mention du 5 décembre : In Africa, Humili, Felicis, Juli, Pontamiae, Eracli, Missi, Victoris, Trofimi, Serapioni (*ou* Euocarpion) et aliorum VIII.

D'où nous passons à Rome avec la mention du 10 décembre (ms. d'Epternach) : Romae, Trofonis, Pontiani, Capitolini, P[re]textati et aliorum LXXII; — (ms. de Wissembourg) : Romae depositio Damasi episcopi, Germanae, Euladi, Evangeli, Trasonis, Mauri.

Dans ces mentions romaines, *Pontiani, Germanae, Euladi Evangeli* répondraient, selon l'opinion de M. de Manteyer, à *Potamon, Hermon et Marci evangelistae* du 18 mai. Point d'autre raison que le bon plaisir, ou que la nécessité d'établir un lien, si fragile soit-il, entre ces mentions du 10 décembre et celles qui précèdent, entre le Trofon de Rome et le Tro-

14. A propos de ce texte, M. de Manteyer écrit : « Dès que son culte (le culte du Sérapion du 19 mai) devient occidental, sans que son origine alexandrine soit perdue de vue, avec la date du 13 juillet, les formes *Tropimeus, Trofinus* tendent à se substituer au nom réel. Le martyr change même de sexe, car il devient *Trofima* dès cette date du 13 juillet » (*Les origines chrétiennes*, p. 122). Il y a deux observations à faire : M. de Manteyer admet qu'ici Sérapion et Trophime font double emploi. Où est la preuve ? Pour nous, il y a ici deux personnages distincts. D'autre part, la forme *Trophimae* donnée par le manuscrit d'Epternach n'est pas nécessairement une forme féminine; ici, elle est masculine : le manuscrit est mérovingien; dans les textes mérovingiens, *e, ae* sont souvent employés pour *i*, comme le prouvent nos diplômes originaux des VIIe et VIIIe siècles et, du reste, le nom de la vierge Trofeme (= Trophime) dans l'article même du 13 juillet. Trophime n'a donc pas changé de sexe, à moins de supposer que le Trophime et la vierge Trophime sont un seul et même personnage !

15. Pour M. de Manteyer, Zénon est le Cenron du texte précédent, et *Mellei Evangeli* est mis pour *Marci evangelistae*. Rappelons qu'un *Evangelius* apparaît dans le groupe du 27 mai.

phime des églises africaines. Mais le nom de Pontianus est bien romain : un pape (230-235), honoré comme martyr le 19 novembre, l'a porté. C'est à un autre martyr romain que les Catacombes de Saint Pontien, à un kilomètre de la porte Portese, doivent leur nom. Quant à *Germanae,* si l'on veut lui trouver une origine étrangère, pourquoi ne pas le rapprocher du martyr alexandrin signalé par le bréviaire syriaque le 29 avril : Γερμανὸς πρεσβύτερος, donné par le hiéronymien à la même date? Ce serait moins audacieux; mais ce qui est encore plus sage, c'est de ne pas tenter une identifiation qui ne repose que sur l'homonymie. Enfin, l'*Euladi Evangeli* venant du *Marci evangelistae* par l'intermédiaire du *Mellei Evangeli,* c'est pure fantaisie : nous avons déjà vu un martyr *Evangelius;* voici maintenant qui éclaire probablement le mystérieux *Euladi.* Le 11 décembre, le martyrologe hiéronymien nous donne une nouvelle version de la mention du jour précédent :

Romae, depositio Damasi, Eulaliae, Trasonis, Pontiani, Capitulini, Praetextatae et aliorum X.

Ici « Eulaliae » est mis pour « Eulalii », comme plus loin « Praetextatae » pour « Pretextati », conformément à la morphologie du latin mérovingien. Eulalius est un nom romain d'homme que nous trouvons porté par l'archidiacre de l'Eglise romaine qui eut recours à la violence pour se faire élire pape à la mort de Zosime en 418, et dont le rival Boniface 1er seul est regardé comme légitime. La liste ne comporte que des noms latins.

Dans ces conditions, il est fort problématique que la liste des martyrs honorés à Rome en ce mois de décembre ait un rapport quelconque avec celle des martyrs alexandrins du 18 mai; et que le Trofon du manuscrit d'Epternach ait quelque chose à voir avec le Sérapion et le Trophime des autres mentions. *Trofonis* paraît être une faute pour *Trasonis,* bien plutôt que *Trasonis* pour *Trofonis.* Le martyrologe moderne romain au 12 décembre, comme le hiéronymien la veille, ne connaît pas Trofon :

Romae, passio sancti Thrasonis, qui, cum christianos laborantes in thermis aliisque operibus publicis fatigatos et in carcere positos de suis facultatibus aleret, jubente Maximiano

tentus cum aliis duobus Pontiano et Praetextato martyrio coronatus est[16].

D'autre part, le culte de saint Tryphon, mentionné par le martyrologe romain le 10 novembre, paraît s'être introduit à Rome assez tardivement : il ne figure pas à cette date, ni à une date voisine en ce même mois de novembre, dans la compilation italienne du hiéronymien, ce qui tend à faire croire que saint Tryphon n'était peut-être pas encore inscrit au calendrier romain vers le milieu du ve siècle. Il existe bien à Rome une petite église dédiée à ce saint, dont l'origine doit être ancienne, puisque c'est la station carésimale du samedi après les Cendres; mais on sait que primitivement, comme encore aujourd'hui dans le rite ambrosien, le carême ne commençait qu'au dimanche de la Quadragésime, et que les stations avant ce dimanche sont d'institution postérieure. Il est possible que Rome n'ait été dotée de reliques de saint Tryphon et ne leur ait élevé la basilique du Champ de Mars qu'à l'époque où l'empereur Justinien (527-566), plaçait sous le vocable de ce martyr l'une des églises qu'il fit construire à Constantinople. C'est l'époque aussi où fut composé le calendrier africain dont les données vinrent grossir les mentions de la primitive compilation italienne (523-535) et d'où proviennent peut-être les mentions où paraissent Tryphon et Trophime, qui ne figuraient pas dans le martyrologe grec.

Quoi qu'il en soit, le fait capital à nos yeux est d'avoir vu paraître dans un même groupe un Sérapion et un Trophime : la répétition de ces deux noms accolés le 13 juillet et le 5 décembre semblerait devoir interdire de confondre Trophime avec l'un quelconque des Sérapion d'Alexandrie. C'est cependant après avoir résumé dans un tableau « le développement des sept mentions syriaques tel qu'il se propage, en ce qui concerne les noms de Sérapion et de Tryphon », qu'on nous invite à souscrire à cette conclusion : « Evidemment, le nom

16. M. de Manteyer, identifiant Trason avec le Sérapion mis à mort à Alexandrie le 19 mai [249], écrit : « Ce saint a été orné d'une vie où l'on perd de vue son origine alexandrine : honoré à Rome, il devient un martyr romain, mais l'époque de sa mort réelle n'est pas altérée puisqu'il meurt sous Maximien » (*Les origines chrétiennes*, p. 122). Cela n'a aucun fondement réel, mais repose sur une identification impossible à établir. Mais que dire de la dernière phrase ? Sérapion meurt sous Decius en 249; Trason, pendant la grande persécution de 298 à 305. N'est-ce pas abuser de l'à-peu près que de prétendre que 249 = 298-305 ?

grec de Trophime était, par son origine, fort différent du nom égyptien de Sérapion : mais il est visible que, quand ce nom égyptien de martyr se répandit en Occident, là où la langue grecque, avec le latin, était la seule connue du clergé, il y eut une tendance à déformer Sérapion en Trufon, Trefon, Trifon et, comme ce nom ne signifiait rien de connu, l'Occident le transforma en Trophime, nom parfaitement connu [17].

Non, non et non ! Sérapion est un nom égyptien qui a passé dans le martyrologe hiéronymien toutes les fois qu'il figurait au martyrologe grec. Tryphon est un nom grec qui ne signifie peut-être rien de connu pour M. de Manteyer, mais qui n'était point pour étonner un clerc instruit d'Occident : dans la Bible, au livre Ier des *Maccabées*, ch. XI-XIV, il est longuement question d'un personnage de ce nom qui dispute le trône d'Antioche au Séleucide Demetrius. Un saint martyr du nom de Tryphon n'avait rien de surprenant pour un clerc qui ne devait pas plus être arrêté par ce nom qu'il ne l'avait été par le nom égyptien de Sérapion.

Les Sérapion et les Tryphon sont des martyrs différents; et les Trophime en sont d'autres. Le 18 septembre, le martyrologe hiéronymien donne, dans le manuscrit d'Epternach : « CALCEDO, Trophimi »; et, dans les manuscrits de Berne et de Wissembourg: « IN ALEXANDRIA, natale sancti Trofimi ». C'est le lendemain, 19 septembre, que le martyrologe hiéronymien inscrit le *Trophi* de Sinnada en Phrygie. S'il fallait à tout prix identifier ce *Trophi* à quelqu'autre saint du martyrologe, un esprit non prévenu songerait peut-être à le rapprocher du Trophime du 18 septembre, plutôt que du Sérapion inexistant du 12 février.

Bref, l'assimilation du Trophime avec Sérapion, en passant par Tryphon, procède d'une utilisation qui nous paraît fort audacieuse des données du martyrologe hiéronymien, selon une méthode où l'à-peu près historique le dispute aux hypothèses sans fondement. Tant d'acrobaties — qu'on me pardonne le mot qui traduit exactement l'impression que m'a laissée la lecture d'un livre fort mal aisé à lire [18] — ont pour

17. G. de MANTEYER, *Les origines chrétiennes...*, p. 123-124.

18. L'auteur a rendu cette lecture très pénible en rejetant toutes les notes à la fin du volume; en accumulant des données qui n'ont rien à voir avec le sujet; en procédant par simple juxtaposition de faits sans fournir

objet d'amener à Rome un saint Trofon, Trepon, Tryphon, confondu avec un saint Trophime irréel qui, étant Sérapion, aurait subi le martyre sous l'empereur Decius en 249 ! Et pourquoi ? Parce que, dans un texte de Grégoire de Tours, considéré comme un emprunt à la Passion de saint Saturnin de Toulouse, le nom de saint Trophime d'Arles est accolé à celui de cet empereur[19], et que Trophime d'Arles étant venu de Rome ne serait autre que saint Sérapion d'Alexandrie.

Une simple observation suffit à ruiner l'identification proposée du Trophime d'Arles avec les Trophime, Tryphon et Sérapion qui nous ont été présentés comme des martyrs. Si l'église d'Arles avait reçu, sous quelque nom que ce soit, des reliques du martyr alexandrin, eût-elle jamais oublié que le saint dont elle a voulu faire son premier évêque avait subi le supplice des témoins de la foi ? Or, jamais, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, saint Trophime n'a été

la conclusion immédiate à tirer de ces faits, conclusion qu'il faut aller chercher quelques pages plus loin; en n'apportant pas à la révision de son texte qui fourmille d'erreurs ou d'inexactitudes ou à la correction des épreuves le souci désirable : ici une date mise pour une autre (9 mai pour 19 mars, par exemple, p. 99 et 135), là un nom de ville pour un autre (Tours pour Bourges, p. 137, ailleurs deux données différentes du martyrologe hiéronymien servant à interpréter un seul passage du bréviaire syriaque (p. 106 et 117), etc.; enfin, en prenant de temps en temps, le ton apocalyptique pour traduire quelques enseignements à l'adresse des adversaires et le propre éloge de ses recherches. Et cependant M. de Manteyer n'aurait-il pas dû alléger la tâche de son lecteur, lui qui déclare dans ses conclusions générales, p. 338 : « Peu de personnes auront, assurément, la ténacité de suivre les étapes de l'enquête qui s'achève » ? **En vérité, si l'on veut être lu, il faut être lisible.**

19. « Le grand intérêt de ce texte est de le voir choisir la date exacte de 250 et de garder, en somme, la mémoire de l'empereur Decius deux siècles après lui dans les Gaules. Quelle en est la raison ? C'est que Trophime était censé venu de Rome : or, à Rome, on l'a constaté, la mémoire de l'empereur Decius s'était conservée aussi et elle était liée, dans la basilique de Saint-Hippolyte, à sainte *Triphonia*, soi-disante veuve du César Decius. Elle était liée, soi-disant, le 10 novembre, à saint *Tryphon* mort, dirait-on, sous Decius. Elle était liée, d'une manière véridique, au prototype de *Triphonia* et de Tryphon, c'est-à-dire au martyr alexandrin Sérapion mort le 12 février 249 au début du règne de Decius. — Entre la mort réelle de ce Sérapion, le 12 février 249, à Alexandrie, et le départ supposé des sept envoyés de Rome à la mort du pape Fabien le 20 janvier 250, il n'y a pas une année complète de différence et ces deux événements se passent, l'un comme l'autre, sous Decius. Cette concordance absolue montre que l'auteur de la Vie de saint Sernin, au bout de deux siècles, gardait dans les Gaules une idée précise des origines romaines de Trophime » (*Les origines chrétiennes*, p. 139). Mais n'est donner à la mention de Trophime dans le texte une importance qu'elle n'a pas : il suffit de lire ce texte pour voir que ce n'est pas le nom de Trophime qui **a attiré le nom de Decius, mais celui de Saturnin.**

vénéré, dans son église arlésienne, que comme évêque et confesseur. Les Eglises se faisaient pourtant gloire de posséder des reliques de martyr, et d'en avoir de beaucoup de martyrs. Qu'on lise, par exemple, l'*Hymnus in honorem XVII martyrum Caesarogustanorum* de Prudence, où précisément Arles est glorifiée de posséder le martyr saint Genès ![20] Combien pourrait-on citer d'exemples d'Eglises qui transforment leurs fondateurs de confesseurs en martyrs, comme fait celle de Saintes à l'époque de Palladius pour son premier évêque Eutrope ![21] Pourrait-on citer un seul exemple incontestable du contraire ?[22]

Après cela, la cause est entendue et jugée : Trophime d'Arles n'a rien à voir avec Sérapion d'Alexandrie, ni avec aucun autre martyr.

Nous le retrouverons tout à l'heure, puisque l'on a utilisé le texte de Grégoire de Tours pour établir un rapport de temps entre Trophime d'Arles et l'empereur Decius. Pour montrer que ce rapport n'existait pas dans la source où puisait le vieil historien mérovingien, étudions donc de près et ce texte célèbre et sa source.

20. Prudence, *Liber peristephanon*, hymn. IV, str. 9: « Surget et Paulo speciosa Narbo, Teque praepollens Arelas habebit, sancte Genesi. » Edition Migne, *Patrologie latine*, t. LX, col. 369. — Les reliques de saint Genès seraient celles de saint Genès de Périnthe et non celles de saint Genès de Rome, selon M. de Manteyer (*Les origines chrétiennes...*, p. 108 et suivantes) ; elles auraient été rapportées de Constantinople en 360 par l'évêque d'Arles, Saturnin, en même temps que celles de Demetrios, prêtre et martyr de Périnthe, vénéré à Aix, Sisteron et Gap, sous les noms de Demètre, Domître et Mître (*Ibidem*, p. 17-59). Prudence a bien l'air cependant, vers l'an 400, de faire de saint Genès un martyr propre d'Arles. Je laisse à d'autres le soin d'examiner si la thèse de M. de Manteyer est fondée en ce qui concerne saint Genès, saint Demètre et tous les autres.

21. Grégoire de Tours, *Liber in gloria martyrum*, 55.

22. Comme l'a remarqué Mgr Duchesne, Prudence, dans l'hymne signalé ci-dessus (note 20), semble ranger Paul de Narbonne parmi les martyrs (*Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 292, note 3). Mais Prudence peut ici commettre une erreur. L'Eglise de Narbonne ne considéra longtemps son fondateur que comme un confesseur : la Vie de saint Paul et Grégoire de Tours qui s'en inspire le prouvent; mais plus tard elle fera, elle aussi, un martyr de son premier évêque et l'identifiera avec Serge Paul, disciple de l'apôtre saint Paul.

II

Grégoire de Tours et la Passion de saint Saturnin.

« Sub Decio vero imperatore multa bella adversum nomen christianum exoriuntur, et tanta stragis de credentibus fuit, ut nec numerari quaeant. Babillas episcopus Anthyocinus cum tribus parvolis, id est Urbani, Prilidani et Epolon, et Xystus Romanae ecclesiae episcopus, et Laurentius archidiaconus et Hyppolitus ob dominici nominis confessionem per martyrium consummati sunt. Valentinianus et Novatianus maxime, tunc hereticorum principes, contra fidem nostram, inimico impellente, crassantur. Hujus tempore septem viri episcopi ordinati ad praedicandum in Galliis missi sunt, sicut historia passiones sancti martyres Saturnini denarrat. Ait enim : Sub Decio et Grato consolibus, sicut fideli recordationem retenitur, primum ac summum Tholosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem. Hii ergo missi sunt : Turonicis Catianus episcopus, Arelatensibus Trophimus episcopus, Narbonae Paulus episcopus, Tolosae Saturninus episcopus, Parisiacis Dionisius episcopus, Arvernis Stremonius episcopus, Lemovicinis Martialis est distinatus episcopus »[23], etc...

Ce passage de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours a mis aux champs l'armée des érudits qui, depuis longtemps, ont signalé les erreurs qui lui enlèvent toute autorité sur le fait même de la mission des sept évêques[24].

« Pour tout lecteur non prévenu, ce passage signifie que, d'après la Vie de saint Saturnin de Toulouse, les sept furent envoyés en Gaule du temps de l'empereur Dèce. Eh bien, cela n'est pas vrai, car la Vie de saint Saturnin, que nous possédons encore, ne prononce pas même le nom des six autres missionnaires »[25].

23. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, I, 30 (édition Arndt), = 28 (édition Omont).

24. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 47. A. Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*, 2e édition, Leipzig, 1902, t. I, p. 398.

25. Godefroid Kurth, *Les traditions du VIe siècle sur l'apostolicité de saint Denis de Paris*, dans les *Etudes franques*, Paris-Bruxelles, 1919, t. II, p. 301.

Faut-il donc croire ou que Grégoire a commis une erreur de mémoire en attribuant à une de ses sources un renseignement qu'il a trouvé ailleurs, ou bien que, par une incorrection d'expression, il dit autre chose que ce qu'il voulait dire, ou bien encore qu'il disposait d'une version interpolée de la Vie de saint Saturnin[26] ? Nous ne le pensons pas.

Quand on lit attentivement le texte de Grégoire, on est arrêté par une difficulté qui naît de l'enchaînement des idées. L'historien semble bien indiquer que l'*Historia passionis* de saint Saturnin raconte en détail, « denarrat », la mission des sept évêques. Il cite ensuite textuellement sa source : « Ait enim... ». L'adverbe « enim » voudrait que nous ayions le récit de la mission des sept, et nous n'avons en réalité que la date du début de la prédication de Saturnin à Toulouse. Et la façon dont est introduite la liste des missionnaires : « Hii *ergo* missi sunt... » indique certainement que la citation textuelle a pris fin.

Pour établir la suite correcte du raisonnement, il suffit d'admettre que Grégoire de Tours a pris *denarro* dans le sens que *narro* a souvent de « faire savoir » en y ajoutant une idée de précision; et de faire porter la référence, non sur la phrase précédente tout entière, mais sur les deux premiers mots seulement, « hujus tempore »[27]. On obtient alors un sens si satisfaisant à tous égards, qu'on ne peut douter que ce soit bien là celui que Grégoire avait dans l'esprit : « Sept évêques furent envoyés en Gaule pour y prêcher la foi; c'était à l'époque de Novatien (ou de Decius), comme la Passion de saint Saturnin le fait savoir. Elle dit, en effet : « Sous le consulat de Decius et de Gratus... » Le consulat de Decius et de Gratus répond à l'année 250; c'était bien là l'époque de Novatien, l'hérésiarque et schismatique élu pape en juillet 251 contre saint Corneille qui, au mois de mars précédent, avait succédé dans la chaire de saint Pierre à saint Fabien martyrisé le 20 janvier 250[28].

Cette interprétation nouvelle est de conséquence. Il n'y a plus à chercher dans la Passion de saint Saturnin un récit de

26. Les deux premières de ces hypothèses sont de Godefroid Kurth; la dernière est celle à laquelle semble s'attacher M. de Manteyer.

27. « Hujus » doit se rapporter à Novatianus, le dernier nom cité, plutôt qu'à Decius, comme l'a fait remarquer Kurth. Mais qu'il s'agisse de Novatien ou de Dèce, le sens reste le même.

28. F. Mourret, *Histoire générale de l'Eglise*, t. I, p. 342 et 352.

la mission des sept envoyés de Rome que Grégoire n'y a pas lu, ni à prêter à l'historien une erreur de référence, ou à l'écrivain une gaucherie d'expression qui lui ferait dire autre chose que ce qu'il avait appris, ni enfin à supposer que Grégoire disposait d'un texte interpolé dont toute autre trace aurait disparu et qui lui aurait fourni le récit détaillé de la mission des Sept qu'il ne nous a pas conservé.

Mais, en datant de l'année 250 la mission romaine par sa citation de l'anonyme auteur de la Passion de saint Saturnin, l'évêque de Tours avait commis un contre-sens, à notre avis du moins. Voici le texte de cette Passion :

« Tempore illo, quo, post corporeum Salvatoris Domini nostri Jesu-Christi adventum, exortus in tenebris sol justitiae splendore fidei illuminare occidentalem plagam coeperat, postquam sensim et gradatim in omnem terram Evangeliorum sonus exivit, parique progressu in regionibus nostris Apostolorum praedicatio coruscavit, cum rarae in aliquibus civitatibus ecclesiae paucorum christianorum devocione consurgerent, sed nihilominus crebra, miserabili errore gentium, nidoribus foetidis in omnibus locis templa fumarent *ante annos L, sicut actis publicis, id est Decio et Grato consulibus, [sic et] fideli recordatione retinetur, primum et summum Christi Tolosa civitas sanctum Saturninum habere coeperat sacerdotem*, cujus fide atque virtute eorum, qui in urbe eadem colebantur, daemonum coeperunt cessare vaticinia, commenta nudari, artes detegi, omnisque illorum apud gentiles potentia omnisque fallatia, christianorum fide crescente, decrescere »[29].

On voit quelle fâcheuse retouche Grégoire de Tours a fait subir au texte de la Passion. Ce que les actes publics rappelaient et ce dont les chrétiens gardaient le fidèle souvenir à l'époque où l'auteur écrivait, ce n'était pas et ce ne pouvait pas être les débuts de la mission de Saturnin, mais ces sacrifices qui étaient offerts aux dieux des gentils et qui dégageaient

29. *Passio sancti Saturnini*, c. II; édition Dom Vaissète, *Histoire de Languedoc*, nouvelle édition, t. II, preuves, col. 30. — Dom Ruinart a publié ainsi la partie du texte que nous avons soulignée : « ... fumarent : ante annos L, sicut actis publicis, id est Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, *etc.* » Et il suppose qu'il y a un mot omis (continetur) après « sicut actis publicis ». Dom Ruinart, *Acta primorum martyrum sincera et selecta*, Paris, 1689, in-4°, p. 109-113. La seule correction à proposer était de corriger le second « sicut » en « sic et » qu'il nous a paru nécessaire de rétablir dans le texte de Dom Vaissète.

ces fumées malodorantes des graisses et des entrailles des victimes brûlées sur les autels. Les « acta publica » sous le consulat de Decius et de Gratus, c'est le décret de 249 ou 250 qui enjoignait aux chrétiens de sacrifier aux dieux devant les magistrats, et non le procès-verbal du martyre, procès-verbal dont l'existence est fort problématique si, comme il semble d'après la Passion elle-même, la mort de saint Saturnin est non pas le résultat d'une persécution officielle, mais celui d'une explosion de fanatisme populaire.

La seule hésitation possible dans l'interprétation de ce texte porte sur la traduction de « ante annos L ». Depuis Dom Ruinart qui a publié la Passion parmi les *Acta sincera,* on a lu le texte comme s'il portait « *ante hos* annos L », c'est-à-dire « il y a cinquante ans », et appliqué cette donnée chronologique à l'époque où l'auteur de la Passion écrivait[30]. Mais, comme le dernier chapitre de l'ouvrage rapporte des faits qui se sont passés au début du ve siècle, on était obligé de conclure que l'on était en présence d' « actes contemporains, complétés au début du ve siècle »[31]. Ce n'est pas l'impression que nous a laissée la lecture de ce document où rien ne décèle une différence de style entre les premiers et les derniers chapitres. Nous ajouterons même qu'un ouvrage écrit vers l'an 300, c'est-à-dire cinquante ans après que « les autels avaient fumé » en l'honneur des dieux païens, n'aurait point eu à invoquer l'autorité du décret de Decius pour attester un tel fait, puisque sous le règne des empereurs Dioclétien et Maximien les autels fumaient encore journellement dans toute l'étendue de l'Empire romain à l'occasion des sacrifices offerts aux divinités de la religion officielle. Une telle phrase nous semble bien plutôt se rapporter à une époque où les feux des sacrifices s'étaient éteints depuis assez longtemps pour que l'on pût croire qu'ils ne se rallumeraient jamais plus, c'est-à-dire à une date postérieure d'une vingtaine d'années environ à la dernière loi portant interdiction des sacri-

30. Parlant de la persécution de Decius, M. Camille Jullian dit, à propos des Actes de saint Saturnin : « Ce sont les seuls de Gaule relatifs à des martyrs antérieurs à Dioclétien qui paraissent authentiques : l'auteur les dit extraits *ex actis publicis* et rédigés par lui *annos L* (?) après l'événement. » *Histoire de la Gaule,* t. IV, p. 561, note 3.

31. Auguste MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France,* t. I, p. 20, n° 49.

fices sous peine de mort, publiée par Théodose à Constantinople le 8 novembre 392. Et ceci nous ramène au début du ve siècle. A notre avis, la Passion de saint Saturnin fut tout entière écrite à l'occasion de la translation des reliques du martyr par l'évêque de Toulouse, Exuperius, dans la basilique qui venait d'être achevée en l'honneur de l'apôtre toulousain. A en juger par les éloges que l'auteur décerne à cet évêque Exuperius, on peut croire que la Passion fut composée du vivant de ce prélat que l'on trouve signalé sur le siège de Toulouse en 409 et 411[32].

Mais alors l' « ante annos L » ne pourrait pas s'appliquer à la période écoulée entre la persécution de Decius et la rédaction de l'ouvrage. Ne peut-il pas être considéré comme un accusatif de temps mis pour l'ablatif et traduit par « cinquante ans auparavant », c'est-à-dire cinquante ans avant que « la cité de Toulouse eût commencé d'avoir saint Saturnin pour premier et suprême prêtre du Christ ? »

Si nous ne nous trompons pas, la Passion de saint Saturnin attesterait qu'au début du ve siècle on croyait à Toulouse que l'église toulousaine avait été fondée vers l'an 300 et que Saturnin avait été martyrisé à l'époque de Maximien[33] ; et cent ans se seraient écoulés depuis que Saturnin précipité des marches du Capitole de Toulouse avait péri attaché à l'une des pattes postérieures d'un taureau sauvage, quand le récit de son martyre passa de la tradition orale sur le parchemin de l'anonyme qui nous l'a transmis[34]. L'autorité qu'on

32. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 296.

33. Il est curieux de noter que l'église de Toulouse avait trouvé grâce devant Mgr Duchesne qui proposait de vieillir sa fondation de quelques années sur la date communément acceptée : « *Toulouse*. La passion de saint Saturnin assigne la date de 250 (c'est encore la date acceptée par Grégoire de Tours, *Hist. Fr.*, I, 30) au début de la mission de cet évêque, le fondateur de l'église de Toulouse. Il est peu probable que l'on ait conservé un souvenir aussi exact de l'année où il commença ses travaux apostoliques. On est porté à croire qu'elle doit plutôt se rapporter au martyre de Saturnin et que la fondation de l'église de Toulouse est antérieure de quelques années à l'an 250 » (*Fastes épiscopaux*, t. I, p. 25 et note 1 ; cf. p. 295).

34. La Passion de saint Saturnin était connue de Sidoine Apollinaire (430-489), qui célèbre ainsi le martyr toulousain :

Persecutorum nisi quaestiones
Forsitan dicam meritosque caelum
Martyros mortis pretio parasse
Praemia vitae

accordait à la Passion en subirait une grave atteinte; et le témoignage de Grégoire de Tours, dont Mgr Duchesne disait déjà qu'il « est trop faible et sa provenance trop obscure pour que le fait puisse entrer dans la trame de l'histoire », s'en trouverait encore affaibli.

L'esprit humain est ainsi fait, a dit Barthélemy Hauréau que je cite ici de mémoire, que, lancé dans la voie de la recherche, il ne s'arrête que lorsqu'il a trouvé ou cru trouver la vérité. Les historiens ont essayé de percer l'obscurité qui enveloppe l'origine de la liste des sept évêques, et leurs dernières tentatives sont d'hier.

Godefroid Kurth a écarté l'hypothèse d'une source écrite, telle une vie de saint, « parce qu'il faudrait alors admettre que non seulement Grégoire déroge sans raison à son habitude constante de citer sa source, mais encore qu'il commet la plus bizarre confusion en attribuant à un autre écrit le renseignement trouvé dans la source qu'il passe sous silence ». Il a repoussé l'hypothèse d'une tradition orale, parce que « les traditions orales sont locales, elles ne retiennent que ce qui intéresse leur centre diocésain, elles sont muettes sur le reste, ou, si elles parlent, elles n'ont aucune autorité ». Et il conclut : « Donc, ou bien le renseignement dont nous cherchons la provenance aura figuré incidemment dans quelque

E quibus primum mihi psallat hymnus
Qui Tolosatem tenuit cathedram,
De gradu summo Capitoliorum
Praecipitatum;

Quem negatorem Jovis ac Minervae
Et crucis Christi bona confitentem
Vinxit ad tauri latus injugati
Plebs furibunda.

Ut per abruptum bove concitato
Spargeret cursus lacerum cadaver
Cautibus tinctis calida soluti
Pulte cerebri.

Post Saturninum volo plectra cantent
Quos patronorum reliquos probavi
Anxio duros mihi per labores
Auxiliatos,

Singulos quos nunc pia nuncupatim
Non valent versu cohibere verba;
Quos tamen chordae nequeunt sonare
Corda sonabunt.

Edition Luetjohann, *Monumenta Germaniae historica, Auctores antiquissimi*, t. VIII, p. 171-172.

écrit sans caractère historique, ou bien Grégoire l'aura lui-même élaboré au cours de ses lectures et recherches »[35].

On ne peut cependant éliminer de façon absolue l'idée d'une tradition orale. En effet, Grégoire de Tours, qui vient de parler des sept évêques, raconte dans le chapitre suivant l'évangélisation de Bourges et commence ainsi : « De horum vero discipulis quidam Bituricas civitatem adgressus, salutare omnium, Christum dominum populis nuntiavit »[36]. Godefroid Kurth établit que le renseignement peut être venu à Grégoire de Tours d'une tradition de sa propre famille[37]. Or, si cette tradition lui enseignait que le « quidam » était un disciple des Sept, elle lui parlait des missionnaires de Rome. La légende des Sept évêques pouvait donc bien déjà courir le monde.

Mais ce qui reste vrai, c'est que la tradition orale n'aurait pas eu, sans doute, la précision du texte de Grégoire, puisque, sur le point qui intéresse la famille même de l'auteur, elle est imprécise : Grégoire ne connaît pas alors le nom de ce premier évêque de Bourges, ou il l'a oublié; et ce qui est plus grave, c'est que l'église de Bourges elle-même ignora jusqu'en 560 le nom de son fondateur, Ursin, qui lui fut miraculeusement révélé en cette année[38].

Il est alors possible que sur une tradition orale imprécise qui lui parlait de sept évêques, Grégoire de Tours ait composé la liste épiscopale en recueillant, de ci de là, des noms d'évêques venus de Rome. Ne sait-il pas, en effet, que Gatien de Tours[39], Austremoine d'Auvergne[40] et Martial de Limoges[41] ont été envoyés en Gaule « a Romanis episcopis »; que Saturnin a été ordonné et envoyé en Gaule « ab apostolorum discipulis » ?[42]

On peut objecter que, si Grégoire de Tours a trouvé les noms des sept évêques dans un document écrit dont il s'est

35. G. Kurth, *Les traditions du VIe siècle sur l'apostolicité de saint Denis de Paris*, dans les *Etudes franques*, t. II, p. 301-302.
36. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, I, 31 (ou 29).
37. G. Kurth, *Les traditions du VIe siècle*, p. 305-306.
38. Grégoire de Tours, *Liber in gloria confessorum*, 79. — Voir Kurth, *Les traditions du VIe siècle*, p. 305.
39. Grégoire de Tours, *Liber in gloria confessorum*, 4. — Dans l'*Historia Francorum*, X, 31, Grégoire le dit envoyé « a Romanae sedis papa ».
40. Grégoire de Tours, *Liber in gloria confessorum*, 29.
41. Grégoire de Tours, *Liber in gloria confessorum*, 27.
42. Grégoire de Tours, *Liber in gloria martyrum*, 47.

servi quand il rédigeait le premier livre de son *Historia Francorum*, les mentions isolées qu'il fait ensuite de chacun de ces évêques comme envoyés de Rome n'ont peut-être pas d'autre origine. Et nous sommes portés à le croire. On sait que Grégoire de Tours, après avoir écrit son Histoire des Francs l'a revisée et complétée une dernière fois en 591. Les chapitres 30 et 31 du livre Ier, qui traitent de l'évangélisation de la Gaule, appartiennent à la rédaction primitive, puisqu'ils existent dans tous les manuscrits et s'y trouvent sans changement : cette première rédaction fut achevée vers 576. Or, dans le *Liber in gloria confessorum* qu'il écrivit vers 587 et qu'il remania en 590, Grégoire nous dit que saint Ursin de Bourges fut ordonné évêque « a discipulis apostolorum » et envoyé en Gaule[43]. Quel que soit le sens qu'on attache à cette expression « a discipulis apostolorum »[44], ici comme dans le

43. *Liber in gloria confessorum*, 79.

44. Mgr Duchesne a soutenu que par cette expression, Grégoire de Tours a voulu désigner les papes en général (*Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 20-22 et p. 25, note 1). Il a été énergiquement combattu sur ce point par les tenants de l'apostolicité des Gaules depuis Mgr Bellet, *Les origines de l'église de France et les fastes épiscopaux*, 2e édition, p. 142, et, en dernier lieu, par Godefrod Kurth, *Les traditions du VIe siècle...*, p. 303, qui voient dans ces disciples des apôtres les papes successeurs immédiats de saint Pierre, c'est-à-dire Lin, Clet et Clément, qui ont « vu les apôtres et qui avaient été formés directement par eux », selon le sens donné à l'expression « disciples des apôtres... dans des auteurs des premiers siècles, tels que saint Irénée, saint Epiphane, etc. ». S'il me fallait choisir entre les deux thèses en présence, j'avoue que je serais fort embarrassé, bien que celle de Mgr Duchesne me paraisse la plus séduisante : car les papes, qui ont la mission de conserver intacte la doctrine des apôtres qu'ils ont reçue de la tradition de l'Eglise romaine, peuvent tous être dits les « disciples des apôtres »; en outre, Grégoire de Tours qui a lu la Passion de saint Saturnin ne peut pas, quand il dit que Saturnin a été envoyé « ab apostolorum discipulis », présenter une tradition contraire à celle qui a été la tradition constante de l'Eglise de Toulouse : l'explication de Gorini reproduite par Kurth, que Grégoire de Tours ayant placé Saturnin à Toulouse sous les disciples des apôtres, s'empressa de le faire descendre au IIIe siècle quand il eut rencontré plus tard la vie du bienheureux, ne tient pas compte des dates respectives de rédaction des ouvrages de Grégoire de Tours. Enfin, le rapprochement des expressions « a Romanis episcopis » et « a discipulis apostolorum », semble donner raison à Mgr Duchesne : Grégoire emploie ces façons vagues de parler au pluriel quand il ne sait pas le nom du pape; quand il croit le savoir, il précise, même quand il n'ose prendre la responsabilité de ce qu'il dit, comme dans le cas de saint Eutrope de Saintes : « Eutropius quoque martyr Sanctonicae urbis a beato Clemente apostolo FERTUR directus in Galliis, ab eodem etiam pontificalis ordinis gratia consecratus est » (*Liber in gloria martyrum*, 55). On ne peut pas dire, sur ce seul exemple, que Grégoire de Tours « connaît une évangélisation de la Gaule au Ier siècle », comme le fait Kurth. L'historiette relative à saint Eutrope présente de singulières

passage du *Liber in gloria martyrum* qui parle de saint Saturnin[45], il y a là une modification importante à ce qui avait été dit touchant le « quidam » de Bourges. Et cependant Grégoire n'a pas changé en 591 ce qu'il avait écrit en 576. Peut-on croire que sur une question aussi importante à ses yeux, comme aux nôtres, l'historien ne se serait point corrigé, s'il avait été l'auteur de la liste des sept évêques et s'il avait constaté qu'il avait omis un nom ? S'il ne l'a pas fait, n'est-ce pas qu'il a emprunté la légende des Sept à un document écrit dans lequel il avait une foi entière et qui ne lui fournissait aucune date, remarquons-le, sur l'époque de la prétendue mission, puisqu'il en a imposé une fausse à cette mission ? Il n'a point osé toucher à ce « nombre mystique de sept envoyés, propre à faire soupçonner une combinaison ingénieuse comme les légendes en offrent tant »[46], que connaît aussi l'hagiographie espagnole avec ses sept disciples de saint Jacques sacrés à Rome par saint Pierre et envoyés en Espagne porter l'Evangile[47].

En définitive, Grégoire pouvait avoir connu le renseignement par la tradition orale, mais cette tradition reçut à ses yeux une force nouvelle du document qui lui livra les sept noms des évangélisateurs.

Quel pouvait être ce document ? En quel lieu et à quelle époque avait-il été composé ? On conçoit que de telles questions ne peuvent recevoir que des réponses conjecturales, puisqu'elles portent sur un texte dont l'existence est elle-même problématique.

En considérant le renseignement donné par Grégoire de Tours, comme un emprunt à un texte interpolé de la Passion de saint Saturnin, M. de Manteyer a donné au document comme patrie Narbonne et comme date de composition 455-456. Voici l'argumentation de ce savant dans son intégralité :

« La légende des sept évêques envoyés de Rome pour évangéliser les Gaules *sub Decio et Grato consulibus* se présente

analogies avec celle de saint Ursin de Bourges : l'historien se borne à consigner la prétention toute récente de l'église de Saintes et n'en prend point la responsabilité.

45. Le *Liber in gloria martyrum* a été écrit en 585-588 ou en 590.

46. L. Duchesne, *Les origines chrétiennes*, nouvelle édition, p. 453-454; cité par Mgr Bellet et par Kurth.

47. G. Kurth, *Les traditions du VIe siècle...*, p. 302.

comme un texte gallo-romain qui est encore d'esprit purement romain.

« Il favorise uniquement les métropoles d'Arles, de Narbonne, de Bourges, de Sens et de Tours : celles de Narbonne et de Tours (*sic; lisez* Bourges) le sont même davantage que les trois autres : car, pour chacune d'elles, deux églises sont désignées. C'est Toulouse avec Narbonne pour la Ire Narbonnaise; ce sont Clermont et Limoges pour la Ire Aquitaine. Un détail à noter est que, si la Ire Aquitaine se trouve ainsi favorisée, sa métropole proprement dite qui est Bourges ne se trouve pas nommée : ce sont Limoges et Clermont qui sont nommées à son détriment. Il en est de même de la IVe Lyonnaise où Paris figure au détriment de Sens. En somme, c'est la Ire Narbonnaise qui, dans ce texte, figure au premier rang avec saint Paul pour sa métropole de Narbonne, et le pseudo-Saturnin pour son siège suffragant de Toulouse. Vient ensuite la Ire Aquitaine, du fait que Limoges et Clermont y sont nommées avec saint Martial et le pseudo-Austremoine, puis la Viennoise avec Arles et le pseudo-Trophime, puis la IIIe Lyonnaise avec Tours et le pseudo-Gatien, puis la IVe Lyonnaise avec Paris et le pseudo-Denys. Le texte de la légende dont il s'agit doit émaner de Narbonne »[48].

On aurait même pu ajouter que, sur les deux seuls martyrs signalés, la IIe Narbonnaise en a un; mais, même avec ce complément, la conclusion n'est pas suffisamment justifiée. Elle se heurte au classement même des noms dans la liste; M. de Manteyer n'y a pas attaché d'importance, et pourtant cet ordre paraît avoir été voulu : en tête, les trois sièges métropolitains , Tours, Arles, Narbonne, bien que leurs premiers évêques ne soient que des confesseurs; puis, les deux sièges épiscopaux, Toulouse et Paris, dont les saints, Saturnin et Denis, sont des martyrs; enfin, Clermont et Limoges avec Austremoine et Martial, simples confesseurs. Si le document était d'origine narbonnaise, ne s'étonnerait-on pas que Narbonne n'eût pas été citée la première ? Et, si l'on suppose que Grégoire de Tours, pour honorer son Eglise, ait fait passer sa métropole avant les deux autres, cela ne justifie pas que Narbonne soit la dernière des trois.

48. G. de Manteyer, *Les origines chrétiennes*, p. 137-138.

C'est Tours qui ouvre la marche, et l'importance ainsi donnée à saint Gatien autorise à supposer que le document pouvait être d'origine tourangelle. N'est-ce pas, du reste, à Tours que nous le trouvons quand Grégoire l'utilise ? Avait-on, dans cette ville, quelque raison spéciale de s'intéresser à Paul de Narbonne et à Saturnin de Toulouse ? Je n'en sais rien; mais je suis bien obligé de constater que, des sept évêques cités, ce sont les deux seuls pour lesquels Grégoire de Tours déclare expressément qu'il a entre les mains leurs *Vitae*[49]. Dans la Passion de saint Denis, le *Gloriosae*, écrite près du tombeau des saints martyrs parisiens, le nom de saint Denis se trouve aussi accolé à ceux de Paul de Narbonne et de Saturnin de Toulouse, et à ceux-là seulement. Cela prouve, du moins, qu'il n'était pas nécessaire d'être de Narbonne ou de Toulouse pour parler de ces deux illustres saints[50]. Inutile d'ajouter qu'à Tours, comme ailleurs, on pouvait s'intéresser aux autres Eglises qui, comme l'Eglise tourangelle, prétendaient avoir reçu directement la foi de l'Eglise romaine, citadelle de l'orthodoxie, et spécialement à l'Eglise d'Auvergne d'où Grégoire était venu.

Et maintenant que nous savons que ce n'est point à la Passion de saint Saturnin que la liste des sept évêques fut empruntée, l'origine méridionale du document dont nous avons supposé l'existence et dont Grégoire se serait servi, n'a pas de fondement solide. Jusqu'à preuve du contraire, l'origine tourangelle est la plus vraisemblable.

Passons à la date.

« L'absence de la IIe Aquitaine (Bordeaux) et de la Novempopulanie (Eauze), celle de la IIe Belgique (Reims) et de la Ire (Trèves), de la IIe Germanie (Cologne), de la Séquanaise (Besançon), des Alpes-Graies et Poenines (Tarentaise), des Alpes-Maritimes (Embrun), de la IIe Narbonnaise (Aix), et, plus que tout, l'absence de la Ire Lyonnaise (Lyon), suffisent à dater le texte dont il s'agit.

« Les provinces absentes, ce sont celles qui sont déjà occu-

49. *Historia Francorum*, I, 30; — *Liber in gloria martyrum*, 28. — Voir G. KURTH, *De l'autorité de Grégoire de Tours*, dans *Etudes franques*, t. II, p. 137-139.

50. L. LEVILLAIN, *Etudes sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne*, I. *Les sources narratives*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. LXXXII, 1921, p. 25-28.

pées par les Barbares, et les provinces nommées, ce sont celles qui restent placées sous la domination directe de l'empereur.

« Dès 419, la IIe Aquitaine avait été cédée aux Goths, et en 462, le comte Agrippinus gouverneur de la Ire Narbonnaise se voit contraint de livrer Narbonne aux Wisigoths. La légende des sept évêques se place entre ces deux dates. On peut même préciser davantage : c'est en 443 que les Burgondes occupent la Savoie et sans doute Lyon peu après. Le privilège apostolique du 5 mai 450 fait constater qu'ils sont en Tarentaise, à Grenoble, à Valence et à Vienne.

« En définitive, la légende des sept évêques envoyés de Rome *sub Decio et Grato consolibus* doit avoir été composée à Narbonne entre 454, date de la mort d'Aetius, le rempart de Rome, et 462, date de la conquête barbare : en effet, c'est vers cette époque que le nom de saint Denys apparaît à Paris[51].

« Elle doit remonter au règne de l'empereur Marcus Maecilius Flavius Eparchus Avitus (10 juillet 445-novembre 446)[52] qui, précisément, étant Auvergnat, reçut le pouvoir suprême à Toulouse et vint à Narbonne avant de se rendre à Rome.

« L'évêque de Narbonne était alors Rusticus (9 octobre 427-26 octobre 461), et il était né à Marseille[53] ».

Si j'entends bien ces deux derniers paragraphes, l'ouvrage aurait un caractère politique : l'auteur, supposé de Narbonne, écrit en 455-456 pour faire sa cour à l'empereur en lui montrant que les provinces qui lui obéissent ont été évangélisées par des missionnaires de Rome (singulière idée !) ; sans doute encore, il cite Austremoine parce que l'empereur est Auvergnat, Saturnin parce que l'empereur a reçu le pouvoir impérial à Toulouse, Paul parce que l'empereur est passé à Narbonne, et Trophime, parce que l'empereur doit passer à Arles et que Rusticus est de Marseille[54].

51. Je m'étonne de voir invoquer cet argument. Le nom de saint Denis n'apparaît *dans les textes* qu'à la fin du Ve siècle ou au début du VIe. La première basilique élevée sur le tombeau fut construite probablement vers 475 ; mais depuis quand ce tombeau passait-il pour être celui de saint Denis, depuis quand le nom de saint Denis était-il introduit dans la liturgie de l'Eglise parisienne, nous n'en savons absolument rien. Alors ?

52. *Sic :* lisez 455-456.

53. G. de Manteyer, *Les origines chrétiennes...*, p. 138-139.

54. Au lieu de nous dire que Rusticus était né à Marseille (ce qui peut servir à prouver qu'il n'était peut-être pas incapable d'une « galéjade »),

Tout cela s'effondre si l'auteur est de Tours. Le seul caractère que l'on puisse reconnaître à cette liste épiscopale est de constituer un document d'ordre ecclésiastique.

D'autre part, pourquoi, dans l'hypothèse de M. de Manteyer, l'auteur n'a-t-il pas cité *toutes* les provinces encore soumises à l'autorité impériale sous le court règne d'Avitus. Parmi les « provinces absentes », M. de Manteyer a rangé la Ire Belgique (Reims); cependant, à la date de 455, cette province n'était encore que partiellement occupée par les Barbares, et ceux-ci, les Francs, n'avaient obtenu le pays salien jusqu'à la Canche, en 431 [55], qu'à la condition de reconnaître la souveraineté de Rome [56] : encore en 463, les troupes de Childéric 1er combattent sous les ordres d'Aegidius contre les Wisigoths près d'Orléans[57]. « Absente », la IIe Belgique était encore en droit tout entière sous l'autorité impériale, en fait partiellement, avec sa capitale, soumise directement au pouvoir de l'empereur. Mais il y a mieux : la IIe Lyonnaise (Rouen) est aussi une « province absente »; et cependant, en droit et en fait,

nous préférerions qu'on nous eût dit qu'il était partisan de l'église d'Arles dans la question de la primatie, et qu'il venait d'en donner une preuve en présidant à la consécration du métropolitain Ravennius.

55. G. Richter, *Annalen des fränkischen Reichs im Zeitalter der Merovinger*, p. 20. — Cette date a été contestée (Godefroid Kurth, *Clovis*, 2e édition, 1901, t. I, p. 169-170), mais à tort. Elle est fournie par la *Chronique* d'Idace, a. 431 : « Superatis per Aetium in certamine Francis et in pace susceptis. » Sidoine Apollinaire (V, 211) louant de leur victoire Aetius et Majorien qu'il qualifie de « puer », leur dit : « Pugnastis pariter Francus qua Chlojo patentes Atrebatum terras pervaserat... » Il s'agit donc bien d'une campagne contre les Francs Saliens commandés par leur roi Chlodion, et non de la campagne de 428 contre les Francs Ripuaires (G. Richter, *Annalen*, p. 20), comme quelques historiens l'ont soutenu, qui ont voulu ne voir qu'une seule guerre d'Aetius contre les Francs. Mais, en 458, Sidoine Apollinaire qualifie Majorien, devenu empereur l'année précédente, de « juvenis ». On a dit que le « juvenis » de 458 ne pouvait être « puer » en 431, qu'il ne pouvait pas y avoir vingt ans d'écart entre les deux poèmes, et que, la date de 458 étant certaine, il fallait de toute nécessité abaisser l'époque de la première expédition contre les Francs Saliens et, peut être même jusqu'en 445. Quelle erreur ! On était « puer » de 7 à 14 ou 15 ans, « juvenis » de 28 ou 30 ans à 45 ou 50 ans (cf. Forcellini, *Lexicon totius latinitatis*, v° *aetas*). Le « puer » qui combat aux côtés d'Aetius avait donc au plus 15 ans en 431, 42 ans en 458 et 45 quand il mourut assassiné en 461. Il n'y a donc aucune raison de rejeter la date fournie par Idace.

56. Rapprocher de l' « in pace receptis » du texte d'Idace cité dans la note précédente, ce passage de Jordanès, *De origine actibusque Getarum*, 34 : « Aetius... qui superbiam Sueuorum Francorumque barbariem immensis caedibus seruire romano imperio coegisset. » — Voir G. Richter, *Annalen*, p. 20-21; G. Kurth, *Clovis*, t. I, p. 175.

57. G. Richter, *Annalen*, p. 24-25.

elle était tout entière dans les régions de l'Empire qui n'avaient pas cessé de reconnaître le pouvoir direct de Rome, comme la IIIe et la IVe. Pourquoi n'en avoir pas parlé ? La IIe Belgique et la IIe Lyonnaise sont bien gênantes : on ne peut pas attendre qu'elles aient été occupées par les Barbares, car, avant qu'elles l'aient été, c'est l'Empire lui-même qui sera tombé entre leurs mains et qui finalement aura disparu.

L'absence ou la présence de telle ou telle province dans le document ne peut, en bonne logique, servir à déterminer ni un *terminus a quo*, ni un *terminus ad quem;* et d'autant mieux que la notion de provinces absentes ou présentes ne ressort pas même du texte de Grégoire.

Enfin, si la liste des évêques missionnaires, dont nous plaçons la composition à Tours, avait été rédigée vers 455 et avait fait de Martial de Limoges un missionnaire de 250, et si, d'autre part, Martial avait vécu réellement à la fin du IVe siècle, son successeur vivant en exil encore en 474, — tous points qui font partie des thèses soutenues par M. de Manteyer, — il aurait fallu au rédacteur du document une audace inouie et maladroite : ce n'est pas quand des contemporains de Martial vivaient encore qu'on pouvait leur faire admettre que celui-ci avait deux cents ans plus tôt commencé sa prédication. Quelle longévité ! Je ne fais, du reste, cette dernière objection que pour avoir ici l'occasion de signaler combien le système de M. Manteyer est peu cohérent, car je montrerai plus loin que les données fournies sur l'existence réelle de Martial et sur l'exil de son successeur en 474 n'ont d'autre fondement qu'une méprise fort singulière de l'auteur des *Origines chrétiennes de la IIe Narbonnaise*.

Nous ne pouvons, en réalité, parler du document utilisé par Grégoire de Tours qu'à travers Grégoire de Tours lui-même et dans le sens même où celui-ci l'a utilisé[58]. Ce document est d'inspiration gallo-romaine, plutôt que romaine; et il a un caractère exclusivement ecclésiastique. La rédaction était de basse époque ; le souci de rattacher les Eglises qu'il nomme à l'enseignement de Rome, gardienne de la foi catho-

58. Remarquer que, si Grégoire de Tours n'a pas eu un document écrit, ce que nous disons ici peut s'appliquer à la formation même de la légende.

lique, lui imprime une note anti-arienne qui en rejetterait la rédaction après l'époque où, sous le règne d'Euric (466-485), la domination wisigothique atteignit son apogée en s'étendant sur tout le pays au sud de la Loire et sur la Provence[59], et avant l'époque où les Francs déjà établis à Paris commencèrent la conquête des territoires de la Gaule occupés par les Wisigoths ariens. A la fin du Ve siècle, « les évêques du royaume wisigothique entrent en relation avec les Francs. Ainsi fait, par exemple, Voluscanus, évêque de Tours, dont les intrigues sont découvertes et punies d'un emprisonnement en Espagne[60] ». L'auteur, un clerc tourangeau, les yeux fixés sur ce Paris où le culte de saint Denis venait de prendre un large essor (vers 475), ne cite à côté du martyr parisien, que des saints, honorés comme fondateurs d'églises situées dans le royaume wisigothique. En plaçant vers l'an 500 la rédaction de la liste des sept évêques missionnaires ou la naissance de la légende du septénaire, nous ne devons pas beaucoup nous tromper.

III

Au sujet des évêques missionnaires.

C'est une chose fort curieuse que le martyrologe hiéronymien ne connaît que quatre des évêques missionnaires signalés par Grégoire de Tours. On a tiré de ce silence sur les trois autres des conclusions qui nous paraissent inacceptables et que nous allons examiner en essayant de préciser ce que l'on peut savoir des sept missionnaires.

Sur saint *Catianus* de Tours, nous ne possédons que les renseignements fournis par Grégoire de Tours. Envoyé de Rome[61], Gatien n'a pas subi le martyre : il vécut saintement et mourut simple confesseur[62]. Il fut enterré dans une chapelle hors des murs de la ville[63]. A l'exception de cette dernière

59. G. Richter, *Annalen*, p. 26. — Cf. Georges Yver, *Euric, roi des Wisigoths (466-485)*, dans les *Etudes d'histoire du Moyen Age dédiées à Gabriel Monod*, Paris, 1896, in-8°, p. 11-46.

60. G. Yver, *Euric*, p. 46.

61. Cf. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, X, 31 : « Gatianus a Romanae sedis papa. » Cf. *Liber in gloria confessorum*, 4.

62. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, I, 30.

63. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, X, 31.

indication sur le lieu où les contemporains de l'historien pouvaient encore voir le tombeau de l'apôtre, les données sont vagues; mais ce qui est certain, c'est que telle était, au VIe siècle, la tradition de l'Eglise tourangelle qui, de nos jours encore, vénère saint Gatien le 18 décembre.

M. de Manteyer fait de *Catianus* de Tours un simple doublet de saint *Cassianus* d'Autun. Cette opinion repose sur le raisonnement suivant : les additions gallicanes au martyrologe hiéronymien, faites à Auxerre sous l'épiscopat d'Aunachaire (592-601), ne donnent pas *Catianus* de Tours. Silence bien surprenant, puisque *Litorius*, l'évêque de Tours (337-371), y figure le 13 septembre ! Elles donnent le 5 août, à Autun, saint *Cassianus*, qui a dû vivre dans la seconde moitié du IVe siècle. « Il y a homonymie, et la légende de saint Sernin de Toulouse [64], en transférant *Cassianus* à Tours, enlève simplement à *Augustodunum* ce qu'elle offre à *Caesarodunum* : c'est une bévue compréhensible[65] ».

L'argument *ex silentio* tiré de l'absence de *Catianus* de Tours et de la présence de *Litorius* dans le martyrologe hiéronymien suppose qu'à l'extrême fin du VIe siècle, l'auteur des additions gallicanes était mieux informé de l'histoire de l'Eglise tourangelle que l'évêque de Tours, Grégoire, qui lui était antérieur : Grégoire fut évêque de Tours de 573 à 594. C'est une première hypothèse assez peu vraisemblable.

Il faut encore supposer que l'auteur de la prétendue « légende de saint Sernin » connaissait les saints propres au diocèse d'Autun, et en particulier saint *Cassianus* dont nous ne savons rien, pas même l'époque à laquelle il vécut. C'est une seconde hypothèse invérifiable.

Quant à la bévue sur les noms romains des deux villes, elle constitue, en tout état de cause, une troisième hypothèse gratuite. Et s'il y a eu bévue, pourquoi ne serait-elle pas le fait du martyrologe hiéronymien qui en a bien d'autres à son actif ?

Reste enfin la différence des dates, 5 août et 18 décembre, qui rend problématique l'identification des deux personnages de Tours et d'Autun.

64. Cette « légende de saint Sernin », c'est le texte de Grégoire de Tours dont nous nous occupons ici.

65. G. de MANTEYER, *Les origines chrétiennes...*, p. 136-137.

Il n'y a pas de raisons suffisantes pour rejeter la tradition vivante de l'Eglise de Tours qui s'attachait à la fois à l'existence d'un tombeau dans une chapelle suburbaine et à la liturgie de l'église-mère. On notera que les prétentions de cette tradition sont modestes : l'Eglise tourangelle ne se réclame pas d'un personnage particulièrement illustre, ni d'un martyr. L'erreur commise par Grégoire sur l'époque où vivait saint Gatien prouve que l'Eglise fondée par ce saint ne cherchait pas à faire remonter son origine aux temps apostoliques : si saint Gatien a été le prédécesseur immédiat de saint Litoire, comme Grégoire de Tours le pense, son épiscopat appartient au début du IVe siècle; et s'il est venu de Rome, comme Grégoire l'admet, il y a quelque apparence que la fondation de l'Eglise de Tours fut une conséquence du mouvement d'expansion auquel donna lieu l'édit de Milan de 313.

Comme *Catianus,* saint Trophime d'Arles, qui le suit dans la liste des missionnaires, ne figure pas dans le martyrologe hiéronymien au 29 décembre, jour où l'Eglise d'Arles l'honore: cette omission dans les additions gallicanes de la fin du VIe siècle, qui mentionnent quantité d'autres saints vénérés à Arles, a paru à M. de Manteyer « un fait vraiment inouï. Le silence de l'évêque d'Auxerre, Aunachaire, est certainement voulu »[66]. Je ne puis croire, en vérité, que l'auteur des additions gallicanes fût en état de nier la réalité de l'arlésien Trophime et que son silence fût intentionnel[67] : s'il a, comme on le suppose, recueilli près des diverses Eglises leurs traditions propres, il aura trouvé dans celles de l'Eglise d'Arles le nom de Trophime, car il est incontestable qu'à la fin du VIe siècle, saint Trophime d'Arles était en possession d'état depuis près de deux cents ans. L'omission est évidemment très fâcheuse, moins peut-être pour la tradition arlésienne à la fin du VIe siècle que pour la sûreté de l'information de l'auteur auxerrois ou pour le soin qu'il apporta à conserver les renseignements obtenus: en réalité, c'est l'autorité du martyrologe hiéronymien, tel qu'il nous est parvenu, avec ses innombrables bévues, qui est en jeu. En effet, dès 417, le pape Zosime, dans

66. G. de Manteyer, *Les origines chrétiennes,* p. 132.

67. On notera qu'au Ve siècle même, les adversaires d'Arles n'ont pas mis en doute cette réalité de Trophime, et personne dans les siècles suivants ne la conteste.

une lettre adressée « universis episcopis per Gallias et septem provincias constitutis » donne à l'Eglise d'Arles comme premier évêque le métropolitain Trophime, et il en fait un envoyé de Rome. Cela nous suffit pour l'instant; nous reviendrons sur ce texte.

Comme les Eglises de Tours et d'Arles qui la précèdent sur notre liste, l'Eglise de Narbonne n'a point inscrit en tête de ses fastes épiscopaux un martyr[68] : son premier évêque serait, d'après M. de Manteyer, un personnage historique qui aurait occupé le siège de 346 au 12 juillet 374[69]. Malheureusement cet érudit ne donne aucune référence qui puisse permettre de retrouver les sources où il a puisé ces données précises. La Vie de saint Paul de Narbonne[70], qui est d'une rare insignifiance, ne fournit aucun renseignement sur l'époque où l'apôtre narbonnais vécut ; Mgr Duchesne l'a noté[71]. La plus ancienne mention que nous avons de Paul nous est transmise par le poète Prudence à la fin du IVe siècle. D'après sa Vie, l'évêque semble venu d'Arles à Béziers, puis à Narbonne. Le fait que ce saint figure dans un article de martyrologe hiéronymien qui peut provenir de la compilation italienne de 450 environ, tendrait à prouver que le premier évêque de Narbonne avait pu venir de Rome à Arles, Béziers et Narbonne. On ne peut rien dire de plus précis sans le concours du document que nous étudions.

De même, la Passion de saint Saturnin ne dit pas d'où était venu le martyr toulousain; mais, au VIe siècle, on faisait de cet apôtre un envoyé romain[72].

68. Voir ci-dessus, note 22.

69. G. de Manteyer, *Les origines chrétiennes...*, p. 134.

70. *Vita sancti Pauli*, édition des *Acta sanctorum Bollandiana*, mars, t. III, p. 371-374.

71. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 291-292.

72. Dans le poème qu'il a consacré à saint Saturnin, Fortunat ne dit pas non plus d'où venait l'apôtre (Fortunat, *Carmina*, II, 7, *de domno Saturnino;* édition Fr. Leo, *Monumenta Germaniae historica, Auctores antiquissimi*, t. IV, pars prior, p. 35) ; mais dans le poème suivant, II, 8, *de Launebode qui aedificavit templum s. Saturnini*, il connaît l'origine romaine de la mission de Saturnin (édition Leo, p. 36-37) :

Saturninus enim martyr venerabilis orbi,
Nec latet egregii palma beata viri
Qui cum Romana properasset ab urbe Tolosam
Et pia christicoli semina ferret agri,
Tunc vesana cohors domini conprendit amicum
Instituitque pii membra terenda trahi
Inplicitus tauri pede posteriore pependit,
Tractus in oblicum dilaceratus obit.

Au 29 novembre, le martyrologe hiéronymien contient l'addition gallicane :

In Gallia, civitate Tolosa, natale sancti Saturnini episcopi, et martyris[73].

Mais, le même jour, on y lit cette mention empruntée à la compilation italienne du milieu du ve siècle :

Romae, Saturnini, Crisanti, Dariae et aliorum LX.

M. de Manteyer tend « à penser que Toulouse a reçu de Rome des reliques du martyr romain Saturnin et qu'elle a vu, ensuite, dans ce martyr romain son premier évêque ».

Et pourquoi ? Parce qu'il y avait à Rome deux églises dédiées à Saturnin, dont la seule qui nous intéresse ici « la plus ancienne était une basilique suburbaine de la voie Salaria nova qui s'élevait sur le cimetière des saints Trason et Saturnin, ornée de peintures primitives : elle fut restaurée sous Adrien 1er »[74]. Parce que aussi, dans l'Eglise romaine, « le vieillard Saturnin et le diacre Sisinius passaient pour être morts à Rome sous Maximien »[75].

Mais si, selon l'opinion courante, la Passion de saint Satur-

73. Il n'y a pas à tenir compte des manuscrits qui attribuent saint Saturnin à Tolosa d'Espagne ou à Nantes en Gaule. Ni Tolosa, ni Nantes n'ont jamais disputé ce saint à Toulouse qui le revendique comme sien plus de deux siècles avant la transcription de ces manuscrits.

74. G. de Manteyer, *Les origines chrétiennes...*, p. 135. Les « peintures primitives » étaient en réalité du ixe siècle. Voir *Liber pontificalis, Vita Felicis IV :* « Hujus temporibus consumpta est incendio basilica s. Saturnini martyris via Salaria, quam a solo refecit » ; — *Vita Hadriani I :* « Sed et basilicam s. Saturnini in praedicta via Salaria positam, una cum coemeterio sanctorum Chrysanthi et Dariae renovavit, atque coemeterium sanctae Hilariae innovavit. » — *Vita Gregorii IV :* « Nam eo tempore ecclesiam beati Saturnini martyris foris portam Salariam constitutam, quae vetustate nimia et longo jam senio a fundamentis ceciderat, novis fabriciis aedificari fecit et picturis variis decoravit, ubi etiam obtulit vestem de fundato unam. » La basilique restaurée par Adrien Ier (772-795) était donc celle qui avait été reconstruite par Félix IV (526-530) ; et c'est seulement la basilique bâtie sur l'emplacement de cette dernière par Grégoire IV (827-844), qui fut décorée de peintures diverses. — Quant à la donnée du cimetière des saints Trason et Saturnin via Salaria nova, elle est déterminée par le texte de la *Vita Hadriani* cité ci-dessus rapproché de la mention du martyrologe hiéronymien au III kl. dec. dans le manuscrit de Wissembourg : « Rom. Arosonis nam. Saturnini, Crisanti et Dariae, Mauri et aliorum LXXXII quorum nomina hab. in libro vitae » (*Arosonis* est une cacographie pour *Trasonis*).

75. G. de Manteyer, *Les origines chrétiennes...*, p. 135. — L'auteur ne donne pas de référence. La source est sans doute le martyrologe romain moderne.

nin de Toulouse est le récit contemporain et authentique du martyre, la question est résolue : saint Saturnin est, à n'en pas douter, un martyr toulousain. La thèse de M. de Manteyer n'est admissible que si cette Passion appartient aux premières années du ve siècle et place le début de la prédication du saint vers l'an 300.

Alors la concordance des dates, plus grande encore que ne pouvait le penser M. de Manteyer, peut permettre de croire à l'identité des deux martyrs romain et toulousain, à moins de supposer que deux martyrs du même nom[76] sont morts le même jour, l'un à Rome, l'autre à Toulouse, mais pas nécessairement la même année ni dans la même persécution[77] : le vrai peut n'être pas toujours vraisemblable.

D'autre part, que vaut la légende hagiographique romaine qui place le martyre de saint Saturnin et du diacre Sisinius sous Maximien. Est-elle de meilleure note que la légende toulousaine ? Le pape Damase 1er (366-384), quand il compose l'épitaphe de saint Saturnin, ne précise pas l'époque où le martyr a subi son supplice[78]. N'est-ce pas par suite de quelque combinaison postérieure que le diacre Sisinius intervient dans

76. Le nom de Saturnin semble avoir été très répandu : il est l'un de ceux qui reparaissent le plus souvent dans le martyrologe hiéronymien, comme on s'en convainc en consultant la table des noms de saints dressée par les derniers éditeurs de ce martyrologe. On trouve des Saturnin un peu partout à Alexandrie, à Antioche, à Tomes, etc., et quelquefois deux dans un même groupe. A Rome, je relève ce nom dans les groupes du *VIII kal. Jan.*, du *X kl. febr.* (*via Salaria veteri*), du *pr. id. April.* (*via Aurelia*, où il figure deux fois), du *XVIII kl. mai* (*via Appia in cimiterio Praetextati*), du *IIII non. Jun.* (*via Lavicana in cimiterio inter duos lauros*), du *non. Junii* (*via Ardiatina*), du *X kl. dec.*, enfin du *III kl. dec.* : soit 9 fois.

77. M. Camille Jullian observe avec raison que le martyre de saint Saturnin ne semble pas, d'après la Passion, devoir se rattacher à une persécution officielle.

78. Damase, *Carmina*, XX, *de s. Saturnino martyre* :

Tempore quo gladius secuit pia viscera matris,
Sanguine mutavit patriam vitamque genusque
Romanum, civem Sanctorum fecit origo.
Mira fides rerum docuit post exitus ingens.
Cum lacerat pia membra, fremit Gratianus ut hostis,
Posteaquam fellis vomuit concepta venera,
Cogere non potuit Christum te, sancte, negare;
Ipse tuis precibus meruit confessus abire.
Supplicis haec Damasi vox est venerare sepulcrum,
Solvere vota licet, castasque effundere preces,
Sancti Saturnini tumulus quia martyris hic est.

(Migne, *Patrologie latine*, t. XIII, col. 393-394.)

la légende, lui que Damase ne mentionne pas et qui ne figure pas au martyrologe hiéronymien le 29 novembre, mais le 11 juillet[79]. On ne trouve les noms d'un Saturnin et d'un Sisinius dans un même groupe de martyrs qu'à Antioche, le XI des calendes de décembre.

Si donc il est possible que saint Saturnin de Toulouse et le Saturnin romain du 29 novembre soient un seul et même personnage, cela n'est pas assez assuré pour que l'histoire le puisse admettre comme une chose avérée et qu'il y ait à tirer quelque chose de ce qui n'est qu'une conjecture.

Il y a quelque analogie entre le cas de saint Denis de Paris et celui de saint Saturnin.

L'Eglise de Paris vénère saint Denis comme son premier évêque, apôtre de la région parisienne et martyr; et l'Eglise universelle lui rend un culte de dulie le 9 octobre[80].

L'historien enregistre sans contestation possible les faits suivants.

L'évêque de Bordeaux, Amelius, qui mourut en 520, avait élevé dans son diocèse, en l'honneur de saint Denis, un oratoire que son successeur Leontius fit reconstruire. Cela suppose que ce saint était, au début du VIe siècle, l'objet d'un culte dans la région qui le considère comme son apôtre; et, selon le *Vita beatae Genovefae,* le premier temple placé sous le vocable de saint Denis aurait été construit vers 475, sur le tombeau qui se dressait dans le bourg parisien de *Catolacus.* L'existence de ce tombeau dans la basilique san-dionysienne est attestée par Grégoire de Tours.

Ce saint était un martyr qui avait été décapité : Fortunat nous le dit. Le martyrologe hiéronymien, confirmé par le diplôme original de Clovis II en 654, lui donne deux compagnons, le prêtre Eleuthère et le diacre Rustique.

La Passion de saint Denis que nous appelons le *Gloriosae,* récrite au VIIIe siècle sur une Passion plus ancienne utilisée

79. Nous donnons le pas au Sisinius du *V id. Jul.* signalé à Rome sur les deux martyrs romains de même nom signalés dans le groupe du *IV non. Mar.,* parce que ces derniers sont placés « in cimiterio Calesti via Appia ».

80. C'est au VIIIe siècle seulement que l'Eglise romaine reçut des reliques du martyr parisien : aussi Denis de Paris ne figure-t-il pas dans la compilation italienne du martyrologe hiéronymien. Au IXe siècle, grâce à Anastase le Bibliothécaire, Rome accepta la légende aréopagitique imaginée par l'abbé Hilduin, et les leçons du Bréviaire romain sont encore aujourd'hui inspirées des *Areopagitica* d'Hilduin.

par l'auteur de la *Vie de sainte Geneviève* et par l'auteur d'un poème attribué avec quelque apparence de raison à Fortunat, s'accorde avec les sources de VIe siècle sur tous ces points : existence, près d'une voie romaine, d'un tombeau antique considéré comme celui des trois martyrs ayant subi le supplice de la décollation; érection d'une basilique sur ce tombeau; culte florissant dès la fin du Ve siècle.

Le *Gloriosae* fait de saint Denis, converti par le pape Clément, un envoyé de ce dernier en Gaule. Cette tradition trouve un écho dans le poème attribué à Fortunat et dans un diplôme de Thierry IV, de 724; l'abbé Hilduin, dans ses *Areopagitica*, ne porte pas atteinte à la vieille croyance des siècles antérieurs sur l'époque de la mission confiée à saint Denis, alors même qu'en altérant le texte du *Gloriosae* il identifie le missionnaire avec Denys l'Aréopagite. Etant donné que d'autres églises, celle de Saintes en particulier avec saint Eutrope (Grégoire de Tours nous en est garant), avaient émis dès le VIe siècle la prétention de rattacher leurs origines aux temps apostoliques, on peut croire que la tradition san-dionysienne remonte à l'époque où s'est formée la légende du martyr parisien, c'est-à-dire à la fin du Ve siècle.

En plaçant la mission de l'apôtre parisien sous le pontificat de Clément 1er, on met par le fait même le martyre au plus tôt sous le règne de Trajan qui vit aussi peut-être le martyre de ce pape et certainement, en 107, ceux de saint Siméon, évêque de Jérusalem, et de saint Ignace, évêque d'Antioche, ce dernier mis à mort à Rome même, selon les conjectures les plus plausibles.

Aurait-on conservé, à travers les âges, un souvenir exact du temps où le saint Denis parisien avait trouvé la mort dans la persécution ? C'est un argument auquel n'a point songé M. de Manteyer qui voit dans notre Denis une figure irréelle de saint Ignace d'Antioche.

Peut-on admettre une telle identification ? Elle a encore à sa base le martyrologe hiéronymien. Le 8 et le 9 octobre les manuscrits de Berne et de Wissembourg donnent les deux mentions suivantes que le manuscrit d'Epternach fournit aussi avec un jour d'avance, les 7 et 8 octobre.

In Antiochia, Dionisi episcopi, Januarii, Faustini martyris, Marcialis, Privati, Eracli, Juliani, Pelagiae.

Parisius, Natale sanctorum Dionisi episcopi, Eleutheri presbiteris et Rustici diaconi.

« On est donc fondé à penser que le premier évêque de Paris des 8-9 octobre est calqué sur l'évêque d'Antioche des 7-8 octobre attesté dès le milieu du ve siècle.

« Le bréviaire syriaque donne plusieurs évêques d'Antioche; le seul qui se rapproche de Denys est le suivant, attesté le 17 octobre :

Ἰγνάτιος ἐπίσκοπος Ἀντιοχείας ἐκ τῶν ἀρχαίων μαρτύρων.

« Saint Ignace, évêque d'Antioche, subit, dit-on, son martyre à Rome en l'an 107; avec ses deux compagnons, Zosime et Rufus, il y fut livré aux bêtes.

« Le 8 octobre, dans le bréviaire syriaque, se trouve Pélagie qui n'a pas passé à Paris. Il faut remonter au 8 juin pour y retrouver, également comme anciens martyrs d'Antioche, Sostratos, Esperios et Glukerios, dont le dernier pourrait répondre au prêtre Eleuthère de Paris et le premier, d'une manière beaucoup moins nette, au diacre Rustique »[81].

J'ai tenu à citer textuellement ce passage qui fait toucher du doigt la méthode scabreuse de son auteur. Je crains fort que, en raison du formidable glissement d'Ignace à Denis et de la différence des dates, M. de Manteyer reste ici seul de son opinion.

C'est une chose grave entre toutes que le bréviaire syriaque n'ait pas eu connaissance de ces martyrs d'Antioche dont Denis serait le chef de file. D'autre part, saint Ignace d'Antioche n'est point une de ces personnalités vagues, sur le nom de laquelle on puisse broncher au point de le transformer en un Denis inconnu. En vérité, il ne faut pas nous demander de faire gratuitement le sacrifice de toute vraisemblance, les yeux fermés. Quand on sait avec quel peu de soin l'auteur de la compilation italienne a rédigé son œuvre, — et je prends ici à témoin M. de Manteyer lui-même qui nous a cité des cas incontestables de sa négligence, — et quelles fautes de tout genre les copistes mérovingiens ont ajoutées à l'œuvre qu'ils transcrivaient, on est en droit de se demander si Denis et ses compagnons de liste (le cas de Pélagie réservé), n'ont point

81. G. de Manteyer, *Les origines chrétiennes*, p. 136; cf. p. 188.

passé à Antioche par suite de quelque monumentale bévue : il est au moins curieux de noter que les graphies mérovingiennes des noms de *Januari* et de *Leuteri* et celles de *Faustini* et *Rustici* ont pu présenter d'assez grandes analogies pour provoquer une déformation de ces noms sous la plume d'un copiste peu soigneux[82] : de telle sorte que le culte des saints Denis, Eleuthère et Rustique ayant une réalité certaine à la fin du VIe siècle, la seule mention des additions gallicanes serait, en fait, à retenir. La présente étude a montré assez d'exemples dans le hiéronymien, de ces glissements de noms sous une date ou sous un nom de lieu inexacts pour qu'il soit inutile d'insister.

Quant à l'origine des noms d'Eleuthère et de Rustique qui nous est proposée par M. de Manteyer, elle relève d'un tribunal autre que celui de l'érudition. Elle est moins vraisemblable encore que celle-ci dont tout récemment un journaliste anonyme faisait état dans un article qui ne manquait pas d'agrément[83].

L'empereur Probus (276-282), ayant abrogé l'édit qui avait limité le nombre des vignobles de la Gaule, la culture de la vigne connut dans nos régions une nouvelle prospérité[84]. On peut croire que le culte de Bacchus en reçut une vive impulsion, que de toutes parts on éleva des autels à ce dieu à qui les Romains avaient donné les noms de la mythologie grecque, Dionusos latinisé en Dionysus ou Dionysius, Eleutheros latinisé en Eleutherius ou Eleutherus qui traduit très exactement le nom de *Liber* sous lequel on désignait aussi la divinité appelée encore *Liber Pater*[85]. La tentation devait être grande de faire des rapprochements faciles, pour qui n'ignorait point tout cela. En 1795, Charles-François Dupuis n'y résista pas. Ayant rappelé ces noms grecs latinisés, il ajouta que les fêtes d'automne, célébrées en l'honneur de ce dieu, tiraient de leur

82. La leçon *Januari* est donnée par le manuscrit d'Epternach qui donne aussi la leçon *Eleuteri*. Ce dernier nom est écrit *Leutherius* dans le diplôme original de Clovis II de 654.

83. *Les quatre corps et les sept têtes de saint Denis*, dans *Le Matin*, n° du 23 octobre 1926. Malheureusement l'auteur, insuffisamment informé des différentes questions qu'il aborde, a parsemé son article d'erreurs et d'inexactitudes.

84. Camille JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. IV, 1913, p. 609.

85. Cf. FORCELLINI, *Lexicon totius latinitatis*, v[is] citatis.

caractère rural le nom de *Rustica*[86]; et il conclut que le calendrier païen devait désigner ces fêtes d'automne sous le nom de « Festum Dionisii Eleutherii rusticum » que nos pères auraient « tout bonnement » traduit : fête des saints Denis, Eleuthère et Rustique, faisant ainsi de Bacchus Dionusos un évêque, de Bacchus Eleutheros un diacre et de Rustique un prêtre. Ce serait là l'origine du culte de saint Denis et de ses compagnons[87].

On pouvait dans cette voie aller plus loin et supposer la découverte de quelque monument épigraphique dédié à Bacchus; et je m'étonne qu'on n'ait pas reconstitué cette inscription perdue à l'aide des données sur lesquelles l'imagination pouvait travailler : DIONYSIO. ELEVTHERO. PRI. T (?) RVSTIC. DIAC. DD., en faisant observer que *Rusticus* est un *cognomen*[88] devenu gentilice comme il arrive parfois et que Diaconus est un *cognomen* très authentique[89]. Au lieu de traduire : « A Bacchus, Liber Pater, Titus Rusticus Diaconus a dédié ce monument », nos pères, l'esprit hanté par le culte de saint Denis qui était originellement seul à en recevoir un, ont « tout bonnement » (eût dit Dupuis) interprété ce texte : « A Denis, à Eleuthère prêtre et à Rustique diacre, j'ai dédié ce monument »; et voici comment Eleuthère et Rustique ont fait leur apparition dans la légende de saint Denis[90]; et la

86. Je ne sais où Dupuis a pris ce renseignement; mais il est certain qu'en Grèce les petites Dionysies avaient ce caractère rural.

87. Ch. Fr. DUPUIS, *Origine de tous les cultes, ou la Religion nouvelle*, Paris, an. III, 3 vol. in-4°, atlas (autre édition en 12 vol. in-8°), t. III, p. 151. — Jacques Dulaure a naturellement reproduit cette façon d'expliquer le culte de saint Denis, dans son *Histoire civile, physique et morale de Paris, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours* (Paris, 1821, 7 vol. in-8°). — Le marquis Fortia d'Urban, dans son *Examen d'un diplôme attribué à Louis le Bègue, roi de France, suivi d'un traité sur saint Denis, 1er évêque de Paris* (Paris, 1832, 2 vol. in-12; t. II, p. 137 et suivantes), et L.-V. Flamand-Grétry, dans son *Itinéraire... de la vallée de Montmorency*, seconde partie (Paris, 1840, in-8°, p. 68-71), ont pris la peine de réfuter Dupuis et Dulaure.

88. On trouve Rusticellus et Rusticella, comme *cognomen* dès l'époque classique. Cf. FORCELLINI, *Lexicon*, v^is.

89. FORCELLINI, *Lexicon*, v° *diaconus*.

90. L'apparition postérieure des noms d'Eleuthère et de Rustique dans la légende est admise par Julien Havet, par Dom Henri Leclercq et par nous. La Passion de saint Denis, le *Gloriosae*, nous montre son auteur préoccupé d'expliquer comment on apprit que saint Denis avait eu deux compagnons et comment on connut leurs noms. — L'auteur de l'article du journal *Le Matin*, rappelant les noms de Dionysos, Eleutheros et Rusticus, écrit : « Ces noms, Hilduin les retrouva,

chose est d'autant plus sûre que, dans sa forme primitive, la légende ainsi complétée faisait d'Eleuthère le prêtre et de Rustique le diacre, avant qu'au VIIIe siècle on eût interverti les rôles : le martyrologe hiéronymien en fait foi, comme aussi le diplôme original de Clovis II de 654 qui cite Eleuthère avant Rustique. Il ne manque à notre roman, pour être de l'histoire vraie, que la petite note portant une référence précise au *Corpus inscriptionum latinarum*. C'est peu de chose : ce n'est que la paille dans l'acier, qui fait jeter celui-ci au rebut. Mais on avouera que roman pour roman, celui-ci a, pour les amateurs d'hypothèses, un charme que n'a pas l'autre qui fait venir Dionisius d'Ignatios, Eleutherus de Glukerios et Rusticus de Sostratos.

Mais laissons de côté toutes les hypothèses qui ne sont que délassements de l'esprit et dévergondages de l'imagination. Et constatons que nous n'avons aucun moyen à notre disposition de contrôler la tradition qui fait de saint Denis un envoyé de Rome. Nous devons seulement observer la concordance sur ce point entre le *Gloriosae* et le document, ou la tradition, dont se servait au VIe siècle Grégoire de Tours.

Nous sommes plus dépourvus encore au sujet de *Stremonius* d'Auvergne. Lui non plus ne figure pas au martyrologe hiéronymien, qui cependant connaît, outre les martyrs Agricol et Vital, les évêques Rustique, Sidoine, Apollinaire et Avitus honorés par l'Eglise auvergnate. Mais Grégoire de Tours sait, lui qui est Auvergnat, que saint Austremoine a son tombeau dans la basilique d'Issoire[91]. Si l'auteur des additions gallicanes ne connaît pas ce saint, c'est qu'il est mal informé.

sans doute, accolés ensemble, sur quelque monument élevé pour une fête bachique. Et c'est à cette époque que l'Histoire ecclésiastique de Tillemont et l'Histoire littéraire de la France de dom Rivet placent l'origine du culte de saint Denis. » Je n'ai pas besoin d'observer qu'Hilduin n'a jamais passé pour être l'introducteur des noms de Denis, d'Eleuthère et de Rustique dans la liturgie parisienne; que ni Tillemont ni Dom Rivet n'ont placé au IXe siècle l'origine du culte de saint Denis, et qu'ils ne sont pas responsables des billevesées de Dupuis et de Dulaure : ils ont parlé sérieusement d'un sujet sérieux. Voir TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. III, p. 298 et suivantes; — et Dom RIVET, *Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 607-613; nouvelle édition, revue et refondue par Paulin Paris, t. Ier, première partie, p. 304-309.

91. GRÉGOIRE DE TOURS, *Liber in gloria confessorum*, 29 : « Austremonius a Romanis episcopis. »

Les Vies de saint Austremoine, dont la plus ancienne ne remonte qu'à la seconde moitié du IXe siècle, sont purement légendaires. L'identification de *Stremonius* avec *Piminius* d'Autun est du domaine de la fantaisie[92]. Passons !

Enfin, le dernier des missionnaires signalé par Grégoire de Tours est l'évêque de Limoges, *Martialis*[93]. Il est l'objet d'une des additions gallicanes dans le martyrologe hiéronymien au 30 juin :

LEMODICAS (*ou* LEMOVICAS), depositio sancti Martialis episcopi et confessoris.

Bien que le nom de Martial figure parmi les martyrs d'Antioche et parmi ceux d'Espagne dans la compilation italienne, et que l'on ne sache probablement rien de certain sur le Martial de Limoges, M. de Manteyer n'a point entrepris de faire venir d'Orient ou d'outre-monts les reliques qui auraient donné naissance à un culte, puis à une figure irréelle d'évêque, parce que, des ardentes polémiques auxquelles a donné lieu la *Vie de saint Martial,* il serait sorti un Martial de Limoges qui aurait réellement vécu, dont l'existence se placerait à la fin du IVe siècle et dont le successeur vivait en exil vers 474[94]. Mais, ici, M. de Manteyer a bien fait de ne pas citer la source où il a puisé sa conviction que « l'existence » de Martial « est certaine », car il a certainement lu trop vite l'œuvre de son maître Mgr Duchesne, les *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule,* t. II, p. 51, où chacun pourra voir que l'évê-

92. « Si elles (les additions gallicanes) ne donnent pas non plus *Stremonius* d'Auvergne le 1er novembre, en revanche elles donnent, ce même jour, à Autun, *saint Piminius* qui a dû vivre également au IVe siècle... Pour *Stremonius* et *Piminius,* l'homonymie n'est pas complète : les consonnes initiales diffèrent seules. C'est encore Autun que dépouille l'auteur de la légende de saint Sernin et son erreur procède d'une bévue visuelle de copiste. Les manuscrits abrègent souvent le nom d'*Augustodunum.* Le 8 des calendes de juillet, le manuscrit d'Epternach écrit par exemple : *Austiduno* et le 13 des calendes de décembre : *Austidu.* D'autre part, le 3 des nones de novembre, dans le manuscrit de Berne, le nom de l'évêque se trouve écrit *Priminius.* De l'union des mots, *Austidu priminii epi,* ou d'un autre groupe analogue *Aust* [...] *riminii,* a pu sortir : *Austremonius* et *Stremonius.* » G. de MANTEYER, *Les origines chrétiennes,* p. 136-137. Trop d'ingéniosité ! Et encore pour n'aboutir qu'à un à-peu près qui n'est pas satisfaisant ! Alors a-t-on le droit de dire : « C'est encore Autun, etc. » Quelle affirmation !

93. Cf. GRÉGOIRE DE TOURS, *Liber in gloria confessorum,* 27 : « Martialis a Romanis episcopis. »

94. G. de MANTEYER, *Les origines chrétiennes...,* p. 134.

que exilé n'était pas un évêque de Limoges, mais Fauste de Riez; et que celui-ci ayant été rendu à son siège à la mort d'Euric (485), c'est vers le même temps que Ruricius, le premier évêque connu après saint Martial, fut promu à l'épiscopat. Et Mgr Duchesne d'ajouter, que Ruricius fut évêque jusqu'en 506 ou même plus tard.

Si donc saint Martial de Limoges a vécu et s'il a été le prédécesseur immédiat de Ruricius, il a siégé au ve siècle jusque vers 485; et c'est pour nous une raison de plus de croire que la liste épiscopale de Grégoire ne pouvait pas venir d'un document écrit en 455 ou 456 ! Mais pour que, vers l'an 500, on nous le présente comme un missionnaire de Rome, sans fournir la date de sa mission, il faut que cela soit vrai s'il a été le prédécesseur immédiat de Ruricius et l'Eglise de Limoges ne remonterait qu'au milieu du ve siècle. S'il n'est pas le prédécesseur immédiat de Ruricius, alors nous devons nous contenter d'enregistrer, pour Martial comme pour ses compagnons de liste, les traditions à l'époque où elles nous sont livrées par les documents, avoir soin de les présenter comme telles et ne pas chercher à leur substituer de petits romans d'érudition plus préjudiciables à la vérité historique que les inventions moins ennuyeuses des vieux clercs ou moines.

IV

Les plus anciens témoignages sur saint Trophime d'Arles.

En 417, dans son encyclique du 22 mars aux évêques des Gaules, le pape Zosime déclare que Trophime, métropolitain d'Arles, fut le premier envoyé du siège apostolique en Gaule, qu'il fut la source de tous les ruisseaux de la foi qui arrosèrent les Gaules.

« Quoniam metropolytanae Arelatensium urbi vetus privilegium minime derogandum est ad quam primus ex hac sede Trophymus summus antistes, ex cujus fonte totae Galliae fidei rivulos acceperunt, directus est. »

Il le répète dans la lettre qu'il adresse le 26 septembre suivant à Hilaire, métropolitain de Narbonne, en indiquant ses preuves :

« Nam sanctae memoriae Trophymus sacerdos quondam Arelatensi urbi ab apostolica sede transmissus ad illas regiones et tanti nominis reverentiam primus exhibuit et in alias non immerito ea quam acceperat auctoritate transfudit atque hanc ordinandi consuetudinem et pontificatum loci illius quem obtinuerat primus et just(e) custoditum usque in proximum tempus, gestis apud nos habitis, multorum sacerdotum testimoniis adprobatur. »

Enfin, dans la lettre qu'il envoie le 29 septembre de la même année à l'évêque de Marseille et au métropolitain de Vienne, le pape déclare à ses correspondants que le concile de Turin de 398 qui avait reconnu la primauté de leurs églises avait agi contre les statuts des Pères et les droits de saint Trophime, « contra statuta patrum et sancti Trophymi reverentiam, qui primus metropolitanus Arelatensis civitatis ex hac sede directus. »

On ne peut guère douter que le pape Zosime avait écrit sous la dictée de l'évêque d'Arles, Patrocle, présent à Rome, lors de l'élection du souverain pontife au mois de mars 417[95]. Néanmoins, l'historien doit lire de tels textes avec une prudence égale à la réserve que leur auteur apporte à les écrire; il faut se défendre d'y rien ajouter, de leur faire dire ce qu'ils ne disent point. Le pape s'est bien gardé de spécifier à quelle époque et par qui Trophime fut envoyé en Gaule, et prudemment il abrite son assertion, vague à dessein, derrière une autorité écrite, les *Gesta apud nos habita,* et derrière une tradition orale, les « multorum sacerdotum testimonia »[96]. Qui

95. Sur la collusion de Zosime et de Patrocle, voir la page judicieuse de M. de Manteyer, *Les origines chrétiennes,* p. 140-141, dans laquelle cependant il faut signaler l'impossibilité des dates suivantes : « Le pape saint Innocent étant mort le 12 mars 417, son successeur le Grec Zosime est élu le 25 mars suivant... Dès le 22 mars 417, Zosime fulmine un privilège apostolique. » En réalité, Zosime avait été élu et consacré le dimanche 18 mars.

96. Dans la correspondance des papes, les *Gesta apud nos habita,* les Gestes de l'église romaine, désignent généralement le *Liber pontificalis* qui ne contient rien de ce que le pape Zosime semble bien déclarer y avoir lu. M. de Manteyer veut que « évidemment, les *Gesta apud nos habita,* pour le pape Zosime, soient les traditions romaines » et que, non moins « évidemment », d'après ces traditions romaines, « le pape Zosime ait confondu Trophime [le compagnon de saint Paul] qui n'était pas venu à Rome, avec Triphaena qui y était venue et avec Triphonia qui n'avait jamais existé mais dont le culte, dans la basilique d'Hippolyte, représentait Triphon, image irréelle du martyr Sérapion, mort le 12 février 249 » (*Les origines chrétiennes,* p. 143-145). — J'ai jugé inu-

donc oserait douter de la parole d'un pape appuyée sur des documents de la cour romaine et sur le témoignage de nombreux prélats ? On ne peut donc pas dire que « Rome a créé le souvenir mensonger de Trophime, disciple de Paul et missionnaire de Pierre comme premier apôtre d'Arles et des Gaules »[97]. Il n'y a rien de tout cela dans les actes de Zosime, et l'art de solliciter les textes égare les meilleurs érudits.

Mais ce que le pape n'a pas dit, d'autres le laisseront entendre plus clairement sans le dire encore expressément : ce sont les évêques de la région arlésienne qui, en 450, écrivent : « Omnibus et enim Gallicanis regionibus notum est, sed nec sacrosanctae ecclesiae Romanae habetur incognitum, quod prima inter Gallias Arelatensis civitas missum a beatissimo Petro apostolo sanctum Trophymum habere meruit sacerdotem et exinde aliis paulatim regionibus Galliarum bonum fidei et religionis infusum. »

Les bons évêques n'avaient pas d'autres sources d'information que les lettres de Zosime qui leur fournissaient le témoignage de Rome qu'ils invoquent et qui avaient porté le fait de la mission de Trophime à la connaissance de tous les pays de la Gaule[98]. Ils pouvaient dire, et on peut toujours le dire, sans mentir, qu'un missionnaire envoyé par le siège apostolique l'a été « par le très saint apôtre Pierre », au nom et par l'autorité de qui parlent et agissent tous ses successeurs[99]; et ils pouvaient ainsi, sans trop se compromettre,

tile d'examiner ici la question de Triphonia et de Triphaena traitée par M. de Manteyer, pp. 125-128, 144-146; j'en recommande la lecture à qui veut se renseigner sur une méthode historique que je ne cesserai de combattre de toutes mes forces : le raisonnement part d'une hypothèse, se développe à l'aide de faits et d'hypothèses adroitement mêlés, et conclut triomphalement dans le sens des hypothèses restées injustifiées. Les amis d'une saine logique ne trouvent pas leur compte dans ce genre d'exercice.

97. G. de Manteyer, *Les origines chrétiennes*, p. 145.

98. Là encore, M. de Manteyer écrit que, en 450, « les évêques voisins d'Arles essaieront de plaider encore la cause de Trophime abandonnée de Rome, en précisant plus explicitement la substance des *Gesta* dont assurément Rome leur avait fait connaître la teneur, en 417 » (*Les origines chrétiennes*, p. 142). Le texte et la vraisemblance ne permettent pas de partager l'assurance de cet érudit.

99. Dans le *Codex Carolinus*, le pape Etienne II prend même la personnalité de l'apôtre Pierre pour adresser une lettre aux rois francs et à la nation franque. — *Codex Carolinus*, epist. 10; édition Gundlach, *Monumenta Germaniae historica, Epistolae*, t. III (*aevi Karolini*, t. I), p. 501-503.

préciser la pensée de Zosime en créant pour l'avenir un titre à l'apostolicité de l'Eglise arlésienne. Eux non plus n'ont pas explicitement déclaré que le Trophime d'Arles était Trophime d'Asie, compagnon de saint Paul. Il est seulement incontestable qu'ils ont préparé les voies à la confusion établie plus tard entre les deux personnages, en permettant de prendre au pied de la lettre leur déclaration que saint Trophime fut envoyé en Gaule par saint Pierre.

L'existence de Trophime d'Arles n'est donc, historiquement parlant, rien moins qu'assurée par ces textes; mais la vieille Eglise d'Arles, dont la fondation est antérieure à l'an 251[100], n'oubliera plus le nom que Rome, qui semble l'avoir reçu d'elle, lui a renvoyé avec l'apostille du Souverain Pontife comme celui de son fondateur. C'est sur lui que, dès le ve siècle, elle fait reposer ses prétentions à la primatie; c'est en se réclamant désormais de lui qu'elle se considère comme une filiale de l'Eglise romaine; et c'est en l'invoquant qu'elle revendiquera avec le privilège de l'apostolicité celui d'avoir eu pour fondateur le disciple de saint Paul de Tarse.

Léon Levillain,
archiviste-paléographe,
professeur agrégé au lycée Janson de Sailly.

100. En cette année 251, l'évêque d'Arles, Marcien, prit parti pour l'antipape Novatien contre le pape légitime, saint Corneille.

LES

ORIGINES CHRÉTIENNES DE VAISON

I. L'Evangélisation aux trois premiers siècles: la question de l'établissement de la hiérarchie et les textes de Polycarpe de la Rivière. — II. Le christianisme au IVe et au Ve siècle : les textes historiques et les conciles; les documents archéologiques, épitaphes, autels tabulaires, etc.

I. — L'évangélisation aux trois premiers siècles.

Sans entrer dans la querelle des traditions provençales, et sans essayer de départager des adversaires irréductibles, on peut admettre que les côtes de Provence reçurent l'Evangile de très bonne heure et que les plaines du Rhône ainsi que les vallées voisines furent assez vite gagnées par le prosélytisme chrétien[1]. Il est facile d'ailleurs de le prouver par des documents de la plus haute authenticité, comme l'inscription de Volusianus[2], les sarcophages de la Gayole[3], les inscriptions d'Arles, les textes des historiens ou les lettres des chrétiens de Lyon et de Vienne à ceux de Phrygie et d'Asie[4].

La vaste unité romaine, la multiplication des routes, le mouvement administratif et littéraire, les relations commerciales très suivies entre la Syrie et la vallée du Rhône, etc., expliquent très bien l'extension du christianisme dans nos régions et dans les vallées de l'Eigue et de l'Ouvèze, au même titre qu'elles nous font comprendre l'importance des cultes orien-

1. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, pp. 75-76; — p. 103 : « Que dans ce grand port fréquenté par les Grecs d'Asie Mineure et les Syriens il y ait eu dès les premiers temps du christianisme, je dirai volontiers dès les temps des Apôtres, un petit noyau de fidèles, c'est ce qui est très vraisemblable; de là, l'Evangile se répandit à l'intérieur du pays. »

2. Ces documents « ont une antiquité comparable à celle des plus anciens vestiges de la Rome souterraine », dit C. Jullian, dans la *Revue catholique de Bordeaux*, t. XIX, p. 196.

3. M. Clerc, *Aquae Sextiae*, p. 320 à 326.

4. F. Mourret, *Histoire de l'Eglise*, t. I, p. 172, note avec bibliographie, — et sur l'ensemble des preuves des origines apostoliques, p. 170-174.

taux d'Horus, de Cybèle, de Bélus ou de Mithra, connue par les inscriptions ou les monuments figurés, trouvés à Vaison ou dans les environs[5].

La question devient plus délicate, lorsqu'il s'agit de fixer la date de l'établissement de la hiérarchie, et deux écoles s'opposent nettement : l'école traditionaliste et l'école historique.

L'école traditionaliste donne aux églises provençales une origine apostolique et veut que le christianisme ait été prêché dans nos régions par les disciples du Christ, ou par des évêques qu'ils envoyèrent en mission dès le Ier siècle : c'est ainsi que toute la vallée du Rhône aurait eu, à la fin du Ier siècle et au plus tard dans le courant du IIe siècle, des églises hiérarchiquement constituées avec une succession régulière d'évêques et de prêtres[6].

Le problème ne se poserait pas pour l'église de Vaison, si Polycarpe de la Rivière n'avait raconté d'après une lettre de l'évêque d'Avignon, Amasius, tirée des archives de Notre-Dame des Doms et datant du IIIe siècle, comment Crocus, différent du Chrocus de Grégoire de Tours, roi barbare « le plus cruel et le plus méchant ennemi des chrétiens », renversa les villes et les églises, dispersa tous les disciples du Christ et fit cruellement périr les évêques de la région, parmi lesquels saint Albin, évêque de Vaison[7].

Le prieur de Bonpas cite encore la lettre du pape saint Denis en 270, qui donne la limite de tous les évêchés de la région : elle mentionne en particulier celui de Vaison, qui est entouré de ceux de Gap, de Saint-Paul, d'Orange, d'Avignon et de Carpentras[8].

Tous ces documents sont d'après les partisans de l'école traditionaliste « *optimae notae et indubitatae fidei* », « *bonus*

5. Bayet, dans Lavisse, *Histoire de France*, t. II, 1re partie, p. 3.

6. F. Mourret, *Histoire de l'Eglise*, t. I, p. 176-179 : exposé de la question; — Kraus, *Histoire de l'Eglise*, t. I, appendice I, p. 449-464 (avec bibliographie abondante).

7. Boyer, *Cathédrale*, p. 8-12; — *Gallia christiana*, t. I, p. 795 et 854; — Granget, *Diocèse d'Avignon*, p. 47; — d'après les *Annales* de Polycarpe de la Rivière, t. I, p. 57 : étude critique du document dans Duprat, *Les origines de l'Eglise d'Avignon*, pp. 45-50; et aux documents annexes, p. 136-137.

8. Baronius, *Annal. eccles.*, a. 270, n. xvii.

et vere aureus codex »[9], mais l'école historique ne leur confère aucune valeur, car par un hasard fort curieux ils ont tous disparu depuis le XVIIe siècle et n'ont été vus que par Polycarpe de la Rivière[10]. De plus, la lettre de l'évêque d'Avignon a été contestée de tout temps : déjà au XVIIIe siècle, le P. Eusèbe Didier, récollet, ne veut pas en admettre l'authenticité[11], et au XIXe siècle elle est regardée comme un texte hagiographique et pieux sans valeur historique[12]. Si même quelques auteurs acceptent comme vraisemblable l'invasion des Alamans, encore que le nom de leur chef soulève bien des difficultés, il leur paraît impossible qu'il ait organisé une persécution et « qu'il ait fait la moindre attention aux chrétiens »[13].

Il en est de même de la lettre du pape saint Denis, que le P. Pagès rejette comme un faux et que les recueils de conciles Labbe, Sirmond et les autres omettent de propos délibéré[14].

Voilà pourquoi l'école historique, tout en admettant la possibilité d'une évangélisation apostolique, ou du moins très ancienne, estime que, devant l'absence de documents sérieux et en l'état actuel de nos connaissances, il faut reporter à une date ultérieure l'établissement d'un évêché à Vaison[15].

On pourrait donc admettre comme probable, en se basant sur les textes et les documents archéologiques actuellement connus et en interprétant les traditions locales cristallisées plus tard par de pieux auteurs[16], que des chrétiens apparurent à Vaison au cours des premiers siècles et que le christianisme

9. BOYER, *Cathédrale*, p. 8; — GRANGET, *Diocèse d'Avignon*, p. 46, n. 2, et p. 47.

10. E. DUPRAT, *Les origines de l'Eglise d'Avignon*, p. 46, n. 3 (étude complète du document de Polycarpe de la Rivière, avec aveux de Cambis-Velleron, de Remerville, etc.) : « C'est une copie de la fin du XVIIe ou du XVIIIe siècle. »

11. P. Eusèbe DIDIER, *Panégyrique de saint Agricol*, p. 68, n. 28.

12. E. DUPRAT, *Les origines de l'Eglise d'Avignon*, p. 45-50 (avec bibliographie complète et étude critique); — p. 48, n. 1 : les procédés historiques de Polycarpe de la Rivière.

13. C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. IV, p. 565-566, n. 5.

14. GRANGET, *Diocèse d'Avignon*, p. 48, n. 2.

15. *Acta Sanctorum*, d'après F. MOURRET, *Histoire de l'Eglise*, t. I, p. 179.

16. F. MOURRET, *Histoire de l'Eglise*, t. I, pp. 170-174, surtout p. 172; — L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 75 : « Le pays voisin du Rhône a été évangélisé de bonne heure. »

y eut des adeptes en même temps que les autres cultes orientaux de Mithra ou de Cybèle. Mais les progrès furent lents au témoignage de tous les auteurs, y compris ceux de l'école traditionaliste[17], car les populations des vallées de l'Eigue et de l'Ouvèze, rivées au culte ancestral de petites divinités locales, accueillirent avec difficulté une religion qui les détruisait toutes et enseignait une morale très élevée et très rigoureuse[18].

Il faut attendre la fin du IIIe siècle pour trouver à Vaison une communauté constituée: en effet, la présence d'un évêque de Vaison au concile d'Arles en 314 et la découverte de documents lapidaires de cette époque donnent de l'autorité à l'hypothèse des historiens, qui admettrait l'existence d'une église organisée au moment de la réforme de Dioclétien et de l'établissement de la *civitas Vasiensium*[19].

D'ailleurs les documents archéologiques ne permettent pas de remonter plus haut : car, alors que les cultes de Mithra, de Cybèle ou d'Horus se manifestent par d'importantes inscriptions, nous avons pour Vaison et ses environs une seule épitaphe chrétienne qui, pour être fort ancienne et très précieuse, ne peut être reportée au delà du IVe siècle[20], et quatre autres documents du même genre, recueillis par Suarès, le savant évêque de Vaison, mais dont la disparition empêche une attribution plus exacte[21].

II. — Le Christianisme au IVe et au Ve siècle.

Nous connaissons mieux le développement du christianisme aux siècles suivants, soit par les textes des conciles qui nous ont été transmis avec le nom de leurs signataires, soit par les textes historiques ou par des documents lapidaires qui deviennent de plus en plus nombreux à partir du début du IVe siècle.

17. Granget, *Diocèse d'Avignon*, p. 42.

18. Bayet, dans Lavisse, *Histoire de France*, t. II, p. 13 et 17; — C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. VI, p. 100-103; — L.-A. Constans, *Basse-Provence*, p. 101-102.

19. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 254.

20. Epitaphe de *Florentiolus*, dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum* d'Hirschfeld, t. XII, p. 1502 : *Florentiole, pax tecum.*

21. Epitaphes de *Neglicia*, de *Stafilus*, de *Suzominus*, de *Tetus*, de *Vera*, dans *C. I. L.*, t. XII, p. 1503 à 1508.

1. *Les textes historiques et les conciles.*

En effet, les historiens ecclésiastiques nous ont conservé trois noms d'évêques de Vaison pour cette période de deux siècles : Daphnus, qui, accompagné de son exorciste Victor, siégea au concile d'Arles de 314; Auspicius, qui fut présent au concile de Riez en 439 et signa la première lettre des évêques de la région au sujet de l'élection de Ravennius au siège d'Arles en 449; Fonteius, qui signa les deux autres lettres envoyées au pape saint Léon pour le même motif et resta sur le siège épiscopal jusque vers l'année 475[22].

Ainsi, dès le début du IVe siècle, la nouvelle religion posséda à Vaison une hiérarchie régulièrement constituée et un représentant reconnu par le pouvoir civil. Eusèbe raconte, en effet, que ce fut l'empereur lui-même qui régla les détails de la réunion, fixa le nom de chaque évêque et détermina le nombre de personnes qui devaient l'accompagner[23]. Daphnus doit donc être considéré comme un personnage officiel, délégué par les Donatistes, qui n'avaient pas voulu reconnaître les décisions du concile de Rome de l'année précédente[24].

L'église de Vaison prend également une part active à la vie ecclésiastique, à la fixation du dogme et de la discipline. Daphnus, comme nous l'avons vu, collabore aux travaux du concile d'Arles et étudie les questions abordées dans ses réunions : baptême des hérétiques, fixation de la Pâque, condamnation des Donatistes, etc.; il en fit ensuite part à ses fidèles, qui reçurent les décisions prises par les Pères[25].

Au concile de Riez, en 439, Auspice annula avec ses confrères la nomination à ce siège épiscopal d'Armentaire, qui ordonnait des clercs, lançait des excommunications sans pouvoirs réguliers et causait ainsi du scandale dans la région[26].

22. Columbi, *Episcop. Variens.*, p. 1-6; — Boyer, *Cathedrale*, p. 11-31; — L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 254.

23. Eusèbe, *Hist. eccles.*, X, 5.

24. Bayet, dans Lavisse, *Histoire de France*, t. II, 1re partie, p. 23 sq.

25. F. Mourret, *Histoire de l'Eglise*, t. I, p. 448 et suiv. : histoire, réunions, bibliographie du concile; — L. Duchesne, *Histoire ancienne*, t. II, p. 113-116.

26. Sirmond, *Concilia*, t. I, p. 69; — Le concile de Vaison de 337 admis par Labbe, *Concilia*, t. II, col. 727-8, et par Granget, *Diocèse d'Avignon*, p. 57-58, est rejeté par Sirmond, par Cabassut et par les historiens contemporains. Cf. Maassen, *Concilia aevi merovingici*, t. III, p. 55.

C'est encore sous le même Auspice que se réunit en 442 à Vaison un concile régional, chargé par Hilaire, métropolitain d'Arles, de fixer des questions disciplinaires importantes[27] : transfert des évêques, mort des pénitents publics, conditions imposées pour l'excommunication, réception des enfants trouvés, etc. L'évêque Auspice avait groupé autour de lui presque tous les évêques de la région vauclusienne et donnait ainsi à sa ville un relief tout particulier[28]. Il fut un des prélats qui élurent Ravennius à l'évêché d'Arles et il figure dans la lettre du pape Léon aux évêques de la Viennoise et de la Narbonnaise IIe, par laquelle le Souverain Pontife approuve cette élection le 26 août 449[29].

Son successeur, Fonteius, intervint dans la question de la primatie d'Arles, qui avait fait naître de nombreuses difficultés entre l'église d'Arles et celle de Vienne[30]; il demande au pape Léon Ier, avec dix-neuf évêques de la région du sud-est, le rétablissement de la primauté d'Arles[31]. Le pape, dans sa réponse du 5 mai 450, leur donne satisfaction en bornant l'autorité de l'évêque de Vienne aux sièges de Valence, de Tarentaise, de Genève et de Grenoble; les autres furent attribués à Arles[32].

Nous voyons encore la signature de Fonteius au bas de la lettre que les évêques des Gaules réunis à Arles en 451 adressèrent au même pape sur la question de l'Incarnation[33], et il est au nombre des destinataires de la réponse que leur fit Léon Ier[34]. Il dut également prendre part au synode d'Arles de 452 qui s'occupa de la discipline ecclésiastique[35]; enfin,

27. Maassen, *Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts im Abenlande bis zum Ausgange des Mittelalters* (Gratz, 1870), t. I, pp. 952-3; — *Concilia aevi merovingici*, dans *Monumenta Germaniae historica, Legum sectio*, t. III, pp. 55-58.

28. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 367; — *Histoire ancienne*, t. III, p. 591.

29. *Monumenta Germaniae historica*, t. III; — *Epistolae aevi merovingici*, t. I, p. 15, n. 9.

30. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, chap. II, p. 84-144; — *Histoire ancienne*, t. III, pp. 589-590 et 596-597.

31. *Epistolae aevi merovingici*, t. I, p. 17, n. 12.

32. *Epistolae aevi merovingici*, t. I, p. 20, n. 13.

33. Bibliothèque nationale, f. latin, n° 3848 A, fol. 139 et 140; — Boyer, *Cathédrale*, p. 27.

34. Sirmond, *Concilia*, t. I, p. 96.

35. Sirmond, *Concilia*, t. I, p. 102.

on le retrouve dans le concile tenu en la même ville en 455 pour étudier l'affaire de Lérins[36].

Mais là ne se borna pas le rôle de l'évêque de Vaison; il continua encore pendant de nombreuses années à gouverner son diocèse et jouit dans toute la région d'une grande réputation de sainteté et de charité, ainsi que le prouvent les deux lettres que lui adressa Sidoine Apollinaire en 472[37]. A partir de cette date nous perdons sa trace : c'est l'époque des invasions et la fin de l'Empire romain, dont la puissance et l'autorité s'écroulent peu à peu dans cette région sous la poussée des Burgondes, qui arrivent du nord, et sous la menace des Wisigoths, qui viennent d'Italie[38].

2. *Les documents archéologiques.*

Les documents archéologiques confirment les données historiques, et par leur intermédiaire on se rend compte de l'importance de plus en plus grande que prend le Christianisme à Vaison à partir du IVe siècle.

Ainsi les épitaphes chrétiennes, que nous n'avons point rencontrées aux siècles précédents, sont moins rares : celle de Florentiolus rappelle, par le chrisme, l'aspect général et la simplicité de la formule, celles des catacombes de Rome et d'Hadrumète; elle a été trouvée à Vaison et appartient aujourd'hui au Musée d'Avignon[39]. Les autres monuments ont été perdus depuis Suarès, qui les avait recueillis avec piété, mais le savant évêque en avait relevé l'inscription : telles sont celles de Neglicia[40], de Staphylus[41], de Suzominus[42], de Tetus[43], de Vera[44], de deux frères[45]; toutes avaient le monogramme du Christ sur la face ou sur les côtés et nous reportent aux premières années du IVe siècle par la naïveté des inscriptions

36. Hardouin, *Acta conciliorum et epistolae...*, 1714-1715, t. II, col. 779.
37. Sidoine Apollinaire, VI, 7, et VII, 4, d'après l'édition des *Monumenta Germaniae historica*, p. 153; — cf. encore, Boyer, *Cathédrale*, p. 28-31.
39. De Manteyer, *Provence*, p. 19.
40. *C. I. L.*, n. 1503 : *Neglicia, pax tecum, casta christiana.*
41. *C. I. L.*, n. 1506 : *Stafili, pax tecum, in Deo have, vale.*
42. *C. I. L.*, n. 1507 : *Susomine, pax tecum.*
43. *C. I. L.*, n. 1508 : *Teto, cum concordia anno XXVII.*
44. *C. I. L.*, n. 1509 : *Vera, pax tecum.*
45. *C. I. L.*, n. 1511 : *Titulum fratrum duor(um) germanorum.*

comme celles-ci : *Pax tecum*, ou bien : *In Deo Have, Vale*, ou encore : *Cum concordia, Pax tecum, casta cristiana*[46].

Cinq pierres tumulaires paraissent plus récentes, et leur formule, leur disposition, leur longueur les font attribuer au Ve siècle ou au début du VIe siècle : celle du prêtre Eripius contient quelques détails sur la vie du défunt, son âge, la date de sa mort[47]; il en est de même des épitaphes de Stéphanie, mère de Rusticus[48], de celle du diacre Amicus[49], de celle de Papitus[50], ainsi que de celle du prêtre Pelagius[51].

Nous mentionnerons également la longue inscription de Pantagathus, que possède le Musée Calvet[52], les quatre autels ou fragments d'autels tabulaires de la cathédrale de Vaison[53], le sarcophage en marbre du cloître de la cathédrale[54], qui sont peut-être moins anciens, mais qui indiquent clairement que le christianisme continue à se développer dans les vallées de l'Eigue et de l'Ouvèze.

Enfin nous n'aurions garde d'oublier l'importance de l'église Vaisonnaise sous les Mérovingiens et les Carolingiens, le concile de 529 relatif à la discipline, le rôle des évêques comme « défenseurs de la cité » au moment des grandes invasions, la renommée de saint Quenin et de sainte Rusticule, la fondation des monastères de Prébayon en 600 et du Groseau en 684[55], la construction de la cathédrale Notre-Dame, dont

46. Cf. notes précédentes, et Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, n. 489, 490, 492, et pl. 64, 66, 68; — *L'épigraphie chrétienne en Gaule*, p. 9 et suiv.

47. Epitaphe d'Eripius, « *qui vixit annos XXVII, menses X, dies XVIII* »; cf. *C. I. L.*, t. XII, n. 1500.

48. Epitaphe de *Stéphanie*, « *qui vixit annos XLVI* ».

49. Epitaphe du diacre *Amicus*, « *qui vixit annos XXX* ».

50. Epitaphe de *Papitus*, « *qui vixit annos L, menses VIII* ».

51. Epitaphe de *Pélogius*, « *qui vixit ann..., obiit...* ».

52. Esperandieu, *Musée Calvet*, p. 164-166.

53. Abbé Pougnet, *Mémoire sur les anciens autels, retables, tabernacles... des anciennes églises de Provence*, dans le B. M., 1868, p. 528-529; — Enlart, *Manuel d'archéologie religieuse*, t. I, p. 730-1 (fig. 365); p. 732, n. 1; p. 144, fig. 42; — H. Revoil, *L'architecture romane dans le Midi de la France*, t. III, p. 20 et pl. L.; — Dom H. Leclercq, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. I, col. 3181 et col. 3162 à 3171; — R. de Lasteyrie, *L'Architecture romane*, p. 93 à 99.

54. Ed. Le Blant, *Les sarcophages de la Gaule*, 1886, p. 26, n. 36 et pl. II, fig. 2; — J. Sautel, *Catalogue illustré du Musée de Vaison*, 1918, p. 94-5, fig. 78.

55. Columbi, *Episc. Vas.*, p. 16-21; — Boyer, *Cathédrale*, p. 52-60; — *Acta Sanctorum*, t. II, pp. 829-832; — L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 255.

le plan primitif n'est pas très éloigné de celui des basiliques dites *constantiniennes*[56], etc. : ces faits échappent sans doute à la période dont nous retraçons ici la physionomie, mais ils montrent la prospérité grandissante de l'église de Vaison et expliquent mieux le rôle qu'elle joua au moment de la destruction de la puissance politique de Rome.

Déjà, en effet, les événements se sont précipités et le territoire méridional des Voconces n'a point échappé à l'emprise des barbares : dès la fin du ve siècle, les Burgondes ont établi leur domination sur cette partie de l'ancien empire des Césars[57] : en 527, elle est au pouvoir des rois Ostrogoths d'Italie; en 545, elle passe dans le domaine de Clotaire Ier; enfin, après le partage de 561, elle fait partie tantôt de la Bourgogne, tantôt de la Provence[58].

Joseph SAUTEL,

docteur ès lettres.

56. R. de LASTEYRIE, *L'église Saint-Quenin*, dans *Mémoires sur les antiquités nationales*, publiés par la *Société des Antiquaires de France*, 1888, p. 35 à 56; — L.-H. LABANDE, *La cathédrale de Vaison*, dans B. M., 1905, p. 253 à 322; — J. SAUTEL, *Vaison et ses monuments*, 3e édition, 1926, p. 46; — cf. plan primitif dans de LASTEYRIE, *ouvr. cité*, pl. IX.

57. De MANTEYER, *Provence*, p. 19 à 22.

58. J. SAUTEL, dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1923, p. 164 : *Vaison depuis l'époque romaine.*

Lettres d'un Evêque français pendant le Concile du Vatican

Voici quelques lettres écrites de Rome pendant le Concile par Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux, au secrétaire général de son évêché, l'abbé Gabriel Amette, frère plus âgé du futur cardinal Amette.

Mgr Devoucoux n'assista pas à la fin du concile. Malade, il obtint la permission de revenir à Evreux, où il mourut avant la définition de l'infaillibilité. On verra l'estime qu'avait pour lui l'archevêque de Tours, Mgr Guibert.

Ces lettres sont intéressantes, pour autant qu'elles révèlent l'état d'âme d'un digne évêque, d'esprit ancien, mais qui ne voulait écouter que les inspirations de sa foi et s'en remettait à Dieu de la conduite de l'Eglise.

Nous publions ces lettres, en retranchant tous les détails qui n'ont pas trait à Rome et au Concile. Nous y avons joint quelques lettres de l'abbé Gabriel Amette, qui complètent celles de son évêque.

P. Batiffol.

Rome, 20 novembre 1869.

Mon cher abbé, Vous avez reçu le télégramme qui vous annonce mon heureuse arrivée. Voici quelques détails.

Parti de Lyon mercredi matin, j'ai trouvé, en rejoignant à Ambérieux le train de Paris, Mgr l'archevêque de Bourges et Mgr l'évêque de Blois, puis plusieurs prélats étrangers.

Dans le wagon où je me plaçai était un archevêque du Canada qui, étant parti des bords du Pacifique, avait parcouru sans interruption de voyage, toute l'Amérique de San-Francisco à New-York, puis l'Océan, puis la France : quand il est arrivé à Rome, il avait fait environ 3.000 lieues, malgré ses soixante-seize ans. Voilà un admirable dévouement. Ce digne prélat se nomme Blanchet, et sa famille est d'origine normande. On sait que beaucoup des colons primitifs du Canada venaient des environs de Pont-de-L'Arche...

Le train du matin nous conduisit à Florence par un temps magnifique. Mgr de Séez s'y trouvait.

En arrivant à Modène, nous vîmes la population rassemblée près de la gare, et un certain déploiement de gendarmes et de soldats,

puis Mgr Mermilliod monta dans le train. J'allai lui serrer la main et j'appris de lui que son passage à Modène avait été l'occasion d'une manifestation garibaldienne, dont le préfet de Modène avait voulu effacer la trace. Nous poursuivions notre route. Mgr Manning était un de nos compagnons de voyage.

Partis de Florence à 10 heures et demie du soir, par une nuit magnifique qu'une lune superbe éclairait, nous arrivâmes heureusement à Rome à 9 heures du matin. Un fonctionnaire envoyé par le Saint-Père vint nous dire que des voitures étaient prêtes à la gare, afin de nous conduire à nos domiciles respectifs, et que nos bagages seraient également transportés...

Nous pûmes dire nos messes en arrivant chez les Pères de la Mission. Dans l'après-midi nous allâmes à Saint-Pierre, à Saint-Jean-de-Latran, au Colysée, à Sainte-Marie-Majeure. Nous priâmes pour vous tous et pour le diocèse. Nous vîmes passer le régiment des zouaves revenant de l'exercice. A 5 heures, nous rendîmes visite à S. Em. le cardinal de Bonnechose... Le 23 novembre, nous irons assister avec lui à l'office dans la basilique de Saint-Clément, qui est son titre cardinalice...

Rome, 27 novembre 1869.

Mon cher abbé, Nous allons bien et j'ai fait déjà beaucoup de courses. J'ai vu S. Em. le cardinal Antonelli; mais je ne pourrai voir le très saint Père que la semaine prochaine. J'espère que vous aurez pu répondre à ma première lettre, et m'annoncer le chiffre du denier de saint Pierre arrivé depuis mon départ d'Evreux. Je serais heureux de le faire connaître au Saint-Père.

Hier j'ai passé la soirée chez Mgr de Moulins où se sont trouvés plusieurs laïques. Mgr de Poitiers et Mgr de Nîmes étaient du nombre, ainsi que Mgr Manning.

Mgr Matthieu a été retenu à Porto-Ferraio, île d'Elbe, avec beaucoup d'évêques. La mer était très mauvaise. Ces jours-ci la route du Mont-Cenis a été interceptée par les neiges. Vous voyez que j'ai été bien avisé de partir de bonne heure.

Demain il y a chapelle papale au Vatican. Je compte m'y rendre.

On ne saurait encore rien des matières qui seront traitées dans le Concile. Le secret est bien gardé. Seulement le Saint-Père a dit que l'on traiterait d'abord les questions sur lesquelles il n'y aura pas de controverse animée. On renverra à plus tard les autres questions, qui pourront soulever des discussions sérieuses.

Je vous avais dit que Mgr de Moulins prendrait son logement à la Mission; mais il s'est établi au palais Nepoti et reçoit les vendredis.

J'ai vu M. Isoard qui m'a mis au courant de beaucoup de choses, surtout sur le P. Hyacinthe, qui est allé à l'erreur après de cruels combats, dans lesquels sa volonté a faibli. C'est profondément triste...

Rome, 9 décembre 1869.

Mon cher abbé, Parti hier de la Mission à 8 heures du matin, je n'y suis rentré qu'à 3 heures et demie, avec une faim facile à comprendre, et une fatigue corporelle qui m'a engagé à me coucher à 7 heures. Je vais très bien ce matin.

La magnifique cérémonie a commencé hier vers 9 heures. Le temps malheureusement était très mauvais; mais tout devait se faire à couvert. Les évêques étaient rassemblés dans la salle qui règne au-dessus du portique de Saint-Pierre. Chacun d'eux avait sa place marquée par un numéro qu'il devait retrouver dans le lieu conciliaire, c'est-à-dire dans une sorte d'immense chapelle disposée dans le transept qui touche au palais du Vatican. Après l'intonation du *Veni creator* par le Saint-Père, la procession s'est mise en marche pour se rendre, par le grand escalier, au portique de la basilique, puis dans le temple, puis dans le lieu conciliaire. Le défilé a duré, dit-on, près d'une heure : n'ayant pu voir le commencement de ce défilé, qui s'est fait par différentes corporations, je n'avais pu moi-même apprécier le temps.

En arrivant au lieu conciliaire, chacun des évêques, dirigé du reste par des cérémoniaires, a pu facilement trouver sa place. Vous verrez que je ne suis point mal partagé. Je suis peut-être un peu éloigné de la chaire dans laquelle se font les discours et se lisent les projets de décrets et les décrets sanctionnés; mais je me trouve très rapproché de la couronne des Cardinaux et du trône du Saint-Père.

La messe ayant été chantée, un évêque religieux, le P. Luigi da Trento, je crois, chargé du discours d'ouverture, est monté en chaire. Sa voix forte, mais un peu grasse, si je puis me servir de ce mot, ainsi que la prononciation italienne, ne m'ont pas permis d'entendre tous les mots, et surtout les délicatesses du style; mais j'ai pu analyser néanmoins le discours. Après un exorde inspiré par la grandeur de la réunion et la gravité de la circonstance, l'auteur a commenté les paroles du Ps. CXXV : *Euntes ibant et flebant, mittentes semina sua. Venientes autem venient cum exultatione portantes manipulos suos.* » — L'orateur a parlé d'abord des travaux des apôtres, de tous les obstacles apportés à leur mission, et ensuite de leurs succès et de leur gloire. Il en a conclu la nécessité du courage et de la persévérance pour arriver au but sublime du ministère des pasteurs de l'Eglise. — Bientôt l'orateur s'est étendu sur les difficultés des présentes circonstances, sur toutes les fatigues imposées aux pasteurs, sur leurs sollicitudes, sur les maux de l'Eglise, sur les obstacles si grands opposés au saint ministère. Il est venu ensuite aux consolations qui leur sont réservées s'ils accomplissent courageusement leur devoir. Une couronne admirable leur est préparée au ciel, et Dieu permettra que leurs efforts soient récompensés même ici-bas;qu'ils imitent donc leurs prédécesseurs, les apôtres, les martyrs, les confesseurs, les docteurs. —

Il m'a semblé qu'alors l'orateur s'adressant aux fidèles placés dans les tribunes, c'est-à-dire aux princes, aux ambassadeurs et aux personnes de leur suite, faisait appel à leur sympathie, à leurs prières, à leur soumission à l'Eglise. — Il a ensuite invoqué l'Esprit saint. Il a fait appel à tous les grands et édifiants souvenirs de la basilique des saints apôtres. Il a rappelé le grain de sénevé devenu un grand arbre. Puis il a fini par une invocation à la Vierge immaculée, sous la protection de laquelle le Saint-Père a placé l'assemblée conciliaire. — Cette assemblée était vraiment une grande chose. Il y avait une sublime majesté, et tous les regards fixés vers l'orateur ajoutaient à ce magnifique spectacle de l'unité de l'Eglise universelle. Elle était représentée par plus de 700 évêques, venus de toutes les contrées du globe.

Après le discours, les cardinaux, les patriarches, les primats, les archevêques, les évêques, sont allés successivement à l'obédience, ce qui a été long, mais bien touchant. Le Saint-Père a dit ensuite la prière *Adsumus,* celle qui suit dans le Pontifical, et on a chanté les litanies. Les chantres de la chapelle papale chantaient et toute l'assemblée répondait. Il y a eu là un grand effet. Ce n'est pas sans émotion que le Saint-Père a béni trois fois cette assemblée si solennelle. — Dès la fin de la messe le texte du saint Evangile avait été placé sur l'autel au moyen d'un pupitre resplendissant d'or. Après les litanies un cardinal a chanté l'Evangile : *Convocatis Jesus duodecim apostolis* (Luc. IX). Puis le Saint-Père a fait une allocution. J'ai parfaitement entendu le commencement; mais vers le milieu et la fin la voix du Saint-Père fatigué n'avait plus la même force. Du reste, cette allocution nous a été donnée imprimée. Les journaux la reproduiront. C'est une éloquente effusion de la foi et du cœur du vicaire de Jésus-Christ, qui a ensuite entonné le *Veni creator,* chanté alternativement par la chapelle du pape et par l'assemblée. — Le secrétaire du concile, Mgr Fessler, a prononcé alors d'une voix forte, entendue de tous, le projet de décret de *Aperienda synodo.* Le *placet* a été donné par acclamations, parce que les dames placées aux tribunes avaient, dit-on, menacé le Saint-Père de faire une émeute si on les priait de se retirer, comme l'annonçait le cérémonial. La vraie raison était la longueur déjà si grande de la cérémonie. Un nouveau projet de décret, celui de l'indication de la future réunion fixée au 6 janvier, a été lu, et le *placet* a été acclamé. — Le Saint-Père a entonné le *Te Deum,* après quoi chacun s'est retiré non pas cependant sans quelque confusion. M. Maurat a pu m'accompagner pendant la procession, et me retrouver après la cérémonie; mais les théologiens des évêques n'ont pas été les plus favorisés pendant l'assemblée conciliaire. C'était regrettable. — Soit l'effet du mauvais temps, soit l'absence d'une procession sous les portiques et sur la place de Saint-Pierre, à part le majestueux spectacle de l'assemblée conciliaire, l'ensemble de la cérémonie m'a paru moins brillant et avoir réuni moins de fidèles qu'aux cérémonies du centenaire...

Rome, 26 décembre 1869.

Mon cher abbé, Je vous remercie de votre bonne lettre et des sentiments qui y sont exprimés. Les devoirs que j'ai à remplir deviennent chaque jour plus difficiles à distinguer et surtout plus difficiles à remplir. On nous menace, pour mardi prochain, d'une acclamation ayant pour but d'introduire de force la grande question qui préoccupe tristement beaucoup d'évêques, parce que les inconvénients de cette question leur paraissent plus certains et plus grands que les avantages qu'on croit y reconnaître. Que Dieu nous aide à agir selon sa volonté sainte. J'espère encore que la menace d'acclamation n'est qu'un bruit et que cet acte ne se réalisera pas. Mais vous comprendrez les angoisses d'une âme d'évêque dont les convictions sont fondées sur une vive foi et une charité entretenue par la prière et par l'amour des âmes.

Je ne suis pas surpris de ce que pense X...,· il suit le torrent, et il pense surtout au quand (*sic*) dira-t-on. Il se range du côté du plus probable. Cette voie est la plus commode, mais elle n'est pas pour tous la voie qu'indique la conscience épiscopale.

M. Hugonin a dû vous dire qu'il n'est pas exact de parler de *néogallicanisme*. Les convictions et les sentiments que Dieu a mis en mon âme sont les sentiments d'un assez grand nombre d'évêques appartenant à *toutes* les grandes nations, et à toutes les langues. Ces convictions et ces sentiments tiennent à l'expérience des besoins de l'Eglise vis-à-vis de la société présente.

Hier j'ai assisté à la messe célébrée par le Souverain Pontife. J'étais placé à peu de distance de l'autel. J'ai donc pu contempler le vicaire de Jésus-Christ offrant le divin sacrifice. J'ai prié de mon mieux, cherchant dans le mépris de moi-même, ainsi que dans l'amour de Dieu et des âmes, la lumière et la force dont j'ai tant besoin. Pour contempler la vérité et pour suivre ses inspirations, il faut autant que possible se dégager de tout.

J'ai cherché, après la messe, à pénétrer dans la sacristie où le Saint-Père devait recevoir les vœux de nouvel an des cardinaux et leur répondre. Mes efforts n'ont pas été couronnés de succès à cause de la foule, mais Mgr Landriot a été plus heureux. Il a entendu la réponse du Saint-Père qui l'a profondément touché; elle était humble, digne, éloquente.

Demain nous irons nous faire inscrire au Vatican, à l'occasion de la Saint-Jean, fête patronale du Saint-Père.

Dans le courant de cette semaine, il y a eu une réunion du plus grand nombre des évêques français chez S. Em. le cardinal de Rouen. Il s'agissait d'élire les commissaires pour la commission relative aux réguliers. Sur 74 évêques présents, auxquels se trouvaient joints des évêques belges et suisses qui donnaient un appoint au parti de l'*Univers*, Mgr de Rennes a eu 44 voix, Mgr de Strasbourg 41, Mgr de Grenoble 39, Mgr de Paris 37, Mgr d'Orléans 35.

Les deux premiers primeront parce qu'on les désignera aux étrangers; mais il reste acquis que la *majorité* des évêques *français*, présents, ayant un diocèse à *gouverner*, a été pour les évêques de Grenoble, de Paris et d'Orléans. Dans tous les cas les chiffres obtenus sont éloquents, car ils sont le résultat d'une conviction qui s'est affirmée malgré de sérieux obstacles.

J'entre dans ces détails, non point pour que vous les communiquiez indifféremment, mais pour que vous puissiez juger plus exactement l'état des choses, et faire la part de ce que diront les journaux. Vous verrez avec M. Hugonin ce que demande la prudence, la discrétion, et le dévouement à l'Eglise, dont l'unité doit faire notre consolation comme notre force...

Rome, le 4 janvier 1869 (*sic*).

Mon cher abbé, ... Je vous remercie aussi de tous les détails contenus dans votre lettre. Ils ont leur prix et leur enseignement. Je ne saurais aller aussi loin que le bon M. Cauchie, mais je regrette l'influence anormale de certaines feuilles. L'histoire de notre grande œuvre, si elle était faite d'après les dires de l'*Univers* et du *Monde*, serait bien peu véridique. J'ai demandé qu'on m'envoyât ici le *Français*, afin de pouvoir mettre en regard ses dires avec ceux du *Monde*. Envoyez à la rédaction du *Français*, la somme de 30 francs, prix d'un abonnement de six mois. Il faudra ajouter une somme supplémentaire pour l'envoi à Rome...

Rome, le 13 janvier 1870.

Mon cher abbé, ... Je ne vous dirai rien des affaires du Concile. Il est toujours à craindre que je dépasse les bornes de la discrétion. J'ai déposé aujourd'hui une lettre chez le cardinal de Angelis, afin de le prévenir que je désire prendre la parole demain. Je crois que S. Em. le cardinal Mathieu s'est fait aussi inscrire. Comme on suit l'ordre hiérarchique dans l'appel des orateurs, il est probable que mon nom arrivera, non dans la prochaine congrégation générale, mais dans celle qui la suivra.

Recommandez toujours aux bonnes âmes de prier beaucoup. Je vois chaque jour combien la fermeté des convictions s'allie avec la vivacité de la foi et le dévouement au chef bien aimé de l'Eglise. Nous cherchons la vérité dans toute la sincérité de notre cœur. Dieu ne nous refusera ni sa lumière, ni son appui...

Evreux, le 24 janvier 1870.

Monseigneur, ... On parle beaucoup de l'heureuse et grande impression produite par votre discours sur les Pères du Concile. M. de Banneville, ambassadeur à Rome, a écrit à M. Georges L'Ho-

pital que ce discours vous avait fait une grande situation au sein de l'assemblée conciliaire : M. Georges a communiqué hier cette note à Mme L'Hopital d'Evreux, qui, après avoir remercié à la sainte messe le bon Dieu de cette bonne nouvelle, me l'a transmise, et elle se fait un bonheur d'en faire part aux Ebroïciens.

Je n'ai pas besoin de vous exprimer mon bonheur personnel, parce que vous me connaissez; ce qui vous est arrivé ne me surprend pas, et je m'en réjouis pour la gloire de Dieu, pour le bien de votre diocèse et pour votre consolation. M. Hugonin m'a donné à lire la lettre que vous lui avez écrite, et les détails qu'elle contient à ce sujet m'ont été très précieux.

Voici que paraît une lettre du P. Gratry à Mgr Deschamps; elle me semble d'une grande force, et je ne sais pas trop comment les *infaillibilistes quand même* vont répondre.

Hier après les vêpres, j'ai reçu chez moi M. le prince de Broglie : il venait me demander de vos nouvelles et voulait savoir si vous aviez bon espoir relativement au résultat du Concile. Je lui ai dit que vous n'étiez pas découragé le moins du monde, et que, cherchant la vérité dans toute sa pureté, vous espériez avec l'aide divine finir par la trouver. Il a été heureux de cette affirmation et m'a félicité de ne pas voir trop les choses en noir. Son fils aîné est à Rome, et, autant qu'il le peut, le fils met le père au courant de ce qui se passe... M. de Broglie trouve la lettre du P. Gratry d'une grande force. Plusieurs fois il m'a répété que, dans la position où il se trouve et qui lui permet de voir le faible de beaucoup d'âmes à notre époque, il a la conviction que la *définition* aurait des effets désastreux.

Comme bien vous le pensez, il est satisfait de la politique du nouveau ministère, qui renferme plusieurs de ses amis. Il proteste de son dévouement à l'Empereur qui a accordé plus de liberté qu'on n'osait l'espérer. Il m'a raconté la première entrevue de Mgr le Nonce avec M. Daru. « Monsieur le Ministre, aurait dit S. Exc. le Nonce, nous nous réjouissons de votre avènement au ministère, persuadés que sous votre administration, nos troupes garderont les Etats du pape... »

« C'est bien là notre désir, répondit le Ministre, nous ferons ce que nous pourrons pour maintenir ce qui est; mais nous comptons bien qu'à Rome on ne nous rendra pas la tâche trop difficile, et qu'on évitera des exagérations compromettantes... »

En résumé, j'ai été très satisfait de la longue visite que m'a faite l'illustre académicien...

A Evreux nous allons tous très bien; pensant souvent à vous, Monseigneur, je parle souvent de vous et suis toujours heureux de voir la profonde affection que votre ville épiscopale a pour vous. — Le bon M. le doyen de Vernon est aujourd'hui à Evreux, il me charge de vous offrir tous ses vœux, il est deux fois heureux du discours que vous avez prononcé. De votre Grandeur, le fils très respectueux et très dévoué.

G. AMETTE.

Rome, le 29 janvier 1870.

Mon cher abbé, Je vous remercie de votre bonne lettre et de tous les détails qu'elle renferme. Je suis heureux que l'accomplissement de mon devoir puisse contribuer à la satisfaction de mon diocèse. Je lui appartiens de cœur comme de droit, et les choses favorables que la Providence peut permettre ou ménager auraient moins de prix pour moi, si elles ne devaient pas être utiles à la gloire de Dieu au milieu de ceux dont je suis l'évêque.

J'ai écrit hier à M. Albert de Broglie, ayant appris la veille qu'il venait de perdre son respectable père. Son fils que je suis allé visiter était déjà parti.

M. Pichot est arrivé ici avant-hier avec M. Lenormand. J'ai été grandement heureux de les voir. J'ai tâché hier, après la congrégation générale, de leur faire connaître plusieurs évêques, spécialement NN. SS. de Mérode et Pie, auxquels je suis allé parler. Ils désirent beaucoup connaître Mgr Dupanloup, mais l'évêque d'Orléans est toujours un des premiers partis. On ne peut pas le saisir facilement.

M. Pichot qui aurait voulu savoir bien des choses a été un peu surpris de mon silence. Il ne pouvait pas comprendre que l'on ne nous permit point l'impression de nos discours. Je lui ai dit que nous avions demandé cette permission, mais que notre demande était restée sans réponse.

La situation est toujours la même. Toutefois, malgré l'assurance affectée des rédacteurs des projets de décrets, je crois qu'on ménage une évolution qui écartera les décisions dans lesquelles beaucoup d'évêques voient un danger...

Rome, le 9 février 1870.

Mon cher abbé, Il n'est nullement nécessaire de m'envoyer une épreuve du Mandement. M. Hugonin vous dira ou vous aura déjà dit la note que l'on pourrait insérer sur mon audience du très saint Père...

Nous sommes plus que jamais ici dans les ténèbres, en ce qui tient à certaines graves questions. Dieu seul peut ménager ce qui paraît à beaucoup d'entre nous être le plus utile pour le bien de l'Eglise. Dieu veuille que le Concile paraisse aux yeux des peuples une œuvre vraiment pastorale, plutôt qu'une mesure politique ! Chaque jour je demande à Dieu qu'il en soit ainsi.

M. Maurat vient d'apprendre que l'on refuse en ce moment aux évêques toute permission de s'éloigner du Concile, mais qu'il n'en sera pas de même vers la Semaine sainte...

Evreux, le 14 février 1870.

Monseigneur, Nous ne savons pas s'il nous sera possible de vous donner les renseignements que vous désirez. Nous avons bien

vu le schéma sur l'Eglise; mais comme les journaux disaient qu'ils l'avaient emprunté, sous toute réerve, à la *Gazette d'Augsbourg*, je crois qu'on l'a généralement laissé passer sans lui donner grande attention. Jusqu'à ce jour, je ne vois pas que les mauvais journaux y aient fait allusion. Il faut, du reste, ne pas en être trop surpris. Les événements qui se sont passés à Paris la semaine dernière ont occupé l'attention publique ainsi que la presse, et on s'est moins entretenu du Concile. J'en conclus que bon nombre d'ecclésiastiques, qui font beaucoup de tapage quand ils se croient assurés de vivre en paix, deviennent tout à coup modestes et silencieux quand l'horizon s'assombrit.

Il m'est arrivé de parler à quelques-uns de la possibilité de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de la suppression du traitement. On ne veut pas y croire. On dit : *C'est impossible.* Ou bien, on jette au hasard cette phrase : « Après tout, s'il faut supporter la persécution, l'Eglise n'en sortira que plus grande et plus belle. » Mais dans toutes ces paroles, Monseigneur, il n'y a pas de réflexion; c'est l'*Univers* qui parle.

Pour moi, je ne rencontre pas un laïque sérieux qui ne condamne l'exagération des hommes d'un certain parti. Comme vous nous le recommandez, nous n'avons qu'à prier, nous, et les choses n'en iront que mieux. Je suis incliné à penser que dans la société chrétienne on va de plus en plus prendre ce dernier parti et se défier des rumeurs des journaux.

Je vais observer, Monseigneur, ce qui se dit et ce qui se fait, et je me ferai un devoir de vous communiquer ce que je recueillerai...

M. Tourangin nous reste donc comme préfet: mais l'aurons-nous encore longtemps ?... Il n'est pas sans craindre les tentatives de retour de M. Janvier dans le département. Mais on n'entend rien dire dudit M. Janvier; on croit qu'il aurait peur d'un échec. Dieu le veuille !

Le nouveau sous-préfet de Louviers, M. Guynemer, est venu vendredi nous faire sa visite...

Je me hâte de vous exprimer de nouveau mon profond et filial respect, Monseigneur, et de me dire, de votre Grandeur, le fils très obéissant et très dévoué.

G. Amette.

Evreux, le 18 février 1870.

Monseigneur, ... Depuis quelques jours je suis au guet pour ne pas perdre les réflexions qui peuvent se manifester au sujet du schéma sur l'Eglise; mais je vois que généralement on n'y a pas fait attention. On s'attache seulement à la question de l'infaillibilité. Je ne peux trouver un seul laïque *bien pensant* qui ne craigne pas la définition; ce serait un grand sacrifice demandé par l'Eglise que la croyance à ce nouveau dogme... M. de F..., les demoiselles F..., que

j'ai vues hier soir, m'ont dit que c'était là le sentiment de leurs amis chrétiens. Quant aux hommes, seulement honnêtes, comme M. Rouland (chez qui j'ai dîné mardi dernier en famille et dans l'intimité, et qui ne m'a à peu près parlé que de ces choses qui l'intéressent beaucoup), ils regardent la définition comme le servage de l'épiscopat, l'amoindrissement de son autorité et de son influence; pour eux, la conséquence immédiate serait la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qu'ils regardent comme un malheur pour la religion en France.

Quelques jours avant, M. Rouland avait causé longuement sur ce sujet au Ministère des Cultes avec M. Tardif, dont il m'a vanté le christianisme et la science théologique, et M. Tardif l'avait confirmé dans ses pensées. Il m'a dit que son père n'avait fait son interpellation au Sénat que pour amener le nouveau Ministère à déclarer qu'il prenait comme siennes les instructions de M. de la Tour d'Auvergne à M. de Banneville, mais qu'il n'avait eu aucune vue d'hostilité.

Vous aurez lu dans les journaux que le journal *La France* avait donné les noms des évêques français qui auraient demandé qu'on ne définît pas la question. Je n'ai pas entendu à ce sujet la moindre réflexion parmi les ecclésiastiques. Mais ce que j'ai constaté, c'est l'unanime approbation et le contentement de tous vos diocésains laïques, sincèrement chrétiens ou seulement honnêtes, heureux de voir votre nom à la suite de beaucoup d'évêques qui sont la gloire de l'Eglise de France, à laquelle tous sont très attachés. Il me semble qu'il est juste de ne pas faire mépris de cette manifestation de l'opinion...

Votre Grandeur fait bien de garder de la monnaie française pour l'époque de son retour. M. Grenouilloux m'a dit mardi que, les Etats pontificaux refusant la convention monétaire avec le gouvernement français, il venait d'être averti de ne plus recevoir de monnaie romaine...

G. Amette.

Rome, le 26 février 1870.

Mon cher abbé, ... Vous avez bien fait de vous tenir sur la réserve quand on parle des actes dont les journaux ont fait mention. Nous agissons en Dieu et devant Dieu. Il nous importe beaucoup de ne pas sortir de ce sanctuaire où nous trouvons force et consolation. Nos épreuves ne diminuent pas. On croirait même qu'elles vont devenir plus grandes. Nous espérons que, s'il en est ainsi, Dieu augmentera sa lumière et sa grâce. Les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons placés nous imposent la douce obligation de nous dégager plus fortement des choses d'ici-bas et de nous confier en Dieu. Plusieurs ne comprennent ni la nature, ni la force de nos sentiments. De là vient qu'ils croient servir la cause de Dieu en nous injuriant. Nous en sommes affligés sans

doute; mais rien ne peut dominer la voix de la conscience. Quand l'accomplissement d'un devoir expose à des souffrances, c'est alors qu'on a plus d'espérance de marcher dans la bonne voie. Réclamez donc plus que jamais des prières et des prières ferventes...

Mgr de Reims a perdu hier M. Chartier, son vicaire général, qui a été emporté par une fièvre muqueuse. On l'avait transporté dans un hospice dont Mlle Lequette, sœur de Mgr d'Arras, est la supérieure. Il a été entouré des soins les plus intelligents et les plus assidus. Cette mort nous a bien affectés. Du reste, nous nous portons tous bien. Le printemps commence à se montrer. Nous avons des jours de pluie; mais un rayon de soleil suffit pour que la nature reprenne sa splendeur. Depuis mardi dernier, nous n'avons pas de congrégation générale, et la semaine prochaine n'en aura guère. Toutefois nous avons des travaux à préparer, et malgré le carnaval qui nous intéresse du reste fort peu, nous sommes occupés...

Rome, le 11 mars 1870.

Bien cher abbé, Voyez comme Dieu mène les choses quand il veut façonner l'âme à un grand abandon entre ses mains adorables. Dans votre dernière lettre vous me félicitiez de ma bonne santé, et je remerciais moi-même le Seigneur du bon état dans lequel je me trouvais. J'en étais d'autant plus heureux que mon frère et sa femme étant venus passer ici le carême, je me promettais de vivre un peu plus dans leur intimité, et c'est à la suite d'une après-midi passée avec eux, le cœur bien satisfait, que je me suis aperçu de l'indisposition que j'éprouve en ce moment. Depuis huit jours je suis au lit...

Cette semaine, en outre de mes douleurs physiques, m'a apporté plus d'une douleur morale. Il en est une que vous devez comprendre par le peu qu'en ont dit les journaux. Ceux-là seuls peuvent en comprendre l'étendue qui sont initiés au texte et aux circonstances. Le moment est venu de se confier sans mesure en Dieu. Jamais je n'aurais cru que l'Episcopat put se trouver aussi radicalement divisé sur un point d'une immense gravité. Jamais la conviction du devoir que j'ai à remplir n'a été plus forte. Jamais je n'ai eu plus de calme intérieur. Jamais je n'ai accepté avec plus de confiance les conséquences de mes opinions et de mes actes. On vous dit que la joie est ici au comble, que tout va pour le mieux, et la masse du clergé accepte avec une étrange naïveté tout ce qui lui est dit à cet égard par plusieurs journaux. Tout ce que je puis vous dire c'est que l'Eglise est dans une épreuve qui demande le concours des prières de toutes les âmes qui, étrangères à tous partis, désirent que le règne de Dieu s'étende et que le caractère éminemment charitable de l'Evangile apparaisse dans toute sa splendeur. Du reste le dévouement au principe d'unité est tel, que Dieu trouvera en nous tous des cœurs dociles entre ses mains. Priez donc et faites prier...

Si je me remets parfaitement de mon indisposition, je serai obligé d'être absent d'Evreux pour Pâques. Je ne me sens pas le courage d'aller passer seulement huit jours. Deux voyages coup sur coup seraient au dessus de mes forces, car si je partais à la fin du carême, il faudrait revenir immédiatement...

Evreux, le 16 mars 1870.

Monseigneur, Votre bonne et précieuse lettre, écrite de votre main, m'a vivement satisfait. Vous savoir malade et se voir si loin de vous et dans l'impossibilité de vous soigner, c'était un peu dur pour les cœurs de vos enfants dévoués ! Mais je suis plein d'espoir en votre guérison...

J'ai bien pensé, Monseigneur, que la fatigue morale n'avait pas été sans contribuer à votre indisposition; et puis, vous connaissant, je ne peux guère me tromper en disant que vous avez beaucoup travaillé sur les questions du Concile... Ce labeur, dont la gloire de Dieu est le mobile, attirera des bénédictions sur l'œuvre des Pères du Concile.

La prétendue joie annoncée par l'*Univers* n'a fait guère de dupes, je crois. c'est toujours le même système... En attendant, j'ai lu et achevé avec des larmes dans le cœur la magnifique lettre de Mgr Dupanloup adressée à Mgr Deschamp. C'est magnifique de grandeur de sentiments, de force doctrinale, de dignité épiscopale... M. Dauphin, qui m'en parlait tout à l'heure, a éprouvé les mêmes impressions.

M. Dauphin vous offre ses plus respectueux sentiments : il est plein de cœur et j'aime les relations que j'ai avec lui. Sa grippe est passée. On apprécie toujours ses sermons, qui sont très soignés.

Beaucoup viennent s'informer de Votre Grandeur et prient pour elle. Dimanche dernier, M. et Mme Tourangin étaient tout tristes de vous savoir souffrant...

Votre fils aussi respectueux que dévoué.

G. Amette.

Rome, le 17 mars 1870.

Mon cher abbé, Je vous remercie de votre bonne et affectueuse lettre. Le mal qui m'a obligé à garder le lit s'efface peu à peu, et chaque jour je suis levé plusieurs heures; mais le rétablissement complet se fait attendre. Il y aura demain quinze jours que je suis entre les mains du médecin. Que la volonté de Dieu soit faite !...

Je ne vous parle pas de nos affaires d'ici. On évite de m'en parler beaucoup afin de faciliter le calme dont j'ai besoin pour le bon effet des remèdes. J'ai le cœur triste, mais cependant plein d'espoir dans la sagesse divine...

Rome, le 19 mars 1870.

Mon cher abbé, Je suis toujours retenu dans ma chambre. Je n'ai pas eu la consolation de pouvoir dire, aujourd'hui, la sainte messe, ni de l'entendre. Le mal qui m'a atteint est appelé par le médecin zona ou zoster. Je viens d'ouvrir le dictionnaire dans lequel je trouve le mot *zoster* traduit par *feu sacré* ou *feu Saint-Antoine*...

Le très saint Père a eu la même maladie, il y a quelques années; mais elle s'était déclarée à une cuisse. Il paraît qu'il a dû subir alors une opération douloureuse et qu'il a dit, faisant allusion au mot *ignis sacer:* Le P. Secchi découvre les étoiles, pour mon compte j'en ai aussi découvert une...

Le *schema* qui nous avait été soumis en premier lieu, a été amendé suivant les observations des Pères. Il y a eu hier une congrégation à laquelle je n'ai pu assister, mais qui a été très intéressante. Deux orateurs que l'on ne compte point parmi les plus commodes ont tenu à témoigner publiquement leur satisfaction. Il faut donc compter beaucoup sur l'action de l'Esprit-Saint qui s'élève au dessus de l'infirmité humaine. Espérons que, sur les questions les plus graves, le même Esprit fera prévaloir ce que commande la sagesse.

Evreux, le 20 mars 1870.

Monseigneur, Je reçois votre précieuse lettre datée du 17. M. l'abbé Dauphin et M. Hugonin sont heureux, comme moi, de savoir que vous allez de mieux en mieux; mais notre joie ne sera complète que lorsque votre rétablissement sera lui-même complet. C'est une grâce que je demande tous les jours à Notre Seigneur au moment où je pense devant ce bon et divin Maître aux intérêts graves qui s'agitent au Concile.

M. le duc de Broglie, qui est venu hier à Evreux, m'a demandé avec intérêt des nouvelles de Votre Grandeur; il m'a dit que la *bonne* société parisienne était toujours dans les mêmes dispositions par rapport à la grande question. L'infaillibilité lui fait peur et l'éloignerait du Pape au lieu de l'en rapprocher. Malgré tout, je me sens plein d'espoir.

M. Petit, secrétaire de l'archevêché de Paris, m'a répondu que Mgr Allouvry ferait à N.-D. de Paris, le jeudi saint, la consécration des saintes huiles, et que je pourrais présenter à la consécration les huiles nécessaires au diocèse d'Evreux...

Adieu, Monseigneur et bien-aimé Père, que saint Joseph vous garde et vous guérisse ! Je suis bien heureux de vous savoir entouré de cœurs si dévoués et soigné à la fois par quatre garde-malades dont je connais l'intelligence et le cœur.

Votre fils très respectueux et très affectueusement dévoué.

G. Amette.

Rome, le 26 mars 1870.

Mon cher abbé, La lettre que vous m'avez écrite, le 20 de ce mois, m'a vivement intéressé. Je vous en remercie. J'aime à voir votre constante espérance. Elle est légitime à un point de vue supérieur, car Dieu ne peut manquer à son Eglise. Mais toutes les apparences sont contraires à ce que paraît demander la sagesse. On ne peut se faire illusion sur les graves conséquences de la voie dans laquelle on s'est volontairement engagé; mais le parti-pris et aussi d'étranges témérités et d'étranges illusions engagent à répondre à tout par un accroissement d'affirmations résolues, et d'attaques contre des laïques, qui manqueraient à leur conscience de la manière la plus grave, s'ils oubliaient ce que demande d'eux une apostolique liberté. La semaine dernière, j'avais conçu de meilleures espérances; mais une scène scandaleuse, dont on m'a fait le récit, et dont le bruit a frappé les oreilles des fidèles rassemblés dans l'église du Vatican, est venue diminuer ma confiance. Puis de nouveaux éléments de discorde, partis de très haut, sont venus m'enlever tout espoir dans l'action des hommes; le moment est donc venu de s'appuyer encore plus complètement sur Dieu. Faire notre devoir, nous reposer dans la sagesse et dans la force divine, voilà notre grande ressource. Plus que jamais je désire que l'on puisse dire que l'épiscopat ne forme réellement qu'un cœur et qu'une âme; mais je craindrais de manquer à la vérité en affirmant qu'il en est réellement ainsi. Des partis pris, des illusions, de l'impatience, nuisent à une véritable paix, et à cette loyale discussion qui eussent fait tant de bien et eussent préparé les esprits aux plus grands sacrifices...

Je ne suis pas encore délivré des soins et des remèdes qui doivent faire disparaître entièrement les traces de mon indisposition; mais j'ai déjà pu entendre la sainte messe...

Rome, le 2 avril 1870.

Mon cher abbé, Par suite d'un traitement que j'ai été obligé de subir, je suis dans un état de faiblesse qui ne permet pas d'écrire. Mes forces reviennent, et demain je quitterai Rome. Le voyage me fera du bien. Je me consume dans ma chambre. A bientôt !... Recevez l'assurance de mon affection.

JEAN, évêque d'Evreux.

Lettre de Mgr Guibert, archevêque de Tours, à M. Devoucoux, à l'occasion de la mort de Mgr d'Evreux, son frère.

Rome, le 5 mai 1870.

Bien cher Monsieur, Je viens d'apprendre le coup qui vous a frappé et qui me frappe moi-même dans une de mes plus chères

affections. Depuis que ce cher Evêque avait été arrêté dans ma demeure par une longue et cruelle maladie, et que j'avais eu la consolation de le soigner chez moi et d'admirer de près ses vertus et son mérite, je m'étais habitué à le regarder comme un véritable ami et à l'aimer comme un frère.

Quand je l'ai vu à Rome, quelques jours avant son départ, je compris que le mal présentait un caractère grave, et comme je l'attribuais au climat et aux vives préoccupations du Concile, je fus de ceux qui l'engagèrent fortement à partir pour Evreux. Je pensais que le bon air de la Normandie et le repos d'esprit lui rendraient la santé.

J'étais encore plein d'espoir, je l'avais vu revenir de si loin ! La Providence en a décidé autrement et Dieu n'a pas exaucé ma prière. Le saint Evêque avait bien servi l'Eglise à laquelle il avait voué toute son existence. Il avait droit à la récompense des élus. Sa mort n'en est pas moins une grande perte pour son diocèse et pour l'épiscopat français. Elle est vivement sentie ici, et, quand les présidents du Concile ont annoncé ce triste événement dans la Congrégation générale, il y a eu dans toute l'assemblée une impression profonde de tristesse et de regret.

Je me représente d'ici la douleur de votre famille et la vôtre en particulier; je la partage vivement et j'ai besoin d'être consolé presque autant que vous. Il ne reste qu'à adorer les desseins de Dieu et à prier. J'ai offert ce matin le saint sacrifice de la messe pour le repos de cette sainte âme, que je crois déjà dans le sein de Dieu, et je continuerai à prier pour obtenir pour moi par son intercession les vertus épiscopales dont il fut le vrai modèle.

Mgr l'évêque de Cérame, qui est avec moi, qui avait particulièrement connu notre cher Prélat pendant son séjour à Cannes, me prie de vous exprimer toute la part qu'il prend à la douleur de la famille.

Veuillez bien agréer, avec l'expression de mes condoléances, l'assurance de mon affectueux dévouement.

J. Hipp., arch. de Tours.

BULLETIN CRITIQUE

Maurice Morel. — *L'Excommunication et le pouvoir civil en France du droit canonique classique au commencement du XVe siècle.* — Paris, A. Rousseau, 1926. In-8° de 218 pages.

C'est une utile contribution à l'histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France au Moyen Age, qu'apporte M. Morel en étudiant la question des suites civiles de l'excommunication.

De bonne heure les conciles réclament la contrainte civile contre les excommuniés, et sous Charlemagne ces vœux conciliaires reçoivent pleine satisfaction. C'est la conséquence de l'union étroite qui existe alors entre les deux puissances, spirituelle et temporelle. Au Moyen Age la doctrine canonique est toujours ferme en ce sens, que le pouvoir séculier doit prêter aide et assistance à l'Eglise, de manière que l'exécution de ses décisions se trouve assurée. Mais les sentences d'excommunication trop aisément prononcées donnent lieu à des abus, et ceux-ci occasionnent à leur tour une certaine résistance de la part du pouvoir civil qui tantôt s'emploie à faire lever l'excommunication, quand elle lui paraît mal fondée, et tantôt refuse la contrainte. M. Morel rappelle à ce propos, d'après Joinville, l'attitude de saint Louis, et la fermeté avec laquelle il revendique, à l'encontre des réclamations des prélats, le droit de faire contrôler par ses propres officiers l'anathème lancé par le juge d'Eglise. Sans doute, sous le règne du saint roi, on trouve un grand nombre d'exemples de contrainte civile; elle est toutefois exercée moins généreusement que ne le voudrait l'Eglise. Sous le règne de Philippe le Bel, on voit la contrainte civile accordée parfois, refusée fréquemment, et nombreux sont les cas où le pouvoir royal exerce une pression sur l'autorité ecclésiastique, en procédant par voie de saisie du temporel jusqu'à révocation de la sentence d'excommunication. Cette contrainte qui, suivant l'expression de l'auteur, s'exerce ainsi à rebours contre le pouvoir excommuniant, suscite des doléances répétées de la part du clergé. Mais ces doléances restent vaines, et à partir de la seconde moitié du XIVe siècle, les exemples de contrainte exercée par les officiers royaux pour obliger l'Eglise à révoquer ses sentences d'excommunication sont de plus en plus nombreux.

En même temps que le problème de la contrainte civile contre les excommuniés, M. Morel a abordé aussi la question particuliè-

rement délicate de l'excommunication du roi de France et de ses suites possibles. On notera surtout les développements qu'il consacre à ce propos aux démêlés de Philippe le Bel et de Boniface VIII. En s'attachant à définir la doctrine de Boniface, souvent mal comprise, M. Morel arrive aux conclusions suivantes. D'après Boniface VIII, comme déjà d'après Innocent III, les rois sont soumis aux papes *ratione peccati*. Le pape a donc le droit et le devoir de les excommunier, s'ils contreviennent à la loi divine. Si le prince persiste dans sa contumace pendant plus d'un an, il pourra être déclaré hérétique, et se trouvera ainsi déchu de son trône, par suite de l'incapacité de régner qui, d'après l'enseignement de saint Thomas, atteint l'hérétique.

En passant, l'auteur est amené à dire quelques mots du privilège des officiers royaux en matière d'excommunication. On sait que d'après l'article 16 des *Libertés de l'Eglise gallicane*, « Nul officier du roi ne pourra être excommunié à raison des faits de charge. » Ce serait d'après l'auteur la généralisation d'une règle qui aurait d'abord reçu application en Normandie par rapport aux officiers ducaux.

C'est par l'effet d'un lapsus regrettable que (p. 54) M. Morel qualifie sentence de juge d'Eglise, une sentence qui ne mérite aucunement cette appellation. Si l'on se reporte en effet à la pièce justificative n° 1, on voit qu'il s'agit d'une sentence rendue par la cour de l'abbaye de Saint-Riquier, dans la forme du « jugement par hommes ». Il ne s'agit pas de justice ecclésiastique, mais de justice seigneuriale. Nous n'accepterions pas non plus l'interprétation donnée par M. Morel (p. 112), des lettres de Clément IV reproduites sous le n° 5 des Pièces justificatives. Mais ce sont là de légères réserves, et qui n'enlèvent que peu au réel mérite d'un travail sérieux et bien documenté.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

P. Amédée Teetaert, Ord. Cap. — *La confession aux laïques dans l'Eglise latine, depuis le VIIIe jusqu'au XIVe siècle; étude de théologie positive.* — Wetteren, de Meester ; Bruges, Ch. Beyaert; Paris, Gabalda, 1926. In-8° de xxviii-508 pages. Prix : 50 francs. (Université catholique de Louvain, *Dissertationis ad gradum magistri in Facultate theologica consequendum conscriptae*, série II, tome 17.)

Reprenant sur un plan plus vaste, avec une méthode plus précise et une documentation plus abondante, un sujet qu'avaient déjà traité l'abbé Laurain et M. Gromer, le P. Teetaert s'est surtout

préoccupé de rattacher cette curieuse coutume de la confession aux laïques, à l'évolution théorique et pratique de la pénitence. Dans le sacrement de pénitence, on a toujours plus ou moins distingué plusieurs éléments : la contrition, la confession, l'absolution, la satisfaction. Mais chacun d'eux a passé tour à tour pour le plus important. Or « à chaque changement de l'explication théologique de la Pénitence correspond une nouvelle explication théologique de la confession des péchés mortels aux laïques ». De là, des périodes successives. Le P. Teetaert en distingue cinq (outre un chapitre préliminaire sur la pénitence dans l'Eglise primitive) : la période carolingienne, la période préscolastique, les premiers scolastiques, la scolastique du quatrième concile de Latran à saint Thomas, et enfin de saint Thomas à Duns Scot. — Ici, on nous permettra deux remarques. Le P. Teetaert applique le classement chronologique avec une rigueur qui finit par être une forme d'arbitraire. Il rattache chaque auteur à la période que sa date lui assigne. Mais il arrive souvent que de deux écrivains contemporains, l'un est un retardataire, qui professe encore les opinions caractéristiques d'une époque antérieure, ou bien l'autre un précurseur qui annonce la période suivante, et pourrait fort bien y être rangé. On aurait préféré un plan plus souple : prendre comme cadres les grandes théories successives, dans l'ordre de leur apparition, et étudier leurs partisans dans l'ordre chronologique, celui où ils ont pu agir les uns sur les autres. — D'autre part, de l'une à l'autre de ces théories successives, il n'y a pas opposition complète; la théologie de la pénitence se transforme moins qu'elle ne s'enrichit; un élément qui y est une fois incorporé est très difficilement abandonné; on le voit précisément pour la confession aux laïques, qui a la vie très dure, et qu'on s'efforce de justifier par des moyens toujours renouvelés, quand les principes qui avaient d'abord servi à l'expliquer sont remplacés ou éclipsés par d'autres.

Au début, au temps de la pénitence publique, alors que l'aveu, obligatoire seulement pour les péchés les plus graves, avait surtout pour raison d'être d'introduire la demande de la pénitence, laquelle, à peu près égale pour tous dans son extrême sévérité, était donnée par l'autorité ecclésiastique, et préparait la future réconciliation, prononcée aussi par l'autorité ecclésiastique, on ne voit pas à quelle préoccupation aurait pu répondre la pratique de la confession aux laïques. Aussi n'en est-il pas question; on ne s'est pas avisé encore du texte de saint Jacques : « *Confitemini alterutrum peccata vestra* », qui, plus tard, servira à l'autoriser.

Au contraire, avec le régime de la pénitence tarifée, quand les œuvres satisfactoires sont exactement calculées sur la gravité des fautes, un aveu précis et détaillé est nécessaire pour guider le juge, et la confession prend bien plus d'importance. Elle tend à entrer dans la vie courante des chrétiens; les moines, qui la pratiquent, travaillent à la propager; et c'est sans doute par extension d'une coutume monastique que Bède le Vénérable, invoquant saint Jac-

ques, recommande aux fidèles de se confesser les uns aux autres leurs péchés légers et quotidiens. Conseil qui sera répété à satiété pendant des siècles, sur l'autorité de Bède.

On aurait désiré que le P. Teetaert se posât ici plus nettement une question qu'il indique en passant, à diverses reprises, sans la traiter à fond, ce qu'il aurait fallu faire pour bien fixer les idées sur le sens et la portée du conseil de Bède. Aujourd'hui, le mot de confession évoque pour nous l'idée d'un aveu détaillé faute par faute. Il n'en a pas toujours été ainsi au Moyen Age. Ce qu'on appelle confession mutuelle, ce sera souvent, plus tard, le P. Teetaert le constate, un aveu général et vague, quelque chose comme la récitation du *Confiteor* que prêtre et fidèles s'adressent mutuellement avant la messe. N'était-ce pas le cas dès le début ? Est-il bien sûr que Bède voulût dire autre chose ?

Aux yeux de Bède, le principal avantage spirituel de cette pratique était dans les prières que celui qui recevait l'aveu devait offrir pour celui qui le faisait. Mais un siècle plus tard, Raban Maur fit le premier, semble-t-il, une remarque assez naturelle, qui, elle aussi, était appelée à une grande fortune. La confession est une humiliation, une confession volontaire que s'impose le pécheur. Mais cette humiliation est méritoire; elle est en quelque sorte la meilleure des satisfactions; c'est elle avant tout qui obtient la rémission des fautes. Ainsi « l'importance attachée par les âges antérieurs à la pénitence se portera désormais sur la confession ».

Mais il est clair que l'humiliation de l'aveu est tout à fait indépendante de la personne à laquelle il est fait. La théorie de Raban Maur était donc très propre à accréditer l'idée qu'en cas de nécessité, à défaut de prêtre, et même pour les péchés graves, il y avait lieu de se confesser à des laïques.

Et c'est ainsi et alors qu'est née la pratique qui est l'objet propre du livre du P. Teetaert.

Nous disons pratique; car les faits, comme il arrive souvent, ont précédé les explications théologiques. Le plus ancien exemple connu est celui du duc allemand Ernest, rapporté, à l'année 1015, par Thietmar de Mersebourg: mortellement blessé dans une chasse, il se confesse à ses compagnons. Puis les faits de ce genre se multiplient : l'histoire et la fiction (ainsi les chansons de geste) en offrent de très nombreux. Le P. Teetaert les a réunis dans un appendice qui aurait trouvé ici, semble-t-il, une place toute naturelle.

Cependant la théologie suivait. Vers le milieu du xie siècle était composé, et mis sous le nom de saint Augustin, le traité *De vera et falsa pœnitentia.* Sans attribuer aux laïques le pouvoir de délier, et tout en maintenant par suite qu'il faut de préférence se confesser au prêtre, l'auteur estime cependant que l'efficacité de la confession est si grande, pour obtenir le pardon des péchés, en raison de la confusion qu'elle produit, que faute de prêtre il faut se confesser « au prochain ».

Grâce au prestige de saint Augustin, dont il bénéficiait indûment,

ce traité a exercé une influence extraordinaire pendant plus de deux siècles. Sur lui reposent plus ou moins les arguments des théologiens, presque unanimes, durant tout ce temps, à préconiser la confession aux laïques.

Ils continuèrent de le faire, alors même que prévalait peu à peu une conception un peu différente de la pénitence. Depuis le XIIe siècle, à la suite d'Abélard qui, sur ce point, fut un grand novateur, on se mit à considérer la contrition comme l'élément essentiel dans la rémission des péchés. L'absolution, dont la formule était généralement déprécative, passait « comme une simple attestation du pardon obtenu de Dieu en vertu de la contrition. » Mais alors, aurait-on pu dire, quelle était la nécessité de l'absolution, et de la confession; à quoi servait notamment la confession aux laïques ? La force de la tradition empêcha d'aller jusqu'à des conséquences excessives. On sauva notamment la confession en disant avec Abélard et Pierre Lombard que le repentir ne peut être véritable sans le vœu sincère de se confesser, et que la confession est si intimement unie à la contrition que celui-là seul peut être considéré comme vraiment contrit qui se confesse ou veut confesser ses péchés; et qui — et par ce biais on revient à la confession aux laïques — en donne la preuve en s'adressant à un laïque à défaut d'un prêtre.

Cependant Hugues de Saint-Victor avait déjà réclamé en faveur du pouvoir des clefs, compromis par la doctrine « contritionniste ». Les circonstances, au XIIIe siècle, favorisèrent une réaction qui mit au contraire en relief l'importance de l'absolution. Ainsi le canon 21 du IVe concile de Latran, en prescrivant la confession annuelle faite au propre prêtre. Ainsi la distinction de plus en plus nette établie entre l'attrition et la vraie contrition. Ainsi surtout l'introduction de la philosophie aristotélicienne dans la théologie, et l'application aux sacrements de la théorie de la matière et de la forme. Les deux grands franciscains, Alexandre de Halès et saint Bonaventure, distinguent « nettement et explicitement, dans le sacrement de pénitence, une matière et une forme; la matière est constituée par les actes du pénitent, tandis que la forme est l'absolution sacerdotale ». Seulement, dominés encore par le « contritionnisme », ils « attribuent à la contrition la rémission de la faute et de la peine éternelle, tandis que la confession, la satisfaction et l'absolution ne remettraient que les peines temporelles et réconcilieraient le pénitent avec l'Eglise ». Saint Thomas au contraire associe plus intimement, en vue de l'effet à obtenir, les différentes parties du sacrement. Il enseigne « que la rémission de la faute est opérée principalement par le pouvoir des clefs et secondairement par les actes du pénitent, en tant que ceux-ci sont en rapport avec le pouvoir des clefs ». Sa doctrine ne tarda pas à triompher en fait.

Mais le prêtre ayant seul le pouvoir des clefs, y a-t-il place encore pour une confession aux laïques ? Saint Bonaventure, après

Alexandre de Halès, la maintient, non comme obligatoire, mais comme légitime et utile. A côté de la confession sacramentelle, qui suppose le prêtre, il y a la confession, acte de vertu, qui peut être faite à tout le monde, et qui contribue à produire les dispositions voulues pour la rémission des péchés. Saint Thomas — ce qui ne laisse pas de surprendre, au premier abord, comme une contradiction — va à l'extrême en déclarant la confession aux laïques obligatoire, dans le cas de nécessité et en l'absence de prêtre. Cela en vertu de cette théorie que des deux éléments essentiels qui constituent la pénitence, dont l'un, l'absolution et l'imposition de la satisfaction, regarde le prêtre, dont l'autre, la contrition et la confession, regarde le pénitent, il faut toujours poser, à défaut de l'autre, au moins celui qu'il est possible de réaliser.

Duns Scot, le premier, parce qu'il fait « de l'acte du prêtre le seul élément essentiel et constitutif du sacrement de pénitence, et considère les trois actes subjectifs comme des parties intégrantes du sacrement, requises non pas pour la validité mais seulement pour la réception fructueuse de la pénitence », Duns Scot, dis-je, est amené non seulement à rejeter l'obligation, mais à discuter l'utilité et même la légitimité de la confession aux laïques. Après lui « les principes sont posés : les auteurs n'auront qu'à les reprendre et à les développer pour avoir complètement raison de cette pratique et la rejeter définitivement ». C'est ce qui justifie le P. Teetaert de prendre pour terme de son étude la doctrine de Duns Scot et le commencement du XIVe siècle.

L'analyse qui précède en aura montré l'extrême intérêt; encore que nous ayons été obligés de schématiser plus que de raison le mouvement théologique si complexe des XIIe et XIIIe siècles, et de laisser de côté bien des développements curieux. Le travail du P. Teetaert est à beaucoup d'égards de premier ordre. Le seul reproche un peu grave qu'on puisse lui faire, c'est que l'art de la mise en œuvre ne soit pas à la hauteur de la science. A l'intérieur de chacune des grandes divisions de son livre, l'auteur a un plan invariable; trois chapitres : *Evolution de la discipline pénitentielle; examen de la doctrine touchant la confession aux laïques*; *exposé systématique de la doctrine touchant la confession aux laïques*. Ces trois chapitres, et surtout le second et le troisième, citent souvent les mêmes textes, classés seulement dans un ordre différent. Ajoutons qu'il arrive souvent au P. Teetaert d'analyser avec autant de soin que les écrits des maîtres ceux des comparses qui ne font guère que les piller. De tout cela résultent des longueurs et des répétitions très fatigantes. Il aurait été possible d'être aussi clair en étant moins prolixe. Nous ne croyons pas exagérer en disant que le P. Teetaert aurait pu sans inconvénient supprimer cent pages sur cinq cents. Par ce temps d'impression chère, ce n'eût pas été économie négligeable.

E. JORDAN.

Ivor ARNOLD. — *L'Apparicion maistre Jehan de Meun et le Somnium super materia scismatis d'Honoré Bonet.* — Paris, Société des Belles Lettres, 1926. In-8° de LXXVI-137 pages. (*Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg,* fasc. 28). Prix : 20 francs.

Honoré Bonet, prieur de Salon, Provençal d'origine, Français d'adoption et de cœur, employé dans la diplomatie de Marie de Blois, reine de Sicile, et de Charles VI, est l'auteur de trois œuvres assez considérables: l'*Arbre des batailles* (1386-7), en français, édité par E. Nys ; le *Somnium super materia scismatis* (septembre 1394), étudié par Noël Valois, mais resté inédit jusqu'à présent; enfin l'*Apparicion maistre Jehan de Meun* (1398), en français, éditée par le baron Jérôme Pichon, mais à un nombre très restreint d'exemplaires, en sorte que la publication est à peu près introuvable. M. Arnold a publié pour la première fois le *Somnium,* et réédité l'*Apparicion,* avec une introduction biographique et philologique. Il faut le féliciter de ce travail soigné[1], encore qu'il ne s'agisse pas d'œuvres de premier ordre, à beaucoup près. L'intérêt que présente Bonet est justement de donner assez bien l'idée de ce que pouvait penser un Français moyen, au déclin du XIVe siècle, très dévoué à la maison capétienne, sur les grandes questions qui s'agitaient de son temps, et notamment sur le schisme. Il a exposé ses dires dans le cadre bizarre et fatigant des « songes » et des « apparitions » qui était alors à la mode; il a du moins, sur beaucoup de ses congénères, l'avantage d'une brièveté relative.

Dans le *Somnium,* à la suite d'une vision de l'Eglise, désolée par le schisme, il se représente allant trouver successivement tous les princes de l'Europe, réunis dans une espèce de vaste château aux multiples logements, pour les intéresser au salut de la chrétienté. Ce lui est une occasion d'exposer, assez vaguement, l'idée qu'il se fait et de leur caractère et de leur situation politique. Il ne manque pas de pénétration, ni parfois — trop rarement — d'un certain bonheur d'expression; il montre très bien les causes profondes et lointaines du schisme, simple accident en apparence, en réalité réaction contre les abus reprochés à la cour pontificale, et conséquence des discordes nationales. « Le mépris, la haine et la partialité dans la collation des bénéfices, fait-il dire au roi d'Angleterre, ont fourni à ce schisme quelques-unes de ses causes et peut-être les plus immédiates.... Le jour où la paix règnera entre les rois, nous aurons un seul pape; auparavant non ! » Quant aux remèdes, il approuve l'idée d'un arbitrage, si le pape l'accepte —

1. Remarquons cependant que, soit défauts des manuscrits, soit mauvaises lectures, soit fautes d'impression, quelques passages du *Somnium* paraissent altérés.

il s'agit naturellement pour lui du pape avignonnais; sinon il estime que nul ne peut y contraindre le pape légitime. La voie du Concile, que proposait subsidiairement l'Université, lui semble hérissée de difficultés; il ne sera pas facile d'imaginer un mode de convocation, ni de s'entendre sur le lieu, ni d'obtenir le consentement des princes. Il suggère au roi de France des démarches amiables, moyen peu compromettant; dans tout cela, du bon sens, mais point de vues supérieures. En bon Français, tout son exposé est dominé par l'idée que c'est au roi de France qu'il appartient avant tout d'assurer le salut de l'Eglise; ce qui ne laisse pas que de contredire ce qu'il écrit ailleurs de l'irrémédiable discorde des souverains. Il est très frappé des conséquences du schisme; on ne sait plus où est la vérité, et les laïques en viennent à douter des sacrements; à qui les demander ? Tout dévoué qu'il est au gouvernement capétien, il sait lui faire timidement la leçon : il voudrait que le roi se mêlât moins des élections épiscopales, et laissât davantage faire le Saint-Esprit.

Il est curieux de voir le chemin qu'avait fait l'esprit d'Honoré Bonet, en compagnie sans doute de beaucoup d'autres, entre 1394 et 1398; comment l'irritation causée par la longue durée du schisme l'avait incliné aux réactions violentes. Mais dans l'*Apparicion* il est question de bien d'autres choses que de schisme. C'est un dialogue dans lequel, outre l'ombre de Jean de Meung, chargée de mettre sur le tapis les questions brûlantes, Bonet introduit — d'une manière bien artificielle — quatre personnages que les circonstances lui suggéraient : un médecin qui vient se plaindre de la concurrence et des intrigues de deux charlatans, apostats Augustins, qui se mêlent de guérir Charles VI; un Juif, qui proteste contre l'édit d'expulsion qui a frappé ses coreligionnaires sous prétexte d'usure (il ne manque pas d'usuriers parmi les chrétiens), — un espion « sarrasin », c'est-à-dire Turc —, et un Jacobin réduit à se cacher à cause des avanies que les universitaires font à ceux de sa robe, rendus responsables des propos malsonnants de frère Jean de Mouzon contre l'Immaculée-Conception. Ces deux derniers sont les principaux interlocuteurs. Le Sarrasin est naturellement chargé de dire leurs vérités aux chrétiens : leur schisme les paralyse; le luxe de leurs chevaliers les prépare mal à faire campagne; ils se désintéressent scandaleusement du sort des prisonniers chrétiens en Turquie; ils ne respectent pas le mariage, les gens de guerre commettent toute sorte d'excès; enfin, passant par Rome, le Sarrasin a été très scandalisé du luxe qu'il y a vu, surtout parmi les cardinaux. Le Jacobin passe en somme condamnation sur tout ce qu'a allégué le Sarrasin. En fait de luxe, celui-ci n'a rien vu; il aurait fallu être à Avignon au temps de Grégoire XI. Il est curieux de voir de quelle manière assez inexacte et parfois tout à fait légendaire, le Jacobin retrace les étapes de l'élévation progressive des cardinaux, ou le développement de la fiscalité pontificale, à laquelle, par un étrange anachronisme, il attribue le schisme grec.

Au fond, le public d'alors, même religieux, connaissait assez mal l'histoire de ces institutions contre lesquelles il déblatérait tellement; c'est une des leçons qui se dégagent des écrits de Bonet. Pour clore le schisme, Bonet enfin en est venu à approuver la soustraction d'obédience à Benoît XIII, que la France venait de décider, et à envisager, au besoin, la « voie de fait ».

Au total, on voit que ce que ces écrits nous apprennent sur la crise de la fin du XIVe siècle est loin d'être négligeable.

E. JORDAN.

Joseph ROSEROT DE MELIN, docteur ès lettres, ancien membre de l'Ecole française de Rome. — *Antonio Caracciolo, évêque de Troyes (1515 ? - 1570)*. — Paris, Letouzey, 1923. In-8° de LIII-449 pages. Prix : 20 francs.

Ce beau volume est digne de la « Bibliothèque d'histoire ecclésiastique de la France », dans laquelle il figure. Je ne parle pas du papier et de l'impression qui sont hors de pair. Nos lecteurs ont pu apprécier, dans le fragment que nous avons publié de cette thèse, en 1923[1], les qualités de haute érudition, la méthode scrupuleuse de l'auteur autant que l'analyse fine et pénétrante qu'il nous a donné du tempérament imaginatif et plutôt superficiel de son personnage. Le jury de la Sorbonne en recevant M. Roserot docteur ès lettres avec la mention « très honorable », l'Académie française en lui attribuant une récompense de mille francs sur le prix Drouyn de Lhuys ont reconnu souverainement les mérites de cet ouvrage.

Il s'agit d'un personnage assez complexe, descendant d'une grande lignée de princes, seigneurs et condottieri, lui-même italien acclimaté en France, poète et écrivain mystique, moine, abbé, évêque et demi-apostat, qui fit de la politique et de la diplomatie par ambition et dans l'intérêt de sa famille exilée. Nous ne devons rien oublier de tout cela si nous voulons le comprendre, comprendre aussi l'ordonnance de sa biographie. Elle présente un triptyque dessiné d'un crayon habile : la Vocation, l'Episcopat, la Chute. Caracciolo se fait moine par goût autant que par convenance de famille. Il est abbé de Saint-Victor à Paris, il veut réformer les chanoines et ils lui font un procès d'affaires temporelles qui finit par le partage de la mense (1544-1551). Il ne se contente pas du pauvre évêché de Maurienne et il échange l'abbaye contre l'évêché de Troyes, que lui cède Louis de Lorraine. Il a été dénoncé à l'Inquisition et ce n'est pas sans peine que Jules III passe outre.

1. Sous ce titre : *L'illusion d'Antonio Caracciolo, Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. IX, p. 347 à 368.

Il prêche selon le devoir de sa charge, et il est obligé de s'expliquer, de justifier sa doctrine. Ses relations aussi deviennent suspectes; il les choisit entre autres dans cette famille Pithou séduite de bonne heure par la religion de Calvin. Il va à Rome pour ses propres affaires aussi bien que pour celles du roi. Le pape Paul IV est son compatriote et son parent. Caracciolo compte qu'il le fera cardinal sur les vives insistances du roi Henri II. Le pape n'en fait rien, mais le nomme de la commission qui doit étudier la question de la simonie : consolation bien mince qui ne lui suffit pas. Il repart mécontent et passe par Genève où il visite Calvin. Celui-ci le reçoit froidement, car il le tient pour un transfuge. Il est dès lors compromis aussi bien chez les catholiques que chez les huguenots.

La fin est lamentable : de retour à Troyes, il se met en rapport avec les calvinistes troyens. Il prétend rester dans la hiérarchie catholique et cependant leur donner une organisation ou du moins une direction épiscopale. Cette bizarre combinaison n'agrée pas à tous. Plusieurs estiment, non sans raison, qu'il veut se servir d'eux pour arriver à ses fins ambitieuses, à une époque où les réformés peuvent croire qu'ils vont dominer l'Eglise gallicane. Il se compromet finalement avec ceux-ci au point qu'il lui est impossible de faire machine en arrière, lorsque les catholiques reprennent le dessus en France avec la première guerre civile. Il se débat alors dans une carrière brisée, avec des ambitions ratées et sombre dans une fin mal définie : celle d'un déclassé et d'un dévoyé.

Un personnage si complexe était difficile à analyser. On y parvient à peu près, avec les explications qu'en a données son biographe, qui n'a pas manqué de souligner les incohérences de sa vie aventureuse.

Signalons, pour finir, la critique des sources, très suggestive, qui sert d'introduction à l'ouvrage. Signalons aussi les vingt-quatre pièces justificatives originales de caractère divers, auxquelles s'ajoutent trois tableaux généalogiques et une carte du diocèse de Troyes au milieu du XVIe siècle; plus quatre appendices, dont le dernier énumère les œuvres de Caracciolo; un index abondant des noms de lieux et de personnes; enfin, deux errata qui satisfont l'érudition la plus exigeante[2].

S. G.

2. Une critique de détail : A la page 64, note 3, l'expression *Revmo Tranensi* ne désigne pas l'archevêque de Trani en 1551, mais son prédécesseur le cardinal Domenico Cupis, alors évêque d'Ostie et doyen du Sacré-Collège; celui-ci porta toujours dans sa carrière romaine le nom de cardinal de Trani, à cause de cet archevêché qu'il administra de vingt-cinq à trente ans.

Ludwig, Freiherr von Pastor. — *Geschichte der Päpste im Zeitalter der katholischen Reformation und Restauration, Sixtus V., Urban VII., Gregor XIV. und Innozenz IX. (1585-1591)*. — Fribourg en Brisgau, Herder et Cie, 1926. In-8° de xxxi et 666 pages. Mk 20; relié en toile, Mk 24.

Sixte-Quint continue la série des grands papes du xvie siècle. Issu d'une famille très honorable, Félix Peretti, né le 13 décembre 1521 à Grottamare, alla souvent dans son enfance visiter son oncle maternel, Fra Salvatore, franciscain conventuel au couvent de Montalto. A peine âgé de douze ans, il voulut lui aussi devenir franciscain. Reçu maître en théologie en 1548, il fut destiné à l'enseignement. En 1552, il prêcha avec succès le carême à l'église des Conventuels à Rome et, noua dès lors des relations d'amitié avec le commissaire général de l'Inquisition, Michel Ghisleri, le futur pape Pie V. Ce dernier, à peine monté sur la chaire de saint Pierre, nomma le savant conventuel vicaire général de son Ordre, lui donna l'évêché de Sainte-Agathe-des-Goths, échangé bientôt contre celui de Fermo, et lui conféra la dignité cardinalice le 17 mai 1570. Tenu à l'écart sous le pontificat de Grégoire XIII, le cardinal de Montalto — c'était le nom que le franciscain avait pris comme cardinal — s'occupait surtout d'une nouvelle édition des œuvres de saint Ambroise, dont le premier volume parut à Rome en 1580. Cinq ans plus tard, les cardinaux l'élurent lui-même pour succéder à Grégoire XIII, et le nouveau pontife s'appliqua avec soin à continuer la réforme de la vie chrétienne et à promouvoir la restitution de l'unité de foi dans les divers pays européens.

En France, c'était au moment le plus critique des guerres de religion et des troubles de la Ligue. Philippe II cherchait par tous les moyens de persuasion et de menaces à attirer le pape vers sa politique, et si Sixte V avait mis à la disposition du roi d'Espagne toutes ses ressources financières et tout son appui moral comme chef de la chrétienté, il est assez probable que le roi de Navarre ne serait pas devenu le roi de France. Mais Sixte V prévoyait que par là il soumettrait la France soit directement soit indirectement à la domination espagnole, et comme la France n'aurait jamais supporté pareil joug, c'eut été pour elle la source de troubles sans fin et la perte de son rang de grande puissance. Par suite, la papauté elle-même aurait risqué de tomber sous la dépendance des rois d'Espagne, comme elle avait déjà été une fois sous la dépendance des empereurs d'Allemagne. Philippe II, maître de l'Europe méridionale et occidentale, aurait pu transporter le Saint-Siège à Tolède ou transformer Rome même en un Avignon espagnol. De là les efforts constants de Sixte V pour amener une réconciliation

et une entente entre Henri III et la Ligue et pour conserver une France non seulement catholique, mais encore absolument indépendante. En outre, les tendances césaropapistes de Philippe II, dont le pape eut à souffrir à plusieurs reprises, le confirmèrent dans sa résistance aux menées égoïstes des Espagnols, prêts à profiter des troubles français pour agrandir leur propre pouvoir. Mais si le Pape veut l'indépendance absolue de la France, il veut aussi y sauvegarder la foi catholique. C'est ce qui explique les hésitations ou même les tergiversations apparentes dans sa politique à l'égard de la France. Ces luttes et ces difficultés de Sixte V dans ses relations avec la France et avec l'Espagne sont exposées assez longuement dans le livre de M. Pastor, qui ne manque pas d'exposer en même temps les relations du Saint-Siège avec l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas, etc.

Dans le gouvernement de l'Eglise universelle, Sixte-Quint, au tempérament si vif et si indépendant, fut un réformateur zélé, clairvoyant et un organisateur de talent, comme on peut le constater dans ses relations avec les différents ordres religieux et dans la réorganisation des Congrégations romaines.

Dès le commencement de son pontificat, grâce à une sévérité justifiée et surtout grâce à sa prévoyance, il réussit à purger la campagne romaine des bandits et meurtriers qui l'avaient infestée si longtemps, et cette œuvre accomplie, il put songer à embellir Rome de nouvelles constructions et de nouvelles œuvres d'art ou d'utilité publique. Il avait été à peine élu pape que de nombreux parents éloignés affluèrent à Rome dans l'espoir de participer aux largesses pontificales comme on l'avait vu sous plusieurs de ses prédécesseurs : Sixte les accueillit avec une grande affabilité, il les fit bien régaler, puis les renvoya chez eux. Seule, sa sœur Camille, qu'il aimait tendrement et qu'il comparait parfois à sainte Monique à cause de sa piété, fut traitée exceptionnellement. Il lui fit de riches dons, pris de ses biens privés, non des trésors de l'Etat. Comme elle voyait souvent son frère, certains diplomates recherchèrent son intervention, mais Sixte V ne lui accorda aucune influence sur les affaires politiques : il ne s'entretenait avec elle que d'affaires familiales. Les deux filles de sa sœur furent mariées l'une à Virginio Orsini, duc de Bracciano, et l'autre à Marc-Antoine Colonna, que le pape créa duc de Paliano. En même temps les deux beaux-frères furent nommés assistants au trône pontifical, et cette dignité est restée héréditaire dans les deux familles jusqu'aujourd'hui.

La dernière partie du volume (p. 503 à 587) est consacrée aux courts pontificats d'Urbain VII (14-27 sept. 1590), Grégoire XIV (5 déc. 1590-16 oct. 1591) et Innocent IX (29 oct.-30 déc. 1591). L'appendice (p. 591-649), outre un certain nombre de documents originaux italiens ou latins, contient un aperçu critique sur les biographies contemporaines de Sixte V, la plupart simplement manuscrites (*Vita Sixti V ipsius manu emendata,* de 1587, Cicarella,

les « *Ephemerides* » de Gualtieri, les « *Annales* » de P. Galesini, etc.) et sur les biographies postérieures de Leti, Tempesti, Ranke, du Baron Hübner, etc. Déjà L. Ranke a montré que la *Vita di Sisto V* par G. Leti, publiée d'abord à Lausanne en 1669, puis traduite en français, en allemand et réimprimée bien souvent, n'est que la reproduction un peu amplifiée d'un manuscrit italien plus ancien. « Au lieu d'examiner et de contrôler cette source et de la corriger, Leti n'a fait que déformer encore davantage ce qu'il y a trouvé » (Ranke), et c'est de cette biographie, répandue à grande profusion, que viennent presque toutes les légendes, celle-ci, par exemple, qu'avant son élection, le cardinal de Montalto aurait marché appuyé sur un bâton, et qu'aussitôt élu, il aurait jeté au loin ce bâton et se serait redressé fièrement. Sixte V était violent de caractère, mais il n'était pas hypocrite, et, avant comme après son élection, il montra toujours une piété très sincère.

Ce dixième volume de l'Histoire des Papes paraît juste quarante ans après le premier; il est digne de ses devanciers et nous souhaitons que l'auteur, malgré ses soixante-douze ans, puisse mener à bonne fin ce monumental ouvrage.

G. ALLEMANG.

Le P. Jean-Joseph SURIN, S. J. — *Lettres spirituelles*. Edition par Louis MICHEL et Ferdinand CAVALLERA, tome I, 1630-1639. — Toulouse, 1926. In-8° de L-335 pages. (Bibliothèque de la *Revue d'Ascétique et de Mystique*, fascicule I.)

Le Père Surin est un des mystiques les plus curieux et les plus touchants du XVIIe siècle. Il est surtout connu par son intervention dans la triste histoire des Possédées de Loudun et ses relations avec la mère Jeanne des Anges, héroïne douteuse de ce drame obscur, qu'il s'efforça de conduire dans des voies meilleures et jusqu'à la sainteté, sans y parvenir, à ce qui est vraisemblable, mais en réussissant, néanmoins, à la « sauver ». Ce qu'on sait surtout de lui, c'est qu'il souffrit la moitié de sa vie les pires épreuves, l'humiliation de la maladie nerveuse dont il a décrit minutieusement et pathétiquement les affres, et même la possession diabolique qui torturait son corps et la partie inférieure de l'âme, tandis que la fine pointe de l'esprit, la retraite inaccessible au Fils de perdition, était admirablement « possédée » de Dieu. Ce qu'on sait surtout de lui, c'est encore que, venu à Loudun après le bûcher d'Urbain Grandier (Dieu lui fit la grâce d'être innocent du sang versé), il constata la possession démoniaque chez Jeanne des Anges, l'exorcisa comme ses prédécesseurs, mais substitua aux cérémonies dramatiques à grand spectacle qui détraquaient tout le monde, une méthode plus opportune de méditation et de prière.

M. l'abbé Bremond, dans le tome V de son *Histoire littéraire du sentiment religieux*, a longuement analysé cette histoire et montré l'erreur des exorcistes du XVIIe siècle qui, contrairement à la tradition antique et à la méthode aujourd'hui usitée, faisaient de leur ministère un drame qu'ils croyaient édifiant, luttaient des heures, des jours entiers, avec le Diable, en vue d'amener des conversions, s'efforçant d'obtenir des effets sensationnels, au risque de troubler les esprits de la foule, des patients et d'eux-mêmes. Cette méthode était d'ailleurs inspirée par les juges civils dont les effarants interrogatoires ne pouvaient guère que propager la contagion et suggéraient souvent des phénomènes imaginaires, tout comme certains psychiâtres modernes ont dû créer de toutes pièces bien des manifestations de la grande hystérie. On se rend compte aujourd'hui combien il est absurde de vouloir demander la vérité au Père du mensonge, et l'on est revenu depuis à l'antique usage de traiter le possédé comme un malade, sans vouloir en faire un objet d'édification, de le soigner à huis clos en ordonnant à l'intrus de sortir au plus vite sans entrer en discussion avec l'Adversaire, sans lui demander des dissertations théologiques, et à plus forte raison sans retenir du Calomniateur des témoignages conduisant au bûcher les ennemis de Richelieu ou de Laubardemont. Le P. Surin a eu le mérite d'inaugurer une méthode plus raisonnable, sans se dégager complètement des errements de ses contemporains, il entreprit, par un trait de génie en quelque sorte, de faire de la possédée une contemplative, de l'entraîner dans les voies de l'oraison et du détachement au lieu de se complaire en ses malsains prodiges, et s'il ne réussit pas à faire d'elle une vraie mystique et une sainte, de l'apaiser au moins et de l'améliorer. Cette histoire est une des plus étranges aventures de la vie spirituelle, et l'on sait que les démons, quand il les faisait sortir du corps de sa pénitente, entraient fréquemment dans celui du P. Surin lui-même. Mais on aurait tort de n'associer le P. Surin qu'à ces étonnants phénomènes. L'auteur du *Catéchisme spirituel* et du *Triomphe de l'amour divin*, est un des plus éminents spirituels et directeurs de son temps, et il faut louer la Bibliothèque de la *Revue d'Ascétique et de Mystique* d'inaugurer ses publications par une édition complète et critique des *Lettres spirituelles* du P. Jean-Joseph Surin, dont le premier volume vient de paraître. Commencée par le P. Louis Michel, S. J. († 1918), elle a été terminée par F. Cavallera, de l'Institut catholique de Toulouse. Cette Bibliothèque n'est pas directement destinée à la littérature d'édification, mais a pour but de faciliter « l'étude de la théologie ascétique et mystique par l'édition de textes contrôlés et scientifiquement présentés... On ne s'étonnera donc pas de trouver, en particulier dans ce volume, dit l'éditeur, des lettres et des documents qui seraient hors de leur place s'il s'agissait d'une collection proposée aux personnes pieuses, mais qui ont paru présenter un notable intérêt pour l'histoire de la spiritualité au XVII siècle ». La physionomie du P. Surin y

apparaîtra plus complexe encore qu'on ne la devinait à travers les œuvres déjà imprimées, et diverses circonstances de sa vie en seront éclairées. Les lettres sur le jeune homme du peuple rencontré dans le coche de Rouen et qui s'était élevé sans maître humain aux plus hauts degrés de la mystique, à tel point que le Père le prit quelque temps pour un ange, celles sur Marie Boinet et sur Mme du Verger, dont l'élément était le feu, etc., sont des merveilles qui montrent l'intensité de la vie intérieure à cette époque en France dans toutes les classes de la Société. Celle au P. d'Attichy, qui fut plusieurs fois imprimée, donne les détails les plus étranges sur la maladie du P. Surin pendant la période de Loudun, alors qu'il était « en perpétuelle conversation avec le diable », soutenant d'incessants combats « avec quatre démons des plus puissants et malicieux de l'enfer », mais se réjouissant d'être « à la merci de Dieu seul ». Mais la correspondance la plus émouvante peut-être est celle adressée à une religieuse inconnue en 1677, où il expose toutes ses peines et agonies, et qu'il conclut en disant : « Pour avoir tout, il faut tout perdre, et pour peu qu'on retienne, c'est assez pour se priver de tout... La croix... est le lit où il nous faut achever le sommeil de cette vie. » Mais le plus merveilleux c'est que cet homme torturé dans son esprit et dans sa chair a, dans ses lettres de direction proprement dites, les conseils les plus solides, les formules les plus simples et les plus saisissantes pour « introduire l'âme dans la vie intérieure », l'engager dont « la parfaite nudité de l'esprit », la persuader de « tout faire par motif d'amour », afin de « se perdre en Dieu », et de gagner, malgré toutes les maladies et les souffrances, la « grande paix » dont il décrit suavement les douceurs.

Emile DERMENGHEM.

Augustin COCHIN. — *Les Sociétés de Pensée et la Révolution en Bretagne.* — Paris, Champion, 1925. 2 vol. in-8° de XII-470 et 390 pages.

S'il est une idée que les précédents ouvrages d'Augustin Cochin ont imposée à la critique historique, c'est bien que la Révolution ne peut plus s'expliquer par aucune des deux hypothèses mystiques qui, plus ou moins nettement, s'affrontaient jusqu'ici chez les historiens de droite ou de gauche : complot maçonnique, ou volonté du peuple devenu soudainement conscient de sa souveraineté. Le levier qui a déclenché le mouvement révolutionnaire, c'est bien l'opinion publique longuement amassée. Reste à saisir, dans la réalité extrêmement complexe et fuyante, la formation et la composition de ses organes. Ce ne peut être que l'aboutissement de longues études menées avec une prudente clairvoyance et une information aussi complète que possible.

Que ce travail soit nécessaire, on ne peut le contester. La réforme des abus aurait pu se faire, en France comme ailleurs, sans secousses violentes et sans bouleversement total. C'est tout ce que réclamaient les cahiers, à les prendre même pour ce qu'ils n'ont pas été : l'expression directe et spontanée des désirs de la nation. Pourquoi ces réclamations, si unanimes qu'on les suppose, si respectueuses de la monarchie et de la religion, ont-elles abouti à l' « anarchie spontanée », au serment du Jeu de Paume, au 14 juillet, à une constitution tout entière fondée sur l'élection, à la Constitution civile, à la déchéance du roi, à la République, à la Terreur enfin ? N'y a-t-il, dans ce rythme torrentiel, que l'action décisive de certaines personnalités puissantes, ou les chocs successifs d'événements fortuits ? Ou bien doit-on y voir les effets foudroyants d'une logique simpliste, pourvue, dès avant les événements, de son vocabulaire, de sa théorie, de sa méthode, de ses orateurs, de toute sa *machine*, suivant le mot d'A. Cochin; et capable, après avoir longtemps broyé à vide et réduit sous une forme axiomatique, portative aux esprits les plus simples, les conclusions de la philosophie du XVIIIe siècle, de les faire exploser en actes, une fois rompue la barrière de l'autorité royale ?

Ou bien, plus précisément, faut-il accepter encore le dogme absurde de l'histoire officielle : la nation s'est soulevée toute seule, elle a rédigé des requêtes sans que personne les ait présentées; elle a manifesté, parlé, crié, voté comme un seul homme, par l'effet d'un hasard merveilleux.

Libre, l'élection aux Etats généraux le fut assurément du côté du pouvoir central; aussi libre qu'une barque sans pilote au milieu des écueils. Mais n'y a-t-il pas eu d'autre influence qui commandât ce concert, qui expliquât cette similitude des vœux adoptés dans les mêmes termes par les électeurs de la France entière ? — Il y a donc eu campagne électorale, comme l'a bien dit M. Pierre Gaxotte, « campagne efficace et étendue, puisqu'on en sent l'influence dans les plus petits villages. Qui l'a menée ? » — La conclusion s'impose : tant qu'on n'aura pas étudié les cadres qui ont préparé la Révolution, « on ne pourra se flatter de la comprendre et de la connaître ».

Or, telle est la question capitale à laquelle Augustin Cochin a voulu répondre. De ce dur labeur, aussi ingrat que nécessaire, le plus capable de faire progresser la science historique, en ce qui touche la Révolution française, ses deux volumes sont à la fois une partie et un modèle. Il a commencé l'immense enquête, que désormais aucun historien digne de ce nom ne pourra écarter comme oiseuse.

Le tome II est bizarrement intitulé : *Synthèse et justification.* J'imagine que si l'auteur avait pu présider lui-même à l'édition, il l'aurait allégé de tous les tableaux récapitulatifs qui sont la preuve éclatante, certes, mais assez inutile, de l'érudition la plus minutieusement loyale. Il n'aurait sans doute laissé subsister, parmi

ces recensements fastidieux, que certains *Appendices* substantiels et les pièces justificatives. Tel qu'on nous le donne, ce volume ressemble trop aux amas de preuves, publiés à la suite d'ouvrages généalogiques, et qui ne tentent aucun lecteur; on a l'impression qu'on aurait pu l'étendre encore sans en augmenter l'intérêt.

Mais le premier volume, auquel par un vain souci de parallélisme purement externe, on a donné comme sous-titre : *Histoire analytique*, est véritablement nouveau et plein d'un précieux enseignement.

Puisqu'il s'agissait de donner l'exemple d'une méthode nouvelle, d'un profitable approfondissement de la recherche historique, Augustin Cochin avait bien choisi son terrain d'expérience. La Bretagne est la province qui offre le plus complet assemblage des phénomènes pré-révolutionnaires. Son histoire, très agitée pendant tout le cours du XVIIIe siècle, devient, avec les signes précurseurs de la dissolution de l'ancienne France, extrêmement significative. Le parlement de Rennes, habituellement indocile, fort imbu de son importance, jaloux de jouer au premier plan le rôle qu'il s'est attribué, de représenter la nation bretonne devant le roi de France, groupe d'abord autour de lui, grâce aux maladroites violences de Brienne, en mai 1788, tous les mécontents qui dès lors se donnent le nom de patriotes.

Notre auteur prend soin de les dénombrer, d'en faire connaître la formation et la provenance. Tel est l'objet d'un lumineux Avant-propos et du premier chapitre. On y voit comment les instigateurs des troubles qui vont se développant, se recrutent exclusivement dans les différentes *parlotes :* loges maçonniques, sociétés patriotiques, académies de belles-lettres ou d'agriculture, cercles d'avocats. Depuis le milieu du XVIIIe siècle, elles pullulent en Bretagne, comme dans le reste de la France. Elles organisent entre elles une active correspondance et donnent des mots d'ordre. Dans toutes, « on discute, on pérore et on vote. A l'*unanimité*, l'orthodoxie s'établit non seulement en fait et par la force des choses, mais après des discussions en règle et par des votes formels qui font loi. Et l'on ne vote plus seulement sur des objets d'ordre intérieur et de discipline, mais aussi d'intérêt public : *on réforme l'Etat* » (p. 31).

Tout le livre est le développement, d'une solidité et d'une progression parfaite, de ce schéma de l'action révolutionnaire; successivement, on voit la « machine » emboîter le pas d'abord à la noblesse soulevée autour de son parlement, puis prendre la direction du mouvement, céder toujours aux plus violents, éliminer les nobles et les parlementaires trop modérés au gré des meneurs, recourir au besoin à l'émeute, préparer les élections dans les villes et dans les campagnes, couper en deux les Etats de Bretagne, et finalement assurer partout le succès des « patriotes ».

Il est, croyons-nous, impossible à tout lecteur de bonne foi et sans parti-pris, après la lecture attentive de ce récit dramatique, appuyé sans cesse sur l'érudition la plus scrupuleuse et la plus

intelligente, de ne pas souscrire à la conclusion de l'auteur ou tout au moins de ne pas la considérer avec attention : « La France transformée en une vaste loge, — l'opinion sociale substituée à l'opinion réelle, — le machinisme à l'autorité, — l'ordre mécanique à l'ordre moral, — l'impulsion subie à l'autorité reconnue, — la liberté de principe et la servitude de fait, à l'obéissance de principe et l'indépendance de fait : tels sont bien en effet les caractères du « grand œuvre » qui venait de s'accomplir » (p. 456).

E. LAVAQUERY.

René DURAND. — *Le département des Côtes-du-Nord sous le Consulat et l'Empire (1800-1815). Essai d'histoire administrative.* (Thèse de doctorat ès lettres.) — Paris, Alcan, 1926. 2 in-8° de LXXIX-605 et 565 pages, avec 2 cartes. Prix : 80 francs.

Les études d'histoire départementale sur le régime consulaire et impérial sont rares et celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour ne portent que sur le Consulat, ou sur les premières années de l'Empire, ou sur quelques-unes seulement des institutions napoléoniennes. L'important travail de M. Durand dépasse de beaucoup par son ampleur ceux de ses devanciers, et malgré la modestie de son sous-titre, il constitue une histoire complète et définitive du département des Côtes-du-Nord, pendant la période qui s'est écoulée du 18 brumaire à Waterloo.

La documentation sur laquelle elle repose est très riche. Les archives départementales, les archives nationales et celles du Ministère de la guerre ont été consciencieusement consultées et utilisées, ainsi que tous les ouvrages offrant quelque rapport avec le sujet. On est cependant surpris de ne pas voir figurer dans cette bibliographie abondante *Les Origines de la France contemporaine*, de Taine. La défiance de M. Durand pour les généralisations systématiques peut expliquer cet ostracisme, sans toutefois le justifier.

Cette petite chicane faite, on n'est que plus à l'aise pour reconnaître comment de cette masse de documents, l'auteur a su tirer une œuvre vivante et pleine d'intérêt, où abondent les aperçus originaux et les formules heureuses. Aussi bien, si ses deux volumes peuvent paraître à première vue un peu longs et chargés de détails minutieux, à la réflexion on n'y trouve rien d'inutile, car tout concourt à nous donner un tableau clair, précis et fidèle du régime napoléonien et de la vie politique à cette époque.

De 1800 à 1814 les Côtes-du-Nord eurent à leur tête le préfet Jean-Pierre Boullé, ancien Constituant, et ex-député aux Cinq-cents, qui avait donné des gages sérieux à l'œuvre révolutionnaire. Grand travailleur, il fut avant tout, comme ses pareils, « un collecteur d'impôts et un recruteur d'hommes ». Autour de lui, les mem-

bres des assemblées élues, au rôle entièrement effacé d'ailleurs, et les principaux fonctionnaires sont presque tous d'anciens patriotes, « plus soucieux d'égalité que de liberté ». Les royalistes secrets ou ralliés sont très rares, exclusion qu'expliquent sans doute les souvenirs encore chauds de la chouannerie.

Boullé, qui s'était déjà signalé comme commissaire du Directoire exécutif dans le Morbihan, par son ardeur à traquer les chouans et les émigrés, parvint à nettoyer complètement son département des dernières bandes rebelles et à y rétablir l'ordre et la sécurité. Mais ce bienfait y fut payé par les abus d'une police soupçonneuse et tracassière, le mépris de la liberté individuelle, la suppression de la liberté de la presse, et même d'opinion, et l'anéantissement de l'esprit public. Il fut aidé dans sa tâche par les tribunaux, particulièrement par le tribunal spécial, juridiction d'exception, qui pratiqua une justice expéditive, institutions toutes composées, comme la plupart des administrations locales, d'anciens révolutionnaires.

L'opposition de ce personnel politique, imbu des doctrines gallicanes de 89, au clergé réfractaire et son attachement de principe aux prêtres constitutionnels, rendirent quelque peu délicate et difficile la pacification religieuse. Le nouvel évêque, Jean-Baptiste Caffarelli du Falga, méridional, de tempérament gai et sociable, qui, sous des dehors insinuants et souples, cachait un caractère autoritaire et tenace, sut imposer sa manière de voir.

S'il ne put obtenir des constitutionnels une rétractation explicite, il attribua aux insermentés, malgré la résistance de Boullé et du Conseil général, la plupart des cures et les plus importantes (35 sur 47), ainsi que presque toutes les succursales (262 sur 293).

Aidé par la charité des fidèles, il reconstitua son grand séminaire et lui annexa un collège, assurant ainsi le recrutement du clergé. Il prit en main la restauration des églises, dont quelques-unes tombaient en ruine, parvint à récupérer 2 à 3.000 cloches, un certain nombre de vases sacrés et d'ornements, et à faire restituer aux fabriques 7 à 8.000 francs de revenus non encore vendus. Encouragées et soutenues par lui, les congrégations féminines hospitalières ou enseignantes : Augustines, Ursulines, Sœurs de Saint-Vincent de Paul, de Saint-Thomas de Villeneuve, de la Sagesse, de la Charité du Refuge, Filles du Saint-Esprit, Filles de la Croix, se reforment.

Avec le voltairien Boullé, les conflits sont incessants; tout y est prétexte: missions, jubilés, érections de croix, pèlerinages, enterrements, revalidation des mariages bénis par des intrus, etc. Dans cette lutte de quatorze ans, la souplesse et la ténacité du prélat eurent constamment le dernier mot.

Bien qu'appartenant à une famille entièrement dévouée à l'empereur, et professant lui-même le plus grand loyalisme, Mgr Caffarelli fut parmi les opposants au Concile de 1811, et il encourut de ce chef la colère de Napoléon, qui songea à le faire incarcérer.

Au cours d'une entrevue orageuse, il le menaça de destitution : « Sire, aurait répondu l'évêque, cela vous serait plus facile que de me rendre mon frère tué pour vous. » Quoi qu'il en soit, il en fut quitte pour voir refuser, pendant deux ans, toute exemption de service militaire à ses ordinants et toute nomination de bourse à son séminaire.

D'éducation gallicane, Mgr Caffarelli, comme d'ailleurs son clergé, évolue vers l'ultramontanisme, dont les thèses sont enseignées à partir de 1812 dans son séminaire, évolution à laquelle, son familier Jean-Marie de La Mennais, véritable vicaire général sans le titre vers la fin de l'Empire, semble avoir eu la plus grande part.

Jugeant l'œuvre du premier titulaire du nouveau siège concordataire de Saint-Brieuc, M. Durand conclut : « Mgr Caffarelli, sans être une personnalité ecclésiastique de premier plan, a fait de bonne besogne et bien rempli ses quatorze années d'épiscopat... Il a lutté pied à pied contre le préfet, et d'une manière générale contre le pouvoir civil, pour tâcher de tirer du Concordat et des Organiques le maximum d'avantages pour l'Eglise. Il y a réussi à peu près complètement. »

Le rétablissement de l'ordre et de la sécurité, la pacification religieuse sont l'actif du régime de Brumaire; le reste : l'instruction publique, le développement économique, l'assistance, les travaux publics, l'organisation financière, etc., est trop défectueux ou trop chargé de lacunes pour pouvoir figurer ailleurs qu'à son passif.

L'instruction primaire est aussi inexistante que sous la Révolution. A la fin de l'Empire, il y a trente instituteurs pour tout le département. Pour l'enseignement féminin, il n'y a rien en dehors des religieuses enseignantes. Le gouvernement s'intéresse un peu plus à l'enseignement secondaire, pépinière de fonctionnaires et d'officiers. Sous le régime libéral des premières années, les écoles secondaires se multiplièrent : collèges municipaux de Saint-Brieuc, Dinan, Lannion, Tréguier, Guingamp, Lamballe, écoles ecclésiastiques de Saint-Brieuc, Dinan, Yvias-Tréguier. Après l'établissement du monopole, ces institutions furent en 1811 incorporées à l'Université, seule l'école ecclésiastique de Dinan subsista. Les programmes d'enseignement marquent une régression sur ceux des Ecoles Centrales et un retour à l'humanisme désuet de l'ancien régime finissant : prédominance de la culture latine et des mathématiques, abandon de l'histoire, des auteurs français et des sciences naturelles.

La situation économique des Côtes-du-Nord légèrement en progrès à la fin du Consulat redevient vite médiocrement satisfaisante : peu de défrichements et d'améliorations, production agricole à peine suffisante les mauvaises années. L'industrie des toiles, le commerce maritime sont nettement en décadence.

Quant aux travaux publics : routes, ports, etc., ils n'existèrent, le plus souvent, qu'à l'état de projets ou d'ébauches.

L'assistance publique est aussi inopérante. L'Etat a pris en main la lutte contre la misère et la maladie et s'est substitué aux bonnes volontés isolées et aux confréries charitables, mais, faute d'hommes et d'argent, ses initiatives intelligentes sont sans grand effet pratique.

Pourtant, grâce à un système clair et équitable de contributions, les ressources de l'Etat se sont accrues. L'établissement des impopulaires droits réunis en l'an XII les a encore augmentées d'une façon appréciable, mais tout est absorbé par le gouffre de la guerre.

Celle-ci n'est pas moins insatiable d'hommes que d'argent, et les Côtes-du-Nord lui paient un lourd tribut. En quatorze ans ses 500.000 habitants fournissent à la conscription 19.000 recrues, chiffre très honorable, supérieur même à celui de la Côte-d'Or (11.000 recrues pour 350.000 âmes). Dans cette région à peine francisée, éloignée des frontières terrestres et encore vibrante des souvenirs de la chouannerie, les réfractaires et les déserteurs ne furent pas sensiblement plus nombreux que dans ce morceau de Bourgogne depuis longtemps incorporé à l'unité française.

Mis en coupe réglée, le département des Côtes-du-Nord est, en 1814, complètement épuisé au point de vue économique, tandis qu'au point de vue politique, il a perdu tout ressort. L'opinion publique n'existe plus, le patriotisme lui-même a été étouffé, au point que l'invasion ne peut le réveiller. L'effondrement du régime se fit sans fracas, et fut impuissant à tirer les habitants de leur torpeur. Pour saluer le retour des Bourbons, les paysans ne trouvèrent d'autres cris que ceux d' « A bas la conscription ! A bas les Droits réunis ! »

Bien que l'étude de M. Durand ne porte que sur un seul département, elle dépasse par ses conclusions le cadre départemental. Dès maintenant, elle permet de rectifier, sur bien des points, le jugement reçu sur l'œuvre napoléonienne depuis le *Consulat et l'Empire* de Thiers. Le plan apparaît toujours grandiose et digne de l'ouvrier qui l'a conçu, mais son application se montre pleine de défauts graves. Avec souvent les meilleures intentions, l'Empire, par suite de ses guerres continuelles, dévoratrices d'hommes et d'argent, s'est montré incapable de donner à la société issue de la Révolution, une instruction publique appropriée à ses nouveaux besoins, de rendre l'assistance publique vraiment secourable, et d'assurer la prospérité économique du pays. Les grands travaux si vantés n'ont été entrepris que dans les capitales et sur les frontières; ailleurs, ils ne semblent guère être sortis des cartons des ingénieurs et ont dû attendre, pour être exécutés, les régimes pacifiques de la Restauration et de la Monarchie de juillet.

H. POMMERET.

L'abbé Marcel BRUYÈRE. — *Mgr Plantier, évêque de Nîmes (1813-1875). L'activité apologétique d'un évêque sous le second Empire.* — Lyon, Emmanuel Vitte, 1925. In-8° de 236 pages. Prix : 9 francs.

Mgr Plantier a tenu le siège de Nîmes vingt années : exactement du 30 août 1855 au 25 mai 1875. Et il est, certainement, une des figures épiscopales les plus remarquables du second Empire et du commencement de la troisième République. Un de ses biographes déclare même qu'il a été « le plus célèbre des évêques de Nîmes depuis Fléchier ». Le fait est que, pendant tout le temps de son épiscopat, il a beaucoup agi et, surtout, beaucoup écrit. Ses œuvres complètes, publiées de 1882 à 1884, ne comprennent pas moins de seize volumes in-8°. Et il avait, en mourant, laissé un si grand souvenir non seulement dans le diocèse de Nîmes, mais encore dans le monde catholique, que, dès 1882, un de ses vicaires généraux : M. l'abbé Clastron, avait cru devoir donner sa *Vie* au public.

Ecrit à la date où il le fut, alors que les cendres de l'illustre prélat étaient à peine refroidies, cet ouvrage ne pouvait avoir la prétention d'être absolument complet. Bien que l'auteur se soit consciencieusement appliqué à faire ressortir le rôle actif qu'a joué son héros dans les luttes doctrinales de son temps, d'aucuns pouvaient trouver, en particulier, qu'il n'avait pas mis suffisamment en relief le défenseur de la foi. C'est, du moins, ce qu'a pensé M. l'abbé Bruyère, vicaire de la cathédrale de Nîmes. C'est cette conviction qui l'a poussé à composer le présent ouvrage dont le sous-titre indique bien le caractère : *L'activité apologétique d'un évêque sous le second Empire.*

Ce livre, disons-le tout d'abord, est une thèse complémentaire de doctorat ès lettres et, avant d'être offert au grand public, il avait déjà été présenté à la Faculté des lettres de Montpellier, qui, non seulement avait conféré à son laborieux et méritant auteur le grade qu'il ambitionnait, mais encore l'avait, à l'unanimité, félicité de son travail. Il y a donc, pour ainsi dire, déjà « chose jugée » au sujet de l'ouvrage. Et bien loin de songer à contester le verdict favorable du savant jury de Montpellier, nous nous sentirions plutôt porté à nous associer à ses éloges et à ses encouragements. Mais la satisfaction que nous a causée la lecture du volume considéré dans son ensemble, ne doit pas nous empêcher et ne nous empêchera pas de signaler, en toute loyauté, mais aussi en toute indépendance, à l'auteur, les remarques de détail qui nous sont venues à l'esprit en en feuilletant les pages.

Le titre ou plutôt le sous-titre de l'ouvrage, d'abord, n'a pas été sans éveiller en nous quelque doute. Mgr Plantier certes ! comme c'était son devoir d'évêque, a défendu la foi, il l'a défendue vaillamment. Mais cela suffit-il pour qu'on lui donne rang

proprement parmi les « apologistes » ? Il nous semblait que, jusqu'ici, on réservait ce nom aux écrivains qui s'étaient voués *ex professo*, si l'on peut ainsi parler, à la réfutation des erreurs courantes. Or tel ne nous paraît avoir été le cas de Mgr Plantier. Il a fait œuvre d'apologétique à coup sûr, mais il ne l'a fait qu'occasionnellement. Est-ce là une querelle de mot ? Laissons le titre et ouvrons le livre lui-même.

Après un Avant-propos, écrit d'une plume sage (il serait injuste de ne pas le reconnaître) et où le héros de l'ouvrage, comme il arrive trop souvent en pareil cas, n'est pas du tout surfait, l'auteur dresse la Bibliographie des travaux qu'il a consultés. La liste est abondante, assurément, — elle comprend en particulier à peu près les titres de toutes les biographies des évêques du temps qui ont dernièrement été publiées. Mais faut-il dire toute notre pensée ? On est un peu étonné, en la lisant, de n'y voir figurer que des imprimés. M. l'abbé Bruyère n'indique aucune source manuscrite. N'aurait-il donc pas eu communication de la correspondance de tel ou tel personnage du temps, bien placé pour être exactement renseigné, par exemple, de la correspondance de l'abbé d'Alzon qui a, durant de longues années, vécu dans l'intimité de Mgr Plantier ? Dans ce cas, il lui aurait manqué un moyen d'information de toute première valeur et de tout premier intérêt.

L'ouvrage proprement dit s'ouvre par un tableau de l'épiscopat français en 1855. Ce tableau a pour mérite, redisons-le, d'être absolument impartial. Mais peut-être trouvera-t-on qu'il est trop synthétique et qu'il eût gagné à être un peu plus développé, ce qui eût permis de le nuancer davantage[1].

Vient, ensuite, l'exposé de la carrière de l'abbé Plantier depuis sa naissance à Ceyzérieux, dans l'Ain, jusqu'à sa promotion à l'épiscopat. M. l'abbé Bruyère nous affirme — ce qui est vrai — que, peu de temps après son arrivée à Nîmes, une évolution s'opéra dans l'esprit du nouvel évêque et que, libéral de tendance qu'il était, tout d'abord, il adhéra, bien vite, au programme de la fraction opposée de l'épiscopat. Sous quelle influence se produisit, chez lui, cette espèce de conversion doctrinale ? Il y a là un curieux problème de psychologie à la fois et d'histoire que M. l'abbé Bruyère a totalement et systématiquement écarté. Peut-être en eût-il trouvé la solution précisément dans les papiers de l'abbé d'Alzon dont nous parlions, il y a un instant.

Ces travaux d'approche terminés, l'auteur de *Mgr Plantier* arrive à son sujet. Son but, nous dit-il, a été de nous montrer quelle position l'actif et savant prélat a prise dans les quatre questions

1. En traçant ce tableau, un *lapsus* a échappé à M. l'abbé Bruyère. P. 30, il dit que Mgr Gousset, avant de s'asseoir sur le siège archiépiscopal de Reims a « d'abord été évêque de Langres ». C'est, évidemment, *Périgueux* qu'il a voulu écrire.

qui se posèrent, de son temps, en France en général et plus spécialement encore dans son diocèse : les courses de taureaux; le protestantisme; la *Vie de Jésus* de Renan et les Affaires de Rome. Et il nous la montre, en effet, en analysant, minutieusement, les écrits du prélat relatifs à ces quatre sujets. L'examen qu'il en fait est clair, vivant et, malgré la distance des événements, il se lit avec intérêt. Il est objectif surtout et, quoi qu'il puisse penser personnellement, M. l'abbé Bruyère juge toujours, personnages et événements, avec une modération de bon aloi. Les esprits difficiles trouveront peut-être que, en cette partie encore de son travail, la documentation de l'auteur est quelque peu maigre et que chacune des questions dans lesquelles il étudie l'intervention de son héros eût gagné en clarté s'il eût pris soin de l'encadrer avec plus de précision dans l'histoire du temps. Il est tel jugement, telle allusion du livre qui courrent le risque de n'être pas suffisamment compris des « lecteurs moyens », parce qu'ils portent sur des faits ou visent des événements que le grand public ou bien ignore ou ne connaît qu'imparfaitement. Mais M. l'abbé Bruyère, à ce reproche, répondrait, sans doute, qu'il n'a pas voulu faire une analyse, mais une synthèse. N'insistons donc pas sur ces critiques.

Le chapitre VIII qui termine l'ouvrage et qui est intitulé : *Un caractère; une méthode de composition; un style*, ralliera, certainement, tous les suffrages. L'auteur y a condensé son jugement sur Mgr Plantier défenseur de l'Eglise ou, pour employer son expression, « apologiste de la foi et de la morale ». Et ce jugement, à notre avis, est plein de justesse et, par conséquent, plein de justice. M. l'abbé Bruyère ici encore ne surfait pas son héros : il reconnaît que son style a des défauts — qu'il énumère —; il convient que ses polémiques ont une véhémence qui confine ou qui, du moins, ressemble, parfois, à de la violence; il avoue qu'il lui est arrivé à plus d'une reprise de se tromper, soit sur les idées, soit sur les événements, soit sur les hommes. Finalement, sans prétendre décerner de prix à personne, sans prononcer d'exclusive contre aucune autre méthode et le blâme contre aucune autre attitude, il conclut fort sagement que Mgr Plantier a bien mérité de l'Eglise sous le second Empire et que, parmi les grands évêques de cette époque, il vient tout après Mgr Dupanloup et Mgr Pie. C'est encore, il faut en convenir, une place fort « glorieuse », lui-même en fait la remarque et c'est, croyons-nous, la place que lui donnera l'impartiale histoire.

Tel est l'ouvrage que le petit patriotisme local uni à la foi religieuse a inspiré à M. l'abbé Bruyère. Il n'est peut-être pas aussi neuf que nous l'aurions voulu; il contient quelques lacunes qui, évidemment, ne sont pas toutes volontaires, mais il n'en est pas moins un livre fort estimable et, en particulier, une œuvre de haute impartialité.

LOUIS MARCEL.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

HISTOIRE GENERALE

Édouard Gasc-Desfossés. *La Révolution française.* II. *L'Assemblée constituante, l'Assemblée législative.* Paris, G. Beauchesne, 1925. In-8° de 708 pages. Prix : 30 francs.

Ce gros volume, orné d'une iconographie intéressante, empruntée aux documents contemporains, mais dont on regrette de n'avoir point la table, continue la narration de l'époque révolutionnaire, dont le premier tome a été apprécié ici même (t. XI, an. 1925, p. 102).

Les mêmes critiques peuvent s'appliquer au tome II. C'est toujours le résumé de lectures insuffisantes et vieillies. On y constate également l'éloignement des sources, la confusion dans l'ordonnance des chapitres, le parti-pris dans les jugements. Cependant, si le profit solide en reste mince, le récit n'est pas ennuyeux.

E. L.

Pierre de Clorivière contemporain et juge de la Révolution, 1735-1820. Paris. J. de Gigord, 1926. In-12 de 206 pages.

C'est encore au zèle aussi modeste que diligent du chanoine Uzureau, que nous devons cette publication. Il y rassemble deux écrits du célèbre religieux, à qui surtout on doit faire honneur de la restauration des Jésuites en France. Le premier, qui paraît être intégralement reproduit, critique *les doctrines de la Déclaration des droits de l'homme,* après les modifications introduites par la Convention dans le texte de 1791 (p. 73 à 112). L'éditeur s'est borné à éclairer les judicieuses réflexions du P. de Clorivière, en reproduisant côte à côte le premier texte de la Déclaration et l'erratum conventionnel. On goûtera la netteté, le ton grave et mesuré, la pénétration de l'auteur, si l'on songe surtout qu'il écrivait en pleine Terreur, dans sa cachette parisienne : un réduit étroit et obscur entre deux murailles de la rue Cassette. Mais ces critiques qui étaient alors d'un précurseur, ne peuvent sembler aujourd'hui bien neuves, après Joseph de Maistre, de Bonald et tant d'autres.

Du second écrit, on ne nous donne que quelques extraits, choisis dans un gros manuscrit in-folio de 700 pages, et intitulés par l'éditeur : *Vues sur l'avenir.* Si les premières feuilles sont parfois une

redite du précédent ouvrage, la seconde partie appelée : *Conditions d'un relèvement durable* (p. 160 à 206), constitue un morceau plus intéressant. Il y a là, en effet, de la plume d'un homme qui joua un rôle important dans la restauration de la France monarchique, un tableau de ce qu'aurait dû être un gouvernement pleinement réparateur; idéal tracé en 1794, de ce qui sera assez mal et fort incomplètement réalisé en 1814. C'est donc un témoignage capital à recueillir, sur l'évolution des esprits à la suite du choc révolutionnaire.

Mais la partie la plus attrayante du volume en est assurément l'introduction, p. 1 à 68. Elle est de M. René Bazin. Il nous y raconte, avec le charme pénétrant de son style, avec une émotion contenue, que le lecteur ne peut se défendre de partager, la vie admirable du P. de Clorivière. Cette notice, visiblement inspirée par une intention hagiographique, est en même temps une belle et vivante page d'histoire.

E. LAVAQUERY.

Carlo PRATI. *Papes et cardinaux dans la Rome moderne.* Préface de Jean Carrère. Paris, Plon, 1925. In-12 de XXXVIII-211 pages.

A ceux qui en ignorent tout — ils sont nombreux — aux visiteurs de la Rome actuelle en particulier, le livre de M. Prati présente un tableau vivant et pittoresque de l'organisation intérieure des palais apostoliques et de l'existence qu'y mènent les papes et les cardinaux. L'auteur trace des souverains pontifes, depuis Léon XIII, des portraits mêlés d'anecdotes heureusement choisies qui en rendent la lecture attrayante et facile, et éclairent d'un jour vif le caractère et les habitudes de chacun d'eux. On appréciera entre autres le chapitre consacré aux audiences pontificales, où les façons diverses de Léon XIII, Pie X, Benoît XV et Pie XI d'accueillir les pèlerins ou les visiteurs sont notées en traits justes et alertes. Les trois derniers chapitres sont réservés aux cardinaux, aux secrétaires d'Etat d'abord, puis aux cardinaux de Curie et à leurs fonctions. Enfin, et ce n'est pas la partie la moins réussie de ce livre, M. Prati dit comment sont élus les papes et nous fait vivre une de ces journées frémissantes où la Ville éternelle tout entière, guettant les *sfumate*, attend avec impatience la fin du conclave et la proclamation du scrutin du haut du balcon de Saint-Pierre. On ferme le livre avec regret et l'on ne trouve à lui faire qu'un reproche : c'est qu'il paraît trop court.

J. PORCHER.

Raoul PATRY. *La religion dans l'Allemagne d'aujourd'hui.* Paris, Payot, 1925. In-8° de 246 pages.

La constitution de Weimar a séparé les Eglises de l'Etat en Allemagne. Dans l'Allemagne d'avant-guerre, l'Eglise protestante

et l'Eglise catholique jouissaient d'une situation privilégiée. L'Eglise protestante surtout, puisque dans chaque état, le prince, lorsqu'il était protestant était chef d'Eglise. Pour les catholiques, après le Kulturkampf, un état de choses comportant une entente s'était établi. Le Centre approuvait cette union. Certains protestants, seuls, réclamaient la séparation des Eglises et de l'Etat. A Weimar, elle fut soudain réalisée. Elle comporte la reconnaissance des anciennes Eglises, comme corporations de droit public. Leur législation dans les divers états est désormais subordonnée aux dispositions prises par la constitution; l'impôt perçu par les fonctionnaires des finances, sera établi sur la base des listes civiles. Les biens de l'Eglise sont garantis; pas d'allocation de l'Etat, si ce n'est pour une période de transition; protection de la police pour l'exercice des cultes, mais libération de toute tutelle de l'Etat.

Comment les Eglises s'adaptèrent-elles à la loi nouvelle ?

Pour ce qui concerne les Eglises protestantes, comme elles sont très nombreuses, prenons comme type l'Eglise de Prusse; la suppression de l'Empereur-roi son chef a rendu obligatoire une refonte complète de la constitution ecclésiastique. Un synode général fut constitué à cet effet. Les élections pour ce synode, préparées par les élections de conseils presbytéraux, furent de droite. On se mit d'accord pour faire de la paroisse la cellule centrale. On se concerta sur l'organisation du conseil paroissial, sur le synode des superintendants, mais le désaccord éclata quand il s'agit de doctrines : une commission fut chargée de tout mettre au point. Il n'a pas fallu moins d'un an pour aboutir. Finalement la profession de foi de la droite qui affirme que « l'Eglise repose sur l'Evangile du Christ crucifié et ressuscité, sur le symbôle des apôtres et la confession d'Augsbourg », fut acceptée. Une minorité comprenant près du tiers des voix protesta contre ce formulaire. On protesta également contre la forme d'élection trop peu démocratique du synode général. Au fond, à part quelques réformes qui facilitent les missions, la nomination des dirigeants par le synode, l'impression subsiste d'une œuvre timide incomplète.

Quel est pour l'Eglise protestante le bilan de la Séparation ? D'abord, la liberté, ensuite le maintien jusqu'ici du budget des Cultes, enfin des défections causées par le fait, pour les fidèles, de supporter l'impôt ecclésiastique. L'unité jusqu'ici fait défaut.

Divers courants se manifestent, dogmatiques ou plutôt antidogmatiques. Les libéraux obtinrent que la profession de foi ne soit pas obligatoire en conscience et les divers courants théologiques se disputent les chaires. Pour le culte, semblables divisions : les uns refusant de pratiquer la scène, le baptême même. Les professions de foi ne sont pas moins audacieuses. D'autre part, une certaine attirance vers le catholicisme se manifeste chez quelques-uns. L'influence du Centre, les travaux scientifiques des

catholiques et son renouveau philosophique y sont pour quelque chose. Une Haute Eglise fait appel aux formes du culte des catholiques. On a célébré, à Berlin, une messe en langue allemande dans une église protestante. D'autres théologiens s'efforcent de créer une mystique protestante. Nous laissons de côté le mouvement apocalyptique et le théosophisme.

Pour conjurer ce manque d'unité, résister à l'envahissement catholique, l'Eglise protestante imite les journées catholiques. Dans l'une d'elles, la question scolaire fut traitée et aussi d'autres grands problèmes actuels, alcoolisme, etc. Une alliance du protestantisme allemand a été créée et on s'est mis en rapport avec les Eglises protestantes de l'étranger. Pour ce qui est de l'orientation sociale, l'Eglise protestante semble rester dans le cadre de la bienfaisance, avec quelques tentatives de pasteurs socialistes vers d'audacieuses initiatives et un fort courant s'orientant vers le christianisme social.

Malgré une diminution numérique causée par la perte de provinces catholiques, le catholicisme allemand a tiré grand profit de la liberté. Nonciature créée à Berlin, évêchés nouveaux, y compris celui de Berlin, multiplication du clergé régulier, reprise d'influence du thomisme. « Que l'Eglise accomplisse encore un effort, écrit un auteur protestant, et elle aura gagné la partie. » L'Eglise qui profite de la liberté, n'en revendique pas moins un Concordat. Cette thèse a triomphé en Bavière. Une des forces de l'Eglise catholique réside dans son esprit d'organisation. En Allemagne, elle est particulièrement visible. Associations professionnelles, syndicats chrétiens, œuvres de presse et de propagande, semaines catholiques entretiennent la vie catholique des fidèles et réunissent des forces imposantes. Les catholiques allemands dépassent l'horizon de leurs frontières. L'Eglise leur paraît la vraie Société des nations. Ces deux confessions ont des points de contact et d'entente, ils ont aussi des points de friction causés par des griefs d'ordre religieux, moral et politique. M. Raoul Patry examine ensuite des questions particulières : les Eglises et la politique; la théorie païenne de la race et son retentissement dans les milieux chrétiens; le conflit scolaire; la lutte pour l'école confessionnelle et le mouvement de la jeunesse.

Le résultat de cette enquête est que, si le protestantisme passe par une crise, « l'Eglise catholique au contraire élargit son horizon et marche vers l'avenir avec la ferme volonté de le marquer de son empreinte ». On le voit, c'est une enquête intéressante par ses constatations, faites par un homme d'esprit modéré, qui considère les choses du dehors et qui ne paraît être l'adepte d'aucune confession religieuse.

A. Bros.

ART CHRETIEN

Marcel AUBERT. *La sculpture française du Moyen Age et de la Renaissance.* Paris et Bruxelles. G. Van Oest, 1926. Gr. in-8° de 60 pages, 64 pl. (*Bibliothèque d'histoire de l'art publiée sous la direction de M. Auguste Marguillier*).

M. Marcel Aubert, professeur à l'Ecole des chartes, conservateur-adjoint de la sculpture au Musée du Louvre, était particulièrement bien qualifié pour être l'auteur de cet ouvrage. Une introduction savante et limpide expose et met au point la question, suivant un plan logique. Or, cette question est cependant des plus complexes. Les doctrines officielles ont été bien souvent combattues par des théories dissidentes; de nouvelles découvertes, dont certaines très récentes, changent, sur certains points, les éléments de plus d'un problème. Seule, une information très étendue, mise au service d'une critique pénétrante, pouvait triompher de ces difficultés. En lisant l'introduction de M. Aubert, on ne se doute guère de ces difficultés, tant l'évolution de la sculpture française paraît, sous sa plume, évidente et logique, et c'est le meilleur compliment que l'on puisse faire à l'auteur.

Non-seulement le style des grandes époques de la sculpture française est nettement défini, mais encore chacune de ces époques est étudiée avec les détails qu'elle comporte. Le problème des origines, le style des écoles régionales, la création des grandes ordonnances iconographiques : autant d'intéressants commentaires accompagnant l'exposé du développement de la sculpture romane. Un autre chapitre passe en revue le renouveau qui marque l'avènement de la sculpture gothique, sa rapide émancipation, l'élaboration des nouveaux programmes, les influences qui rebondissent d'une cathédrale sur une autre, les familles de statues-colonnes, la parenté des grands portails, toute la filiation en somme des images de pierre qui peuplent leurs piédroits. Puis à la sérénité de l'art du XIIIe siècle se substitue un autre idéal, caractérisé par la recherche du pittoresque et l'avènement du portrait. Avec le XVe siècle, s'ouvre le règne du naturalisme et du réalisme; enfin au déclin du Moyen Age, la détente de l'art français prépare doucement l'éclosion de la Renaissance.

Tel est le grand tableau d'ensemble, tracé par M. Aubert, qui nous invite, d'autre part, à en étudier les détails dans les luxueuses planches illustrant abondamment son volume. Présenté ainsi d'une façon à la fois artistique et scientifique, ce livre doit plaire non seulement aux érudits, mais aussi aux amateurs d'art.

Jean VALLERY-RADOT.

Abbé D. Duret. *Notions élémentaires d'architecture religieuse.* Chez l'auteur, Petit Séminaire de Chavagnes-en-Paillers (Vendée). 1926. In-8° de 200 pages, 481 dessins. Prix : 10 fr. 75, franco.

A l'heure où paraîtront ces lignes, il est fort probable que la première édition de l'ouvrage que nous sommes chargés d'annoncer sera épuisée. Et pourtant il n'est sorti qu'en août dernier et la publicité dont on l'a entouré a été plutôt discrète.

C'est dire qu'il a obtenu un très réel succès; il le doit au but que s'est proposé l'auteur et à l'heureuse façon dont ce but a été réalisé. « Tracer à grands traits l'histoire de l'architecture religieuse en France, depuis ses origines jusqu'à nos jours, en suivre les développements et les progrès, en étudier les phases diverses à travers les âges, tel est l'objet de ce modeste essai. » Ainsi s'exprime — modestement — l'auteur. De fait, il s'agit d'un véritable *Manuel.* Toutes les questions utiles y sont traitées, avec une exactitude et un à-propos remarquables; les multiples périodes de l'évolution de l'art religieux — étudiées en douze chapitres — y sont caractérisées en termes justes et lumineux; les expressions techniques (qui déroutent parfois les débutants) y sont définis nettement et sobrement dans un vocabulaire spécial. C'est une étude très approfondie dans sa concision.

« Votre petit manuel — écrit à l'auteur M. Emile Mâle — est sommaire assurément, mais il a le grand mérite d'être clair. Le texte et les dessins seront parfaitement compris des commerçants auxquels vous le destinez. Un sentiment personnel anime plus d'un passage... » C'est, en effet, ce qui frappera le plus quiconque parcourra ces pages, et ce qui leur donne un intérêt tout particulier : près de 500 croquis, dûs à la main experte de l'auteur, accompagnent pas à pas le texte et l'éclairent de façon saisissante.

On pourrait rêver d'un traité plus détaillé et peut-être un peu plus complet. La question du mobilier d'église (autels, stalles, chaires, etc.) y a logiquement sa place. D'autre part, les professionnels pourront reprocher à la *Bibliographie,* de n'être pas présentée suivant toutes les règles. Se sont des taches légères qu'une seconde édition — qui ne saurait tarder — fera aisément disparaître.

A.-D. Poirier.

André Michel. *Histoire de l'Art,* Tome VIII. *L'Art en Europe et en Amérique au XIXe siècle,* 2e partie. Paris, A. Colin, 1926. Gr. in-8°, paginé 473-920, fig. 278-569, pl. VII-XII.

Voici le seizième et avant-dernier volume de cette *Histoire de l'art,* dont André Michel avait préparé l'achèvement, mais qu'il

ne vit pas terminée. Il est consacré à l'art de la deuxième moitié du XIXe siècle et du début du XXe. MM. Louis Hautecœur, Paul Vitry et Louis Réau y étudient l'architecture, la sculpture et la peinture en France, MM. Rouchès et Pératé l'art en Italie, M. Réau l'art en Allemagne, dans les pays scandinaves, slaves et balkaniques, M. Pierre Paris l'art en Espagne et en Portugal, et M. Conrad de Mandach l'art en Suisse. Le volume se termine par un excellent chapitre de M. Jean Laran, sur l'estampe. Le dernier volume sera consacré aux Pays-Bas, à l'Amérique et à l'Art Décoratif, et contiendra, en outre, des tables et une notice sur André Michel, qui reste, dans ces chapitres écrits par des savants, dont la plupart sont ses élèves, l'inspirateur de la publication.

Du point de vue religieux, que seul nous devons considérer ici, l'art, et plus particulièrement l'architecture, fait preuve du plus grand éclectisme. Le classicisme est moins exclusif, et l'art du Moyen Age inspire les constructeurs : Ballu bâtit l'église d'Argenteuil et Saint-Ambroise à Paris, en style roman, Lassus Saint-Jean-Baptiste, Gau Sainte-Clotilde, dans l'art du XIIIe siècle, Magne Saint-Bernard, dans celui du XIVe. Ballu à la Trinité conserve une prédilection pour la Renaissance.

Cependant, les découvertes industrielles, l'usage raisonné de la fonte et du fer, transforment l'architecture. A Saint-Augustin, Baltard soutient l'édifice sur des colonnes de fonte qui, par l'intermédiaire de fermes de fer, portent les voûtes. C'est Viollet-le-Duc, qui, par son enseignement, ses écrits, son exemple, donnera le dernier coup à la doctrine classique. Aux formules d'atelier, indéfiniment répétées, il oppose la logique et le raisonnement : l'architecte est avant tout un constructeur; il doit élever un monument qui réponde aux besoins exigés, aux matériaux employés, et subordonner la décoration à la structure. L'art consiste « dans la distinction de la forme et dans l'expression vraie des besoins ». Il faut rejeter les ornements traditionnels, mais illogiques, les ordres plaqués; l'étude des édifices du Moyen Age apprendra à l'architecte la parfaite adaptation de l'édifice à son usage, d'où naît la beauté. Nourri des principes des grands maîtres du Moyen Age, l'architecte ne doit pas cependant copier leurs œuvres; il doit user des nouveaux matériaux mis à sa disposition, matériaux dont le caractère même exclue les formes pratiquées jusqu'alors, et pour les mettre en œuvre créer des dispositions nouvelles. Les élèves de Viollet-le-Duc, et notamment Vaudremer, appliquèrent ses théories à des édifices, comme Saint-Pierre de Montrouge et Notre-Dame d'Auteuil, qui montrent que l'on peut atteindre à la beauté par l'emploi logique des matériaux et des formes appropriées. Baudot, le plus fidèle disciple du maître, fut un des plus fervents adeptes des matériaux modernes, et l'initiateur des grandes constructions en ciment armé; son église Saint-Jean-l'Evangéliste, élevée à Montmartre, de 1894 à 1904, est le premier grand édifice construit ainsi; s'il

laisse encore à désirer sur bien des points, il prouve du moins la possibilité de couvrir avec ces nouveaux matériaux la plus grande surface possible pour un minimum de frais.

Après le recul passager marqué par l'exposition de 1900, les constructeurs revinrent bientôt aux principes établis par Viollet-le-Duc et ses élèves. MM. Sardou à Notre-Dame du Rosaire, Barbier à l'église de Bécon-les-Bruyères, Gaudibert à Saint-Dominique, les frères Perret, dans leur façade de l'église du Raincy, ont remis en vigueur, dans l'emploi de matériaux modernes, les grandes règles des constructions du Moyen Age : logique, simplicité, dessin des formes nettes et solides, sincérité accusant les lignes directrices de la construction.

Telles sont les conclusions de M. Hautecœur dans son bel article sur l'Architecture, et nous y souscrivons bien volontiers, regrettant seulement que l'ampleur du sujet ne lui ait pas permis de donner une plus large place aux efforts, parfois intéressants, tentés en province, tout récemment, dans la reconstruction des églises détruites par la guerre.

Marcel Aubert.

BIOGRAPHIES

Jean Mélia. *Madame sainte Geneviève, patronne de Paris et avocate de la France auprès de Dieu.* Paris, Perrin, 1926. Petit in-8° de 250 pages. Prix : 9 francs.

M. Jean Mélia, sur les pas de l'abbé Saintyves, qui écrivait en 1846, trouve « l'explication » de la terminaison *efa* du nom *Genovefa* « dans l'ancien mot breton *eff*, qui veut dire le ciel » ! Il ignore que l'empereur Julien, résidant à Lutèce, habitait non les thermes, mais un palais situé dans l'île même de la cité. Il ne connaît pas les remarquables *Etudes sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne* de M. Levillain, et veut que sainte Geneviève ait fondé l'abbaye là où elle s'élève seulement depuis Dagobert. En revanche, il ne manque pas une fois d'écrire tout au long *Madame sainte Geneviève*, croyant sans doute donner par là à son récit la couleur du temps. S'il suffisait en matière d'histoire d'aimer son sujet et de manier la plume avec une certaine facilité, il y aurait à louer dans ce volume, né d'une bonne intention. Par malheur cela ne suffit pas, même à qui ne prétend nullement à faire œuvre originale. On ne voit pas à quelle catégorie de lecteurs, surtout venant après M. Reynès-Monlaur, s'adresse M. Jean Mélia; ce n'est certainement pas aux lecteurs de la *Revue*.

H. Waquet.

Une âme de foi. Mère Louise-Flavie Blanc, supérieure générale des sœurs de Saint-Joseph d'Annecy (1810-1864). Paris, G. Beauchesne, 1926. In-8° couronne de XIV-472 pages.

Nous avons ici un excellent portrait, tracé sans doute par une de ses sœurs en religion, d'une sainte religieuse, qui fut en même temps une grande éducatrice, Mère Louise-Flavie Blanc, supérieure générale pendant dix ans des sœurs de Saint-Joseph d'Annecy. Cette congrégation présente un intérêt particulier, à cause des liens indirects, mais très réels, qui la rattachent à saint François-de-Sales. Elle fut fondée en 1650, au Puy-en-Velay, par Mgr de Maupas, admirateur et biographe du saint évêque de Genève, et par le P. Médaille, jésuite. Tous deux voulurent réaliser la première conception que saint François de Sales s'était faite de l'ordre de la Visitation et que l'opposition aux vues étroites de l'archevêque de Lyon l'avait empêché de mettre en exécution : ils fondèrent des visitandines sans clôture. La maison d'Annecy est une branche détaché de la grande congrégation fondée au milieu du XVIIe siècle, par Mgr Rey, évêque d'Annecy, qui voulut avoir une congrégation diocésaine. (Ce fut le même Mgr Rey, qui établit les Missionnaires de Saint-François-de-Sales, dont le P. Tissot devait porter si loin le renom.)

Mère Louise-Flavie, après avoir professé à Evian, puis à Annecy, devint en 1842 assistante et, en 1845, elle fut élue supérieure générale et elle garda cette charge jusqu'à sa mort.

Ce qui ressort le plus clairement de la vie de Mère Louise-Flavie, c'est qu'elle se montra une éducatrice remarquable. Elle était de celles qui s'appliquent à façonner les âmes et qui les façonnent bien. Lorsqu'elle dirigeait la maison d'Evian, elle restait en relations avec ses anciennes élèves. Ses lettres, dont on cite des extraits, p. 105-122, contiennent des conseils inspirés par la psychologie la plus fine sur les devoirs d'une jeune femme dans le monde. On touche du doigt, en les lisant, le bien que peut faire, mieux que d'autres, une religieuse enseignante. Mère Louise-Flavie savait que, pour enseigner, il ne suffit pas d'avoir de la bonne volonté et du dévouement, qu'il faut y joindre des connaissances solides. De longue date, elle prévoyait les difficultés que devait rencontrer l'enseignement congréganiste de la part de Cavour (n'oublions pas que la Savoie dépendait à cette époque-là du Piémont) et elle mit ses religieuses en mesure d'affronter les examens officiels avec succès. En un mot, ce fut une femme forte et une âme de foi.

J.-B. SABRIÉ.

Raoul PLUS, S. J. *Mère Thérèse de la Croix.* Paris, J. de Gigord, 1926. In-12 de 240 pages. Prix : 10 francs.

Cet ouvrage est l'histoire d'une âme qui s'élève peu à peu aux plus hauts sommets de la spiritualité.

Jusqu'à l'âge de douze ans, Marie-Louise Paris n'a reçu aucune formation religieuse : son père, qui exerce la profession médicale, est incrédule, et sa mère n'a guère que de la religiosité. Sa première communion (1847), à laquelle son père refuse d'assister, lui ouvre le chemin de la grâce. Dès lors, la jeune fille éprouve une ardente dévotion pour l'Eucharistie. Elle ressent un vif désir de la souffrance et souhaite de plus en plus la ressemblance avec Jésus en Croix.

Son père, à l'article de la mort, déclare qu'il ne recevra un prêtre que si sa fille lui promet au préalable de rester dans le monde en se mariant. « Je sentais, écrit-elle dans ses notes personnelles, que si je disais un mot contre ma vocation, je n'obtiendrais pas la grâce divine. Je n'ai pas dit ce mot et mon père est mort chrétiennement. »

Après la mort de sa mère, elle entre au Carmel (1859), croyant ainsi accomplir la volonté de Dieu. Elle devient sœur Thérèse de la Croix. Mais elle s'aperçoit qu'elle a fait fausse route, et le cœur déchiré, elle quitte le Carmel (1860). Pendant un an environ, elle reste dans le monde, « aux écoutes des volontés divines ». Elle est mise en relations avec Mgr Dupanloup qui devient son directeur. Celui-ci diagnostique immédiatement une âme d'élite et l'éclaire sur sa véritable vocation. Il l'oriente vers la congrégation de Saint-Aignan, qu'il a fondée quelques années auparavant pour l'éducation de la jeunesse rurale de son diocèse. En 1861, la mère Thérèse de la Croix (elle a conservé son nom du Carmel) fait profession comme religieuse de Saint-Aignan. On la considère comme la seconde fondatrice de l'Ordre. Après avoir rempli les fonctions de maîtresse des novices, elle devient supérieure générale le 29 août 1873. Elle devait garder cette fonction jusqu'à sa mort, survenue en Belgique occupée, le 19 novembre 1914.

Elle fut une véritable fondatrice, parce qu'elle fit de l'ordre de Saint-Aignan un ordre mixte à la fois contemplatif et actif. Ses filles devinrent les gardiennes de l'Eucharistie, vouées à l'adoration réparatrice du Très-Saint Sacrement, tout en continuant à enseigner. La mère Thérèse de la Croix organisa le pensionnat d'Orléans. Elles se consacrèrent surtout au soulagement des pauvres, les membres souffrants du Christ.

René Delègue.

P. Léon Buffet. *Un vrai fils de saint François de Sales. Vie du P. Tissot, supérieur général des missionnaires de saint François de Sales d'Annecy.* Paris, G. Beauchesne, 1925. In-8° de xvi-475 pages.

Le P. Tissot, mort il y a une trentaine d'années, a laissé non seulement dans la Savoie, qui l'avait vu naître, mais encore dans la France entière, une mémoire entourée de vénération et de sympathie. Il naquit à Annecy, en 1840, non loin de la maison où

avait vécu saint François de Sales, fit de bonne études au collège et au séminaire d'Annecy, puis à l'Apollinaire, à Rome, où il prit le grade de docteur en théologie. A peine ordonné prêtre, il entra dans la congrégation des missionnaires de Saint-François de Sales, fondée en Savoie, par Mgr Rey et le P. Mermier, pour l'évangélisation des campagnes. Dès le début, il s'y révéla remarquablement doué pour la prédication. Il se fit entendre dans certaines circonstances particulièrement solennelles, pour ce que l'on appelle en Savoie la *Grande neuvaine* (en l'honneur de saint François de Sales), dans un pèlerinage des paroisses de la Savoie aux châsses de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal. Il prêcha beaucoup de missions dans sa province et même en dehors. Bientôt les évêques le demandèrent pour les retraites ecclésiastiques et il exerça un grand ascendant sur les prêtres qui l'entendirent, si bien que, dans ce genre d'exercices, il devint le rival du P. Desurmont. L'activité du P. Tissot ne se borna pas à la prédication. Il a composé quelques opuscules de piété, le plus souvent empruntés aux œuvres de saint François de Sales ou inspirés de son esprit. A ces divers travaux, le P. Tissot joignit, depuis 1880 jusqu'à sa mort, la lourde charge de supérieur général de sa congrégation. Il mourut en 1894, âgé de 54 ans, usé par un labeur excessif. Sa vie, écrite par le P. Léon Buffet avec une piété filiale sincère mais d'une manière un peu trop fragmentaire peut-être, fait bien revivre cette sympathique figure.

J.-B. SABRIÉ.

Fr. X. MARTZ. *Ehrendomherr J. J. Eugen Mertian, 1823-1890.* Strasbourg, Société d'édition de la Basse-Alsace, 1926. In-8° de VII-163 pages, avec 8 illustr. hors-texte.

Un riche industriel alsacien, Louis Mertian, établi à Paris, avait l'intention d'établir un orphelinat de garçons près de Sélestat. Il s'adressa dans ce but à son parent, Jacques-Joseph-Eugène Mertian, encore au grand séminaire de Strasbourg. Le jeune séminariste suivit volontiers le chemin que lui montrait la Providence : ordonné prêtre en 1845, il devint le fondateur ou plutôt le réorganisateur de la congrégation des « Frères de la doctrine chrétienne du diocèse de Strasbourg » qui a pour but l'enseignement dans les écoles primaires communales et l'éducation des orphelins et enfants délaissés. Dans une biographie richement documentée, M. l'abbé Martz nous raconte la vie du fondateur et en même temps l'histoire de son institution. La petite congrégation dut passer par de rudes épreuves, dont l'une des plus difficiles fut la guerre de 1870. Le gouvernement allemand ne reconnaissant pas l'enseignement primaire donné par des religieux, ne leur laissa que de rares écoles; mais l'œuvre a continué à prospérer et dirige aujourd'hui deux instituts primaires supérieurs ou « collèges » (à Mulhouse et à Matzenheim) et plusieurs orphelinats. C'est donc avec raison que

l'auteur peut appeler son ouvrage « une contribution à l'histoire de l'école et de l'éducation en Alsace au XIXe siècle ».

G. ALLEMANG.

Mgr ODELIN. *Le cardinal Amette. 1850-1920. Souvenirs.* Paris, J. de Gigord, 1926. In-8° de 202 pages.

Mgr Odelin, ami de jeunesse et collaborateur du cardinal Amette, vient de consacrer à sa mémoire un petit livre tout embaumé du parfum d'une respectueuse et profonde amitié. Il s'attache surtout à montrer l'apôtre inlassable et le grand Français que fut l'archevêque de Paris. Ce fut un évêque apôtre par la parole et par les œuvres. Tel il apparaît sourtout pendant les quatre années de guerre.

Le cardinal mit au service de la patrie son éloquence pleine de tact, de charme, d'émotion. Il ne cessa de prêcher l'espérance dans les destinées de la France et la confiance dans la Providence. Il fit ce qu'il appelait « la mobilisation des forces spirituelles » en multipliant les prières publiques dans les églises de son diocèse, surtout à Notre-Dame, au Sacré-Cœur, à Notre-Dame des Victoires. L'abstention du gouvernement français, qui refusa systématiquement de s'associer aux supplications comme aux *Te Deum* des fidèles, fut pour lui une cause de profonde tristesse: un jour même il la jugea sévèrement en public. C'est lui qui eut l'initiative de trois vœux nationaux à sainte Jeanne d'Arc, à Notre-Dame de Lourdes, au Sacré-Cœur.

Sa charité fut inlassable. Il multiplia ses visites auprès des blessés dans les ambulances privées, parce que l'accès des hôpitaux militaires lui resta interdit. Deux grandes œuvres de guerre lui doivent l'existence : l'*Œuvre de secours aux églises dévastées des régions envahies* (en 1920 le culte avait été rétabli dans près de 3.000 paroisses et 1.200 églises provisoires avaient été créées), l'*Association nationale pour la protection des veuves et des orphelins de guerre* (en 1919, 42.500 orphelins et 15.000 veuves avaient été secourus).

Le cardinal fut un promoteur et un mainteneur de l'Union sacrée. Sans esprit de retour, il donna généreusement son concours aux œuvres neutres de guerre comme le *Secours national,* il fit une active propagande en faveur des emprunts de guerre, il participa aux cérémonies officielles comme la manifestation solennelle faite à la Sorbonne le 1er mars 1918 en faveur de l'Alsace-Lorraine. Après la guerre, il fut le grand électeur de la Chambre dite du Bloc national. Le gouvernement, qui cependant appréciait hautement les services du cardinal, ne sut pas lui accorder la croix de la Légion d'honneur. Le Conseil municipal de Paris répara cette injustice en donnant à une place le nom du cardinal Amette.

René DELÈGUE.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

R. P. M.-D. Constant, O. P. *Sur les pas de saint Dominique en France.* Paris, Librairie Dominicaine, 1926. In-8° de 318 pages.

Le R. P. Constant a entrepris de réunir les souvenirs d'ordre historique ou légendaire laissés par saint Dominique en France; il les a classés par provinces dominicaines et, dans chaque province, par évêchés, puis par localités, dans l'ordre alphabétique. Ce plan a l'arbitraire et la commodité d'un dictionnaire. A notre avis, il se justifie très bien, étant donné le but de l'ouvrage, qui est l'édification autant que l'histoire; il s'agit de renseigner rapidement le pèlerin, le voyageur ou l'habitant de chaque région, sur les traditions et les souvenirs qu'il y rencontre. Puisque, d'autre part, le P. Constant accueillait délibérément les légendes, si l'on avait pris un plan biographique, où classer, à quel moment de la vie du saint rattacher des histoires fabuleuses et qui n'ont aucune attache avec la réalité, comme la venue de saint Dominique à Vannes, par exemple ? Et il y avait lieu, en effet, de recueillir les légendes qui sont intéressantes à divers titres, qu'elles soient des produits de l'imagination populaire ou de l'auto-suggestion de certains visionnaires, qui sont parfois jolies, qui expliquent certaines œuvres d'art. L'historien ne peut les négliger. Seulement il faut les donner pour ce qu'elles sont. Ici on regrettera que le P. Constant n'ait pas pris un parti bien tranché. Tantôt il compte, un peu imprudemment, que le lecteur « saura distinguer le fonds historique (?) du revêtement légendaire ». Tantôt il essaie de faire lui-même le départ, mais avec une critique parfois judicieuse, parfois terriblement indulgente. Ce que les gens de métier lui reprocheront davantage encore, c'est le vague d'un trop grand nombre de ses références.

E. Jordan.

J.-B. Kaiser. *Le couvent des Sœurs grises de Téterchen* (Extrait de la *Revue d'histoire franciscaine*, janv.-mars 1926). In-8° de 44 pages.

On ignore l'époque exacte de la fondation du monastère. Fut-il créé au XIIIe siècle, suivant une tradition acceptée par Dom Calmet, ou, ce qui est plus probable, établi au XVe siècle à l'instigation de la maison-mère des sœurs grises du tiers-ordre franciscain de Saint-Nicolas de Trèves ? La pénurie de documents ne permet pas d'en décider. La situation de Téterchen au nord-est de Boulay, dans un pays découvert, exposé à toutes les attaques, explique que le couvent ait subi les pillages, les dévastations qui affligèrent la région lorraine du XVe au XVIIe siècle. Rebâti en 1462, appauvri au XVIe siècle, menacé en 1635 d'être dévolu aux Bénédictines de Mon-

tigny, à cause de son état de ruine, il refleurit ensuite au XVIIIe siècle et s'acquit alors une réputation que justifiait son observation continue de la règle franciscaine. L'auteur a surtout développé son récit pour l'époque, où les documents sont le plus abondants, celle de la Révolution française. Les sœurs grises de Téterchen, épargnées au début, peut-être plus encore à cause de leur pauvreté, qu'à cause de l'assistance aux malades qu'elles pratiquaient, furent obligées de quitter leur maison en octobre 1792 et de se disperser, bien qu'elles eussent auparavant manifesté leur désir de persévérer dans la vie commune. A la fin de son mémoire, l'auteur a dressé des listes des supérieures, des religieuses, des confesseurs du monastère d'après des pièces d'archives, des mentions de registres paroissiaux. L'histoire du couvent de Téterchen est composée d'une main très experte et offre un intérêt soutenu dans le récit des vicissitudes de cet établissement.

P. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

G. THIRIOT. *Les Carmélites de Metz*. Metz, Imprimerie lorraine, 1926. In-8° de 183 pages et 2 plans.

Le Carmel de Metz fut fondé en 1623 à l'initiative de la duchesse de la Valette, femme du gouverneur des Trois-Evêchés et sœur de l'évêque de Metz, Henry de Bourbon-Verneuil. Les religieuses s'installèrent seulement en 1626 dans le couvent qu'elles devaient occuper jusqu'à la Révolution et que l'auteur décrit d'une façon très détaillée à l'aide d'anciens manuscrits et avec plans à l'appui dans la seconde partie de son travail. L'église du Carmel ne fut achevée et bénite qu'en 1635. Les débuts de la communauté furent très pénibles, car le recrutement de religieuses originaires de Metz et des environs était lent et les ressources s'obtenaient très précaires. Le couvent devint le siège d'une confrérie, celle du Saint-Enfant-Jésus, créée en 1638, à l'imitation de ce qui se pratiquait dans d'autres maisons de l'ordre. Cet acte de dévotion semble avoir suscité un bienfaiteur insigne, le chanoine de La Goille, qui fut considéré comme le restaurateur du couvent; il lui procura non seulement une aide pécuniaire, mais encore des novices, dont plusieurs venaient de Reims, patrie du chanoine. Désormais le couvent jouit d'une certaine prospérité qui lui permit de construire une nouvelle église, achevée en 1696, et qui fut ornée d'œuvres d'art remarquables que la Révolution anéantit. Au XVIIIe siècle, le principal événement de l'histoire du Carmel de Metz fut l'intérêt que lui porta la reine Marie Leczinska, lors de son séjour à Metz en 1744 pendant la maladie de Louis XV, et qui se manifesta par trois visites aux Carmélites. L'auteur emprunte à une relation contemporaine, écrite par une des religieuses et conservée en copie dans les manuscrits de la bibliothèque de Metz, les détails les plus intéressants de ces trois visites de la reine. Peu après, en 1752, les Carmélites reçurent dans leur couvent quatre des reli-

gieuses de la Présentation dites de Saint-Elisabeth, dont l'établissement avait été supprimé par ordre royal, à cause de l'insuffisance de ses ressources. L'histoire du couvent des Carmélites se termine par le récit de sa fermeture et de la dispersion des religieuses en 1792. Après diverses affectations il est devenu en 1818 le siège de la congrégation de Sainte-Chrétienne qui l'occupe encore aujourd'hui.

P. d'Arbois de Jubainville.

L'Institut des Frères de Saint-Gabriel, autrefois dit du Saint-Esprit. La congrégation du Saint-Esprit. — Les chanoines réguliers de Latran. — L'ordre de Saint-Camille de Lellis, par le P. Charles Goutier. Paris, Letouzey, 1925. 4 vol. in-16 de 160 p. Prix : 4 francs chacun (Collection : Les Ordres religieux).

L'Institut des frères de Saint-Gabriel fut fondé par le bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort, qui repose à Saint-Laurent-sur-Sèvre; ce missionnaire fut un admirable propagateur de la dévotion envers la sainte Vierge et son influence se fait encore sentir dans l'Ouest. L'ordre fut restauré au XIXe siècle par Gabriel Deshayes. L'expulsion de 1901 permit de développer les missions en Afrique et en Asie.

La congrégation du Saint-Esprit, fondée en 1703 par Poullart des Places, n'avait qu'une existence médiocre quand la congrégation du Saint-Cœur de Marie, instituée par le vénérable Libermann, né dans le judaïsme et converti en 1839, vint lui infuser un sang nouveau en adoptant son nom et sa règle. Le Conseil d'Etat déclara, le 1er août 1901, que cette congrégation, vouée principalement aux missions africaines, était légalement autorisée. Elle avait naguère pour supérieur Mgr Alexandre Le Roy, dont on connaît les beaux travaux sur la religion des primitifs.

Les chanoines réguliers de Latran, remontant à une bulle d'Eugène IV en 1445, donnent l'occasion de retracer l'histoire de la célèbre basilique romaine. De cette congrégation italienne faisait partie le P. Mortara, dont le baptême fit tant de bruit au milieu du XIXe siècle. Les chanoines réguliers de Latran furent introduits à Notre-Dame de Beauchêne dans le Bocage vendéen en 1870.

L'ordre de Saint-Camille de Lellis, dont, par exception, l'histoire n'est pas anonyme, n'est guère connu en France. Son fondateur (1550-1614) est spécialement invoqué pour les agonisants. M. Camille Féron-Vrau introduisit ces religieux en France; c'est un camillien qui soigna Louis Veuillot dans sa dernière maladie. L'ordre s'est dernièrement implanté en Irlande.

Les petits volumes de cette utile collection sont parfois une révélation pour les lecteurs français. Ils nous permettent d'admirer la fécondité et la variété des institutions monastiques.

Paul Deslandres.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ILE-DE-FRANCE

SEINE

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris.
52e année. 1925. Paris, Champion.

Commandant Herlaut : *Le collège des Quatre-Nations au début du XVIIIe siècle*, p. 53-82. Notice établie d'après des sources encore inutilisées. Curieux détails sur le recrutement des élèves, la discipline, l'organisation des études et l'administration du collège.

François Rousseau : *Un ancien bénédictin sous-bibliothécaire à l'Arsenal pendant la Révolution*, p. 82-94. Dom Poirier.

Léon Le Grand : *Un registre capitulaire de Notre-Dame de Paris disparu depuis plus de deux siècles et réintégré aux Archives nationales*, p. 105-124. Tirage à part dont il a été parlé l'an dernier dans la *Revue*, t. XII, p. 409.

Gabriel Vauthier : *La Chartreuse de Paris sous la Révolution*, p. 124-132. Vicissitudes des moines. Description du monastère d'après l'inventaire du 9 mars 1791.

Jacques Pannier : *Anne d'Alègre, dame de Coligny et comtesse de Laval, puis maréchale de Fervaques, marquise d'Alègre*, p. 132-142. Grande dame protestante, morte en 1619.

Gabriel Vauthier : *L'église abbatiale de Saint-Denis (1802-1817)*, p. 142-148. L'église subit des « restaurations » quelquefois maladroites.

Marcel Fosseyeux : *Les revenus de l'archevêché de Paris au XVIIe siècle*, p. 148-167. « Etat du revenu temporel de l'archevêché de Paris et des bénéfices qui en dépendent », publié *in-extenso*.

Commission du Vieux Paris.
Annexe au procès-verbal de la séance du 16 décembre 1922.

Georges Villain : *Le Palais. Etudes et Essais. Contribution à son histoire.* In-4°, 71 p. Ouvrage posthume, d'une rédaction assez avancée avec quelques lacunes. L'auteur a recueilli un ensemble impressionnant de documents, mais un peu au hasard. L'un des meilleurs chapitres est celui consacré aux chapelles du Palais autres que la Sainte-Chapelle.

Année 1923 (9 fasc. in-4°, 7 procès-verbaux et 2 annexes).

A. Grimault : *Rapport sur des fouilles*, p. 132-138. 1° Dans le Conservatoire des arts et métiers et dans l'Ecole centrale (ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs : carrelage, chapiteaux, etc., 2 pl.); 2° rue Pierre-Nicole (ancienne église des Carmélites).

A. GRIMAULT : *Rapport sur des fouilles*, p. 173-180. *a*) Rue Neuve-Saint-Pierre; *b*) rue Lobeau (vestiges de Saint-Jean-en-Grève); *c*) boulevard Saint-Michel (stèle hébraïque découverte sur l'emplacement d'un cimetière juif).

Le Centre de Paris.

Bulletin de la Soc. historique des Ier et IIe arr. de Paris.
Tome II, n° 3, octobre 1926.

A. CHÊNE : *L'atelier de tapisseries de l'hôpital de la Trinité, rue Saint-Denis*, p. 129-135. Fondé en 1551. Coup d'œil sur l'histoire de sa production.

Bulletin de la Société historique du VIe arrondissement de Paris.

Tome XXIV. Année 1923. Paris.

H. GUÉRIN : *Le VIe arrondissement berceau de l'Opéra français au XVIIe siècle*, p. 25-54. Les essais du versificateur Perrin et du compositeur Cambert au Jeu de Paume de Bequet ou de Bel-Air, rue de Vaugirard. A partir de 1772, Lulli y fait représenter ses œuvres pendant quelques mois.

Tome XXVI. Année 1925. Paris.

Maurice DUMOLIN : *L'hôtel de Condé*, p. 18-57, fig. Il eut pour noyau l'hôtel de Gondi, édifié au XVIe siècle. Cet hôtel fut donné par le roi à Henri de Bourbon, prince de Condé en 1612. Les Condé y résidèrent près de deux siècles. Lotissement commencé en 1770 pour la construction de la Comédie.

Bulletin de la Société d'histoire des VIIe et XVe arr. de Paris.

N° 27. Décembre 1924. Paris.

C. VIGOUREUX : *Un habitant de la rue de l'Université au XVIIe siècle, Jean Petitot, peintre en émail*, p. 194-206; n° 28 (juin 1925), p. 20-37, fig. Biographie fouillée d'un célèbre artiste. Ses œuvres. Petitot fervent calviniste. Ses démêlés avec Louis XIV après la révocation de l'édit de Nantes.

N° 29. Août 1926. Paris.

François ROUSSEAU : *Le couvent de Pentémont*, p. 72-83, fig.

Maurice DUMOLIN : *Note topographique sur le couvent de Pentemont*, p. 84-95, fig. Détails sur la vie de la célèbre maison.

Jean de LA MONNERAYE.

SEINE-ET-OISE

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.

28e année, Versailles, 1926.

E. LERY : *La rue et la place Hoche*, pp. 44-51, 128-143 et 264-273, pl. Renseignements sur les processions de la Fête-Dieu à Versailles sous l'ancienne monarchie.

André RHEIN : *La fondation de la paroisse de Trianon*, p. 66-68. Publication commentée d'un diplôme de saint Louis (sept. 1258).

Suzanne MERCET : *La maison des Italiens au Grand-Montreuil*, pp. 77-

105, 168-190 et 245-263, pl. Les musiciens italiens à la chapelle royale de Versailles.

Charles Hirschauer : *Pierre-Louis Laferté, curé de Saulx-les-Chartreux (1740-1821) et ses beaux livres*, p. 233-244, pl. Biographie de ce prêtre né à Paris, curé de Saulx-les-Chartreux avant et après la Révolution, mort curé d'Herblay. Il appartenait à une famille de relieurs; description de ceux de ses livres que possède la bibliothèque de Versailles.

André Lesort.

SEINE-ET-MARNE

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.
Tome XXXVIII, 1er et 2e fasc. Fontainebleau, impr. Cuënot-Bourges, 1926.

Albert Bray : *L'église de Souppes*, p. 33-42. Bonne monographie illustrée d'une église rurale de la vallée du Loing, qui resta inachevée depuis le milieu du XIIIe siècle. C'était un prieuré-cure dépendant de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval.

G. Estournet : *Les chevaliers du Donjon*, 3e partie. *Famille de Corbeil*, p. 75-135. Très importante contribution à la biographie de Geoffroy du Donjon, grand-maître des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Philippe du Donjon, évêque d'Orléans, de Guillaume du Donjon, archevêque de Bourges. Nombreuses chartes inédites des XIIe et XIIIe siècles.

Bulletin de la Société d'archéologie... du département de Seine-et-Marne.
Tome XVI. Melun, impr. Legrand, 1926.

Abbé Duchein : *Soignolles-en-Brie; son église*, p. 75-91. Recherches historiques assez étendues, qui auraient pu être complétées; détails sur les travaux de restauration dont ce monument a été l'objet; description détaillée de la clef de voûte de la nef, aux armes de Louis de l'Hôpital, marquis de Vitry et seigneur de Soignolles depuis 1545, et des stalles du chœur, au nombre de dix-sept, qui remontent au XVe siècle et méritent d'être rapprochées de celles de l'église voisine de Champeaux, qui sont réputées.

A. Rayon : *Une page héraldique; la verrière de Jeanne d'Hochberg dans la chapelle des d'Orléans-Longueville à l'église Saint-Aspais [de Melun]*, p. 95-116. Description du vitrail noyée dans de très longues pages consacrées à la généalogie des Hochberg.

Abbé Duchein[e] : *Le prieuré de Mont-Saint-Sébastien*, p. 161-167. Etude sur un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Père-lez-Melun, situé près de Coubert; les bâtiments anciens sont convertis en grange.

A. Catel : *Conférence sur l'utilisation d'un recueil d'actes de l'abbaye de Preuilly (Seine-et-Marne)*, p. 219-223. Annonce la prochaine publication d'un cartulaire de cette abbaye.

Henri Stein.

OISE

Mémoires de la Société académique... du département de l'Oise.
Tome XXV, 2e partie. Beauvais, 1926, XXIV-360 p.

Adrien Blanchet : *Les drapiers de Beauvais et leurs plombs de contrôle*, p. I-XXIV. Historique des divers modes de plombage commercial en particulier à Beauvais.

Comte de Ribes : *Histoire de la seigneurie de Saint-Just et de son château*, p. 1-119. Renseignements biographiques et généalogiques sur les seigneurs de Saint-Just (comm. de Belle-Eglise) depuis le XIVe siècle. Nombreuses pièces justificatives.

René Largillière : *L'église Saint-Pantaléon de Beauvais*, p. 121-149. Publication posthume d'une étude très documentée sur une ancienne commanderie dont l'origine remonte au Xe siècle et qui appartint successivement à l'abbaye de Saint-Martin des Champs, aux Templiers et à l'ordre de Malte.

Jean Tremblot : *L'inventeur du verre à vitres français et sa famille*, p. 155-163. Les Caqueray, une des quatre familles verrières de Normandie.

Carolus Barré : *Autour du traité de Brétigny. Recherches sur les otages de Beauvais et de Compiègne*, p. 165-191. Quatre bourgeois de Beauvais et de Compiègne livrés à l'Angleterre pour la rançon de Jean le Bon. Pièces justificatives.

Jean Vinot Préfontaine : *Beauvais janséniste. Le chanoine Le Cat, bibliothécaire de l'évêché (1648-1729)*, p. 193-212. Biographie d'un janséniste historien de Beauvais. Historique de l'ancienne bibliothèque de l'évêché.

Chanoine Bornet : *L'abbé Jean-Marie Daniel, curé de Saint-Martin à Beauvais..... Sa réclusion à Chantilly pendant la Terreur (1750-1819)*, p. 213-283. Notice biographique. Nombreux détails sur la détention au château de Chantilly extraits d'un poème de l'abbé Daniel.

L. Meister : *Les origines de l'imprimerie à Beauvais. Les Vallet (1615-1694)*, p. 285-307. Recherches sur les premiers livres imprimés à Beauvais. Imprimeurs condamnés pour fabrication de faux papiers timbrés.

V. Leblond : *Les lépreux de Beauvais. La maladrerie de Saint-Lazare au XVIe siècle d'après ses comptes d'administration*, p. 309-360. Etude très complète sur l'organisation de la maladrerie et la vie des lépreux d'après les archives hospitalières et les minutes notariales.

Bulletin et Mémoires de la Société... historique de Clermont.
Année 1925. Laval, 1926, XXVII-140 p.

P. Paillard : *Fondation par Roger Duplessis-Liancourt et Jeanne de Schomberg d'une communauté de prêtres à Liancourt en 1645 et en 1672 (M. Bourdoise, 1645-1651)*, p. 1-19. Communauté qui ne put s'établir; ses revenus furent attribués en 1651 au séminaire de Beauvais.

M. Maloigne : *Jacques Grévin. Sa vie. Son œuvre*, p. 32-70. Biographie d'un poète de la Renaissance né à Clermont. Etude critique de ses œuvres lyriques et dramatiques.

René Parmentier : *Le couvent des Ursulines à Clermont-en-Beauvaisis*, p. 71-132. Première partie d'une étude très complète sur ce couvent fondé en 1639. Importants détails sur les querelles jansénistes.

Publications de la Société historique de Compiègne.

J.-Robert Lefèvre : *Compiègne pendant la guerre 1914-1918* (Compiègne, impr. du « Progrès de l'Oise », 1926, 222 p.). Récit fait au jour le jour de la vie à Compiègne pendant la guerre. Détails sur l'occupation allemande et le séjour du Grand Quartier Général.

Emile Soubeiran : *Archéologie du département de l'Oise, époques préhistorique, protohistorique, gallo-romaine et franque*, Ire partie (Compiè-

gne, 1926, 127 p.). Bibliographie topographique très complète et liste des lieux-dits dont l'appellation peut se rapporter à un monument archéologique de ces époques.

Jean VINOT PRÉFONTAINE.

AISNE (*PICARDIE*)

Bulletin de la Société historique de Haute-Picardie.
Tome IV. Soissons, Impr. de l'*Argus Soissonnais*, 1926.

Roland DERCHE : *Sur le dégagement de la basilique de Saint-Quentin*, p. 1-5. L'auteur s'élève contre la tendance actuelle d'isoler les cathédrales, alors que le plan de leurs auteurs était de les voir dominer les maisons serrées contre leur base.

Eugène BOUCHEL : *Courcelles, le Point du Jour*, p. 7-11. Souvenirs sur un jacobin de village, enrichi par des achats de biens d'Eglise. — *Du culte de saint Crapard*, p. 23-27. Ce saint était invoqué contre les coliques infantiles. — *Le calvaire de Courcelles*, p. 29-38. Etude sur une chapelle de reposoir, élevée probablement au XIIIe siècle, sur la route de Soissons à Reims.

Cte Maxime de SARS : *La communauté des marchands orfèvres joailliers de la ville de Laon*, p. 39-91. Communauté d'artisans qui se doublait d'une confrérie religieuse; détails sur son organisation intérieure et sur son histoire; biographie d'un grand nombre de ses membres.

Eugène BOUCHEL : *Le prieuré de Saint-Guislain, à Vaudesson*, p. 101-106. Dépendance de l'abbaye de Saint-Ghislain, en Hainaut, fondée en 808. Pèlerinage en l'honneur du saint.

André BIVER : *Les écrivains et artistes de Saint-Martin de Laon; La bibliothèque de l'abbaye*, p. 107-115. Biographie savante des personnages marquants de cette abbaye. Etude des principaux manuscrits qui composaient la bibliothèque.

Emile GAILLARD : *Gaudin, duc de Gaëte, à Vic-sur-Aisne*, p. 117-124. Détails sur le séjour dans cette localité du ministre des Finances de Napoléon. — *Ambrief*, p. 125-140. Monographie communale : Les seigneurs, la paroisse, les propriétés ecclésiastiques.

Maxime LEGRAND : *Un Laonnois commandeur de Chalou-la-Reine au XVIIIe siècle*, p. 141-148. Il s'agit de Nicolas Brucelle, commandeur de Chalou, près d'Etampes (Dessein de ses armes, relevées sur une mine à blé).

Emile GAILLIARD : *Les prieurs de Sainte-Léocade de Vic-sur-Aisne*, p. 165-168. Monastère qui dépendait de Saint-Médard de Soissons.

Paul PELLOT : *L'Hygiène au bon vieux temps*, p. 173-175. Mesures prises en 1596, à l'occasion d'un enterrement dans l'église Saint-Léger de Soissons, pendant une épidémie.

Comte Maxime de SARS.

ORLÉANAIS

LOIRET

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Tome XX. N° 224 (1925).

J. BANCHEREAU : *L'oratoire du château de Beaugency*, p. 278-279. Petite chapelle, où selon la tradition, Jeanne d'Arc aurait prié.

Chanoine G. Chenesseau : *Deux projets de façade pour la cathédrale d'Orléans, retrouvés à la bibliothèque de Besançon*, p. 280-284. Dessins présentés à Louis XV, entre 1766 et 1773.

Edouard Bruley : *Le culte de saint Lyé dans le diocèse de Reims*, p. 288-290. A Mohon (Ardennes). On est moins fixé pour Ville-Dommange (Marne).

Pierre Jouvellier : *Note sur un manuscrit concernant le Petit-séminaire de Meung*, p. 291-213. On y enseignait la rhétorique en latin.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Tome XXXVI, 1er fascicule (1926).

Anatole Basseville : *Les Almanachs orléanais*, p. 1-25. Il est question d'un « Calendrier spirituel, chronologique et historique », contenant les fêtes des saints, les expositions du Saint-Sacrement, les indulgences, prédications, etc., lequel fut publié à diverses reprises au xviiie siècle.

André Bouvier : *Genabum et Genava. La légende d'Aurélien à Orléans et à Genève*, p. 40-70. Trois saints orléanais, Mesmin, Aignan et Lyé, ont été « transplantés » à Genève par des chroniques de Nuremberg et de Bergame. L'erreur provient de la similitude de l'ancien nom latin d'Orléans : *Genabum* avec *Genava*. Il en résulta que le nouveau nom latin d'Orléans : *Aurelia*, fut aussi donné à Genève; les imprimeurs protestants de cette ville utilisèrent ce toponyme à double sens pour écouler en France leurs productions.

Les Cahiers Orléanais. Nos 11 à 15.

Robert Refoulé : *Antonio Fogazzaro*, p. 320-349. Etude du tempérament et de l'œuvre de cet italien, dont le catholicisme si différent du nôtre « semble souvent tout proche du schisme, mais sait toujours inventer quelque détour pour n'y pas tomber ».

G. Chenesseau : *La cour — le jardin — l'intérieur du vieil évêché*, pp. 191-196, 277-282, 350-372. Trois articles sur l'ancien évêché d'Orléans bâti au xviie siècle, confisqué en 1906 et transformé depuis en bibliothèque publique.

G. Chenesseau.

EURE-ET-LOIR

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Procès-verbaux. Tome XIV, feuilles 16 et 17. Chartres, 1925-1926.

Y. Delaporte : *Note sur les anciens livres de chœur de la cathédrale de Chartres*, p. 232-237. Il s'agit d'une série de livres de chant d'un format imposant et richement décorés, exécutés vers le milieu du xvie siècle. Il n'en reste que quelques fragments, récemment retrouvés. — Mothu-Millochau : *Procuration de J. de Lubersac, évêque de Chartres, en date du 27 février 1789*, p. 243-244. A l'occasion des Etats généraux; l'original est à la bibliothèque d'Orléans. — M. Jusselin : *La charpente de l'église de Bailleau-sous-Gallardon*, p. 247-248. D'après un contrat de 1551.

Le Cinquantenaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Tome II, feuilles 10 et 11. Chartres, 1926.

M. Jusselin : *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir* (suite), p. 133-164. Liste des monuments historiques ou mégalithiques, meubles et

immeubles, classés de janvier 1911 à décembre 1925. Références bibliographiques et table.

La Voix de Notre-Dame de Chartres. 70e année. Chartres, 1926.

Y. Delaporte : *Le Voile de Notre-Dame*, pp. 25-31, 42-47, 63-67, 79-83. Etude historique sur cette relique, dite autrefois la « Sainte-Chemise », donnée à l'Eglise de Chartres par Charles le Chauve, partiellement détruite à l'époque révolutionnaire, et qui sera prochainement (vers la Pentecôte, 1927), l'objet d'une ostension solennelle. — Ernest Sevrin : *Mgr Clausel de Montals pendant la Révolution*, suppléments, pp. 405-407, 417-420, 440-444. Détails sur une période particulièrement mouvementée de la vie d'Hippolyte Clausel de Montals, évêque de Chartres en 1824, mort en 1857. — J. B[ouard] : *Fondation d'une chapelle en l'honneur de Notre-Dame dans l'archidiaconé de Dunois, en 1545*, suppléments, p. 90-92. Document tiré des minutes notariales de Bonneval.

Bulletin trimestriel de la Société dunoise.
Tome XIII, feuilles 1-25. Châteaudun, 1913-1926.

C. Thiercelin : *Vie de saint Aventin, évêque de Châteaudun* (453-528), p. 135-213. Etude basée sur un document de caractère légendaire auquel l'auteur accorde trop de confiance. Détails intéressants sur la conservation des reliques du saint à l'époque révolutionnaire.

Y. Delaporte.

LOIR-ET-CHER

Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.
Blois, 1926.

J. Gallerand : *Au paroxysme de la Terreur. Blois sous la menace vendéenne (décembre 1793)*, p. 101-182. La descente des Vendéens vers la Loire provoqua une véritable panique en Loir-et-Cher. On étudie ici les mesures prises par l'administration et pour résister à l'invasion menaçante et pour se mettre en garde contre les prétendues « menées du fanatisme ». Parmi ces mesures : fermeture des principales églises, perquisitions simultanées dans tous les presbytères pour surprendre un « complot » dont on ne trouva d'ailleurs aucune trace. Un chapitre relate le détail du massacre de prêtres saumurois, qui eut lieu à Blois le 9 décembre.

Semaine religieuse du diocèse de Blois.
Année 1925-1926. Blois.

P. Ubald d'Alençon : *Des origines blésoises de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus*, p. 84-88. Notes généalogiques sur les Bourreau-Nay, ancêtres paternels de sainte Thérèse.

J. Gallerand.

MAINE

SARTHE

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Le tome de la collection. An. 1925-1926, 2 fasc. Le Mans, Monnoyer.

L'Eleu : *Madame de Sévigné dans le Maine*, p. 7-37.
Abbé Legros : *Une fonderie de canons à Alençon*, p. 43-50. Après

avoir désaffecté l'Eglise de Montsor, on projeta, en l'an III, d'y fondre des canons. Mais les travaux, commencés dans l'église, furent poursuivis dans la cour de l'ancien presbytère, attenante à l'Eglise et s'achevèrent en décembre.

A. RENARD : *Angélique des Mesliers et la bataille du Mans, décembre 1793*, p. 153-183. Résumé très succinct de ce qui a été publié sur ce drame émouvant.

Revue historique et archéologique du Maine.

2e série, tome VI. 1926. Le Mans, Monnoyer.

Robert TRIGER : *De l'hôtel de Tessé à l'ancienne église de Saint-Nicolas, quartier des Jacobins, de l'Etoile et des Ursulines, au Mans*, p. 17-75. Le savant président de la *Société historique et archéologique du Maine*, que la mort vient de frapper, s'est plu à retracer le passé de la cité qui l'a vu naître. Les quartiers qu'il étudie aujourd'hui comprennent le couvent et la maison des Jacobins, dont il donne une brève description, le couvent et l'Eglise des Ursulines, l'Eglise Saint-Nicolas, tous monuments détruits à l'époque révolutionnaire.

Paul DELAUNAY : *Une rareté sphragistique : Le cachet de l'armée catholique et royale, du Maine, en 1796; le chef des chouans, Lambert de la Vannerie*, p. 75-96. Ce cachet dont se servait le comte de Rochecot a été découvert dans les papiers d'A.-P. Le Dru, curé constitutionnel du Pré, et date du 23 mai 1796.

Camille JULLIAN : *La Tour aux fées à Allonnes*, p. 97-105. M. Jullian y voit soit le « massif central d'un temple rural, soit plutôt un fragment de mausolée funéraire, de quelque personnage gallo-romain ».

Dr CANDÉ : *Sous l'étendard de Jeanne d'Arc. La mort d'un Seigneur du Lude, tombé devant Jargeau, le 11 juin 1429*, p. 106-114.

Cinquantenaire de la Société historique et archéologique du Maine. Tout un fascicule de 164 pages (p. 177-342), illustré de nombreuses gravures, a été consacré à ce cinquantenaire, aux diverses réunions de la journée du 1er juillet 1926, aux discours. Signalons ici celui de Marcel AUBERT : *Les richesses monumentales de la ville du Mans*, où sont délicatement rappelées la rareté et la beauté de l'enceinte gallo-romaine, la cathédrale et l'église de la Couture.

Robert TRIGER : *Note sur le couronnement de la tour de la Cathédrale du Mans*, p. 313-320.

La Province du Maine.

2e série, tome VI, 1926. Le Mans et Laval, Goupil.

C. GIRAULT : *Les Martyrs de Laval*, p. 18-23. Quelques notes à propos de l'introduction de leur cause en cour de Rome.

A. SUASSO : *L'église de Theligny*, pp. 24-40, 73-84, 133-140. Tour carrée du XIe siècle.

A. LEDRU : *Theodulphe et l'hymne « Gloria Laus »*, p. 60-72. L'évêque d'Orléans aurait composé son hymne, alors qu'il était exilé au Mans, par Louis le Débonnaire, et enfermé en l'abbaye de Saint-Vincent.

J. L'HERMITE : *Note sur une lacune dans la collection des Insinuations ecclésiastiques*, p. 117-132. Précieux renseignements sur l'origine et les vicissitudes de l'institution de l'enregistrement en France, sur le fonctionnement du Greffe des Insinuations ecclésiastiques du diocèse du Mans, sur les divers fragments, éparpillés par le temps et précieusement recueillis par les érudits.

C. Girault : *Le régime de la Première Séparation dans la Sarthe, 1794-1802. La persécution du clergé*, pp. 149-156, 222-232, 299.318. Deux chapitres seulement de cette étude sont publiés. Après un léger préambule sur l'état du diocèse du Mans, au 3 brumaire, an IV, l'auteur étudie la mentalité des municipalités sarthoises, leur réponse à l'enquête prescrite contre les réfractaires et pour l'établissement des listes de proscriptions. Pour atteindre les prêtres fidèles, on procède à une mobilisation générale, on perquisitionne, surtout dans le Saonnois et la région de Sablé; de son côté, la police n'est pas inactive. Mais la plupart de ces mesures demeurent infructueuses et les réfractaires, protégés par les pieux fidèles, peuvent exercer, dans le silence, leur ministère.

A. Echivard : *La grande rose de la cathédrale du Mans*, p. 206-212. Notes et souvenirs sur sa restauration.

R.-N. Raimbault : *Les tapiseries de Champfleurs* p. 213-221. Notice sur un atelier de tapisseries de haute lisse, dirigé par les religieuses franciscaines du monastère de l'Immaculée-Conception de Champfleurs.

M. Jusselin : *Jacques Cartier, facteur d'orgues manceau aux Jacobins de Chartres, 1631*, p. 275-280.

A. Péard : *A propos de Letald* p. 319-322. Début d'une étude littéraire sur cet auteur de la Vie de Saint-Julien.

Ch. Girault : *La Baronnie de la Milesse*, pp. 41, 85, 527. Etat et temporel de la cure de la Milesse, avec liste des curés depuis 1441.

La Révolution dans la Sarthe. 1re année, 1925. Le Mans, Benderitter.

Louis Calendini : *Prêtres catholiques vendéens massacrés au diocèse du Mans en 1793*, 1925, pp. 4-16, 67-74. Ces prêtres furent massacrés au Mans (M. Camus), à Aigné, à Amné, à Bernay (M. Boutin), à Brains, à Brûlon, à Chassillé (M. G. Guerif), à Loué, à Longnes et dans plusieurs autres localités.

Abbé Uzureau : *La déportation des prêtres du département de la Sarthe, 1792*, p. 17-19. D'après le manuscrit de l'abbé Barruel.

L.-J. Denis : *Une lettre de M. Duperrier Dumourier, vicaire général du Mans*, p. 38-39. Datée de 1810.

A. Belin : *Secours accordés par le gouvernement anglais aux prêtres et aux émigrés français*, p. 40. 500 prêtres manceaux étaient « stipendiés » par l'Angleterre, dit le mémoire.

A. Belin : *Une enquête à Saint-Symphorien en 1793*, p. 43-49. Noms des paroissiens qui n'ont pas voulu prêter le serment civique parce que « non conforme à leur foi ».

A. Belin : *Paroisses, Eglises, maisons religieuses du Mans pendant la Révolution*, pp. 54-66, 113-116. Les Paroisses du Crucifix, de N. D. de la Couture, de Saint-Nicolas sont seules étudiées ici.

Abbé Uzureau : *L'évêque du Mans à Londres, décembre 1792*. D'après les papiers de l'abbé Barruel.

A. Belin : *Un martyr : l'abbé André-Charles Dorgueil*, p. 81-99. Vicaire de N.-D. de Vau, au Maine, condamné à mort, le 27 juin 1793.

Louis Calendini : *Clercs manceaux ordonnés à Paris, de 1792 à 1801*, pp. 100-112, 121-134. Courte notice sur chacun des prêtres ordonnés.

F. Boulard: *Ecoliers et instituteurs pendant la Révolution*, p. 117-120.

A. Belin : *L'échafaud à Sablé, en 1793*, pp. 138-160, 171-190. Un prêtre, René Daugré, principal du collège d'Auvers-le-Hamon, après refus de serment, fut exécuté à Sablé le 23 sept. 1793.

F. Boulard : *Decades et fêtes nationales*, p. 215-217.

A. Belin : *A propos de la fin d'un régicide Sarthois, René-François de la Primaudière*, p. 218-238; an. 1926, p. 26-40. Se rétracta solennellement à son lit de mort, 24 janvier 1816, grâce à son frère, curé de Juigné.

2e année, 1926.

F. Boulard : *Notes sur l'état religieux de Chérisay, commune du canton de Bourg-la-Loi, pendant la Révolution*, p. 16-24.

Abbé Uzureau : *La persécution religieuse dans la Mayenne*, pp. 41-51, 81-100, 125-129. D'après les notes de l'abbé Changeon, mort curé de Saint-Vénérand de Laval.

A. Belin : *Nicolas-Marin Montangé*, pp. 58-80, 101-106. Curé de Saint-Mars-la-Bruyère, lors de la Révolution. Mort au Mans en 1810. En appendice, courte notice de Jacques Nobilleau, curé de Saint-Denys-du-Tertre.

F. Boulard : *Essai sur l'histoire religieuse d'Oisseau-le-Petit pendant la Révolution*, p. 106-117.

A. Belin : *Les dames religieuses et sœurs de l'abbaye de Monsor, en avril 1791*, p. 118-120.

H. Legros : *Une rétractation sous le Directoire*, p. 121-142. Celle de Me Simon Gaudin, vicaire du Vieil-Baugé en 1791, curé intrus de cette paroisse. Mort pieusement en 1842.

A. Belin : *Les victimes de l'insurrection du 12 septembre 1793 dans le canton de Brûlon*, p. 143-151.

Abbé Uzureau : *La persécution religieuse à Château-Gontier et à Craon*, p. 161-164. D'après les papiers de l'abbé Barruel.

H. Legros : *Petits à-côtés de l'histoire, ou épisodes à Arçonnay et aux environs, pendant la Révolution*, p. 165-200. Les arbres de la liberté, arrestation de réfractaires et d'indésirables; les Chouans et les Chartriers; leur poursuite et les faux chouans; massacres des curés de Gesnes, de la Ferrière, de Saint-Generi.

Louis Calendini.

MAYENNE

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne. Tome XLI, fasc. 147 et 148 (1925); t. XLII, fasc. 149 à 151 (1926).

E. Laurain : *La fédération des citoyens de Sainte-Gemme-le-Robert (14 juillet 1791)*, t. XLI, pp. 177-188, 293-311. Procès-verbal de la fête de la Fédération, donnée à Sainte-Gemme-le-Robert, en l'honneur du curé constitutionnel Louis-Jean-Baptiste Hersant, précédé d'une notice sur ce prêtre, jusqu'au moment, où, son traitement étant fixé, il abandonne sa cure et rétracte son serment.

E. Laurain : *La chapelle Saint-Gilles dans l'ancienne église de la Baconnière*, t. XLI, p. 252-255. Fondation du curé Gilles du Blanchet (1696-1698).

R. Gauchet: *Château-Gontier à la veille de la Révolution*, t. XLI, p. 257-278; t. XLII, p. 62-102. Courtes notes sur le clergé régulier et séculier de cette ville : bénédictins peu attachés à la discipline; capucins fidèles à leur bure; les femmes presque toutes dignes de leurs vœux. — Le clergé séculier, végétant, faute de ressources personnelles, dans une honnête médiocrité, accueille sans crainte ni regret la Révolution; ni rétrograde, ni intolérant, il restera presque unanimement soumis à la discipline romaine.

E. Laurain : *L'école des filles de Montjean au XVIIIe siècle*, t. XLI,

p. 328-334. Fondation due à un legs de l'ancien curé Le Breton, réalisée en 1718, par l'envoi de deux religieuses de la Chapelle-au-Riboul. Mobilier de l'école.

Bulletin paroissial de Montjean.

1926. 18e année, nos 8 (août)-12 (décembre).

L. de Monti : *Variété.* [Documents par extraits delatifs à la cure, au presbytère et aux écoles de Montjean avant la Révolution. Liste des curés antérieurs au Concordat.

Semaine religieuse du diocèse de Laval. 1926 (57e-58e année).

F. Uzureau : *Notulæ.* I. La dévotion au Sacré-Cœur dans les prisons de la Rochelle (1798). — II. Le culte du Sacré-Cœur et l'évêque de la Rochelle (1796) (N° 35, 5 juin), p. 416-417.

E. Laurain.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Bulletin de la Société archéologique de Touraine.

Tom XXII (1923-1925), 4e fasc. [1926].

Chanoine Vaucelle : *Anecdotes relatives au chapitre de Saint-Martin de Tours,* p. 138-139. Conflits avec les archevêques de Tours, qui ne pouvaient entrer croix levée sur le terrain de Saint-Martin, ni donner plus d'une fois dans leur vie leur bénédiction dans la basilique.

Abbé Guignard : *Léonor d'Estampes de Valençay,* p. 140. Abbé de Bourgueil, puis évêque de Chartres et archevêque de Reims, bibliophile, amateurs de jardins. — *Notes sur le prieuré du Grais,* p. 144. — *Note sur l'église de Parçay-Meslay,* p. 147. — *La restauration de l'église de Rochecorbon,* p. 184.

Comte Boulay de La Meurthe : *Les unions de bénéfices à Tours au XVIIIe siècle,* p. 140-144. La mense abbatiale de Marmoutier. L'union du bénéfice de Saint-Côme à l'église de Saint-Martin.

Abbé Bossebœuf : *Un tableau de l'église de La Membrolle,* p. 143-146. Ce tableau, provenant sans doute du couvent des Récollets de Tours, représente le 145e chapitre général des Franciscains, tenu en 1750, sous la présidence de Benoît XIV, et qui élut comme supérieur Pierre de Molina. — *Deux manuscrits de Bourdichon à la Bibliothèque nationale,* p. 164-165. Les *Heures d'Aragon,* et le *Missel de Tours,* qu'on ferait mieux d'appeler, dit l'auteur, *Missel de Beaulieu-lès-Loches.*

Edouard Gouraud : *Hyacinthe-François Lesourd, supérieur du Petit Séminaire, curé de Notre-Dame-la-Riche (1789-1832),* p. 174. L'abbé Lesourd se prodigua lors de la terrible épidémie de choléra de 1832, et en fut la dernière victime.

Comte de Beaufond : *Un fief de Saint-Martin au XVIe siècle : les Essards, à Saint-Avertin,* p. 195-202. — *L'abbé Dubaut, curé constitutionnel de Notre-Dame-la-Riche,* p. 202-213. Nouveaux détails sur le culte à Tours, pendant la Révolution.

Tome XXIII (1926-1927), 1er fasc. [janvier 1927].

Chanoine Bossebœuf : *La date de construction de l'église de Sainte-Catherine-de-Fierbois (1478-1479),* p. 27.

Edouard Gouraud : *La cérémonie du Lavement des pieds le jeudi saint en l'église des Cordeliers de Tours*, p. 35. Le corps de ville s'y rendait en grande pompe tous les ans, jusques et y compris 1790.

Chanoine Bossebœuf : *Le moine Jean de Marmoutier (1140-1210 environ)*, p. 36. Le vrai nom de cet historien de l'Anjou et de la Touraine était Rapicault.

Chanoine Guignard : *Les projets successifs d'église à La Tranchée*, p. 41.

Edouard Gouraud et Louis de Grandmaison : *Le Magnificat ou Visitation de la Vierge de Jouvenet*, p. 41 et 44. Ce beau tableau, que possédait jusqu'en 1782 l'église de Saint-Clément de Tours, fut vendu à Paris, par le Conseil de fabrique de cette église et vint décorer le chœur de Notre-Dame.

Etienne Chambert : *La famille de la vénérable Marie de l'Incarnation, d'après sa vie, ses lettres et les registres d'état civil des paroisses de Tours*, p. 91-104. Important travail généalogique.

Georges Collon.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts. Tome XXVIII. 1925.

L. Delaunay : *Quelques échos des querelles cartésiennes à Angers*, p. 48-54. Détails sur la controverse qui s'éleva, à Angers, au xviie siècle, entre l'Université et les Pères de l'Oratoire, au sujet de la doctrine de Descartes; raisons de cette controverse.

Louis Delaunay : *Un traité de politique française à la fin du XVIIe siècle*, p. 73-80. Il s'agit d'un ouvrage resté manuscrit dont M. D. a retrouvé deux rédactions. A noter le chapitre consacré au clergé, composé, à coup sûr, par un gallican forcené.

Chanoine Uzureau : *Les chanoines d'Angers pendant la Révolution (Saint-Laud, Saint-Martin, Saint-Pierre et Saint-Maurille)*, p. 81-115. Composition de ces chapitres. Aucun chanoine ne voulut prêter serment à la constitution civile du clergé.

La Province d'Anjou. 1re année, 1926.

T.-L. Houdebine : *L'Architecture angevine*, p. 19-78. Origines, caractères de l'architecture angevine ou Plantagenêt, son rayonnement en France et à l'étranger au xiie et au commencement du xiiie siècle.

T.-L. Houdebine : *Deux anneaux à inscriptions cabalistiques en Anjou*, p. 205-212. Notes archéologiques intéressantes sur l'anneau épiscopal d'Ulger, et sur l'anneau dit des épousailles de la Très Sainte Vierge, à Cunault.

L'Anjou historique. XXVIe année. 1926.

Comme à l'ordinaire, publication de documents. Signalons les plus importants : Les abbesses de Nyoiseau (xviie et xviiie siècles), p. 3-10. — La Prison du grand séminaire d'Angers (1792-1794), p. 26-32. — Les Sulpiciens d'Angers pendant la Révolution, p. 83-92. — La déportation des prêtres angevins en Espagne, p. 32-105. — Le clergé du Ronceray et de la Trinité avant la Révolution, p. 129-133. — Le couvent de la Baumette (1456-1791), p. 141-147. — L'application du Concordat dans le dio-

cèse d'Angers, p. 180-191. — Fontevrault pendant la Révolution, p. 205-213. — La déportation des religieuses angevines, p. 225-230. — Le deuxième abbé de la Trappe de Bellefontaine, p. 240-247.

Th. Civrays.

NORMANDIE

SEINE-INFERIEURE

Société de l'histoire de Normandie. Bulletin XIV (1925-1926). Rouen.

P. L[e] V[erdier] : *Réception d'une abbesse dans une église de son exemption (26 juillet 1778)*, p. 48-49. Réceptions de Marie-Anne de Flamarens, abbesse de Montivilliers à l'église Saint-Paul de Rouen.

Paul Le Cacheux : *Travaux exécutés à l'Aître Saint-Maclou en 1471*, p. 54-57. Publication de lettres de rémission accordées par Louis XI à deux charpentiers qui, en travaillant à l'Aître Saint-Maclou, avaient tué un bourgeois de Rouen.

F. Bl[anquart] : *Un portrait de l'archevêque Robert de Croismare par Charles-Antoine Coypel à la Bibliothèque du chapitre de N.-D. de Rouen en 1737*, pp. 58-63, 74-76.

F. Bl[anquart] : *Eglise où reposaient les cœurs de François d'Espinay-Saint-Luc et de Jeanne de Cossé-Brissac*, p. 63-65. Note indiquant que leurs cœurs avaient été apportés dans l'église de Saint-Luc, paroisse aujourd'hui réunie à celle de Notre-Dame de Prey, canton d'Evreux-sud.

Société de l'histoire de Normandie. Mélanges. 9e série. Rouen, 1925.

R. de Germiny : *Cartulaire de la chapelle du château de Rouen*, p. 17-104. Publication du texte.

Paul Le Cacheux : *Le cartulaire de Guillaume Le Gros, prieur de La Bloutière* [Manche, arr. Avranches, cant. Villedieu], p. 107-198. Publication de ce document avec introduction.

H. Omont : *Cartulaire-Obituaire de la pitancerie de l'abbaye de Fécamp au XIIIe siècle*, p. 271-280. Publication des obits célébrés pour les bienfaiteurs de la dite pitancerie.

Mélanges. 10e série. Rouen, 1926.

F. Blanquart : *La Madeleine du Mont des Deux-Amants* [Eure], *en 1722. Une description de l'ancienne église prieurale au moment de sa démolition*, p. 9-63. Publication du texte avec introduction et pièces justificatives.

V. Bourrienne : *La fondation de la Maladrerie Goulley sur le fief de La Carbonnière à Condé-sur-Vire* [Manche] *(juin 1305 ou 1335)*, p. 67-88. Texte publié d'après un vidimus du xvie siècle. Essai de restitution de la date du document.

L. Le Male et R.-N. Sauvage : *Notes de G.-M. Le Barbey d'Aulnay sur Bayeux au XVIIIe siècle*, p. 161-189. Renseignements sur la cathédrale et l'évêché, l'église Saint-Martin, les services funèbres célébrés pour Louis XV, les cloches de l'église de Fontenailles (Calvados).

F. Soudet : *Pouillé du diocèse de Coutances vers 1320-1325*, p. 193-219. Essai de datation et édition du document.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Précis analytique (1925). Rouen, 1926.

P. Chirol : *Réponse au discours de réception de M. Jean Lafond*, p. 97-121. Note sur les travaux de M. Lafond sur le vitrail normand et sur l'art du vitrail, en général, avec bibliographie du sujet.

A. Faroult : *Les confréries de charité*, p. 129-142. Fonctionnement; exemples tirés d'une confrérie de Honfleur.

Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen.
Tome XXV, 1926. Rouen.

Abbé Reneault : *Un défenseur du chant grégorien au XVIIIe siècle*, p. 952-954. C'est l'abbé de Maupin, prieur commendataire du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons. — L. J[ouen] : *Saint Romain, patron de Rouen*, p. 990-993. Ancienneté de son culte. — X.: *Les martyrs de septembre 1792* [d'origine ou d'attache normande], p. 994-996. — X. : *Le Bienheureux Pierre-Claude Pottier, Eudiste, supérieur du séminaire Saint-Vivien de Rouen*, p. 1014-1017. Brève notice biographique. — L. J[ouen] : *Les martyrs de septembre 1792. Le Bienheureux Frère Salomon, des Frères des Ecoles chrétiennes*, p. 1042-1045. Brève note biographique. — Mgr Du Bois de la Villerabel : *Lettre pastorale sur les Bienheureux martyrs de septembre 1792*, pp. 1157-1170, 1181-1192. Brèves notes biographiques sur les martyrs du diocèse.

Association des Amis du Vieux-Fécamp. Bulletin, 1924.

Abbé Reneault : *Les travaux exécutés à l'abbaye de Fécamp pendant le XVIIIe siècle*, p. 40-56.

M. Lenotre : *L'église de Bréauté*, p. 127-133. Brève note archéologique.

P. Jubert.

EURE

Revue catholique d'histoire... de Normandie.
35e année, 1925. Evreux, 6, rue du Meilet.

Abbé Queudeville : *Un fédéraliste normand victime du tribunal révolutionnaire : Don Mauger*, pp. 152-164, 197-210, 257-272, 330-337.

A. Mouton : *Tillières-sur-Avre* (fin), pp. 86-93, 133-152. Notes sur les dîmes de l'abbaye du Bec-Hellouin.

A.-P. Leroux : *L'Hôtel-Dieu de Fécamp au XVIIIe siècle* (fin), p. 93-108. Notes sur la période révolutionnaire.

J. Leroy : *Les sarcophages mérovingiens du monastère de Pental à Saint-Samson-de-la-Roque*, p. 169-175. Notice sur d'intéressantes fouilles faites par l'auteur.

L. Coutil : *Le monastère de Pental à Saint-Samson-de-la-Roque*, p. 298-302. Critique des découvertes de M. J. Leroy.

J. Leroy : *Un dernier mot sur le monastère de Pental*, p. 369-371. Réponse à la critique de M. Léon Coutil.

X*** : *Une abbesse bénédictine du XVIIe siècle* [Mme Scholastique de Rouxel de Médavy] (suite), pp. 210-221, 272-286. Détails inédits sur les répercussions de la Fronde à Verneuil.

Alfred Ruault : *Notice sur le prieuré de Saint-Nicolas-de-Maupas à*

Capelles-les-Grands (*Eure*), pp. 221-230, 286-298, 337-364; 36e année, p. 27-45. Etude minutieuse et bien informée sur la vie de ce prieuré depuis sa fondation en 1217 jusqu'au XVIIIe siècle.

36e année, 1re livraison. 1926.

Abbé Bourrienne : *Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (1142-1163)* (fin), p. 6-27. Rapports de l'évêque avec le chapitre.

Chanoine Uzureau : *M. d'Alès d'Anduse, vicaire général de Bayeux*, p. 45-49. Notule sur son attitude énergique pendant la Révolution.

Frédéric Alix : *Au sujet de l'auteur de la Farce de Pathelin*, p. 54-55. Une nouvelle preuve à l'appui de l'attribution de la Farce à Guillaume Alecis, abbé de Lyre.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture... de l'Eure.

VIIIe série, tome III, 1925. Evreux.

A.-G. Poulain : *Les églises rurales du canton de Vernon* (fin), p. 157-210. Notes archéologiques sur treize églises du Vexin et de la région de Gaillon.

M. Baudot.

CALVADOS

Annuaire des cinq départements de la Normandie.

Publié par l' « Association normande ». 93e année. Caen, 1926.

R. Asselin : *Les raisons qu'avait Gerville de situer à Port-Bail-Gouey [Manche] la cité gallo-romaine de Grannonum*, p. 10-34. Démontre, du moins, l'existence à Port-Bail-Gouey d'une agglomération gallo-romaine (et même gauloise) assez importante.

A. Rostand : *Les petites écoles de l'archidiaconé de Cotentin sous l'Ancien Régime*, p. 46-48. Esquisse d'une étude qui tend à établir l'extension de l'enseignement dans cette partie de la Manche.

Dr Doranlo : *Port-Bail ne peut pas être identifié avec Grannonum*, p. 41-55. Démonstration concluante.

Dr Doranlo : *Cachette de l'âge de bronze de Gouville (Manche)*, p. 56-84. Découverte, en mars 1926, de 148 haches à douille (Bronze IV), dépôt de marchand.

Dr Leclerc : *Guillaume Mauquest, sieur de la Motte, chirurgien-juré à Valognes et chirurgien de l'hôpital des troupes du roi en Basse-Normandie*, p. 84-114. Très heureuse contribution à l'histoire de la chirurgie par la biographie de ce modeste praticien normand (1655-1737).

P. Le Cacheux : *La haute justice de l'abbaye de Montebourg*, p. 160-184. Due plutôt à Henri Ier qu'à Guillaume le Conquérant et principalement connue par les procès des moines contre les officiers royaux pour la conserver. Exposé excellent.

A. Rostand et R. Asselin : *Excursions*, p. 188-212. Notices archéologiques, trop courtes mais soignées, sur Bricquebec, Barneville, Port-Bail, Ourville, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Colomby, Lieusaint, Montebourg, Saint-Marcouf, Sainte-Mère-Eglise, Sainte-Marie-du-Mont, Chef-du-Pont, l'Isle-Marie, Quinéville, Quettehou, Tamerville.

Semaine religieuse du diocèse de Bayeux et Lisieux. Bayeux, 1926.

J. DESMARES : *Le bienheureux Philbert Maubant, martyr en Corée (1803-1839)*, pp. 33-35, 45-48, 56-58, 68-70, 81-83, 93-96, 106-108, 118-120, 131-132. Fin de cette attachante biographie d'un missionnaire bas-normand. — A. LAUNAY et J. DESMARES : *Evêques missionnaires de la Société des Missions étrangères originaires du diocèse de Bayeux*, pp. 546-549, 558-561, 573-576, 585-587, 598-600, 610-611. Notices sur Pierre Lambert de la Motte, évêque de Bérythe (1624-1679), J.-J Guérard, évêque de Castorie, coadjuteur au Tonkin (1762-1823), Pierre Trenchant, évêque de Caradre, coadjuteur au Se-tchoan (Chine) (1766-1805), Charles-Marin Labbé, évêque de Tilopolis, coadjuteur de Cochinchine (1648-1723).

Au Pays Virois. Mortain, 1926.

Jean ROBERT : *La statue et la niche servant d'enseigne à l'ancien Hôtel de la Vierge à Vire*, p. 19-20. — F. ALIX : *Le « jet du marteau » à Saint-Pierre-la-Vieille*, p. 42-43. Légende de la fondation de l'église. — G.-A. SIMON : *La paroisse Saint-Thomas de Vire au XVIIIe siècle* (fin), p. 45-49. D'après un registre des trésoriers (1747-1783). — G. BAUDRE : *Le « jet du marteau »*, p. 78. Légende de la fondation de l'église de Gouvets (Manche). — Abbé MARIE : *Histoire de Condé-sur-Noireau*, pp. 67-77, 110-118, 181-192. Réimpression utile d'un opuscule paru en 1785. — A. AMAND : *Le « jet du marteau » à Maisoncelles-la-Jourdan*, p. 161.

Bulletin de la Société historique de Lisieux.
Fasc. 26. Lisieux, 1925-1926.

G.-A. SIMON : *Recherches historiques et archéologiques sur le séjour de saint Thomas Becket à Lisieux, en 1170*, p. 31-98. Défense des traditions locales, remontant au XVe siècle, qui affirment le passage à Lisieux de saint Thomas de Cantorbery, et examen consciencieux des reliques (*spolium episcopale*) qu'on lui attribue. Etude critique qui, si elle n'emporte pas entièrement la conviction, pose, du moins, très bien tous les termes du problème. Les vêtements examinés semblent, pour la majeure partie, remonter au XIIe siècle.

R. N. SAUVAGE : *L'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive sous la règle de Saint-Maur*, p. 99-116. Edition du 8e livre (*notabiles eventus*) prescrit par les Constitutions de Saint-Maur, pour la période 1667-1791. — *Notes sur les églises et l'histoire ecclésiastique de Lisieux*, p. 130-132. Brèves communications en séance.

Société historique de Trévières. Notes historiques sur le Bessin.
Tome III, 1923-1924. Caen.

L. GUÉRIN : *Eglise de Mandeville*, p. 1-57. Notes archéologiques et surtout généalogiques sur les anciennes familles de cette paroisse.

H. PRENTOUT : *Gilgamès dans le Bessin*, p. 71-77. Déformations romanes de la figure d'origine chaldéenne représentant un homme entre des monstres.

L. GUÉRIN : *Eglise de Blay*, p. 79-91. Notes généalogiques sur les familles de Blay.

A. LÉTIENNE et L. de MONS : *L'église de Tour-en-Bessin*, p. 102-152.

Analyse archéologique de la plus belle église rurale du Bessin (XIe-XIVe s.). Mais les sculptures des mois sont-elles vraiment anciennes ?

Tome IV, 1924-1925. Caen.

A. Létienne et L. de Mons : *Le château de Beaumont-le-Richard*, p. 1-14. Restes d'une belle chapelle romane qui vient d'être classée.

L. Guérin : *Eglise de Deux-Jumeaux*, p. 96-111. Notice sommaire sur l'ancien prieuré mérovingien et sur le prieuré dépendant de l'abbaye de Cerisy. — *Eglises d'Etreham et de Russy*, p. 119-170. Notes d'histoire paroissiale et de généalogie locale.

Société bibliographique d'histoire de Normandie.

Cette Société a publié, en 1926, en 3 fascicules, le *Bulletin bibliographique et critique d'histoire de Normandie*, contenant, avec des comptes rendus critiques, la bibliographie, méthodiquement répartie, de toute la production historique de l'année concernant la Normandie.

Nota. — Le 15e volume de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux (Bayeux, 1926), ne contient aucune étude d'histoire religieuse.

R. N. Sauvage.

MANCHE

Annuaire du département de la Manche. 98e année, 1926.

R. Le Clerc : *Un Saint-Lois bénéficiaire du privilège de Saint-Romain*, p. 7-15. David La Roze, 1683. Mais la pièce publiée est surtout curieuse par le débat auquel cette affaire donna lieu au Parlement de Rouen, entre le conseiller protestant Lesneur de Colleville et le président d'Anfreville.

P. Thomas-Lacroix : *Les insurrections normandes dans le sud du district de Saint-Lo, 1793-1800*, p. 17-26. Esquisse d'une histoire de la contre-révolution dans les cantons de Torigny, Tessy et Percy (Manche). Précisions sur les troubles religieux.

C. B. : *Arrêt du Conseil d'Etat sur l'administration de l'hôpital de Saint-Lô, 1714*, p. 27-29.

Notices, mémoires et documents

publiés par la Société... d'archéologie... du département de la Manche. Tome XXXVIII. Saint-Lo, 1926.

R. Le Clerc : *Le protestantisme à Saint-Lo*, p. 1-60. Documents inédits très intéressants sur l'application de l'édit de révocation; l'état civil protestant conservé aux Archives de la Manche et de la ville de Saint-Lo; le ministre Mathieu de La Faye; le Synode de Saint-Lo de juin 1634, etc.

L. Denis : *La mission du prince Lebrun, duc de Plaisance, comme Commissaire du Roi en Basse-Normandie en 1814*, p. 61-72, d'après les Archives nat. F7 7029. Remarques prudentes sur l'état de l'esprit public.

P. Le Cacheux : *Etude sur le livre de la baillie ou du garde-notes de la haute-justice de l'abbaye de Cerisy*, p. 73-86. C'est un recueil d'analyses de 1600 contrats (12 octobre 1326-29 décembre 1338) probablement établi par le garde-sceau de la haute-justice. Cette note, excellente dans sa brièveté, en fait ressortir tout l'intérêt pour l'étude du droit nor-

mand, en général, et pour l'histoire de l'abbaye de Cerisy, en particulier.

P. THOMAS-LACROIX : *Etude sur un manuscrit inédit de Pierre Mangon, vicomte de Valognes*, p. 87-108. Notes utiles sur neuf paroisses du Cotentin, sur la seigneurie d'Amfreville (canton de Sainte-Mère-Eglise).

Revue de l'Avranchin.

Tome XXI, fasc. 132-134. Avranches.

L. C. et L. HULMEL : *Le Neufbourg*, p. 431-438. Histoire paroissiale très sommaire.

J. SEGUIN et G. VIVIER : *Corpus des inscriptions tumulaires de l'Avranchin antérieures à 1789*, p. 443-450. Canton de Saint-James.

H. SAUVAGE et C. JAMAUT : *Acte d'association de l'abbaye de la Blanche avec l'abbaye N.-D. de Montmartre*, p. 451-453. De 1685.

L. C., V. DUPONT et L. HULMEL : *Saint-Nicolas des Bois*, p. 459-470. Liste des curés.

L. HULMEL : *Sartilly*, p. 507-525. Ces notes utiles sont malheureusement trop peu appuyées de références.

Mémoires de la Société archéologique... de l'arrondissement de Valognes.

Tome X, 1925.

R. P. MARIE : *Notes sur l'église d'Urville*, p. 83-91. Boiseries du chœur classées.

R. N. SAUVAGE.

ORNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne.

Tome XLIV, fasc. 3 et 4. Alençon, 1925.

Abbé SEVRAY : *Essai historique sur la paroisse de Mortrée*, p. 218-257. Notes rapides sur l'Hôtel-Dieu de Mortrée et les anciennes paroisses de Bray, Marigny, O, sans références.

Abbé A. LETACQ : *Notice sur M. l'abbé H. Olivier, de Bazoches-au-Houlme (Orne), botaniste*, p. 258-276. 1849-1922. Excellent.

Congrès de la Fédération des Sociétés normandes.

Bulletin spécial. Alençon, 1925.

R. P. UBALD D'ALENÇON : *Documents sur le clergé constitutionnel dans l'Orne*, p. 132-137. D'après les papiers du cardinal Caprara (Arch. nat., AFIV 1895 et suiv.)

DOIN : *L'entretien des édifices historiques non classés*, p. 144-147. Suggestions très judicieuses pour une œuvre indispensable.

Duc de TRÉVISE : *Le dépeçage des monuments*, p. 148-152. Précisions attristantes sur l'œuvre de destruction que poursuivent les marchands, *antiquitaires* et brocanteurs, dans l'indifférence des autorités, quand elles ne sont pas complices.

Tome XLV, fasc. 1, 1926.

G. de BANVILLE : *Excursion dans le Bas-Cotentin*, p. 1-135. Eglise de Villedieu, abbayes de La Lucerne et d'Hambye, églises de Coutances, Gratot, abbaye de Lessay, églises de Saint-Lo.

L. Tabouïer : *Les évêques sagiens du siège épiscopal de Coutances*, p. 119-133. Jean d'Essay (1251-1274), Léonor 1er de Matignon (1633-1645), Léonor III (1722-1757). Notes brèves.

R. N. Sauvage.

BRETAGNE

ILLE-ET-VILAINE

Annales de Bretagne.

Tome XXXVII. 1927. Rennes. Plihon et Hommay; Paris, Champion.

André Wilmart : *Les compositions d'Osbert de Clare en l'honneur de sainte Anne*, p. 1-33. Texte de ces compositions du prieur de Saint-Pierre de Westminster pendant la première moitié du XIIe siècle, précédé d'une courte étude sur l'histoire du culte de sainte Anne, particulièrement en Angleterre.

Etienne Port : *Alain Bouchard, chroniqueur breton* (fin), p. 68-101. Biographie documentée de l'auteur des *Grandes chroniques de Bretagne* publiées en 1514.

J. de La Martinière : *Le parlement* [*de Bretagne*] *sous les rois de France, 1491-1554* (fin), p. 102-130.

F. Uzureau : *Le clergé insermenté d'Ille-et-Vilaine* (1792), p. 131-142. Texte sans notes ni commentaire d'un mémoire inédit sur les souffrances des prêtres déportés adressé en 1793 par l'abbé Couppé à l'abbé Barruel.

Georges Collas : *Quelques problèmes touchant Chateaubriand à propos de publications récentes*, p. 150-180. Etudes critiques d'un auteur très renseigné et documenté sur les livres ou les études de MM. Victor Giraud, Hubert Morand, Jules Deschamps, Henri Sée, Maurice Paléologue, J. Dessaint.

L. Legras : *Chateaubriand, peintre de la Bretagne*, p. 260-285. Aux souvenirs de son enfance, Chateaubriand a mélangé des réminiscences de ses lectures; voulant donner à sa province natale un aspect en rapport avec l'attitude qu'il avait adoptée, il en a accentué le caractère sombre, mélancolique et pauvre.

Henri Busson : *L'église et la paroisse de Louvigné-de-Bais* (*Ille-et-Vilaine*) (*1536-1563*), p. 309-346. Histoire de l'administration paroissiale d'après les comptes de fabrique; l'église possède encore une partie des remarquables vitraux placés de 1540 à 1568.

G. Martin : *Les « chambres littéraires » de Nantes et la préparation de la révolution*, p. 347-365. Organisation et rôle de ces chambres qui étaient en relations avec les loges maçoniques.

H. Bourde de la Rogerie : *Chronique d'histoire, de géographie et de littérature de la Bretagne*, pp. 198-231, 473-538.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.

Tome VII, 1926, Rennes, Plihon et Hommay; Paris, Champion.

Eugène Déprez : *La querelle de Bretagne, de la captivité de Charles de Blois à la majorité de Jean IV de Bretagne* (*1347-1362*), p. 25-60. Première partie d'un travail qui donne un exposé très nouveau de l'histoire de la guerre de succession de Bretagne de 1347 à 1356; des documents empruntés aux archives du Vatican font connaître le rôle des papes Clé-

ment VI et Innocent VI qui s'entremirent entre les deux compétiteurs.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé : *Malestroit en Italie et l'autonomie fiscale du clergé breton*, p. 61-90. Histoire, d'après les archives du Vatican, qui complètent et rectifient les sources françaises seules utilisées jusqu'à ce jour, des campagnes en Italie de Jean de Chateaugiron-Malestroit, sire de Malestroit, mort en 1383, et du rôle politique joué en Bretagne par son gendre Jean de Malestroit, sire de Malestroit de 1383 à 1414 environ.

F. Jouon des Longrais : *Deux traits caractéristiques de la Coutume de Bretagne concernant les successions*, p. 91-178.

B. Pocquet du Haut-Jussé : *Madame de Sévigné et la Bretagne*, p. 208-241. — H. Bourdeaut : *Madame de Sévigné au pays nantais*, p. 243-297. — H. Bourde de la Rogerie : *Terres et seigneuries de la famille de Sévigné*, p. 299-323. — Maurice Montigny : *L'exposition du tricentenaire de Madame de Sévigné au musée Carnavalet*, p. 325-339.

Nota. — Le *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine* et les *Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo* pour l'année 1926, n'ont pas encore paru.

Henri Bourde de la Rogerie.

COTES-DU-NORD

Bulletins et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Tome LVII (1925). Saint-Brieuc, 1926.

H. Pommeret : *Le dernier évêque-comte de Tréguier...* (suite), p 25-52. La Révolution et l'exil. Mgr Le Mintier désapprouve l'attitude de la noblesse et du haut-clergé de Bretagne dans leur refus d'élire des députés aux Etats généraux. Ses démêlés avec la « chambre de correspondance » trégorroise. Sa vie à Jersey et à Londres, où il meurt le 21 avril 1801.

Nécrologe des Jacobins de Guingamp (*Extraits*), communication de M. Couffon, p. 59-62. D'après une copie faite pour Gaignières. Dates extrêmes : 1283 et 1506.

Edmond Lemière : *Bibliographie de la Contre-Révolution...* (suite), p. 63-72. De La G. à La M.

H. Waquet.

FINISTERE

Bulletin diocésain d'histoire... du diocèse de Quimper et de Léon. Quimper, 1926.

G. Pondaven, J.-M. Abgrall et H. Pérennès : *Notices sur les paroisses du diocèse* (suite), pp. 1-13, 65-81, 129-161, 257-268, 321-327. Locronan (suite et fin). Loctudy. Notes et documents sur le couvent des Carmes de Pont-l'Abbé.

Dom J.-L. Malgorn : *Le cardinal Alain de Coëtivy (1407-1474)* (suite), p. 14-20.

Abbé Guéguen : *Les prônes d'un recteur de Landunvez au temps de Louis XIV* (suite), pp. 21-32, 93-105. Les offrandes en nature et leur valeur; les Pâques et la pratique religieuse (moins ponctuelle à la fin du xviie s. qu'à présent); les comptes des fabriques; les réparations à l'église paroissiale; la dîme (perception et taux).

Abbé Montfort : *Pleyben. Contribution à son histoire* (suite), p. 33-37. La confrérie des Trépassés, érigée le 9 décembre 1613.

H. Pérennès : *Quelques auteurs de cantiques bretons.* II. *Charles Bris.* III. *An exerciçou spirituel euz ar vuez Christen*, p. 38-49. Cantiques du XVIIIe siècle; catalogue avec analyses des œuvres et biographies des auteurs.

Abbé Saluden : *Un curé constitutionnel, Emmanuel Pillet, curé de Landerneau (1758-1836)*, pp. 50-62, 106-117, 162-172, 232-244, 296-309, 368-380. La vie à Landerneau après Thermidor; application de l'heure décimale; célébration du culte décadaire; conséquences du coup d'Etat de Fructidor.

G. Pondaven : *Mise au point*, p. 63-64. M. de Kerdanet est-il l'auteur de *La liste des églises... de Notre-Dame basties en l'Evesché de Léon*, attribuée par lui au P. Cyrille Le Pennec et à l'année 1647 ? Non.

Abbé Mével : *Nos vieux saints bretons. Deux disciples de saint Guénolé : saint Balay et saint Martin*, p. 82-89. Le second a été à tort confondu avec son illustre homonyme de Tours, qui l'a éclipsé.

Quelques droits de l'évêque de Tréguier au XVIIe siècle, p. 90-92. Concernant les foires et marchés.

H. Pérennès : *Quelques lettres de famille du Père J.-L. de Rozaven*, pp. 173-192, 245-256. Contribution à la biographie d'un éminent théologien jésuite, qui fut assistant pour la France du général de la Compagnie. Lettres de 1807 à 1840.

H. Pérennès : *M. Jean-Marie Abgrall, doyen du chapitre de la cathédrale de Quimper (1846-1926)*, p. 194-231, avec 1 pl. hors texte. Archéologue de mérite, architecte de nombreuses églises dans le diocèse, un des fondateurs du *Bulletin diocésain*. Le milieu de formation est étudié en même temps que la carrière du prêtre et l'œuvre de l'érudit.

H. Pérennès : *Les ecclésiastiques du diocèse de Quimper déportés à Rochefort et à l'île de Ré*, pp. 269-283, 328-358. En 1794, sur les pontons. Notices biographiques des déportés.

Dom Malgorn : *A propos d'un catéchisme, d'un périodique, etc... Quelques mots sur le breton dans le Finistère pendant le XIXe siècle*, p. 284-295.

Abbé Prigent : *Les élégies latines de M. Saillour, recteur de Guissény en 1818*, p. 359-367.

Bulletin de la Société archéologique du Finistère.

Tome LIII. Quimper, 1926.

J. Loth et D. Bernard : *Première contribution à l'étude des noms d'hommes et de lieux du Cap-Sizun*, p. 3-25. A consulter pour la toponymie religieuse et les chapelles.

Avocourt et Kerallain : *En marge de l'histoire d'une vieille famille bretonne*, p. 26-72. La famille du Botdéru et ses alliances.

J. Savina : *Autour de R.-T. H. Laënnec. Quelques lettres inédites de son père et de ses oncles*, p. 73-107. Plusieurs passages concernent la situation religieuse en Cornouaille au début de la Révolution. Laënnec avait un oncle capucin.

H. Waquet : Notes diverses sur saint Hervé : *Chronique* (p. XII-XIV), *Le chanoine J.-M. Abgrall* (p. XXXVII-XL), *Le jansénisme à Quimper* (p. XLVI-XLVIII), *Le diocèse de Cornouaille en 1789*, d'après un opuscule récent de J. Savina (p. LIII-LVI).

H. Waquet.

MORBIHAN

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. Année 1925.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé : *Note sur le pèlerinage de Cran, en Treffléan*, p. 24-27. Lieu de pèlerinage fréquenté dès le début du XIVe s. Le carré du transept remonte à cette époque.

J. le B[ras] : *Les chapelles castrales*, p. 28-33. Notes, en partie étymologiques, sur les chapelles des châteaux fortifiés du Morbihan.

Joseph Blarez : *La citadelle de Port-Louis*, p. 34-51. Renseignements sur les luttes de la Ligue : Blavet fut occupé par des troupes espagnoles. A la citadelle furent internés, sous la Révolution, les prêtres insermentés (Pas d'indication de sources).

Joseph Blarez : *Un corsaire Port-Louisien « La Toison d'or »*, p. 52-57. Relate les circonstances d'un vœu à Sainte-Anne-d'Auray, à la suite duquel l'équipage tout entier fit son pèlerinage le 5 mars 1675.

E. Lunven et L. Marsille : *Table des travaux et mémoires publiés dans le Bulletin de la Société polymathique du Morbihan depuis le 1er janvier 1890 jusqu'au 1er janvier 1926, suivie de la table des travaux et mémoires insérés dans l'Annuaire statistique, historique et administratif du département du Morbihan de 1833 à 1917*, 1926. Table sommaire mais qui rendra néanmoins des services. On est surpris de trouver à la lettre L des articles tels que *La guerre de police* et *L'Armistice* et tous les noms à particule à la lettre D.

Dans les *Procès-verbaux :* J. de La Martinière, sur les statues de l'église de Rochefort-en-Terre, p. 18-19; — Léon Lallement, sur les peintres dont les tableaux décorent les églises de Vannes, p. 30-32; — J. de La Martinière, sur les vitraux de la région de Ploërmel, p. 45-47.

J. de La Martinière.

LOIRE-INFERIEURE

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure. Année 1925, tome LXV. Nantes, rue Jean-V, 1926.

A. Bourdeaut : *La chapelle Saint-Sauveur de La Bourgonnière, Michel Colombe, Saint-Jean de Capistran*, p. 107-145. Chapelle construite entre 1500 et 1525 en Bouzillé (M.-et-L.). Description. Sculptures attribuées à Michel Colombe, l'architecte et le peintre. Détails sur leurs œuvres. Christ de la Transfiguration. Saint-Jean de Capistran fut-il originaire de la région ?

F. Brault : *Le couvent des Cordeliers à Nantes. Etude historique (1250 environ à 1791)*, p. 165-192. Histoire très détaillée du couvent depuis sa fondation.

P. Jeulin : *L'ancien couvent des Cordeliers de Nantes de 1791 à 1925*, p. 195-215, en cours de publication, 1 plan. Détails sur les bâtiments anciens d'après les fouilles.

Léon Maître : *Les sépultures insignes de l'Armorique et les rites usités*, p. 227-241. Etude générale sur les sépultures des saints, par diocèse; emplacement, histoire, culte.

Baron de Wismes : *Procession de la Fête-Dieu en 1715*, p. 245-247. Récit d'un différend entre l'autorité ecclésiastique et les juges-consuls de Nantes.

Louis Grimault.

POITOU

VIENNE

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

3e série, tome VII, 4e trim. 1925, 1er, 2e et 3e trim. 1926.

J. Tourneur-Aumont : *Les quatre épisodes de la bataille de Vouillé*, p. 279-315. Nouvelle étude critique de la bataille de 507 et de ses répercussions historiques.

Henri Carré : *Vincent Brumauld de Beauregard de Monfolon (1811-1815)*, p. 355-388. D'après le *Mémorial* du personnage, M. Carré fait revivre avec talent la haute société poitevine de ce temps, avec ses habitudes, ses goûts, ses préoccupations.

Marcel Garaud : *Le droit romain dans les chartes poitevines du IXe au XIe siècle*, p. 397-420. Les traces du droit romain y sont bien plus fréquentes que dans les régions voisines; l'auteur en pressent la cause dans l'enseignement des écoles ecclésiastiques de Poitiers.

M. Pouliot : *Une inscription de l'ancien Carmel de Poitiers*, p. 424-433. A propos de l'inscription commémorative de la pose de la première pierre de ce couvent, par Louis XIV, en 1660, récemment entrée au Musée de la Ville, l'auteur précise l'histoire de la fondation en 1631 et de l'installation du Carmel à Poitiers.

H. Gaillard : *De la naissance de Jean Balue, cardinal d'Angers*, p. 434-437. Il résulte de cet article que le cardinal naquit en 1421, à Angles-sur-l'Anglin (Vienne), et eut pour père Thomassin Balue, châtelain d'Angles, l'une des résidences des évêques de Poitiers.

Archives historiques du Poitou.

Tome XLIV. Poitiers, 1923, LXXXVIII-389 p.

E. Audouin : *Recueil de documents concernant la commune et la ville de Poitiers*, t. I (1063-1327), avec une introduction par P. Boissonnade. Cette magistrale publication fournit le tableau des origines de la ville de Poitiers au Moyen Age. L'historien de l'Eglise y relèvera comment le pouvoir temporel des établissements religieux, spécialement des abbayes de Saint-Hilaire et de Montierneuf, se développa concurremment avec le pouvoir central et les libertés municipales précisées par la charte de 1199.

Tome XLV. Poitiers, 1926, x-276 p.

J. Salvini : *Le chartrier de la Durbelière*. Analyse du chartrier de la famille du Vergier de La Rochejaquelein. Eclaire l'histoire du Bocage vendéen du XIIIe au XVIIIe siècle.

Revue générale du Centre-Ouest de la France.

N° 1, janvier 1926, in-8°.

J. Tourneur-Aumont : *Sanxay et la campagne romaine de Poitiers, souvenirs de la Grande Aquitaine des premiers siècles gallo-romains*, p. 25-49. Les ruines de Sanxay seraient celles d'une grandiose *villa urbana*, peut-être résidence officielle du gouverneur de la province d'Aquitaine.

N°s 2 et 3, avril et juillet 1926, VI-568 p., in-16.

Le Centre-Ouest de la France, encyclopédie régionale illustrée. Ce travail a été annoncé et présenté à l'avance dans le n° 55 de la présente *Revue*, p. 279.

J. Salvini.

DEUX-SEVRES

La Société historique et scientifique des Deux-Sèvres n'a rien publié en 1926, depuis la dernière recension.

J. Salvini.

VENDEE

Revue du Bas-Poitou. 39e année, 1926. Fontenay-le-Comte.

J. de Joannis : *Les mémoires de la « Belle Vendéenne »*, p. 17-27. Fin d'une étude précédemment indiquée.

F. Ydier : *Découverte de trois sarcophages mérovingiens aux Sables-d'Olonne*, pp. 40-43. Les sarcophages trouvés « dans la dune, entre le cimetière actuel de la côte », sont en « pierre de Charente » ; les sépultures « se placent vers le VIIe siècle ».

A. Poirier : *M. le chanoine P. Boutin*, p. 47-49. Evoque, dans une courte notice nécrologique l'œuvre considérable du regretté archiviste diocésain.

E. Waitzennegger : *La comtesse de la Rochefoucauld-Bayers*, pp. 101-108, 170-181. Expose le rôle que joua, au début des guerres de Vendée, Adélaïde de La Touche-Limousinière, guillotinée aux Sables, en janvier 1794.

G. Gambier : *Un document inédit sur Jeanne de Commines*, p. 205-211. C'est un cahier de comptes tenu en 1507.

E. Gauvrit : *Jacques-Augustin de Lézardière*, p. 243-250. Elevé au séminaire de Saint-Sulpice, massacré, en sept. 1792, aux Carmes.

Société d'émulation de la Vendée. 1926. La Roche-sur-Yon.

E. Gabory : *Soldats catholiques*, p. 19-37. Retrace la physionomie très spéciale du combattant vendéen, « avant tout paysan et paysan religieux ».

Archives du diocèse de Luçon.

1926. Nouvelle série (2e année), n°s 7 à 12.

G. Gaillard : *Chronique paroissiale de Montreuil-sur-Mer* (canton de Fontenay-le-comte, 118 p., à suivre). Généralités. Aperçu historique. Féodalité.

P. Boutin : *Deux prêtres noyés à Nantes* (80 p.). Il s'agit de MM. J. Dominger de Meyracq (vicaire de la Bernardière) et J.-Th. Bopinet (vicaire de Saint-Martin-des-Noyers), qui périrent en Loire, le 16 novembre 1793, avec 87 autres prêtres, sur l'ordre de Carrier. Un seul échappa à cette « noyade » : l'abbé Landeau, curé de Saint-Lyphard.

A. Guilbaud : *Les annates de l'ancien diocèse de Luçon* (48 p.), termine par le doyenné de Talmond, la série de ses précieux documents.

A.-D. Poirier.

ANGOUMOIS

CHARENTE

Bulletins et Mémoires de la Société archéologique de la Charente.
Année 1925, tome XVI. Angoulême, Imprimerie Ouvrière, 1925.

J. George : Communications d'un extrait des minutes de Philippe Gibauld, notaire à Angoulême, sur l'*Entrée de Mgr Jacques Duperron en son église d'Angoulême, le 15 mai 1638*, p. LXXVIII-LXXXII.

Léon Burias : *Mémoires et Instructions pour les Eglises prétendues réformées de la province d'Angoumois, par Jacques Vigier*, p. 3 à 117. Document extrêmement rare et très intéressant sur l'histoire du protestantisme en Angoumois et dans une partie de la Saintonge. En 1661, le roi, à la demande de l'Assemblée du Clergé, ordonna la nomination de deux commissaires, l'un catholique, l'autre de la R. P. R. pour être envoyés dans chaque province y rétablir les choses dans l'ordre. Les deux partis, catholique et protestant, se préparèrent à la lutte. L'avocat Jacques Vigier prit en main les intérêts des protestants. Nous avons ici l'historique des différentes églises protestantes de la province, l'énumération de leurs titres et des réformes aux objections particulières. Le jugement fut contraire aux réformés dans la plupart des affaires et l'ouvrage de Vigier fut déclaré subversif et pourchassé. Les exemplaires entre les mains du public furent recherchés, déchirés et brûlés par la main du bourreau.

P. Martin-Civat : *La paroisse Notre-Dame et le culte de la Vierge à Cognac sous l'ancien régime*, p. 137 à 149. La chapelle Notre-Dame de Cognac semble remonter au XIe siècle. Un ensemble de documents permet de faire l'historique du culte de la Vierge dans Cognac de 1081 à 1792.

P. Bouchaud.

AUNIS ET SAINTONGE

CHARENTE-INFERIEURE

Revue de Saintonge et d'Aunis.
XLIIe volume, livr. 1 à 4. Saintes, libr. Delavaud, 1926.

Jules Sottas : *Le gouvernement de Brouage et de la Rochelle sous Mazarin* (suite), pp. 5-21, 82-97. Chap. XVI (Police, noblesse, huguenots, ecclésiastiques). Police des huguenots : la plus grande tolérance religieuse, surveillance seulement au point de vue politique. L'intendant Colbert du Terron est lié avec des huguenots de marque comme Gobert et le ministre Prioleau; il s'inquiète cependant des manifestations des protestants rochelais, associés à la politique anglaise. Conduite à l'égard des jansénistes : Mazarin apprenant que les curés de la Rochelle favorisent ouvertement le jansénisme, fait prescrire à l'évêque de les changer ou de les obliger à une profession publique touchant les cinq propositions. Du Terron s'entremet officieusement en faveur de Mgr Jean-Ludovic de Bertier, évêque de Rieux, qui désire faire obtenir la coadjutorerie de son propre évêché à son neveu Antoine-François de Bertier,

et en faveur de Jean de Roquette pour le faire pourvoir de l'économat de l'évêché de Lombez.

X. : *La mort de l'abbaye de Saintes*, p. 21-25. Prise de possession de l'abbaye de Saintes par le département, sous la Révolution.

Lettre adressée par Mgr Louis-Gui Guirapin de Vauréal, évêque de Rennes, ambassadeur en Espagne, à Mgr de Beaumont, évêque de Saintes, p. 26. 24 février 1743.

Guiet : *Monographie de la commune de Semussac*, pp. 26-34, 103-110. Liste des curés depuis 1646. Différends entre les curés et les protestants au XVIIe siècle. Notes sur l'église (reconstruite en 1773) et sur le presbytère.

Ch. Dangibaud : *Bernard de Jeuzines à Saintes*, p. 45-58. Rôle du conventionnel Bernard à Saintes : persécution du clergé en 1791.

Notes sur l'abbaye de Saintes, p. 110-113. L'abbaye sous la Révolution.

F. Uzureau : *L'évêque de la Rochelle et les serments pendant la Révolution*, p. 113-116. Condamnations par Mgr de Coucy des serments demandés au clergé.

Ch. Dangibaud : *Le cardinal de Richelieu à Saujon*, p. 132-137. Séjour de Richelieu au château de Saujon en 1632. Le cardinal achète la baronnie en 1638, fait rebâtir le château.

Ch. D. : *L'ancienne chaire à prêcher de Saint-Jean d'Angély*, p. 137-139. Chaire de Quarré-les-Tombes (Yonne), provenant de l'église abbatiale de Saint-Jean d'Angély (1 pl.).

F. de Vaux de Foletier.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Revue d'histoire ecclésiastique.

27e année. Tome XXII, 1926. Louvain, 40, rue de Namur.

E. de Moreau : *La plus ancienne biographie de saint Amand*, p. 27-68. Saint Amand, mort peu de temps après 675, est le principal apôtre du Nord de la Gaule, celui qui a le plus contribué à la destruction du paganisme dans ces régions. Nous possédons plusieurs vies de ce saint évêque; toutes dérivent de la même source, une biographie plus ancienne que nous possédons encore et que, jusqu'à ces dernières années, on avait généralement crue contemporaine du saint, et écrite par un certain Baudemond, prêtre, qui souscrivit en 674 ou 675 à un testament de saint Amand. Vers 1910, un critique allemand, M. Krusch, a attaqué cette tradition et montré que cette première biographie n'était ni l'œuvre de Baudemond ni celle d'un contemporain, et qu'il fallait la reporter au siècle suivant. Il en a fait honneur à un certain Gislebert, mort évêque de Noyon, en 782. Le P. Poncelet adopte à peu près cette version. M. E. de Moreau s'en écarte. Pour lui l'auteur de la biographie est bien un prêtre du diocèse de Noyon, mais il n'est pas Gislebert : il a vécu avant ce dernier, et c'est vers 725 qu'on pourrait placer la composition de l'ouvrage. Tout n'est pas absolument sûr dans cette biographie; mais elle n'est pas sans valeur; elle renferme des parties fort exactes, des documents certains, comme par exemple, la lettre du pape Martin Ier à saint Amand; elle est d'ailleurs la plus ancienne biographie que nous possédions du grand apôtre.

M. Dubruel : *Les congrégations des affaires de France sous le pape Innocent XI*, p. 273-312. Ces congrégations furent instituées à l'occasion de la querelle de la régale, qui mit aux prises Innocent XI et Louis XIV. Elles se prolongèrent sous les deux pontificats suivants, celui d'Alexandre VIII et d'Innocent XII. Bien qu'elles n'aient point laissé d'archives particulières, d'heureuses découvertes ont permis de reconstituer un tableau presque complet de leur activité sous les trois pontificats. En ce premier article, le P. Dubruel nous montre ce qu'elles firent, depuis leur institution jusqu'à la mort du nonce Varese. Il nous montre d'abord la profonde divergence de vues qui existait entre le pape et les congrégations d'une part, Louis XIV et ses conseillers, d'autre part. Pour Rome, la question est une *question spirituelle* et relevant comme telle de l'Eglise; pour le Roi, elle est une *question temporelle*. Le pape voit dans la régale une concession faite et restreinte par le second concile canonique de Lyon, c'est-à-dire, par l'Eglise elle-même. Le roi y voit, au contraire, un privilège de sa couronne, privilège inaliénable, et qu'il a le droit d'étendre à tout son royaume. Précisément, parce qu'il se trompe, que son erreur a de très graves conséquences pour l'Eglise, et que deux évêques dans tout son royaume, sont les seuls à la combattre, le pape soutient et soutiendra jusqu'au bout les deux évêques, malgré qu'ils soient jansénistes, et en voyant en eux, ce qu'ils sont en effet, dans cette

question spéciale, les champions du droit méconnu. Cette hauteur de vues n'est pas comprise à la cour, elle ne fait qu'irriter l'orgueil du roi. Aussi, quand le cardinal secrétaire d'Etat envoie au nonce Varese, un premier bref d'Innocent XI à Louis XIV, qui remet les choses au point, le nonce, prévoyant un orage et le redoutant, ne se presse pas de présenter le bref. Le P. de la Chaise, averti par son général, de le seconder, mais qui connaît à fond son pénitent, tremble à la pensée des complications qui vont suivre. Varese, un peu gourmandé à Rome pour ses lenteurs, présente enfin le bref apostolique. Le roi reçoit poliment l'envoyé pontifical, mais laisse attendre sa réponse, une lettre courtoise et sèche qui ne cède rien et maintient tout. A Rome, la congrégation jugea qu'un second bref était nécessaire. Mais, à la cour, le siège était fait ! On le vit à la mort du nonce, arrivée dans cet intervalle, et où le roi aussi bien que le prélat courtisan, Harlay de Champvallon, manquèrent, de la façon la plus grave, aux égards dus à un représentant du Saint-Siège. Un prochain article nous dira la suite.

J. Carreyre : *Le jansénisme pendant les premiers mois de la Régence. Les négociations avec Rome (janvier-décembre 1716)*, pp. 759-797. Quatorze évêques n'avaient pas voulu accepter la bulle *Unigenitus*. Le cardinal de Noailles, bien qu'il ne fut pas janséniste, s'était joint à eux. Derrière les opposants se trouvaient la Sorbonne et le parlement de Paris, dont le procureur général, d'Aguesseau, était l'âme. En outre, trois évêchés vacants restaient à pourvoir. Le gouvernement, s'il se fut mis d'accord avec Clément XI, en le laissant agir, eut vite pacifié les esprits. Le régent crut habile de louvoyer, de tout essayer et l'on négocia. Le premier négociateur fut un abbé Chevalier, vicaire général du cardinal de Bissy, et lui-même lié avec les jansénistes. Il intrigua, s'agita beaucoup, et se rendit désagréable au saint père. On essaya alors d'un jésuite, orateur très estimé à l'ambassade, et qui devait devenir, trois ans plus tard, évêque de Sisteron et gouverner ce diocèse pendant plus de quarante ans. Le P. Lafitau, insulté plus tard par les jansénistes, a laissé une belle histoire de la bulle *Unigenitus*. M. Carreyre lui reproche pourtant d'avoir eu une conduite un peu double. Les maximes gallicanes abusaient alors les meilleurs esprits, et là peut-être se trouve l'explication de cette duplicité plus ou moins réelle. Ce sont ces maximes funestes qui firent échouer les négociations. Clément XI avait pris des mesures énergiques et qui eussent terminé l'affaire. Plein d'attentions pour le cardinal de Noailles, il lui avait fait écrire par tout le Sacré-Collège une lettre affectueuse, mais qui l'invitait pourtant à la soumission et lui permettait d'entrevoir les conséquences d'une révolte. Les évêques opposants étaient exhortés à rester dans le devoir, sous peine de suspense, un bref retirait à la Sorbonne ses privilèges. Au nom des libertés gallicanes, le régent arrêta tout, rendit impossible cette pacification qu'il cherchait et, par cette déplorable politique, déchaîna de nouveaux orages.

Th. Malley.

Revue historique, 51e année. Tome CLI. 1926.

Lévy-Schneider : *L'autonomie administrative de l'épiscopat français à la fin de l'ancien régime*, p. 1-34. C'est une étude neuve et originale, très consciencieuse, et qui témoigne de beaucoup de recherches. L'auteur, dont on a fort remarqué la vie de Mgr Champion de Cicé, a une compétence spéciale sur le sujet. Il dégage et met bien en lumière la situation

un peu spéciale que le gallicanisme théologique et politique avait créée aux évêques de France après Louis XIV. Ils ne vont pas, grâce à Dieu, jusqu'à dire, comme cet évêque de Boulogne, Pierre de Langle : « Que monsieur de Rome s'occupe de son diocèse, et qu'il ne se mêle pas de ce qui se passe dans les nôtres. » Ce serait le schisme, et ils sont bien catholiques. M. Lévy-Schneider les regarde même, au point de vue du dogme, comme ultramontains. Mais le pape, s'il faut l'en croire, leur laisse bien la bride sur le cou et le roi, de son côté, ne les gêne guère : ils sont chez eux et font à peu près ce qu'ils veulent. M. Lévy-Schneider appelle cet état le gallicanisme épiscopal, mot qui n'est peut-être pas tout à fait exact ici, mais qu'on peut retenir, faute de mieux. Nous nous demandons si l'auteur n'aurait pas un peu exagéré cette inertie des deux puissances, ce flottement des rènes, surtout du côté du pape. Le concile d'Embrun, la déposition de Soanen, la résistance de Clément XIII à la coalition des cours qui voulaient faire supprimer la compagnie de Jésus, d'autres interventions encore, montrent bien que le pape ne se désintéressait pas du tout de l'Eglise de France. Quant à la constitution civile du clergé et à l'organisation que la Révolution avait entendue donner à l'Eglise, nous croyons que M. Lévy-Schneider n'en a pas assez vu le péril : c'était avec des mots et des apparences, l'abaissement de l'Eglise. Le pape ne se pressa pas de condamner ! Mais la condamnation fut irrévocable.

Th. Malley.

Revue historique de droit français et étranger.

4e série, 5e année, 1926.

L. de Lacger : *Statuts inédits d'un concile de la province de Bourges au XIIIe siècle*, p. 61-79. Vraisemblablement du concile de Montluçon, en 1266.

A. Dumas : *Quelques observations sur la grande et la petite propriété à l'époque carolingienne*, pp. 213-279 et 613-672. L'auteur étudie la grande propriété : biens du roi, domaines des églises et des *proceres*, et à propos du patrimoine ecclésiastique, quelle était son importance, comment il s'est constitué, avec quelle affectation et quel statut, de quelle manière se transmettaient les églises privées. V. notamment pp. 224-225, 249-254, 271-273, 621-627.

P. Fournier : *A propos des « Expositi »*, p. 302-308. C'est le christianisme qui a commencé de protéger la vie des petits enfants dans le monde romain.

A.-J. Carlyle : *Le développement de la théorie de l'autorité pontificale en matière temporelle chez les canonistes de la seconde moitié du XIIIe siècle*, p. 591-612.

Compte rendu de la Semaine d'Histoire du droit normand tenue à Caen du 21 au 26 juin 1926, p. 673-692. Abbé E. Sevestre : *Les questions de droit ecclésiastique soulevées dans la correspondance des évêques de Normandie avec le procureur général du Parlement de Rouen à la veille de la Révolution.* — P. Le Cacheux : *Etude sur un registre de la baillie de Cerisy (XIVe siècle)*. Ce registre permet des comparaisons intéressantes avec la juridiction de l'officialité. — Le Verdier : *De la construction et de la réparation des églises dans l'ancien droit normand.* — E. Blum : *Un procès relatif à l'amortissement au début du XIVe siècle.*

Gabriel Le Bras.

Le Correspondant. 1925 et 1926.

Louis de Lacger : *Une devancière de Lavigerie. Emilie de Vialar, 1797-1856* (25 octobre 1925, p. 212-236). Emilie de Vialar naquit à Gaillac, le 12 septembre 1797, d'une famille libérale. Elle reçut une excellente éducation à l'Abbaye-aux-Bois de Paris, puis retourna dans son pays natal où elle s'entraîna de bonne heure à la vie apostolique parmi les pauvres. Sitôt qu'elle fut en possession d'une fortune personnelle elle rêva de fonder une congrégation pour leur venir en aide. Le 16 décembre 1835, Mgr de Gualy, archevêque d'Albi « institua » la congrégation des sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition. Bientôt Emilie de Vialar, tourna ses yeux vers l'Afrique qui s'ouvrait à l'influence française. Elle y envoya des sœurs pour y fonder des écoles, mais elle entra en conflit avec l'archevêque d'Alger, Mgr Dupuch, qui voulait placer les sœurs sous sa juridiction. Le conflit se termina par un jugement de Rome qui remplaçait, en Algérie, les sœurs de Saint-Joseph par celles de Saint-Vincent-de-Paul. Ce fut un effrondement pour Emilie de Vialar. Elle s'était ruinée pour ces fondations; on la traita en suspecte même dans son diocèse. Le nouvel archevêque d'Albi, Mgr de Jerphanion, l'abandonna et, en octobre 1847, elle quitta Gaillac pour Toulouse. Cependant, la congrégation essaimait malgré les malheurs de la fondatrice. Ses filles s'installaient en Tunisie, en Italie, à Malte, en Orient. C'est à Marseille qu'Emilie de Vialar mourut, le 24 septembre 1856, à l'âge de cinquante-neuf ans. L'évêque, Mgr de Mazenod, avait approuvé officiellement les règles de la congrégation.

Victor Bucaille : *Mgr Chapon, évêque de Nice* (10 janvier, p. 23-39). Né à Saint-Brieuc, le 1er mars 1845, Henri Chapon fut ordonné prêtre à Orléans, le 22 mai 1869. Il devint secrétaire de Mgr Dupanloup, à la mémoire de qui il resta fidèle toute sa vie. Nommé évêque de Nice, le 30 mai 1896, il demeura trente ans sur ce siège, bien qu'à maintes reprises, son nom eût été mis en avant pour d'autres plus importants. Dans l'Eglise de France, il faisait figure de prélat libéral et fut mêlé à de vives polémiques.

Cécile Gazier: *Madame de Sévigné et Port-Royal* (25 février, p. 508-523). Sa famille avait des attaches nombreuses avec Port-Royal. Sainte Chantal entretenait d'affectueuses relations avec la mère Angélique. Toute sa vie, Mme de Sévigné resta la fidèle amie de jansénistes notoires comme les Arnauld, les Pomponne et au sortir d'une visite faite par elle en 1674 à M. d'Andilly, retiré à Port-Royal, elle écrivait : « Ce Port-Royal est une thébaïde; c'est le paradis. C'est un désert où toute la dévotion du christianisme s'est rangée... »

A. Courtet.

PERIODIQUES FRANCISCAINS

Annales franciscaines. 64e année. Paris, 1926.

P. Armel : *Les martyrs de l'ordre franciscain pendant la Révolution*, pp. 13-17, 46-49, 79-83, 106-110, 175-179, 204-208, 253-257, 377-381. Suite et à suivre.

P. Ubald d'Alençon : *Madame Louis Martin, mère de sainte Térèse de l'Enfant-Jésus*, p. 42-45.

Les Franciscaines adoratrices de Troyes, pp. 180-184, 209-212.

La France Franciscaine. Tome IX. Paris, 1926.

P. Ferdinand Delorme : *Documents pour l'histoire du bienheureux Gabriel-Maria*, pp. 45-89, 239-273, 367-395. Ces trente documents sont relatifs à Jeanne de France et à l'Annonciade fondée par le P. Gabriel-Maria.

P. W. Lampen : *François de Meyronnes O. F. M.*, p. 215-222. Provençal, disciple du B. Duns Scot, maître en théologie en 1323, mort et enterré à Plaisance (Italie). — *Les Bénédictins de Solesmes et saint Bonaventure*, p. 223-226. A propos d'une statue du saint qui se trouve au tombeau de Notre-Dame à Solesmes.

P. Jérôme Goyens : *Tabula definitionis primae congregationis Sancti Antonii in Artesia celebratæ 10 octobris 1684*, p. 227-232. Il s'agit de la province des Récollets (Cambrai), érigée en 1668.

X. : *Le couvent de Murat*, p. 235-238. Publication d'un acte de 1443, désignant les paroisses dans lesquelles les religieux de ce couvent pourront exercer leur ministère.

A. Callebaut : *Le bienheureux Jean-Duns Scot bachelier des sentences à Paris en 1302-1303*, p. 293-317. Dans la querelle entre Philippe le Bel et Boniface VIII, D. Scot prit le parti du pape, et peut-être alla-t-il à Cologne dès 1303.

P. Ferdinand Delorme : *L'œuvre scolastique de maître Vital du Four d'après le ms. 95 de Todi*, p. 421-471. Le franciscain gascon Vital du Four, fut lecteur à Paris, puis à Montpellier en 1295-1296, provincial d'Aquitaine (1307-1312) et cardinal. Il mourut le 16 août 2327.

Estudi Franciscans. 20e année, vol. XXXVII. Barcelone-Sarria, 1926.

P. Ubald d'Alençon : *Sainte Térèse de l'Enfant-Jésus comme je la connais*, p. 14-28. L'auteur s'est servi des procès de béatification. Cet article n'a pas été réimprimé en brochure illustrée, comme on l'a écrit.

Vol. XXXVIII (1926).

P. Th. Dubosq : *Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus comme elle était*, p. 9-20. Critique de l'article précédent. Les pages de M. Dubosq ont été réimprimées à Bar-le-Duc, imprimerie Saint-Paul, 1926, in-8° de 14 pages, sous le même titre.

Analecta ordinis Minorum Capuccinorum. Vol. XLII. Rome, 1926.

Saint François de Sales et la vie religieuse des Fr. Mineurs Capucins, p. 25-32. — *Documentum authenticum Vestitionis et Professionis B. P. Eymard Tertiarii Franciscalis*, p. 159. — *Pia peregrinatio ad S. Annam in Britannia Armorica et Fratres Minores Capuccini (1624-1628)*, p. 266-273. Relatif aux toutes premières origines de pélerinage de sainte Anne d'Auray.

Orient-Revue de pénétration franciscaine. 10e année. Toulouse, 1926.

P. Irénée d'Aulon : *Dédicace et consécration de la Chapelle des Capucins de Chalabre (Aude) en 1663*, p. 45-54. Par Mgr de Lévis de Ventadour, évêque de Mirepoix. — *Le testament d'un nouveau profès capucin*, p. 102-108. Testament de Jacques Bousquet novice lay à Cahors en 1705.

L[éon] S[ARRAUTE] : *Les Clarisses des Cassés*, p. 148-157. Aux Cassés (Aude), les Clarisses succédèrent aux Bénédictines en 1345.

P. Irénée d'AULON : *Confirmation des privilèges des PP. Capucins du royaume*, p. 186-190. Par Louis XV en 1727. — *Guérison d'un novice capucin*, pp. 353-360 et 390-393. Jean Lamotte, originaire de Peyrusse (Aveyron), en 1665.

ANONYME : *Une page de l'histoire des capucins de Bayonne*, p. 431-433. Concession du salut du Saint-Sacrement à donner dans la chapelle, en reconnaissance des bienfaits de la reine douairière d'Espagne, en 1726.

P. Irénée d'AULON : *De Cahors à Rome*, p. 476-480 à (suivre). Commencement d'une relation de voyage du Fr. Philippe de Madiran, capucin, en 1786.

Etudes Franciscaines. 22e année, tome XXXVIII. Paris, 1926.

E. JOVY : *Pascal et Saint-Ange. Les infortunes de Jacques Forton sieur de Saint-Ange d'après quelques documents inédits* (fin), pp. 5-24, 113-132.

P. ARMEL : *Les historiens de la Révolution et la question des réguliers* (fin), p. 57-77. Il est nécessaire de n'accepter qu'avec des réserves les opinions des historiens de la Révolution au sujet des réguliers. En traitant cette question, ils ont laissé de côté le point de vue théologique..., ils ont jugé les religieux d'après leur première option pour la vie privée ou commune..., ils ont oublié que des motifs louables pouvaient légitimer la sortie des couvents à cette époque..., il n'y avait pour les religieux, en 1790, aucune obligation de conscience à accepter la contrefaçon de vie religieuse que leur proposait la loi..., personne ne pouvait les contraindre à se réunir à des religieux d'un autre ordre.

P. UBALD D'ALENÇON : *Le cantique populaire en France*, p. 98-100.

E. LORIN : *Le couvent des Capucins de Limay*, p. 181-188. Fondé en 1614.

P. UBALD D'ALENÇON : *Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus*, p. 201-205.

Joseph BESNARD : *Marguerite de Lorraine à la cour du roi René à Aix*, p. 293-304. D'après les comptes du roi René de la série B des archives des Bouches-du-Rhône.

P. UBALD D'ALENÇON : *Le P. Joseph de Dreux, 1629-1671*, p. 312-320. Auteur de plusieurs ouvrages ascétiques. — *Où se trouve la Baume de sainte Colette ? En Franche-Comté*, p. 321-326. A la Baume de Frontenay (Jura).

P. CANDIDE : *Une mission capucine en Acadie* (suite), p. 337-373. Il s'agit des capucins français et tout particulièrement du P. Pacifique de Provins.

E. HOUTH : *Le couvent des Récollets de Versailles, 1671-1792*, p. 374-406, avec deux plans. La Bibliothèque. Les supérieurs. Les protecteurs du couvent. Les ressources. Les œuvres. Le couvent en 1790. Le couvent après le départ des Récollets. Extraits du nécrologe.

S. G. Mgr CAUMONT : *Les livres en langue hindi du P. Paul de Lacroix-sur-Meuse*, p. 419-422.

G. GOYAU : *Saint François d'Assise et saint François de Sales*, p. 464-478.

P. GRATIEN : *Saint François d'Assise au Musée du Trocadéro*, p. 493-507.

P. UBALD D'ALENÇON : *Notes inédites sur le rétablissement des Franciscains en France au XIXe siècle*, p. 654-657.

Nestor LASCARIS : *Le P. Paul Cheneau d'Orléans (1863-1926)*, p. 658-663.

Archivum Franciscanum historicum. An. XIX. Quaracchi, 1926.

Willibrod Lampen : *Utrum Richardus de Mediavilla fuerit S. Ludovici Tolosani magister ?* p. 112-116. Réponse négative.

P. Glorieux : *Essai sur la chronologie de saint Bonaventure*, p. 145-168. Très nombreux séjours du saint docteur en France.

A. Callebaux : *L'année de la mort de Fr. Guillaume de Melitona*, p. 431-434. A Paris, en 1257.

Revue d'histoire franciscaine. Tome III. Paris, 1926.

Fr. de Sessevalle : *Assemblées capitulaires de 1493, 1507, 1516, 1543, 1645, au couvent des Cordeliers de Rouen*, p. 7-40. On indique surtout les relations des religieux avec le chapitre cathédral.

A. Dornier : *Sources de l'histoire franciscaine en Franche-Comté* (suite), pp. 41-56, 274-286 (à suivre). Cordeliers de Besançon, de Chariez, de Gray, Lons-le-Saunier, Provenchères, Longemont, Salines.

P. Ubald d'Alençon : *Jacques Berson, cordelier parisien, confesseur de François d'Alençon (mort en 1588)*, p. 57-69.

J.-B. Kaiser : *Le couvent des sœurs Grises de Téterchen*, p. 70-113. Voir ci-dessus, p. 250.

Robert Ricart : *Les Capucins français au Brésil au XVIIe siècle*, p. 121-122. Il s'agit du P. Cyrille de Maynes en 1647.

Charles Marlière : *Le Saint-François de Valenciennes*, p. 122-124. Tableau de Rubens au musée de cette ville.

Fr. de Sessevalle : *Le dernier chapitre des Cordeliers à Pontoise en 1787*, p. 216-257. Le chapitre fut tenu en présence de l'évêque de Pamiers, commissaire du roi, et de l'abbé de Panat, commissaire du roi et du P. Général des Conventuels. Procès-verbal de ce chapitre.

W. Seton : *A French manuscript version of the rule of the Third Order*, p. 258-273. Texte français de la règle du Tiers-Ordre franciscain de Nicolas IV. D'après un ms. du xve siècle appartenant à l'auteur (qui vient de mourir).

Max Prinet : *Deux figures franciscaines dans un recueil de compositions allégoriques du XVIe siècle*, p. 287-289. D'après le ms. fr. 24461 de la Bibl. nat. Gravures.

J.-B. Kaiser : *A propos d'un chapitre provincial de Metz (1512)*, p. 290-293.

J. Rennard : *Le P. Pacifique de Provins aux Antilles*, p. 293-298. Capucin français mort aux Antilles vers 1647.

J. H. Gaillard : *L'épiscopat de Gautier de Bruges 1279-1306. Une répercussion du conflit entre Philippe le Bel et Boniface VIII dans le diocèse de Poitiers*, p. 373-385.

C. Enlart : *Jean d'Aucy, cordelier boulonnais et généalogiste*, p. 386-389.

P. Ubald d'Alençon.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

Bibliothèque des Archives Nationales [609], 60, rue des Francs-Bourgeois, Paris (IVe).

S. Gr. Mgr Benjamin-Octave Roland-Gosselin [610], évêque-coadjuteur de Versailles (Seine-et-Oise), présenté par Mgr Baudrillart.

M. l'abbé Marc Perroud [611], docteur en théologie, professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire, à Saint-Alban-Leysse (Savoie), présenté par M. Loridon.

Société d'histoire ecclésiastique d'Alsace [612], 11, rue de la Toussaint, Strasbourg (Bas-Rhin), présentée par le R. P. Allemang. Secrétaire : M. l'abbé Joseph Brauner.

M. le chanoine G. Bonnenfant [613], 15, rue du Docteur-Guindey, Evreux (Eure), présenté par M. Bucaille.

Positions de thèses de l'Ecole des Chartes.

Cette année, onze sur quinze des sujets traités se rapportent en totalité ou en partie à l'histoire ecclésiastique. Voici les noms des auteurs et les titres des mémoires :

Yvonne Bézard. La vie rurale dans l'archidiaconé de Josas, depuis la fin de la guerre de Cent ans jusqu'au début des guerres de Religion. — Pierre Caillet. Jean, bâtard de Bourbon (1413 ? - 1485), évêque du Puy (1443-1485), abbé de Cluny (1456-1485). — Jeanne Daguillon. Ulrich de Strasbourg, O. P. († 1277). Notice littéraire et édition des deux premiers livres de sa *Summa de bono*. — Jeanne Dupic. Histoire de la ville de Saint-Pourçain (XIIe-XVIe siècle) [Ch. II. Origine de la ville. Le prieuré.] — Gilette Gauthier. L'histoire et les institutions de Grasse depuis les origines du Consulat jusqu'à la réunion de la Provence à la Couronne (1155-1482) [Troisième partie. Ch. VII. La ville et son clergé. Ch. VIII. La ville et ses voisins... L'abbaye de Lérins.] — Le Rév. Georges Lacombe. Ph. D. Prévostin de Crémone, chancelier de l'Université de Paris de 1206 à 1209. — Paul Lefrancq. Les origines et les premières réformes de Saint-Cybard d'Angoulême. Histoire chronologique (VI-XIIe siècle), suivie d'une étude sur les archives anciennes et le cartulaire de cette abbaye. — Pierre Lelièvre. Guy le Fèvre de la Boderie, poète chrétien. — Henri Meylan. Les « Questions » de Philippe le Chancelier, chancelier de l'église de Paris (*Tractatus de bono nature et de bono in genere*), avec une introduction sur la vie et les œuvres théologiques de l'auteur. — Jean-Jérôme de Ribier. L'abbaye d'Obazine en Bas-Limousin. Etude historique et archéologique. — Abbé Jean Tarré. Les sources de la législation ecclésiastique dans la province Tarraconaise, depuis les origines jusqu'à Gratien.

L'impôt sur les clochers au XVIe siècle.

Le 10 février 1927, à la séance de la Société d'histoire du droit, M. Victor Carrière a fait part de ses recherches concernant *L'impôt sur les clochers au XVIe siècle.*

Les documents sur le sujet sont plutôt rares et la question elle-même à peine soupçonnée. La taxe sur les clochers fut imaginée à la veille de la campagne entreprise par Henri II, au printemps de 1552, contre l'empereur Charles-Quint. Elle fut levée par forme d'emprunt remboursable à un an sur les fabriques et joyaux d'églises, à raison de 20 livres par clocher, le fort portant le faible. On entendait alors par clocher toute église, chapelle ou fondation pieuse ayant une fabrique, des revenus ou un trésor. Plus explicitement, étaient soumis à la taxe les églises paroissiales, les établissements religieux, y compris les commanderies, et les fondations subsidiaires, comme hôpitaux, maladreries, chapitres, confréries de piété et chapelles. L'assiette et le recouvrement de cette taxe furent confiés aux soins d'ecclésiastiques, élus dans chaque diocèse au nombre de six. Le versement de la somme devait être effectué à la généralité voisine avant la fin de mai. C'est seulement au commencement de juin que fut arrêté le rôle des clochers du diocèse d'Evreux le seul que l'on connaît. La taxe y produisit 11.320 livres. Et, s'il faut en croire l'ambassadeur vénitien Jean Capello, l'emprunt rapporta au total 1.300.000 écus. Ajoutons que le prêt consenti ne fut jamais remboursé.

La contribution pour clocher fut renouvelée, de 1568 à 1588, cinq fois au moins, non plus par voie d'emprunt, mais en recourant au procédé de l'impôt, et chaque fois avec une taxe supérieure à 20 livres tournois. En 1568 et en 1574, on frappe les paroisses du royaume, au nombre de 26.968, d'un prélèvement de 31 livres 10 sols. En 1571, apparaît le premier édit relatif aux déclarations de temporel des fabriques, immédiatement suivi d'une imposition levée sur les fabriques des églises paroissiales d'après leur revenu. C'est l'impôt actuel sur le revenu global de chaque contribuable basé sur sa déclaration. En 1587, enfin, les clochers sont imposés d'une contribution de 15 écus. C'était lourd. Les députés du clergé de Reims, assemblés à Paris en décembre 1587, s'en plaignirent au roi : « Depuis deux mois, disent-ils, s'est levé plus de quatre millions sur tous les clochers, prenant 15 écus sur chacun d'iceux, lesquels ont été levés et se lèvent tant sur les héritages des fabriques, sur les fondations des annuels et legs pitoyables que par vente des calices et autres meubles destinés au service divin, choses entièrement inaliénables ».

Annuaire pontifical catholique pour 1927.

Paris, Maison de la Bonne Presse. In-8° de 928 pages. Prix : 35 francs.

On sait la raison d'être de l'*Annuaire catholique :* tenir au courant et renseigner d'après les sources en donnant, chaque année, scrupuleusement revues et mises à jour, les listes des hauts personnages et des principales institutions de l'universelle Eglise. Le volume de 1927 n'est pas inférieur à ses devanciers et, comme par le passé, mais avec un sentiment de gratitude sans cesse accru, il convient d'en reporter le mérite à son avisé directeur, le R. P. Chardavoine. Ce nouveau livre contient aussi quelques articles historiques. Ce sont, plus spécialement, l'étude biographique des Cardinaux du xie siècle, ceux-ci au nombre de 294 (pp. 129-154; — la monographie du diocèse de Mexico (pp. 505-512), sujet, hélas ! trop actuel; — la liste des ordres religieux accompagnée d'une notice sur chacun d'eux (p. 519-596); — enfin, les nouveaux bienheureux de 1926, parmi lesquels figurent nos 191 martyrs de Paris en septembre 1792 (pp. 833-850).

S. G.

La construction des voûtes de l'église de Flavigny-sur-Ozerain vers 1420.

Au cours d'un procès entre les religieux de l'abbaye bénédictine de Flavigny et le clergé séculier de l'église paroissiale pour régler leurs droits respectifs, deux témoins attestent que les voûtes de l'église paroissiale, au temps de leur jeunesse, vers 1420-1430, ont été construites aux frais des habitants sans que les religieux n'y participent aucunement. Et à cette occasion ils indiquent comment cette dépense a été payée.

« Guillaume de Vye, de Flavigny, tondeur de draps, aigié d'environ « soixante et dix ans... a veu, il deposant, que ladite eglise parrochiale « de Sainct-Genis n'estoit point voultée, scinon le chanceaul derriere, et « a veu et sceu voulter ladite eglise, laquelle eglise fut voultée pieça « aux depens des parrochiens d'icelle eglise, lesquels payerent, pour « sepmaine, chascune teste communiant, ung blanc, jusques ad ce que « l'ouvraige fut perfait... »

« Henri Charchetine, alias Ligerat, de Flavigny, bouchier, aigié d'en- « viron soixante ans... dit savoir, luy qui depose, pour ce qu'il a veu « faire les voutes d'icelle (église), ensemble la tour devant, pour la façon « desquelles chascune teste communiant payoist toutes les sepmaines « la somme d'ung petit blanc, et luy qui depose en a payé plusieurs « fois... »

(Archives départementales de la Côte-d'Or, série H, liasse 191, Procès de 1460, p. 79 et 90.)

La formation d'un curé de campagne en 1450.

Avant l'établissement des séminaires par le concile de Trente, les documents qui parlent de la formation du clergé rural en France sont plutôt rares. En voici un de 1460.

Au cours d'un procès entre les religieux de l'abbaye bénédictine de Flavigny (Côte-d'Or) et le clergé séculier de l'église paroissiale, le curé d'Arnay-sous-Vitteaux (Côte-d'Or), dans sa déposition, raconte son *curriculum vitæ* pour prouver qu'il connaissait très bien les usages de l'église.

« Messire Guillaume Le Moyne, presbitre, natif de Venerrey (Venarey- « les-Lannes), demourant à Arnay-soubs-Viteaulx, aigié d'environ trente « ans..... a demouré au lieu de Venarrey, avec le curé dudit lieu, par « l'espace d'environ *six ans en sa jeunesse qu'il servoit ledit curé*, et « depuis, a *demouré avec ledit curé pour aprendre son service par l'es-* « *pace d'environ ung an*, et depuis, a gouverné ladite cure environ « ung an... »

Après quelques années employées à servir un curé de paroisse rurale, le futur curé de campagne passait un an à s'initier à ses fonctions, et gouvernait ensuite une paroisse. Cette formation était plutôt sommaire..

(Archives départementales de la Côte-d'Or, série H, liasse 191, Procès de 1459-60, déposition du 14 juin 1460, p. 78.)

M. LANDROT.

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

Toulouse, Librairie MARQUESTE, 7, Rue Ozenne : E.-H. GUITARD, imprimeur-libraire-éditeur.

URBAIN II ET LA CROISADE

Où en est l'histoire des origines de la croisade. La genèse du projet pontifical.

I. — Le concile de Plaisance (mars 1095) et l'ambassade d'Alexis Ier Comnène. Critique du témoignage de Bernold de Constance. Le plan byzantin; effet qu'il produit sur Urbain II.

II. — L'itinéraire d'Urbain II avant le concile de Clermont : Le Puy, Saint-Gilles, Cluny. — Comment s'explique le voyage du pape à Saint-Gilles. — La conception première de la croisade : rôle assigné à Raymond IV, comte de Toulouse; la lutte contre l'Islam en Espagne et en Orient.

III. — Le concile de Clermont. Comment se précise le projet de croisade. — L'itinéraire d'Urbain II après le concile de Clermont; l'organisation de l'expédition; Raymond de Saint-Gilles est destiné à en être, sous l'autorité suprême du légat pontifical, Aimar de Monteil, le principal chef militaire. — En quoi le plan d'Urbain II a été dépassé.

L'histoire des origines de la première croisade a été dépouillée par l'érudition moderne d'un bon nombre de légendes qui en avaient longtemps obscurci ou altéré les traits. Il apparaît clairement aujourd'hui, à la suite des travaux de MM. Hagenmeyer et Röhricht en Allemagne, Bréhier et Chalandon en France[1], que l'initiative des *Gesta Dei per Francos* appartient au seul Urbain II, mais, s'il est avéré que le grand pape français de la fin du XIe siècle est « l'auteur principal de l'expédition destinée à libérer les chrétiens de Terre Sainte »[2], on voit moins bien comment son projet a pris corps et quelle en a été la physionomie première. Etant donné la pénurie des textes, il est peu probable que ce troublant problème reçoive jamais une solution définitive. Du moins est-il

1. Hagenmeyer, *Le vrai et le faux sur Pierre l'Ermite*, trad. Furcy-Raynaud, Paris, 1883; *Die Kreuzzugsbriefe*, Innsbruck, 1901. — Röhricht, *Geschichte des ersten Kreuzzuges*, Innsbruck, 1901. — L. Bréhier, *L'Eglise et l'Orient au Moyen Age. Les croisades*, 3e édit., Paris, 1911. — F. Chalandon, *Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène*, Paris, 1900; *Histoire de la première croisade jusqu'à l'élection de Godefroi de Bouillon*, Paris, 1925.

2. C'est l'expression dont se sert le chroniqueur Bernold de Constance, a. 1096 (M. G. H., SS, t. V, p. 464).

susceptible d'être serré de plus près qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Certains faits qui ont jalonné l'itinéraire pontifical au cours des années 1095-1096 méritent de retenir davantage l'attention et peuvent susciter quelques hypothèses nouvelles sur la genèse de l'idée de croisade chez le pape Urbain II.

I

Le plus lointain écho de la croisade qu'aient transmis les textes, retentit au concile de Plaisance que présida Urbain II, du 1er au 7 mars 1095. Réuni pour s'occuper du schisme impérial, de la réforme de l'Eglise, de la discipline ecclésiastique, ce synode fut marqué par un incident sur la valeur duquel on a beaucoup discuté. Les nombreux prélats qui avaient répondu à l'invitation pontificale furent, au dire de Bernold de Constance, interrompus dans leurs délibérations par l'arrivée des ambassadeurs de l'empereur de Constantinople, Alexis Ier Comnène. Ceux-ci étaient chargés de « solliciter instamment du pape et de tous les fidèles du Christ un secours pour la défense de la sainte Eglise ». Bernold ajoute qu'Urbain II exhorta vivement les chrétiens à se porter au secours d'Alexis et à aider ce prince à se débarrasser des infidèles parvenus jusqu'aux portes de Constantinople[3].

Pendant longtemps on a vu dans le concile de Plaisance le prélude de la grande assemblée de Clermont où, en novembre 1095, la croisade fut acclamée, puis l'opinion inverse a généralement prévalu[4] et, sous prétexte que le message d'Alexis ne renfermait pas la moindre allusion à la Terre

3. Bernold de Constance, a. 1095 : « Item legatio Constantinopolitani imperatoris ad hanc sinodum pervenit, qui domnum papam omnesque Christi fideles suppliciter imploravit, ut aliquod auxilium sibi contra paganos pro defensione sanctae ecclesiae conferrent, quam pagani jam pene in illis partibus deleverant, qui partes illas usque ad muros Constantinopolitanae civitatis obtinuerant. Ad hoc ergo auxilium domnus papa multos incitavit, ut etiam jurejurando promitterent se illuc, Deo annuente, ituros et eidem imperatori contra paganos pro posse suo fidelissimum adjutorium collaturos » (M. G. H., SS, t. V, p. 462).

4. Le R. P. Leib, dans son beau livre sur *Rome, Kiev et Byzance à la fin du XIe siècle* (Paris, 1924), est resté fidèle à l'opinion traditionnelle. « Le concile de Plaisance, écrit-il (p. 181), quoi qu'il ne soit pas encore la prédication de la croisade, peut cependant en être regardé comme l'introduction. »

Sainte, on en est venu à penser qu'il n'avait eu aucune importance[5]. « Délivrer Jérusalem, a écrit le plus récent historien de la croisade, M. Chalandon, n'était point la même chose que protéger Constantinople contre les Turcs. » D'ailleurs « la situation de l'empire grec en 1095 ne motivait nullement un appel au secours et, s'il y a eu réellement une demande du Basileus, celui-ci a dû se borner à solliciter du pape, comme il l'avait déjà fait à diverses reprises, son appui pour lever des bandes de mercenaires dont l'empire avait un besoin constant[6]. » M. Chalandon va jusqu'à mettre en doute la réalité de cet appel des Grecs. « Peut-être Bernold, lit-on dans son *Essai sur Alexis 1er Comnène*[7], a-t-il par erreur rapporté à cette date les demandes d'Alexis qui se produisirent les années précédentes ou plus vraisemblablement il y a eu à Plaisance des envoyés d'Alexis, mais des envoyés venus pour reprendre la négociation touchant la réunion des deux Eglises. »

Bref, le texte de Bernold allant à l'encontre de la thèse de M. Chalandon sur la politique d'Alexis 1er, il faudrait n'en tenir aucun compte[8]. Or, si l'on ne doit pas chercher à lui faire dire plus qu'il ne contient, si l'on ne saurait en tirer aucune conclusion précise quant à la nature et à la valeur du secours demandé par Alexis, il n'est pas permis de récuser un tel témoignage. Bernold de Constance non seulement est contemporain des faits qu'il rapporte, mais parmi les chroniqueurs du XIe siècle il se distingue par la sûreté de son information toujours puisée aux meilleures sources, en même temps que par son souci constant de donner des faits qu'il rapporte un récit véridique et sincère[9]. En ce qui concerne spécialement le concile de Plaisance, la comparaison que l'on peut faire entre sa rédaction et le texte des canons qui nous est parvenu

5. Cf. notamment : Riant, *Inventaire critique des lettres historiques des croisades* dans *Archives de l'Orient latin*, t. I (Paris, 1881), p. 101 et suiv. — Chalandon, *Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène*, p. 156; *Histoire de la première croisade*, p. 17-18.

6. Chalandon, *Histoire de la première croisade*, p. 18.

7. Page 156.

8. Chalandon, *Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène;* p. 156 : « Je crois avec Riant qu'on a attaché trop d'importance au témoignage de Bernold. »

9. Sur la valeur de la chronique de Bernold de Constance, cf. A. Fliche, *La Réforme grégorienne*, t. II (Louvain-Paris, 1926), p. 47 et suiv., et aussi E. Strelau, *Leben und Werke des Mönchen Bernolds* (Leipzig-Iéna, 1899), p. 73 et suiv.

par une autre voie[10], prouve manifestement qu'il était très exactement renseigné et, comme il est mort en 1100, il n'a écrit que très peu de temps après l'événement. Sa version est la plus ancienne de toutes. D'autre part, le silence des premiers historiens de la croisade, comme l'auteur des *Gesta Francorum et aliorum Hierosolimitanorum* ou comme Raymond d'Aiguilhe, ne saurait être opposé à sa mention si nette et si catégorique. M. Chalandon, qui a formulé cette objection dans son *Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène*, a insisté avec beaucoup de raison dans son *Histoire de la première croisade* sur la brièveté de la narration des préliminaires de l'expédition[11] aussi bien chez l'auteur des *Gesta* que chez Raymond d'Aiguilhe. Ni l'un ni l'autre ne parlent du concile de Clermont; faudrait-il donc conclure que ce concile n'a eu aucun rôle dans l'élaboration de la croisade ?

Il n'existe d'ailleurs aucune impossibilité à ce que la question turque ait été posée devant le concile de Plaisance. Sans doute, comme l'affirme M. Chalandon, la situation de l'empire grec, en 1095, n'était pas inquiétante, mais Alexis Ier n'a-t-il pu nourrir à cette date le projet de restaurer la puissance byzantine en Asie en récupérant les régions occupées par les Turcs qui avaient réussi en dix ans, de 1071 à 1081, à occuper tout le pays compris entre les sources de l'Euphrate et les rives du Bosphore[12] ? Pour la réalisation d'un tel rêve un concours extérieur pouvait être sinon indispensable, du moins fort utile. Le plus sûr moyen de l'obtenir n'était-il pas de mettre en avant, comme l'indique précisément le texte de Bernold, la nécessité urgente de défendre l'Eglise persécutée par les infidèles ? Rien ne s'oppose donc à ce que les légats

10. Cf. Mansi, t. XX, col. 804-806.

11. *Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène*, p. 156-157 : « Il serait d'ailleurs bien étonnant que, s'il y avait eu réellement un appel des Grecs, aucun des historiens, témoins oculaires de la première croisade, n'eût mentionné cette demande de secours. Or ni l'auteur des *Gesta*, ni Raimond d'Agiles, ni Foucher de Chartres n'en parlent. » Dans son *Histoire de la première croisade*, p. 28, M. Chalandon, après avoir prouvé avec beaucoup de finesse que l'on a fort exagéré l'importance du concile de Clermont, note que « les premiers historiens qui écrivent le récit de la croisade n'en parlent même pas ». Comment s'étonner dès lors que, muets sur la grande assemblée qui a donné l'impulsion, ils ne disent rien du concile de Plaisance ni de l'ambassade des Grecs ?

12. Cf. Laurent, *Byzance et les Turcs Seldjoucides dans l'Asie occidentale jusqu'en 1081*, Paris, 1913.

d'Alexis, pour parvenir à leurs fins, aient brossé un sombre tableau des souffrances endurées par les églises orientales. Bernold représente la croisade comme ayant pour but de « libérer les chrétiens[13] » et les autres versions originelles laissent entendre que telle a bien été l'intention première d'Urbain II. « A la nouvelle que les provinces de la Romanie avaient été conquises par les Turcs sur les chrétiens et réduites brutalement à la servitude, écrit Foucher de Chartres, le pape, touché de compassion et poussé par l'amour de Dieu, franchit les Alpes et descendit en Gaule[14] ». Urbain II lui-même, au début de la lettre aux fidèles de Flandre, le seul document qui nous soit parvenu où il ait directement exprimé sa pensée, confirme cette interprétation[15]; c'est à « la rage barbare qui a douloureusement dévasté les églises de Dieu en Orient » qu'il faut attribuer l'inspiration de la croisade.

Depuis longtemps en effet le pape s'intéressait au sort des pays tombés sous le joug musulman. Issu d'une vieille famille de noblesse champenoise, né vers 1040 à Châtillon-sur-Marne, il avait été nommé archidiacre du diocèse de Reims en 1064[16], c'est-à-dire au moment même où son compatriote, Ebles de Roucy, conduisait en Espagne, pour y participer à une véritable croisade, les chevaliers champenois. Plus tard à Cluny, puis à Rome, il avait été fort bien placé pour suivre le développement, mieux connu aujourd'hui depuis l'apparition du volume si décisif de M. Boissonnade sur les origines de la chanson de Roland[17], de la lutte menée par la chevalerie française contre l'Islam dans la péninsule ibérique, lutte que la papauté n'avait cessé d'encourager au temps d'Alexandre II et de Grégoire VII[18]. Depuis 1087, un retour offensif de l'Islam avait provoqué une recrudescence de cette croisade espagnole[19].

13. Bernold de Constance, a. 1096 (M. G. H., SS., t. V, p. 464).
14. Foucher de Chartres, *Gesta Francorum Jerusalem expugnantium*, c. 1 (*Hist. occid.*, t. III, p. 321).
15. Jaffé-Wattenbach, 5608.
16. Cf. Gousset, *Les actes de la province ecclésiastique de Reims*, t. II, p. 75-77, où une charte fournit cette date d'où l'on peut déduire celle de la naissance d'Urbain II. — Sur la famille du pape, cf. Guibert de Nogent, *Gesta Dei per Francos*, II, 1 (*Hist. occid.*, t. IV, p. 135), et Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, VIII, 7 (édit. Leprévost, t. III, p. 306-307).
17. P. Boissonnade, *Du nouveau sur la chanson de Roland*, Paris, 1923.
18. Boissonnade, *ouvr. cité*, p. 23 et suiv.
19. Boissonnade, *ouvr. cité*, p. 33 et suiv.

Lorsque les envoyés d'Alexis parurent à Plaisance et apitoyèrent les membres du concile sur le sort douloureux des chrétientés orientales, un rapprochement ne manqua pas de s'opérer dans l'esprit d'Urbain II et l'idée d'étendre à l'Orient, avec les mêmes procédés et les mêmes moyens, les *Gesta Francorum* commencés en Espagne est née tout naturellement.

En résumé le rôle du concile de Plaisance, en ce qui concerne les origines de la croisade, a été plus important que ne l'ont pensé MM. Riant et Chalandon. Rien n'autorise à rejeter le témoignage très sûr de Bernold de Constance ni à mettre en doute la réalité du message d'Alexis qui, comme le remarque très justement M. Bréhier dans les meilleures pages qu'ait inspirées la première croisade, a dû « agir sur l'esprit d'Urbain II et lui inspirer l'idée d'un appel général à l'Occident[20] », sans que le pape ait pour cela songé à entrer dans les vues de l'empereur d'Orient. Il reste à déterminer comment la volonté du pontife à revêtu une forme plus précise et plus concrète, à dégager la physionomie de son projet primitif. Son itinéraire, après le concile de Plaisance, peut suggérer quelques hypothèses à ce sujet.

II

Après avoir retracé avec sa précision habituelle les étapes d'Urbain II en Lombardie, Bernold de Constance fournit une indication qui mérite d'être retenue. « C'est par mer, dit-il, que le seigneur pape après avoir réglé favorablement toutes choses en Lombardie, se rendit en Gaule. Il arriva à Notre-Dame du Puy, le jour de l'Assomption de la Sainte Vierge »[21]. Cette dernière mention est pleinement confirmée par une bulle pontificale. La première est en désaccord avec la version, précédemment citée, de Foucher de Chartres qui fait venir Urbain II par les Alpes[22]. Or Foucher ne se préoccupe en aucune façon de l'itinéraire du pape sur lequel il est complè-

20. Bréhier, *L'Eglise et l'Orient au Moyen Age*, p. 62.

21. Bernold de Constance, a. 1096 : « Dominus papa, rebus in Longobardia bene dispositis, in Gallias marino itinere cepit divertere et ad sanctam Mariam ad Podium in Assumptione ipsius pervenit » (M. G. H., SS., t. V, p. 463).

22. Foucher de Chartres, c. 1 (*loc. cit.*).

tement muet et le premier chapitre de ses *Gesta Francorum* a une allure oratoire qui enlève tout crédit aux expressions dont il se sert, en sorte que « franchir les monts » a pu fort bien être pour lui synonyme de « venir en Gaule ». On ne saurait dès lors faire état d'un témoignage aussi peu historique pour écarter celui de Bernold, que ne contredit pas l'itinéraire qui se dégage des bulles. Celles-ci permettent de suivre Urbain II de Plaisance, où il est encore le 4 avril[23], à Crémone le 15 avril[24], à Milan du 6 au 26 mai[25], à Asti le 27 juin[26], puis on perd la trace du pape jusqu'à Valence ou on le retrouve dans les premiers jours d'août[27]. Pour aller d'Asti à Valence, Urbain II a pu s'embarquer à Gênes ou sur quelque autre point de la côte qu'il a longée tout d'abord, pour remonter ensuite le cours du Rhône.

De Valence Urbain II s'est rendu au Puy où Bernold de Constance signale avec raison sa présence le jour de l'Assomption. C'est du Puy que part, le 15 août 1095, la seule des bulles de convocation au concile de Clermont qui ait été conservée[28] ; elle ne fournit d'ailleurs aucune indication sur le but que le pape assigne à l'assemblée. Du Puy, après un pélerinage à La Chaise Dieu (18 août)[29], Urbain II se dirige vers Romans en Dauphiné, qu'il traverse le 23 août[30], puis vers Saint-Gilles où, le 1er septembre, il préside la solennité de la fête patronale et où sa présence est encore constatée le 6 septembre[31]. Saint-Gilles est sa dernière étape vers le sud. Il revient sur ses pas, remonte vers le nord par Tarascon (11 septembre), Avignon (12 septembre), Saint-Paul-Trois-Châteaux (19 septembre), Lyon (8 octobre), Mâcon (17 octobre)[32]. Le 18 octobre, il est arrivé à Cluny[33] où il séjourne au moins jusqu'à la fin

23. Jaffé-Wattenbach, 5560.
24. Jaffé-Wattenbach, 5561.
25. Jaffé-Wattenbach, 5564-5568.
26. Jaffé-Wattenbach, 5569.
27. Cf. la chronique des évêques de Valence, publiée par Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 213.
28. Jaffé-Wattenbach, 5570.
29. Jaffé-Wattenbach, 5572.
30. Jaffé-Wattenbach, 5573.
31. Jaffé-Wattenbach, 5577 et 5575. Rien n'indique que comme le veut Dom Vaissète (*Histoire de Languedoc*, t. III, p. 479), Urbain II soit venu à Nîmes à ce moment là.
32. Jaffé-Wattenbach, 5576-5581.
33. Jaffé-Wattenbach, 5582.

du mois[34]. Il gagne enfin Clermont par Autun, Souvigny et Le Monteil[35]. Le concile s'ouvre le 18 novembre[36].

Si l'on essaie de dégager de cette énumération les grandes lignes de l'itinéraire pontifical pour découvrir les motifs qui l'ont inspiré, on remarque qu'Urbain II, en arrivant en France, va droit au Puy d'où il lance les convocations au concile de Clermont, après quoi il revient sur ses pas et reprend le chemin du midi d'où il arrive. Le but de son voyage est, à n'en pas douter, Saint-Gilles où il est resté plus d'une semaine, car il y est parvenu au plus tard le 31 août et il en est parti au plus tôt le 7 septembre, plus vraisemblablement le 10, puisque le 11, il n'est encore qu'à Tarascon. Jusqu'à l'ouverture du concile de Clermont il ne fera d'autre séjour un peu prolongé qu'à Cluny.

Le Puy, Saint-Gilles et Cluny ont donc été les trois étapes essentielles de l'itinéraire pontifical, d'août à novembre 1095. Seules la première et la dernière ont jusqu'ici retenu l'attention des historiens pour lesquels le voyage du pape dans le midi est passé inaperçu. Il doit avoir pourtant une signification qu'il importe de rechercher. Si le zèle réformateur d'Aimar de Monteil, évêque du Puy, suffit à expliquer la visite immédiate d'Urbain II, si, en venant à Cluny, le pontife a pu uniquement céder aux sentiments d'affection qu'il gardait envers ses anciens frères dans la vie monastique, en revanche il est *a priori* surprenant qu'Urbain II, qui vient du midi, rétrograde brusquement vers Saint-Gilles, surtout si, comme il y a tout lieu de le croire, il est arrivé en France par mer et a remonté le Rhône jusqu'à Valence. Il a eu certainement une raison spéciale de se rendre à Saint-Gilles en septembre et, cette raison n'étant pas inhérente au monastère où la consécration d'une nouvelle basilique n'aura lieu que l'année suivante[37], ne faudrait-il pas la rattacher au projet de croisade ?

On est généralement d'accord pour penser que l'évêque du

34. Le 25 octobre, Urbain II a consacré le maître-autel de la nouvelle église. Cf. *Chronicon Cluniacense* (M. G. H., SS., t. XIV, p. 100; H. F., t. XII, p. 313).

35. JAFFÉ-WATTENBACH, 5584-5586.

36. C'est la date donnée par tous les chroniqueurs.

37. Urbain II rapporte lui-même, dans un privilège pour Saint-Gilles du 22 juillet 1096 (JAFFÉ-WATTENBACH, 5659) qu'il vient de consacrer la nouvelle église du monastère.

Puy, Aimar de Monteil, a fait, un peu avant 1087, le pélerinage de Terre-Sainte[38]. D'autre part Urbain II l'aurait-il, au concile de Clermont, institué comme chef de la croisade, sans s'être entretenu avec lui d'un projet qui a été mûri avant la réunion de cette assemblée ? Il y a donc tout lieu de penser qu'il a été question de ce projet au Puy en août 1095, et il paraît vraisemblable qu'Aimar de Monteil, grâce à son expérience de pélerin, a aidé le pape à donner une forme concrète et pratique aux intentions généreuses qu'avaient fait germer les nouvelles apportées à Plaisance par les ambassadeurs d'Alexis 1er. Et, comme dans sa lumineuse étude sur Aimar de Monteil[39], M. Bréhier a établi de façon tout à fait péremptoire que l'évêque du Puy était depuis plusieurs années en rapports avec Raymond IV de Saint-Gilles, comte de Toulouse, qui l'assistera plus tard dans le commandement d'une des armées de la croisade[40], on peut se demander si Urbain II ne se serait pas rendu à Saint-Gilles, sur le conseil d'Aimar, pour négocier avec Raymond IV, dont le concours militaire pouvait lui être très précieux.

Cette hypothèse peut invoquer en sa faveur un certain nombre d'arguments. Sans doute elle ne saurait faire état de la version tardive de l'historien anglais Guillaume de Malmesbury suivant laquelle Raymond de Saint-Gilles se serait croisé sur les instances de l'évêque de Cahors, Géraud, puis, après la mort de celui-ci, d'Aimar de Monteil, évêque du Puy[41]. M. Chalandon considère à bon droit cette version, comme légendaire, car Géraud, que Guillaume de Malmesbury fait mourir en 1095, a vécu en réalité jusqu'en 1112[42]. En revanche, aucun critique moderne n'a rejeté la narration de Baudri de Dol, reproduite par Orderic Vital, aux termes de laquelle des ambassadeurs de Raymond de Saint-Gilles arrivèrent à Clermont au moment où le concile allait prendre fin et

38. Une mention de ce voyage se trouve dans le *Chronicon S. Theofredi* (édit. Ulysse Chevalier dans *Cartulaire de Saint-Chaffre du Monastier*, Paris, 1881, p. 13-14). Cf. Bréhier, *L'Eglise et l'Orient au Moyen Age*, p. 64; Chalandon, *Histoire de la première croisade*, p. 43-44.

39. Louis Bréhier, *Un évêque du Puy à la première croisade. Adémar de Monteil*, Le Puy-en-Velay, 1923.

40. Bréhier, *Adémar de Monteil*, p. 11.

41. Guillaume de Malmesbury, *De gestis regum Anglorum*, IV, 388 (édit. Stubs, t. II, p. 456-457).

42. Chalandon, *Histoire de la première croisade*, p. 31.

remirent au pape la promesse du comte de Toulouse de faire partie de l'expédition qui irait délivrer la Terre Sainte[43]. Ces ambassadeurs s'étant mis en route avant le jour où Urbain II a invité ses auditeurs à partir pour l'Orient, il en résulte qu'en novembre 1095 le grand feudataire du midi de la France savait que la croisade allait être prêchée et qu'il était initié au projet d'Urbain II. Dès lors n'est-il pas permis de supposer que cette initiation a eu lieu pendant le séjour d'Urbain II à Saint-Gilles, du 1er au 10 septembre 1095 ?

Le voyage, en somme inattendu, du pape dans le midi de la France semble autoriser cette hypothèse qui, par ailleurs, s'accorde avec certains faits positifs. En 1094-1095, Raymond de Saint-Gilles a constamment séjourné dans le voisinage du monastère. Si, à cette date, il porte déjà le titre de comte de de Toulouse, il ne paraît jamais dans son fief occidental où, au moins jusqu'en 1093, et peut-être jusqu'en 1095, il exerce l'autorité comtale conjointement avec son frère Guillaume IV, mort dans cet intervalle[44]. L'acquisition récente de la Provence (il prend pour la première fois le titre de marquis en 1094)[45], a peut-être encore contribué à le fixer, pendant cette période, dans ses fiefs méditerranéens où les chartes permettent de relever constamment sa présence. Le 1er septembre 1094, devant le tombeau de saint Gilles, il répare solennellement ses torts envers les moines qui ont la garde des saintes reliques[46]. Le 25 mars 1095, il est à Psalmodi[47]. Au mois de juin de la même année, il assiste au mariage de son fils aîné, Bertrand, avec Hélène, fille d'Eudes Ier, duc de Bourgogne, comme en

43. Baudri de Dol, *Historia Hierosolymitana*, I, 5 (*Hist. occid.*), t. IV, p. 16). — Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, IX, 2, édit. Leprévost, t. III, p. 469).

44. Guillaume IV a souscrit encore en 1093 un acte concernant l'abbaye de Sorèze (Vaissète, *Histoire de Languedoc*, nouv. édit., t. V, Toulouse, 1875, Preuves, n° CCCVI, col. 730), mais on ignore la date exacte de sa mort survenue certainement avant le passage d'Urbain II à Toulouse, en mai 1096.

45. Cf. G. de Manteyer, *La Provence du premier au douzième siècle*, Paris, 1908, p. 304-305. Cet historien a établi qu'aucun comte de Toulouse n'a pris le titre de marquis de Provence avant Raymond de Saint-Gilles et prouvé que c'est seulement après la disparition de tous les mâles de la maison d'Arles, soit en 1094, que Raymond a ajouté à ses titres de comte de Rodez, Nîmes et Narbonne, celui de marquis de Provence.

46. Cf. Jaffé-Wattenbach, 5540, où il est fait allusion à ce fait.

47. Vaissète, t. V, n° CCCIX, col. 733-734.

témoigne sa signature au contrat[48]. Dès lors, rien n'exclut la possibilité d'une entrevue avec Urbain II que l'itinéraire du pontife rend tout à fait plausible.

On comprend d'ailleurs qu'avant d'inviter les chevaliers français à partir pour la Terre Sainte, le pape ait pu désirer un avis particulièrement autorisé et s'assurer un concours éminemment utile. Sauf peut-être Eudes Ier, duc de Bourgogne, personne n'était plus qualifié que Raymond de Saint-Gilles pour prendre la direction de la croisade. N'avaient-ils pas été l'un et l'autre les vrais chefs des armées engagées en Espagne depuis 1087[49] ? Toutefois le duc de Bourgogne, si valeureux qu'il fût, ne donnait pas les mêmes garanties. Violent, dénué de tout respect pour l'Eglise et pour les choses saintes, tout dévoué au roi Philippe Ier qui était sous le coup de l'excommunication, Eudes n'avait aucun titre à la confiance du Saint-Siège[50]. Raymond IV, au contraire, tout en s'étant lui aussi distingué au cours de la croisade d'Espagne[51], s'imposait à l'attention du pape, par sa piété et par ses sentiments de déférence envers l'autorité religieuse. Avant de partir pour l'Orient, il ira en pélerinage à La Chaise-Dieu, remettra à l'église du Puy une somme destinée à faire brûler jusqu'au jour de sa mort un cierge devant l'image de Notre-Dame[52], réparera ses torts envers le monastère de Saint-Gilles[53] et fera vœu de ne jamais revenir dans ses états[54]. De tous les chefs croisés, il sera le plus franchement chrétien.

On conçoit donc qu'Aimar de Monteil ait pu suggérer à Urbain II l'idée de s'assurer le concours de Raymond IV. Le voyage pontifical dans le midi de la France reçoit, de ce fait, une explication satisfaisante et l'on comprend, du même coup, pourquoi l'adhésion du comte à la croisade a pu être donnée le lendemain du jour où celle-ci fut prêchée.

Après s'être ménagé ce précieux appoint, Urbain II n'a pas cessé ses négociations et il semble bien avoir cherché à grouper

48. Vaissète, t. V, n° CCCXI, col. 738-739.
49. Boissonnade, ouvr. cité, p. 33-34.
50. Cf. A. Fliche, *Le règne de Philippe Ier, roi de France* (Paris, 1912), p. 244.
51. Il a épousé Elvire, fille naturelle d'Alphonse VI, roi de Castille. Cf. Boissonnade, p. 33-34.
52. Vaissète, t. V, n° CCCXVII, col. 748.
53. Vaissète, t. V, n° CCCXV, col. 743-744.
54. Cf. Bréhier, *Adémar de Monteil*, p. 9-10.

autour d'Aimar de Monteil, chef suprême de l'expédition, d'autres princes français. Peu de temps avant le concile de Clermont, son légat, Hugues de Lyon, rencontre à Mozat Philippe Ier, toujours embourbé dans son adultère avec Bertrade de Montfort[55]. Cette entrevue, aux portes de la capitale de l'Auvergne, à cette date, est déjà en elle-même significative. Elle le devient davantage encore, si l'on remarque qu'elle a lieu en présence d'Aimar de Monteil qui n'avait, si l'on exclut l'idée de croisade, aucune raison particulière d'y assister et du duc Eudes Ier de Bourgogne qui s'était, plus qu'aucun autre seigneur, distingué dans la lutte contre l'Islam en Espagne[56]. Urbain II n'aurait-il pas, au cours de son séjour à Cluny où il dut être question de ses projets[57], entrevu pour le prince coupable une pénitence digne de son péché et caressé le rêve de le diriger vers la Terre-Sainte, en compagnie d'Aimar de Monteil et d'Eudes Ier de Bourgogne ? Mais Philippe Ier ne voulut pas se séparer de l'épouse infidèle du comte d'Anjou; il persévéra dans son adultère et les choses en restèrent là. Il ne fallait pas compter sur la participation du *rex Francorum*, pas plus que sur celle de l'empereur et du roi d'Angleterre également excommuniés. Eudes de Bourgogne s'abstint lui aussi. L'armée d'Orient, comme l'armée d'Espagne, était destinée à se recruter surtout parmi les féodaux du midi.

III

Au concile de Clermont, le plan d'Urbain II se découvre et se précise. Telle est la place de cette assemblée dans les origines

55. Cf. A. Fliche, *Le règne de Philippe Ier, roi de France*, p. 58-59.

56. Les souscriptions de Hugues de Lyon, d'Aimar de Monteil et d'Eudes Ier de Bourgogne figurent, à côté de celle du roi, dans le diplôme royal qui permet de reconstituer cette entrevue. Cf. Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France*, n° CXXXV, p. 342.

57. Pendant son séjour à Cluny, Urbain II a pu recueillir quelques précisions sur les faits relatifs à la croisade d'Espagne, mais nous ne croyons pas que Cluny ait eu dans l'élaboration de la croisade en Occident et en Orient l'importance qu'on lui attribue généralement. M. Boissonnade, ouvr. cité, p. 11-13, tout en adhérant à l'opinion traditionnelle, ne cite aucun texte décisif. Il montre comment la réforme clunisienne a pénétré, au xie siècle, dans les abbayes espagnoles, mais doit-on nécessairement conclure que la croisade est une conséquence fatale de cette réforme ? C'est ce qui, à notre avis, n'a jamais été prouvé par aucun texte. Cluny a pu entretenir une atmosphère favorable à un mouvement contre l'Islam, mais il reste à démontrer que ce mouvement a été provoqué par la puissante congrégation.

de la croisade et il semble que le mouvement d'enthousiasme, provoqué par la communication pontificale, ait été moins intense qu'on ne l'a cru longtemps. « Il paraît probable, note très justement M. Chalandon[58], que le nombre de ceux qui prirent aussitôt la croix à Clermont fut relativement peu considérable eu égard au nombre de tous ceux qui devaient prendre part à la croisade, que le recrutement le plus important fut obtenu par la prédication qui suivit le concile. » Cette hypothèse dispose d'un argument de tout premier ordre, à savoir le silence des premiers narrateurs de la croisade, de l'auteur anonyme des *Gesta Francorum* et de Raymond d'Aiguilhe, chez lesquels se trouvent les deux plus anciennes versions de l'événement. Suivant M. Chalandon, cette omission implique que « la croisade qui, pour la postérité est l'œuvre principale du concile de Clermont n'eut, au moment même de la réunion de ce concile, qu'une importance secondaire »[59]. C'est peut-être aller un peu loin. S'il faut se résigner à ignorer la teneur exacte du discours d'Urbain II, différemment rapporté par les chroniqueurs, il reste certain que c'est au concile de Clermont que le projet pontifical a été divulgué. Le fameux synode n'est pas, comme on l'a autrefois affirmé, le point de départ de la croisade qui n'y est pas née spontanément, mais il constitue un épisode essentiel, une étape décisive dans l'élaboration du plan d'Urbain II qui s'y est majestueusement déployé.

Si en effet dans les récits des chroniqueurs on élimine les développements oratoires et imaginatifs pour ne retenir que les faits certains et incontestés, le concile de Clermont peut se ramener au schéma suivant :

1° Avant la chaleureuse improvisation du 27 novembre, dont la réalité ne saurait être mise en doute[60], il a déjà été

58. Chalandon, *Histoire de la première croisade*, p. 41.

59. Chalandon, *Hist. de la première croisade*, p. 33.

60. La prédication de la croisade par Urbain II au concile de Clermont et aux autres synodes tenus en France en 1095-1096 est attestée non seulement par ceux des historiens de la croisade qui ont rapporté avec quelques variantes le discours pontifical, mais aussi par plusieurs chroniqueurs contemporains. On lit par exemple dans Bernold de Constance, a. 1096 : « Nam in praeteritis sinodis studiosissime omnes de hac expeditione praemonuit eamque eis in remissionem peccatorum faciendam firmissime commendavit » (M. G. H., SS., t. V, p. 464). Urbain II écrira lui-même, peu après le concile aux fidèles de Flandre (Jaffé-Wattenbach, 5608) : « Fraternitatem vestram jampridem multorum relatione didicisse credimus barbaricam rabiem ecclesias Dei, in Orientis partibus,

question de la croisade : parmi les canons votés au cours des premières sessions il en est un qui accorde la remise des peines temporelles à ceux qui iraient en Terre Sainte pour des motifs pieux et non pour conquérir des honneurs ou des trésors[61].

2° Le 28 novembre, Aimar de Monteil a été désigné comme légat pontifical, chargé de tenir la place du pape à la tête de l'armée qui irait en Terre Sainte[62]. C'est sans doute ce jour-là aussi qu'ont été édictées les mesures spéciales concernant les biens des croisés et l'obligation du vœu de croisade qui ne figurent pas dans les canons proprement dits[63].

3° Avant la clôture du concile, les ambassadeurs de Raymond IV de Saint-Gilles ont remis au pape le vœu de leur seigneur, le premier feudataire qui ait pris la croix[64].

A l'aide de ces renseignements fournis par les textes, il est assez aisé de fixer la pensée d'Urbain II au moment du concile de Clermont. Le pape arrive avec un projet précis, puisqu'on s'occupe de la croisade dès les premières sessions du synode. D'autre part, il est loin de se douter de l'ampleur que va prendre le mouvement et il n'envisage que la création d'une armée unique placée sous le commandement d'Aimar de Monteil avec Raymond de Saint-Gilles comme lieutenant. Rien ne prouve que celui-ci ait, comme le veut M. Chalandon[65], « cherché à se faire désigner par le pape comme chef de l'expédition ». Raymond n'a jamais songé, au moins jusqu'à la mort du légat, à assumer la direction suprême qui ne pouvait appartenir qu'au représentant du

miserabili infestatione devastasse. Insuper etiam sanctam civitatem Christi, passione et resurrectione illustratam, sue intolerabili servituti, cum suis ecclesiis, quod dici nefas est, mancipasse. Cui calamitati pio contuitu condolentes, Gallicanas partes visitavimus, ejusque terre principes et subditos ad liberationem orientalium ecclesiarum ex magna parte sollicitavimus et hujusmodi procinctum pro remissione omnium peccatorum suorum in Arvernensi concilio celebriter eis injunximus. »

61. Mansi, t. XX, col. 816, canon 2.

62. Sur les pouvoirs d'Aimar de Monteil, cf. la lettre précédemment citée aux fidèles de Flandre : « Carissimum filium Ademarum, Podiensem episcopum, hujus itineris ac laboris ducem, vice nostra constituimus, ut quibus hanc viam forte suscipere placuerit ejus jussionibus tanquam nostris pareant atque ejus solutionibus seu legationibus, quantum ad hoc negotium pertinere videbitur, omnino subjaceant. »

63. Mansi, t. XX, col. 827.

64. Voir ci-dessus, p. .

65. Chalandon, *Histoire de la première croisade*, p. 46-47.

Saint-Siège auquel, en vertu d'une tradition déjà ancienne, devait revenir la propriété éminente des terres reconquises sur l'Infidèle[66]. De plus, une autorité laïque, à la tête d'une expédition qui devait grouper le plus grand nombre possible de seigneurs féodaux, eût suscité des oppositions, des jalousies, autant de germes de division qu'il fallait éviter, si l'on voulait assurer le succès. Raymond de Saint-Gilles, suivant l'expression de Baudri de Dol[67], jouera le rôle d'Aaron auprès de Moïse qu'incarne Aimar de Monteil, chef suprême de l'armée destinée à libérer les chrétientés de Terre Sainte.

Pendant les mois qui suivent, Urbain II organise la croisade, conformément aux directives qu'il a tracées lors du concile de Clermont. Il ne songe nullement à mettre sur pied quatre armées distinctes. Il n'en prévoit qu'une seule qui se concentrera au Puy le 15 août et les trois autres se formeront sans qu'il intervienne. Peu de temps après la clôture du synode, il écrit aux fidèles de Flandre pour les informer qu'il a désigné l'évêque du Puy comme chef de l'expédition et il conclut : « Que ceux d'entre vous auxquels Dieu a inspiré ce vœu sachent qu'il partira avec l'aide de Dieu le jour de l'Assomption »[68]. Les Flamands doivent donc, dans la pensée du pape, rejoindre au Puy les contingents du midi qui y seront rassemblés à cette date.

Le ton même de la lettre aux Flamands laisse voir qu'Urbain II ne compte pas sur une grande affluence de seigneurs du nord. Son itinéraire, après le concile de Clermont, prouve avec plus d'évidence encore qu'il songe plutôt à faire appel aux barons de l'ouest et surtout du midi de la France. A vrai dire, il ne pouvait guère en être autrement. La suprême tentative pour réconcilier Philippe Ier avec l'Eglise a lamentablement échoué; au concile de Clermont, le pape s'est vu contraint de renouveler la sentence d'excommunication qui pesait sur le roi de France[69]. Comment dès lors eût il pu prêcher la croisade dans le domaine royal et s'aventurer dans

66. Cette idée est très nettement exprimée par Grégoire VII dans *Registrum*, I, 7 (édit Caspar, p. 11; édit. Jaffé, p. 16-17) et IV, 28 (édit. Caspar, p. 345-346; édit. Jaffé, p. 286). Cf. A. Fliche, *La Réforme grégorienne*, t. II, p. 329-330.

67. Baudri de Dol, I, 5 (*Hist. occid.*, t. IV, p. 16).

68. Jaffé-Wattenbach, 5608.

69. Cf. A. Fliche, *Le règne de Philippe Ier, roi de France*, p. 59-62.

les pays soumis à l'influence de Philippe Ier ? Il dut renoncer à revoir la Champagne qui avait été son berceau et n'osa pas davantage pénétrer en Bourgogne dont le duc, comme on l'a déjà vu, était tout dévoué à Philippe Ier. Il se fit suppléer par les évêques auxquels il notifia les décisions du concile de Clermont[70], et, tandis qu'à son insu et dans des circonstances sur lesquelles la lumière est loin d'être faite se recrutent au nord de la Loire deux armées qui échapperont à l'autorité du légat pontifical, Urbain II poursuit son projet primitf et travaille à la formation de l'armée du midi dont le fief de Raymond de Saint-Gilles sera comme le pivot.

Auparavant, le pape tente un effort du côté de l'ouest. De Clermont il se dirige vers Limoges où il arrive le 23 décembre 1095, après avoir traversé Brive, Saint-Flour, Aurillac et Uzerche[71] et où il séjourne au moins jusqu'au 2 janvier 1096[72]. Il y tient un concile et, le jour de Noël, prêche la croisade[73]. Il gagne ensuite Poitiers où il s'arrête du 14 au 27 janvier[74], parcourt l'Anjou et le Maine[75], parvient le 14 mars à Tours et y réunit un nouveau concile où il est encore question de la croisade[76]. Après quoi, il prend le chemin du midi et par Poitiers, Saint-Maixent, Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Bordeaux[77], atteint Toulouse vers le 7 mai[78]. Il y reste près d'un mois[79] et, le 22 mai 1096, consacre l'église Saint-Sernin[80]. Raymond de Saint-Gilles, dont on relève la présence à cette dernière cérémonie[81], a quitté son fief oriental pour venir au

70. Orderic Vital signale expressément cette notification pour la province de Rouen. Cf. *Historia ecclesiastica*, IX, 3 (édit. Leprévost, t. III, p. 470). La procédure a dû être identique pour les autres provinces ecclésiastiques.

71. Jaffé-Wattenbach, 5601-5604.

72. Jaffé-Wattenbach, 5605-5613.

73. *Chronicon S. Martialis Lemovicensis* (M. G. H., SS., t. XXVI, p. 199-200; H. F., t. XII, p. 428).

74. *Chronicon S. Maxentii Pictavensis*, a. 1096 (édit. Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 411; H. F., t. XII, p. 403).

75. Jaffé-Wattenbach, 5614-5618.

76. Jaffé-Wattenbach, 5619-5630; Bernold de Constance, a. 1096 (M. G. H., SS., t. V, p. 464).

77. Jaffé-Wattenbach, 5631-5645.

78. Jaffé-Wattenbach, 5646.

79. Le pape était encore à Toulouse le 3 juin 1096, comme l'atteste un privilège pour Cluny qui porte cette date (Jaffé-Wattenbach, 5649). Entre temps, il a visité Moissac le 17 mai (*ibid.*, 5647).

80. *Chronicon Tolosanum*, a. 1096 (H. F., t. XII, p. 373).

81. Cf. Jaffé-Wattenbach, 5560, où Urbain II rappelle un don fait par Raymond au cours de la cérémonie.

devant de lui. Il est probable qu'il a ensuite accompagné le pape, car, si sa présence n'est pas explicitement mentionnée à Carcassonne et à Maguelone où des textes locaux permettent de retrouver la trace d'Urbain II[82], il assiste, du 6 au 14 juillet, au concile de Nîmes, le dernier qu'ait tenu le pontife romain avant de quitter la France[83].

L'itinéraire du pape est une fois de plus tout à fait suggestif. Urbain II a prêché la croisade dans le comté d'Anjou, dans le duché d'Aquitaine et dans les états de Raymond IV. Il n'a pas obtenu partout les mêmes résultats : le comte d'Anjou, Foulque le Réchin, est resté insensible à son appel. En Aquitaine, le héros de la croisade espagnole, le vainqueur de Barbastro, Guy-Geoffroy, est mort en 1086[84] et son successeur Guillaume IX, qu'Urbain II a dû voir pendant son assez long séjour à Poitiers en janvier, ne lui ressemble guère. Depuis longtemps en délicatesse avec l'Eglise et avec le Saint-Siège pour ses violences à l'égard des moines[85], il est d'autant moins disposé à partir que le comte de Toulouse manifeste un ardent désir d'aller finir sa vie en Terre Sainte; l'occasion peut être bonne pour satisfaire de vieilles ambitions au détriment du fief voisin et Guillaume la saisira en effet. Aussi bien est-ce en Raymond de Saint-Gilles qu'Urbain II est amené, au printemps de 1096, à placer tous ses espoirs. On ne saurait assez insister sur le fait que le pape est demeuré plus de deux mois dans ses états. C'est là une nouvelle coïncidence qui semble bien prouver que, si le voyage du pape à Saint-Gilles dans l'été de 1095 a quelque importance dans la formation de l'idée de croisade, c'est à Toulouse et à Nîmes qu'ont été arrêtées, de mai à juillet 1096, les dernières mesures d'organisation. M. Chalandon remarque qu'aussitôt après son séjour dans le midi Urbain II dépêche deux légats à Gênes pour négocier le concours maritime de cette cité et il pense avec raison que cette idée a dû être insufflée au pape

82. Cf. JAFFÉ-WATTENBACH, t. I, p. 682-688.

83. BERNOLD DE CONSTANCE, a. 1096 (M. G. H., SS., t. V, p. 464); MANSI, t. XX, col. 931-936. La présence de Raymond IV à ce concile est signalée par deux actes; l'un est une donation faite à l'église de Nîmes le 6 juillet, jour de la dédicace de la cathédrale (VAISSÈTE, t. V, n° CCCXIV, col. 742-743); l'autre une charte en faveur de Saint-Gilles (*ibid.*, n° CCCXV, col. 743-744).

84. Cf. A. FLICHE, *Le règne de Philippe Ier, roi de France*, p. 238.

85. JAFFÉ-WATTENBACH, 5516.

par Raymond IV[86]. Ce ne fut sans doute pas la seule. Si l'armée d'Aimar de Monteil s'est distinguée par son organisation vraiment remarquable, le mérite n'en revient-il pas au comte de Toulouse qui a si puissamment collaboré à sa formation avant d'apporter au légat un concours de tous les instants ?

Urbain II a quitté la France après le concile de Nîmes. Il bénira à Lucques l'armée d'Etienne, comte de Blois, de Robert Courteheuse, comte de Normandie, et de Robert, comte de Flandre, lorsqu'à la fin de 1096 elle traversera l'Italie pour se rendre en Orient[87] et ce sera sa dernière intervention dans les préparatifs de la croisade. Celle-ci a singulièrement dépassé ses prévisions et les trop rares renseignements sûrs que l'on peut glaner çà et là indiquent que le plan pontifical avait été en somme assez modeste. Emu, à Plaisance, par la triste situation des chrétientés d'Orient dont il s'est entretenu avec les envoyés d'Alexis Ier Comnène, il a songé à organiser, pour leur délivrance, une armée de secours analogue à celles qui combattaient l'Islam en Espagne; en août 1095, il a fait part de son pieux désir à l'évêque du Puy, Aimar de Monteil, qui avait, quelques années plus tôt, fait le pèlerinage de Terre Sainte et qui l'a mis en rapports avec Raymond de Saint-Gilles qu'il connaissait de longue date et que la croisade d'Espagne avait mis en relief; au concile de Clermont, en novembre, le pape a divulgué son projet, nommé Aimar légat et chef de l'expédition, puis il s'est préoccupé de recruter l'armée de secours dans l'ouest et le midi avec le concours de Raymond IV; il a dû apprendre non sans quelque surprise que trois autres armées s'étaient constituées indépendamment de celle-là et qu'à la voix de Pierre l'Ermite et des autres prédicateurs populaires des foules pieuses et désordonnées s'ébranlaient vers Jérusalem.

Augustin FLICHE,

professeur à la Faculté des Lettres
de Montpellier.

86. JAFFÉ-WATTENBACH, 5651; *Chronicon Januense*, c. XVII (MURATORI, *Rerum italicarum scriptores*, t. IX, p. 31). Cf. CHALANDON, *Histoire de la première croisade*, p. 54.

87. FOUCHER DE CHARTRES, I, 7 (*Hist. occid.*, t. III, p. 329). Cf. CHALANDON, *Histoire de la première croisade*, p. 150-151.

SAINT VINCENT DE SARAGOSSE

Universalité du culte de saint Vincent de Saragosse dès le Ve siècle.

Première partie. La Légende de son Martyre.

§ 1er. *La légende primitive dans saint Augustin et Prudence.* — Le texte en est perdu, mais sa substance a passé dans la traduction poétique de Prudence. — Saint Augustin insiste sur le *leit motiv* désormais classique de Vincentius le Victorieux. — Analyse de l'épopée de Prudence. — Les repères chronologiques et topographiques : le résidu historique. — Les lieux communs hagiographiques exploités par la légende primitive. — Conclusion sur le genre littéraire dont relève la passion de saint Vincent : un roman historique de caractère épique.

§ 2. *Les plus anciens remaniements de la légende primitive.* — La Passion classique de Ruinart, ses additions et embellissements, sa relation de la première invention du corps saint ; sa composition, antérieure au IXe siècle, est postérieure au milieu du VIe. — Les deux abrégés les plus anciens jusqu'ici connus. Le plus bref est brouillé avec la géographie administrative de l'Espagne romaine; le second est d'une latinité inférieure. Tous deux datent des temps barbares. Ils paraissent dépendre de la rédaction originale autant que du remaniement classique.

Deuxième partie. L'Histoire de ses Reliques.

§ 1er. *Le tombeau de la chapelle funéraire sous les murs de Valence.* — Prudence note la confession sous l'autel, la Passion classique la basilique sous les murs de Valence. D'autres remaniements insinuent une translation à la cathédrale de Valence.

§ 2. *Fragments dispersés du squelette du VIe au XIe siècles.* — Reliques mentionnées en Gaule, en Afrique, en Italie et en Espagne par les sources littéraires et par l'épigraphie dès le VIe siècle. Le chef à l'église du Mans, la dent donnée à saint Henri II, le bras à l'évêque de Bari.

§ 3. *Le corps de saint Vincent dans l'Italie méridionale et sa translation de Cortone à Metz au Xe siècle.* — Le synaxaire de Constantinople le signale dans son *martyrium* de Gaète qu'il partage avec saint Victor. En 869, l'évêque de Metz, Théodoric, le trouve à Cortone où il avait été transféré du monastère de Saint-Vincent-sur-Vulturne, et l'emporte avec lui dans sa cité épiscopale.

§ 4. *La translation de Valence à Castres en Albigeois au IXe siècle.* — Le célèbre Usuard envoyé à la recherche du corps en Espagne en 858. Les aventures d'Audalde, moine de Conques, racontées par Aimon : la découverte à Valence, l'arrêt forcé à Saragosse, l'arrivée triomphante à Castres. Le rapt des corps de saint Vincent d'Agen et de sainte Foy par les moines de Conques. Destinées du corps saint de Castres.

§ 5. *La translation de l'Algarve à Lisbonne au XIIe siècle.* — Alphonse Henri Ier, victorieux des Maures, fait déposer à la cathédrale de Lisbonne le corps saint, ramené du Promontoire Sacré, en 1173 : double récit, sa teneur historique. Le conte audacieux de la translation directe de Valence à Lisbonne. Faible crédit en Espagne des fables portugaises.

§ 6. *La dispute des historiens autour du corps de saint Vincent depuis le XVIe siècle.* — La chronique de Rasis l'Arabe, exploitée contre la tradition Castraise par Resende : ses invraisemblances. La critique véhémente d'Aimoin par Enrique Florez : le but dépassé.

Conclusions.

Universalité du culte de saint Vincent de Saragosse dès le Ve siècle.

Le diacre martyr saint Vincent appartenait à l'église de Saragosse dans la Tarraconaise. Il rendit son témoignage au Christ sous Maximien Hercule, vers 304, à Valence dans la Carthaginoise où son corps fut inhumé. Voilà, sans plus, tout ce que nous savons de positif à son endroit. Quel contraste avec l'éclat de son nom ! Au dire de Tillemont, « l'Espagne n'a point donné à l'Eglise de martyr plus célèbre ni plus universellement révéré »[1]. Les églises, placées sous son vocable, se chiffrent par centaines, en Occident et même en Orient, à raison d'une demi-douzaine par diocèses en certaines régions. Saint Vincent balance la gloire des deux autres diacres martyrs auxquels il est associé dans les *Litanies des saints :* le juif helléniste de Jérusalem saint Etienne, et le romain saint Laurent, martyrisé en 259.

A quelle époque remontait cette exceptionnelle faveur de la piété populaire ? Saint Augustin en est déjà témoin au début du Ve siècle : « Partout où s'étend l'Empire romain et retentit le nom chrétien, s'écrie-t-il dans un de ses panégyriques, quel est le pays, quelle est la province où l'on ne célèbre avec joie l'anniversaire de Vincent ? »[2]. Dès le siècle suivant, des inscriptions monumentales et des textes historiques établissent l'existence de basiliques à lui dédiées à Rome, *via Portuensis,* à Porto, à Béziers, à Toulouse, à Vaison, au Mans, à Paris (monastère Saint-Vincent — Saint-

1. *Histoire ecclésiastique* (Paris, 1698), t. V, p. 215.
2. Sermon 276, chap. 4. Migne, Patr. lat., t. XXXVIII, col. 1257.

Germain des Prés[3], à Sagonte, à Tamalla (Tocqueville)[3], à Salone (Spalato)[4], c'est-à-dire en Italie, Gaule, Espagne, Afrique et Illyrie[5]. La plupart de ces églises se glorifiaient de posséder quelque relique de leur patron.

Le calendrier de Carthage, rédigé sous l'évêque Boniface (523-535), fait mention de sa fête à la date traditionnelle, onze des calendes de février (22 janvier). Le martyrologe pseudo-hiéronymien qui parut sans doute à Auxerre vers l'an 600, multiplie les anniversaires en ses diverses recensions, au 11, au 20 et au 22 janvier, au 19 avril, au 21 août et au 31 octobre[6]. Les Orientaux, de leur côté, firent le meilleur accueil au diacre espagnol. Le synaxaire ou martyrologe historique de Constantinople, composé au Xe ou XIe siècle, signale son anniversaire au 22 janvier d'abord, puis au 11 novembre dans le groupe des saints Victor et Ménas[7]. Le ménologe ou légendier de Métaphraste au XIe siècle lui consacre une longue notice.

Dès le IXe siècle au plus tard, des cathédrales, et non plus

3. H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs* (Bruxelles, 1912). Voir la table, surtout p. 418-419.

4. *Bulletino d'archeologia e storia dalmatica*, t. XXIX (1906), p. 246-256: Etude de Mgr Fr. Bulic sur le culte de saint Vincent. Une inscription portant seulement : + SCS VINCENTIUS, datant des Ve-VIe siècles, a été découverte dans les ruines de la basilique urbaine de Salone, aujourd'hui Spalato. L'auteur démontre qu'il ne peut s'agir que du diacre de Saragosse dont la fête était célébrée à Spalato, au Moyen Age, avec le rite double, alors que le bréviaire romain ne lui accorde que le rite semi-double. Le trésor de l'église possède aujourd'hui un beau fragment de la boîte crânienne du saint dans un reliquaire du XVIIIe siècle. Une *memoria* de saint Vincent aurait existé à Salone dès le VIe siècle au plus tard. Cf. même périodique, t. XXIV, p. 305-306.

5. Saint Paulin de Nole est témoin du culte pour l'Italie méridionale aux temps de saint Augustin. Il n'a d'ailleurs qu'une fugitive mention : *Vincentius extat Iberis.* Poème XIX, vers 153 et poème XXX, vers 75. Patr. lat., LXI, 522, 673. — Le poète saint Fortunat témoigne pour la Gaule au VIe siècle. Le Vincent qu'il chante dans ses vers est celui d'Agen, mais il connaît le diacre martyr de Saragosse : *Vincenti Hispana surgit ab arce decus. Miscellanea,* lib. VIII, cap. 6. Patr. lat., LXXXVIII, 270.

6. *Martyrologium romanum;* édition de J.-B. de Rossi et de Louis Duchesne dans *Acta Sanctorum,* novembre, tome II, première partie (Bruxelles, 1894). Voir la table. L'anniversaire du 20 janvier est une sorte d'anticipation de l'annonce du 22. Les autres commémorent, sans doute, une déposition locale de reliques.

7. *Synaxarium Ecclesiae Constantinopolitanae a codice Sirmondiano nunc Berolinensi;* édition d'H. Delehaye dans *Propylaeum ad Acta Sanctorum novembris* (Bruxelles, 1902), p. 218 et 414. — Le synaxaire porte au 6 août l'anniversaire de la dédicace de saint Vincent ἐν τῷ Κάμπῳ, « sous les murs de Constantinople », p. 869, ligne 45.

seulement des basiliques de monastères et des églises rurales, apparaissent sous son patronage à Bergame, à Viviers, à Mâcon, à Saint-Malo, à Chalon-sur-Saône. On se hâte vers son corps que l'on croit conservé dans son intégrité première. On le vénère à Castres en Albigeois, à dater du IXe siècle, à Metz au Xe, à Lisbonne au XIIe, cela sans préjudice du culte que l'on rend aux divers fragments du squelette, dispersés dans tout le monde chrétien.

Un autre Vincent, diacre et martyr comme lui, a semblé lui disputer la prédilection de la Gaule. Mais le phénomène de « l'absorption des homonymes » a joué en faveur du plus illustre. Saint Vincent d'Agen est supplanté par lui à la cathédrale de Chalon dès l'époque du concile, vers 644[8], et même dans son petit pays d'origine, à Calonges, puis à Agen où l'on voyait encore en 1235 une église dédiée à Saint-Vincent-des-Corbeaux[9], qui est manifestement celui de Saragosse.

Quel fut l'agent de cette extraordinaire fortune ? Le souvenir traditionnel du martyr assurément et les grâces obtenues par son intercession, mais aussi, mais surtout peut-être, sa légende écrite qui fut commentée par d'incomparables orateurs, tels que saint Augustin, et magnifiquement remaniée par un poète tel que Prudence.

Depuis les Bollandistes du XVIIe siècle et l'Espagnol Florez au XVIIIe, il ne paraît pas que la légende de saint Vincent de Saragosse ni l'histoire déconcertante de ses reliques aient fait l'objet d'une étude d'ensemble. On se propose ici de l'esquisser tout au moins et d'en rapprocher les éléments épars. Quelque décevantes que pourraient en paraître certaines conclusions, elle ne laissera pas que d'ouvrir des perspectives sur l'une des dévotions les plus populaires au Moyen Age, le culte des saints, et, en général, sur la psychologie religieuse de nos pères pendant dix siècles d'histoire.

8. D'après Baronius. Voir Le Nain de Tillemont, *Hist. eccl.*, IV, 548.
9. Dubos, *Essai d'identification des lieux du martyre et des premières sépultures de saint Vincent, diacre et martyr*, dans Compte rendu des *Congrès archéologiques de France*, t. LXVIII (1901-2), p. 242-267. Voir surtout pp. 244 et 264. Le saint Vincent en question est celui d'Agen.

I. — LA LEGENDE DE SON MARTYRE

§ 1er. — La légende primitive dans saint Augustin et Prudence.

Le diacre martyr de Saragosse n'attendit pas plus de deux ou trois générations pour avoir sa légende. Dès la fin du IVe siècle, au temps de Théodose, sa *Passion* était écrite. Où et par qui ? il est impossible de le savoir. Il est à croire que c'est de Valence, lieu de sa sépulture, ou de Saragosse, champ de son apostolat, qu'elle prit son essor. Elle s'accrédita tellement qu'en Afrique elle prit rang parmi les textes liturgiques. On la lisait, dans l'église d'Hippone, à l'office, immédiatement avant le panégyrique, le jour de l'anniversaire, 22 janvier. C'était un honneur rare, qu'elle partageait néanmoins avec la Passion de saint Fructueux, évêque martyr de Tarragone sous Valérien[10]. On ne doutait point de sa sincérité. Sa prolixité était sans doute rachetée par son pathétique. Saint Augustin, pitoyable à son auditoire, en prenait prétexte une fois pour écourter son éloge.

La lecture, disait-il[11], qu'on vous a faite, était longue; le jour est bref; nous ne devons pas retenir votre patience par un discours prolongé. Nous savons, en effet, que vous avez écouté avec beaucoup de patience, et qu'en restant si longtemps debout et attentifs, vous avez voulu, pour ainsi dire, compatir aux souffrances du martyr. Que Dieu, en vous écoutant, vous aime et vous couronne !

Le texte primitif de cette Passion n'a pas été retrouvé. Ruinart au XVIIe siècle avait cru le reconnaître dans la Passion classique qu'il édita dans ses *Acta sincera*. Il le datait même de l'édit de Milan et lui attribuait ainsi l'autorité d'une déposition de témoin. Plus récemment les Bollandistes ont revendiqué la priorité en faveur de textes nouvellement exhumés qu'ils ont rangés depuis parmi les abrégés. Nous y

10. H. Delehaye, *Sanctus. Essai sur le culte des saints dans l'antiquité* (Bruxelles, 1927), p. 192. Saint Augustin remarque, à propos de saint Etienne, que le nombre est fort réduit des passions de martyrs que l'on puisse lire à leur solennité : *Cum aliorum martyrum vix gesta inveniamus quae in solemnitatibus eorum recitare possimus...* Sermon 315; Migne, *Patr. lat.*, t. XXXVIII, col. 1426.

11. Sermon 274. *Patr. lat.*, XXXVIII, 1253.

reviendrons. Supposons pour l'instant ce résultat acquis. Il reste que nous ne possédons pas de témoins plus rapprochés de la Passion primitive que les panégyriques de saint Augustin et les poèmes de Prudence. Toutes les rédactions de la Passion qui nous sont parvenues, leur sont postérieures. C'est donc en eux que nous aurons le plus de chances d'atteindre, avec la forme primitive du récit, la réalité historique, si elle existe.

Nous possédons quatre sermons de saint Augustin, prononcés à Hippone au retour de l'anniversaire de saint Vincent[12]. Comme lecture vient d'être donnée de la Passion, l'orateur n'a pas à revenir sur les faits. Il ne s'y réfère que par voie d'allusion pour en dégager l'enseignement. Il est avant tout théologien et moraliste, et prend occasion de la fête du saint pour traiter un sujet de doctrine, tel que la vraie notion du martyre chrétien ou le dogme de la résurrection de la chair.

Il campe son héros dans l'abstrait, le dégageant des conditions de lieu et de temps. On pourrait le croire Africain. Il en fait le type de la constance chrétienne, réalisant soit la définition du diacre, lequel est un « serviteur » dont la vertu caractéristique est la force : *Accipe Spiritum Sanctum ad robur,* lui dit peut-être déjà l'évêque qui lui impose les mains, soit le nom même qu'il porte de Vincentius, le victorieux, selon la maxime : *Esto quod nominaris.* L'orateur a éloquemment exploité ce thème qui était déjà le *leit motiv* du récit qu'il avait sous les yeux. Ecoutons-le :

La foi vient de nous faire assister à un spectacle magnifique. Nous avons vu Vincent partout vainqueur. Il a vaincu dans ses paroles; il a vaincu au milieu des tourments; il a vaincu en confessant; il a vaincu en souffrant; il a vaincu au milieu des flammes; il a vaincu au milieu des flots; il a vaincu quand on l'a torturé; il a vaincu quand il est mort. Lorsqu'on jetait de la barque, au milieu de la mer, son corps ennobli par le trophée du

12. Les quatre sermons 274, 275, 276 et 277 sont de saint Augustin, *Patr. lat.*, XXXVIII. Le sermon 188 qui lui a été faussement attribué, ainsi qu'à saint Léon le Grand, *Patr. lat.*, LIV, 501, et à saint Maxime de Turin, *Patr. lat.*, LVII, 871, est en réalité d'un prédicateur espagnol inconnu. — Le panégyrique de saint Fulgence de Ruspe (+ 533) est un plagiat, par endroits textuel, du sermon 276 de saint Augustin, dans *Patr. lat.*, LXV, 744.

Christ victorieux, il disait en silence : « On nous y jette, mais nous ne périrons pas. *Dejicimur, sed non perimus* » (II Cor. IV, 9)[13].

Et encore :

Vincent a donc vaincu Dacien et avant et après son trépas. Avant son trépas, il a foulé aux pieds les tortures; après sa mort, il a traversé les mers, mais il a eu, pour diriger au milieu des flots ses membres inanimés, la main qui l'a rendu invincible sous les ongles de fer. Le bourreau avec ses feux n'avait pu amollir son courage; la mer ne put avec ses eaux submerger son corps[14].

Tout martyr est un vainqueur. Il remporte la plus difficile des victoires, la victoire sur d'atroces supplices et la perspective d'une fin certaine. Vincent est le vainqueur par excellence, parce que sa torture fut plus implacable et plus raffinée, la ruse du bourreau plus savante, la mort plus longue à venir. C'est sous ces traits que sa figure passe à la postérité. Le synaxaire de Constantinople dit de lui au xe siècle : Les Romains appellent Vincent « le victorieux ». Βικέντιον γὰρ οἱ Ρωμαῖοι τὸν νικητῆν λεγουσι[15].

Les allusions de saint Augustin ne permettent pas de reconstituer dans ses divers épisodes le récit primitif. Tout au contraire, les poèmes de Prudence ne paraissent en être qu'une « traduction poétique », au jugement de la grande autorité en ces matières qu'est le P. Delehaye[16]. Cette Passion en prose avait déjà un caractère épique; c'était une œuvre d'imagination qui se prêtait d'elle-même à des embellissements inspirés. Prudence qui portait un intérêt spécial à saint Vincent en sa qualité de compatriote — *noster est* — l'a exploitée à deux reprises : dans l'Hymne IV du *Peristephanon* en l'honneur des *Dix-huit martyrs de Saragosse* où il lui consacre quarante vers, et dans les 576 vers octosyllabiques de l'Hymne V qui lui est entièrement réservée[17].

Le ton est lyrique, comme il convient, et le thème est toujours celui d'un combat singulier dans lequel une conscience chrétienne triomphe de la force brutale d'un tyran. Le Ciel

13. Sermon 274, exorde.
14. Sermon 276, cap. 4.
15. Édition H. Delehaye, indiquée ci-dessus, p. 414.
16. *Les Passions des martyrs et les genres littéraires* (Bruxelles, 1921), p. 312.
17. Migne, *Patr. lat.*, LX. L'hymne V aussi dans les *Acta sincera* de Ruinart.

à la fin couronne l'athlète dont aucun tourment n'a pu briser la résolution : *O miles invictissime, fortissimorum fortior !*

Toutefois les péripéties du drame se déroulent dans leur ordre chronologique, comme dans une épopée ou un récit héroïque. Au début, le duel est tout oratoire. Vincent peut à loisir faire le procès de l'idolâtrie, braver, insulter même son juge. La torture n'est qu'un intermède entre les discours. Puis, les raisonnements faisant trêve, elle reste seule à extorquer au patient un désaveu, et, sa rage s'exaspérant en proportion de son impuissance, elle épuise sur lui toute la gamme des tourments que la cruauté des bourreaux avait alors inventés.

Estrapade et ongles de fer, lit métallique hérissé de pointes, posé sur la braise, sel brûlant et graisse fondue, versés dans les plaies vives, cachot ténébreux dont le sol est obstrué d'une couche épaisse de tessons aigus : rien ne vient à bout de la constance du martyr. Soudain l'obscurité du caveau se dissipe; une lumière céleste le remplit; les tessons se changent en fleurs; dans un air embaumé, le Christ et les anges viennent visiter l'athlète. Le geôlier ébranlé se convertit, dit-on; — *ut fert vetusta conscia.* Dacianus, exaspéré par sa défaite, veut encore tenter l'épreuve : il donne l'ordre de ramener le supplicié à la vie et de le préparer à subir de nouveaux tourments. Tandis qu'on le soigne, les chrétiens accèdent en foule auprès de lui; ils baisent ses plaies et se teignent les lèvres du sang qui en découle; ils recueillent ce sang glorieux sur des linges qui deviendront les premières reliques du martyr. Dès qu'il est déposé sur le duvet et la laine, il expire.

Dacianus, deux fois vaincu, veut, du moins, soustraire son cadavre à la vénération de ses frères. Il le fait jeter à la voirie, hors les murs. Mais, ô prodige ! un timide corbeau, « le pourvoyeur d'Elie jadis », monte la garde auprès de la dépouille, et, s'aidant de son bec et de ses ailes, en éloigne par sa vaillance un énorme loup, *immanem lupum.* Le gouverneur, encore battu, découvre un matelot fanatique, du nom d'Euphormion, qui consent à couler le cadavre en haute mer. On l'a cousu dans un couffin de sparterie et attaché à une meule. Mais, nouveau miracle, la pierre immergée revient à flot et convoie sa charge « dans une blanche écume » jusqu'à la plage, si prestement, qu'elle sème, loin derrière elle, la barque

des naufrageurs ébahis. Les peuples sur la grève ont assisté à l'étonnant spectacle. Les sables, en s'amoncelant sur le corps, lui donnent d'eux-mêmes une façon de sépulture. Les fidèles en pleurs ornent le tertre (*tumulus*), et lorsque la paix est rendue à l'Eglise, ils transportent la dépouille dans une basilique et la descendent, au centre du sanctuaire (*sacrarium*), dans un caveau sous l'autel.

Pas plus que saint Augustin, Prudence ne fournit ici de repère topographique et chronologique; ce manque de précision historique accuse encore davantage le caractère de tableau thématique de son poème. Mais dans l'hymne aux *Dix-huit martyrs*, il a nommé Saragosse et la maison des Valère qui présidait alors aux destinées spirituelles de ce siège.

Inde [Caesaraugustae], Vincenti, tua palma nata est;
clerus hic tantum peperit trimphum;
hic sacerdotum domus infulata
Valeriorum.

Nous savons par ailleurs que l'évêque Valère prit part au concile d'Elvire, aujourd'hui Grenade, en 304. Le martyre de saint Vincent se place donc lors de la persécution de Maximien Hercule, auguste en Occident. Quant à Valence, théâtre de son supplice et emplacement de son tombeau, c'est une ville trop obscure pour être nommée; il suffit de noter qu'elle est située « à proximité du puissant rivage de la haute Sagonte. ».

Noster est, quamvis procul hinc, in urbe
passus ignota, dederit sepulchri
gloriam victor, prope littus altae
forte Sagunti.

Forte est un qualificatif de Sagonte, non un adverbe. Sans quoi, il faudrait conclure que le poète hésitait sur l'identification du *martyrium* de son héros, ce qui est inadmissible. L'élément le plus historique des hagiographies est précisément l'indication du lieu où l'on vénère la dépouille d'un martyr, lequel coïncide le plus souvent avec celui de sa mort. La tradition ultérieure est constante au sujet de Valence, et l'on ne doit pas mettre en doute que la ville fût nommée dans la rédaction primitive de la Passion.

C'est donc l'hymne des *Dix-huit martyrs* de Saragosse qui

nous procure ces données essentielles auxquelles l'histoire peut fermement se tenir. Hors ce résidu consistant, tout le reste paraît être invention pure et exploitation de lieux communs. C'est ce que suggère l'examen critique de plus d'un épisode.

Tel trait est emprunté aux circonstances historiques. Dacianus requiert de Vincent la tradition des Ecritures sacrées. Cette exigence s'accorde avec le premier édit de Dioclétien en 303. Mais elle est ici saugrenue; car elle est formulée, non à Saragosse mais à Valence, où Vincent, emmené les mains chargées de chaînes, n'a évidemment pas emporté avec lui la bibliothèque de son église.

La joute oratoire, entre le juge et l'accusé, est une composition artificielle qui répond à un but d'édification pour les fidèles et d'éloge pour le martyr. Les passions vraiment historiques n'en présentent pas de cette longueur et de ce ton. Le P. Delehaye, fort de l'expérience que lui a donnée le maniement en masse des textes hagiographiques, n'hésite pas à énoncer le canon suivant : « Du moment qu'il n'y a ni indice ni probabilité qu'un interrogatoire, une prière, un discours aient été notés sur l'heure, tenez pour certain que l'hagiographe les a fabriqués de recettes[18]. » C'est ici le cas.

Une de ces recettes est l'emprunt aux nobles aphorismes des stoïciens. Vincent, invectivant son bourreau, oppose à l'être périssable sur lequel les tourments ont prise, cet autre, l'homme intérieur, invisible, libre malgré les chaînes, impénétrable aux traits, sur lequel Dieu seul exerce un empire. Ces fières paroles semblent être une glose chrétienne d'une apostrophe d'Anaxarque au tyran Nicokréon qui l'a mis à la torture : « Frappe, frappe l'enveloppe d'Anaxarque; tu ne frappes pas Anaxarque. » Πτίσσε, πτίσσε τὸν Ἀναξάρχου θύλακον, Ἀνάξαρχον δὲ οὐ πτίσσεις[19].

L'emprunt peut remonter, plus ou moins directement, à la littérature talmudique. Le corps du martyr, nous dit-on, fut jeté à la voirie: ce trait est bien de l'époque, Dioclétien ayant voulu soustraire les cadavres des suppliciés à la vénération enthousiaste des chrétiens. On ajoute qu'un courageux corbeau

18. *Les passions des martyrs et les genres littéraires*, p. 444.
19. Diogène Laerce, *Vitae philosophorum*, IX, 59.

monta la garde auprès de lui. Or, le talmud de Babylone avait déjà raconté que Salomon confia à l'aigle le soin de veiller sur le corps de David. La protection merveilleuse de la dépouille sacrée d'un martyr par un oiseau de proie est un des thèmes les plus rebattus de l'hagiographie: ainsi dans les légendes des saints Sergius et Bacchus, de saint Vit, de saint Florian et, encore au XIIIe siècle, de saint Stanislas de Cracovie[20]. Désormais, le corbeau sera, en Portugal du moins, le compagnon inséparable, l'animal emblématique de saint Vincent, comme du prophète Elie, de saint Paul l'Anachorète et de saint Benoît de Nursie.

D'autres motifs ont bénéficié de la plus large diffusion dans la littérature hagiographique. Leur présence dans la passion de saint Vincent prouve qu'ils avaient déjà cours au déclin du IVe siècle. Le classement chronologique de ces œuvres anonymes faisant encore défaut, on ne saurait prononcer s'ils font ici leur première apparition. La passion de saint Vincent étant une des plus anciennes du genre, elle a dû influencer mainte production ultérieure, ce qui n'a pas peu profité à la popularité de son héros.

Dacianus d'abord, le type du proconsul féroce et raisonneur, *impiissimus tyrannus*, disputant avec ses victimes, pratiquant tour à tour la manière douce et la manière forte. Il partage cette qualité avec Anullinus et Arrianus. Ces persécuteurs passe-partout, instrumentent en tous lieux et en tous temps, de Néron à Dioclétien[21]. Dacianus notamment a le don d'ubiquité. Il poursuit simultanément les dix-huit martyrs à Saragosse et saint Vincent à Valence, saint Georges en Italie, saint Caprais et sainte Foy[22] dans le midi de la Gaule, dans la péninsule ibérique encore les saints Juste et Pastor, sainte Léocadie[23]. Il revient dans la passion de saint Sévère, évêque de Barcelone, composé au XIIIe siècle au plus tôt[24]. Le sagace Tillemont[25] a

20. H. Delehaye, *Légendes hagiographiques*, p. 32-33.

21. Cf. H. Delehaye, *Les légendes hagiographiques*, p. 26; *Les passions des martyrs et les genres littéraires*, pp. 240, 245.

22. Le Nain de Tillemont, *Hist. eccl.*, IV, 753.

23. E. Florez, *España sagrada*, VI, 321; VII, 303; XXX, 306. Cf. *Martyrologe romain*, 1er août, au sujet de saint Félix, martyr de Saragosse, vénéré à Gérone. *Pat. lat.*, LX, col. 362, commentaire du vers 29.

24. Ce prétendu martyr ne serait autre que l'évêque de Barcelone qui assista au concile de Tolède en 663 et dont le nom aurait passé par mégarde du nécrologe au martyrologe. Voir la critique du P. de Smedt dans *Acta Sanctorum*, nov. III, p. 240, n° 21 (Fête le 6 novembre).

25. *Hist. eccl.*, V, 677.

déjà fait cette remarque: « Le nom de Datien, devenu célèbre en Espagne par le martyre de saint Vincent, y a bien pu s'attribuer dans les siècles postérieurs à tous les persécuteurs dont on n'en savait point d'autre. »

On serait surpris, connaissant le procédé littéraire dont use l'hagiographe pour garnir son canevas, de ne pas retrouver ici le gril de saint Laurent. Il ne convenait pas que le diacre espagnol le cédât à son aîné de Rome en rigueur de tortures et en force stoïque. Au dire de Prudence, il s'élance de lui-même sur le lit de fer incandescent.

Serrata lectum regula
dente in frequenti exasperat [carnifex];
cui multa carbonum strues
vivum vaporat halitum.
Hunc sponte conscendit rogum
vir sanctus ore interrito.

(Hymne V, vers 217-222.)

Chez saint Augustin, une telle endurance touche à l'insensibilité. « C'était à croire, dit-il, que la flamme le durcissait loin de le brûler, et que, semblable au potier, elle faisait d'une molle argile une brique réfractaire[26]. » La légende s'achemine vers le thème classique de l'invulnérabilité miraculeuse du martyr.

L'épisode poétique et touchant des consolations divines, octroyées à l'athlète au terme de sa carrière, lorsque, à bout de force, ramené dans son cachot, la couche de tessons qui l'obstruait se change pour lui en un lit de roses, qu'une lumière céleste en dissipe l'obscurité et que le Christ, entouré de ses anges, y descend pour le réconforter, est devenu un thème banal. On le retrouve dans les passions par douzaine, dans celles par exemple de saint Théodore, de saint Procope, des saints Serge et Bacchus[27], etc.

Le guichetier converti reparaît dans le roman idyllique qu'est la passion de sainte Cécile sous les traits du chambellan Maxime. Parfois c'est le juge lui-même qui s'écrierait comme la fille de Félix dans le Polyeucte de Corneille :

Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée.

Tel Arrianus dans la passion de saint Thyrs[28].

26. Sermon 276, chap. 3.
27. H. Delehaye. *Les passions des martyrs et les genres littéraires*, pp. 295, 297.
28. H. Delehaye, *Les passions des martyrs*, p. 302-303.

Le miracle final du retour au rivage du corps immergé du martyr, convoyé par la meule de pierre qui devait le couler en haute mer par le fond, est aussi un des lieux communs le plus souvent exploités, et par Prudence lui-même. Dans le poème du *Peristephanon* consacré à saint Quirinus, évêque de Siscia (Sisek, près de Zagreb en Illyrie), la meule à laquelle le patient est lié encore vivant, ne s'enfonce qu'à sa prière, afin qu'il ne soit pas frustré de la palme des vainqueurs[29]. « On conserve à Valence, dans l'église de San Salvador, un Christ miraculeusement arrivé par mer et à contre-courant; à Santa-Maria del Grao, port de Valence, un autre Christ et une échelle, celle qui servit à la passion, également arrivés par mer dans un navire sans équipage et sans chargement[30]. » La légende du saint local à dû exercer son influence sur de tels récits.

Bien que plusieurs de ces motifs dont la fortune devait être si grande, aient pu faire leur entrée dans la littérature hagiographique avec la passion de saint Vincent dès le déclin du IVe siècle, il ne faudrait pas en déduire qu'ils pourraient à la rigueur répondre à une réalité historique. Ils font partie, en effet, d'un ensemble qui n'est pas justiciable de l'histoire proprement dite, mais du roman. Ce n'est point dans « les émouvants récits créés dans le feu de la persécution », dans les passions écrites par des contemporains, de l'espèce de celles des Martyrs de Lyon ou des Martyrs Scillitains ou de saint Polycarpe ou du sénateur romain Apollonius, que l'on entend l'accusé invectiver son juge, entamer une discussion apologétique avec lui, que l'organisme du patient résiste indéfiniment à toute sorte de supplices et que les prodiges surgissent à l'envi. Ces trouvailles sont peut-être originales, mais, dans ce cas, il n'en faut pas chercher le principe ailleurs que dans les facultés d'invention de l'hagiographe inconnu ou du poète qui l'exploite. Elles ne peuvent servir à dessiner la figure historique du héros, à jamais voilée à nos regards.

Il ressort clairement de cette analyse des poèmes de Prudence, relatifs à saint Vincent, que la passion primitive dont ils dissimulent les banalités sous les somptuosités du style, n'était pas une œuvre historique, et il n'en faut retenir,

29. Hymne VII. *Patr. lat.*, LX, col. 424-430. Cf. *Martyrologe romain*, au 4 juin.

30. H. Delehaye, *Les légendes hagiographiques*, p. 34.

en fait de vérité matérielle, que les seuls éléments que la mémoire du peuple était susceptible de conserver sans altération, à savoir : la personnalité du martyr, le fait et le lieu du supplice, l'emplacement du tombeau.

Si la vogue d'une écriture quelconque était en proportion de son mérite, on pourrait attribuer à la concurrence du poète la disparition de l'œuvre du prosateur. La vérité est tout autre. La poésie nerveuse et distinguée de Prudence ne fut goûtée que dans les milieux lettrés : elle passait les capacités du populaire. La passion en prose resta en possession de l'office liturgique. C'est en raison même de son succès que son texte primitif s'altéra. Car cette œuvre anonyme était un texte vivant. Précisément parce qu'il était sans nom d'auteur et la propriété de tous, on n'hésita point à le rajeunir, l'adapter, l'enrichir de traits inédits, l'écrire de nouveau, bref le remanier. Les rééditions revues et augmentées firent oublier l'édition *princeps*, archaïque et démodée. Leur examen permet de suivre l'évolution de la légende dont saint Augustin et Prudence sont les premiers témoins connus.

§ 2. — Les plus anciens remaniements de la légende.

La Passion de saint Vincent, les poèmes de Prudence mis à part, nous est parvenue sous une demi-douzaine de formes diverses[31]. Les plus récentes sont d'un intérêt moindre : la rédaction de Métaphraste, par exemple, au XIe siècle[32], et celle du dominicain Roderico Cerratensis au XIIIe siècle[33]. Les notices des martyrologes, soit romains, soit grecs, sont des sommaires qui ne remontent pas au-delà du IXe siècle et dépendent de textes évolués.

Nous restons en présence de trois formes dont la plus longue est aussi la plus achevée et d'ailleurs la plus connue. C'est elle que Ruinart a publiée en 1690 et dont il subsiste un grand

31. Indiquées dans la *Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis, ediderunt socii Bollandiani* (Bruxelles, 1900-1901), p. 1247 à 1250. — *Supplementi editio altera auctior* (Bruxelles, 1901) ; p. 306-307.

32. La version latine du texte grec en a été donnée par Surius, *Historiae seu vitae sanctorum*, édit. Gastaldi, Turin, 1875 ; t. I, p. 554-562.

33. Cet épitomé a été publié par E. Florez, *España sagrada*, VIII, 241-243 ; 2e édit., 249-251. Voir une notice sur l'auteur dans le même ouvrage, III, 396. On trouve quelques œuvres de ce Roderico dans Migne, *Patr. lat.*, LXXXI, 76 et XCVI, 47.

nombre de manuscrits[34]. Les deux dernières n'ont vu le jour que dans ce dernier demi-siècle[35]. Leurs premiers éditeurs, les Bollandistes de 1882, les avaient estimées tout d'abord plus anciennes que la passion classique. Ils se sont ravisés depuis et ne les rangent plus maintenant que parmi les abrégés ou épitomés[36]. Nous y reviendrons tantôt.

Essayons pour l'instant de déterminer ce que le retoucheur a pu ajouter au récit primitif, et, par là, de fixer approximativement l'époque de son travail.

Ruinart qui tenait son texte pour la source de saint Augustin et de Prudence, a enrichi son édition de références aux écrits de l'un et de l'autre auteur. La dépendance va jusqu'à des coïncidences verbales. Cette constatation aurait dû lui ouvrir les yeux, car, en ce qui concerne le poète, le choix des mots est conditionné par les lois de sa métrique. L'inventeur, c'est donc lui, et c'est le prosateur qui pille et plagie.

Quant à saint Augustin, le remanieur ne lui a pas seulement emprunté des expressions éloquentes; il a adapté à l'histoire de son héros un trait de sa vie. Possidius[37] raconte que l'évêque d'Hippone Valère, « grec d'origine, peu familiarisé avec le latin, confia à son prêtre — à savoir Augustin — l'office de prêcher l'Evangile devant lui dans l'église ». Le rééditeur s'est souvenu de ce trait à propos de l'évêque de Saragosse qui s'appelait aussi Valère, et il nous conte que le vénérable prélat « dont la langue, on le sait, était embarrassée, s'était déchargé sur son diacre du ministère de l'enseignement et se consacrait lui-même plus exclusivement à la prière et à la contemplation ». En suite de quoi, Vincent déféré devant le juge, en compagnie du pontife, parle en son lieu et place. Cet épisode est une addition. L'évêque Valère ne figure pas, comme accusé, dans les poèmes de Prudence; il pouvait être absent de la

34. La meilleure édition dans Mombritius, édition de Dom Quentin, II, 344-46. Ruinart, *Acta primorum martyrum sincera et selecta* (1690); dans l'édition d'Amsterdam (1713), p. 366-373. *Acta sanctorum*, 22 janvier, édit. Palmé, janvier, t. III, p. 7-10. Les mss. fort nombreux en sont indiqués dans le *Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecae regiae Bruxellensis* (Bruxelles, 1886), Pars I, tomus I.

35. *Analecta Bollandiana*, I (1882), p. 259-278; et *Catalogus codicum hagiographicorum*, pars Ia, tomus II (Bruxelles, 1889), p. 466-471.

36. *Bibliotheca hagiographica latina*, pp. 1247 à 1250.

37. *Vita sancti Augustini auctore Possidio, Patr. lat.*, XXXII, 57, cap. 5.

38. *Impeditioris linguae dignoscitur*, Passio, cap. 2.

source. Une homonymie, révélée par Prudence, a donc ici inspiré un enrichissement notable de la légende.

Cet emprunt nous contraint d'abaisser le travail de remaniement jusqu'au milieu du ve siècle, et non pas seulement jusqu'au delà du concile de Nicée, ainsi que Tillemont l'avait déduit contre Ruinart de certaine confession du mystère de la sainte Trinité sur les lèvres du martyr, laquelle est trop dépendante des formules de 325 pour leur être antérieure[39].

Autre embellissement. On sait que les récits les plus anciens des passions n'indiquent jamais l'ascendance et la condition sociale du martyr. « Mais, à une époque, dit le P. Delehaye, où une naissance illustre relevait singulièrement le mérite, on ne manqua pas d'anoblir les saints[40]. » C'est pourquoi nous apprenons les noms des père et mère du martyr, Euticius et Enola, et que son père était « fils du très noble consul Agrestus »; sur quoi le sage Tillemont avance timidement, que « cela n'est pas tout à fait probable[41] ». Prudence ignorait totalement cette généalogie, ce qui donne à penser qu'elle a été imaginée de toutes pièces par le remanieur, non par le premier auteur. Ce renseignement nouveau ne sera pas perdu; l'inventeur du corps de saint Vincent à Valence en 854 lira, gravés sur la pierre tombale, avec le nom du diacre martyr, ceux de son père et de sa mère : faible recommandation pour l'authenticité de la relique, mais preuve indéniable que notre rédaction de la passion était lue dans sa teneur actuelle, au milieu du IXe siècle. C'est un *terminus ad quem*. Au reste, Dom Quentin a démontré qu'elle est une des sources du martyrologe lyonnais, antérieur à 806.

Le romancier ne nous cache pas dans son prologue qu'il n'a pas travaillé sur des pièces officielles. La raison qu'il en donne, c'est que Datianus s'opposa à l'établissement d'un procès-verbal de l'interrogatoire et de l'exécution qui aurait témoigné de sa défaite. Tant vaut avouer que le récit est une composition de style. L'échappatoire devient un des motifs

39. *Hist. eccl.*, t. V, p. 674, note II. Le critique, impressionné par l'autorité de Ruinart, hésite à conclure : « Nous n'osons, écrit-il, ni approuver ni rejetter les actes de saint Vincent. »

40. *Les légendes hagiographiques*, p. 61.

41. *Hist. eccl.*, t. V, p. 675, note 3.

42. *Les martyrologes historiques du Moyen Age* (Paris, 1908), p. 200 à 204, 221.

rebattus de l'hagiographie. On la retrouve notamment dans les passions de saint Vincent d'Agen, de saint Caprais et de sainte Foy, etc. Prudence lui-même l'exploite au sujet des martyrs de Calahorra[43]. Peut-être est-il ici l'inspirateur. Il semble que s'il eut connu ce trait dans le cas de saint Vincent, il n'eut pas omis de le rapporter.

Notre remaniement contient une addition importante, relative à une première invention du corps de saint Vincent sur révélation. La révélation est même double, faite à deux personnes, sous forme diverse, en extase et en songe. La sainte relique, nous dit-on, ramenée par le flot sur la rive, avait été enfouie par les sables à l'insu de tous. C'est pourquoi « le martyr lui-même apparaît à un homme dans une extase et lui montre l'endroit de la plage où il gît. L'homme ayant quelque peu hésité au sujet de sa vision, une veuve, nommée Ionica, remplie d'ans et de mérites, reçoit les vraies marques du lieu où le corps repose ». C'est à elle que revient l'honneur de l'invention.

43. Prudence est suivi jusque dans les termes :

PRUDENCE, *Peristephanon, Hymne I,* en l'honneur des martyrs de Calahorra, Hémitère et Chélidoine, vers 73-78. *Patr. lat.*, LX, 288.

O vetustatis *silentis* obsoleta oblivio ! — *Invidentur* ista nobis, *fama* et ipsa extinguitur. — Chartulas blasphemus olim nam satelles abstulit — ne tenacibus libellis erudita saecula — ordinem, tempus modumque passionis proditum — dulcibus linguis per aures posterorum spargerent.

Prologus Passionis SS. Caprasii et Fidis. Cf. L. SALTET, *La Passion de sainte Foy et de saint Caprais* dans *Bull. litt. ecclés.*, Toulouse, juin 1899, p. 175-190 ; *Passio S. Vincentii Aginnensis,* étude critique, dans *Revue de Gascogne,* nouvelle série, t. I (1901), p. 97-137.

De quorum gestis atque virtutibus aemula scilicet christianis cultibus antiquitas ipsa *silere* potius quam ullis *titulorum* monumentis voluit notitiae hominum aliqua exinde memoriae commendare.

Le *Prologus Passionis s. Vincentii Agennensis* contient une formule presque identique. Cf. BOSQUET, *Ecclesiae Gallicanae historiarum* tomus I, pars 2a, p. 171.

Prologus Passionis s. Vincentii Levitae.

Probabile satis est ad gloriam Vincentii martyris quod de scriptis passionis ipsius gestis *titulum invidit* inimicus. Unde reddimus plena fide relationem * gestorum quae litterarum apicibus annotari iudex non immerito noluit, quia victum se erubescebat audiri. Naturalis siquidem providentia est male errantium auferre de medio testimonium probitatis.

*. Une variante porte : fidem' plenam relationemque *famae* quam *etc.*

Ce trait ne serait pas à lui seul un motif suffisant pour retarder au-delà du IVe siècle cette rédaction. Car, l'invention des reliques d'après un songe ou une révélation quelconque, devient un fait courant depuis la découverte des corps des saints Gervais et Protais par saint Ambroise[44]. Les abus ne tardent pas à apparaître. Le concile Africain de 401 en arrive « à réprouver catégoriquement les autels, où qu'ils se trouvent, qui sont dressés sur la foi de songes et de révélations illusoires[45]. Il s'agit de basiliques rurales, de *memoriae martyrum*, de marabouts, comme on dit encore aux pays de l'Islam, érigés dans les champs, le long des routes, abritant un corps saint, réel ou fictif, exhumé sur le mandat de bonnes gens qui se disaient averties d'En-Haut.

L'invention du corps de saint Vincent qui est un anachronisme pour l'époque où on la place, ne l'est pas pour le déclin du IVe siècle. Ce qui prouve qu'elle ne faisait point partie du récit primitif, c'est que Prudence y est contraire. Il raconte, en effet, que le miracle du retour au rivage eut la foule des fidèles pour témoin, et qu'aussitôt le cadavre recouvert par les sables, les frères décorèrent le tertre. Cette première sépulture n'était ignorée de personne. Il semble, d'autre part, que si une telle invention eut été relatée dans la passion qu'on lisait à Hippone, saint Augustin l'eut jointe aux deux autres dont il parle dans un sermon[46].

> Le corps de saint Etienne, dit-il, est demeuré caché jusqu'à notre époque; récemment il est apparu, comme les corps des saints ont coutume d'apparaître, par révélation de Dieu, lorsque le Créateur l'a jugé bon. C'est ainsi que, il y a quelques années, se sont montrés les corps des saints Gervais et Protais.

On remarquera que l'extase de l'homme et le songe d'Eunica font double emploi. Une seule révélation suffisait. De fait, l'abrégé le plus court des Bollandistes ne mentionne qu'Eunica[47], dont le nom est celui de la mère de Timothée, le disciple

44. Cf. H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, p. 82 et suiv.; *Sanctus. Essai sur le culte des saints dans l'antiquité*, p. 126.
45. Labbe et Cossart, *Sacr. Conc.*, II, 1217-8; Mansi, *Concilia*, III, 971.
46. Sermon 218, 1, *Patr. lat.*, XXXVIII, 1438.
47. *Quod* [corpus], *dum repertum fuisset, anus quaedam, Ionica nomine, eum cum omni honorificentia tradidit sepulturae.* Passio brevior, vide infrà.

saint Paul. Il se pourrait qu'un premier remaniement l'ait seule mise en scène. Mais saint Vincent d'Agen était apparu à un bon chrétien, lui mandant de transférer sa dépouille oubliée à Pompéiac (Mas d'Agenais)[48]. Notre artisan littéraire aura fondu deux sources, expliquant le second appel par la lenteur apportée à obéir au premier.

La passion classique ne serait donc pas le fruit d'un premier remaniement. L'intention didactique et apologétique y est plus marquée que dans l'original, d'après la réplique de Prudence. Datianus, par exemple, à bout d'expédients, tire le martyr de sa prison obscure et semée de tessons anguleux et le fait déposer sur un lit moelleux. A quelles fins ? Pour Prudence, afin de le préparer à subir de nouveaux tourments; pour la passion, en vue de le dépouiller, aux regards des siens, de la gloire d'une mort héroïque et de lui ravir la palme du martyre.

En somme, cette pièce dont on a loué la bonne écriture, qui est antérieure au IXe siècle, mais postérieure à saint Augustin, pourrait aisément se placer à l'époque de Grégoire le Grand, de Grégoire de Tours et d'Isidore de Séville, avant la barbarie des VIIe et VIIIe siècles.

⁂

Il n'y a pas lieu de s'étendre sur les abrégés signalés plus haut. L'un d'eux a la concision des leçons d'un nocturne du bréviaire et n'en dépasse pas la longueur. Ses premiers éditeurs voyaient dans sa brièveté elle-même le signe de son étroite parenté avec des « actes authentiques ». Nous l'appellerons la *Passio brevior*. Un seul trait suffit à montrer qu'elle

48. S. VINCENT D'AGEN.

... Cuidam boni operis christiani beatus martyr Vincentius in somnis apparuit et, locum sepulturae ipsius manifesta indicatione detegens, ut corpus suum ad locum alium nomine Pompeiacum... transferretur, edixit.

Acta SS., 9 juin, cap. 5 de la première recension (éd. PALMÉ, Jun. III, 165).

S. VINCENT DE SARAGOSSE.

... Interea sanctus martyr quemdam virum in ecstasi conveniens, se deportatum ad litus indicat locumque in quo jacebat demonstrat. Qui de visione aliquantulum haesitans... commonita in somnis quaedam vidua, nomine Ionica, *etc.*

Nous savons déjà que les souvenirs des deux Vincent ont réagi l'un sur l'autre. Cf. TILLEMONT, *Hist. eccl.*, IV, 545, et DELEHAYE, *Origines du culte des martyrs*, 397.

n'est pas d'un auteur ancien. Tandis que Saragosse, *Caesaraugusta*, n'est pas nommée, Valence est placée dans une imaginaire *provincia Augustana*[49]. L'abréviateur tardif a mal compris sa source et a vu dans le mot *Augusta* l'indication de la province. Un Latin, un Espagnol surtout de l'époque impériale n'eût pas commis une telle bévue.

L'autre abrégé que nous nommerons la *Passio fusior*, ne le cède que d'un quart environ en longueur à la passion classique. Il la suit pas à pas et la reproduit pour une moitié de son texte, mais reste indépendant pour le reste. Les Bollandistes, dans l'édition qu'ils en ont donné[50], ont imprimé en caractères plus petits les parties communes. Ils suggéraient alors que ce texte prolixe pourrait être regardé, à plus juste titre que celui de Ruinart, comme la passion primitive lue par saint Augustin. Ils se sont ravisés depuis, à juste raison. La langue de cette recension est de valeur beaucoup moindre que celle de la passion classique, en sorte que, loin de lui donner une antériorité sur elle, il y aurait lieu plutôt de la retarder jusqu'à une période de latinité médiocre, aux VIIe-VIIIe siècles, sinon au Xe-XIe.

Au reste, ces deux abrégés n'exploitent pas que la seule passion classique. Ils s'en montrent indépendants par certains traits qui leur sont communs et propres. Rien ne s'oppose à ce que leurs auteurs aient eu sous les yeux divers remaniements et le texte primitif lui-même. Dom Quentin croit percevoir l'influence de ce dernier sur le martyrologe lyonnais dont il attribue la paternité à Florus.

Je n'ai pas à relever, écrit-il, les traits caractéristiques communs à Prudence, au martyrologe et à la Passion [classique]. Il est clair que de tels traits communs doivent exister, puisque, au fond, les sources sont communes. Mais ils n'excluent pas la possibilité

49. Le préambule est ainsi libellé : « In diebus illis, cum gravissima in christianos persecutio ebulisset, Diocletiano et Maximiano imperatoribus, in *Augustana provincia, civitate Valentina*, Datianus iniquissimus praeses officium crudelitatis adversus Dei sanctos suscepit. » *Analecta Bollandiana*, t. I (1882), p. 260-2. *L'Hispania citerior*, divisée par Dioclétien, ne donna naissance qu'aux deux provinces : la *Tarraconensis* où se trouvait Saragosse et la *Carthaginensis* dont Valence faisait partie. — Dom H. Leclercq, se fiant aux Bollandistes de 1882, a donné une traduction de cette *Passio brevior* dans *Les martyrs*, t. II, *Le troisième siècle, Dioclétien* (Paris, 1903), p. 437-439. Les anciens auteurs avaient été mieux inspirés de traduire Prudence.

50. *Analecta Bollandiana*, I (1882), p. 263-270.

d'un texte en prose apparenté à Prudence, perdu peut-être, et dont le Martyrologe et la Passion éditée seraient les dérivés directs.

De fait, si l'on met en regard certains passages parallèles des trois versions, on apercevra entre les deux épitomés (*brevior* et *fusior*) des coïncidences verbales qui n'existent pas dans la passion classique, preuve d'une certaine indépendance vis-à-vis d'elle, et d'une dépendance mutuelle, ou d'une dépendance commune à l'égard d'une source plus éloignée[51].

Quoiqu'il en soit de la généalogie de ces textes, en soi peu importants, il résulte de leur examen que nul d'entre eux ne peut être identifié avec la *Passion* primitive et ne mérite plus de créance que saint Augustin et Prudence. L'histoire sévère ignorera donc toujours les circonstances précises du martyre de saint Vincent. Elle constate seulement l'auréole posthume qui enveloppe la figure de l'athlète. L'abondante littérature que l'on vient de décrire en est un premier témoignage. C'en est un second, non moins impressionnant, que le culte universel et durable dont ses reliques ont été entourées. Diverses régions de l'Occident se les sont disputées. C'est à l'examen de leurs titres que les pages suivantes seront consacrées.

51. Les fortes expressions *submurmurare, exclama, rabies, latrat,* communes aux abrégés, sont étrangères à la plus longue recension. Celle-ci prête à son héros vis-à-vis de son évêque une courtoisie et des prévenances qui contrastent avec la fougue irrévérencieuse de la *Passio furior.*

Passio brevior.	Passio fusior.	Passio amplissima.
[Dacianus] : « *Quid* dicis *tu, Valeri,* qui *sub nomine religionis, contra* decreta principum *facis?* » Ad haec beatus Valerius cepit leni voce responsa carnifici dare. Cui levita *Vincentius ait :* « Noli, pater venerabilis, quasi mente timida *submurmurare,* sed libera voce *exclama,* ut conteras *rabiem* tyranni, qui *contra* Dei ministerium *latrat.* »	« *Quid* agis, inquit, *tu, Valeri,* qui *sub nomine religionis contra* principes *facis* »... Fervens spiritu prorupit in hanc vocem beatus *Vincentius* et *ait:* « Quid *sub murmure* verborum mansuete superbum alloqueris ? *Exclama* potius, et increpa istum infidelem, christicola, ut, contrita *rabie,* qui *contra* Dominum suum *latrat,* ipsa vocis auctoritate frangatur. »	« *Quid* agis, inquit, *tu, Valeri ?* quid *sub nomine religionis contra* principes *facis?* » ... Cumque reticeret episcopus — erat enim mirae simplicitatis et innocentiae, eruditus scientia, sed impeditioris linguae — *ait Vincentius :* « Si iubes, Pater, responsis iudicem aggrediar. » Et beatus Valerius : « Dudum, fili carissime, divini verbi tibi curam commiseram : sed et nunc pro fide pro qua adstamus, responsa committo. » Tunc Vincentius...

II. — L'HISTOIRE DE SES RELIQUES

§ 1er. — Le tombeau de la chapelle funéraire sous les murs de Valence.

L'histoire des reliques de saint Vincent se divise en deux périodes. Dans la première, du IVe au IXe siècle, c'est la confession du martyr dans une basilique rurale sous les murs de Valence qui est le centre de dispersion des reliques, comme, du reste, le foyer principal du culte. Dans la seconde, le corps — on le croit encore entier — est enlevé de son caveau; plusieurs villes se disputent l'honneur de le posséder intégralement; elles deviennent de nouveaux centres de dispersion, substitués au premier.

Le point ferme de cette histoire emmêlée et déconcertante, c'est l'existence sous les murs de Valence d'un *martyrium*, élevé par les chrétiens à la mémoire du héros et abritant ses restes, probablement sur le lieu même de son supplice, selon l'usage du temps. Les brouillards de la légende enveloppaient déjà, au temps de Prudence, les origines de cette chapelle funéraire, très fréquentée des indigènes et des pèlerins.

Le poète qui suit de près sa source en prose, la première passion, raconte que les sables formèrent d'eux-mêmes un tertre (*agger, tumulus*) au corps rejeté par le flot sur la plage et que le chrétiens ornèrent de leur mieux cette première façon d'un mausolée. Ceci n'est probablement que légende. Plus tard, lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, le corps fut exhumé et déposé dans une basilique, sous l'autel, au sanctuaire (*altar, sacrarium*) : c'est l'attestation de l'authentique confession[52].

Prudence ne précise aucun détail. Il ne fait pas mention de Valence, ni de la distance d'une lieue environ qui sépare

52. Felix amoeni litoris — secessus ille, qui, sacra — fovens arenis viscera, — vicem *sepulchri* praebuit ! — Tum cura fratrum pia — deflens adornat *aggerem* — *tumuloque* corpus creditum — vitae reservat posterae. — Sed mox subactis hostibus, — iam pace iustis reddita, — *altar* quietem debitam — praestat beatis ossibus. — Subiecta nam *sacrario*, — *imam*que ad *aram* condita, — coelestis auram muneris — perfusa subtus hauriunt. (Hymne V, vers 505-520).

le rivage de la cité. Sa source était sans doute plus explicite. Ce que l'on savait le mieux du martyr, c'était évidemment le lieu où sa relique était vénérée. Aussi peut-on tenir pour primitives les données topographiques de la Passion de Ruinart. Que les chrétiens, ignorant de l'endroit de la plage où le corps s'est miraculeusement enlisé, mais alertés par la voyante Ionica, l'aient exhumé de la vase — *inter soli aquarumque commercia* — et l'aient enseveli provisoirement dans une petite basilique qui s'est rencontrée à point dans le voisinage — *ab quamdam parvulam detulerunt basilicam* —, c'est là une variante, en contradiction avec la recension de Prudence, qui se présente comme une addition du remanieur. La suite doit appartenir à la source.

Enfin, la persécution cessant et la dévotion des fidèles croissant, on fit une élévation (*levatus*) du corps du martyr — *entendez :* une exhumation solennelle. — Il fut transféré avec révérence et déposé sous un autel sacré, hors les murs de la même cité de Valence.

Sub sacro altari extra muros eiusdem civitatis Valentiae ad quietem reponitur : voilà l'indication précise à laquelle se réfèreront les récits des futures inventions et translations.

Les épitomés altèrent la tradition originale et reflètent l'état de choses contemporain des temps où ils sont rédigés. La *Passio brevior,* porte :

Le corps ayant été découvert sur le rivage, une femme âgée, nommée Eunica, lui rendit les honneurs de la sépulture. Ce qu'ayant appris la foule des fidèles, on le tira du sépulcre et, avec joie et grande vénération, on le porta à l'église pour l'y ensevelir de nouveau.

Ad ecclesiam. A quelle église ? Si c'est l'église par antonomase, ce ne peut être que l'église cathédrale. C'est ainsi que l'a compris un recenseur de la passion classique dont la version fut insérée dans un recueil de *Vie de Saints* du XIe siècle, conservé au monastère scot de Würzbourg.

Vincent trouva une sépulture digne de lui. Son corps fut d'abord apporté à la sainte basilique; de là à l'église mère où il ne fit qu'un désormais avec l'autel consacré, lieu plus religieux honoré

par la liturgie. *Ad ecclesiam matrem sanctus Vincentius consecrato altari mancipatur*[53].

Nous sommes arrivés à l'époque où le corps, retiré de la basilique foraine, a été transféré *infra muros* et placé sous l'autel mage de la cathédrale, c'est-à-dire apparemment lors de l'invasion sarrasine au VIIIe siècle.

La *Passio fusior* reste dans le vague. Elle témoigne seulement de la popularité du culte du martyr : le saint ne fait pas plus de miracles sur son tombeau que dans les autres basiliques qui lui sont dédiées. D'où l'on peut inférer que le remanieur, s'il est espagnol, n'est pas un Valentinois. Il tend à diminuer le prestige et à réduire le privilège de la célèbre confession; du même coup, il rehausse le mérite des autres sanctuaires du martyr.

Le corps de saint Vincent est découvert par les saints qu'il avait voulu et enseveli assez honorablement par des mains saintes. Partout où s'élève une basilique en son nom, c'est tout comme au lieu où son corps est déposé : les prodiges s'y multiplient de telle sorte que, dans la foi du bienheureux Vincent, nous bénissons dans toutes les Espagnes le nom du Seigneur Jésus-Christ.

Retenons que pour les lecteurs de la passion primitive et de son remaniement classique, le corps de saint Vincent n'est pas dans les murs de Valence, à la cathédrale notamment, mais dans une basilique spéciale, au faubourg, à une lieue environ de la mer. Le cercueil est dans la confession, au fond d'un caveau, sous l'autel, *imam ad aram*.

§ 2. — Fragments dispersés du squelette du VIe au XIe siècle.

L'ancienne « coutume romaine », encore défendue au déclin du VIe siècle par le pape Grégoire le Grand, tenait pour inviolable la tombe d'un martyr. La distraction et le partage de ses ossements passaient pour sacrilèges. Ce respect était en harmonie avec les prescriptions rigoureuses du droit romain, relatives à la protection des sépultures. Les premiers souvenirs matériels des martyrs, ce furent les objets leur ayant appartenus, les linges teints de leur sang, les étoffes sanctifiées par le contact de leur cercueil, les *brandea, palliola,*

53. *Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecae regiae Bruxellensis*. Pars I, tomus I (Bruxelles, 1886), p. 7 et 8.

sanctuaria, reliques représentatives pour lesquelles on professa le même respect que pour le corps lui-même[54].

« C'est chez les Grecs que naquit l'usage de la translation et de la division des reliques » proprement dites. L'Occident ne tarda guère à entrer dans cette voie où l'invitaient des autorités aussi considérables que saint Ambroise et saint Augustin. « Le plus célèbre des martyrs d'Espagne, un des plus célèbres de la chrétienté tout entière », ne pouvait que tenter les pieuses convoitises de ses fidèles clients. Il est à croire que, dès le ve siècle, le sarcophage ou le cercueil de la basilique du faubourg de Valence fut ouvert et que commença la dissipation des parcelles. Dès le début du siècle suivant, les reliques du diacre martyr sont signalées dans tous les parages de l'Occident.

Ce n'était encore qu'un précieux souvenir cette fameuse étole du diacre martyr que Childebert, roi de Paris, fils de Clovis, rapporta comme trophée, en 531, du siège de Saragosse, où il était allé châtier son indigne beau-frère, Amalaric, roi des Wisigoths. Il fonda pour la garder, aux portes de sa capitale, un monastère sous le vocable de Saint-Vincent, qui devait atteindre une si haute célébrité sous le nom de Saint-Germain-des-Prés[55].

Grégoire de Tours qui raconte cette campagne, a connu d'autres reliques (*reliquiae*) de saint Vincent dans de modestes localités du Poitou et de la Touraine, à Bessay dans l'Herbauge et à Orbigny, où elle faisaient des miracles[56]. A Bessay, la fête du martyr se célébrait le 21 octobre, non le 22 janvier.

54. Cf. H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, ch. III, p. 60 et suiv.

55. Grégoire de Tours, *Hist. Fr.*, lib. 3, cap. 29. Aimoin, *De gestis Francorum*, lib. 2, cap. 19 et 20. Les textes ont été recueillis dans *Acta SS.*, 22 janvier; éd. Palmé, p. 11 et 12.

56. *De gloria martyrum*, lib. I, cap. 90. *Apud terminum Pictavum vicus est in Arbatilica, nomine Becciaco, in quo eius habentur reliquiae... Cum reliquiae eius deferrentur ad Ceratensem, Turonicae urbis vicum*, etc... *Haud procul ab illo vico est alius quem Orbaniacum vocant, in cuius ecclesia huius sancti habentur reliquiae.* — *Bessay*, ancien comté d'Herbauge, en Vendée, arrond. de La Roche-sur-Yon, ne doit pas être confondu avec Bessay (Allier), arrond. de Moulins. *Céré*, dans l'Indre-et-Loire, arrond. de Tours. *Orbigny*, même département, arrond. de Loches. — Grégoire de Tours raconte que son prédécesseur, Euphronius, éleva à Tours la basilique Saint-Vincent et les églises de Céré et d'Orbigny, localités honorées par les reliques du martyr espagnol. Cf. H. Bordier, *Liber miraculorum*, t. I, 248-9, note.

On est moins surpris de voir de petites églises rurales posséder de tels gages, quand on constate que de simples particuliers pouvaient s'en procurer. Ainsi, vers 515, un riche chrétien de la cité de Vaison, dans la Viennoise, Pantagatus, s'étant bâti une chapelle funéraire qu'il a dédiée à saint Vincent, y matérialise, pour ainsi dire, la présence du patron par quelqu'un de ses restes[57].

L'Italie et l'Afrique ne sont pas moins favorisées que la Gaule à cette même époque. A Ravenne, en 550, sous Justinien, l'évêque Maximien, celui que représente la célèbre mosaïque de Saint-Vital, énumère les reliques (*merita*) du diacre espagnol parmi celles dont il fait la déposition lors de la dédicace de l'église Saint-Etienne[58]. A Tamalla (Tocqueville), en Algérie, on a découvert l'inscription : « Ici se trouvent les reliques du martyr Vincent. » *Hic abetur reliquias martyris Bincentii*[59].

L'Espagne, cela va de soi, s'était assurée d'une part dans la distribution. La colonne de l'église de Carmona (Andalousie) « qui semble à de bons juges appartenir au VIe siècle », mentionne, parmi beaucoup d'autres, les reliques *domni Vincentii*[60].

Tout ceci pourrait paraître peu concluant, si, faute de précisions, on objecte qu'il ne s'agit encore que de reliques représentatives. Mais voici qui témoigne péremptoirement qu'on se croyait, en Gaule, dès cette époque, en possession de reliques réelles. Le biographe de saint Domnole, évêque du Mans, mort en 581, lequel écrit à la requête de l'évêque Haduinus (+ 654) et se déclare témoin oculaire, rapporte que son héros, ayant élevé auprès de sa cité épiscopale un monastère en l'honneur des saints diacres Vincent et Laurent, « déposa solennellement dans la basilique le chef du bienheureux Vincent et un fragment notable du gril sur lequel saint Laurent

57. Voir inscription dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, XI, 1499. « *Sanctissimus ecce... Vincentius ambit hos aditos, servatque domum dominumque tuetur a tenebris.* » Cité par H. DELEHAYE, *Les origines du culte des martyrs* (Bruxelles, 1912), p. 397.

58. Liste conservée par Agnellus et probablement relevée sur une inscription. *Monumenta Germaniae, Scriptores rerum langobardarum*, p. 327.

59. GAUTHIER, *Bull. arch. du comité des trav. hist.*, 1909, p. 56.

60. HÜBNER, *Inscriptiones Hispaniae christianae*, 374. Cf. *Les origines du culte des martyrs*, pp. 419, 422.

fut ars »[61]. L'association du diacre Vincent et du diacre romain infirme l'hypothèse de Tillemont qui voit en lui le diacre martyr d'Agen[62].

Cette même gerbe de mentions historiques n'épuise évidemment pas la série des faits, et l'on peut légitimement conjecturer que nombre d'églises, cathédrales surtout, dédiées à saint Vincent, finissaient par se procurer quelques uns de ses ossements. En dépit des inventions et translations qui, dès les VIIIe et IXe siècles, prétendent avoir pour objet le corps conservé dans son intégrité première, des fragments plus ou moins notables circulent dans la chrétienté et sont l'objet de pieux cadeaux entre souverains et prélats : ici une dent, là un bras. Robert Ier, roi de France, au dire de Raoul Glaber, offrit de riches présents au saint empereur Henri II (1002-1024). Celui-ci n'accepta qu'un « évangile, orné de pierres précieuses, et un phylactère de facture semblable, contenant une dent de saint Vincent, lévite et martyr »[63].

Par ailleurs, en dépit de ce que l'on osera prétendre pour justifier un rapt intéressé, l'église de Valence n'avait pas cessé de donner toute sa confiance au glorieux martyr local, son protecteur. L'évêque Justinien, au VIe siècle, lui avait légué toute sa fortune, ainsi qu'en témoigne l'inscription suivante :

> Hic Vincentium gloriosum martyrem Christi
> sat pio quem coluit moderamine vivens,
> hunc devotus moriens reliquid eredem[64].

On aimerait savoir si la donation était faite à la basilique sous les murs de la ville ou à la cathédrale déjà en possession de la relique.

Cette fidélité survit à la conquête musulmane et défie les siècles. Aux approches de la première croisade, un évêque anonyme de Valence, partant en pèlerinage pour les lieux

61. *Porro in eadem ecclesia caput beati Vincentii martyris ac magnam craticulae partem in qua sanctus Laurentius assatus est, honorifice reposuit.* Le biographe dit de lui-même : *Qui cum eo in hac vitae mortalis peregrinatione plurimum conversati sumus.* MIGNE, *Patr. lat.*, LXXII, 638. 640. *Acta Sanctorum*, maii III, 604 et seq. — Cf. A. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France*, I, n° 266.

62. *Hist. eccl.*, V, 228.

63. *Historiarum libri quinque*, lib. III, cap. 2. *Patr. lat.*, t. CXLII, 649 c.

64. HÜBNER, 409. Cf. DE ROSSI, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, II, 293. *Les origines du culte des martyrs*, 419.

saints, ne se séparait pas d'un bras du martyr enchâssé dans un reliquaire d'argent. Il fit escale à Bari dans l'Apulie et là, sentant venir la mort, il fit cadeau de la châsse et de son trésor à son collègue, l'évêque de la cité, Elie (1089-1105), qui plaça le tout « à côté du bras de l'apôtre Thomas, au lieu où repose le corps de saint Nicolas ». Ceci témoigne que le squelette du patron local n'avait pas quitté Valence tout entier et que les chrétiens mozarabes de cette église en gardaient toujours les derniers restes.

Ainsi renseignés, nous sommes en mesure de porter un jugement autorisé sur la valeur historique des inventions et translations tardives dont nous allons maintenant examiner les relations.

§ 3. — Le corps de saint Vincent dans l'Italie méridionale et sa translation de Cortone à Metz au Xe siècle.

Trois patries, à dater du IXe siècle, époque de l'apogée du culte des reliques, se sont flattées de posséder en son intégrité le corps du martyr de Valence: l'Italie méridionale, la Gaule et le Portugal. Commençons par l'Italie.

Ici les traditions ne sont rien moins que cohérentes. Pour les Grecs de Constantinople dont les relations avec l'Italie méridionale étaient anciennes et fréquentes, le *martyrium* de saint Vincent se trouvait à Gaéte. On y célébrait sa fête (σύναξις) de conserve avec celle de saint Victor le 11 novembre. ᾧ δὲ τοῦ ἁγίου μάρτυρος Βίκτωρος καὶ Βικεντίου ἐν τῷ μαρτυρείῳ αὐτῶν τῷ ὄντι ἐν τῷ Γαιτανῳ[65]. Il faut tout au moins conclure de cette notice qu'une relique du martyr de Saragosse était vénérée à Gaéte et qu'on célébrait l'anniversaire de sa déposition le 11 novembre.

Mais, voici qui est autrement preignant. En l'année 969, l'empereur Otton le Grand, se rendant en Italie au devant de la fiancée de son fils, la princesse grecque Théophano, entraîna à sa suite son parent Théodoric, évêque de Metz. Celui-ci, dévot à saint Vincent au point de lui avoir dédié un monastère dans sa cité[66], désirait ardemment posséder

65. Synaxaire de Constantinople (xe-xie siècle), dans *Propylaeum ad Acta Sanctorum*, novembris (1902), p. 214.

66. *Gallia christiana nova*, XIII, 917. L'église reconstruite subsiste toujours.

quelqu'une de ses reliques. Ses vœux furent comblés au delà de tout son espoir, car son collègue, l'évêque d'Arezzo, lui donna le corps, sans plus, que l'on conservait, depuis un siècle environ, à Cortone, ville de son diocèse.

Ce corps se trouvait antérieurement au monastère Saint-Vincent-sur-Vulturne, non loin de Capoue. Il y avait été mystérieusement apporté d'Espagne, racontait-on, par deux moines. Puis, les Sarrasins d'Afrique, lors de leurs incursions en Campanie, en 852, ayant dévasté le monastère, le corps saint avait été mis en sûreté à Cortone[67].

Voilà ce que nous apprend un clerc de l'escorte dudit évêque de Metz, ce qu'il recueillit des lèvres de vieux moines qui végétaient dans les ruines du monastère, lorsque les voyageurs y parvinrent. « Plusieurs évêques italiens, ajoute-t-il, avaient tenté d'acquérir ce saint martyr, notamment Ambroise de Bergame dont le siège épiscopal était érigé en l'honneur de saint Vincent. Nous le devançâmes. Ce furent les clercs de Remiremont qui portèrent saint Vincent [de Cortone à Metz]. »

Ce feuillet d'un carnet de route est inséré par Sigebert de Gembloux qui fut abbé du monastère Saint-Vincent de Metz et était donc le gardien de la grande relique, dans la biographie qu'il écrivit de l'évêque Théodoric, passé le milieu du XIe siècle[68]. C'est un bien médiocre authentique. Nous restons dans l'ignorance complète des circonstances dans lesquelles le corps saint aurait été transporté clandestinement — *clam deportatum* — par deux moines d'Espagne en Italie. Ajoutons que la crédulité du bon évêque de Metz n'avait guère de limites. Il accepta avec allégresse des mains de l'évêque

67. *Et corpus sancti Vincentii postea a duobus monachis in Hispania ibi* [in monasterio iuxta Capuam] *clam deportatum, atque deinceps multis temporibus maxima veneratione habitum, donec, a paganis eodem monasterio vastato, corpus sanctum inde sublatum et ad praedictam Cordunensem civitatem esse translatum.* Chronique de Sigebert de Gembloux. — La date de 852 est donnée par la *Chronique du monastère de Saint-Vincent-sur-Vulturne*, fragment édité, après Duchesne, par Dom Bouquet, *Recueil des Historiens des Gaules* (1749), 238-240. Le monastère datait de l'an 727 environ.

68. *Patr. lat.*, CLX, 713. Voir aussi les *Chronica* du même auteur, *Patr. lat.*, CLX, 192. Dans les *Mon. Germ. hist.*, Scriptores, IV, 475; VI, 355. Sur Théodoric de Metz, *Acta Sanctorum* au 15 juillet et au 7 septembre, et *Gallia chr. nova*, XIII, 726. Comme il n'a pas paru évident que cet évêque ait joui de la *veneratio ecclesiastica*, quoi qu'en pense Saussaie, les Bollandistes ont renoncé à lui consacrer une étude détaillée.

d'Arezzo qui s'en séparait à contre-cœur : quelques gouttes du sang du proto-martyr Etienne dans un flacon de cristal enchâssé dans l'or et les pierreries; du sang des Saints Innocents dans une autre pyxide; enfin quelques cheveux de saint Pierre, courts et joints ensemble. C'était un voisinage bien compromettant pour les ossements de saint Vincent.

Recueillons cependant le bruit répandu autour de Bénévent[69], sans doute dès le milieu du IXe siècle, que le corps de saint Vincent n'est plus à Valence, mais en Italie méridionale. Nous le reconnaîtrions, parvenant aux oreilles du célèbre Usuard, quand il arrive à Viviers et à Uzès.

§ 4. — La translation de Valence à Castres en Albigeois, au IXe siècle.

Aux abbayes de Saint-Germain-des-Prés à Paris et de Conques en Rouergue, au temps de l'empereur Charles le Chauve, on avait lu la *Passion* de saint Vincent sous sa forme classique, et l'on rêvait de délivrer le corps saint que l'on croyait toujours sous le joug des Sarrasins. On y tenait d'autant plus à Saint-Germain que le diacre de Saragosse était le premier patron du monastère et que l'on y vénérait déjà son étole. Quel surcroît de lustre si l'on pouvait encore y ramener son corps entier ! L'abbé Hilduin, en 858, conçut le projet d'un enlèvement et choisit pour cette opération délicate deux hommes résolus : l'un d'eux, le célèbre Usuard, moine et prêtre, qui devait trouver dans cette nouvelle expédition de la Toison d'Or sa vocation de liturgiste et d'historien; l'autre, un simple frère lai, Odilard.

L'expédition fut détournée de son but. Le chroniqueur qui la conte, un autre moine de Saint-Germain, le diacre Aimoin, essayiste et poète, nous dit pourquoi. On avait intéressé à l'affaire le marquis de Gothie, Hunfrid, dont le commandement s'étendait sur la marche d'Espagne. Les deux religieux le rejoignirent à Beaune en Bourgogne et l'on descendit de conserve la vallée du Rhône, sur la rive droite. Mais on apprit

69. « Nous avons mieux connu plus tard le mode de translation, lorsque le seigneur évêque [Théodoric] vint à *Bénévent* au devant de la fiancée impériale originaire de Grèce. » *Patr. lat.*, CLX, 713.

à Viviers de l'évêque Vivien dont la cathédrale était précisément dédiée à saint Vincent, et plus loin, à Uzès de l'évêque Walfrid, que le corps du martyr n'était plus à Valence, mais à Bénévent en Italie, écho de la translation ci-dessus rapportée :

C'était un faux bruit, écrit Aimoin, se résumant lui-même, ainsi qu'on s'en apercevra tout à l'heure; car le corps avait été arraché de force aux mains d'un moine Aquitain qui l'avait apporté de Valence à Saragosse, par l'évêque de cette dernière cité, Sénior, et il était présentement honoré, à Saragosse même, dans l'éclat des miracles, sous le nom imaginaire d'un certain Marin martyr. C'était le moine lui-même qui l'avait ainsi baptisé. L'évêque, en effet, bien qu'il l'eût mis à la question, n'avait pas pu lui extorquer son nom véritable. Le moine savait bien que Vincent avait été archidiacre de la cité, qu'il serait plus cher encore à l'évêque s'il était identifié, et qu'il faudrait alors renoncer à l'espoir de le recouvrer jamais. C'est ainsi que l'endroit où se trouvait caché le saint corps, resta complètement célé aux nôtres, comme du reste à l'évêque[70].

Usuard, affligé et déçu, ne voulut pas cependant rentrer les mains vides à son abbaye où ses confrères lui eussent sans doute réservé un accueil plutôt froid. Il poursuivit donc sa route, et, à Barcelone, on le mit sur une nouvelle piste. Il partit pour Cordoue, et fut assez heureux pour en ramener jusqu'à Paris les corps des saints Georges, Aurèle et Nathalie qui avaient subi le martyre sous Abdérame, le vaincu de Poitiers. Il acquit dans cette pieuse campagne une compétence et une renommée qui le firent désigner plus tard à Charles le Chauve pour la rédaction d'un martyrologe que l'empereur rendit obligatoire dans toutes les églises. On sait la fortune de ce travail d'érudition et même de critique, et qu'il devint dans la suite le martyrologe officiel de l'Eglise romaine.

L'expédition manquée d'Usuard avait été déjà entreprise, avec un succès relatif, par un moine de Conques. C'est encore Aimoin[71] qui en est le narrateur un peu trop épique, bien

70. *De translatione SS. martyrum Georgii monachi, Aurelii et Nathaliae ex urbe Corduba Parisios, auctore Aimoino, monacho S. Germani a Pratis*, lib. I, cap. 1, 2, 3. *Patr. lat.*, CXV, 941-2.

71. *Historia translationis sancti Vincentii, levitae et martyris, ex Hispania in Castrense Galliae monasterium, duobus libris prosaicis scripta*

qu'il proteste avoir « plutôt retranché qu'ajouté » aux récits de son informateur languedocien.

Et donc, en l'an de grâce 854, à l'abbaye de Conques en Aquitaine, le moine Hildebert, prêtre et convers, eut, après le chant de vigile, une révélation en songe, tout comme cet autre religieux qui avait, dès l'an 703, transporté le corps du grand saint Benoît, du Mont-Cassin à Fleury-sur-Loire[72]. Une voix divine lui disait : « Lève-toi. Rends-toi à Valence en Espagne. Cherche hors des murs de la cité le lieu de sépulture de Vincent, diacre et martyr. L'église qui abrite son corps, a été détruite par les païens en châtiment de la conduite tant des citoyens que des gens du voisinage[73]. La tombe est exposée aux intempéries, sans honneurs religieux comme sans toit. Il faut, sache-le bien, et c'est la volonté du Seigneur, que ce glorieux ami de Dieu soit exhumé avec soin, et transféré en un lieu où il jouira de la paix et du culte qui lui revient. » Etait-ce une monition d'En-Haut, ou simplement le fruit d'une lecture attentive de la Passion du martyr ? Aimoin, en bon hagiographe, écrit un *romancero*, genre littéraire qui comporte une certaine dose de merveilleux.

Hildebert s'ouvre de son dessein à son abbé Blandin qui lui adjoint le moine Audalde, prêtre et convers comme lui, et deux frères lais. Mais, en cours de route, il tombe malade, et Audalde devient le seul héros de l'aventure, ne gardant avec lui qu'un frère sourd-muet, son serviteur.

Tout alla bien jusqu'à Valence. Audalde n'entre pas dans

ab Aimoine, *monacho Sancti Germani a Pratis, duobus item metricis.* Ce texte a été édité, pour la première fois, par Jacques du Breul, bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, dans : Aimoini, *Gesta Francorum*, quibus accedunt Abbonis, *Lutetia a Normannis obsessa;* Leonis Ostiensis, *Chronicon Casinense;* et Aimoini, *De inventione et translatione s. Vincentii* (in-folio, Paris, 1603) ; puis, par Mabillon, *Acta SS. ord. Bened.*, dont la version est reproduite par Migne, *Patr. lat.*, CXXVI, 1011-26 ; par les Bollandistes, *Acta SS.*, éd. Palmé, jan. III, 13-19, et, en partie, par *Historiens des Gaules*, VIII, 352. Une traduction en français a été faite par V. Canet dans *Société littéraire et scientifique de Castres*, IV (1860), pp. 524, 562 ; V, 126 (à réviser) et par L. Barbaza, *Annales de la ville de Castres* (Castres, 1886), p. 13-33 (quelques lacunes).

72. Frappantes analogies entre les deux translations. Voir Dom Leclercq, art. *Fleury-sur-Loire* dans le *Dict. d'archéol. et de lit.*, t. V, 2e partie, 1709-1760, notamment 1715 et suiv. Ces songes révélateurs étaient de style depuis saint Ambroise.

73. L'hymne de l'office du saint, dans la liturgie Castraise, renvoit l'écho de ce préjugé. *Hoc thesauro spoliantur — Valentini, dum foedantur — idolorum scelere.*

la cité et se garde de lier connaissance avec aucun de ses coreligionnaires, Il prend gîte « dans le faubourg qui était complètement déserté par les chrétiens », chez un Maure, répondant au nom israélite de Zacharie, et, moyennent cinq sous d'or, est conduit par lui aux ruines qui étaient censées obstruer le sépulcre. « Il ne restait de l'église que des pans de mur. Une dalle recouvrait la tombe. L'épithaphe ne portait pas seulement le nom de Vincent, diacre et martyr, gisant sous la pierre, mais encore ceux de ses illustres père et mère, Euticius et Enola », tels que les fait connaître la Passion classique.

Voilà une précision fort troublante. L'inscription, si tant est qu'elle fût réelle, ne peut pas avoir été primitive, ainsi qu'il a été dit[74]. Ce n'est pas le seul motif de nous tenir en garde contre de si audacieuses assertions. La nuit venue, lorsqu'on ouvrit le superbe sarcophage de marbre, le corps apparut « complet dans ses membres, exempt de corruption, les ligaments et tendons adhérant encore aux os, si bien qu'il fallut rompre le squelette aux articulations pour le faire entrer dans le sac préparé à cet effet ». Et cela, après plus de cinq cents ans de séjour dans le sépulcre ! Un vrai prodige.

On partit pour la France. L'éveil n'avait pas été donné. Pour dépister la curiosité des compagnons de rencontre, on dissimule le sac dans un fagot de palmes. Audalde et son domestique sont pris pour des pèlerins. On parvient ainsi jusqu'à Saragosse. Ici la piété d'Audalde le trahit. Il avait été hébergé, sous les murs de la ville, par une chrétienne charitable, mais indiscrète, qui ne résista pas à la tentation d'épier ses faits et gestes. « Blottie, immobile et muette, dans le coin le plus obscur et le plus reculé de son appartement, elle vit, la nuit, le bon moine réciter ses psaumes devant le saint corps, deux cierges allumés. » Intriguée, dès la cloche des nocturnes, elle se rend à l'église et fait prévenir l'évêque.

En ce temps où les vols de reliques étaient un délit courant, exalté par les bénéficiaires — *pia fraus* — autant que réprouvé par les spoliés, les esprits étaient vigilants. Sénior, — c'était le nom du prélat dont l'histoire n'a que du bien

74. Il se peut qu'Audalde ou Aimoin aient brodé ici comme ailleurs.

à dire[75] —, fit enlever le faix mystérieux, tandis qu'Audalde, au marché, achetait du pain pour la suite du voyage, son serviteur sourd-muet ne pouvant lui être d'aucune utilité pour ses emplettes. L'évêque ouvrit le faisceau de palmes, dégagea le sachet d'ossements, et, ne doutant pas que ce fussent les restes d'un saint martyr, « il les fit porter à l'église Notre-Dame, qui était justement cette basilique épiscopale où le valeureux athlète avait rempli les fonctions d'archidiacre auprès du pontife Valère ».

Désolation d'Audalde à son retour. Il accourt tout en pleurs auprès de l'évêque, l'incrimine âprement à propos de ce larcin et se répand en invectives. « Ce corps, s'écrie-t-il, est celui d'un mien parent, mort en Espagne; je l'ai racheté aux païens. Il faudra donc que j'aie trouvé ici un évêque plus cruel que les barbares ! Tu pousses l'extravagance jusqu'à proclamer saint le corps d'un pauvre pécheur ! » L'évêque, nullement dupe de ce pieux mensonge, ne voit dans Audalde qu'un brigand sans vergogne. Mais de quel bienheureux emporte-t-il ainsi les restes ? Pour le savoir, le prélat le met à la question. La torture est atroce et indécente[76]. Vaincu par la douleur, le moine lâche un nom, celui d'un hypothétique saint Marin. Il mentait encore, mais il sauvegardait l'avenir.

L'évêque ne soupçonne point l'astuce et renvoie le ravisseur mal en point. Le pauvre moine n'était pas au bout de ses déconvenues. C'était donc les mains vides qu'il se présentait à son abbé de Conques, l'or du monastère gaspillé. On le tint pour un imposteur et un vagabond. Il ne méritait plus de faire partie de la communauté. Il fut expulsé sans espoir de retour.

Audalde revint sur ses pas. Il avait, sans doute, sollicité, à l'aller, l'hospitalité de Saint-Benoît de Castres qui était sur

75. Sénior est encore connu par une lettre de saint Euloge, martyr, à l'évêque de Pampelune, où il lui dit avoir reçu l'hospitalité de l'évêque de Saragosse qui « mène dans le gouvernement de son Eglise une vie vertueuse et exemplaire ». Enrique Florez, *España sagrada*, XXX, 214-216.

76. *Per testiculos tandem suspensus.* Ce genre de supplice est déjà signalé par Sénèque, *Ad Marciam*, XX, 3 : Video istic cruces non unius quidem generis sed aliter ab aliis fabricatas : capite quidem conversos in terram suspendere; *alii per obscoena stipitem egerunt.* Aimoin avait de la lecture. Au reste, ce mode de torture était-il peut-être en usage de son temps. On le voit appliqué aux damnés dans les sculptures du portail roman de la cathédrale de Tudela en Navarre.

la route d'Espagne. Il s'y présenta de nouveau, et conta ses malheurs. L'abbé Gislebert lui fut pitoyable. Bien mieux, on crut à ses exploits. Castres, à défaut de Conques aveuglé, recueillerait le bénéfice de sa trouvaille. On patienta huit années et demie. Pendant ce temps la mission d'Usuard dans la péninsule s'écartait de Saragosse et Valence, renonçant à suivre la piste de saint Vincent, et s'enfonçait en Andalousie.

Vers 863, le comte de Cerdagne, Salomon, le maître des cols qui conduisaient de Gothie à Saragosse, un ami des Bénédictins de Castres, se fit fort d'obtenir la restitution de la relique et manda à l'abbé quelques religieux pour la recevoir. Audalde, — il vivait encore, — fit naturellement partie de la délégation. Salomon procéda par voie d'autorité. Il se rendit lui-même à Cordoue auprès de l'émir[77] et accusa faussement l'évêque de Saragosse de retenir iniquement le cadavre de son propre père, qui avait nom Sugnarius. On n'était jamais à court de fictions opportunes de ce côté. L'émir, grassement payé, requit le gouverneur de Saragosse, Abdila, de faire justice au noble comte. Cette fois, c'est l'évêque Sénior qui passe en jugement; inculpé de lèse-majesté, menacé d'être traîné à travers la ville, la corde au col ou aux pieds, il révèle le lieu de la sépulture et laisse emporter le corps du faux saint Marin. Audalde tenait sa revanche et exultait de joie à l'achèvement de ses vœux.

La translation d'Espagne en Gaule fut, au dire d'Aimoin, une marche triomphale. On remonta la Sègre pour gagner la Cerdagne et le col de la Perche, redescendre par la vallée de l'Aude sur Carcassonne, de là franchir la Montagne Noire et arriver ainsi aux rives de l'Agout. Dès le fort de Balaguer, les prodiges éclatent autour de la châsse, puis à Llivia, à Carcassonne « dans l'église consacrée au martyr, au pied de la cité ». Les peuples accourent; on fait cortège au saint. Tout Castres se porte à sa rencontre. On dépose le corps, non dans l'église abbatiale Saint-Benoît, — les femmes n'y étant pas admises, — mais dans l'oratoire de la Vierge, situé devant la porte du monastère, accessible à tous. Aussitôt on se met à l'œuvre pour édifier une seconde basilique, dédiée au martyr et qui garderait sa relique. Ce fut une œuvre collective. Les

77. Mohammed Ier (852-886), non nommé par l'hagiographe.

plus pauvres y contribuèrent à leur façon comme les riches. Le saint y fut solennellement déposé, dans un caveau, sous l'autel.

Tout était achevé lorsqu'Aimoin vint de Paris à Castres, attiré sans doute par la renommée de ces événements, d'un intérêt si prenant pour son propre monastère. L'abbé Bernon qui l'accueillit, fit appel à son talent de plume pour dresser, en quelque façon, l'authentique de la sainte relique. C'était en 869. Audalde était encore dans toute la gloire de son épopée, ainsi que les religieux qui avaient franchi avec lui les Pyrénées. L'écrivain-poète se renseigna auprès d'eux et composa un récit en prose qu'il dédia à l'abbé Bernon, et six dizains d'hexamètres au frontispice desquels il écrivit le nom de son collègue, le diacre du monastère Théotger.

Les Bénédictins de Conques, instruits de ces faits, se mordirent les doigts d'avoir laissé échapper une si bonne aubaine. Ce trésor devait leur revenir, Audalde étant l'un des leurs. Comment réparer ce désastre, imputable à leur seule sottise ? Ils se souvinrent opportunément qu'on vénérait au Mas d'Agenais — *Pompeiacum* — le tombeau d'un autre diacre Vincent, martyr lui aussi. Ils dépêchèrent l'un des leurs qui déroba le corps et l'amena triomphalement au monastère. Ils firent mieux encore. Le pionnier Aronisde se fit admettre au nombre des clercs de la basilique Sainte-Foy à Agen, célèbre par la relique de la vierge martyre. Il prit son temps, gagna la confiance de tous, fut nommé trésorier, c'est-à-dire gardien du corps saint, et, après dix années de patiente dissimulation, un jour d'Epiphanie, tandis que ses confrères se restauraient au réfectoire, il creva le sarcophage par un bout, enleva les ossements, les mit dans un sac, et, à la faveur de la nuit, prit du large et atteignit Conques sans encombre. L'abbaye dans la jubilation se plaça du coup sous le patronage de la nouvelle venue. Ce double rapt qui ne relève évidemment pas de notre conception de la piété ni de la justice, s'accomplit avant l'année 883, date où la présence à Conques du corps de sainte Foy est signalée dans les textes avec celui de saint Vincent d'Agen[78].

78. *Acta Sanctorum*, éd. Palmé, juin, t. II, p. 165, col. 2 (G. Henschen), et octobre, t. III, col. 278 (J. Ghesquiero). — G. Desjardins, *Cartulaire de Conques*, p. vii-ix. — A. Bouillet et L. Servières, *Sainte Foy, vierge*

Les Bénédictins de Castres surent apprécier et mettre en valeur le trésor dont ils étaient nantis. Saint Vincent devint désormais leur second patron. Les donations du xe siècle sont faites à saint Benoît et au diacre Espagnol. Castres se substitua à Valence, tombé aux mains des mahométants, comme centre de rayonnement du culte du martyr et lieu de pèlerinage. Le récit d'Aimoin, propagé en Occident, contribua énergiquement à opérer cette révolution. Valence et Saragosse lui firent crédit. Les églises de ces deux cités introduisent par la suite dans leur liturgie l'anniversaire de la translation à Castres qu'elles célébraient au lendemain de la fête, le 23 janvier.

Au début du XIIIe siècle au plus tard, la châsse de bois avait été ouverte, et on avait distrait de l'ensemble des ossements le chef que l'on faisait vénérer, à époques fixes de l'année, dans un reliquaire d'argent. Le prince royal, fils de Philippe Auguste, le futur roi Louis le Lion, étant venu à Castres en pèlerin en 1215, se fit donner par l'abbé Guilhem une partie de la mâchoire qu'il déposa à Saint-Germain-des-Prés, donataire de la célèbre étole aux temps lointains du roi Childebert, fondateur du monastère[79]. En 1224, le cardinal cistercien Conrad prit le reste du chef qu'il emporta à Clairvaux[80].

A ce moment la châsse du martyr avait été exhumée de son caveau primitif et enclose dans la maçonnerie d'un autel de la basilique, dressée sur une tribune au fond du chevet. Il

et martyre (Rodez, 1900), pp. 51-2 et note, 708. — DUBOS, ouvr. cité sur saint Vincent d'Agen. — L. SALTET, *Etude critique sur la Passio s. Vincentii Agennensis* dans *Revue de Gascogne*, nouv. série, t. I (1901), p. 97-137.

79. Voir l'authentique délivré au prince par l'abbé Guilhem, dans *Acta Sanctorum*, t. III, p. 13, § 19 et 20, et, à la suite, une lettre de Simon de Montfort, empruntée à G. CATEL, *Hist. des comtes de Toulouse*, liv. 2, ch. 23, qui nous paraît être un faux.

80. Voir le diplôme du cardinal à l'abbé de Clairvaux, daté de *Pridie Kal. maii*, an. 1224, édité d'abord par Jacques du BREUL, *op. cit.* Le chef de saint Vincent est signalé dans l'inventaire du trésor de l'abbaye de Clairvaux, dressé le 14 septembre 1774. Cf. *Revue du Tarn*, III, 55. — Cela n'empêche pas les Bénédictins de Lézat (Ariège), dans l'ancien diocèse de Rieux, de faire vénérer, au XVIIIe siècle, dans leur église, un autre chef du même martyr. « On montre encore à Lézat le chef de saint Vincent, martyr. » Dom MARTÈNE, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, II, p. 35; cité dans *Hist. gén. Languedoc*, Privat, IV, 488. — Autre boîte crânienne à Spalato au XVIIIe siècle. Cf. plus haut, p. 309, note 4.

en était ainsi apparemment depuis la reconstruction en style roman de la vieille basilique carolingienne. En 1258, l'église Saint-Vincent était devenue, de par la volonté du seigneur de Castres, Philippe de Montfort, la chapelle du couvent des Frères Prêcheurs qu'il avait fondé. Il paraît que le souvenir de ce nouvel emplacement s'était perdu Les Dominicains, agrandissant leur chœur, le découvrirent fortuitement. Ce fut l'occasion d'une seconde invention qui ranima le culte, un peu démodé, du célèbre martyr (1260). On s'aperçut que le chef faisait défaut. On voyait encore « sur les côtes les traces des brûlures ». Un authentique, *cedula*, témoignait de l'époque de la translation par Audalde, « autant qu'on put lire ». Peu après, une châsse de bois, lamée d'argent, où des figures de saints en relief s'encadraient dans des arcades plein-cintre, reçut les précieux restes[81]; et les choses restèrent en l'état jusqu'aux troubles protestants.

Le sceau de l'abbaye en 1215 avait pour emblème un buste du martyr avec l'exergue : *Sigillum s. Benedicti Castrensis*[82]. Mieux encore, le sceau de la commune de Castres, à la même époque, présentait au revers un saint Vincent assis, accosté d'un soleil et d'une lune en décours, avec l'inscription : *Sigillum comune ville Castrensis*. Celui de 1303, montre le martyr sortant à mi-corps de la châsse romane avec l'exergue : *Ymago corporis beati Vincencii*[83]. Ainsi, non seulement l'abbaye, mais le « bourg » de Castres avaient choisi pour patron le diacre Espagnol. Cet étranger était entré en possession de la ville, devenue proprement la sienne.

Les Huguenots détruisirent brutalement cette tradition de six siècles. Maîtres de la cité en septembre 1561, ils firent main basse sur la châsse précieuse, la dépouillèrent de ses lames d'argent qui pesaient 246 marcs « pour être employées au paiement des reistres qui entraient en France pour le secours de ceux de la Religion »[84]. Le chroniqueur protestant

81. Cette invention fut racontée, en 1305, par l'inquisiteur polygraphe Bernard Guy, qui fut prieur du couvent de Castres, dans sa *Fundatio conventus Castrensis*, éditée par Durand et Martène, *Amplissima collectio*, VI, 485-493.

82. *Acta Sanctorum*, janvier, t. III, p. 13, § 19 et 20.

83. Douet d'Arcq, *Collection des sceaux*, nos 5628 et 5629. Cf. *Revue du Tarn*, II, 224.

84. *Archives départementales du Tarn*, H 477. *Inventaire-sommaire*, p. 365.

Jacques Gaches a recueilli une historiette populaire d'après laquelle on n'aurait trouvé dans la châsse que « de petits os d'agneau ou de chevreau ». Les reliques auraient été enlevées[85]. Cela est assez peu probable, car, les Frères Prêcheurs, auteurs présumés du sauvetage, lorsqu'ils voulurent restaurer le culte du martyr en 1638, durent faire un emprunt au trésor de leurs collègues d'Avignon, et, en 1647, ils faisaient venir de Rome un autre os de saint Vincent qui avait été « pris dans le cimetière Saint-Caliste »[86].

La Révolution française a dispersé ces restes eux-mêmes et tout détruit, église et couvent. *Etiam periere ruinae.* Castres n'a plus ni église ni chapelle dédiée à saint Vincent. Ce nom n'y éveille plus que le souvenir du héros français de la charité au XVIIe siècle.

§ 5. — La translation de l'Algarve à Lisbonne au XIIe siècle.

L'abbaye Saint-Benoît de Castres était, depuis trois siècles, en possession paisible du corps de saint Vincent et accueillait les pèlerins qui, de tous les coins de l'Occident, venaient le visiter, lorsqu'en 1173, Lisbonne éleva des prétentions rivales. Son roi Alphonse-Henri Ier recevait entre ses mains, de la pointe du Promontoire Sacré dans l'Algarve, le glorieux trophée et le déposait dans la cathédrale sous le maître-autel.

Les circonstances de cette tardive translation sont narrées dans une chronique, issue du chapitre canonial de Coïmbre, que l'on décore du nom d'*Annales de Lusitanie*[87]. On y lit une histoire de ce premier roi du Portugal qui d'ailleurs fut inhumé dans la même église de Coïmbre.

Et donc, Alphonse-Henri, ayant défait cinq rois maures en 1139, eut l'heur de délivrer quelques chrétiens mozarabes, enrôlés de force sous l'étendard du prophète. Ceux-ci lui contèrent qu'ils étaient Valentinois d'origine, que leurs ancêtres, quatre siècles auparavant, s'étaient enfuis sur des navires, emportant le corps du bienheureux Vincent, et avaient trouvé un asile en cette fin de terre qu'on appelle aujourd'hui

85. *Mémoires de Jacques Gaches sur les guerres de religion à Castres et dans le Languedoc,* édités par Ch. PRADEL (Paris, 1879), pp. 16 et 17.

86. *Arch. du Tarn,* H. 448. Cf. E. JOLIBOIS, *Les reliques de saint Vincent* dans *Revue du Tarn,* II (1878), 278-280.

87. Voir le résumé de RESENDE dans *Acta Sanctorum,* 22 janvier, éd. Palmé, p. 19.

le Cap Saint-Vincent, le *Promontorium sacrum* des Romains. A quelque temps de là, un parti de mahométants avait brutalement anéanti la pieuse colonie, massacrant les hommes et réduisant les enfants en esclavage. Ils descendaient des derniers survivants. Leurs ancêtres leur avaient transmis par tradition orale ces lointains souvenirs[88]. Qu'on explorât cette terre bénie, on y trouverait encore les vestiges d'anciennes huttes, les ruines de la chapelle et la tombe inviolée du martyr.

Le roi, brûlant de zèle, se rendit aussitôt au Promontoire et ne vit rien du tout. Huit ans après, en 1147, il entra victorieux à Lisbonne que des croisés Flamands et Hollandais, enflammés par l'éloquence de saint Bernard, avaient conquise sur l'Infidèle et remise entre ses mains. Il fonda, en reconnaissance de cette libération, hors des murs de la cité, une Collégiale de chanoines réguliers qu'il dédia à saint Vincent.

Quelque temps après, en 1173, on tenta de nouveau de vérifier les dires des vieux prisonniers mozarabes. Cette fois, l'exploration rendit tous les fruits qu'on en attendait. On retrouva les vestiges de la chapelle, et, sous l'autel ruiné, des fouilles firent apparaître un cercueil de bois avec ossements. Aucun doute : c'était celui de saint Vincent. A défaut d'inscription, un prodige s'accomplit. Le promontoire était le rendez-vous des corbeaux de toute la région. Deux d'entre eux firent cortège, tout le long de la traversée, à la bière du martyr, se tenant en faction l'un à la proue l'autre à la poupe du vaisseau qui l'emportait. Les corbeaux sont la note distinctive du saint Vincent portugais. Ils sont frères de celui qui défendait jadis le corps contre l'énorme loup.

Les chanoines de la Collégiale auraient bien voulu obtenir le dépôt de leur glorieux patron, et le roi penchait en leur faveur. Mais le doyen de la cathédrale fit prévaloir les droits supérieurs de son église : la relique fut donc déposée dans le premier temple (*summum templum*) de la cité et du diocèse.

En souvenir de cette translation merveilleuse, le roi donna à la ville, capitale du royaume, ses armoiries : un vaisseau,

88. Des souvenirs remontant à quatre siècles en ça ! Comment ces enfants, élevés par des mahométants et réduits par eux en esclavage, auraient-ils pu seulement rester chrétiens ?

avec un saint Vincent[89]. Lisbonne devint la ville du diacre espagnol, tout comme Castres en Albigeois. Le roi conféra encore au promontoire son titre traditionnel et chrétien de Cap Saint-Vincent.

Cette petite histoire reparaît en abrégé dans le prologue du *Livre des miracles de saint Vincent* qu'aurait composé un Etienne, préchantre de Lisbonne[90]. Cet auteur se donne pour un contemporain d'Alphonse-Henri qui mourut en 1185; mais il semble bien se trahir, parlant du roi à quelques lignes de distance tantôt au présent[91] et tantôt au passé[92]. L'ouvrage est donc tout au plus du XIIIe siècle. Il nous apporte quelques utiles précisions. Il nous apprend notamment que la chapelle du Promontoire s'appelait jadis en arabe « l'église du Corbeau »[93], et en latin « Au Cap Saint-Vincent du Corbeau »[94], et que, parmi les prisonniers mozarabes, se trouvaient deux moines « qui avaient passé leur vie au service du bienheureux martyr dans ladite localité ».

Que pourrait-on retenir de ces récits, imprégnés de légende, relativement aux faits pour lesquels nos auteurs seraient des témoins auriculaires ? Ceci, semble-t-il : qu'au Promontoire Sacré se dressait, peut-être depuis des temps lointains, une chapelle qui portait le nom de Saint-Vincent du Corbeau. On y vénérait une relique du martyr de Saragosse qui grossit avec le temps au point de passer pour le corps entier. Ce lieu saint fut éprouvé par la conquête arabe, mais persista jusqu'au règne d'Alphonse-Henri. A cette époque, la légende populaire du sanctuaire était que le corps du martyr y était arrivé directement de Valence aux temps de l'invasion sarrasine, alors que clercs et moines fuyaient dans les montagnes em-

89. Il se pourrait que les armoiries de Lisbonne soient antérieures au récit de la translation et l'aient influencée. Nous serions ici en présence d'une légende iconographique. Le navire, emblème de Lisbonne, est devenu celui qui a transporté le corps du patron de la ville.

90. *Miracula s. Vincentii Ulyssipone edita, auctore Stephano, praecentore Ulyssiponensi,* ex veteribus mss. eruta. *Acta SS.*, jan. III, 21-26.

91. *Nunc cum sit aetate maturus et sensu.*

92. Cum ergo me materia superet de beneficiis scribere proponentem quae patria nutu Dei, *dum iste regnaret, accepit...* Cf. TILLEMONT, V. 675-6.

93. El Keniciet al Corabh, id est Ecclesia Corvi.

94. Ad caput s. Vincentii de Corvo. Le vocable *Cap Saint-Vincent* serait donc antérieur au roi Alphonse-Henri Ier, contrairement à la précédente légende.

portant avec eux les reliques et les vases sacrés des églises.

On ne peut guère aller plus loin. Une narration authentique de la translation de Valence à l'Algarve nous manque; nous ne possédons que celle de la translation de l'Algarve à Lisbonne. Cette lacune mettait les chanoines de la cathédrale dans une situation très inférieure, au point de vue critique et historique, à celle des Bénédictins de Castres qui présentaient, en faveur de leurs prétentions, une relation contemporaine, les deux livres d'Aimoin. Ces chanoines ne reculèrent pas devant le parti audacieux de la combler et de dresser, pour ainsi dire, un certificat d'origine à leur corps de saint Vincent. Il nous reste donc un récit détaillé[95], calqué sur celui d'Aimoin, du transport par mer de la relique, directement du port de Valence à Lisbonne. L'événement est placé à la date de 1160 environ.

Que ce soit un conte inventé de toutes pièces, cela résulte avec évidence de tout ce que l'on sait par ailleurs, et le clergé de la cathédrale de Lisbonne, en accréditant ce roman comme lettre d'histoire, a menti impudemment, à la grande satisfaction sans doute de ses lecteurs et auditeurs, flattés dans leur amour-propre national.

L'auteur, religieux d'un monastère innommé, se déclare, selon un procédé courant en hagiographie[96], renseigné par l'archidiacre de Lisbonne, Fernand, son parent. Un prêtre anonyme d'une paroisse de la cité reçoit du Ciel, comme Hildebert de Conques, l'ordre de se rendre à Valence et d'en rapporter « le martyr Vincent qui repose dans une basilique de la ville ». « Lève-toi; va par la voie de mer. » Il part en compagnie d'un diacre et d'un petit garçon (*parvulus*).

On aborde en cachette; on se rend de nuit à la basilique; le prêtre poste son diacre à la porte en estafette. Pourquoi cette précaution? Il n'y a plus un chrétien, nous a-t-on dit, pour s'émouvoir du rapt, et quant aux Maures, ils sont si peu hostiles que la basilique est restée debout et intacte. Le prêtre conjure le saint de lui faire connaître l'endroit du pavement

95. *Translatio s. Vincentii Valentia Ulyssiponam*, éditée deux fois par les modernes Bollandistes d'après des manuscrits différents dans *Analecta Bollandiana*, I (1882), 259-278, et *Catalogus codicum hagiographicorum*, pars Ia, t. II (1889), 466-471.

96. H. Delehaye, *Les légendes hagiographiques*, 2e édit., p. 80.

où il faut fouiller pour l'atteindre. Il a donc oublié que, d'après la *Passion*, le corps était inhumé sous l'autel. Heureusement le gamin voit apparaître un « homme beau ». Ses pieds marquent évidemment l'emplacement de la tombe. On creuse; on trouve un sarcophage blanc, tel le marbre d'Aimoin, et à l'intérieur un cercueil de bois comme à l'Algarve. Pas d'inscription, mais « un arome qu'on peut à peine supporter et qui ravit en extase ». On charge le corps sur le navire et l'on cingle vers Lisbonne.

Les corbeaux qui montaient la garde autour de la basilique, suivent l'embarcation et se posent sur la bière.

S'ils sont les mêmes qui ont défendu le corps contre les loups et les chiens, j'avoue ne pas bien le savoir, confesse le chroniqueur, quoiqu'il soit écrit dans les archives de notre monastère, à propos d'un miracle de saint Vincent, qu'ils vivent encore... Cela pourrait paraître un étonnant prodige. Néanmoins ceux qui dissertent de la nature des animaux assurent que les corbeaux vivent plus de sept mille ans.

On jette l'ancre à Lisbonne. Depuis quelques jours, des enfants ont crié dans la rue : « Vincent arrive. » Le peuple est alerté. Les corbeaux survolent la maison du prêtre où l'on a abrité provisoirement la relique. L'évêque fait construire « un mausolée de pierre derrière l'autel de la cathédrale ». Le cercueil est « scellé avec des barres de fer ». Alphonse et la reine le parent d'or et de pierreries. Les corbeaux ne se retirent que lorsqu'ils ont l'assurance que la bière est bien en place. Le bon prêtre, inventeur de la relique, est préposé à sa garde avec une prébende de chanoine, digne rémunération de ses labeurs.

Il est inutile d'insister sur les réminiscences, les invraisemblances historiques, la pauvreté d'imagination, les puérilités de cette médiocre composition. On y sent le parti-pris de contrecarrer les assertions de l'hispanophobe Aimoin. Celui-ci inculpait les chrétiens Valentinois de coupable indifférence à l'égard de leur martyr. Point du tout. Les Maures vainqueurs ont expulsé les citadins : « aucun culte n'était plus rendu au martyr, parce qu'il ne se trouvait plus aucun chrétien dans la ville »; et néanmoins la basilique s'est maintenue en excellent état de conservation. Alphonse-Henrique, maître de Lisbonne,

n'a rien de plus pressé que de « se rendre à Valence à la tête d'une cavalerie », — à travers un pays ennemi, dominé par les mécréants ! — mais il ne trouve rien, « parce que les temps de l'invention n'étaient pas venus » — réminiscence naïve de son pèlerinage stérile au Promontoire sacré. Les corbeaux de l'Algarve gardent maintenant le tombeau de Valence : leur rôle a grandi jusqu'à l'exubérance.

Retenons de ce roman d'imagination qui ne contient même pas le résidu de réalité d'un roman historique, que l'authenticité de la relique, transférée de l'Algrave, devait paraître bien douteuse pour qu'un clerc de la cathédrale, faisant abstraction de toute tradition antérieure, ait eu l'idée de mettre en circulation ce récit de translation directe. Mais retenons aussi qu'au XIIIe siècle, le sarcophage du martyr était vénéré derrière l'autel-mage de la cathédrale : sur ce détail topographique nous pouvons faire confiance à notre informateur.

Quoiqu'on fît, ces contes portugais n'eurent au Moyen Age aucun succès dans la péninsule. Ils ne parvinrent pas à discréditer le récit d'Aimoin. Les églises de Valence et de Saragosse, intéressées les premières au souvenir de saint Vincent, adhéraient à la version de la translation à Castres et en célébraient l'anniversaire[97]. On ne relève qu'un écho des légendes de Lisbonne, non en-deçà, mais au-delà des Pyrénées. Le saint Vincent d'Agen se laissa absorber par son homonyme espagnol, et non par celui de Castres, par celui de Lisbonne. Car l'église d'Agen portait le titre de *saint Vincent des Corbeaux*[98]. Or, les corbeaux sont absents du récit d'Aimoin. Engouement d'exotisme !

Mais, témoignage frappant du peu de prise des légendes portugaises dans leur pays d'origine, tandis que la ville de Castres continuait d'honorer pieusement son corps de saint

97. Cf. Franc. Diago, O. P., *Anales del reyno de Valencia;* tomo I que corre desde su poblacion despues del diluvio hasta la muerte del rey don Jayme el Conquistador. Valencia, 1613, in-folio; nueva ed. illustr. con notas por Vic. Boix, Valencia, 1858.

98. Dubos, *Essai d'identification des lieux du martyre et des premières sépultures de saint Vincent, diacre,* dans *Congrès archéologique de France* (1901-1902), LXVIII, 243-267. L'église Saint-Vincent des Corbeaux subsistait encore en 1235. La paroisse de Calonges attendit le XVIIe siècle pour passer du diacre Agenais au diacre de Saragosse, afin d'honorer toujours un diacre, « quand de pseudo-érudits crurent avoir démontré que le saint indigène avait été un évêque ».

Vincent jusqu'aux scènes d'iconoclasme huguenot en 1561, Lisbonne, distraite sans doute par d'autres enthousiasmes, perdait complètement le souvenir de l'endroit précis où reposait le sien. En 1614 seulement, le hasard d'une réparation dans une chapelle de la cathédrale fit apparaître « un cercueil muni d'une inscription : « Ici reposent, disait-elle en substance, les reliques de saint Vincent, apportées sur un navire, escortées par deux corbeaux[99]. » Quand et comment le sarcophage avait-il quitté le sanctuaire principal où il reposait dans le principe ? Nul ne paraît jusqu'ici l'avoir expliqué.

§ 6. — La dispute des historiens autour du corps de saint Vincent depuis le XVIe siècle.

Il faut descendre jusqu'aux temps de la Renaissance pour assister au heurt des légendes portugaise et castraise. Jusque là, elles s'étaient mutuellement influencées plutôt que formellement opposées.

La querelle fut amorcée par le sceptique Pierre-Antoine Beuter, hostile à l'une et à l'autre tradition, qui demandait railleusement si le corps était venu à Lisbonne « à la nage ». Le défi fut relevé par un chanoine d'Evora, André de Resende, dans une lettre à son ami Barthélemy Quevedo (*Kebedius*), prêtre de Tolède, datée de 1567[100]. Ce savant homme prend

99. Cette nouvelle invention donna lieu à trois semaines de solennités. Voir Franc. Diego de Ainsa y de Iriate, *Fundacion y excellencias, grandezas y cosas memorabiles de la antiquissima ciudad de Huesca, asi en lo temporal como en lo spiritual*. Huesca, 1619, in-folio. Curieuse coïncidence de détails entre cette invention et celle de Castres en 1260, racontée par Frère Bernard Gui. Voir ci-dessus.

100. L. André de Resende (1498-1573), né et mort à Evora en Portugal, entré chez les Frères Prêcheurs, étudia à Alcala, Salamanque, Paris, Louvain, fut le familier de Pierre Mascarenius, légat du roi du Portugal auprès de Charles-Quint à Bruxelles; se sécularisa et mourut chanoine d'Evora. Ouvrage posthume : *Libri quatuor* de Antiquitatibus Lusitaniae *a Lucio Andrea* Resendio *olim inchoati et a Jacobo Mencotio* Vasconcello *recogniti atque absoluti*. Eborae, 1593, in-4°. Au livre IV, consacré aux villes, il fait allusion (p. 204) à la légende localisée au cap Saint-Vincent, *cuius corpus quonam pacto ex Valentia delatum sit, tyrannidem exercente in SS. reliquias Abderamene, cum in meo de eodem sancto pegmate tum in libello* ad Kebedium Toletanum *late explicavi*.

Le *libellus* en question est une lettre datée d'Evora, *quarto nonas maii MCLXVII*, éditée, après le *De Antiquitatibus*, dans [A. Schott], *Hispaniae illustratae*, t. II (Francfort, 1603), fol. 1003-1021, sous le titre : *L. Andreae* Resendii *pro sanctis Christi martyribus Vincentio Olisiponensi patrono, Vincentio, Sabina et Christhetide, Eborensibus civibus et*

énergiquement parti pour la version portugaise, reprochant aux Espagnols de déserter leurs traditions nationales, et gourmandant vertement « les Français, coutumiers du vol de reliques et d'accapparement de saints; à preuve : saint Denys l'Aréopagite à Paris, le chef de saint Jacques à Toulouse ; tandis que les Portugais sont un peuple simple qu'on ne saurait soupçonner de pareilles tendances ».

Il faisait mieux que polémiquer; il attirait l'attention sur une relation peu connue et d'ailleurs des plus intéressantes. C'est un fragment de chronique d'un auteur arabe du nom de Rasis qui aurait vécu au tournant du XIe siècle[101]. Ce Rasis avait recueilli l'historiette suivante des lèvres d'un chevalier maure, originaire de Fez, nommé Allibohacès.

Un jour, à la chasse, étant arrivé sur la côte de l'Océan dans l'Algarve, à un promontoire élevé, il y trouva le corps d'un homme mort appelé Vincent que les bonnes gens adoraient comme un

ad quaedam alia responsio ad Bartholomaeum Kebedium (Quevedo), *sanctae Toletanae ecclesiae sacerdotem, virum doctissimum.* Réponse à diverses questions de liturgie et d'archéologie locales : la question de saint Vincent est traitée aux pages 1004-1009, reproduites par les *Acta SS.*, jan. III, p. 19-20.

101. Rasis est peu connu. Resende assure qu'il fut l'historiographe du miramolin Dalharab, émir de Cordoue, qui aurait inauguré son règne en 990 : *Dalharab, miramolino* [Marrochiorum ac Cordubae rege], *qui regnare coepit anno Arabum CCCLXVI, hoc est anno Christi DCCCCXC.* Or, en 990, l'émir de Cordoue est Issem II ou Haccham (976-1006). Cf. *L'Art de vérifier les dates* (Paris, 1770) qui ignore Dalharab.

Au livre V, p. 979, du *De Antiquitatibus,* Resende dit que l'ouvrage de Rasis a été traduit de l'arabe en portugais par *Magister Mafamedus, Maurus et ipse,* architecte, avec la collaboration de Gilles Pierre. La leçon de la traduction porte : *Versus est in linguam lusitanam ex arabica per me magistrum Machometum Saracenum.* C'est une description des Espagnes, montagnes, fleuves, villes, antiquités, *permulta inepte omnia fabulis involventes.* Si peu de cas que Resende fasse de son sens critique, il lui accorde, comme de juste, plus de crédit lorsqu'il narre des faits contemporains. Le passage relatif à la légende du Cap Saint-Vincent est reproduit dans *Acta SS.*, jan. III, 20.

On connaît bien un certain Abou-Bkr, surnommé Rasi ou Rhasis de la ville de Rai (Perse), où il vit le jour, né vers 860, mort en 932 ou en 940. Certains auteurs le retardent d'un siècle et le font mourir seulement en 1010. C'était un médecin célèbre qui de Bagdad et du Caire vint s'installer à Cordoue. Il aurait écrit 226 livres, la plupart perdus, dont beaucoup furent traduits de bonne heure de l'arabe en latin. Ceux que portent les listes publiées, sont d'ordre scientifique et médical. On ne lui attribue pas l'ouvrage de géographie et d'histoire que Résende a consulté. C'est peut-être à tort. S'il n'y a qu'un Rasis c'est bien au XIe siècle qu'il serait mort, puisqu'en 990 il était au service de l'émir de Cordoue. Voir notice sur ce personnage dans Christian Gottlieb Jöcher, *Allgemeines Gelehrten Lexicon* (Leipzig, 1750), t. I, col. 43-44, et supplément par I. C. Adglung (Leipzig, 1784), t. I, col. 82).

Dieu et qui était censé faire voir les aveugles, parler les muets et marcher les boiteux.

Autour de lui étaient groupés dans des maisonnettes des hommes qui avaient fui Valence, en l'emportant. Il tua les adultes, emmena en captivité les enfants et laissa en place le corps de cet homme.

Rasis mêle cet épisode au récit de la guerre qu'Abdérame faisait aux églises et aux reliques, vers 759, et de l'exode des populations vers les monts des Asturies.

Voilà bien une pièce qui paraît capitale. A lui faire confiance, il faudrait reconnaître que la translation au Cap Saint-Vincent a précédé d'un siècle la translation à Castres, ce qui enlève toute valeur à celle-ci. Resende triomphe et conclut catégoriquement que le corps est à Lisbonne et pas ailleurs.

A regarder les faits de plus près, le mirage s'évanouit. La donnée de Rasis n'est pas un témoignage. La translation aurait eu lieu en 759; or, mention n'en est faite que deux siècles et demi plus tard. Six ou sept générations, c'est plus qu'il n'en faut pour oblitérer un souvenir et constituer de toutes pièces une légende. A supposer que Rasis n'ait rien inventé, lui, le collectionneur de tant de fables, on pourrait seulement retenir que la chapelle du Cap Saint-Vincent existait déjà vers le milieu du xe siècle et que la légende de la présence du corps saint dans son intégrité avait déjà cours parmi les gens de l'ermitage. D'où le renseignement recueilli et transmis par Allibohaces.

A cet argument critique s'ajoute l'invraisemblance d'une translation dans l'Algarve, à l'époque indiquée. On sait, en effet, par le même Rasis, qu'Abdérame, avant de marcher sur Valence, conquiert la Lusitanie et que « parti de Séville, il occupe Béja, Evora, Santarem, Lisbonne et tout l'Algarve ».

Comprend-on dès lors que les sauveteurs de saint Vincent aient quitté Valence, encore vierge de l'occupation étrangère, pour se jeter dans la gueule du loup au Promontoire sacré, alors que les habitants des villes dévastées, emportant les saints dépôts, cherchaient un refuge vers le nord dans les Asturies ? La légende trahit ici sa coutumière maladresse, sa méconnaissance des contingences historiques et géographiques.

Le texte de Rasis ne nous apporte donc aucune lumière nouvelle et ne rend pas plus véridique la légende du Vincent

du Corbeau. Sa publication par Resende n'est même pas à proprement parler une exhumation, car la Chronique de Coïmbre, rapportée plus haut, le connaît et l'exploite.

La *Lettre à Quevedo* a, malgré l'insuffisance de ses arguments, gagné peu à peu l'opinion du monde savant dans la péninsule. Moralès, contemporain du chanoine d'Evora, adhère à sa thèse dans sa *Chronique générale*[102]; puis Mariana dans son *Histoire d'Espagne*[103]. Cependant François Diago[104], au début du XVIIe siècle défend l'usage liturgique de l'Eglise de Valence, conforme au récit d'Aimoin.

En 1643, Jean Bolland, étudiant la légende de saint Vincent dans les *Acta Sanctorum*, fixe l'état de la controverse. Il ne trouve rien de péremptoire dans les moyens de Resende et fait des réserves sur le ton de sa polémique. La situation des Castrais lui paraît bien supérieure à celle des Portugais, du point de vue critique. Le Nain de Tillemont, en 1698, se rallie à la circonspection prudente des Bollandistes, mais exprime quelques inquiétudes au sujet de la sincérité d'Audalde[105]. Dom Vaissete, dans l'*Histoire générale de Languedoc*, ignore totalement les prétentions portugaises[106].

Par contre, en Espagne, l'attaque redouble de vigueur. Le Père Augustin, Enrique Florez, historien des diocèses d'Espagne[107], se livre à une critique détaillée et véhémente de l'ouvrage d'Aimoin. Il oppose à l'auteur ses multiples invraisemblances, telles que l'abandon total de la tombe de saint Vincent par la chrétienté mozarabe de Valence, l'insolence maladroite d'Audalde vis-à-vis de l'évêque de Saragosse, la cruauté abjecte d'un prélat de tous points recommandable, le crime de lèse-majesté imputé par un mahométant à un évêque pour avoir

102. Ambroise de Moralès, *Coronica general de Espanna* (Cordova, 1568, 2 vol. in-fol.).

103. Mariana, *De reb. Hisp.* (Tolède, 1592), traduit en français par Charenton (Paris, 1725), lib. 7, cap. 45.

104. En 1613. Voir ci-dessus, p. 350, n. 97. Voir encore Diego Pires Cinza, *Vida, martirio e ultima translacaò de s. Vicente* (Lisboa, 1620, 8°).

105. *Hist. eccl.*, V, 675: « Audalde ne paraît pas fort scrupuleux à mentir, même en fait de religion. » Sa critique de Resende qu'il ne connaît que par les Bollandistes, est, comme toujours, sagace et nuancée.

106. En 1727. Voir édit. Privat, I, 1092-5.

107. *España sagrada. Teatro geographico-historico de la iglesia de España* (Madrid, 1747-1886). Sur la question, voir t. VIII, tract. 25, cap. 7, n°s 142 à 149. — Cf. Thomas de l'Incarnation, *Hist. eccl. Lusitaniae* (Lisbonne, 1756), I, saec. IV, c. 6, 215.

gardé par devers lui le cadavre d'un autre chrétien. Il en a surtout contre Audalde, un professionnel du mensonge, qui n'avait pas volé le châtiment dont son abbé le frappa dès son retour à Conques. Il énumère avec complaisance ses nombreuses fourberies auxquelles s'ajoutent les inventions impudentes de son digne émule, le comte de Cerdagne. En sorte que cette histoire extragante pourrait bien n'être au fond qu'une pitoyable mystification. Que si l'on est impressionné par les miracles, tout au plus pourra-t-on accorder à Audalde qu'il dut acquérir « une importante relique du corps saint dans quelqu'un de ces achats et inventions qui se relatent en cette matière, selon l'opinion modérée d'Ambroise de Moralès ».

Cette psychologie manque certainement de finesse. Aux yeux des contemporains, un rapt de reliques est assez légitimé par le désir passionné de rendre à un martyr admiré et chéri l'honneur dont on le croit frustré. Que pèse un mensonge devant la nécessité de mener à bonne fin une si pieuse entreprise ! Audalde est un héros dont le diacre martyr a couronné la constance. Dans l'espèce, une fin si pure justifie d'innocents moyens. Le candide saint Grégoire de Tours ne se glorifiait-il pas publiquement d'avoir dérobé « un peu de la frange » du voile qui couvrait le tombeau de saint Julien à Brioude[108] ?

Convenons que le récit est romancé; il est chanté sur un ton d'épopée; le merveilleux n'y peut décemment pas faire défaut. Audalde était quelque peu gascon; Aimoin, d'autre part, avait l'imagination épique, quelque ambition qu'il eût de passer pour un critique. Ces concessions faites et tels épisodes adventices et romanesques éliminés, il reste que le récit, dans sa substance, respire un accent de sincérité. Audalde n'est certainement pas un imposteur. Ses aventures se rattachent par trop de liens à l'histoire générale pour être de tous points inventées. Un corps saint fut apporté par lui de Valence à Saragosse et de là transféré à Castres. Cela est indéniable. Mais de qui était ce corps ?

Pour affirmer que c'était bien le corps de saint Vincent, il faut tenir pour nul et non avenu tel ou tel des témoignages

108. *Virtutes sancti Juliani*, XXXIV. Cité par H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs* (Bruxelles, 1912), p. 406-7.

qui s'affrontent. Ils sont absolument inconciliables. Si le chef de saint Vincent était déjà au Mans au VIe siècle, en la possession de l'évêque Domnole, il est impossible que le corps rapporté par Audalde ait été authentique. Car, à négliger ses dires sur la merveilleuse conservation des ossements et des tissus conjonctifs, il reste constant que la tête était toujours adhérente au tronc, puisque les moines de Castres en donnèrent le maxillaire au futur roi Louis le Lion et le reste au cardinal Conrad. On hésitera d'ailleurs à tenir pour bien ancienne une dépouille d'humanité en si excellent état. Quant à l'inscription qu'aurait lue Audalde, ou bien elle est de pure invention, ou bien elle fut gravée tardivement, car la mention de l'illustre ascendance n'apparaît que dans des remaniements tardifs de la *Passion* et fait partie de ces embellissements surajoutés qui décèlent par eux-mêmes leur inauthenticité.

Si telle est l'incertitude où nous laisse « la plus autorisée » des translations, quel crédit osera-t-on faire aux deux autres ?

Conclusions.

De l'examen du présent dossier — si incomplet soit-il — du martyr Vincent de Saragosse, se dégagent quelques certitudes et des constatations de portée générale.

La personne du héros. — L'histoire sévère retient de sa légende son nom et sa qualité, le lieu et l'époque de son martyre, l'emplacement de son tombeau. Quant à sa dépouille, encore intacte au tournant du Ve siècle, elle fut morcelée et partiellement dispersée dès le siècle suivant. L'église de Valence qui n'a pas assez jalousement défendu son fonds, mais ne s'en est jamais désintéressée, conserve encore, au déclin du XIe siècle, un bras dont elle se défait encore, bien que fortuitement, au profit de l'église de Bari. Son trésor s'épuise si totalement qu'au début des temps modernes, oublieuse du passé, elle adhère à la thèse de la translation de la relique intégrale au monastère de Castres.

La vertu de la littérature. — Pourquoi le diacre de Saragosse devint-il le martyr le plus célèbre de la péninsule ibérique,

plutôt que Fructuosus, évêque de Tarragone, ou Eulalie, la vierge de Mérida, ou Félix de Gérone, ou quelque autre des martyrs chantés par Prudence ? Cela tient, en majeure partie, à la vogue plus ou moins méritée de deux pièces romanesques qui émergent de l'océan de la littérature hagiographique : la passion du IVe siècle qui inspira Prudence et saint Augustin et n'est connue que par ses remaniements, le récit de la translation par Aimoin au IXe siècle qui accomplit le tour de force de convaincre les églises de Valence et de Saragosse et provoqua de leur part un désistement candide.

La moralité des moyens. — Rien ne prouve que l'auteur de la passion ait voulu tromper. Ignorant les choses dans leur détail, il les a contées telles qu'elles avaient dû se passer, s'aidant des procédés littéraires en usage. Ce faisant, il réparait la négligence des contemporains qui avaient abandonné à l'oubli les circonstances du glorieux témoignage. On le lut pour s'édifier sans se demander si c'était ou non lettre d'histoire : le fait du martyre emportait l'encadrement accessoire, et ce fait était bien réel. Comment, plus tard, les desservants des basiliques qui possédaient quelques parcelles du corps de saint Vincent à Gaéte, au Vulturne, à la Pointe de l'Algarve, se crurent-ils autorisés à dire que le saint y reposait tout entier, ceci relève de phénomènes de psychologie collective où intervient le facteur du temps qui, comme on sait, est galant homme, où l'attrait des foules « pour un objet tangible et une localisation précise[109] » a plus de part que la supercherie et l'imposture. Audalde aussi fut de bonne foi, trop passionné pour s'arrêter devant un doute ou pour hésiter à commettre un mensonge utile : la bonne foi a ses degrés. Par contre, tel récit de translation de Valence à Lisbonne au XIIe siècle est un faux impudent qui n'a droit à aucune indulgence.

L'autorité des miracles. — De graves auteurs, tels que Bolland, Mariana, Florez, ont été impressionnés par les prodiges accomplis au contact de reliques suspectes. Il y aurait lieu de s'alarmer si ces merveilles étaient des signes, sollicités officiellement par l'Eglise comme un jugement de Dieu pour

109. H. Delehaye, *Culte des martyrs*, p. 48.

authentiquer un dépôt et discerner le sincère du supposé. Les *Livres des miracles* de saint Vincent à Castres et à Lisbonne ne mettent en avant aucune intention de ce genre. Ils narrent bonnement les grâces obtenues de Dieu par l'intercession du martyr, invoqué à propos d'ossements qui matérialisent en quelque façon sa présence. Quel scrupule théologique aurait retenu les amis de Dieu d'entendre la prière confiante des humbles et des malheureux, si leurs faveurs ne pouvaient être dûment interprétées comme la confirmation d'une erreur ou d'une vaine observance ?

La prudence de l'Eglise romaine. — Si l'église de Valence s'était fermement tenue à la « coutume romaine » qui répugnait encore sous Grégoire le Grand à la violation des tombes de martyrs, au dépeçage de leur squelette, à la dissipation de leurs restes, elle nous montrerait toujours la confession de son grand saint, comme on voit à Rome celles des apôtres Pierre et Paul. Saint Vincent ne donne plus son nom aujourd'hui à Valence qu'à la principale artère de la ville[110]; aucun des grands temples ne lui est dédié; son souvenir est éclipsé par la gloire plus récente d'un compatriote, saint Vincent Ferrier.

L'Eglise essaya bien, ici et là, de réprimer les abus auxquels donnait lieu le culte des reliques. Tel concile de Carthage discrédite les songes révélateurs. Celui de Paris en 822 blâme les fidèles qui ne savent prier Dieu que devant un corps saint. Un pas décisif ne fut tenté dans le sens de l'ordre et de la discipline qu'à la fin du XIIe siècle, lorsque la papauté se réserva le monopole de la canonisation des saints, partant de l'authentication de leurs reliques. Encore les paradoxes et les erreurs fourmillaient-ils assez dans tout l'Occident chrétien au XVIe siècle pour fournir matière abondante à la polémique forcenée des puritains protestants.

Louis de LACGER,

professeur d'histoire ecclésiastique
au grand séminaire d'Albi.

110. Le *Museo provincial de Pinturas* possède une statue en albâtre du martyr, datant du XVe siècle et provenant de l'ancien monastère de la Roqueta.

BULLETIN CRITIQUE

Denys Gorce. — *Les Voyages, l'Hospitalité et le Port des Lettres dans le monde chrétien des IVe et Ve siècles.* — Paris, A. Picard et Wépion-sur-Meuse (Belgique), Monastère du Mont-Vierge, 1925. In-12 de x-293 pages. Prix : 12 francs.

Ce livre modeste[1] et fort agréable à lire n'en est pas moins un bon livre d'histoire. L'auteur s'est attaché à retrouver et à coordonner dans les textes de l'époque qu'il a choisie, tous les témoignages qui nous renseignent sur les mœurs voyageuses et épistolaires dans les milieux ecclésiastiques. Il les a adroitement utilisés en multipliant les citations, ce qui donne un charme réel à la lecture, une véritable couleur locale. Le sujet intéresse l'histoire de la Gaule chrétienne, puisqu'il embrasse l'ensemble de l'Empire romain; les auteurs gallo-romains et les personnages de Gaule y sont à l'honneur : saint Hilaire et Ausone, Paulin de Nole et Sulpice-Sévère, Sidoine Apollinaire, surtout, sont largement mis à contribution. On trouvera donc dans cet ouvrage bien des détails, des traits familiers sur la vie des pieux chrétiens de cette époque lointaine, en particulier sur ce milieu ascétique d'Aquitaine inspiré par saint Martin de Tours, qui fleurit dans les *villae* gallo-romaines comme dans les monastères d'Italie aux alentours de l'an 400[2], et sur lesquels, après bien d'autres, M. Camille Jullian vient d'écrire des pages délicates et sympathiques dans le dernier volume de son *Histoire de la Gaule.* On se rend compte néanmoins de la portée générale d'un tel ouvrage, qui fait connaître certains aspects souvent négligés de la vie chrétienne antique. Livre original donc par sa conception, *en marge* des grands problèmes religieux et de l'histoire dogmatique ou politique. Comme telles fantaisies écrites naguère « en marge des vieux livres », ces données authentiques du passé rendent plus familières, plus vivantes, plus proches de nous les grandes figures de cette époque, moines, évêques, saintes femmes, un Jérôme, un

1. Non pas seulement par ses dimensions qui semblent minces parmi les pesants ouvrages d'érudition, mais par son esprit : l'auteur, dans l'avant-propos, se déclare empressé à recueillir « les miettes de l'histoire ». Il fait plus que cela.

2. Voir à l'index par exemple tous les passages auxquels renvoient les noms : Paulin de Nole, Sulpice-Sévère.

Chrysostome. Livre original encore par sa position chronologique, sur deux siècles qu'on a trop souvent l'habitude de disjoindre dans deux compartiments distincts de l'histoire et qui sont à tant d'égards étroitement solidaires; pour le sujet que traite M. Gorce, comme pour toutes les questions d'histoire religieuse, une ère nouvelle commence avec la Paix constantinienne de l'Eglise pour ne se fermer (non complètement encore) qu'avec l'installation définitive des Barbares en Occident à la fin du ve siècle : sans doute aux temps d'Alaric et d'Attila, les voyages, qui sont particulièrement étudiés ici, souffrent-ils grandement des invasions barbares, mais les routes romaines et, partiellement au moins, les communications et les transports privés et publics subsistent[3]. Les pèlerinages si goûtés au IVe siècle[4] continuent. L'unité du monde romain — politiquement, encore moins économiquement — n'est point brisée. C'est donc bien entre Constantin et Clovis qu'il faut étudier la société du Bas Empire et principalement les milieux chrétiens. Mais ce judicieux équilibre historique est encore une originalité. Dans ce cadre heureusement limité, M. Gorce précise les conditions des voyages maritimes ou fluviaux, les plus usités par les particuliers, les difficultés des déplacements sur routes pour qui ne jouit pas des commodités (surtout la rapidité) du *cursus publicus*. Il étudie la fondation et l'organisation des hospices monastiques, que l'Orient appela des *xenodochia*, institués par les évêques, à la suite de saint Basile. Il explique enfin le fonctionnement de la poste privée, la seule qui existât, en quelques chapitres particulièrement agréables et instructifs.

Ce livre sans prétention n'est pas sans valeur scientifique. Sans doute cette étude que je qualifiais plus haut d'originale n'a-t-elle pas apporté de révélations sur un sujet que les Dictionnaires d'Antiquités, les ouvrages d'institutions privées ont depuis longtemps déblayé. Sans doute aussi relèverait-on des omissions ou des erreurs de détail, inévitables dans un pareil travail encyclopédique.

Mais l'auteur, qui a fait de cette étude sa thèse complémentaire pour le doctorat ès lettres[5], s'est efforcé de ne rien laisser échapper d'important en fait de sources et de bibliographie : les très copieux *addenda* et *corrigenda* (17 pages) attestent ses scrupules et ses repentirs. Il s'est surtout, comme je le disais en commençant, appuyé constamment sur les textes; ce rassemblement minutieux de données authentiques, cet appel permanent aux documents contemporains, aux paroles et aux écrits de ses héros, les

3. Exemple : fonctionnement du *cursus publicus* au profit de Sidoine Apollinaire en 467.

4. Qu'on songe à l'*Itinerarium Burdigalense*, utilisé du reste par M. Gorce, et aux voyages de Jérôme et des nobles dames de son entourage en Egypte et Terre-Sainte.

5. Il est à signaler que M. Gorce est également docteur en médecine, ce qui est une originalité de plus.

chrétiens d'autrefois, assurent à ce livre en même temps qu'un agrément indéniable, une valeur et une utilité de bon aloi[6].

Jean-Rémy PALANQUE.

Ed. de MOREAU, S. J. — *Saint Amand, apôtre de la Belgique et du Nord de la France.* — Louvain, Muséum Lessianum, 1927. In-8° de 367 pages.

L'Introduction critique qui forme la première partie de l'ouvrage n'est pas complètement inédite : la *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain avait publié l'an dernier une étude critique du P. de Moreau, analysée précédemment, sur la plus ancienne biographie de saint Amand[1]. Cette plus ancienne biographie a longtemps été considérée comme l'œuvre d'une certain Baudemont qui a écrit et souscrit le testament authentique de saint Amand. M. Bruno Krusch n'avait pas eu de peine à démontrer la gratuité de cette attribution et il regardait Gislebert, abbé d'Elnone, puis évêque de Noyon-Tournai, mort en 782, comme l'inspirateur, sinon l'auteur de la biographie. Le P. de Moreau s'attaque à son tour aux conclusions de M. Krusch. Les rapprochements de textes faits par cet érudit ne sont aucunement probants; on ne peut toutefois contester les relations entre la *Vita Amandi* et la *Vita Audoini prima*, composée au plus tard dans les premières années du VIIIe siècle; d'autre part il semble établi que la *Vita Hugberti* a utilisé la *Vita Amandi*, ce qui a pour conséquence de reporter la rédaction de cette dernière avant 750, date approximative de la *Vita Hugberti*. La première vie de saint Amand aurait donc été écrite dans la première moitié du VIIIe siècle, et son auteur a très bien pu avoir à la base de sa documentation des témoignages oraux de contemporains du saint, ce qui donne à son œuvre ue valeur historique appréciable. Cet auteur n'a pas consulté le chartrier d'Elnone, car il ignore les documents authentiques qui y sont encore conservés et qui lui auraient fourni des renseignements complémentaires; ce ne peut donc être un moine d'Elnone. La *Vita Amandi* est l'œuvre d'un clerc anonyme du diocèse de Noyon-Tournai qui l'adressa à un évêque, probablement le sien. La thèse du P. de Moreau, bien exposée et solidement étayée, entraîne l'assentiment.

L'examen qui suit des vies plus récentes de saint Amand et des recueils de Miracles, quoique plus succinct, est encore très instructif.

Des conclusions de l'Introduction critique, il résulte que la

6. Faut-il ajouter que la présentation matérielle assurée par l'éditeur Picard est, comme toujours, excellente ?

1. Ci-dessus, p. 279.

biographie du P. de Moreau sera surtout la discussion des assertions de la Vie du début du VIIIe siècle; cependant l'auteur puise avec circonspection dans les divers autres écrits et dans une sage interprétation des légendes et des traditions un supplément de documentation, dont il ne s'exagère nullement la valeur très relative. On ne saurait trop admirer la méthode du P. de Moreau : rigoureusement scientifique, extrêmement prudente, ennemie des à peu près et des suppositions gratuites; mais sachant tirer des textes et des mots toute la plénitude de leur sens, elle atteint grâce à son extrême souplesse la plus grande probabilité accessible. Le P. de Moreau — d'autres érudits l'ont déjà précédé dans cette voie — s'est fort bien rendu compte que la rigueur de nos systèmes critiques modernes, excellente lorsqu'elle s'applique au formulaire des diplômes, devait s'atténuer fortement devant des textes narratifs et plus encore devant des œuvres littéraires. Il n'était que temps de réagir et d'abandonner cette méthode « chirurgicale », si en honneur chez nos voisins d'outre-Rhin, qui ne voyant que plagiats, faux et interpolations, dissèque à plaisir tous les textes, toutes les phrases et s'armant d'un seul mot jugé inacceptable au nom de lois plus ou moins vérifiées, jette l'anathème sur les œuvres les plus dignes de crédit. L'hagiographie a eu particulièrement à souffrir des ravages de cette méthode; on a méconnu le véritable caractère de la Vie de saint; on a eu tort de la critiquer comme un texte diplomatique ou même comme un texte annalistique. La Vie de saint est un genre littéraire, soumis à des règles fixes, à des moules conventionnels; son but est d'édifier (but réel ou but apparent); on y trouvera toujours les mêmes truismes, les mêmes formules et souvent les mêmes mots; ajoutez à cela que l'hagiographe sait par cœur les vies des saints les plus honorés de sa contrée et qu'ainsi, inconsciemment même, il fera passer dans son récit des bribes de telle ou telle de ces vies. Le P. de Moreau, en reniant la méthode allemande, est parvenu à tracer de saint Amand une biographie vivante et suffisamment précise, encore que bien des points d'interrogation restent posés et que bien des incertitudes subsistent. L'on souhaiterait néanmoins de posséder des autres grands missionnaires de cette époque une image aussi nette.

L'auteur étudie successivement la formation ascétique du saint en Aquitaine, son voyage à Rome qui détermine sa vocation, son action missionnaire dans les vallées de la Lys et de l'Escaut, son court séjour chez les Slaves du Sud, son épiscopat à Tongres-Maastricht, ses rapports avec les Frisons, sa mission en pays basque, les abbayes dont il est le fondateur, son testament. On trouvera dans une dernier chapitre intitulé « Le souvenir de saint Amand » de bonnes pages sur l'établissement des fêtes du saint à Elnone, sur les translations de ses reliques, sur l'extension de son culte, sur les légendes qui s'y rapportent. Un appendice réunit les divers morceaux liturgiques composés en son honneur.

L'étude du P. de Moreau n'aura pas seulement éclairé d'un jour nouveau la physionomie du saint apôtre de la Belgique et de la France du Nord; c'est aussi une contribution de tout premier ordre à l'histoire de l'organisation et de la vie de l'Eglise au VIIe siècle.

Marcel BAUDOT.

Augustin FLICHE. — *La Réforme grégorienne.* Tome II : *Grégoire VII.* — Louvain, rue de Namur, 40; Paris, Champion, 1925. In-8° de VIII-466 pages. (*Spicilegium sacrum Lovaniense,* fasc. 9.)

Dans le tome précédent de ce grand ouvrage, M. Fliche avait écrit l'histoire des idées réformatrices jusqu'à l'avènement de Grégoire VII. Il avait caractérisé les diverses théories qui se faisaient jour dans la chrétienté de ce temps et narré les tentatives faites par les papes qui, de Léon IX à Alexandre Ier, s'efforcèrent de les appliquer. Le présent volume est tout entier consacré au pontificat de Grégoire VII. « Avant d'envisager ce que deviendra le mouvement réformateur chez les polémistes de la fin du XIe et du commencement du XIIe siècle, il importe de rechercher, dit l'auteur, comment, de 1075 à 1085, le programme grégorien a été conçu et réalisé par le grand pontife qui lui a très justement attaché son nom. » Comme dans le volume précédent, l'auteur s'attache moins à narrer dans le détail les événements de toutes sortes qui rendirent ce pontificat mémorable, qu'à définir leur place et leurs répercussions sur le développement et l'application du programme grégorien. Cependant, au point de maturité où ce programme est enfin parvenu, c'est bien la manière dont il a été réalisé, les vicissitudes de sa mise en œuvre que l'auteur est obligé d'étudier. D'autre part, la personnalité puissante d'un Grégoire VII groupe tout naturellement autour d'elle l'histoire de la réforme de 1075 à 1085.

Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir rassemblé dans son introduction tout ce qui a trait aux sources. La valeur de la correspondance de Grégoire VII contenue dans le registre et celle des *Eristolae vagantes* est examinée dans la première partie. Les sources littéraires sont analysées dans la seconde. Pour le registre, M. Fliche adopte, en général, les conclusions du P. Peitz qui, comme on sait, a prouvé son caractère original. Mais les livres III et IX, qui soulèvent tant de difficultés, lui ont suggéré quelques hypothèses intéressantes et nouvelles dont les spécialistes sauront faire état. Quant aux sources narratives, moins sûres, l'auteur les utilise dans toute la mesure où les faits historiques ont contraint la pensée de Grégoire VII à se préciser, à se traduire elle-même en actes; aussi bien, l'auteur groupant et complétant sur certains points les travaux des éditeurs et érudits allemands, en a-t-il

entrepris un nouveau et très méritoire classement. Il en résulte que rien ne vaut les sources épistolaires pour comprendre l'histoire de ce pontificat. La correspondance de Grégoire VII, écrite de sa main, sous sa dictée, ou sa direction, reste la source pure et vivante où l'historien peut puiser en toute certitude les éléments qui lui permettent de reconstituer la grande figure morale du pape réformateur.

M. Fliche expose, dans les premiers chapitres, les différentes phases par où passa le programme grégorien avant de se réaliser. Il serait arbitraire, en effet, de vouloir démontrer la continuité théorique d'une pensée qui ne s'est précisée que sous l'empire des événements. C'est ainsi que l'auteur peut parler de l'adoption successive par la politique pontificale des « méthodes italiennes » aux préoccupations exclusivement morales, puis des « méthodes lorraines » qui, elles, voient le remède dans une transformation complète des élections épiscopales. Grégoire VII ne choisit pas du premier coup les solutions radicales qu'il adoptera par la suite. M. Fliche fait ressortir ce qu'il y avait de douceur, de générosité dans cette nature d'ailleurs fière et d'autant plus autoritaire qu'elle connaissait mieux le poids de ses responsabilités. Au début du pontificat, il paraît avoir un vif désir de conciliation. S'il ne notifie pas son élection au roi de Germanie, il accepte du moins qu'un de ses représentants assite à son sacre, sauvant ainsi « l'honneur et la révérence dus au cher fils Henri IV ». Sans rien sacrifier de la suprématie romaine, il cherche cependant à faire l'union du Sacerdoce et de l'Empire pour le succès de la réforme. Dans les débuts de l'affaire de Milan elle-même, le pape montre d'abord beaucoup d'égards pour l'Empereur. Il intervient en sa faveur à l'occasion du soulèvement de la Saxe. Son attitude est aussi conciliante avec les autres princes temporels. Au reste, au concile de 1074, Grégoire VII ne fait que mettre en pratique les méthodes préconisées par les réformateurs italiens. Il promulgue à nouveau les anciens décrets de 1059 sur le nicolaïsme et la simonie. A cette date, il ne songe pas encore à s'attaquer à l'investiture royale. Mais bientôt la résistance que vont opposer les Eglises nationales à la réforme, les protestations véhémentes des conciles d'Erfurt, de Paris, de Rouen, nécessitent des mesures plus intransigeantes. C'est cette tendance inspirée des méthodes lorraines qui s'affirme au concile de 1075, avec une précision et une vigueur toutes nouvelles, dans le célèbre décret sur l'investiture laïque. Ce n'est plus seulement le désordre des mœurs que l'on veut combattre, c'est la cause même du mal, l'ingérence des laïcs dans les élections épiscopales. Si cette évolution de la pensée de Grégoire VII paraît si brusquée, c'est qu'elle est le fait non d'un théoricien, mais d'un homme d'action. Ces mesures radicales, déjà recommandées, il est vrai, dans l'œuvre d'un cardinal Humbert, étaient dictées à la papauté par la situation même de l'Eglise en 1074.

C'est l'épiscopat qui se révèle le principal obstacle à la réforme, c'est donc l'épiscopat qu'il faut améliorer dans son esprit, dans son caractère en libérant les élections de la mainmise du pouvoir temporel. L'œuvre réformatrice entre dans une nouvelle phase. La lutte qui s'engage en affrontant d'une part l'Eglise romaine aux évêques et d'autre part le pouvoir spirituel au temporel, va inciter le pape à affirmer ses titres, l'origine et l'étendue de son autorité. Les *dictatus papae*, apport personnel de Grégoire VII à la réforme, répondent directement à cette nécessité. Le pape y condense, en des maximes laconiques, toute la doctrine éparse dans les canons; c'est le formulaire qui inspire toute son action et qui fait désormais de la réforme l'œuvre et l'expression de l'autorité romaine. Cette volonté, si nettement affirmée par Grégoire VII, d'imposer la suprématie romaine, s'est traduite par les immenses progrès de la centralisation ecclésiastique. Aux anciens organes maintenus ou remis en vigueur s'en ajoutent de nouveaux qui tous inaugurent de profonds changements dans le gouvernement de l'Eglise. La réunion fréquente de conciles, l'institution de légats permanents, l'affaiblissement progressif des pouvoirs locaux, les interventions de plus en plus nombreuses du pape dans les élections épiscopales, à la faveur des procès, des troubles de toutes sortes, suscités par l'application des décrets réformateurs, ne font qu'affermir de jour en jour l'autorité du Saint-Siège sur toute la chrétienté. A propos de la légation en France d'Amat d'Oléron et de Hugues de Die, du procès de Manassés, du transfert à Lyon de la primatie des Gaules, qui intéressent tout particulièrement les lecteurs de cette revue, M. Fliche fait un tableau très vivant des péripéties, des luttes, des résistances dont ces événements furent l'occasion. L'auteur montre bien aussi comment la modération de Grégoire VII a justifié dans une certaine mesure l'œuvre centralisatrice réclamée d'ailleurs par la réforme. Cette œuvre se révèle très importante, non seulement pour avoir survécu aux circonstances qui l'ont fait naître, mais parce qu'elle devient une arme dans le long conflit que le pape allait soutenir. En effet, l'application du décret de 1075, soulève, dès le début, une telle opposition en Allemagne, que le débat ne va plus cesser de s'élargir. La question des investitures, en opposant la suprématie romaine au césaro-papisme, en soulevant le problème de l'origine des deux pouvoirs, n'a pas tardé à déchaîner le conflit du Sacerdoce et de l'Empire. La lutte qui se prolonge de 1076 à 1085 entre le pape et le roi de Germanie, avec des alternatives de succès et de revers, est en quelque sorte ponctuée par les affirmations de plus en plus précises que donnent de leur doctrine les deux antagonistes. Il faut d'ailleurs reconnaître que, dans cette joute doctrinale, Henri IV se montre à la fois peu prolixe et inférieur à son adversaire. Il cherche bien à étayer sa cause d'arguments juridiques et d'autorités scripturaires. La lettre d'Utrecht et la lettre de convocation au concile

de Worms exposent une théorie des deux pouvoirs qui, selon la comparaison fameuse des deux glaives, doivent être séparés. Mais il n'y a pas encore, du côté henricien, d'effort systématique pour coordonner les arguments qui peuvent valoir en faveur du césaro-papisme. Ce n'est qu'après la mort de Grégoire VII que la polémique antigrégorienne s'exprimera dans toute sa force. Pour le moment, c'est Grégoire VII qui l'emporte et par l'abondance, et par la rigueur de l'argumentation.

Les idées qui s'expriment dans les deux lettres à Hermann de Metz, celle de 1076 et celle de 1081, que l'auteur analyse dans le détail, ont des sources communes : les fausses décrétales, la lettre de Gélare Ier à Anastase, le pseudo-Isidore, enfin les *Lettres*, les Moralia, et le *Liber Pastoralis* de saint Grégoire. Elles définissent cette doctrine de la théocratie que l'auteur propose d'appeler plus justement le gouvernement sacerdotal et qui proclame « que le pape supérieur aux rois comme aux évêques, en vertu de l'institution divine du Saint-Siège, doit diriger la société laïque comme la société ecclésiastique, qu'il peut connaître des causes séculières et recourir à des sanctions temporelles, aussi bien que spirituelles.

Ces idées pouvaient demeurer théoriques comme elles l'avaient été jusqu'alors. Elles étaient en germe dans les écrits des Pères et des précédents pontifes, elles pouvaient s'autoriser de saint Ambroise et de saint Grégoire. Au reste, le pape ne faisait qu'adopter le programme des réformateurs lorrains, des Rathier et des Wason. Mais, avec une logique implacable, Grégoire VII tire de ces idées toutes les conséquences de fait. C'est là ce qu'il apporte de nouveau à la réforme. Les faits sont trop connus, en ce qui concerne les rapports de Grégoire VII et de Henri IV, pour que nous y insistions. Mais une question se pose de savoir si le Saint-Siège n'a pas commencé, dès le pontificat de Grégoire VII, à confondre suprématie romaine et suzeraineté pontificale, et n'a pas entendu le pouvoir de lier sur la terre en un sens féodal. M. Fliche, dans un long chapitre, analyse, d'après la correspondance, le sens des mots *fidelitas, servitium,* dans les relations de Grégoire VII avec les princes temporels. Il aboutit à cette conclusion que la tendance qui, de plus en plus au XIIe et au XIIIe siècle, fera du pontife romain le suzerain féodal de divers états chrétiens, est postérieure au pontificat de Grégoire VII. Sans doute, la seconde lettre à Hermann de Metz ne parle ni de suzeraineté ni d'hommage. Mais bien qu'antérieurs à lui pour la plupart, le pape entretient des rapports de suzerain à vassal avec l'Italie normande, l'Espagne, la Croatie, la Dalmatie, et le royaume de Kiew. D'autre part, les légats du pape en Angleterre ont bien cherché à obtenir du roi Guillaume, le serment de fidélité. Et les raisons qu'invoque l'auteur pour voir dans cette affaire un « formidable malentendu » créé par l'initiative des légats ne paraissent pas s'imposer absolument. D'autre part, l'extension

donnée peu d'années plus tard à la juridiction féodale du Saint-Siège, semble autoriser les historiens à en voir sinon les origines, du moins les progrès à l'époque de Grégoire VII. Quant au point de savoir si les deux tendances qui voulaient renforcer et la suprématie romaine et la suzeraineté pontificale, se sont ignoré à l'époque de Grégoire VII, pour ne se rencontrer que plus tard, il reste encore bien difficile à trancher. Du moins tous les historiens s'accorderont avec l'auteur pour reconnaître le pur désintéressement de Grégoire VII, son amour exclusif de la justice et du bien, le sens profond de ses responsabilités morales, qui, seuls, ont inspiré tous ses actes, pour le triomphe de la réforme et le salut de l'Eglise. Au demeurant, c'est Grégoire VII dont M. Fliche a voulu faire revivre la puissante figure. Il y a parfaitement réussi. C'est elle qui domine toute l'histoire de la réforme, c'est elle aussi qui, dans ce beau livre, se détache en haut relief; c'est sa pensée qui en fait l'unité. Le long commerce que l'auteur a eu avec l'une et l'autre est ce qui donne à son ouvrage, si plein de vues originales, la fermeté et l'autorité qui persuadent.

Jean ROUSSET.

R. GÉNESTAL. — *Le Privilegium fori en France, du décret de Gratien à la fin du XIVe siècle.* (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, Sciences religieuses.) — Paris, E. Leroux, 2 vol. in-8, tome Ier (1921), XIX-246 pages et tome II (1924), XXXXVIII-211 pages.

« La justice est, au Moyen Age surtout, un des aspects les plus « importants de l'autorité publique, écrit M. Génestal en tête de « l'introduction de son ouvrage. Toute autorité est une justice et « l'autorité se mesure à l'étendue de la justice. Les rivalités entre « puissances sont des rivalités de justice. Tout le progrès de « l'autorité royale tient en ces deux termes : lutte victorieuse « contre les justices seigneuriales, lutte victorieuse contre la « justice d'Eglise. » On comprend, dès lors, quel intérêt capital présente, au point de vue historique et juridique, le sujet choisi par le savant professeur. Dans la période étudiée, le *privilegium fori*, complété par le *privilegium canonis*, apparaît comme une des bases les plus solides de l'indépendance de l'Eglise de France vis à vis de l'Etat. Et c'est cette indépendance, si jalousement défendue, qui se trouvera atteinte chaque fois que les légistes du roi auront réussi, au moyen de leurs distinctions subtiles ou de leurs théories ingénieuses, à restreindre, soit directement, soit indirectement, le domaine d'application du privilège de clergie, au profit de la juridiction séculière.

Dégager les principes généraux et le sens de l'évolution du

privilegium fori en France, à l'époque envisagée; étudier, point par point, l'étendue et les règles juridiques de ce privilège; déterminer les cas d'exception et de déchéance qu'il comporte : tel est le but que s'est proposé l'auteur et qu'il a réalisé pour partie dans les deux premiers tomes de son ouvrage, seuls actuellement parus.

Dans un premier volume, l'auteur recherche quels étaient les bénéficiaires du *privilegium fori* et quelles exceptions ou déchéances pouvaient le faire perdre.

Etaient privilégiés, non seulement les clercs ayant quelque part du pouvoir d'ordre, c'est-à-dire revêtus au moins d'un des ordres mineurs, mais encore les simples tonsurés. Sans doute, l'autorité séculière protesta parfois contre les tonsures conférées à des incapables : enfants ne sachant ni lire, ni réciter leurs prières, hommes mariés, serfs, bâtards; mais, si le caractère illicite de ces tonsures n'était guère contestable, leur validité n'en était pas moins généralement reconnue à l'encontre des prétentions de la justice séculière. En ce qui concernait les serfs, on admettait toutefois que le seigneur pouvait remettre les tonsurés en possession d'état laïque, en leur rasant la tête et en les revêtant d'habits séculiers.

Sans appartenir à l'*ordo clericalis*, diverses personnes jouissaient cependant du privilège de for ; c'étaient les assimilés : moines et religieuses; frères lais ou convers; oblats qui s'étaient entièrement donnés et portaient l'habit religieux; chanoinesses et béguines aussi longtemps qu'elles ne se mariaient pas; membres du tiers-ordre — le privilège leur était toutefois contesté, ainsi qu'aux ermites —; frères, sœurs et autres familiers laïques des hôtels-Dieu et léproseries, vivant suivant les statuts de leur établissement; et même les serviteurs et les sergents des clercs, dépendant de leur *familia*. Par contre, il ne semble pas que le privilège ait été étendu en France aux femmes légitimes ou aux concubines des clercs.

Si absolu qu'il fût, le *privilegium fori* comportait cependant quelques exceptions importantes, reconnues par l'Eglise.

La première concernait les clercs bigames, auxquels le canon *altercationis* du concile de Lyon (1274) refusait tout privilège de for, conformément à la doctrine canonique dominante, mais contrairement à la coutume ecclésiastique française. La bigamie s'étendait, du reste, fort loin, en droit canonique : était bigame non seulement le clerc qui se mariait une seconde fois, mais encore, par interprétation, celui qui épousait une veuve ayant consommé son premier mariage ou une femme de mauvaise vie, ou même, en France, le clerc qui, après l'adultère de sa femme, continuait d'avoir des relations avec elle.

Une seconde exception frappait les clercs mariés. Mais, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, cette exception fit l'objet de vives controverses doctrinales et elle donna lieu à des multiples conflits de juridiction. En principe, il était admis en France que le clerc marié, portant

tonsure, conservait son privilège, sauf s'il se livrait à des occupations d'ordre temporel; et, même dans ce dernier cas, il ne pouvait intervenir contre lui qu'une condamnation pécuniaire, à moins de dégradation régulière. La décrétale *Clerici* du pape Boniface VIII fixa la situation des clercs mariés au regard du privilège, d'après un criterium différent et très simple. Si le clerc marié avait conservé l'habit et la tonsure, le privilège de for et le privilège de canon lui étaient maintenus en matière pénale seulement; dans le cas contraire, tout privilège était perdu au criminel comme au civil.

Cette décrétale, qui donnait dans une certaine mesure satisfaction à l'autorité séculière, fut cependant bien accueillie, en général, par la doctrine canonique; mais elle se heurta à diverses résistances de l'Eglise de France qui lui opposait les coutumes diocésaines contraires. Dans la pratique, maintes difficultés se produisirent, notamment en ce qui concernait la détermination de l'habit clérical, la contrainte et l'exécution des condamnations civiles, la compétence en matière d'asseurement, la fixation du moment auquel devait exister l'état de clerc dessaisissant le juge lai en cas de crime ou de délit. D'une façon générale, d'assez larges concessions furent obtenues sur tous ces points par la justice d'Eglise.

L'apostasie des clercs constituait un troisième cas de déchéance du privilège, qui pouvait être perdu suivant les circonstances, soit *ipso jure*, soit après triple monition de l'autorité ecclésiastique. Mais, en la matière, la sévérité du droit canonique ancien se trouva très atténuée par la doctrine classique qui, évoluant dans le sens de l'indulgence, s'efforça de restreindre dans une large mesure le champ d'application de la déchéance *ipso jure*. C'est ainsi qu'échappèrent désormais à cette déchéance du privilège non seulement les clercs qui adoptaient la tenue laïque et exerçaient des professions ou offices séculiers, mais encore ceux qui portaient les armes ou se livraient aux violences guerrières et judiciaires. Ce n'étaient plus là que « cas de monitions ». En définitive, la déchéance de plein droit n'était plus guère appliquée qu'aux goliards, houliers et ribauds, dont l'état de débauche et de turpitude était évidemment peu compatible avec les obligations et devoirs des clercs.

Sans être frappé d'aucune des déchéances qui précèdent, il pouvait arriver qu'un clerc fût privé des privilèges de for et de canon en raison d'un crime particulièrement grave, puni de « dégradation, suivie de livraison au bras séculier ». C'est à l'étude de cette importante exception au privilège en matière pénale, que M. Génestal a consacré le deuxième tome de son ouvrage.

Après une longue introduction, où il fait l'historique du système depuis ses origines en droit ecclésiastique romain jusqu'à la période classique, l'auteur expose la doctrine du décret de Gratien et celle des premiers décrétistes qui ont suivi le maître.

Selon Gratien, le clerc dégradé conservait le pouvoir d'ordre,

mais, entre ses mains, ce pouvoir se trouvait privé d'effets. Pratiquement, le clerc était dans la situation où l'aurait placé la perte de l'ordre lui-même et, dès lors, il était logique d'admettre que la dégradation dépouillait le clerc coupable des deux privilèges de for et de canon. Aucun obstacle n'existait donc plus à la livraison du dégradé au bras séculier.

Contre cette doctrine, suivie tout d'abord par les canonistes, allait se manifester bientôt une vive réaction, qui trouva son expression dans la décrétale *At si clerici*, d'Alexandre III, dont M. Génestal place la date vers 1177. D'après la décision pontificale, l'évêque à épuisé son droit de justice en prononçant la dégradation et en la faisant exécuter. Il ne peut ensuite aggraver sa sentence en livrant le condamné au juge séculier, un même crime ne devant pas être frappé de deux peines successives.

La réaction était excessive. Les papes et les canonistes furent amenés, dans l'intérêt même de l'Eglise, à reconnaître divers cas de livraison à la justice séculière après dégradation : incorrigibilité d'un clerc refusant de subir sa pénitence dans un monastère et résistant à l'excommunication; hérésie opiniâtre (déc. de Lucius III, cap. *Ad abolendam*); faux en lettres et documents apostoliques (déc. d'Innocent III, cap. *Ad falsariorum*). Enfin le cap. *Novimus* du même pape (1209), renversant le système de la décrétale *At si clerici*, autorisa, sans l'imposer du reste, l'abandon du clerc dégradé au bras séculier après tout crime grave. Et l'authentique *Statuimus*, abrogeant les lois romaines, mit en harmonie le droit civil avec le droit canonique nouveau.

Sans apporter d'éléments particuliers sur la question, le recueil des décrétales de Grégoire IX permit à la doctrine de dégager un ensemble de règles, fixant d'une manière précise les cas de livraison et distinguant la simple déposition de la dégradation livraison et dinstinguant la simple déposition de la dégradation solennelle. La *traditio curiae seculari* était prévue dans les quatre cas d'hérésie, de faux en lettres apostoliques, d'incorrigibilité et de rébellion contre l'autorité épiscopale.

La doctrine du XIVe siècle se prononça pour l'inamissibilité de l'ordre, au cas de dégradation. Néanmoins, elle eut tendance à augmenter le nombre de cas de livraison au bras séculier, en y ajoutant notamment l'homicide de guet-apens et les récidives de crimes graves. Certains auteurs allèrent encore plus loin et ils enseignèrent que le privilège était perdu *ipso facto* en certains cas, tels que l'assassinat et l'incorrigibilité.

De même que la doctrine et la législation canoniques, la pratique allait évoluer entre les extrêmes. Tout d'abord, elle accepta la règle posée par Gratien. Mais, à la suite de la querelle de Thomas Becket et de Henri II, et de l'assassinat de l'archevêque de Cantorbéry, une réaction complète se manifesta à l'encontre de la livraison du clerc dégradé au bras séculier. D'Angleterre, le droit public nouveau passa en Normandie, puis en France. La vieille procédure

de dégradation suivie de peine temporelle fut abandonnée, non sans quelques heurts et résistances inévitables. Comme en Angleterre, le privilège de for et le privilège de canon reçurent la plus large extension en matière criminelle : des divers cas de livraison admis par le droit canonique, la pratique française ne retint, en définitive, que l'hérésie, à laquelle on assimila, pour la procédure et le jugement, divers crimes tels que magie, sorcellerie et autres manœuvres démoniaques. Même dûment établie, l'hérésie n'entraînait d'ailleurs pas *ipso jure* l'abandon au bras séculier. Celui-ci n'intervenait qu'après refus opiniâtre du clerc d'abjurer son erreur, à moins toutefois qu'il ne s'agit d'un relaps.

Le revirement avait été radical; cependant, dès le XIVe siècle et au début du XVe, une tendance contraire apparut en faveur de l'introduction de nouveaux cas de *traditio curiae seculari* : homicide de guet-apens, empoisonnement, avortement, crime de lèse-majesté. En ce qui concerne les trois premiers cas, l'échec fut complet. Quant au crime de lèse-majesté, la tentative doctrinale servit surtout d'appui aux prétentions des officiers du roi, qui n'obtinrent d'ailleurs, en la matière, que des résultats incertains. Aussi bien, la justice laïque s'efforçait-elle de tourner la difficulté, en soutenant qu'il y avait, en pareil cas, déchéance *ipso facto* du *privilegium fori*, sans jugement ecclésiastique ni dégradation préalables. Mais ce système, nettement hostile à l'Eglise, ne paraît pas avoir été consacré à cette époque par une jurisprudence bien établie. La procédure des *cas privilégiés*, que venaient d'imaginer les juristes royaux, devait porter une atteinte beaucoup plus grave aux privilèges juridictionnels du clergé. C'est cette procédure qui fera l'objet du prochain volume, que se propose de publier l'auteur.

Tel est le résumé — trop rapide — des deux premières parties du beau travail, consacré par M. Génestal à l'institution du *Privilegium Fori*, en France, au Moyen Age. Nourri d'une forte documentation canonique, abondant en observations juridiques et historiques du plus haut intérêt, rédigé dans une langue sobre, claire et élégante, l'ouvrage de M. Génestal constitue, en même temps qu'un précieux instrument d'études, une importante contribution à l'histoire du droit ecclésiastique de l'ancienne France.

Louis AMIET.

Gustave COHEN. — *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du Moyen Age. Nouvelle édition revue et augmentée.* — Paris, Champion, 1926. In-8° de XLVI pages, orné de 6 planches hors texte. Prix : 50 francs.

Comme son titre l'indique, ce volume est une réédition : la réédition d'un livre qui avait vu le jour en 1906 et qui, lors de son

apparition, avait reçu le meilleur accueil du public lettré; d'abord, sans doute, parce que, en fait, il était le premier ouvrage d'ensemble un peu étendu qui ait été publié chez nous, sur cette question si importante des conditions de représentation des drames chrétiens du Moyen Age qui intéresse à la fois l'histoire de la religion, l'histoire de la littérature et l'histoire des mœurs; mais ensuite aussi parce qu'il se distinguait par plusieurs qualités qu'on ne trouve pas toujours réunies, surtout à un si haut degré, dans tous les ouvrages de ce genre : je veux dire l'étendue et la sûreté de l'information, la clarté de l'exposition et même l'agrément de la rédaction. Loué hautement et sans réserve par ceux qu'on pourrait appeler les spécialistes du sujet : les Marius Sepet, les Emile Roy, les Eugène Rigal, les Henri Chatelain, les Alfred Jeanroy, les Gustave Lanson, il n'avait pas tardé à devenir, pour ainsi dire, classique en la matière, tant en France qu'en Belgique. Nos voisins d'Outre-Rhin — ce qu'il ne font pas pour toutes les publications qui viennent de chez nous — lui avaient même accordé leurs suffrages et, dès 1907, une traduction allemande en avait paru à Leipzig.

Malgré son succès, ou plutôt à cause même de son succès, l'ouvrage si universellement apprécié de M. Gustave Cohen se trouvait avoir un gros défaut : il était complètement épuisé et tous les hommes d'étude, aussi bien, en réclamaient et avec instance une nouvelle édition. C'est cette édition que le savant maître de conférences à la Sorbonne leur donne aujourd'hui. Comment l'a-t-il comprise et comment l'a-t-il exécutée ?

Lui-même l'explique dans son Avant-propos : « C'est, dit-il, un conseil souvent répété par notre maître J. Bédier à ses disciples de ne jamais refaire un travail antérieur, mais de le laisser dans sa forme primitive, tel qu'il fut pensé et construit, tout au plus de l'amender en un chapitre complémentaire indiquant les progrès faits depuis par la science et par nos propres réflexions. »

Le procédé littéraire préconisé et recommandé ici par l'éminent académicien est bien un peu contraire, il faut l'avouer, à la manière de faire jusqu'à présent en usage, mais il faut le reconnaître aussi, il est tout à fait conforme à la sincérité psychologique. C'est à lui, en tout cas, que s'est conformé M. Gustave Cohen, en révisant son ouvrage. Il n'a pas « refait » son travail de 1906, il ne l'a pas refondu; il l'a seulement mis au point en y ajoutant un chapitre préliminaire de cinquante-cinq pages, où il note successivement, en référant le lecteur aux endroits où elles doivent trouver place, toutes les modifications, additions ou corrections que les recherches des autres et les siennes propres ont apportées au texte primitif.

Après cette révision, ainsi comprise, le bon et solide travail de M. Gustave Cohen est-il sûr de ne plus renfermer aucune lacune et de ne plus contenir aucune affirmation contestée ou contestable ? Nous ne voudrions pas le garantir. Quoique disent parfois les

Allemands, en effet, il n'est pas d'ouvrage vraiment « exhaustif », c'est-à-dire épuisant vraiment son sujet. Il n'en est pas non plus de définitif. Un fait certain, c'est que celui que nous avons là sous les yeux est le fruit de vingt années de travail et qu'il représente, d'une manière très exacte, l'état de l'érudition non seulement française mais mondiale, en l'année 1926. Et ce n'est pas un mince mérite que celui-là. Ce n'est pas non plus, ajouterons-nous, une mince utilité.

Parmi les nombreuses erreurs historiques, qu'achève de démolir l'*Histoire de la mise en scène,* il en est une en particulier à laquelle on peut bien dire qu'il donne le coup de grâce. C'est celle qu'a commise Boileau lorsque, dans son *Art poétique,* il a affirmé que « chez nos dévots aïeux le théâtre » était « abhorré ». C'est « adoré » que, pour être dans le vrai, il aurait dû écrire.

Louis Marcel.

Georges de Lagarde. — *Recherches sur l'Esprit politique de la Réforme.* — Paris, Picard, 1926. In-8° de 485 pages.

C'est un ouvrage bien remarquable, sous son titre modeste, que nous apporte M. de L., en en faisant hommage à son vénéré maître, M. Paul Fournier, professeur à la Faculté de droit de Paris et membre de l'Institut.

Sans doute M. de L. n'a pas la prétention de frayer des voies nouvelles. Il indique lui-même des travaux qui seraient singulièrement intéressants, mais qui restent à faire, sur les origines et les conséquences de la politique des Réformés.

« Denifle a le premier, écrit-il, montré l'influence du nominalisme sur la pensée de Luther. L'idée mériterait d'être creusée, et ne conviendrait-il pas d'étendre l'enquête jusqu'à l'averroïsme ? Les erreurs n'explosent pas, elles se forment lentement, raboutant pièce à pièce leur oripeaux disparates. Ce lent travail a-t-il été suffisamment mis en lumière ? Sur un tout autre plan, que de clarté apporterait un étude méthodique des institutions positives qui se sont transformées au souffle de la Réforme. »

« Notre travail ne contient rien de ces choses. C'est dire qu'il n'a rien d'original. Groupant les matériaux anciens, nous avons essayé de les comprendre. » On ne pouvait indiquer plus loyalement la portée exacte, les limites précises de l'enquête que l'on voulait faire sur les doctrines politiques de la Réforme.

Disons à l'éloge de l'auteur que son travail, s'il ne renferme aucune trouvaille proprement dite, a du moins le mérite de présenter, en une synthèse ordonnée, vigoureuse et fidèle, les résultats les plus sûrs des monographies diverses qui ont déjà déblayé le champ très vaste où il a poursuivi ses « Recherches ».

Quand il avoue que son livre n'a rien d'original, il oublie que c'est déjà une singulière originalité que de vouloir sortir des ornières communes, de regarder aux textes et aux faits et de les juger par soi-même et non point d'après des clichés traditionnels.

Tout le long de son travail, M. de L. trouve moyen de signaler et de rectifier loyalement et paisiblement une quantité prodigieuse d'erreurs qui ont cours, soit sur la politique des papes du Moyen Age, soit sur les méthodes de raisonnement des scolastiques, soit sur la paternité des idées démocratiques modernes et du principe du libre-examen, que l'on attribue bien à tort aux grands hommes de la Réforme.

Après une magistrale étude d'introduction sur *La pensée politique du Moyen Age,* l'auteur consacre un chapitre au *Point de vue politique de la Réforme,* c'est-à-dire de Luther et Zwingle, des Anabaptistes, de Calvin et des Monarchomaques huguenots de la fin du XVIe siècle, en France. On voit alors se dessiner nettement le but de l'ouvrage : définir et mesurer l'influence que, dans sa forme première, la théologie réformée a exercée sur la pensée politique et sur le développement des institutions.

Les titres des chapitres suivants nous en disent le contenu : *La théorie du droit. — L'Etat et le droit. — La souveraineté de l'Etat. — Les rapports du spirituel et du temporel. — L'individualisme.* Sur chacun de ses sujets, le livre nous fournit les détails les plus précis et les plus exacts, en passant successivement en revue les doctrines des grands chefs : Luther, Zwingle, Calvin, et, quand il y a lieu, des dissidents. On ne résume pas une pareille enquête, qui est elle-même le résumé le plus condensé, le plus clair, le plus riche des travaux historiques des trente dernières années.

Ce qui ajoute à la valeur de cette ample revue d'idées, c'est que M. de L. sait parler une langue à la fois sobre et élégante, rapide et transparente, qui dit tout ce qu'elle veut dire et le dit fort bien : une belle langue de juriste, d'historien et de philosophe. Qu'il nous permette cependant une toute petite querelle à propos justement de sa terminologie.

Quiconque est familier avec le vocabulaire scolastique du Moyen Age, ce que M. de L. appelle « le jargon métaphysique de l'époque », sait l'importance capitale des concepts et des termes de « matière » et de « forme ». Or, M. de L. n'a pas pris garde qu'en employant les mêmes mots au sens que leur donnent les juristes de notre temps, il leur donne une signification exactement contraire à celle qu'ils avaient notamment dans saint Thomas et chez ses contemporains.

Au Moyen Age, la forme, c'est l'âme, le principe déterminant, le principe vivant, chez les êtres doués de vie. La matière, c'est au contraire l'extérieur, l'indéterminé, l'apparent. Quand M. de L. nous parle des « caractères formels du droit », dans saint Thomas (p. 20), il désigne par là ce que saint Thomas aurait nommé, lui, « les caractères matériels », et quand il parle du « principe ma-

tériel », il entend ce qui pour saint Thomas était « le principe formel ». Il y a là une confusion d'expressions qui se dissipe bien vite pour le lecteur attentif, mais qui nous a semblé nuire à la parfaite objectivité de l'exposé historique des doctrines médiévales.

Sur un autre point encore, nous apporterions volontiers une légère correction aux conclusions de M. de L. Nous avons soutenu, dans un travail que l'auteur cite et utilise à maintes reprises, — *Du Luthéranisme au Protestantisme*, — que l'œuvre de Luther, commencée par un appel à la liberté et terminée par une exaltation du pouvoir civil, s'achevait par une contradiction. L'idée est d'Harnack. Elle nous paraissait et nous paraît encore ressortir avec évidence de l'étude que nous avons faite de l'évolution de Luther de 1517 à 1528.

« Pour notre part, déclare M. de L., il nous semble difficile de l'admettre. Une doctrine qui se contredit est bien près de sa fin. La Réforme a duré. Elle a organisé ses conquêtes. Les esprits modernes constatent que ces conquêtes ne sont pas celles qu'ils attendaient d'elle. Ils l'en accusent. Ils mériteraient bien plutôt d'être accusés eux-mêmes pour ne l'avoir pas comprise. Tenons pour certain que si la Réforme a rejeté quelques-unes des idées qui inspirent ses premières œuvres, elle a jalousement maintenu celles qui lui paraissaient essentielles. Elles lui ont donné le succès, elles sont la cause profonde et la raison même de son développement. »

Les arguments de M. de L. ne nous ont pas convaincu. « Une doctrine qui se contredit est bien près de sa fin », dit-il. Oui, répondrions-nous, à moins que son principe même soit de changer sans cesse et de se maintenir surtout par la libre discussion ou, comme disait Bossuet, par des « variations » continuelles.

Des contradictions de la Réforme, M. de L. nous donne lui-même de très nombreux et frappants exemples. C'est un jeu pour les historiens de les relever. On ne trouve véritablement qu'un point fixe dans l'évolution du protestantisme et ce point, c'est une négation, c'est l'opposition à l'autorité spirituelle de Rome. Ce que nous avions souligné, après Harnack, c'est que pour éviter le joug spirituel de Rome, Luther avait placé son Eglise, sous le joug du prince, non point par principe, comme l'insinue M. de L., mais par l'impossibilité de faire autrement, à moins de revenir à l'autorité du Pape ou de sombrer dans l'anarchie théologique, dont les protestants de nos jours se font gloire.

Mais ce serait attacher trop d'importance à un point très secondaire, dans le beau livre que nous analysons, que de nous y attarder davantage. Signalons plutôt les thèses que l'auteur a brillamment et victorieusement développées, au cours de ses substantielles « recherches ».

Sur les prétentions politiques des Papes au Moyen Age : « Pour définir la pensée médiévale, il faut abandonner l'idée d'une Eglise, sorte de super-Etat, englobant et dominant toutes les sociétés temporelles et imposant l'unité de la vie sociale sous la souve-

raineté pontificale... Pour caractériser le Moyen Age, il ne faut pas parler de théocratie, mais il faut souligner la dualité essentielle de la vie sociale ordonnée sous un double pouvoir, réglée par une double juridiction, mesurée par une double législation... » (p. 79-81).

Sur l'état d'esprit des Réformés, en matière de liberté politique : « M. John Neville Figgis... pense que le principal mérite de la Réforme est d'avoir brisé l'unité religieuse, et créé au sein des nations des courants religieux divers, à la faveur desquels a grandi la liberté politique. Cet éloge n'aurait certes pas convenu aux réformateurs. Il est caractéristique de l'esprit que l'on apporte trop souvent dans l'histoire du protestantisme. Les variations de la Réforme sont un fait, on les élève à la hauteur d'un principe. Et l'on méconnaît ainsi l'esprit qui animait les premiers réformateurs » (p. 122).

Sur la théorie de l'Etat : « L'idée simpliste d'un Etat-Gendarme, dont toute l'activité est située entre le prétoire et la potence, domine toute la philosophie de la Réforme » (p. 22). Et encore : « Les réformateurs restent des théoriciens convaincus du conservatisme » (p. 247).

Sur le libre-examen, voir les pages capitales 381-401, dont nous ne nouvons citer que la conclusion : « Les protestants modernes, désolés de ne pas trouver chez leurs maîtres le subjectivisme rationaliste et mystique, auquel ils attachent tant de prix, se consolent en disant qu'à tout le moins la Réforme a libéré l'homme des autorités humaines, en l'adressant directement à la Bible. Cela n'est même pas exact... On avait voulu créer un évangélisme, il ne naissait qu'un luthéranisme, un zwinglianisme, un calvinisme. Et les protestants du XVIe siècle se trouvaient en définitive courbés sous une autorité doctrinale non moins extérieure, non moins absolue, non moins humaine, que celle qu'ils avaient rejetée. »

Ce sont là pour les historiens habitués à fréquenter les textes de l'époque, des vérités élémentaires. Mais comme elles ont peine à pénétrer dans la circulation courante, nous voulons dire dans les Manuels imposés à la jeunesse, même à la jeunesse universitaire !

Ces quelques notes ne donnent qu'une idée bien imparfaite de la richesse de contenu du livre de M. de L. Si, comme il semble, c'est un commencement, on ne peut que souhaiter que M. de L. poursuive ses laborieuses et fructueuses « recherches » et nous donne encore beaucoup d'études aussi documentées et aussi fortement pensées que celle-là.

L. CRISTIANI.

R. P. Emile Georges, Eudiste. — *Saint Jean Eudes, missionnaire apostolique, instituteur de la congrégation de Jésus et Marie, de l'ordre de Notre-Dame de Charité du Refuge et du Bon-Pasteur, et de la société du Cœur de la Mère Admirable, père, docteur et apôtre du culte liturgique des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie.* — Paris, P. Lethielleux, 1925. In-8° de IX-518 pages.

Saint Jean Eudes, canonisé en 1925, a été l'objet de plusieurs études approfondies. Sa biographie contemporaine fondamentale est le consciencieux, minutieux et remarquable ouvrage du R. P. Boulay, *Vie du vénérable Jean Eudes,* quatre volumes, 3.000 pages, qui épuisent à peu près le sujet. L'édition, pourtant incomplète, puisque n'y figurent pas les traités concernant Marie des Vallées, des *Œuvres* du Père Eudes, en huit volumes, comporte des notes érudites et des introductions très étendues. M. Henry Joly a écrit, dans la collection « *Les Saints* », une biographie plus courte. Feu le R. P. Le Doré, ancien supérieur général de la congrégation de Jésus et Marie, a publié plusieurs ouvrages détaillés sur le rôle du saint dans l'établissement du culte liturgique des Sacrés Cœurs. Voici un nouveau *Saint Jean Eudes,* par le R. P. Emile Georges, qui tient le milieu, quant à la dimension, entre le livre du R. P. Boulay et celui de M. H. Joly.

Le R. P. Georges a suivi l'ordre, non point chronologique, comme le R. P. Boulay, mais logique, étudiant successivemeut les diverses formes de l'activité de son héros : sa formation depuis sa naissance en 1601 à Ri, près d'Argentan, et son éducation à Caen jusqu'à son entrée à l'Oratoire de Paris; son séjour à l'Oratoire, sa rupture, sa fondation de la congrégation de Jésus et Marie, son œuvre sacerdotale, son action de missionnaire dans divers diocèses qui le rendit célèbre, son institution de N.-D. de la Charité pour les filles repenties, sa propagande pour le culte des Sacrés-Cœurs longtemps avant les révélations de Paray-le-Monial à sainte Marguerite-Marie Alacoque, ses rapports avec Marie des Vallées.

Le dernier point est l'objet d'une discussion. Le R. P. Charles Lebrun vient de publier une brochure intitulée : *Marie des Vallées et le culte public du Cœur de Jésus. Réponse à M. Emile Dermenghem,* à laquelle il voudra bien me permettre de répondre à mon tour succinctement.

En 1641, le P. Eudes venu prêcher le carême à Coutances, y fit la connaissance de Marie des Vallées. Ce fut, écrit-il dans son *Mémorial,* « une des plus grandes faveurs » que Dieu lui eût jamais faites. Et c'est en effet à partir de cette date que nous le voyons travailler à ce que le P. Le Doré appelle sa « triple mission », une seule œuvre en trois manifestations : la congrégation de Jésus et

Marie, Notre-Dame de la Charité, le culte liturgique des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. Je crois pour ma part qu'on ne saurait exagérer l'influence de Marie des Vallées sur Jean Eudes à cet égard, comme je l'ai dit dans *La Vie admirable et les révélations de Marie des Vallées* (Plon-Nourrit), où l'on trouvera nombre de textes impressionnants. S'il n'y a pas de preuve absolue que la première idée du culte du Sacré-Cœur répandu par saint Jean Eudes vienne de Marie des Vallées, il n'y a non plus aucun texte qui prouve qu'elle vienne de lui-même. Tout porte à croire que le rôle de la « sainte de Coutances » est primordial. Le saint s'appuie sur des révélations surnaturelles, et nulle part il n'indique qu'elles ont été faites à lui-même. Or il existe nombre de révélations faites à Marie des Vallées à ce sujet. On ne voit pas qu'il puisse s'agir d'autres que de celles-ci. La confrontation des textes aussi bien que des faits constitue un faisceau convergent qui entraîne l'adhésion.

Un des principaux arguments des PP. Lebrun et Georges roule sur un passé indéfini : « ... Marie des Vallées par laquelle Sa Divine Majesté *m'a fait* un très grand nombre de grâces... » Si saint Jean Eudes avait voulu dire que ces grâces dataient de 1641, disent-ils, il aurait écrit au parfait défini... J'estime pour ma part que si le saint reçut de grandes grâces à plusieurs reprises, cela ne signifie pas qu'il n'en ait pas aussi reçu en 1641.

Je ne puis entrer ici dans le détail; mais les visions de Marie des Vallées concernant les congrégations eudistes et les Sacrés Cœurs, la circulaire de saint Jean Eudes de 1672, les passages du *Cœur Admirable* et d'autres écrits du saint, des faits tels que le rôle de Marie des Vallées lors de l'érection d'un autel et d'une chapelle, du pèlerinage de la Délivrande, à l'égard du costume des religieuses de la Charité, du tableau du séminaire de Coutances que j'ai décrit, etc., montrent bien que c'est de la première rencontre de saint Jean Eudes et de Marie que date le germe de l'apostolat en faveur du culte liturgique du Cœur de Jésus. Quelle fut exactement la forme de ce germe, nous ne pouvons le savoir; on ne nous le dit pas. Peut-être le P. Ange Le Doré s'est-il avancé un peu trop en donnant comme date précise l'octave de la Nativité de 1641; mais l'influence de Marie des Vallées est évidente.

Au reste à quoi sert-il de la nier ou de la diminuer ? Je crois qu'en n'en tenant pas assez compte les RR. PP. Georges et Lebrun rendent les choses moins claires. Est-ce rabaisser le P. Eudes que de le dire conseillé par une sainte inspirée ? Au contraire, diminuer sa pénitente et amie c'est le critiquer lui-même, comme ont bien compris ses adversaires du XVIIe et du XVIIIe siècles. D'ailleurs on ne pourrait magnifier Marie des Valées plus qu'il n'a fait lui-même. Il suffit pour s'en convaincre de lire les textes des manuscrits de la Bibliothèque nationale, de la Mazarine, de Québec et de Cherbourg. Je n'ai fait que suivre son exemple. Maintenant que l'Eglise l'a canonisé, abandonnera-t-on celle qui fut à ses yeux la

parfaite épouse de l'Homme-Dieu, la patiente de l'Amour divin, la croix vivante sur laquelle Jésus souffrait, celle qui avait échangé son cœur contre celui du Christ ? Nous nous refusons à séparer ces deux âmes mystiques. Ce qui importe c'est le résultat de leur collaboration. Il faut en croire parfois l'intuition de la haine. Tous les adversaires du P. Eudes, les jansénistes, les ennemis du culte des Sacrés-Cœurs, et auteurs fielleux de pamphlets tels que les *Lettres aux Alacoquistes*, ont violemment reproché à la « béate » de Coutances d'avoir inspiré sur ce point son confesseur et ami. C'est ce rôle qui a valu tant d'injures à sa mémoire. N'est-il point juste qu'ayant été à la peine elle soit enfin aujourd'hui à l'honneur ?

Emile DERMENGHEM.

J. CHARRIER. — *Histoire religieuse du département de la Nièvre pendant la Révolution.* Tome I (1789-1795) ; tome II (1795-1803). — Paris, E.-H. Guitard, 1926. 2 vol. in-8° de IX-382 et 420 pages.

Auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux mémoires touchant les personnes et les institutions ecclésiastiques du Nivernais aux XVIIe et XVIIIe siècles, M. Charrier était plus que tout autre qualifié pour exposer l'histoire religieuse du département au cours de cette époque troublée qui débute aux cahiers de doléances de 1789 pour aboutir au Concordat. Aussi n'est-ce pas sans émotion que tous les Nivernisants, j'en suis sûr, ont coupé les feuilles de ces deux volumes depuis si longtemps attendus.

De fait, nous avons là le résultat de plus de vingt années de patientes recherches, des multitudes de renseignements puisés, non seulement aux archives nivernaises, mais encore dans les dépôts de l'Autunois, dans ceux d'Auxerre et de Paris, sans compter les données extraites d'innombrables imprimés. Il est, en vérité, fort peu d'ouvrages consacrés à ce pays qui puissent se targuer d'être assis sur une documentation aussi étendue, aussi précieuse. Indépendamment des nombreux textes visés, résumés ou même publiés dans les notes abondantes, nous avons plaisir à citer les appendices, qui constituent la bonne moitié du tome second; on y trouvera : les états du personnel séculier et régulier de la Nièvre en 1790; le *Tableau des prêtres perturbateurs du département;* les renseignements fournis en 1802 à l'administration diocésaine d'Autun; enfin, les états nominatifs des cures et des succursales (1802) et des ecclésiastiques proposés pour y être nommés.

Mais, dès les premières pages, le lecteur ressent une pénible impression d'incertitude, d'inconsistance, qui, loin de se dissiper dans la suite, persiste jusqu'à la fin. Il est promené, sans trop

savoir pourquoi, d'une année à l'autre, ramené brusquement dans le passé, ou soudain précipité vers des temps plus rapprochés. Mis en présence de faits trop nombreux, insuffisamment dessinés, qui ne sont pas même groupés selon leurs affinités, il finit par perdre de vue l'ensemble du travail : il s'égare dans les menus sentiers de la forêt parce que l'auteur a négligé l'aménagement des grandes voies d'exploitation.

Cette insuffisance du plan est telle qu'on la saisit au simple énoncé de la table des matières. Pourquoi un chapitre préliminaire : *Situation du clergé du Nivernais avant la Révolution,* et un chapitre premier : *Election des députés du clergé du Nivernais aux Etats-Généraux,* qui utilisent les mêmes données, en particulier celles des cahiers de doléances ? Pourquoi cette distribution en cinq chapitres dispersés (II, IV, V, VI et VII) des faits concernant la Constitution civile du Clergé ? Il y aurait eu avantage, semble-t-il, à ramasser le tout en deux exposés, consacrés l'un à Mgr de Suffren et au clergé non jureur, l'autre à l'organisation de l'Eglise constitutionnelle. La conséquence de ce décousu, ce sont des : « Comme nous l'avons vu, » ou : « Comme nous le verrons, » qui fatiguent, ou d'ennuyeuses redites : le nombre excessif des paroisses, dans la ville de Nevers, est abondamment commenté en deux chapitres du premier volume, aux pages 22 et 23 et, plus loin, aux pages 131 à 133; ailleurs, le principe du libre usage des églises non aliénées (décret du 11 prairial an III) est reproduit aux pages 16, 17, 21, 23 et 25 du tome second.

A l'inconsistance du plan d'ensemble s'ajoute un manque d'équilibre. Les indications concernant le district de Clamecy et le rôle de Bias Parent sont vraiment rares, par rapport à celles qui se réfèrent aux autres districts. Au chapitre II du tome II, par exemple, l'auteur, étudiant le désarmement des terroristes, district par district, n'accorde pour celui de Clamecy qu'un alinéa de dix lignes (p. 54). Et pourtant, à la page 147 du même volume, on peut lire : « La région de Clamecy est peut-être celle du département où les principes de la Révolution furent accueillis avec le plus de faveur. » Sans doute M. Charrier a-t-il estimé qu'ayant publié, en 1923, un livre sur *La Révolution à Clamecy et dans les environs,* il n'avait pas à y revenir; mais alors il aurait convenu tout au moins de prévenir le lecteur que le présent ouvrage n'est consacré qu'à huit districts et non aux neuf qui composaient le département. Et puis, pourquoi n'avoir pas traité de même l'*Etat du personnel des chapitres, collégiales...,* qui figure aux pages 237 à 286 des Appendices, alors qu'il était facile de le trouver au *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts,* tome XXVI, pages 19 et suivantes ?

Fait plus grave, l'ouvrage accuse des fautes de méthode. Il est très bien, en effet, et il est scientifique de se défier des témoignages oraux; malheureusement, après avoir proclamé ce principe (p. VII), en s'appuyant de l'autorité de MM. Seignobos et Lan-

glois, M. Charrier éprouve sa valeur un peu plus loin (p. 114) : accordant un crédit excessif à une note rédigée vers 1840, cinquante ans après les événements, il ne craint pas d'affirmer que Guillaume Tollet, l'évêque constitutionnel, aurait dû son élection à des intrigues, à des poignées de mains, à des saluts obséquieux, voire même à ses manières avenantes, appréciées du beau sexe. Or, quelques lignes plus haut (p. 113), nous venons de lire, d'après des renseignements fort précis, qui n'ont pas comporté la moindre réticence ni la moindre réserve : « Comme il [Tollet] s'était abstenu de paraître à l'Assemblée, celle-ci désigna neuf de ses membres, appartenant à chacun des neuf districts, qu'elle chargea de lui notifier son élection. »

Autre faute de méthode : il est certain que les questions religieuses jouèrent un rôle de premier plan dans ces années troublées et tout esprit impartial en convient sans la moindre difficulté. Mais, de là à faire graviter toute l'action révolutionnaire autour de cette unique préoccupation, il y a un abîme, et nul historien ne laissera passer sans protester une affirmation (p. VI) comme celle-ci : « ... l'histoire de la Révolution française n'est guère, à bien prendre, que l'histoire de la persécution religieuse en France. » Une telle conception explique, sans la justifier, une particularité pénible du récit : l'abus de la louange ou de la réprobation. L'action d'un homme, d'une administration, d'un représentant du peuple, n'est jugée qu'en fonction de ses effets religieux. Les comités de surveillance (I, p. 237) constituent « un amas hideux de brutes »; Fouché (I, p. 371) est « sinistre ». Et pourtant la force même des choses oblige l'auteur à reconnaître qu'à côté de la question religieuse il en était quelques autres, non moins importantes, ni moins pressantes; il écrit (I, p. 323) à propos du représentant Noël Pointe : « Venu dans la Nièvre pour activer la fabrication du matériel de guerre, il se préoccupait assez peu d'autre chose; aussi bien n'en avait-il pas le loisir. »

Dernière observation touchant la méthode : non seulement M. Charrier a omis de dresser la liste des sources utilisées, mais il a négligé de peser leur valeur, ce qui l'amène à faire état de renseignements douteux ou à utiliser seulement quelques données éparses, alors qu'il laisse de côté des séries entières de documents. En ce qui concerne l'influence du clergé sur les populations rurales (I, pp. 14 à 16 et 28 à 32), il ne cite, comme documents de première main, que les dossiers du Comité des droits féodaux, aux Archives nationales, alors que les registres et liasses de procédures du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier et de la pairie de Nevers lui auraient offert à foison des données extrêmement précises et vivantes. Il en va de même pour les sources imprimées : nous avons, pour ce département et concernant cette époque, une seule monographie critique, celle d'Alligny-Cosne[1] : elle n'est pas

1. P. Cornu. *Histoire religieuse de la paroisse d'Alligny, près Cosne,*

même citée ! Par contre, l'ouvrage de Paul Meunier, *La Nièvre pendant la Convention*, est utilisé fréquemment et sans la moindre réserve, alors qu'il faut se servir avec la plus grande prudence de ce travail sujet à caution.

Mais bornons là cette énumération trop longue[2] de critiques. Aussi bien convient-il de se demander comment une évidente bonne volonté, un zèle et une bonne foi incontestables et un travail de vingt années de recherches patientes et obstinées ont abouti à un résultat aussi médiocre. C'est que l'entreprise était prématurée. Bien d'autres avant M. Charrier, d'autres encore après lui, se sont heurtés et se heurteront à la même difficulté. Dans l'histoire nivernaise, — à part, peut-être, le XIIIe siècle, — il n'est pas une époque pour laquelle soit réalisable, à l'heure actuelle, un travail de synthèse; les travaux de déblaiement et d'approche : études critiques, catalogues et collections de documents, monographies, biographies, ne sont pas suffisamment poussés. C'est comme tel, au titre de recueil de textes et de mine de renseignements, que vivra le présent ouvrage de M. Charrier : par sa documentation, qui est considérable, nous ne saurions trop le répéter, il contribuera pour une large part à la mise au point du travail définitif que nous attendons encore.

Paul DESTRAY.

1789-1802, dans les *Mémoires de la Société académique du Nivernais*, t. XII, pp. 64 à 104.

2. Si nous passons aux critiques de moindre importance, la liste serait interminable. Nous relevons, par exemple, au tome premier, les suivantes. La visite épiscopale de l'évêque constitutionnel ayant été abrégée, le motif indiqué à titre d'hypothèse à la page 148, devient une certitude à la page 153. — P. 255, M. Charrier semble croire que les biens nationaux étaient uniquement d'origine ecclésiastique. — P. 14, pourquoi affirmer, d'après Paul Meunier, que des curés furent parfois nommés maires de leurs communes, au début de la Révolution, alors qu'il aurait été facile et plus probant d'en donner une liste, au moins provisoire ? — P. 287, la note 2 est contredite par les notes 1 et 3. — P. 302, pourquoi reproduire la liste des noms révolutionnaires des communes d'après l'ouvrage de M. Figuières ? Sans nul doute, d'ailleurs, cette liste aurait pu être complétée par quelques recherches bien dirigées. — Des jeux de mots sur *Congru* et *incongru* (p. 17) ou sur *Crétin* (p. 240) sont indignes d'un ouvrage sérieux. — Enfin, l'organisation administrative de la période révolutionnaire paraît être demeurée inconnue à M. Charrier, ce qui n'est pas sans importance au point de vue de la critique des sources et de la hiérarchie des pouvoirs : p. 155, les membres du directoire de district n'ont pas, en 1792, le pouvoir de décision, mais seulement celui d'avis; p. 311, note 1, la loi du 14 frimaire an II est inexactement résumée, et pourtant c'est la charte organisatrice du gouvernement de la Terreur. — Il y aurait bien d'autres erreurs à relever, sans compter celles du tome second, et aussi sans compter les coquilles typographiques, dont certaines sont graves (*district de département* pour *directoire du département*, t. I, p. 156, note 1).

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Jean Godefroy. *Bibliothèque des Bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe.* Ligugé et Paris, 1925. In-8° de xxiv et 239 pages (Archives de la France monastique, vol. XXIX).

La congrégation des Bénédictins de Saint-Vanne est loin d'avoir jeté le même éclat que celle de Saint-Maur. Mais, dans l'espace restreint où elle a dû se confiner, elle a montré une activité littéraire et théologique très honorable, dont M. Jean Godefroy nous produit les nombreux témoignages. Ses notices, au nombre de plus de 450, sont classées dans l'ordre alphabétique des noms des religieux. Tout religieux dont il subsiste quelques lignes, aussi bien manuscrites qu'imprimées, a sa notice, laquelle, après une biographie réduite à l'essentiel, fournit une bibliographie que M. Godefroy s'est efforcé de faire complète : ouvrages du religieux, ouvrages à consulter sur lui, tout y figure. Les cotes des manuscrits et des articles d'archives sont données avec une précision suffisante. Quelques notices comportent en outre des indications iconographiques; sept planches hors texte en simili, d'après des peintures ou gravures du temps, nous rendent présente la physionomie des personnages les plus célèbres. La congrégation n'a personne à citer de comparable à un Mabillon ni à un Montfaucon; nul n'ignore, du moins, qu'elle a eu en Dom Calmet un théologien et un érudit très considérable, dont les disciples et imitateurs ont efficacement et laborieusement contribué à débrouiller l'histoire de la Franche-Comté et de la Lorraine. Dans l'ordre spirituel, elle a subi fortement l'influence du jansénisme et même, dans les dernières années, de la philosophie à la mode; M. Godefroy révèle à cet égard des documents significatifs. Au total, cette excellente biobibliographie est du plus haut intérêt pour l'histoire de l'Est de la France aux xviie et xviiie siècles.

H. Waquet.

R. Paquet. *Bibliographie analytique de l'histoire de Metz pendant la Révolution (1789-1800). Imprimés et manuscrits.* Paris, Picard, 1926. 2 vol. in-4° de vii-1504 et 118 pages.

Les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Metz*, publiée de 1769 à 1790, ont fait école : toute une pléiade de savants à Metz dans

la seconde moitié du XIXe siècle se sont inspirés de leur labeur, de leur esprit scientifique, et il suffit de citer à l'appui de cette allégation les noms d'Auguste Prost, de l'abbé Dorvaux, de M. René Paquet, le dernier représentant de ce groupe de grands érudits messins. On reste confondu d'admiration devant la tâche prodigieuse que s'est imposé M. Paquet pour publier l'ouvrage dont il est rendu compte. Arriver à produire aujourd'hui deux gros volumes in-quarto, où l'impression est répartie dans la page en deux colonnes de petit texte, et qui se terminent par une table de vingt mille noms, semble une œuvre qui défie le sens commun, surtout quand on sait que l'auteur a employé vingt années à l'élaborer. Le principal mérite de ce livre réside dans les très nombreuses transcriptions intégrales de textes puisés dans les fonds des Archives nationales, dans les bibliothèques, dans des collections particulières. Sa consultation permettra au futur historien de Metz révolutionnaire de suppléer à l'insuffisance singulière de la série administrative aux archives de la Moselle pour l'époque de la Révolution. Il ne subsiste guère de complet dans le dépôt que les suites de registres des délibérations des conseils du département et des districts, les liasses étant en petit nombre et relatives presque toujours à des questions insignifiantes. On peut supposer que l'on a de parti pris détruit ou laissé à l'abandon tout ce qui n'était pas registre. Les chercheurs sauront donc le plus grand gré à M. Paquet de leur avoir restitué toute la documentation nécessaire pour écrire l'histoire de la période qui va de 1790 à 1800.

L'auteur s'est défendu de faire œuvre d'historien; il n'a voulu être qu'un compilateur, réunissant des copies, des analyses, des mentions soit d'imprimés, soit de sources manuscrites; et cependant il lui est parfois arrivé de donner son opinion sur les questions les plus débattues de l'histoire de la Révolution, par exemple sur celle des biens nationaux. Il ne croit pas que la liquidation par l'Etat des propriétés du clergé et des émigrés ait eu pour bénéficiaires les paysans, mais que c'est seulement la bourgeoisie aisée qui a tiré profit de la spoliation des classes privilégiées. Plusieurs chapitres sont consacrés aux affaires religieuses, au clergé orthodoxe et constitutionnel, aux prestations et rétractations de serment. L'auteur cite ou analyse dans ces chapitres un certain nombre de pièces, dont certaines sont curieuses et rares, telles qu'un état des ecclésiastiques de Metz pourvus d'emplois, qui n'ont pas prêté le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790. En outre, dans beaucoup d'autres chapitres (l'ouvrage en contient quatre-vingt-dix), on retrouve les noms de membres du clergé séculier et du clergé régulier de Metz et de son diocèse. Ailleurs dans les chapitres très compacts qui traitent de l'émigration, il a donné de très nombreuses notices relatives au clergé réfractaire et au clergé constitutionnel de 1791 à 1800. A noter aussi une liste reproduite in-extenso des prêtres déportés, qui fut

dressée en 1794 : l'auteur a fait suivre les mentions de ces victimes de la persécution antireligieuse des dates de leurs morts en déportation, suivant des renseignements donnés par M. l'abbé Lesprand. C'est à propos surtout des émigrés qu'on louera la très abondante documentation de M. Paquet; trois cent pages in-8° du petit texte serré de son second volume reproduisent les détails qu'il a su se procurer sur eux.

Comme la *Bibliographie analytique* est un ouvrage de consultation, l'auteur l'a rendu facile, en relevant tous les noms propres de personnes cités dans ses deux gros volumes et en dressant d'après ce dépouillement une table qui n'occupe pas moins de 118 pages de petit texte en trois colonnes. On peut juger d'après cela combien est consciencieuse la manière de travailler de M. Paquet et quels services son ouvrage rendra à tous ceux qui n'étudient qu'une question se rattachant à l'histoire de la Révolution à Metz.

P. d'Arbois de Jubainville.

Jacques de Font-Réaulx. *Archives départementales de la Drôme. Répertoire numérique de la série Q*, par Jacques de Font-Réaulx, archiviste, avec le concours d'Henri Mazéran, employé. Valence, 1926. In-4° de 58 pages.

La série Q des Archives départementales, consacrée aux Domaines nationaux, se rapporte en majeure partie à l'époque révolutionnaire; les renseignements qu'on en tire, un peu rebutants par leur sécheresse, sont de la plus haute valeur par leur précision. Pour l'histoire ecclésiastique, elle forme le complément indispensable de la section V de la grande série L, à la fois en ce qui touche les liens et, par voie de conséquence, en ce qui touche les personnes. C'est à elle qu'il faut aller demander la consistance et la nature des propriétés du clergé en 1789. Sur le sort des prêtres émigrés, fugitifs, condamnés à mort, déportés, elle s'impose aux investigations, parce que beaucoup de ces prêtres possédaient personnellement des biens qui furent confisqués.

Les érudits qui auront à se servir de la série Q des Archives de la Drôme ont bien de la chance, car le répertoire mis à leur disposition par M. de Font-Réaulx constitue un vrai modèle du genre, complet, bien ordonné, bien imprimé et, dans toute la mesure permise par les règlements officiels, très détaillé. Les auteurs de monographies paroissiales et communales apprécieront à juste titre la table des expertises et des ventes des biens, qui occupe les seize dernières pages.

H. Waquet.

HISTOIRE GENERALE

Gustave RUDLER. *Michelet historien de Jeanne d'Arc.* Tome II : *la Pensée, l'Art.* Paris, Presses Universitaires, 1926. In-8° de 220 pages. Prix : 20 francs.

Achevant la pénétrante étude critique qu'il a entreprise sur *Michelet historien de Jeanne d'Arc*, M. G. Rudler, qui fut sévère pour la méthode de l'historien (1), analyse dans un second volume ce que fut sa pensée et ce que fut son art. On lira avec un vif intérêt les pages qui concernent la philosophie religieuse de Michelet, mélange singulier où l'on ne sait si c'est le rationalisme qui domine ou si ce n'est pas plutôt le mysticisme. En fait, Michelet n'aboutit à aucune idée claire quand il se propose d'expliquer la formation religieuse, morale et patriotique de Jeanne, quand il lie le mysticisme de Jeanne à son état organique, quand il interprète les prophéties et les visions. Accepte-t-il le caractère miraculeux des événements qu'il signale ? Il est difficile de l'affirmer. En vérité il a voulu dégager « le sens religieux de l'histoire de Jeanne », mais il ne l'a pas fait et il attribue deux sens à cette histoire selon le moment où il la considère. Au début c'est « une vierge populaire, jeune, belle, douce, hardie », symbole de la pureté et de la sainteté qui vont redresser la brutalité du vieux monde féodal. Mais plus tard elle sera « une martyre de la liberté de conscience », et cette seconde interprétation, qui n'est peut-être pas moins belle, est à coup sûr beaucoup plus contestable.

Ainsi procède Michelet, homme de peu de critique, mais de vive intelligence et de grand cœur, poète et conteur plutôt qu'érudit. On ne trouve point en lui « la quête ardente de la vérité, le sacrifice de soi au document, le souci de la nuance » qui caractérisent l'historien. Mais nul ne sera déçu, qui cherchera ici « un beau poème..., une âme, un talent », dont « la force d'émotion, la séduction restent aussi prenantes qu'au premier jour ». Pour bien comprendre les pages tant admirées, dont M. Rudler s'est institué le juge implacable, il ne faut pas leur demander ce qu'elles ne contiennent pas. « On n'y trouve guère Jeanne d'Arc, au moins la vraie, mais on y trouve, à chaque ligne, Michelet », avec sa pétulance, ses réactions immédiates, son imagination et sa sensibilité, toute sa tendresse poétique et humaine...

Telle est, à propos de Michelet, la vigoureuse et féconde leçon de critique et de méthode que les historiens doivent à M. Gustave Rudler, professeur de littérature française.

Louis VILLAT.

1. Cf. notre compte rendu dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, juillet-sept. 1926, p. 371-373.

La France et les Religieux. Pour un régime légal nouveau. Paris, Editions Spes, et « Drac », 36, rue du Montparnasse, 1926. In-12 de 270 pages. Prix : 12 francs.

Ce sont là huit conférences données à Paris en 1926, sur l'initiative de « la ligue des Droits des Religieux, anciens combattants ». Ces religieux revenus spontanément de l'exil en août 1914, pour défendre leur pays et dont un si grand nombre moururent en le défendant, des parlementaires, pour qui sans doute la Patrie compte peu, voulaient naguère les y renvoyer. Au temps de Jules Ferry et de Combes, on avait procédé ainsi et malgré d'éloquentes protestations, le pays avait laissé faire. Mais la guerre mondiale a ouvert des yeux trop longtemps fermés. Ceux qu'on voulait bannir de nouveau et qui sentaient tout le pays derrière eux, ont déclaré qu'ils ne partiraient pas. Parmi les anciens combattants qui savent maintenant ce que sont les religieux, une ligue puissante s'est formée pour appuyer leur résistance. Un moyen de rendre cette résistance plus efficace, c'était le dire au pays, au moins à l'élite intellectuelle du pays, ce que sont les religieux, ce qu'ils ont fait et quelle place ils doivent occuper. La ligue l'a fait par ces huit conférences.

Dans la première, Mgr Baudrillart nous explique ce qu'est la vie des religieux, dans son fonds essentiel et dans ses différentes manifestations à travers les âges. C'est un tableau splendide qui nous fait voir dans les religieux les principaux agents de la vie et de la civilisation chrétienne. Dans la seconde, M. Albert Dufourcq, professeur à l'Université de Bordeaux, personnifiant en saint François d'Assise la vie religieuse, fait passer devant nos regards en un magnifique panorama « le *Printemps*, la *Mission* et enfin la *Passion* du séraphique patriarche. La troisième donnée par M. Achille Mestre, professeur à l'Université de Paris, nous montre le régime arbitraire et contraire au droit sous lequel sont placés les religieux. La quatrième de M. Henri Toussaint, avocat à la Cour d'appel, nous dit le statut légal qu'il conviendrait de leur donner. Dans la cinquième, M. Georges Goyau nous montre dans les services éminents qu'ils ont rendus au pays pendant la paix, dans l'immense influence qu'ils ont donnée à la France, sous les cieux les plus lointains, une des raisons de les accueillir. Un autre académicien, M. Henry Bordeaux, parti pour le front, comme on le sait, et qui les vit à l'œuvre, nous dit leurs services de guerre. La septième conférence vivante, animée, gauloise comme un entretien de bivouac, est l'œuvre de M. Jacques Péricard, président de la ligue « Drac », lequel, au nom de ces grands sacrifiés que furent et que sont encore les « Poilus », vient de réclamer pour les religieux la gratitude et la justice..

Le bouquet de ce feu d'artifice, c'est la huitième conférence donnée sous le titre de conclusion, par S. Em. le cardinal Charrost.

Il est difficile de faire ressortir avec plus mesure et en même temps de vérité, le manque de justice politique envers les religieux et les réparations que ceux-ci méritent.

Th. MALLEY.

Raymond JANIN. *Les Eglises orientales et les Rites orientaux.* 2e édition revue et corrigée. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1926. In-8° de XII-655 pages.

L'intérêt qui se manifeste de plus en plus dans le monde catholique pour les chrétientés orientales, apporte une grande actualité à ce livre, dont voici la seconde édition. N'est-il pas indispensable de connaître ces Eglises séparées, si l'on veut travailler efficacement à supprimer les causes de dissidence et préparer le terrain à une entente nécessaire ? Le problème est vaste et complexe, car il n'y a pas qu'une seule église orientale, mais une trentaine de groupements orthodoxes ou catholiques, groupements que divisent la liturgie, la langue, la nationalité et des traditions séculaires. L'auteur, sans faire œuvre d'érudition pure, s'est préoccupé de donner, sur chacun de ces points, des notions claires et précises qu'il a puisées aux meilleures sources. On peut lui faire confiance.

S. G.

La Famille chrétienne en face des difficultés de la vie. Compte rendu du 4e Congrès de l'Association du Mariage chrétien. Paris, éd. Spes, et *Association du Mariage chrétien,* 86, rue de Gergovie, 1927. In-8° de II-168 pages. Prix : 7 francs.

Un pareil livre rentre-t-il dans le cadre d'une revue consacrée à l'histoire de l'Eglise de France ? Oui, si on n'exclut pas l'histoire contemporaine, j'allais dire l'histoire *future*. L'avenir de l'Eglise de France dépend pour une bonne part de la mesure dans laquelle on écoutera les enseignements de l'*Association du Mariage Chrétien.* Que serait-elle dans un pays dépeuplé ? Où peut-elle se recruter normalement, sinon dans des familles chrétiennes? Il faut retourner le mot de Tertullien : *Nascuntur, non fiunt christiani.* Peut-être un jour viendra-t-il où l'on considérera comme un des points tournants de l'histoire religieuse de la France le moment où l'on aura sérieusement pris en main la rechristianisation de la famille. C'est à ce titre que nous signalons — en laissant aux Revues purement religieuses et sociales le soin d'y insister, — un recueil de rapports aussi remarquables par l'élévation morale que par le sens pratique. Personne ne les lira sans être moralement réconforté et éclairé par de très utiles suggestions.

E. J.

Ce que je sais de Dieu. Paris, éditions Montaigne, 2, impasse de Conti [1926]. In-8° couronne de 221 pages. Prix : 10 francs. (Les Cahiers contemporains).

L'Homme après la mort. Même collection, 1927, 254 pages. Prix : 12 francs.

Au-delà de l'Amour. Même collection, 1927, 152 pages. Prix : 12 francs.

Le premier volume de la nouvelle collection des « Cahiers contemporains » porte pour titre : *Ce que je sais de Dieu.* On y trouve, établie avec grande impartialité, l'enquête à laquelle ont collaboré les hommes qui ont le plus médité sur les problèmes religieux et philosophiques. Des prêtres comme le R. P. de La Brière, le R. P. de Tonquédec, l'abbé Viollet, le rabbin Julien Weill, les pasteurs André Jundt, Henri Monnier, voisinent dans ce cahier avec MM. Salomon Reinach, Georges Goyau, Albert Dufourcq, Sylvain Lévi, Maurice Maeterlink... La suite des réponses (au nombre de vingt-trois) constitue l'ouvrage lui-même. En résumé, l'enquête aboutit à de belles pages de littérature, à des confessions spontanées et chez quelques-uns pleines de charme. Mais pour un esprit non averti, et qui s'y attacherait avec trop de confiance, elle ne serait pas sans danger.

Après l'enquête sur Dieu, sur la place que l'idée de Dieu tient dans l'âme contemporaine, voici l'enquête sur cette âme elle-même. Dans les différents milieux intellectuels de notre époque, que pense-t-on de l'âme humaine, de sa nature, de ses destinées à venir ? Cette question, comme la précédente, a été posée d'abord à des catholiques, à des protestants, enfin à des théosophes. La réponse des catholiques représentés par les RR. PP. Sertillanges, Mainage et Allo, est magistrale et porte dans l'intelligence qui l'étudie, une conviction profonde. Le P. Mainage, en particulier, pose avec une grande vigueur l'objection principale des matérialistes, et la démolit avec une force qui ne laisse rien à désirer. Le doyen Ehrhardt nous laisse voir, peut-être bien un peu malgré lui, combien est mince à l'heure actuelle le credo du protestantisme libéral. Parmi les savants qui viennent ensuite et donc plusieurs sont dans leur rayon des hommes fort distingués, il en est un ou deux qui parlent une langue inintelligible, même pour d'autres que des profanes : ils prennent une terminologie transcendante et nébuleuse pour de la philosophie. Aucun n'ose dire avec franchise que l'âme ne survit pas au corps : deux tout au plus le laissent entendre ou semblent le craindre. Les objections qui les arrêtent étaient déjà formulées par Lucrèce ou par certains philosophes du paganisme : on les a cent fois refutées.

Tel raille en passant la preuve cartésienne de la simplicité de l'âme et n'a pas de peine à démontrer que toute seule elle ne

prouve rien : il oublie que ce n'est pas sur la *simplicité* toute seule, mais sur la *spiritualité* de l'âme, sur son *indépendance intrinsèque* à l'égard de la matière, que nous établissons son aptitude à l'immortalité. Les théosophes arrivent enfin, avec toutes leurs rêveries du corps astral, de la réincarnation, etc. La conclusion à tirer de cette enquête, c'est que seule la philosophie scolastique, celle de saint Thomas et des grands maîtres de l'Ecole répond pleinement à la question. L'immortalité personnelle de l'âme nous est enseignée par la raison, comme par la foi. Mais si la raison rompt avec la foi et veut répondre toute seule, combien facilement elle s'égare dans des chimères ou de ridicules hypothèses.

Au delà de l'amour. Un tel sujet ne nous intéressait, il n'aurait de rapport avec nos études qu'autant qu'il traiterait de l'amour, comme en ont traité les philosophes, les théologiens et les mystiques. Mais c'est là ce qui manque le plus. On nous donne surtout de la physiologie, de la biologie; on nous parle en maint endroit une langue aussi intelligible pour nous que l'hébreu le serait pour un paysan. Contrôler des spécialistes comme M. Charles Henry ou le Dr Hesnard serait pour nous chose assez difficile. Nous croyons cependant qu'il ne suffit pas d'être spécialiste de la biologie ou de la médecine pour traiter cette question comme elle doit l'être : il faut posséder à fond la psychologie. Nous inclinons à écrire, avec tout le respect dû à leur service et à leur talent, que c'est la partie faible de ces Messieurs. Exceptons cependant celui qui n'a point signé et qui est désigné par XXX. Sa réponse à l'enquête est très lumineuse et très exacte. La main qui a écrit ces pages est sûrement celle d'un philosophe, et nous croyions aussi d'un théologien. Les autres nous ont éblouis, mais au fond peu éclairés. Volontiers nous enregistrons cette réponse du professeur Freud : « Je n'ai pas trouvé jusqu'ici le courage d'examiner une question aussi vaste que celle de l'*Au-delà de l'Amour*, et je pense d'ailleurs que notre connaissance n'atteint pas jusque là. » Il y a toute une leçon dans cette sage réserve.

Th. Malley.

Marc Dubruel, S. J. *Le règne des Pédagogues. L'Ecole unique*. Paris, éditions Spes, 1926. In-12 de 144 pages.

L'Ecole unique, comme bien d'autres utopies, a un côté séduisant et qui peut tromper un instant même des esprits justes. Elle n'en serait pas moins, si elle pouvait fonctionner, envers les enfants un très grand méfait, envers les parents une usurpation, envers la nation une cause de ruine. Ce n'est pas ainsi sans doute que le R. P. Dubruel divise son originale brochure; mais en somme c'est l'impression qu'on emporte après l'avoir lue. Observateur avisé et pédagogue lui-même, il nous apporte le témoignage de la science,

de l'expérience et du bon sens, trois puissances qu'il est dangereux de contredire, et qui condamnent toutes trois l'Ecole unique.

Th. Malley.

BIOGRAPHIES

Léonce Raffin. *Saint-Julien de Balleure, historien bourguignon (1519 ?-1593)*. Paris, Champion, 1926. (Bibliothèque littéraire de la Renaissance; nouvelle série, t. XIII.) In-8° de 134 pages. Prix : 25 francs.

L'étude de M. Léonce Raffin a toute la valeur dune réhabilitation et presque d'une révélation, tant est grand le discrédit où semblaient définitivement tombées les œuvres de Saint-Julien de Balleure. Son biographe distingue pourtant en lui « un des tempéraments les plus originaux » du siècle de la Renaissance, et ce fut à coup sûr un humaniste délicat, un moraliste curieux de politique et d'histoire, un écrivain pittoresque et mordant, prompt à flageller les vices et les travers de ses contemporains.

Ce Bourguignon de souche et de terroir avait de bonne heure fréquenté l'abbaye de Tournus, où des religieux de ses parents, « personnages d'honneur et de savoir », surent éveiller en lui la curiosité « de rechercher les choses anciennes ». Attiré vers l'état ecclésiastique, il reçut le titre de pronotaire apostolique et parut vers 1540 aux dîners de Blois et de Fontainebleau, ce qui nous a valu de spirituelles chroniques sur les mœurs de la cour et une vive critique du chancelier Duprat, suspect à ses yeux, d'être contre la noblesse un des ouvriers de l'absolutisme monarchique. Car il défendra toujours énergiquement les prérogatives de la vieille noblesse française et, aussi éloigné du système de J. Bodin que des idées républicaines de La Boétie, il voudrait tempérer le gouvernement par le contre-poids des Etats généraux et des Etats provinciaux.

Pourvu de bénéfices ecclésiastiques, il réside d'abord à Mâcon, où l'entourent de précieuses amitiés intellectuelles, mais où les questions religieuses ne tardent pas à introduire les divisions les plus néfastes. Nommé en 1563 doyen de l'église cathédrale de Châlon, il s'attachera à défendre contre les réformateurs, esprits « frétillards » incapables de se fixer, la rigidité du dogme catholique et à limiter contre les empiètements du roi les aliénations du temporel ecclésiastique. M. L. Raffin a tenu à signaler tout ce qu'il devait ici aux beaux travaux de M. l'abbé V. Carrière (1). Mais il a commis (p. 119), une confusion assez étrange en appliquant aux Réformés

1. Cf. *Rev. d'hist. de l'Egl. de France*, juill.-sept. 1925, p. 332-362 : *Les Epreuves de l'Eglise de France au seizième siècle. II. Les aliénations du temporel ecclésiastique.*

l'apologue du renard qui flatte le corbeau pour enrichir d'un fromage sa pauvreté et son appétit. En vérité, les renards « qui endommagent la cloison de l'héritage de Dieu, et qui vont faire leurs terriers en sa vigne » symbolisent les Ordres mendiants qui, ne devant rien posséder en propre, étaient rapidement devenus une charge pour la chrétienté, et Saint-Julien ne s'est fait que l'écho des doléances de son temps.

On retrouve ces textes dans le grand ouvrage qu'il publie à Paris en 1581 : *De l'origine des Bourgongnons et Antiquité des Estats de Bourgongne.* Plus tard, il participe à la polémique dynastique en écrivant (1585), un *Paradoxe et néanmoins discours véritable de l'origine et extraction de Hugues Capet, roi de France.* C'est à lui, incontestablement, — le mot est de M. L. Raffin, — qu'il faut attribuer un *discours*, paru en 1591 sans nom d'auteur, *par lequel il apparaîtra que le royaume de France est électif et non héréditaire.* Dans l'intervalle (1588), il avait donné un recueil compact de *Mélanges historiques.* Tant de travaux, si doctes et si consciencieusement poursuivis, achèvent de nous inspirer la plus vive estime pour cet érudit qui, désireux « d'illustrer sa patrie et de bien juger de l'Etat », garda toujours la noble fierté d'être né chrétien et Français.

Louis VILLAT.

P. Miquel d'ESPLUGUES, O. M. Cap. *Sant Francesc de Sales, patró del periodisme catòlic.* Barcelona, Libreria franciscana, 1926. In-8° de XIV-228 pages.

Le P. Miquel d'Esplugues donne dans ce livre une étude bien documentée sur la vie, l'œuvre et l'action de l'évêque de Genève, ce qui l'amène d'ailleurs à traiter aussi du caractère idéologique et théologique Calvin. Après avoir exposé les raisons qui ont décidé l'Eglise à donner comme patron du journalisme le plus chrétien des saints, l'auteur indique ce que doit être le journalisme catholique et quelles sont les qualités d'optimisme, de finesse, de dignité et de foi vive qui doivent animer ces nouveaux apôtres, que formera la nouvelle Compagnie de la Sainte-Paix, fondée par le cardinal Ferrari.

Th. LEGRAND.

Henri de FRONDEVILLE. *Un prélat normand évangélisateur et précurseur de l'influence française en Extrême-Orient. Pierre Lambert de la Motte, évêque de Béryte* (1624-1679). Paris, éditions Spes [1925]. In-8° de 94 pages. Prix : 6 francs.

M. H. de Frondeville a présenté sous une forme très agréable la biographie de l'un des fondateurs des missions françaises en Indochine, digne fils de cette belle province de Normandie qui donna au XVIIe siècle tant de bons serviteurs à l'Eglise et à la France.

Pierre Lambert de la Motte, né à Lisieux en 1624, appartenait à une famille de robe et fut lui-même conseiller à la Cour des Aides de Rouen, de 1646 à 1655. Il se démit de sa charge et entra dans les ordres en 1656; pendant quatre ans il fut directeur du Bureau des pauvres valides de Rouen; mais dès sa jeunesse il avait rêvé de se consacrer au missions d'Extrême-Orient; il faisait partie du groupe de chrétiens zélés qui fondait à cette époque le Séminaire des missions étrangères et il fut choisi par le pape en 1658 pour être l'un des deux vicaires apostoliques envoyés dans la mission de la Chine et des pays voisins. Il partit de Paris le 18 juin 1660; le voyage fut long et singulièrement difficile, car le nouveau vicaire apostolique devait éviter de s'aventurer dans les régions ou dans les ports soumis à l'autorité du roi de Portugal. Il passa par la Syrie, la Mésopotamie, la Perse et l'Inde et arriva le 22 août à Siam. Le roi montrait à l'égard des missionnaires une indifférence, voire même une certaine bienveillance, qui permirent d'organiser les missions dans ce royaume et dans les pays voisins, en Cochinchine et au Tonkin. L'hostilité, parfois violente, des prêtres portugais et de l'inquisiteur de Goa contrarièrent les efforts de Mgr de La Motte; cependant il réussit à fortifier de nombreuses chrétientés, à fonder un séminaire et même à établir une congrégation de femmes indigènes : « les Amantes de la Croix. » N'oublions pas qu'il contribua à l'établissement en 1673 des relations officielles entre la France et le royaume de Siam. Lorsqu'il mourut, en 1679, les progrès accomplis étaient remarquables; ils étaient sans doute dus en partie à la sévère énergie de l'évêque et à ses qualités d'organisateur. Les éléments essentiels de cette biographie sont empruntés aux grands ouvrages de Locard sur l'*Histoire de l'établissement du christianisme dans les Indes Orientales* et de M. Launay sur l'*Histoire des missions étrangères*. M. de Frondeville a ajouté d'utiles précisions sur la famille de l'évêque et sur le milieu social dans lequel il avait passé sa jeunesse.

H. Bourde de la Rogerie.

Chanoine Mulsant. *Le vénérable Père J.-Cl. Colin, fondateur de la Société de Marie*. Paris et Lyon, Vitte, 1925. In-8° de 286 pages. Prix : 9 fr. 50.

Né en 1790 dans une commune du Haut-Beaujolais, l'abbé Colin conçut de bonne heure l'idée de la Société de Marie, dont il rédige les constitutions en 1819, étant vicaire à Cerdon, et qu'il s'attache à développer par ses missions à travers le Bugey et comme supérieur du petit séminaire de Belley. La date décisive est celle du 29 avril 1836, quand l'approbation de Grégoire XVI vient donner à la Société de Marie l'investiture officielle. De 1836 à 1854 s'étend la période féconde où le P. Colin, supérieur général, révèle les

éminentes qualités de son esprit et de son cœur. Il a tout à organiser : noviciat et scolasticat, missions en Océanie, maisons de missionnaires, collèges et œuvres d'enseignement, tiers-ordre de Marie, etc. Il suffit à tout et quand, après dix-huit ans, il donne sa démission, son œuvre est entièrement constituée. Lui-même vivra jusqu'en 1875, achevant dans la retraite le travail des constitutions et donnant l'exemple de toutes les vertus sur lesquelles son biographe insiste tour à tour, au terme de cet « ouvrage de propagande » où l'on ne trouvera « aucune prétention d'originalité ou de caractère littéraire », mais dont on appréciera la clarté et le souci d'édification.

L. V.

P. J.-B. Rovolt, C. J. M. *Les martyrs Eudistes, massacrés aux Carmes et à Saint-Firmin (2 et 7 sept. 1792)*. Paris, J. de Gigord, 1926. In-12 de 222 pages. Prix : 9 francs.

Peu avant la Révolution, les Eudistes avaient fondé à Paris, rue des Postes, une maison, appelée les Tourettes, pour y loger des étudiants et des pensionnaires ecclésiastiques. Le 12 août 1792 on y arrêta trois Eudistes : le P. Lefranc, vicaire général de Coutances; le P. Pottier, supérieur du grand séminaire de Rouen; le P. Béraud du Pérou, vicaire général de Saintes et ancien jésuite; trois autres anciens jésuites et treize prêtres séculiers. Le P. Hébert, coadjuteur du supérieur général des Eudistes et supérieur des Tourettes, avait été arrêté deux jours plus tôt. L'auteur donne des détails biographiques assez étendus sur les quatre Eudistes et se restreint à de courtes notices pour les autres martyrs.

Entre autres particularités, il prouve que le P. Hébert, confesseur de Louis XVI depuis 1791, a été le vrai inspirateur du célèbre vœu du roi et de la consécration faite par lui de la France au Sacré-Cœur. C'est à tort, comme le prouve le P. Rovolt, qu'on a voulu attribuer au P. Lanfant, ancien jésuite, l'honneur d'avoir inspiré ce vœu qui ne peut dater que de 1792; d'ailleurs Lanfant n'a jamais été le confesseur du roi. L'auteur termine son volume en racontant les scènes atroces du massacre aux Carmes et à Saint-Firmin, et en faisant l'historique du procès de béatification en cour de Rome.

G. Allemang.

Georges Goyau. *Monseigneur Augouard*. Paris, Plon, 1926. In-12 de 217 pages. Prix : 10 francs.

Réimpression en un volume de deux articles parus dans la *Revue des Deux Mondes* et analysés ci-dessus, p. 125. On y a joint trois gravures et une carte.

S. G.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Lucien PFLEGER. *La congrégation des sœurs du Très-Saint-Sauveur, dites Sœurs de Niederbronn.* Contribution à l'histoire de la Charité chrétienne à l'époque contemporaine. Traduction et adaptation françaises par l'abbé Albert SCHEFFER et l'abbé Jean-Philippe RIEHL. Lille, Desclée, 1925. In-8° de xx et 623 pages.

La congrégation des sœurs du Très-Saint-Sauveur, dites Sœurs de Niederbronn. Paris, Letouzey et Ané, 1926. In-12 de 156 pages. Prix : 4 francs (Collection : Les Ordres religieux).

Fondée en 1849 à Niederbronn dans le Bas-Rhin, avec le but d'assister les malades pauvres à domicile et de se consacrer à toutes les œuvres de charité connexes avec le soulagement des misères humaines, la congrégation des Sœurs du Très-Saint-Sauveur a pris un rapide essor, et c'est son histoire que M. le chanoine Pfleger nous présente dans un volume bien documenté et orné de douze gravures hors texte. Après avoir raconté l'origine et le développement progressif de la nouvelle congrégation jusqu'à l'approbation définitive de ses règles et constitutions en 1924, l'auteur nous montre la vie et l'activité des religieuse sur les champs de bataille et dans les hôpitaux depuis la guerre de Crimée jusqu'à la guerre mondiale, leur dévouement durant les temps d'épidémie, etc. Le volume se termine par l'histoire extérieure de la congrégation, c'est-à-dire de son expansion dans les divers pays, surtout en France et en Allemagne : le 31 décembre 1925, on comptait 3.523 sœurs réparties en 439 maisons. On pourrait encore y ajouter trois autres congrégations sorties de trois maisons qui se séparèrent en 1866 et qui comptent aujourd'hui : Vienne en Autriche : 1.132 sœurs en 75 établissements; Sopron ou Œdenbourg en Hongrie : 549 sœurs en 63 établissements, et Würzbourg en Bavière : 1.834 sœurs en 334 établissements. MM. Scheffer et Riehl ont voulu présenter plus qu'une simple traduction de l'ouvrage si important de M. Pfleger, en ajoutant aux additions fournies par l'auteur, quelques modifications dans la disposition des chapitres.

La monographie parue dans la collection des Ordres religieux ne cherche pas à présenter des faits nouveaux. L'auteur anonyme s'appuie sur le grand ouvrage de M. Pfleger et, tout en suivant l'ordre des événements, nous trace l'historique de la Congrégation. Le volume se termine par une statistique, intéressante sur l'état actuel (31 déc. 1925) de la Congrégation et de ses établissements dans les deux provinces françaises.

G. ALLEMANG.

Institut des Frères du Sacré-Cœur. — La congrégation des Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus. — La congrégation des Sœurs servantes du Sacré-Cœur de Jésus. Paris, Letouzey, 1923. 3 vol. in-16 de 160 pages chaque (Collection : Les Ordres religieux).

L'institut des Frères du Sacré-Cœur fondé à Lyon, en 1821, se consacre spécialement à l'instruction des enfants du peuple. Du vivant même de son fondateur, le P. André Coindre, l'institut prit un immense développement, surtout en Amérique.

Une humble vendéenne, Rose Giet, fut la fondatrice de la congrégation des Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus, en 1823. Son but, l'instruction des enfants pauvres.

Fondée par le P. Vincent Braun, en 1868, la congrégation des Sœurs servantes du Sacré-Cœur de Jésus, tout en laissant une large part aux exercices contemplatifs, s'occupe du soin des malades, de l'éducation des orphelines, de la direction d'écoles, ouvroirs et maison de famille.

A. C.

La compagnie des Filles de Marie Notre-Dame. — Les chanoinesses régulières de Saint-Augustin. — Les religieuses de la Mère de Dieu. — Les religieuses de Notre-Dame de Sion. — La congrégation des Sœurs de Sainte-Marie. Paris, Letouzey, 1926. 5 vol. in-16 de 160 pages. Prix : 4 francs chacun (Collection : Les Ordres religieux).

Cinq ordres de femmes, tous français, et tous cinq dédiés à Notre-Dame, enseignants ou hospitaliers, ont fait l'objet d'excellentes monographies que nous ne pouvons résumer que très brièvement.

Les Filles de Notre-Dame ont été fondées en 1607 à Bordeaux par Jeanne de Lestonnac, fille d'un conseiller au Parlement et de la protestante Jeanne Eyquem, sœur de Montaigne. Après bien des tribulations, quinze maisons furent fondées en un demi-siècle. L'Ordre comptait 74 établissements en 1900, dont près de la moitié en France.

Les Chanoinesses régulières de Saint-Augustin sont une fondation de la vénérable mère Alix Leclerc, de Remiremont, coopératrice de saint Pierre Fourier. Comme le précédent, c'est un ordre enseignant.

Les religieuses de la Mère de Dieu remontent à M. Olier (1648), mais leur notoriété date surtout de leur restauration par Marguerite de Lezeau. Napoléon leur confia l'éducation des orphelines de la Légion d'honneur. Louis XVIII faillit les supprimer, puis il les rétablit. La maison-mère est actuellement à Kain, près Tournai.

La congrégation des Sœurs de Sainte-Marie est plus récente, puisqu'elle ne date que de sœur Melthide, entrée d'abord chez les

jansénistes sœurs de Sainte-Marthe. Mgr de Quélen les ignora, mais Mgr Affre fut leur supérieur effectif. Une séparation s'imposait. Les sœurs fidèles passèrent de la Pitié à l'hôpital Cochin. Les dernières sœurs de Sainte-Marthe moururent à Magny-les-Hameaux en 1918.

Les religieuses de Notre-Dame de Sion sont une fondation des frères Théodore et Marie-Alphonse Ratisbonne, convertis du judaïsme au catholicisme (1848). Par leurs prières et leurs bonnes œuvres, elles doivent hâter le retour d'Israël à l'Eglise. Vivant dans une demi-clôture, elles donnent l'enseignement dans de nombreuses maisons dont la principale est à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs. Cette dernière est le siège de l'archiconfrérie de prières pour Israël.

Paul DESLANDRES.

HISTOIRE LOCALE

E. GÉRARDIN. *Histoire de Lorraine. Duchés, comtés, évêchés depuis les origines jusqu'à la réunion des deux duchés à la France (1766)*. Nancy, Berger-Levrault, 1925. In-8° de XII-368 pages, illustré.

A côté de la magistrale histoire de Lorraine due à M. Robert Parisot, qui a été publiée de 1919 à 1924 en trois volumes et qui se réimprime à présent, il y avait place pour un manuel plus concis et susceptible de donner aux élèves les plus avancés des écoles lorraines des notions abrégées, mais suffisantes, du passé de leur pays. Telle est la tâche que s'est assignée M. Gérardin en réunissant dans le présent ouvrage ses leçons d'histoire régionale préparées avec le soin dont fait preuve l'abondante et érudite bibliographie placée en tête de son livre. En outre des images reproduisant les monuments, les sites, les portraits les plus suggestifs, il contient des cartes explicatives, des tableaux généalogiques qui éclairent le texte. Chaque chapitre est clos par un résumé de quelques lignes très approprié à l'enseignement; les chapitres sont groupés en livres qu'ouvrent des sommaires suivis de brèves introductions, le tout aussi substantiel que dépourvu de sécheresse. En somme, quiconque veut connaître dans ses grandes lignes l'histoire de la région lorraine, autrement dit des quatre départements lorrains issus des duchés et des trois évêchés, comme de la moitié occidentale de la Sarre, trouvera dans l'ouvrage de M. Gérardin un précis solide, clair et agréable de style : après l'avoir lu, on abordera avec plus d'aisance l'admirable traité de M. Parisot, devenu le livre de chevet du lotharingiste.

Nous ferons cependant quelques reproches à l'auteur. Il n'est pas juste de dire que « la voûte à arcs ogifs » caractérise « le style ogival », alors que l'ogive se rencontre dans les édifices de style roman. Ce qui fait le propre du style gothique est l'emploi dans une même construction des trois éléments suivants : la croisée

d'ogives, l'arc brisé, l'arc boutant. Telle est la doctrine devenue classique. On peut chicaner M. Gérardin sur le qualificatif d'allemande qu'il a attribuée à la période d'histoire de la Lorraine allant de 925 à 1431. On ne joue pas sur les mots en rappelant que le saint empire romain germanique ne fut pas, à proprement parler, allemand. D'ailleurs l'auteur a fait remarquer que, depuis au moins Ferry III, les ducs de Lorraine ne rendirent plus hommage à l'Empereur pour leur duché et que les rois de France, bien avant 1431, avaient pris en garde Verdun et Toul. Pourquoi d'ailleurs cette date de 1431 ? Le fait de l'avènement de René d'Anjou au trône ducal n'a rien changé aux relations de la Lorraine avec l'Empire, et il en fut de même pour les Trois-Evêchés. Dans une note de la page 149, l'assolement triennal des champs lorrains n'est pas expliqué assez clairement et on pourrait ajouter qu'à présent la jachère est souvent, tout au moins dans les terres qui ne sont pas trop fortes, mais sont les mieux fumées, remplacée par la culture de la pomme de terre ou de la betterave. Peut-on aussi parler de « régime constitutionnel » en 1431 dans le duché de Lorraine ? René d'Anjou s'engagea seulement à respecter les coutumes en vigueur dans le pays. Il n'est pas probable ou encore faudrait-il l'expliquer, que le duc Léopold ait prêté foi et hommage à l'Empereur pour la seigneurie de Clermont (p. 297), alors que le Clermontois avait été donné en apanage en 1648 par la régente de France à Condé et à ses descendants qui en jouirent jusqu'à la Révolution.

Relevons aussi quelques fautes d'impression et autres vétilles. Dans la Bibliographie, p. XI, le titre d'un ouvrage de Lepage s'applique non aux *coutumes,* mais aux communes de la Meurthe; p. 66, ligne 7, *ouest* pour est; p. 99, n. 1, *Rethel* pour Rettel; *Citeaux,* p. 130, n. 1, est situé dans la Côte-d'Or au sud de Dijon et non près de Mâcon; p. 250, *Raconval* pour Ranconval; p. 319, *novaux* pour novales; p. 338, dans l'énumération des écrivains lorrains du XVIIIe s., le nom de Dom Calmet est omis; p. 289, la légende du portrait du duc Léopold devrait être complétée par le mot « graveur » placé après le nom de Drevet. Enfin, la table des gravures appelle une liste des cartes et tableaux généalogiques qui fait défaut. D'aussi légères imperfections ne diminuent pas la valeur de l'excellente histoire de Lorraine que nous a donnée M. Gérardin.

P. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

E. LAFFORGUE. *Les fabriques des églises du diocèse de Tarbes sous l'Ancien Régime et pendant la Révolution.* Tarbes, librairie Jeanne-d'Arc, 1924-1926. 2 vol. in-16 de XI-129 et 146 pages.

Lorsque nous avons rendu compte ici-même de l'étude consacrée par M. l'abbé Lafforgue aux fabriques des églises de France sous l'ancien régime, nous avons dû, tout en signalant le mérite de ses

recherches, fai e quelques réserves sur certaines de ses affirmations, un peu trop générales; ces réserves, nous ne les ferons pas à propos de son nouvel ouvrage. Le terrain sur lequel il s'avance lui est plus connu, et cela nous vaut une excellente contribution à l'histoire de l'administration temporelle des fabriques sous l'ancien régime.

Après avoir déterminé le sens de ce mot dans le diocèse de Tarbes, M. Lafforgue divise son étude en cinq parties : les administrateurs des biens des églises, les revenus des fabriques, les dépenses, l'état des églises dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les fabriques et la Révolution. La première, quoique plus courte que l'autre, me semble plus complète; il est vrai que la seconde n'embrasse que les revenus des fabriques et la troisième laisse de côté quelques charges; ainsi chercherait-on vainement dans l'opuscule de M. Lafforgue des renseignements sur la façon dont on résolut, dans le diocèse de Tarbes, la question des presbytères, si délicate souvent ailleurs. La partie consacrée aux charges est cependant développée plus qu'on ne pourrait s'y attendre tout d'abord et l'histoire de l'art y trouve son compte à propos des autels et des rétables : nombre de marchés y sont mentionnés qui nous révèlent des sculpteurs de talent; notons que le mouvement artistique commence, dans l'ancien diocèse de Tarbes, quand il est déjà terminé ailleurs, comme dans le Maine.

Rien sur les ornements : on ne peut croire pourtant qu'il n'y ait eu d'habiles brodeurs à qui les fabriciens ont commandé quelque chasuble dont on conserve encore, en quelque sacristie, un vieux morceau, témoin des splendides étoffes d'autrefois.

Rien — qu'un mot en passant — sur les cimetières. L'entretien en incombait pourtant, au moins dans le ressort du parlement de Paris, aux fabriques qui y trouvaient quelques revenus en vendant l'herbe, les fruits et le bois qui y poussaient.

Je suis moins que M. Lafforgue convaincu que le régime concordataire ait fait disparaître quelques abus. Quand on sait comment certains comptes étaient établis, avant la loi de 1905, on ne voit pas quel avantage on pouvait tirer de ce fait qu'ils étaient régulièrement rendus, sous le régime du Concordat, et l'empiètement prétendu des marguilliers sur le terrain purement ecclésiastique me semble dû surtout au refus du clergé d'assumer des charges qui lui incombaient sous l'ancien régime.

E. Laurain.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

BERRI

CHER

Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher.
4e série, 32e volume. 1925-1926. Bourges, Desquand.

M. de LAUGARDIÈRE : *Le livre d'heures de Guillemette Hémetout*, p. 110-117. Description d'un manuscrit du XVIe siècle contenant les Heures de Bourges. Ce livre d'heures, du commencement du XVIe siècle, parait servi de livre de raison à la famille de Village.

Colonel de MECQUENEM : *Le livre d'heures de Mgr Bohier*, p. 159-170. Description d'un manuscrit appartenant à la Bibliothèque de la ville de Bourges. Ce livre d'heures, du commencement du XVIe siècle, parait avoir été exécuté peu de temps après que le prélat eut pris possession du siège archiépiscopal de Bourges; les indications du calendrier sont peu caractéristiques.

Colonel de MECQUENEM : *Le bénitier fleurdelisé en marbre et le tableau de l'église Notre-Dame de Bourges*, p. 176-183. Le bénitier en question est une œuvre du début de la Renaissance et porte en exergue un distique tiré du Roman de la Rose. Le tableau est une Descente de Croix, attribué au Valentin.

P. des CHAUMES.

INDRE

Aucune publication à signaler.

P. des CHAUMES.

LIMOUSIN

HAUTE-VIENNE

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.
Tome LXXII, 1re livr. Limoges, Ducourtieux, 1927.

Joseph BOULAUD : *Etude sur les cloches de l'ancien diocèse de Limoges.* Deuxième supplément publié d'après les notes manuscrites de M. le chanoine A. Lecler, p. 1-31. Ces recherches d'épigraphie campanaire englobent plus de 1.000 cloches limousines du XIIe au XXe siècle, monument unique en ce genre.

Régis ROHMER.

CORREZE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze.
Tome XLIII. Tulle, 1926.

Abbé BORIE : *Vie du pape Clément VI*, p. 219-234. Cette traduction est extraite de la vie des papes d'Avignon, par Baluze. Pierre de Roger

naquit au village de Maumont en Bas-Limousin, fut élu pape à Avignon sous le nom de Clément VI, le 7 mai 1342, immédiatement après la mort de Benoît XII, et gouverna l'église pendant dix ans, sept mois et cinq jours.

Régis ROHMER.

MARCHE

CREUSE

Mémoires de la Société des Sciences archéologiques de la Creuse. Tome XXIII, fasc. 2-3. Guéret, 1926.

Adrien BLANCHET : *Barailon et les Ecoles primaires du district d'Evaux en 1795*, p. 303-320. Documents inédits sur l'organisation de l'enseignement primaire dans son district par ce conventionnel représentant du peuple en mission. Renseignements sur les instituteurs et institutrices d'avant la Révolution.

Notices sur les localités visitées par la Société au cours d'une excursion, p. 322-374, illustr. — II. *L'abbaye de Bonlieu;* abbaye cistercienne; chapelle moderne aménagée dans les ruines de l'église; tombeau d'un abbé du XVe s.; restes des bâtiments monastiques (Albert LACROCQ). — III. *L'église de Chambon-Sainte-Valérie* (mon. hist.); elle dépendait du monastère fondé en 857 par Abdon, abbé de Saint-Martial de Limoges, et où furent transportées les reliques de sainte Valérie; abside de la fin du XIe ou du début du XIIe s.; buste de sainte Valérie (mon. hist.) en argent; peinture sur bois représentant le martyre de la sainte (mon. hist.) de la fin du XVe s. (Albert de LABORDERIE). — V. *Chénérailles;* dans l'église tombeau du prêtre Barthélemy de la Place (mon. hist.), jolie sculpture du début du XIVe s. (Henri HUGON).

Louis LACROCQ.

AUVERGNE

PUY-DE-DOME

Mémoires de l'Académie des sciences... et arts de Clermont-Ferrand. 2e série. Fasc. 27. Clermont-Ferrand, Impr. générale. 1926.

J.-B. FOUILHOUX : *Fiefs et châteaux-forts relevant de la Comté d'Auvergne* (passim). L'ouvrage, très important (540 p.) et bien documenté, se rapporte surtout à la vie sociale et à l'histoire politique. Mais l'auteur a relevé avec soin aussi tout ce qui concerne le culte dans les chapelles castrales de Buron, de Craimps, de Mercurol, de Mirefleurs : vestiges archéologiques, fondations et vicairies.

Nota. Rien qui touche à l'histoire ecclésiastique dans le *Bulletin mensuel* de la même Société pour l'année 1926.

Revue d'Auvergne. Tome 41, 1926. Clermont-Ferrand.

L. BRÉHIER : *Les anciennes églises fortifiées de l'Auvergne*, p. 209-214. Analyse, avec commentaires, de la thèse de R. Rey : *Les vieilles églises fortifiées du midi de la France.*

Jacques de FONT-RÉAULX : *Les plus anciens pouillés du diocèse de Clermont*, p. 215-216.

Arvernia (Supplément à la *Revue d'Auvergne*).
Fasc. I, 1926. Clermont-Ferrand.

H. Salveton : *Histoire de Nonette*, p. 115-140. Deux chapitres de cette monographie sont consacrés aux établissements ecclésiastiques et hospitaliers. Sur chacun d'eux : prieuré de Saint-Sixte dépendant de La Chaise-Dieu, église paroissiale de Saint-Nicolas, chapelle du château sous le vocable de N.-D. de Grâce, communauté de prêtres filleuls, couvent éphémère de Fontevrault, 1658-1662, petit hôtel-Dieu pauvrement doté, léproserie de Saint-Barthélemy dépendant de celle de La Bajasse près Brioude, confréries de pèlerinage, sur tout cela, l'auteur donne et discute les documents qu'il a pu recueillir.

Semaine religieuse de Clermont-Ferrand.
Clermont-Ferrand. 1926.

F.-R. Gamon : *Le diocèse de Clermont* (passim). Suite d'une étude annoncée précédemment, contenant la liste des directeurs et professeurs des séminaires de cette ville au XVIIIe s.

G. Rouchon.

CANTAL

Revue de la Haute-Auvergne.
Année 1925. Aurillac, Imprimerie moderne.

L. Bréhier : *La sculpture romane en Haute Auvergne*, p. 1-22. M. Bréhier signale et décrit ce qu'on connaît de monuments figurés dans les églises du Cantal : bases et tailloirs chargés d'ornements, chapiteaux sculptés, statues reliquaires de la Vierge et des saints, portails décorés de scènes iconographiques, notamment à Ydes et à Mauriac, et conclut ainsi : « L'autonomie de la Haute Auvergne vis-à-vis de la Basse est complète aussi bien dans le domaine de la sculpture que dans celui de l'architecture. »

G. Rouchon.

BOURBONNAIS

ALLIER

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais.
Année 1926. Moulins, Les imprimeries réunies, 1926.

Chanoine Clément : *Montluçon et ses richesses d'art* (suite), pp. 29-47, 137-146, 179-198, 241-272. Fin de l'étude du Montluçon religieux avant la Révolution et commencement de l'étude du Montluçon civil et religieux, pendant la Révolution.

Claude Mosnier : *Les poésies françaises du P. Henri Griffet*, p. 86-95. Né à Moulins en 1698, jésuite, auteur de poésies latines assez renommées et de plusieurs travaux historiques.

P. Tiersonnier : *Fondation d'une vicairie en l'église de Monétay-sur-Allier*, p. 96-97. En 1357.

Les Amis de Montluçon. Bulletin régional, n°s 3-5, 1926.

Bernard Duhem : *Gaucher IV de Salins, sire de Bourbon (1183-1195)*, p. 1-7. Etude très fouillée sur ce seigneur franc-comtois, un instant seigneur de Bourbon, avant son divorce avec Mathilde, petite-fille, et non fille, comme le dit Duhem, d'Archambaut VI, sire de Bourbon.

Jacques Bourdier : *Le capitaine Segond, montluçonnais, marin de la République*, p. 55-56. Courte étude sur un corsaire héroïque, trop peu connu malheureusement, et qui fit un jour le hardi projet d'enlever, à Weymouth, station balnéaire, le roi d'Angleterre, Georges III, qui y venait chaque été, et de l'amener comme otage en France. Segond, alors prisonnier en Angleterre, s'évada, et vint exposer son plan à Bruix, ministre de la marine. On mit deux frégates à la disposition de Segond, mais une violente tempête le força à rentrer à Brest. Sur ces entrefaites, le gouvernement renonça à ce projet.

Notre Bourbonnais.

Bull. de la Soc. bourbonnaise des Etudes locales, n°s 13-16, 1926.

E. Mauve : *La contrebande en Bourbonnais au XVIIIe siècle*, p. 15-30. Utile contribution à l'histoire du faux saunage dans les provinces du centre.

Dr Cornillon : *Le cahier du Tiers-Etat du bailliage royal de Cusset*, pp. 37-42, 54-59. Document.

Desdevises du Dézert : *Le connétable de Bourbon*, p. 48-58. Dans cette brillante conférence l'éminent doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand développe, avec une rare éloquence, la thèse de ceux qui ne pardonnent pas à Bourbon son acte, ne l'excusent même pas. Voici la conclusion de M. Desdevises : « Bourbon doit être considéré comme un féodal, et il serait plus juste encore de voir en lui surtout un chef de bandes, un aventurier, un condottière, un Italien..., ne pleurez point sur lui, qui n'eut pas l'âme française. »

Max Fazy.

NIVERNAIS

NIEVRE

Ni la Société nivernaise, ni celle de Clamecy, n'ont rien publié depuis la recension de l'an dernier.

P. Destray.

LYONNAIS

RHONE

Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Tome IX. Années 1922-1925. Lyon, 1926.

J. Beyssac : *Les lecteurs et théologaux de l'Eglise de Lyon*, p. 1-49. Etude sur les professeurs d'écriture sainte et de théologie attachés au chapitre primatial.

P. François : *Le carrelage historié de l'église de Brou*, p. 71-96. Technique des derniers travaux exécutés dans l'église édifiée à Bourg par les

soins de Marguerite d'Autriche; recherches sur les artistes qui ont fourni le dessin des carreaux et sur les céramistes auxquels la fabrication en a été confiée, vraisemblablement des italiens.

Dr Loison : *L'autel d'Avenas*, p. 97-123. Très intéressant complément aux travaux déjà publiés sur un monument de la fin du XIIe siècle, qui constitue un document des plus curieux pour l'histoire de la région.

Bulletin historique du diocèse de Lyon.

Tome XV, nos 3-4, juil.-déc. 1926.

Rony : *Les archevêques de Lyon et la réforme de l'église au XIe siècle*, p. 177-201, 281-292; t. XVI, p. 13-21. Halinard de Sombernon, archevêque de Lyon (1046-1052).

J. Beyssac : *Raymond Saquet, archevêque de Lyon (1356-1358)*, p. 203-220.

J.-B. Vanel : *Les curés de Saint-Genest-Malifaux du XIVe à la fin du XVIIIe siècle*, pp. 221-239, 293-327; t. XVI, p. 28-45. — *Les mémoires de M. Linsolas, vicaire général de Lyon*, pp. 241-249, 343-349.

J. Tricou : *Méreaux et jetons armoriés des églises et du clergé lyonnais*, pp. 251-276, 351-381 (fin).

J.-B. Berlioz : *Une assiette aux armes d'un chanoine baron de Saint-Just de Lyon*, p. 277-278. Armes de François Piegay, décédé chanoine de Saint-Just le 6 mars 1746.

J. Prajoux : *Les capucins de Roanne*, p. 329-342. Les Frères Mineurs s'établirent à Roanne en 1577.

H. M. : *Chapiteaux romans conservés à Anse (Rhône)*, p. 383-384. Ils proviennent de l'ancienne église de cette paroisse.

Tome XVI, n° 1, jav. 1927.

Dom Buenner : *La messe pontificale de Saint-Jean de Lyon*, p. 3-12. Etude des plus importantes sur les origines du rite lyonnais.

Th. Malley : *Une tante d'archevêque, la marquise de Breauté, mère Marie de Jésus (1579-1652)*, p. 23-27. Charlotte de Harlay-Sancy, marquise de Breauté, tante maternelle de Camille de Neuville, fonda le Carmel de Lyon en 1616.

A. Berjat : *La chapelle de la Vierge de Longchamp (Ain)*, p. 50-52. — *Sur une image de N.-D. de Bon Secours en l'église des Pères Minimes à Lyon*, p. 53. — *Deux portraits des Bienheureux Martyrs*, p. 54. J.-B. Bottex, curé de Neuville, et Al.-Ch.-A. Lenfant, jésuite, béatifié le 18 octobre 1926. — *Deux bustes de Chinard, Primat et Fesch*, p. 55.

J. Beyssac.

LOIRE

Bulletin de la Diana.

Tome XXII, nos 7-9, 1925-1926. Montbrison, Brassart.

J. Bégonnet : *Un assassinat au prieuré de Saint-Romain-le-Puy en 1695*, p. 367-371. La victime est Georges Renevrier, prébendier du prieuré.

Achard : *Une visite épiscopale à Marlhes et à Jonzieu par Just de Serres*, p. 271-377. Evêque du Puy, comte de Vellay et suffragant spécial de l'église de Rome.

A. de Saint-Pulgent : *Translation des reliques de saint Porchaire*, p. 389-391. Dans la châsse donnée par Mgr de Neuville à l'église de Montvendun.

Rochigneux et G. Brassart : *Notes sur l'église Notre-Dame de Montbrison*, p. 400-409. Très intéressante étude sur un procédé d'architecture peu connu.

Johans Dareste de Saconay : *Croix de 1559*, p. 409-410. Aux armes des Saconay, retrouvée dans un vieux mur, où elle avait été cachée pendant la Révolution et réédifiée en 1923, au lieu de Chavannes et Saconay, commune de Pomeys (Rhône).

J. Beyssac : *Les prieurs de Saint-Rambert-en-Forez*, p. 422-448. Liste des titulaires de ce prieuré du XIIe au XVIIIe siècle.

J. Bégonnet, Stéphane de Mijolla et Gab. Brassart : *Plan et photographie d'une église antérieure à l'an mil*, p. 453-457. Conservée au sommet du pic de Saint-Romain-le-Puy.

Gabriel Brassart : *Les réparations de l'église Notre-Dame à Montbrison*, p. 459-464. Découverte de vases acoustiques.

J. Beyssac.

DAUPHINÉ

ISERE

Bulletin de l'Académie delphinale.

5e série, tome XV, 1924. Grenoble, 1926.

Chanoine Thivollet : *Les Chartreux pendant la Révolution*, p. 17-49. Récit des diverses tentatives faites par le Directoire du département de l'Isère pour donner une affectation au couvent de la Grande Chartreuse. Aventures romanesques de Dom Ephrem Coutarel qui réussit pendant longtemps à déjouer les recherches des gendarmes et demeura seul dans le couvent désert. Fait prisonnier et envoyé à Bordeaux, il fut libéré en 1795, revint dans ses montagnes et fut, en 1816, le principal artisan du retour de la congrégation.

Commandant B. Le Masson : *Les portraits de Bayard*, p. 51-63. Etude sommaire de l'iconographie du bon chevalier.

G. Letonnelier : *Etude critique sur le loyal serviteur et son histoire de Bayard*, p. 97-139. Nouvelles conjectures sur l'attribution au notaire dauphinois Jacques de Mailles de cette histoire qui s'avère de plus en plus être surtout un roman.

Annales de l'Université de Grenoble.

Nouv. série. Section Lettres-Droit. Tome III, 1926. Grenoble, 1926.

L. Royer : *Documents inédits sur l'ancienne Université et sur les écoles de Grenoble et de son diocèse au XVe siècle*, p. 1-12. Deux lettres de licence ès-arts datées du 2 juin 1430 qui prouvent la persistance de l'Université de Grenoble au XVe siècle. Quatre autres pièces relatives aux écoles de grammaire de Grenoble, La Mure et Tullins.

H. Dumolard : *Grenoble au début de la Restauration*, p. 129-171. Intéressant tableau de la situation politique et morale de Grenoble au début de 1815, avant la conspiration de Didier.

Manlio D. Busnelli : *Les relations de Fra Paolo Sarpi et du président*

J.-A. de Thou, p. 173-200. D'après une correspondance inédite de la collection Dupuy à la Bibliothèque nationale.

J. de Font-Réaulx : *Les paroisses dauphinoises du diocèse de Vaison en 1729*, p. 201-230. D'après l'enquête ordonnée en 1726 par l'Assemblée du clergé de France. Suivi d'un tableau comparatif des revenus de ces paroisses en 1516, 1729, 1762 et 1790.

Louis Royer.

HAUTES-ALPES

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
45e année, 1926. Gap, 1926.

J. Tivollier : *Monographie de Ceillac*, pp. 71-140, 232-307. Consciencieuse monographie de cette commune alpine qui relevait féodalement de l'archevêque d'Embrun. Nombreux renseignements d'histoire religieuse. Liste des curés.

L. Arthand : *Les reconnaissances de la baronnie d'Orpierre*, p. 329-359. Deux actes de 1638 et 1641 en faveur de Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange, seigneur d'Orpierre.

Louis Royer.

DROME

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Tome LX, 1926. Valence, 1926.

J. de Font-Réaulx : *Les chroniques des évêques de Valence* (suite), pp. 62-71, 37-120, 177-201, 266-283. Exposé des progrès réalisés dans l'établissement de la liste de ces évêques, suivi d'une nouvelle liste avec références. Texte, traduction et commentaire de ces chroniques du xvie et xviie siècles. Le *Chronicon*, dont certaines parties avaient été datées du xiie siècle, est toute entière de 1550 environ; la seconde, du chorier Geysson, de 1555; la troisième, de 1630 environ.

F. Vernet : *Nicaise, évêque de Die*, pp. 54-61, 257-263. Rappel des arguments établissant que le seul représentant des Gaules au concile de Nice était bien évêque de ce siège; néant des preuves alléguées jusqu'ici pour son culte.

E. Malbois : *Notice sur Tulette, des origines à 1365*, p. 17-53. Notice exhaustive avec quelques aperçus sur le rôle et le domaine du prieuré jusqu'à la Révolution. — *Baumes-de-Transi jusqu'en 1408*, p. 145-158. Avec un plan et une note archéologique de l'église. — *Saint-Maurice-sur-Eygues. Origines jusqu'en 1334*, p. 284-295. Notice très détaillée. Le prieuré des religieuses y joua un rôle notable. — *L'archevêque Géraud, fondateur de Saint-Saturnin-du-Port*, p. 306-308. En 943.

L. Maillet-Guy : *Henri-Corneille Agrippa, sa famille, ses relations avec Saint-Antoine en Viennois*, pp. 120-144, 201-225. Plusieurs membres habitèrent, au xvie siècle, Saint-Antoine ou firent partie de l'ordre.

C. Faure : *Notes sur le monastère de la visitation de Crest*, p. 159-165. Concernent les origines et le gouvernement de la mère Flocard à la fin du xviie siècle.

P. Thomé de Maisonneufve : *L'abbaye de Saint-Antoine à Romans*, p. 240-242. Réfutation d'un article de l'abbé Maillet-Guy (*Revue Mabillon*, 1926), attribuant aux Antonins l'hospice de Sainte-Foy à Romans.

J. de Font-Réaulx : *Etat civil protestant conservé aux archives de la Drôme*, p. 167-168. Etat numérique. — *Archives anciennes de la paroisse*

de Saint-Paul-Trois-Châteaux, p. 311-313. A noter un Inventaire des titres du chapitre sur Solérieu, depuis le XIIIe siècle. — *Une lettre d'une Chambre patriotique à un affidé de Montségur*, p. 314-316. Du 16 juin 1792. Contre les prêtres réfractaires; document très rare.

J. de FONT-RÉAULX.

SAVOIE

SAVOIE

Mémoires et Documents de la Société savoisienne.
Tome LXIII. Chambéry, 1926.

G. PÉROUSE : *Etat de la Savoie à la fin du XVIIe siècle*, documents inédits des archives de Turin, p. 1-60. Quelques détails sur les clergés séculier et régulier.

PERPÉCHON et BIVER : *Archives hospitalières de Chambéry*, p. 61-158. Continuation de l'inventaire signalé l'an dernier.

F. VERMALE : *Figures du temps de la Révolution*, p. 197-318. Entre autres, biographie de Philibert Simond, prêtre du diocèse d'Annecy, membre de la Convention, qui brigua l'évêché constitutionnel du Mont-Blanc.

Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère.
Nouvelle série, 3e vol., 2e livr. Moutiers, 1926.

J. GARIN : *Histoire de l'abbaye de Tamié*, p. 1-414. Histoire bien documentée de cette abbaye de Ciscertiens, fondée en 1132 dans le diocèse de Tarentaise et réformée en 1677 par l'abbé de Somont, qui avait passé à la Trappe et s'était fait disciple de Rancé.

J.-M. EMPRIN : *Le culte de saint Joseph dans l'archidiocèse de Tarentaise*, p. 415-435.

Gabriel PÉROUSE.

HAUTE-SAVOIE

Revue Savoisienne. Annecy, 1926.

Chanoine GAVARD: *La duchesse Anne d'Este et la commende du prieuré de Peillonnex*, p. 27-36. En 1577.

Cl. FAURE : *La diplomatie secrète de l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex et du duc de Savoie Victor-Amédée II; leurs projets sur Genève*, p. 36-64.

Gabriel PÉROUSE.

PROVENCE

BOUCHES-DU-RHONE

Provincia.
Bull. de la Soc. de statistique... et d'arch. de Marseille et de Provence.
Tome VI, année 1926, 1er et 2e trimestres.

Abbé VÉRITIER : *Notice sur la paroisse Saint-Laurent de Marseille*, p. 92-168. D'abord simple chapelle dépendant de la cathédrale, l'église Saint-Laurent devint, vers 1244, un prieuré et conquit peu à peu son autonomie. Ses prieurs eurent de nombreux démêlés avec le chapitre.

Mémoires de l'Institut historique de Provence.
Tome III, année 1926.

Marquis de Grasse : *Les « de Grasse » et leurs curés*, p. 144-145. Analyse de quelques documents concernant les rapports de certains membres de la famille de Grasse avec le clergé du XVIe au XVIIIe siècle.

Tome IV, année 1927, 1er et 2e trimestres.

E.-H. Duprat : *L'église de Marseille et l'abbaye de Saint-Victor à l'époque carolingienne*, p. 87-92. Réponse à un article de M. L.-H. Labande, dans les *Mélanges d'histoire du Moyen Age offerts à M. Ferdinand Lot...* Paris, Champion, 1925.

Annales de Provence. 22e année, 1925.

Reynaud : *Histoire d'une chapelle: N.-D. de Santé à La Verdière (Var)*, p. 5-33. Fin de cette monographie; période 1776 à 1790. Pièces justificatives.

Abbé Pascal : *Le clergé du diocèse de Marseille pendant le XIXe siècle (1789-1925)*, pp. 35-51, 57-70, 146-157, 185-196. Liste chronologique des évêques et dignitaires du diocèse de Marseille.

Maurice Raimbault : *Notice sur l'abbé Paul-Marie Davin*, p. 71-75. L'abbé Davin (1848-1925), né et mort à Aix, a laissé quelques travaux d'histoire religieuse dont la liste est établie dans cette notice.

Abbé M. Chaillan : *L'oppidum du Baou-Rous et le prieuré bénédictin de Sousquière entre Aix et Marseille*, p. 169-18. Etude topographique et économique de ce prieuré, principalement à partir du XVIe siècle.

Emile Isnard.

BASSES-ALPES

Annales des Alpes. Tome XX, année 1925.

A.-E. P[élissier] : *L'Eglise de Barcelonnette et sa reconstruction*, p. 332-335.

M.-J. Maurel : « *Toutes-Aures* », pp. 162-181, 193-222, 267-286. Monographie du prieuré de Toutes-Aures, près Manosque (B.-A.) et historique des fêtes qu'on y célébrait le jour de Saint-Pancrace.

Emile Isnard.

VAR

Bulletin de la Société d'études scientifiques... de Draguignan.
Tome XXXV, 1924-1925. Draguignan, Impr. Négro, 1925.

Marquis de Grasse : *Contribution à l'histoire des guerres de religion et de la Ligue en Basse-Provence*, p. 5-51 du t. XIII des Mémoires. Etude sur le rôle joué : a) par Claude II de Grasse, comte de Bar (1538-1578), protestant et royaliste, dans les guerres de religion; b) par Annibal de Grasse (1563-1632), fils du précédent, dans les guerres de la Ligue. Pièces justificatives : lettres des rois de France, du duc Charles-Emmanuel de Savoie, etc.

M. Chaillan : *Registre de comptes pour la mense épiscopale de Fréjus (1339-1340)*, publié d'après le manuscrit des archives du Vatican...,

p. 5-85 du t. XIV des Mémoires. Texte et notice sur Jacques Duèze ou d'Euze, évêque de Fréjus, puis pape sous le nom de Jean XXII.

Bulletin de la Société des amis du vieux Toulon.
Année 1925. Impr. de Provence, Toulon, 1926.

Antonin Bonnet : *La chapelle Saint-Charles Borromée de la Pauline.* Œuvre de Fontaine, décorée par Pradier, 1850.

Commandant Desbans : *Deux prêtres provençaux :* Messire Pierre Bouis, curé de Cabriès (1616-1684), et Messire Jean-Baptiste Bouis, curé de Montferrat (1667-1753 ?). Résumé de leur livre de raison.

M. Courtecuisse.

COMTÉ DE NICE

ALPES-MARITIMES

Annales de la Société des lettres des Alpes-Maritimes.
Tome XXV, 1927. Nice, impr. Ventre.

G. Doublet : *Testament, mort et funérailles de Godeau, évêque de Vence et membre de l'Académie française*, p. 47-68. D'après les œuvres du prélat et les documents des Archives départementales des Alpes-Maritimes.

Nice historique. 29e année, 1926. Nice, impr. de *L'Eclaireur.*

G. Doublet : *Une récente étude sur les évêchés de Nice et Cimiez du Ve siècle au Xe*, p. 94-104. Analyse du substantiel article de 27 pages, où M. Latouche, archiviste départemental des Alpes-Maritimes, a, dans les *Mélanges* offerts à M. Lot en 1925, donné, grâce à une critique vigoureuse, des aperçus nouveaux sur ce qu'on peut connaître de net et de certain à propos de ce qui concerne ces deux sièges épiscopaux.

N. : *Un Noël en niçois de 1722*, p. 173-176. Vraisemblablement œuvre du chanoine niçois Charles Garino, dans les papiers de la famille de qui cette poésie se trouvait : il fut vicaire capitulaire de 1724 (novembre) à 1727 (octobre), et est déjà connu, comme poète, par des vers composés à propos du passage à Nice de la princesse de Savoie qui allait en Espagne pour y épouser Philippe V.

G. Doublet.

COMTAT-VENAISSIN

VAUCLUSE

Mémoires de l'Académie de Vaucluse.
2e série, t. XXV (an. 1925), 3e et 4e trim. Avignon-Vaison). 1926.

E. Malbois : *Histoire de Visan avant 1344*, p. 85-152. Etablissement du prieuré au Xe siècle et constitution de la paroisse aux XIe, XIIe et XIIIe siècles. L'histoire politique offre peu d'intérêt, sauf le récit des négociations des Dauphins avec le pape, qui aboutissent à la vente de Visan en 1344 sous Clément VI.

A. Marcel : *Contribution à l'histoire anecdotique d'Avignon*, p. 153-179.

2° *Un petit neveu de Fénelon*, qui devint, en 1722, doyen royal du chapitre de Sainte-Marthe de Tarascon (notes complémentaires, p. 174-176).

S. Gagnère et J. German : *L'habitat de Saint-Maur à Montfaucon*, p. 179-185. Description de la chapelle et des tombeaux qui l'entouraient au XIIe siècle; elle a été refaite au XIXe siècle.

J. Belleudy : *Jean de Dieu, sculpteur du roi (1646-1727)*, p. 185-202. Elève de Péru, il travaille à Arles (statue de saint Louis, mausolée de l'évêque Gaspard des Laurens, Descente de croix) et à Charles (groupe de la Femme adultère).

Dr Colombe : *Liste des légats et des vice-légats d'Avignon*, p. 203-214. Travail minutieusement établi, après une courte préface historique et critique.

2e série, t. XXVI (an. 1926), 1er et 2e trimestres, 1927.

A. Marcel : *Philippe Sauvan, 1697-1792*, p. 19-63. Liste complète de ses œuvres religieuses, dont Sainte-Françoise de Chantal, des Vierges, des Visitations, des Annonciations, des Sainte-Famille, et surtout des portraits de saints et de saintes (près d'une cinquantaine de gravures et d'esquisses, et 48 tableaux).

Annales d'Avignon et du Comtat.

11e année, 1925. Avignon, 1926.

Dr Pansier : *Les désordres de la maison de la Trinité d'Avignon*, p. 135-155. Contribution à l'histoire de cet ordre au XVIe siècle (commencée dans les numéros de la même revue en 1922) : administration scandaleuse de Guimbaud, ministre du couvent d'Avignon en 1518 et 1519, et du frère Tissot, chargé des mêmes fonctions de 1547 à 1552 (3 pièces justificatives).

Dr Pansier : *La version provençale des vies d'Elzéar et de Delphine de Sabran*, p. 65-136. Introduction historique, critique et grammaticale.

Annuaire de la Société des Amis du Palais des papes.

XVIe année, 1927. Avignon, 1927.

Dr Colombe : *Chronique monumentale*, p. 79-81. Description des nouveaux travaux de restauration du Palais des papes au Grand Tinel et dans les jardins du pape Urbain V (avec 2 photographies).

Annales de l'Ecole Palatine.

N°s 15 et 16, 1926. Avignon-Vaison, 1926.

Ces numéros sont consacrés aux travaux de la rentrée solennelle de l'Ecole palatine; ils s'occupent de Pétrarque et étudient le rôle politique et religieux du grand poète italien.

Joseph Sautel.

CORSE

Bulletin de la Société des sciences historiques de la Corse.

XLVe année, 1925. Bastia, Piaggi. 3e fasc., n°s 477-480.

Général Colonna de Giovellina : *Une famille d'évêques en Corse ou 75 ans d'histoire corse*, p. 9-51. Il s'agit de trois prélats issus de la maison d'Omessa et fortement mêlés à la vie politique et militaire des

XIVe et XVe siècles : Jean, évêque de Mariana (1389-1426) ; Ambroise, évêque d'Aleria (1412-1464) ; Antoine, évêque d'Accia (1418-1420). C'est la période, étrangement confuse, où la Corse se trouve être l'objet des ambitions aragonaises et des ambitions génoises et où ces compétitions, nées de la concurrence économique, se compliquent des rivalités entre familles insulaires : les della Rocca contre les d'Istria. Dans cette désorganisation et dans cette anarchie, les évêques sont de grands batailleurs et s'occupent moins d'édifier les âmes que de défendre leurs domaines contre les convoitises ardentes des barons pillards. Période, en vérité, capitale ; malheureusement les documents sont rares et ils ne semblent pas avoir été interprétés dans un esprit suffisamment critique. Cf. du même une étude parue en 1924 dans la *Revue de la Corse* (*Revue d'hist. de l'Eglise de France*, juillet-sept. 1925, p. 437).

R. P. Dom Ph. Marini : *Jean-Pierre Gaffori* (*janv. 1746-juin 1748*), p. 52-112. Importante étude faite d'après les Archives de Gênes et où se trouve précisé le rôle du grand patriote corse sollicitant l'assistance militaire et politique du roi de Sardaigne pour réaliser, contre les intrigues anglaises et autrichiennes, l'indépendance de la Corse. Le projet échoue, au congrès d'Aix-la-Chapelle, en raison des progrès de l'intervention française.

Fr. Pitti-Ferrandi : *Un emprunt forcé en Corse* (*1814*), p. 113-131. Avance de 500.000 francs demandé aux principaux habitants sous forme d'emprunt gagé sur les contributions de 1814.

Revue de la Corse. 7e année, 1926, Paris.

R. P. Dom Ph. Marini : *Alphonse d'Ornano* (*1494*), p. 4-11. Episode des luttes entre la Compagnie de Saint-Georges et la féodalité corse.

Félix Ponteil : *Une tentative de colonisation en Corse sous la Monarchie de juillet*, pp. 20-25, 62-66. Ce fut un échec complet, dû à la mauvaise qualité des cultivateurs alsaciens recrutés à cette fin et à la différence des conditions climatiques et des méthodes de culture.

Abbé Natali : *Disinganno attorno alla guerra di Corsica*, pp. 26-32, 81-88, 123-125, 159-162, 201-204 (à suivre). Pamphlet célèbre qui parut en 1736 sous le pseudonyme de Curzio Tulliano et où l'abbé Natali proclamait que la révolte corse contre les Génois était « honorable, pieuse, utile, juste et nécessaire ». Traduction des passages les plus importants.

Paul Fontana : *Un « Pater noster » et un « Ave Maria » patriotiques*, p. 217-222. Reproduit deux documents publiés déjà par A. Néri dans le *Giornale Ligustico :* un *Pater noster*, composé vers 1730 en l'honneur de Louis Giafferi, l'un des héros les plus ardents de l'histoire insulaire ; un *Ave Maria*, qui paraît dater des années voisines de 1768.

A. Ambrosi : *L'expulsion des Jésuites de Corse par les Français en 1768*, p. 231-239 (à suivre). Conséquence du traité de Versailles, du 15 mai 1768.

Nota. — La revue *Kyrnos* (Ajaccio) a cessé sa publication. — La revue *Archivio storico di Corsica* (Milan), née en 1925, a suspendu sa publication en 1926.

Louis Villat.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome 87. 1926.

L. Levillain : *Etudes sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne. III. Privilegium et immunitates, ou Saint-Denis dans l'Eglise et dans l'Etat,* pp. 20-97, 245-346. Le privilège d'émancipation de la basilique fut conféré aux moines de Saint-Denis par l'évêque de Paris, Landri (643-657). Connu par la confirmation qu'en donna Clovis II, le 22 juin 654, il contient comme clause essentielle l'élection de l'abbé par les moines. Il aurait été confirmé à nouveau par Thierry IV (1er mars 724) et Pépin le Bref (23 sept. 768) selon un diplôme de Philippe Ier (1068). L'acte sur papyrus, conservé aux Archives nationales qui se donne pour le privilège épiscopal de Landri, est un faux. — L'immunité fut conférée à Saint-Denis pendant la régence de la reine Bathilde, mère de Clotaire III (entre 657 et 664). Les diplômes d'immunité attribués à Dagobert Ier (624 et confirmation de 632) sont des faux. — De l'étude du plus ancien cartulaire de l'abbaye et du manuscrit latin 326 des nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale, il résulte que la fausse charte de Landri et la seconde immunité de Dagobert Ier furent fabriquées entre 1061 et 1065 à l'occasion du différend qui avait éclaté entre l'abbaye représentée par l'abbé Rainier et l'église de Paris présidée par l'évêque Geoffroi de Boulogne. Le privilège authentique de Landri (1er juillet 653) a disparu au xie siècle. Cet acte accordait à la basilique, dans le domaine temporel, une pleine indépendance; elle était émancipée mais non exempte, l'évêque s'étant réservé les *jura pontificalia.* C'est seulement dans la seconde moitié du viiie siècle que l'abbaye de Saint-Denis tendra à devenir indépendante de l'église de Paris, au point de vue spirituel. André Courtet.

Le Moyen Age. Tome XXXVI. 1926.

Marcel Handelsman : *Le soi-disant précepte de 614,* p. 121-213. Le précepte de Clotaire II se rapporte vraisemblablement à l'Aquitaine, peut-être aux terres entre Bourges et Bordeaux. On y trouve des renseignements sur les rapports entre les comtes et les évêques, sur les attributions judiciaires des évêques, sur le régime des biens d'Eglise. Mais cette étude est pensée et écrite avec si peu de clarté qu'elle est pratiquement inutilisable. André Courtet.

Revue des Etudes historiques. 92e année, 1926.

Jules d'Auriac : *L'affaire du cardinal Louis Ruffo d'après les lettres inédites du ministre des cultes,* p. 65-72. Exposé des difficultés auxquelles fut en proie, sous le premier Empire, le cardinal Louis Ruffo, archevêque de Naples. Après avoir refusé de prêter serment à Murat lorsque celui-ci monta sur le trône de Naples, le cardinal Ruffo avait, comme les autres cardinaux, suivi le pape emmené prisonnier en France.

Napoléon, à la demande de son beau-frère, chercha par l'intermédiaire du ministre des cultes, Bigot de Préameneu, à le faire renoncer à son siège archi-épiscopal. Sur ces entrefaites, Ruffo, se trouvant compris dans le nombre des cardinaux qui s'étaient abstenus d'assister à la cérémonie du mariage de l'Empereur avec Marie-Louise, fut exilé à Saint-Quentin. Ce récit, fondé sur un dossier de lettres de Bigot de Préameneu qui figure dans la collection privée de l'auteur, aurait gagné à être complété à l'aide des documents qui existent aux Archives nationales dans les séries des Cultes et de la Police et dont M. Geoffroy de Grandmaison a déjà tiré parti pour son livre sur les *Cardinaux noirs*.

Ed. Burin : *Les aventures de M. de Montempuys et une Lettre de cachet au chapitre de Paris en 1726*, p. 119-140. Rien de plus bizarre que ces aventures dont le héros, janséniste notoire, était régent de philosophie au collège du Plessis et avait été nommé recteur de l'Université en 1715, après la mort de Louis XIV, lorsque le cardinal de Noailles rentra en faveur. Continué dans cette dignité l'année suivante, il se trouva mêlé aux discussions qui, en mars 1717, agitèrent l'Université lors de l'appel des quatre évêques au Concile général. En 1720, le cardinal de Noailles lui donna un canonicat au chapitre Notre-Dame. On se demande par suite de quelle aberration ce personnage qui faisait profession d'austérité janséniste et qui avait réuni sur sa tête de hautes dignités comme celle de recteur de l'Université et celle de chanoine de Notre-Dame, se lança dans une équipée inspirée sans doute des libertés étranges autant que tolérées de l'abbé de Choisy, doyen de l'Académie française, mais qui devait avoir pour lui de funestes conséquences. Se sentant pris du désir irrésistible d'aller une fois à la Comédie, mais soucieux de n'être pas reconnu, il imagina de se déguiser en femme et eut la singulière idée de revêtir les atours de sa grand-mère qui étaient conservés au fond d'une de ses armoires. Vêtu de ce costume bizarre et suranné, le malheureux fit scandale, on reconnut en lui un homme affublé de vêtements de femmes, et il fut mis en état d'arrestation. Le lieutenant de police Hérault, qui était hostile au jansénisme, trouva l'occasion bonne de couvrir de ridicule un des chefs du parti et obtint contre lui, le 25 décembre 1726, une lettre de cachet qui l'exilait à Provins et qui fut adressée au chapitre pour la lui communiquer. L'année suivante, au mois de septembre, le chanoine eut permission de rentrer à Paris, mais sous la condition de « demeurer exclu tant du chœur que du chapitre ». M. de Montempuys, en 1762, résigna son canonicat et obtint d'être nommé chanoine honoraire. Il mourut l'année suivante, le 23 novembre 1763, ayant fait sa soumission à l'Eglise. L'auteur de cet amusant article a puisé avec soin aux sources principales qui lui pouvaient fournir des documents : registres du Chapitre Notre-Dame avec les extraits de Sarazin, mémoires ou journaux du temps, tels que Barbier et Marais, etc. On peut seulement regretter qu'il n'ait pas utilisé dans les archives de la Bastille, à la Bibliothèque de l'Arsenal, les dossiers 10847 et 10982 qui, d'après le catalogue de M. Funck-Brentano, concernent l'exil de l'abbé de Montempuis.

François Rousseau : *Dom Augustin de Lestrange. Exode des Trappistes pendant la Révolution et l'Empire*, p. 140-112. Dom Augustin de Lestrange, maître des novices à la Grande Trappe de Mortagne, ne partageait pas les illusions des supérieurs de son ordre qui se figuraient que les Trappistes, grâce aux services qu'ils rendaient au pays, échapperaient aux mesures prises par la Constituante pour la suppression des religieux. Cet espoir mal fondé ayant été trompé, il obtint enfin la permission

d'organiser l'exode de ceux de ses frères qui voudraient se réfugier avec lui en Suisse. Seize religieux et huit frères convers consentirent à l'accompagner et, au mois de mai 1791, cette petite troupe, montée dans une charrette couverte, avec des planches pour sièges, réussit à traverser toute la France et à gagner le canton de Fribourg où bon accueil leur avait été promis. La communauté s'installa dans le couvent de la Val-Sainte qu'avaient occupé autrefois des Chartreux. Elle y vécut assez prospère jusqu'à la fin de l'année 1797 où l'arrivée des troupes françaises força les religieux à s'éloigner de nouveau. Alors commença une course errante à travers l'Europe, où les Trappistes cherchèrent successivement hospitalité en Bavière, en Autriche, en Bohème, et finirent par s'installer en Russie; leur tranquillité y fut de bien courte durée, car ils se trouvèrent atteints par une décision du Czar qui prescrivait à tous les Français émigrés de sortir de ses Etats; force leur fut donc de prendre le chemin du retour. Heureusement l'état des choses se trouvait modifié en Suisse et ils purent rentrer à la Val-Sainte. Ce monastère étant trop petit pour abriter tant de religieux, dom Augustin de Lestrange réussit à fonder un nouveau couvent en Italie, à Cervara, sur le territoire de la République ligurienne. Quand ce petit Etat fut incorporé à l'Empire français, les Trappistes non seulement échappèrent à la proscription qui frappait les autres religieux, mais encore ils obtinrent de Napoléon des subventions pour Cervara et pour le futur établissement du Mont-Genèvre, ainsi que l'autorisation de s'établir à peu de distance de Paris dans l'ancien couvent des Camaldules. A tant de faveurs devait bientôt succéder une dure disgrâce. Les moines de Cervara ayant prêté le serment de fidélité aux constitutions de l'Empire qui était exigé du clergé italien, Dom de Lestrange considéra qu'il y avait là comme un acquiescement aux attentats de l'Empire contre la papauté et exigea de ses religieux la rétractation de leur serment. Cette mesure souleva une violente colère chez Napoléon qui révoqua toutes les faveurs accordées aux Trappistes, et prescrivit de traduire le supérieur de Cervara devant une commission militaire et d'exiler en Corse les religieux. Dom de Lestrange, contre qui un ordre d'arrestation avait été lancé, réussit à s'échapper et ne rentra en France qu'après la chute de l'Empire. Un volumineux dossier conservé aux Archives nationales dans le fonds de la Police (F7 6558, Dr 2358, Sie 2) fournit sur tous ces incidents de nombreux détails. M. Rousseau ne l'a pas consulté, mais ce dossier a probablement été utilisé dans l'un ou l'autre des ouvrages relatifs à la question et qui sont énumérés par M. de Lestrange dans la *Maison de Lestrange*, une des sources de l'article de M. Rousseau.

Une erreur de Barruel [Communication de l'abbé Uzureau], p. 205-206. Lettre de M. Gougelet, curé insermenté de Saint-Eloi de Châlons-sur-Marne, écrite à l'abbé Barruel pour rectifier une assertion inexacte de l'*Histoire du clergé pendant la Révolution française*, au sujet du curé de Sept-Saulx, qui aurait été assassiné dans son église pendant qu'il exposait ses raisons pour ne pas prêter le serment à la Constitution civile. En réalité, ce curé ayant fait poursuivre et condamner des jeunes gens qui troublaient ses sermons, s'aliéna l'esprit de ses paroissiens et dut fuir sa paroisse. — Barruel ne tint pas compte de cette rectification dans les éditions postérieures.

P. Coste : *Les détenus de Saint-Lazare aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 275-290. Nul n'était plus qualifié pour étudier cette question que le savant éditeur de la *Correspondance* de saint Vincent de Paul et l'on trouve dans son article d'intéressants renseignements sur la direction

donnée par saint Vincent à la maison de correction dont il avait la charge. M. Coste fait en outre une étude d'ensemble sur cet établissement qui comprenait à la fois une maison pénitentiaire où, soit par décision de justice, soit à la demande des familles, étaient enfermés des sujets plus ou moins vicieux, et en même temps un asile destiné à abriter des aliénés. A l'aide de relations, d'états de pensionnaires ou de procès-verbaux de visite conservés dans la collection Joly de Fleury, dans le fonds Clairambault et dans les Archives du Parlement, il décrit l'installation de la maison et le régime des détenus, puis il fournit des détails sur les différentes catégories d'internés et sur quelques-uns d'entre eux auxquels l'intérêt s'attache davantage en raison de la famille à laquelle ils appartenaient ou en raison de leur personnalité, tels par exemple que le « jeune Brienne » ou Caron de Beaumarchais. M. Coste cite une lettre où Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, après dix-huit ans de réclusion à Saint-Lazare, écrivait à M. de Pontchartrain : « Il m'est fort indifférent en quel lieu je fasse pénitence et je puis dire que de toutes les maisons régulières que je connais, je choisirais celle de la Mission si j'étais encore à quitter le monde. » Mais, malgré les termes de cette lettre, il trouvait en réalité le traitement auquel il était soumis fort dur, car dans la partie de ses mémoires qui a été publiée récemment (II, p. 119-120), il se représente comme un « pauvre prisonnier » qui « pourrit dans les cachots de l'Inquisition de France (pour ne pas dire toujours Saint-Lazare) », il parle sans aménité des « supérieurs de cette affreuse maison » et du « préfet des pensionnaires, M. Talec, homme sévère s'il en fut jamais »; dans une Elégie sur la mort de Chanut, ambassadeur en Suède, il trace de Saint-Lazare ce tableau peu séduisant :

En ces jours où Foucquet au bord de ses fontaines
Dans Vaux trouvait sa joie à voir couler leurs veines...
Là celui qui finit dans Pignerol sa vie
A leurs doctes chansons semblait porter envie...
Je me meurs comme lui dans ma prison barbare,
Pignerol au prix d'eux me semblerait bien doux...
Et, s'il ne fut jamais de charmante prison,
On ne peut de ce lieu faire comparaison
Avec les fortes tours qui flanquent cette ville
Qui sert aux malheureux de cachot ou d'asile.
Et pour moi qui connais Saint-Lazare et ses fous
Pignerol au prix d'eux me semblerait bien doux...

Mais il n'y a pas lieu d'insister outre mesure sur ces impressions d'un prisonnier pas plus que sur les souvenirs d'autres anciens détenus dont parle M. Coste. Comme le dit Brienne lui-même, « il ne fut jamais de charmante prison » et le mieux est de s'en rapporter à l'ensemble des procès-verbaux des visites faites par les délégués du Parlement, qui rendent hommage au dévouement des Prêtres et des Frères de la Mission.

Léon Le Grand.

La Révolution française.

Tome 79 (1926). Paris, 3, rue de Furstenberg, in-8°.

Hippolyte Buffenoir : *Louis XVI et la boisson*, p. 326-329. L'abbé de Véri, qui devint en 1749 vicaire-général du cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Bourges, tenait un journal, resté inédit, qui com-

mence en 1775, et « qui constitue, dit M. l'abbé Lavaquery, dans son livre sur *Le cardinal de Boisgelin* (Plon, 1920), un témoignage de premier ordre. » M. Buffenoir reproduit trois passages de ce journal, d'après les citations de l'abbé Lavaquery : un, d'avril 1782, où l'abbé de Véri dit que Louis XVI se livrait à la boisson; un, de 1784, sur la décadence de la cour; et un troisième, postérieur à 1789, où il dépeint le caractère de Louis XVI, « faible et plat ».

P. MAUTOUCHET.

Annales historiques de la Révolution française.
3e année, 1926. Reims, 46, rue Libergier.

Albert MATHIEZ : *Les prêtres révolutionnaires devant le cardinal Caprara*, p. 1-16. Cet article et les suivants du même auteur ayant paru en volume à la librairie Armand Colin, nous n'avons point à en faire ici la recension. Nous nous bornerons à trois remarques : la première, c'est que les prêtres dont il s'agit, et qui sollicitèrent l'absolution du légat, ne sont pas, à peu d'exceptions près, des prêtres *révolutionnaires*, mais des prêtres *tombés*, pendant la Révolution, ce qui n'est pas du tout la même chose. La seconde, c'est que M. Mathiez a tort de s'étonner que « le sacrement de l'ordination ne change pas la *substance* de l'homme ». Ni l'Eglise, ni son divin fondateur n'ont entendu changer la *substance* de l'homme, mais élever sa *nature*. La troisième, c'est que M. Mathiez est évidemment libre de préférer aux prêtres qui sollicitèrent leur pardon « ceux qui ne chantèrent pas la palinodie de 1802 », mais nous croyons que peu de gens s'associeront à cette préférence.

Albert MATHIEZ : *Déclarations de Barnabites en 1790. Un document sur la déchristianisation en Lorraine*, p. 78-80. Le 28 mai 1790, le maire et les officiers municipaux de Lescar (Basses-Pyrénées) vont procéder à l'inventaire du mobilier des Barnabites, qui tiennent un collège dans la commune. Ils recueillent en même temps la déclaration de ces religieux sur leur intention de rester dans leur ordre ou d'en sortir. Le personnel se compose de vingt et un professeurs titulaires d'emplois et de onze frères. Il nous reste vingt-sept déclarations. Onze Pères manifestent leur intention de rester fidèles à leur ordre; six font quelques réserves; un seul, le professeur de physique, déclare vouloir s'en aller. Les frères demeurent fidèles. L'année suivante, le collège fut dissous. Huit Pères prêtèrent le serment schismatique, mais l'un d'eux se rétracta.

En Lorraine, le 27 brumaire an II, les citoyens de la commune de Laitre-sous-Amancé, près Nancy, sont convoqués par la municipalité dans le lieu du culte (*sic*), à deux heures de relevée. Le citoyen François Bouchon, curé schismatique de l'endroit, se présente à eux en habit national et bonnet rouge. Il commence par une violente diatribe contre la religion catholique. Puis il ouvre le tabernacle, en tire le ciboire, présente au peuple une hostie consacrée, déclare que le corps du Christ n'y est pas et fait consommer les hosties par les assistants. On aimerait à savoir la fin de ce malheureux. L'auteur de cette scène abominable n'en était pas à son coup d'essai. On l'avait vu, dans une messe, jeter sur le pavé l'hostie qu'il venait de consacrer, la fouler aux pieds et dire au peuple : Vous voyez bien qu'il n'y est pas !

Gustave LAURENT : *Le conventionnel Rühl à Reims. La destruction de la sainte ampoule*, p. 136-167. Rühl est un de ces types de sectaires à l'esprit étroit et fanatique, comme la Convention en fournit beaucoup. On doit pourtant lui savoir gré d'avoir laissé sur leurs épaules les têtes

des Rémois. Ailleurs, d'autres pro-consuls furent moins indulgents. En revanche, il détruisit la sainte ampoule et s'en vanta à la Convention, comme d'une victoire. Cette ampoule, qui depuis de longs siècles servait au sacre des rois de France et que de pieuses légendes disaient apportée du ciel, reposait, avant la Révolution, dans le tombeau de saint Rémy, dont les bénédictins de Saint-Maur avait la garde. Leur église avait été affecté par la Révolution au culte schismatique, et le curé schismatique gardait l'ampoule. Il aurait voulu la sauver, et l'ancien prieur bénédictin Lecuyer, qui allait passer à l'étranger avait la même pensée, et voulait l'emporter avec lui. La crainte du conventionnel empêcha tout et l'ampoule lui fut livrée.

Th. Malley.

Nova Francia.

Volume I. 1926. Paris, 52, rue Richelieu.

La « Société d'histoire du Canada » a été fondée à Paris en 1924 pour centraliser et diriger les recherches sur l'histoire de la Nouvelle France, pour établir des relations entre les familles de l'ancien et du nouveau monde qui ont des origines communes et pour publier des documents historiques et un bulletin : *Nova Francia*. Les six premiers numéros de ce bulletin parus en 1925 et 1926 forment un beau volume de 288 pages in-8°. Quelques articles n'ont qu'un intérêt généalogique ou familial, mais certaines communications ont révélé des documents importants concernant des personnages historiques tels que Paul de Chomedey, de Maisonneuve, Samuel Champlain, le Père Sagard, Saint-Etienne de la Tour, etc. La propagande faite par la Société a provoqué la rédaction de notices qui ont été publiées dans *Nova Francia* ou dans diverses revues provinciales sur les émigrants et les colons originaires de l'Auvergne, du Bourbonnais, de la Bourgogne, du Nivernais, de la Picardie. L'étude la plus importante est celle du R. P. Albert David : *Les missionnaires du Séminaire du Saint-Esprit à Québec et en Acadie* (n°s du 24 juin 1925 au 24 avril 1926). L'auteur qui a pu étudier à Québec la correspondance de l'abbé de l'Isle-Dieu, vicaire général et correspondant à Paris de l'évêque de Québec, donne des renseignements précis sur le rôle respectif de la Société des Missions Etrangères et du Séminaire du Saint-Esprit et sur la biographie d'un grand nombre de missionnaires.

H. B. R.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. le chanoine Victor Guignard [614], président de la Société archéologique de Touraine, à Tours (Indre-et-Loire), présenté par M. Villien.

M. l'abbé Joseph Salvat [615], licencié ès lettres, diplômé d'Études supérieures méridionales, professeur au Petit séminaire de Castelnaudary (Aude), présenté par M. Griffe.

Bibliothèque municipale de Nîmes [616], à Nîmes (Gard).

Princeton University Library [617], Correspondant, J. Terquem, 1, rue Scribe, Paris (IXe).

NÉCROLOGIE

M. EMILE CHÉNON.

Paul-Philippe-Joseph-Emile Chénon est né à Nevers, le 16 mai 1857. Il appartenait à une vieille famille du Berri et son père fut avocat général à Bourges. Entré à l'Ecole polytechnique en 1875, dans le but d'échapper aux promiscuités de la caserne qui répugnaient invinciblement à cette âme délicate, il en sortit officier d'artillerie en 1877. Esprit exact et précis, intelligence supérieure, homme de devoir et de volonté, il fut sans doute parvenu aux plus hauts grades s'il eût persévéré dans cette carrière. Mais une vocation autrement marquée le poussait vers l'étude du droit : il s'y consacra tout entier. En 1881, il était reçu docteur. Il obtint la seconde place au concours d'agrégation de 1882.

En 1883, il était nommé professeur à la Faculté de droit de Rennes, où il devait enseigner dix ans. C'est là qu'il publia son *Etude historique sur le « defensor civitatis »*. A l'encontre de la vieille thèse qui confond, au moins à partir du IVe siècle, le *defensor civitatis* avec l'évêque, M. Chénon ne distingue pas seulement les deux fonctions, il montre que celle de *defensor*, telle du moins qu'on l'entendait dans le monde romain, fut très rarement dévolue à l'évêque. L'influence de l'Eglise, au sein de la décadence impériale et à l'arrivée des barbares, n'y perd rien, ou si peu qu'on ne saurait insister. Le *defensor* n'était pas en effet le majestueux personnage que nous nous imaginons et n'avait pas le prestige dont nous nous sommes plu à l'environner.

Le 1er novembre 1893, M. Chénon était appelé à la Faculté de Paris comme professeur agrégé de droit; le 28 novembre 1898, il était nommé professeur d'histoire générale du droit. Il a occupé cette chaire jusqu'à sa mort sans interruption ni congé. « Il a exercé, nous écrit un de ses disciples les plus chers, M. Olivier Martin, une très grande influence sur ses élèves, influence attestée par ce fait, qu'il a inspiré et présidé plus de cent cinquante thèses de doctorat, dont plusieurs ont une grande

valeur. Sa qualité dominante était la clarté; son plan était toujours logique et ferme, son langage précis. Il a dirigé pendant plus de trente ans la conférence d'agrégation d'histoire du droit, où il préparait directement à l'agrégation les jeunes docteurs en droit... Il a formé à peu près tous les professeurs qui enseignent aujourd'hui l'histoire du droit dans nos Facultés. »

Aux environs de 1900, M. Chénon s'occupa des Instituts populaires. C'est dans des conférences faites à ces Instituts que naquit son *Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat du Ier au XXe siècle*, éditée « Au Sillon » en 1905. Dans un peu plus de deux cents pages nous avons une vaste synthèse, une vue d'ensemble, qui met sous nos yeux l'Eglise et le pouvoir civil depuis la fondation de la Société du Christ jusqu'à nos jours. M. Chénon ne s'y révèle nullement gallican, et, après beaucoup d'autres, et mieux que beaucoup d'autres, il met le doigt sur la plaie, et signale avec modération les erreurs de l'ancien régime égaré par les légistes.

Cette sûreté de coup d'œil jointe à une sérénité remarquable nous a surtout frappé dans sa collaboration à l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, que lui avait value la recommandation de Mgr Duchesne. Il est difficile de mieux saisir et de résumer avec plus de lucidité les réformes de Grégoire VII, l'action de la papauté au Moyen Age, les démêlés de Louis XIV avec le Saint-Siège, les négociations du Concordat, les violences de Napoléon à l'égard de Pie VII. M. Chénon expose toute la vérité, mais il le fait avec une sérénité et une modestie qui emportent la conviction.

Mais l'ouvrage le plus remarquable de M. Chénon, comme historien de l'Eglise, est assurément son livre sur le *Rôle social de l'Eglise*. C'est là qu'on le trouve tout entier, historien, philosophe, moraliste, juriste, théologien même au besoin. C'est là aussi peut-être que l'on sent vibrer davantage, sous une forme d'ailleurs toujours contenue, l'âme du croyant. Nous avons donné ici même la recension de ce beau livre; nous y renvoyons nos lecteurs (t. VIII, an. 1922, p. 74). Signalons aussi comme se rattachant à l'histoire ecclésiastique : *L'Hérésie à la Charité-sur-Loire et les débuts de l'Inquisition monastique dans la France du Nord au XIIIe siècle* (1918).

Berruyer (M. Chénon préférait ce terme antique à celui de Berrichon) Berruyer jusqu'au fond de l'âme, M. Chénon a publié une foule de notices ou de plaquettes sur l'histoire locale : une *Histoire de Sainte-Sévère en Berry*, qui a 500 pages; *La grande charte du Musée de La Châtre* (1910); *Histoire et coutumes du prieuré de la Chapelle-Aude* (1915); *Les Jours de Berry au Parlement de Paris* (1921, in-8° de 395 pages); *Les Voies romaines de Berry* (1922). Il y aurait, en outre, à citer de nombreuses communications faites à la Société des Antiquaires de France, dont il devint membre résidant. A sa mort, il en était vice-président. Dans la Revue de la Société des Antiquaires du Centre, à laquelle il devait léguer le musée archéologique de son château d'Acre, il a publié de nombreuses notices archéologiques et historiques qui forment au moins trois volumes in-8°. Ses travaux sur l'histoire du droit sont nombreux et d'une importance capitale. Rappelons seulement son dernier ouvrage : *Histoire générale du droit français public et privé des origines à 1815*. Ce grand ouvrage, nous écrit un collègue et ami de M. Chénon, est la reproduction développée de son cours avec des notes et une bibliographie très abondante. C'est un instrument de travail de tout premier ordre. Malheureusement, le premier volume seul a paru.

M. Chénon lui a consacré ses dernières forces. La moitié du second volume est rédigée et à peu près au point; elle sera sans doute publiée. On espère aussi publier la fin, le cours auquel elle sera empruntée existant en manuscrit. »

Ce grand travailleur aimait aussi à exciter l'ardeur et à provoquer le travail des autres, surtout lorsqu'il s'agissait de l'Église. Dans une des réunions de notre Société d'histoire ecclésiastique de la France, auxquelles il assistait assidûment et qu'il animait de sa docte parole, il avait émis l'idée d'une série de conférences, où l'on mettrait successivement en lumière tout ce qui est définitivement acquis sur le terrain de l'histoire pour la défense de l'Eglise. Ces conférences seraient ensuite réunies en un volume qui présenterait un intérêt apologétique de premier ordre. Espérons que ce projet ne sera pas abandonné.

M. Chénon était de ceux qui peuvent dire avec saint Grégoire de Nazianze : *Opifices sumus invisibili et superno mundo.* Tous ceux qui l'approchaient étaient frappés de sa vertu, et surtout de sa foi profonde, de son inépuisable et ingénieuse charité. C'était un chrétien de l'ancienne marque. Bourreau de son corps, sa table était fort frugale, et, quand, la veille de sa mort, son infirmier voulut lui faire une piqûre calmante, il se redressa sur sa couche, en disant : « Cela jamais ! Il faut que je souffre pour ceux qui ne souffrent pas ! » Aujourd'hui, sans doute, il a cessé de souffrir, mais il intercède. Le onze avril dernier, après une longue maladie, sa belle âme était rappelée à Dieu.

Dieu ! Ce grand chrétien, cet ami des humbles et des pauvres, ce président de la conférence de Saint-Vincent de Paul, cet apôtre de la jeunesse, cet apologiste, l'a vaillamment et supérieurement servi.

Th. Malley.

1er Congrès national des Sciences historiques.

Le premier Congrès des sciences historiques, organisé par le Comité français des sciences historiques, a tenu ses séances à Paris, à la Sorbonne, pendant les vacances de Pâques, du 20 au 23 avril 1927 (cf. *Revue*, janv. 1926, p. 135; octobre 1926, p. 518; janv. 1927, p. 137).

Ce Comité, nous le rappelons, qui doit son origine à l'initiative du regretté M. Homolle, en 1925, et que préside aujourd'hui M. Glotz, membre de l'Institut, s'est proposé, notamment par l'organe de congrès annuels nationaux, de créer un lien entre toutes les sociétés historiques de la capitale et de la province, et de susciter des groupements régionaux. C'est ainsi qu'à son instigation ont surgi, sur tous les points du territoire, à Caen et à Strasbourg, comme à Montpellier, à Toulouse et à Alger, des groupements universitaires, ouverts aux professeurs des trois ordres de l'enseignement, soit public, soit privé, et pareillement aux archivistes et bibliothécaires.

Ce mouvement de fédération est destiné à atteindre toutes les nations civilisées, et l'on pense bien qu'il est en liaison étroite avec l'Institut international de coopération intellectuelle dont le siège, comme on sait, est à Paris, au Palais-Royal. Précisément une des fins du premier Congrès français était de désigner des rapporteurs pour le Congrès international des sciences historiques qui doit se réunir à Oslo, en Norvège, en 1928; une autre, non moins immédiate, était d'envisager la rédaction d'un annuaire bibliographique international. Divers pays d'Europe et

d'Amérique étaient représentés au Congrès par des historiens de marque, tel M. Pirenne, de Belgique.

Environ quatre-vingt communications étaient portées au programme, dont les sujets étaient empruntés de toutes les provinces de l'histoire : religion, arts, droit, géographie, médecine, etc., sans aucune unité de plan, les problèmes d'histoire locale ou étrangère étant seuls exclus. Les séances se tenaient dans les salles de la Faculté des lettres et groupaient simultanément en plusieurs réunions, quelques dizaines d'auditeurs autour des rapporteurs dont les communications ne devaient pas se prolonger au-delà d'une demi-heure. Un échange de vues faisait suite à l'exposé.

Il revenait à la Société d'histoire ecclésiastique de la France de prendre une part active à ce Congrès. Elle a été représentée par son secrétaire général, M. l'abbé Victor Carrière, qui, dans son rapport sur *La contribution du clergé français à l'impôt au XVIe siècle*, a ouvert des horizons insoupçonnés sur l'effort colossal et épuisant des gens d'église à l'époque des guerres de religion : en vingt-sept ans, de 1561 à 1588, ils ont procuré à l'Etat près de cent millions de livres, c'est-à-dire une moyenne annuelle de quatre millions, en un temps où le pillage des biens ecclésiastiques par les huguenots avait réduit leurs revenus des deux tiers.

Puis ce fut M. Augustin Fliche, professeur à l'Université de Montpellier, qui donna lecture d'un mémoire sur *Urbain II et la croisade*, que nous publions en tête de ce fascicule. Ce travail, nos lecteurs en jugeront, apporte un point de vue assez nouveau sur les origines de la première croisade. Ses conclusions ont reçu l'adhésion unanime des assistants du Congrès : M. Paul Fournier, entre autres, a indiqué que l'étude des collections canoniques lui faisait partager le point de vue de M. Fliche et semblait prouver, elle aussi, que l'idée première de la croisade avait pris corps dans le midi de la France. M. Tourneur-Aumont, très versé dans l'étude des sources aquitaines, s'est lui aussi rallié aux conclusions de l'auteur.

M. le chanoine Louis de Lacger, professeur au grand séminaire d'Albi, a lu une importante étude sur *Saint Vincent de Saragosse*, le martyr le plus célèbre de l'Espagne, *sa légende et l'histoire de ses reliques*, dont le texte paraît dans la présente livraison de la *Revue*. M. Guignebert, qui présidait la séance, a fait ressortir l'objectivité, la sérénité, l'ampleur d'information de l'auteur. Il n'a pas tari d'éloges sur le compte du P. Delehaye que M. de Lacger avait pris pour guide. Il a souscrit surtout au jugement que portait l'auteur sur la moralité des hagiographes dont les faux et les fictions ne doivent pas être ordinairement taxés d'imposture, mais témoignent de la crédulité populaire et d'un zèle intempestif pour les saints.

M. l'abbé Emile Sevestre, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes, a parlé, sans notes, du *Journalisme religieux au XVIIIe siècle* et, à ce propos, a donné la nomenclature et la caractéristique des journaux confessionnels de 1715 à la Révolution française. Des suggestions ont été présentées par M. Cahen, tendant à préciser l'évolution qui s'opère dans les esprits à cette époque, évolution très marquée dans les donations charitables qui affectent dès lors un caractère à la fois religieux et humanitaire.

Des absences, diversement motivées, ont privé les congressistes des communications de Mgr Batiffol sur *La divinité de l'empereur chrétien dans les protocoles du concile de Chalcédoine (451)* ; de M. l'abbé [illegible]

doyen de la Faculté des lettres à l'Université catholique d'Angers, sur *Une religieuse réformatrice, Renée de Bourbon, abbesse de Fontevrault (1468-1534)* ; de M. le chanoine Louis Saltet, professeur d'histoire à la Faculté de théologie de Toulouse, sur *Un mystagogue du XIe siècle, Adhémar de Chabannes.*

Les membres du Congrès, rassemblés des quatre points cardinaux de la France, devaient une visite à l'Institut international de coopération intellectuelle dont un des secrétaires, M. Michel Lhéritier, est aussi secrétaire du Comité français des sciences historiques et un des plus actifs organisateurs des congrès nationaux. Ils y furent accueillis le plus obligeamment du monde dans les splendides appartements qu'occupèrent au début du XIXe siècle, successivement le roi Jérôme et Charles X. Ils y trouvèrent un atelier en activité avec des ouvriers tels que M. le baron de Vos van Steenwijk, de nationalité hollandaise, et une bibliothèque ouverte au public.

Hôtes de la Sorbonne, ils furent gracieusement invités à un *five o' clock* dans les appartements rectoraux par M. et Mme Charléty, récemment arrivés de Strasbourg, où M. Pfister, vice-président du Comité français et auteur d'une communication au Congrès, venait de les remplacer.

Enfin, un banquet d'environ quatre-vingt couverts les réunissait au cercle de la Renaissance pour un commerce de cordialités, des toasts français et étrangers et des promesses de prochain revoir.

S. G.

60e Congrès des Sociétés savantes.

Le mardi 19 avril 1927 s'est ouvert dans l'amphithéâtre Richelieu, à la Sorbonne, le 60e congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements. M. René Cagnat le présidait. Comme chaque année, nous résumons les communications intéressant l'histoire de l'Eglise de France, ainsi que celles présentées par les membres de notre Société présents au Congrès.

Section de Philologie et d'Histoire (jusqu'en 1715).

Séance du mardi 19 avril 1927.

(*Journal officiel* du 20 avril 1927, p. 4391-4392.)

M. l'abbé F. Blanquart fait une communication sur une enquête canonique au sujet de l'élection de Jean Balue à l'évêché d'Evreux. Les documents analysés et non encore utilisés sont conservés aux archives de la Seine-Inférieure. L'enquête fut une pure formalité. Balue était parfaitement inconnu de plusieurs des commissaires enquêteurs, prêtres ou bourgeois d'Evreux. M. A. Thomas ajoute quelques détails sur une farce intitulée *Le grand et le petit domine*, écrite à propos de l'élection de Balue.

M. E. Houth étudie les couvents de l'ordre de Saint-François en Seine-et-Oise de 1230 à 1792. A ce propos, M. Lesort attire l'attention sur les rapports des Récollets de Saint-Germain avec le Canada et sur l'intérêt de la consultation des registres paroissiaux pour l'histoire des maisons de l'ordre de Saint-François.

Séance du mercredi matin 20 avril.

(*Journal officiel* du 21 avril 1927, p. 4425-4426.)

M. P. Coquelle lit une note sur la confrérie de la charité de Notre-Dame de Meulan, association fondée en 1639. Elle se composait de membres honoraires des deux sexes et de membres actifs : douze servants et un prévot chargés d'enterrer les morts. Cette confrérie fut supprimée par la Révolution, mais réorganisée dès l'an VIII par le maire de Meulan. Elle continue à fonctionner.

M. Jean Vinot-Préfontaine parle de l'exil à Quimper de M. de Bridieu en 1687. Cet exil fut décidé à la suite d'incidents provoqués par un sermon sur saint Augustin, prêché par cet archidiacre janséniste à l'Hôtel-Dieu de Beauvais en 1687. De Quimper, Bridieu était au bout de deux ans transféré à la Bastille, peut-être à la suite d'une plainte du P. de la Chaise, puis reconduit à Quimper. Son exil devait durer jusqu'en 1698.

Séance du mercredi soir 20 avril.

(*Journal officiel* du 21 avril 1927, p. 4426.)

M. L. Bigard fait une communication sur une donation de Charles le Chauve (869) à l'abbaye de Saint-Denis. Il s'agit de l'entretien de luminaires sur divers autels de l'église abbatiale en mémoire de membres de la famille royale et pour divers personnages vivants dont l'empereur lui-même. Les religieux doivent employer les revenus de la donation à améliorer leur ordinaire. On discute sur le sens et les motifs réels de cette donation. M. Vidier ne croit pas à l'authenticité du diplôme.

M. Ph. Lauer communique une étude sur les actes suspects de l'abbaye de la Grasse (Aude), conservés à la Bibliothèque nationale.

Notre confrère M. André Lesort signale un diplôme original de Charles le Chauve employé comme couverture d'un censier du prieuré d'Argenteuil au xve siècle. Ce diplôme confirme un échange entre Louis, abbé de Saint-Denis et le comte Sala pour des biens sis à Avilly, près de Senlis. Il s'agit peut-être ici d'un comte de Senlis.

M. Auguste Vidal donne des renseignements sur les fiefs mouvants de l'église collégiale de Saint-Salvi d'Albi, à Gaulène.

Séance du vendredi 22 avril.

(*Journal officiel* du 23 avril 1927, p. 4488.)

Notre confrère, M. le chanoine Meunier donne l'étymologie du mot « assiette ». Ce mot est intéressant à étudier car il a des dérivés très vivants en France et jusqu'en Italie. « Assiette » sort du participe neutre *assedita*, de *seditum*, participe populaire qui a remplacé le classique *sessum*, et a été formé sur le radical *sed-eo* au moyen du suffixe *itum*. Ce participe pluriel neutre *as-sed-ita* a fait « assiette » par la diphtongaison de *e* bref tonique libre en *ié*, tandis que la finale *ta* est devenue *te*.

Section d'Archéologie.

Séance du mardi 19 avril.

(*Journal officiel* du 20 avril 1927, p. 4392-4393).

M. Chaillan décrit les monuments antiques découverts près de l'église de Saint-Andéol, en particulier une pierre tombale d'origine romaine qui paraît avoir été employée à l'époque chrétienne.

M. Lantier lit, au nom de M. L. Poinssot et au sien, un mémoire sur trois objets chrétiens du musée du Bardo : encensoir et buire de Furnos majus, moule eucharistique de Djebeniana. Il s'agit de pièces du vi^e^ siècle, où l'on voit l'influence du christianisme égyptien sur l'église d'Afrique.

Séance du mercredi matin 20 avril.

(*Journal officiel* du 21 avril 1927, p. 4426-4427.)

Mlle Elisa Maillard lit une communication sur la façade romane de l'église de Benet en Bas-Poitou. Détails explicites sur les vicissitudes de cette façade, un peu altérée par des additions. Description des sculptures de la porte et de celles des baies aveugles qui l'encadrent. Deux statues représentent Constantin et un personnage symbolique dont l'interprétation est malaisée. Cette statue est de la fin du xiie siècle. Les fenêtres du 1er étage de l'église sont décorées de sculptures fort anciennes.

M. l'abbé Parat a dressé un répertoire de la statuaire des églises de l'Avallonnais. Les statues inventoriées sont des produits inspirés de l'école de Dijon, qui brilla au xve siècle.

Notre confrère, M. Piétresson de Saint-Aubin, étudie la fourniture de la pierre sur les grands chantiers du Moyen Age et de la Renaissance à Troyes. On allait chercher la pierre fort loin jusque dans le Tonnerrois et le Barrois.

M. G. Poulain donne quelques indications sur un répertoire des restes d'architecture et de sculpture romanes, ainsi que des armoiries, relevés dans les églises de Vernon et des environs.

Section d'Histoire moderne (depuis 1715) et contemporaine.

Séance du mardi 19 avril.

(*Journal officiel* du 20 avril 1927, p. 4396).

M. Schneegans donne, au nom de notre confrère M. l'abbé Sol, lecture d'un mémoire sur « Les fêtes de la Révolution dans le Lot ». Les premières eurent lieu dès 1789 pour la plantation des *mais*. Les plus importantes et les plus populaires sont antérieures à l'an IV. On utilise parfois pour ces cérémonies l'église locale.

Séance du mercredi soir 20 avril.

(*Journal officiel* du 21 avril 1927, p. 4433).

M. H. Gaillard fait l'historique de deux petites villes du Haut-Poitou, Chauvigny et Angle, qui conservent les ruines pittoresques de châteaux ayant appartenu aux évêques de Poitiers. Il montre comment la politique et les goûts des différents prélats influencèrent l'existence des populations qui vivaient dans l'ombre des châteaux épiscopaux. De cette étude il semble résulter que l'administration des évêques féodaux fut en somme plus bienfaisante que celle des prélats du régime monarchique, même animés de bonnes intentions et désintéressés.

Section de Géographie.

SÉANCE DU MERCREDI SOIR 20 AVRIL.

(*Journal officiel* du 21 avril 1927, p. 4434-4435.)

M. L. LHUILLIER étudie « le diocèse primitif de Tours, ses limites et ses subdivisions ». Les pouillés des XIII-XVe siècles permettent d'en retrouver exactement les limites qui, le plus souvent, sont différentes de celles du département. L'ancien diocèse représentait approximativement la cité gallo-romaine. L'auteur de la communication examine ensuite les limites des archiprêtrés et des archidiaconés à l'intérieur du diocèse.

A la Fédération historique du Languedoc.

La Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, qui avait tenu ses premières assises à Nîmes en janvier 1927, a réuni un important congrès à Montpellier, les 28, 29 et 30 mai. Son président, M. A. Fliche, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, dégagea, au cours de la séance d'ouverture, l'idée principale qui a présidé à la fondation de ce groupement : associer pour un travail commun et fécond les efforts des sociétés savantes d'historiens ou d'archéologues locaux et des études des professeurs de l'enseignement supérieur et secondaire et les archivistes, afin d'obtenir une coordination des méthodes et des résultats, l'application des procédés de la critique scientifique à toutes les recherches des érudits, la compénétration des histoires locales et de l'histoire générale.

Le congrès lui-même a été une excellente illustration de ces principes, puisque, à côté des communications fort remarquables des universitaires présents, les archéologues locaux ont brillamment tenu leur place. Parmi leurs contributions, signalons celles qui intéressent le champ des études religieuses : le travail de M. le chanoine Blaquière, archiprêtre de Saint-Nazaire à Béziers, sur les fresques de sa cathédrale; et celui de M. l'abbé Sigal, professeur au petit séminaire de Narbonne, sur les vitraux de l'église métropolitaine de cette ville. Cette séance de travail d'archéologie se tenait du reste dans un cadre parfaitement approprié, puisque la propriétaire de Maguelone, la fille du savant Frédéric Fabrège, avait offert une aimable hospitalité aux congressistes, à l'ombre de l'antique cathédrale.

Notons enfin qu'à la séance d'ouverture, le Dr Paul Delmas, professeur à la Faculté de médecine, avait retracé les origines de l'enseignement médical à Montpellier en ces siècles du Moyen Age où papes et religieux multiplièrent les témoignages de sympathie et de faveur à la jeune et déjà illustre Université.

J.-R. P.

Une nouvelle théorie sur l'origine du bénéfice ecclésiastique.

Dans la séance de la Société d'histoire du droit, tenue le 12 mai 1927, M. R. Génestal a exposé et critiqué *Une nouvelle théorie sur l'origine du bénéfice ecclésiastique*, présentée récemment par M. Pöschl, dans l'*Archiv für Katholisches Kirchenrecht* de 1926, et qui peut se résumer ainsi. Avant les dernières années du pontificat d'Alexandre III, il n'y a pas encore de bénéfice ecclésiastique au vrai sens du terme. Dans les siècles

précédents depuis le VIIIe, il a pu y avoir des concessions d'évêchés à titre de bénéfice, mais à titre exceptionnel; l'évêché est parfois donné en bénéfice, il n'est pas un bénéfice. De même il arrive que des domaines avec leur église, que des églises seules soient données en bénéfice soit par un évêque, soit par un seigneur, soit à un laïque, soit à un clerc, mais ce n'est pas la forme normale d'institution du clerc chargé du service religieux. Enfin si parfois un seigneur concède à un de ses prêtres une parcelle de terre en bénéfice, comme il peut le faire à un de ses *ministeriales*, ces terres ne sont pas des terres d'Eglise, ce sont des bénéfices laïques et non des bénéfices ecclésiastiques.

A cette théorie, dont M. Pöschl n'a pu encore donner qu'un exposé d'ensemble et qu'il compte évidemment établir sur une base solide de textes, M. Génestal propose les objections suivantes :

En ce qui concerne les bénéfices supérieurs, il paraît bien établi (voir LESNE, *Hist. de la propriété ecclésiastique*, t. II, ch. II) qu'évêchés et abbayes étaient couramment donnés en bénéfice par le roi et les seigneurs, dès le IXe siècle. N'en reste-t-il pas d'ailleurs des traces jusqu'à la fin de l'ancien régime dans le serment de fidélité, atténuation de l'hommage, et dans le principe que le temporel des évêchés est tenu du roi ?

Quant aux églises inférieures, Mgr Lesne a montré (*Les diverses acceptions du terme « beneficium »*, dans *Rev. hist. de droit*, 1924, p. 28) qu'elles ont fréquemment dès le IXe siècle comme dépendance une petite terre, qu'on appelle le *beneficium ecclesiae* et qui est successivement concédée à tous les prêtres qui desservent l'église. Cette même tenure s'appelle le plus souvent, plus tard, *presbyteratus*, *feudum ecclesiae*, etc. C'est la même chose sous d'autres noms : une portion de la *dos* de l'église concédée à charge du service religieux, le seigneur conservant au contraire généralement en domaine l'église même, le cimetière et tous les biens et droits qui ne sont pas compris dans le *presbyteratus*.

Cette part du prêtre, masse permanente de biens, qui peut être grossie par des acquisitions, qui est successivement concédée à tous les prêtres qui font le service de l'église, que la législation ecclésiastique défend avec une sollicitude particulière contre les entreprises des laïques, c'est certainement un bien d'Eglise. C'est cela qui constitue le primitif bénéfice ecclésiastique.

A la théorie récente de M. Pöschl, il semble donc que l'on doive préférer la théorie de M. Stutz, en lui apposant une légère modification.

Sans doute M. Stutz a affirmé, plutôt que démontré, comme le lui reproche M. Pöschl, que le mode normal d'exploitation de l'église patrimoniale était la concession de cette église par le propriétaire à un prêtre à charge de service. Mais il semble bien que le propriétaire était au moins dans l'usage de concéder à titre de bénéfice et à charge de service une parcelle du bien de l'église. Là peut être cherchée l'origine du bénéfice ecclésiastique au moins pour les églises inférieures, les plus nombreuses.

LIVRES NOUVEAUX

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Boüard (A. de). Actes et lettres de Charles Ier, roi de Sicile, concernant la France (1257-1284). Paris, Boccard, 1926. In-8°, VII-413 p. (Ecole française de Rome).

Chevalier (Le chanoine Ulysse). Regeste dauphinois ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1340. Tome VI. Romans, Société Humbert II, 1926. In-4°, 479 col. et 13 p., 60 francs.

Dubrulle (M.). Les registres d'Urbain V (1362-1363). Paris, Boccard, 1927. In-8° raisin, 25 francs.

Du Peloux (Charles). Répertoire général des ouvrages modernes relatifs au XVIIIe siècle français (1715-1789). Paris, Gründ, 1926. In-8°, 308 p., 45 francs.

Enlart (C.) et J. Roussel. Catalogue général du Musée de sculpture comparée du Trocadéro. Paris, Laurens, 1927. In-8°, 140 p., pl., 12 francs.

Font-Réaulx (Jacques de). Répertoire numérique de la série Q (Domaines nationaux), suivi d'une table des expertises et des ventes. Valence, typ. Granger, 1926. In-4°, 58 p.

Grandin (A.). Bibliographie générale des sciences juridiques, politiques, économiques et sociales de 1800 à 1925-1926. Paris, Soc. du Recueil Sirey, 1927. 3 vol., 2339 p., 300 francs.

Guébin (Pascal) et Ernest Lyon. Petri Vallium Sarnaï Monachi Hystoria Albigensis. Publié par la Société de l'histoire de France, 1926. Paris, Champion. In-8°, IV-302 p.

Hébert (François). Mémoires du curé de Versailles. Publiés par G. Girard. Paris, Ed. de France, 1926.

Houtin (A.) et P.-L. Couchoud. Du Sacerdoce au Mariage. I. Le P. Hyacinthe (1867-1870). Journal intime et lettres. Paris, Rieder, 1927. In-16, 240 p., 12 francs.

Houtin (A.). et P.-L. Couchoud. Du Sacerdoce au Mariage. Tome II. Gratry et Loyson (1870-1872). Lettres et journaux intimes. Paris, Rieder, 1927. In-16, 277 p., 12 francs.

Jacquart (Jean). La correspondance de l'abbé Trublet. Documents inédits sur Voltaire, La Beaumelle, Malesherbes, Fontenelle, Mme Geoffrin, La Condamine, etc. Paris, Picard, 1926. In-8°, XIX-164 p., 10 francs.

Piétresson de Saint-Aubin (P.). Bibliographie auboise. Années 1924-1925. Troyes, impr. J.-L. Paton, 1927. In-8°, 15 p.

Porée (Charles). Cahiers des curés et des communautés ecclésiastiques du bailliage d'Auxerre pour les états généraux de 1789. (Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française.) Paris, Leroux, 1927. In-8°, CLXXXVIII-408 p.

HISTOIRE GENERALE

Association du mariage chrétien. La Famille chrétienne en face des difficultés de la vie. Compte rendu du 4e congrès de l'Association du mariage chrétien. Paris, Editions Spes, 1927. In-8°, 168 p., 7 francs.

Berlière (Dom U.). A propos du droit de meute (Extr. des Mélanges d'histoire offerts à Henri Pirenne). Bruxelles, Vromant, 1926. In-4°, 10 p.

Brou (A.). Le Dix-Huitième siècle littéraire. Troisième volume. Jean-Jacques Rousseau. Le règne de Louis XVI. Paris, Téqui, 1927. In-12, 465 p., 12 francs.

Buonaiuti (Ernesto). Le modernisme catholique. Traduit de l'italien par René Monnot. Paris, Rieder, 1927. In-16, 205 p., 10 fr. 50.

Cherel (Albert). La Famille française. Pages choisies. Le XIXe siècle. Paris, Editions Spes, 1927. In-12, 296 p., 14 fr.

Constant (G.). Concession à l'Allemagne de la communion sous les deux espèces. Paris, de Boccard, 1926. 2 vol. in-8° de XII-1160 p., 100 francs.

Devine (E.-J.), S. J. Le fort Sainte-Marie, résidence des missionnaires et des martyrs Jésuites au Canada, 1639-1649. Traduit de l'anglais par le Père Paul Prudhomme, S. J. Saint-Brieuc, impr. Prudhomme, 1926. In-16, 61 p., fig. et plans.

Divoire (Fernand). L'homme après la mort par un certain nombre de collaborateurs. Paris, Editions Montaigne, 1927. In-12, 255 p., 15 fr. (Les Cahiers contemporains).

Garçon (Maurice) et Jean Vinchon. Le Diable. Etude historique, critique et médicale. Paris, Gallimard, 1926. In-16, 255 p.

Groethuysen (B.). Origines de l'esprit bourgeois en France. Tome I. L'Eglise et la bourgeoisie. Paris, Nouvelle Revue Française, 1927. In-8°, 304 p., 30 francs.

Halphen (Louis). Les Barbares des grandes invasions aux conquêtes turques du XIe siècle. Paris, Alcan, 1927. In-8°, 393 p., 40 francs.

Hanotaux (Gabriel). Histoire de la fondation de la Troisième République. Tomes III et IV. L'échec de la monarchie et la fondation de la République (mai 1873-mai 1876). Paris, Plon, 1926. 2 vol. in-8°, V-299 et 368 p., 30 francs.

Hanotaux (Gabriel). Histoire de la Nation française des origines préhistoriques à nos jours (1920). Histoire économique et financière de la France, par Germain Martin. Paris, Plon, 1927. In-4° 656 p., fig. et pl., 65 francs.

Hayvard (Fernand). Le dernier siècle de la Rome pontificale. Clément XIV, Pie VI, Pie VII (1769-1814). Paris, Payot, 1927. In-8°, 240 p., 15 francs.

Iorga (N.). Essai de synthèse de l'histoire de l'humanité. Histoire du Moyen Age. Paris, Gamber, 1927. In-8°, 572 p., 45 francs.

Janin (R. P. Raymond). Les Eglises orientales et les rites orientaux. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1926. 2e édit., in-12, XII-655 p., 58 ill., 8 cart., 15 francs.

Ligot (Maurice). Laïcisme et Laïcité. Paris, éditions Spes, 1926. In-8°, 147 p., 7 francs.

Mathiez (Albert). La Révolution française. Tome III. La Terreur. Paris, Colin, 1927. In-16, 224 p., 9 francs.

Mertens (Le P. Pierre-Xavier), S. J., et d'autres Jésuites français missionnaires en Chine. La légende dorée en Chine. Scènes de la vie de

mission au Tchely Sud-Est (Vicariat apostolique de Sienhsien). Deuxième série. Paris, Editions Spes, 1926. In-8°, 216 p. (Collection des Missions).

Mornet (Daniel). La pensée française au XVIIIe siècle. Paris, Colin, 1926. In-16, 220 p., 9 fr. 80.

Recouly (Raymond). La Troisième République. Paris, Hachette, 1927. In-8°, 20 francs.

Reynaud (Paul). Les Trois Glorieuses. 27, 28, 29 juillet 1830. Paris, Hachette, 1927. In-12, 128 p.

Schmidt (Charles). Les journées de juin 1848. Paris, Hachette, 1926. In-12, 128 p.

Seignobos (Ch.). Histoire politique de l'Europe contemporaine (1814-1914). Tome II. Paris, Colin, 1926. In-8°, 696 p., 60 francs.

Thion (Camille). Les expectatives *in forma pauperum* particulièrement au XIVe siècle. Liège, G. Thone, 1925. In-8°, 75 p. (Extr. du *Bull. de l'Institut historique Belge de Rome*, 5e fasc.).

Zeller (Gaston). La réunion de Metz à la France (1552-1648). Paris, Les Belles-Lettres, 1926. 2 vol. in-8°, 502 et 402 p., 75 francs.

ART CHRÉTIEN

Bonnenfant (Le chanoine). L'église Saint-Taurin d'Evreux et sa châsse. Paris, Picard, 1926. Gr. in-4°, VI-136 p., plan en couleurs et pl., 135 francs.

Duret (Abbé D.). Notions élémentaires d'architecture religieuse. Chez l'auteur, Petit séminaire de Chavagnes-en-Paillers (Vendée), 1926. In-8°, 200 p., 481 illustr., 10 fr. 75 franco.

Gratien (P.), O. M. C. Saint François d'Assise au musée du Trocadéro. Notes d'iconographie franciscaine (Extr. des *Etudes Franciscaines*, t. XXXVIII, an. 1926, pp. 493-507).

Hautecœur (Louis). Les richesses d'art de la France. La Bourgogne. L'architecture. Fasc. I à V. Paris, Vanoest, 1927. In-4°, XVIII-58 p., 64 pl., 200 francs.

Lambert (E.). L'église des Templiers de Laon et les chapelles de plan octogonal. Paris, Leroux, 1927. In-8°, 12 p., 2 francs.

Martin (Henry). Saint Jean l'Evangéliste. Paris, Laurens, 1927. In-16, 64 p., fig., 5 francs.

Martin (Henry). Saint Luc. Paris, Laurens, 1927. In-16, 64 p., fig., 5 francs.

Martin (Henry). Saint Marc. Paris, Laurens, 1927. In-16, 64 p., fig., 5 francs.

Martin (Henry). Saint Matthieu. Paris, Laurens, 1927. In-16, 64 p., fig., 5 francs.

Masson (André). L'église abbatiale de Saint-Ouen de Rouen. Paris, Laurens, 1927. In-16, 96 p., fig. et plans, 6 francs.

Quarré (Robert). La cathédrale de Chartres. Description illustrée pour servir d'introduction à l'intelligence de l'art religieux du Moyen Age. Paris, Boulinier, 1927. In-8°, 124 p., 10 francs.

Réau (Louis). Les richesses d'art de la France. La Bourgogne. La Peinture et les Tapisseries. Fasc. I et II. Paris, Vanoest, 1927. Album, XVIII-26 p., pl., 80 francs.

Tricon (Jean). Méreaux et jetons armoriés des églises et du clergé lyonnais. Paris, Badiou-Amant, 1927. In-8°, 250 p., pl., 35 francs.

BIOGRAPHIES

Assié (L'abbé). Saint Méen. Vie. Pèlerinage. Rodez, Soc. anonyme impr. catholique, 1926. In-16, 63 p., fig.

Badolle (Maurice). L'abbé Jean-Jacques Barthélemy (1716-1795) et l'Hellénisme en France dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Paris, les Presses universitaires de France, 1927. In-8°, 416 p., 40 francs.

Batiffol (Louis). Le cardinal de Retz. Paris, Hachette [1927]. In-8°, II-240 p., 1 pl., 20 francs.

Baunard (Mgr). Les deux frères. Cinquante années de l'action catholique dans le Nord. Philibert Vrau, Camille Feron-Vrau, 1829-1908. Paris, Maison de la Bonne Presse, [1926]. In-8°, XXI-616 p., 14 francs.

Bazin (René). Fils de l'Eglise. Paris, Gigord, 1927. In-12, 313 p.

Beaufort (P.). L'âme héroïque d'un prêtre. Vie de l'abbé Jean Lagardère. Paris, Lethielleux, 1926. In-16, XV-299 p., fig., 8 francs.

Beslier (G.-G.). L'apôtre du Congo. Mgr Augouard. Paris, éd. de « La Vraie France », 1926. In-16, 263 p., carte.

Bocate (Maurice). Colardeau ou le Poète aux champs. Un milieu provincial de 1746 à 1776. Paris, Peyronnet et Cie, 1927. In-16, 63 p., 4 francs (Collection : Les Clochers de France).

Bouvier (Henri) et Hippolyte Hemmer. L'abbé Claude Bouvier, professeur à l'école Saint-Maurice de Vienne (1866-1914). Paris, Gabalda, 1926. In-16, XXIV-292 p., fig., 15 francs.

Bricaud (J.). L'abbé Boullan (docteur Johannès de « Là-bas »). Sa vie, sa doctrine et ses pratiques magiques. Paris, Chacornac, 1927. In-16, 92 p., 6 francs.

Chaptal (Mgr). L'abbé Soulange-Bodin. Paris, Bloud, 1926. In-8°, 238 p., 10 francs.

Cristiani (L'abbé L.). Madame de Franssu, fondatrice de la congrégation de la Nativité de Notre-Seigneur (1751-1824). Avignon, Aubanel frères, 1926. In-8°, 382 p.

Dubly (Henry-Louis). Le cardinal Mercier. Préface de Mgr Baudrillart. Lille, éditions du Mercure de Flandre, 1927. In-8°, 285 p., 15 francs.

Dudon (Paul). Le P. Raoul de Scorraille de la Compagnie de Jésus. Paris, éditions Spes, 1926. In-12, 202 p., 10 francs.

Du Jeu (Le Vicomte E.). Madame de Chantal. Paris, Perrin, 1927. In-16, 12 francs.

Fouqueray (P. Henri). Un groupe des Martyrs de Septembre 1792. Vingt-trois anciens Jésuites. Paris, édition Spes, 1926. In-12, VII-219 p., 12 francs.

Georges (Le R. P. E.). Saint Jean Eudes, missionnaire apostolique. Paris, Lethielleux, 1925. In-8°, 518 p.

Gouhier (Henri). La vocation de Malebranche. Paris, Vrin, 1926. In-8°, 173 p., 15 francs.

Goyau (Georges). Mgr Augouard. Paris, Plon, 1926. In-12, 217 p., 10 francs.

Henri-Coüannier (Maurice). Saint François de Sales et ses amitiés. Paris, éd. Per Orbem, s. d. In-8°, XII-391 p., 12 francs.

Hébambourg (Le R. P.), C. J. M. Saint Jean Eudes. Ses vertus. Paris, Lethielleux, 1927. In-8°, X-324 p., 12 francs.

Houdebine (L'abbé T. L.). Une grande figure du clergé angevin sous la Terreur : Noël Pinot, curé du Louroux-Béconnais. Angers, Soc. française d'imprimerie, 1926. In-16, 83 p.

Jacquart (Jean). L'abbé Trublet, critique et moraliste, d'après des documents inédits (1697-1770). Paris, Picard, 1926. In-8°, XIII-452 p., portraits, 30 francs.

Lacour (Léopold). Richelieu dramaturge et ses collaborateurs. Paris, Soc. d'édit. littéraires et artistiques, 1926. In-8°, 12 francs.

Lebeurrier (Le chanoine). La révérende mère Saint-Joseph Chanay, fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph, à Belley, Gap et Bordeaux. Bordeaux, impr. Bière, 1926. In-16, 109 p., fig.

Mascarel (Arnold). Cinquante ans de souvenirs. Quelques portraits. Edmond Ernoul, le duc de Broglie, Edouard Hervé, Mgr d'Hulst, Emile Keller, le marquis de Vogüé, Emile Ollivier, le cardinal Pie. Paris, Perrin, 1926. In-16, 197 p.

Monceaux (Paul). Saint Martin. Paris, Payot. In-12, 292 p., 15 francs.

Moreau (Edouard de). Saint Amand, apôtre de la Belgique et du Nord de la France. Louvain, Editions du Museum Lessianum, 1927. In-8°, XI-367 p.

Mother Mary of Saint-Peter Mary Leopoldine countesse de Coudenhove, second superior general of the Congregation of Our Lady of charity of the Good Shepherd of Angers, 1813-1882. First vol. Her life, her virtues. Second vol. Her foundations. Angers, Monastry general of Our Lady of charity of the Good Shepherd, 1926. 2 vol. in-8°, 355 et 228 p.

Odelin (Mgr). Le cardinal Amette. 1850-1920. Souvenirs. Paris, Gigord, 1926. In-8°, 202 p.

Renard (Edmond). Lavigerie. Paris, éditions Spes, 1926. In-8°, 295 p., 15 francs.

Rigault (Georges). Un éducateur social, le père Joseph, fondateur de la maison des Francs-Bourgeois, supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes. Paris, Gigord, 1926. In-8°, XXIII-338 p., fig. et pl., 15 francs.

Sainte-Marie Perrin (E.). Pauline Jaricot, fondatrice de la Société pour la propagation de la foi (1799-1863). Paris, Gigord, 1926. In-12, 365 p., pl., 12 francs.

Weber (L.). Marie Paret, tertiaire dominicaine. Une femme d'œuvres au XVIIe siècle. Lyon, « La Couronne de Marie », 1926. In-16, 115 p.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Berlière (Dom U.). Les confraternités monastiques au Moyen Age (Extr. de la *Revue liturgique et monastique*, t. XI, 1926). In-8°, 9 p.

Congrégation des Sœurs de la Miséricorde de Séez (La). Paris, Letouzey, 1927. In-16, 156 p. (Collection : Les Ordres religieux).

Lorber (G.). Les Filles de la Croix, dominicaines de Paris (1627-1927). Paris, Perrin, 1927. In-8°, 267 p., 16 francs.

Petit (R. P. François). L'ordre de Prémontré. Paris, Letouzey, 1927. In-16, 160 p. (Collection : Les Ordres religieux).

Zeller (Renée). La Vie dominicaine. Paris, Grasset, 1927. In-12, 231 p., 12 francs (Collection « Les grands Ordres monastiques »).

Zimmerman (B.). Les saints déserts des Carmes déchaussés. Paris, librairie de l'art catholique, 1927. In-16, 287 p., pl., 15 francs.

HISTOIRE LOCALE

Beyssac (J.). Notes pour servir à l'histoire de l'église de Lyon. Les lecteurs et théologaux. Lyon, impressions de M. Audin, 1926. In-4°, 59 p.

Camerlinck (Le Père M. J.). Notre-Dame de Prouille. Paris, Letouzey, 1927. In-16, 158 p. (Collection : Les grands Pèlerinages).

Dard (Charles). Histoire de l'hôpital de Tournus. Mâcon, impr. Protat, 1926. In-4°, 164 p., pl.

Dard (Charles). Histoire de l'hospice de la Charité de Tournus. Mâcon, impr. Protat, 1926. In-8°, 65 p., pl.

Dubarrat (V.). et J.-B. Daranatz. Un procès entre l'évêché de Bayonne et le monastère de Roncevaux au xive siècle. Paris, Champion, 1927. In-8°, 206 p., fig., 20 francs.

Dupont (Etienne). Les légendes du Mont-Saint-Michel. Historiettes et anecdotes sur l'abbaye et les prisons. Vannes, impr. Lafolye, 1926. In-16, 224 p., 10 francs.

Font-Réaulx (Jacques de). Les paroisses dauphinoises du diocèse de Vaison en 1729 (Extr. des *Annales de l'Université de Grenoble*, t. III, p. 201 à 230), 1927. In-8°, chez l'auteur, archiviste de la Drôme, 3 fr.

Gabory (Emile). La Révolution et la Vendée. Tome II : la Vendée militante et souffrante. Paris, Perrin, 1927. In-8° écu, viii-293 p., 20 francs.

Hamant (Le chanoine N.). Histoire du séminaire Sainte-Anne (1661-1791). Saint-Amand, impr. Bédu, 1926. In-8°, 182 p., fig.

Lacger (L. de). L'Ordinaire d'Albi et les Cordeliers (1760-1762) (Extr. de la *Revue d'histoire franciscaine*, t. III, an. 1926). In-8°, 18 p.

Lafforgue (L'abbé E.). Les Fabriques des églises du diocèse de Tarbes sous l'Ancien Régime et pendant la Révolution. Tome II. Tarbes, libr. Jeanne d'Arc, 1927. In-16, 147 p.

Lesne (E.). Histoire de la fondation de l'Université catholique de Lille (1874-1877). Lille, Société d'imprimerie et éditions du Nord, 1927. In-8°, 157 p., fig.

M. (J.-C.). Vieux-lez-Asfeld. L'église et la paroisse. Reims, Matot-Braisne, 1927. In-12, 48 p.

Pérouse (Gabriel). L'abbaye royale d'Hautecombe. Illustr. de Johanny Drevet. Paris, Dardel, 1926. In-4° écu, 136 p., 60 francs.

Sautel (L'abbé Joseph). Vaison dans l'antiquité. Avignon, Aubanel, 1926. 2 vol. in-8°, 311-xxx et xxxi-631 p.

Savina (Jean). Le clergé de Cornouaille à la fin de l'ancien régime et sa convocation aux Etats généraux de 1789. Quimper, impr. Bargain, 1926. In-8°, 120 p.

Sol (E.). Le clergé du Lot et le serment exigé des « Fonctionnaires publics ecclésiastiques » (Extr. du *Bulletin trimestriel de la Société des Etudes littéraires... du Lot*, an. 1924-1925). Paris, Champion, 1926. In-8°, 235 p., 12 francs.

Surugue (René). Le Nivernais et la Nièvre depuis les origines gauloises jusqu'à nos jours. Paris, Ficker, 1927. 2 vol., 1390 p., 125 francs.

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

Toulouse, Librairie Marqueste, 7, Rue Ozenne : E.-H. Guitard, imprimeur-libraire-éditeur.

LES
ÉPREUVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE
AU XVIe SIÈCLE (*)

(SUJET D'HISTOIRE DIOCÉSAINE)

IV. Les Impositions royales. — Importance du sujet considéré du point de vue religieux. La participation du clergé à l'impôt sous le règne des Valois-Angoulême comprend deux périodes : l'une, du concordat de Bologne (1516) au contrat de Poissy (1561) ; l'autre, du contrat de Poissy aux seconds Etats de Blois (1588-1589). — § 1er. *Première période :* Elle est caractérisée par le fait que les décimes, d'occasionnelles qu'elles étaient auparavant, deviennent normales et périodiques. — Les départements de 1516, 1561 et 1586. — Valeur du décime. — Les décimes et les emprunts sous François Ier et Henri II. Leur montant. — Doléances du clergé à leur sujet. — § 2. *Seconde période :* A dater du contrat de Poissy, la royauté tire du clergé des décimes par contrat : ce sont les décimes ordinaires. — Elle fait appel, en outre, à divers expédients financiers, notamment : les constitutions de rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris (d'où la consolidation des décimes du contrat) ; — les décimes extraordinaires ; — l'aliénation d'une partie du patrimoine ecclésiastique ; — l'impôt pour clocher. — Etat des deniers levés sur le clergé sous Charles IX et Henri III.

LES IMPOSITIONS ROYALES

Avant que d'aborder le sujet par lequel nous nous étions proposés de clore l'étude des principaux phénomènes qui constituent de toute évidence les épreuves fondamentales de l'Eglise de France au XVIe siècle, on nous permettra d'introduire à cette place un rapide aperçu touchant la contribution du clergé à l'impôt pendant la même période. Non pas que nous soyons si superstitieux de répercuter les doléan-

(*) Voir *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. XI, an. 1925, pp. 127 à 201, 332 à 362 ; t. XII, an. 1926, pp. 168 à 196, 315 à 342.

ces formulées à travers les âges contre la participation des clercs aux dépenses publiques. Nous reconnaîtrions plutôt que l'immunité ecclésiastique à l'égard du fisc est une prétention en soi excessive. Seul l'excès des charges, en enlevant aux contribuables la presque totalité de leur revenu, constitue, de la part de l'Etat, un abus intolérable. Mais l'abus s'est produit, étendu, enraciné; il est à l'origine du dépérissement de la vie religieuse en maintes paroisses rurales d'autrefois. Il convient donc que le fait ne demeure pas étranger aux recherches des historiographes de nos anciens diocèses.

Le règne des Valois-Angoulême qui s'ouvre à l'avènement de François Ier, en 1515, pour prendre fin à la mort de Henri III, en 1589, constitue l'époque la plus difficile que la France ait traversée sous l'ancienne monarchie, du point de vue financier[1]. A ne considérer que la participation de l'Eglise aux charges de l'Etat, la fiscalité royale a connu tout ce temps deux périodes bien caractérisées : l'une qui va de François Ier au contrat de Poissy (21 oct. 1561), l'autre du contrat de Poissy à la mort de Henri III. A partir de ce moment, la Ligue triomphe, et jusqu'à l'avènement au trône de Henri IV, aucune levée d'impôts régulière n'est à enregistrer : c'est l'anarchie politique et financière.

1. Il n'existe à proprement parler aucun travail d'ensemble sur le sujet. A part M. Ed. Meynial dont on appréciera les *Etudes sur l'histoire financière du XVIe siècle*, dans la *Nouvelle Revue historique du droit*, ann. 1920 et 1921, les rares auteurs qui se sont occupés des impositions royales au XVIe siècle ont limité leurs recherches soit à une période, soit à une région déterminée. Ainsi : G. Jacqueton, *Documents relatifs à l'administration financière en France de Charles VII à François Ier* (1891); — du même, *Le Trésor de l'Epargne sous François Ier*, dans la *Revue historique*, an. 1894, tomes LV et LVI; — Alfred Spont, *Les impositions en Languedoc*, dans les *Annales du Midi*; ann. 1890 et 1891; — du même, *Semblançay, la bourgeoisie financière au début du XVIe siècle* (1895); — L. Bourgain, *Contribution du clergé à l'impôt sous la monarchie française*, dans la *Revue des questions historiques*, ann. 1890, t. XLVIII, p. 62 à 132: ce travail passe complètement sous silence l'effort financier du clergé au cours des guerres civiles du XVIe siècle.

Signalons encore : P. Cauwès, *Les commencements du crédit public en France: les rentes sur l'Hôtel de Ville au XVIe siècle*, dans la *Revue d'économie politique*, t. IX et X, ann. 1895-1896; — J. Laferrière, *Le contrat de Poissy* (1905); — J. Viguier, *Les contrats et la consolidation des décimes à la fin du XVIe siècle* (1906).

PREMIÈRE PÉRIODE

Du concordat de Bologne au contrat de Poissy.

Pendant la période de quarante-cinq années qui s'écoule depuis le concordat de Bologne (1516) au contrat de Poissy (1561), la royauté tire du clergé des ressources extraordinaires en recourant aux impositions des règnes précédents : les décimes et les emprunts forcés. Mais les décimes changent de caractère : d'occasionnelles qu'elles étaient auparavant, elles deviennent normales et périodiques : c'est le fait saillant de cette première période.

Les départements des décimes de 1516, 1561 et 1586.

Le premier décime* levé sous François Ier fut l'objet d'une concession obtenue du pape Léon X, en 1516, sous ombre d'une croisade contre les Turcs. Pour en assurer le recouvrement, le roi fit dresser une sorte de cadastre des bénéfices ecclésiastiques du royaume, un double département des décimes : l'un général qui réglait par provinces la contribution — la « décime » — de chaque diocèse[2], l'autre particulier qui fixait dans les diocèses la part de chaque contribuable. Le recueil ou pouillé général des diocèses confectionné peut-être à la suite du département de 1516, si tant est qu'il faille admettre son existence, était déjà introuvable au commencement du XVIIe siècle. En revanche, on possède encore les rôles diocésains rédigés à des dates différentes, d'après le département général; mais ceux-ci donnent tantôt la

* L'usage s'est introduit, en marge du Littré, d'employer le mot *décime* au masculin pour désigner l'impôt établi par le roi sur le revenu des bénéfices ecclésiastiques. Au féminin singulier, il désigne la taxe départie à chaque diocèse; au féminin pluriel, c'est ce que les bénéfices ou les bénéficiers payaient annuellement à l'Etat sur leur revenu.

2. Le ms. 543 de la collection Dupuy à la Bibliothèque nationale fait connaître la décime de chaque diocèse en 1516 (fol. 23-28). Il serait instructif de comparer les taxes diocésaines établies en 1516 et celles du département de 1561, dont nous parlons plus loin. Pour le diocèse de Reims, le montant de la décime est le même sous ces deux dates, soit 2.791 livres 4 sols (Bibl. nat., *Collection Dupuy*, ms. 543, fol. 23 v° et 142).

valeur d'une décime, tantôt la valeur de deux, trois ou quatre décimes, selon que l'année de leur établissement le diocèse avait été imposé d'un ou de plusieurs décimes. Une copie de ces rôles, colligés par les soins de l'Assemblée du clergé en 1606, n'en est pas moins intitulée : *Département des décimes du clergé de France de l'an 1516*. Nous en connaissons trois exemplaires : un à la Bibliothèque nationale (mss. 15742 à 15745) et deux autres aux Archives nationales (G^{8*} 1 à 4 et 241 à 244).

Le département de 1516 appelait des réserves sérieuses. L'ambassadeur vénitien, Marino Cavalli, assure que les bénéfices avaient été estimés à la moitié seulement de leurs revenus annuels[3]. On accusait aussi les commissaires chargés de taxer d'office les bénéficiers d'avoir montré plus de tempérament dans les provinces en deçà de la Loire que dans les pays situés au delà[4]. Enfin, les bénéfices exempts, comme ceux des Rhodiens, n'y figuraient pas à l'origine; d'autres avaient été omis, ou incorporés au chef d'ordre, ou érigés en titre de bénéfices. Bref une mise au point s'imposait. Elle eut lieu en plusieurs diocèses, à la suite de lettres patentes octroyées sur la demande des évêques, comme il advint pour le diocèse de Nantes en 1545[5]. En général cependant, la révision n'est pas antérieure au contrat de Poissy[6], lequel imposait à l'Eglise une contribution annuelle de 1.600.000 livres. Reprenant dès lors par la base le département de 1516, les évêques répartirent cette somme en levant quatre décimes sur tous les bénéfices de leurs diocèses, exempts ou non exempts, sans exception. Et comme c'était insuffisant, on dut, pour faire l'appoint, établir une contribution supplémentaire, un « outre-plus » d'une décime et demie sur l'ensemble des bénéficiers, à l'exception des curés ou prieurs-curés dont le revenu était inférieur à 400 livres[7].

3. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 297.

4. N. Pinette, *Trois traittez pour les affaires du clergé...*, p. 25.

5. Arch. nat., U 538, fol. 185. — Pour le diocèse de Chartres, 6 janv. 1552 (Arch. nat., ADix 128, n° 57); pour le diocèse d'Evreux, 20 janv. 1552 (*Ibid.*, n° 58); pour le diocèse d'Autun, 1er sept. 1556 (Arch. nat., U 538, fol. 186-189).

6. *Mémoires du clergé*, t. VIII, col. 829.

7. Bibl. nat., f. fr. 4915, fol. 64 v°. — A partir de 1568 et jusqu'en 1615, il ne fut accordé au roi que 1.300.000 livres au lieu de 1.600.000, et les diocèses furent dès lors imposés seulement de trois décimes, plus une

Sous Henri III, en 1586, lorsqu'il fallut répartir les 50.000 écus de rente que le pape Sixte-Quint avait permis au roi d'aliéner sur le domaine ecclésiastique, la ruine ou l'appauvrissement d'un grand nombre d'églises nécessitèrent un remaniement des taxes existantes. Adopté lors de l'imposition faite en 1588, ce nouveau département fut considéré un temps comme le plus conforme à l'état et aux revenus des bénéfices. Toutefois, en 1605, les préférences du clergé revinrent au département de 1516, rectifié en 1561[8].

Valeur du décime.

Le premier décime concordataire, levé en 1516, produisit 379.651 livres 12 sols 8 deniers, non déduits les frais de perception à la charge du roi[9]. Celui de 1518 rapporta au Trésor 384.743 livres 1 sol 8 deniers[10]. En 1523, deux décimes et demi levés dans tout le royaume (y compris la Bretagne et le Dauphiné), se totalisèrent à la somme de 1.185.221 livres[11], ce qui porte le décime à 474.088 livres 8 sols. Onques décime n'atteignit chiffre aussi élevé. A d'autres dates cependant, en 1526, en 1584[12], et si je m'en remets à l' « Etat de la valeur des finances sous le règne des Valois », les commissions ordonnées tout ce temps pour la levée de l'impôt ecclésiastique auraient été de 350.000 livres, chiffres ronds[13], non compris les frais de recouvrement[14]. De son côté, Marino Cavalli dit équivalemment : Chaque décime vaut 140.000 écus[15].

surtaxe (cf. Arch. nat., G8* 468, Recette de la subvention de 1573 montant à 1.306.176 livres 11 sols).

8. *Mémoires du clergé*, t. VIII, col. 751.

9. L. Bourgain, *Contribution du clergé à l'impôt...*, dans *Revue des questions historiques*, t. XLVIII, p. 82. — Le décime de 1516 fut levé aux frais du roi, et les autres aux frais du clergé (*Recueil des reiglemens... sur le faict des finances* (1599), p. 71).

10. Arch. nat., J 939, n° 15.

11. Roger Doucet, *L'Etat des finances de 1523*, dans le *Bull. phil. et hist. (jusqu'à 1715)*, ann. 1920, p. 106 à 110. Cet état donne par diocèses le montant de la taxe de deux décimes et demie.

12. Bibl. nat., f. fr. 23432, 2e partie, p. 111. — Le compte original de la levée de ce décime extraordinaire existe aux Archives nationales dans G8* 1369-1371.

13. Je dis « chiffres ronds », car le décime de 1526 atteignit 363.643 livres 17 sols 2 deniers, non compris les frais de perception. En y ajoutant ceux-ci, on obtient un total de 364.912 livres 17 sols 2 deniers (Bibl. nat., *Collection Dupuy*, ms. 543, fol. 96-104).

14. Bibl. nat., *Collection Dupuy*, ms. 6413, fol. 80-81.

15. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 299. Le témoignage

Les décimes et les emprunts sous François Ier et Henri II. Leur montant.

Au début du concordat, il ne semble pas que le retour régulier des décimes ait soulevé beaucoup de protestations. L'opposition du clergé de Normandie en 1516, formulée au nom des immunités de l'Eglise, s'avère comme une manifestation isolée, sans écho[16]. Il devenait évident qu'une complète immunité pécuniaire était impossible devant les progrès de l'autorité royale. Par la suite, le pape et le roi s'étant brouillés ensemble, on n'eut plus recours à Rome pour taxer les gens d'église. Car le monarque, supprimant toutes formalités superflues, s'adressera dès lors directement aux évêques[17], leur enjoignant par lettres patentes, adressées en forme de commission, de requérir leur clergé d'un ou maints décimes, suivant les besoins de l'Etat.

Le clergé de France « paie, sans la permission de Rome, deux, trois et jusqu'à sept décimes par an », écrit, en 1546, Marino Cavalli[18]. Ce dernier chiffre serait gros d'exagération, si l'on ne faisait pas intervenir pour cette époque, dans l'ensemble des contributions ecclésiastiques, les emprunts levés à l'instar des décimes par forme d'aide et de don gratuit.

Pour fréquents en effet qu'aient été les décimes, François Ier et Henri II se procurèrent concurremment d'autres ressources en recourant à l'emprunt forcé[19].

Mentionnons ici pour mémoire les prêts que des gens d'église octroyèrent au roi, sommes le plus souvent aban-

de cet ambassadeur vénitien contredirait-il celui de son collègue Jean Capello dont la relation, écrite en 1554, donne à chaque décime la valeur de 350.000 *écus*? (*Rel. des amb. vén.*, t. I, p. 369). C'est, tout compté, livres et non *écus* qu'il faut lire.

16. En 1547 derechef, le clergé rouennais refusa d'accorder un don gratuit équipollent à deux décimes (Arch. de la Seine-Inférieure, G 5490).

17. Le 2 décembre 1532, François Ier écrit à François de Dinteville, son ambassadeur à Rome, au sujet des aides ecclésiastiques : « Il n'est plus besoing que Sa Saincteté se mette en peine en cest endroict pour moy, attendu que le chemin m'est mainctenant ouvert par lesdictz prelatz. » (Bibl. nat., *Collection Dupuy*, ms. 746, fol. 59).

18. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 299.

19. Ici, on ne peut faire entrer en ligne ni les annates ni les confiscations opérées par ordre du roi, comme la confiscation du treillis d'argent donné par Louis XI à Saint-Martin de Tours (1522) ou celle des trésors de l'église de Reims (13 juin 1522).

données en pur don[20]. « Sa Majesté, rapporte l'ambassadeur vénitien, se sert de l'argent des prélats comme du sien propre; elle envoie en ambassade évêques et abbés, quelquefois sans appointements; elle leur ordonne de construire à leurs frais des vaisseaux, de bâtir des maisons, des palais, dont elle hérite; elle loge sur leurs bénéfices, et y envoie qui lui plaît »[21]. De tels prêts, consentis par les privilégiés en retour des bénéfices que le roi leur avait libéralement départis, ne ressemblent que de façon distante à l'impôt. On n'en peut dire autant des emprunts qui forment des rentes financières et chargent un Etat de dettes dévorantes.

L'emprunt public est une variété particulière d'impôt. Les Valois y soumirent l'Eglise en exigeant d'elle des emprunts *temporaires* et des emprunts *conditionnels*, les uns et les autres non productifs d'intérêts.

Les emprunts *temporaires* ou emprunts à terme, selon l'expression consacrée aujourd'hui, sont des emprunts remboursables à une époque fixe; les emprunts *conditionnels* désignent ceux qui sont contractés avec l'obligation de rembourser les prêteurs au cas où disparaîtrait la menace du péril qui a motivé l'appel de fonds.

Le plus important des emprunts temporaires, le moins connu aussi, est la taxe pour clocher. Cette imposition fut imaginée à la veille de la campagne entreprise par Henri II contre l'empereur Charles-Quint, au printemps de 1552. Six cardinaux et une trentaine d'évêques[22], invités à pourvoir aux frais de l'expédition, avaient offert un don gratuit « équivalent à quatre décimes ». Le subside était d'importance. C'était même, apparemment, excéder les limites de la prudence : car, d'ores et déjà, le fisc avait obtenu de lever cette année-là quatre décimes sur les ecclésiastiques. Aussi le Conseil du roi jugea-t-il préférable de substituer à l'offre de l'épiscopat un emprunt de trois millions remboursable à un an sur les fabriques et joyaux des églises, à raison de vingt livres par clocher, « le fort portant le faible ». On

20. Le ms. 958 de la *Collection Dupuy* à la Bibliothèque nationale reproduit par généralités le montant des emprunts sur les gens d'église en 1560. Voir les fol. 42 et 48 à 51.

21. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 301.

22. Bibl. nat., *Collection Dupuy*, ms. 595, fol. 61 v°.

entendait alors par clocher toute église, chapelle ou fondation pieuse ayant une fabrique, des revenus ou un trésor. Plus explicitement, étaient soumis à la taxe les églises paroissiales et les monastères, les hôpitaux, maladreries et chapelles non sujets à décimes, voire les confréries et autres fondations subsidiaires, comme les commanderies, etc. L'assiette et le recouvrement en étaient confiés aux soins d'ecclésiastiques élus dans chaque diocèse au nombre de six. Le versement devait s'opérer à la généralité voisine avant la fin de mai[22]. C'est seulement au commencement de juin que fut arrêté le rôle des clochers du diocèse d'Evreux[24]. Au diocèse métropolitain de Rouen, les églises et subsidiaires, en tout 1.433 clochers, payèrent la somme de 31.269 livres, frais de recouvrement compris[25]. Et s'il faut en croire l'ambassadeur vénitien Jean Capello, la recette totale fit entrer au Trésor de l'Epargne 1.300.000 écus[26]. Faut-il ajouter, puisqu'il s'agissait d'un bien d'église, que le capital emprunté ne fut jamais remboursé[27] ?

Parmi les emprunts forcés encore que *conditionnels*, je rappellerai l'emprunt « équipollent à trois décimes », octroyé au roi par forme de don caritatif dans une assemblée de prélats tenue à Paris afin de répondre aux préparatifs de guerre de l'empereur, en 1537. Les bénéficiers récalcitrants devaient être contraints jusqu'au recouvrement des deux tiers ou pour le moins d'une moitié des sommes indiquées au rôle (1er avril 1537-8). Au cas où la paix surviendrait, les deniers seraient « rendus et restitués ». On restitua en effet, mais en exigeant du clergé deux nouveaux décimes (1541)[28].

23. Bibl. nat., f. fr. 23902, fol. 412, et 23905, fol. 147-148; — Arch. de la Seine-Inférieure, G 5494 et 5491.

24. Bibl. nat., f. fr. 23905, fol. 147-168.

25. *Inventaire sommaire des Archives de la Seine-Inférieure*, série G, t. IV, p. 228 (G 491).

26. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 369.

27. Pour satisfaire à cet emprunt, plusieurs aliénèrent les joyaux de l'Eglise (Bibl. nat., f. fr. 15650, fol. 56 r°), ce qui causa de vifs mécontentements. Un Jacobin, prêchant à Saint-Paul de Paris, trouva séant d'en médire. « Ce n'est évidemment pas le conseil de Dieu qui a suggéré cet expédient au souverain », opinait-il. Sur quoi, la reine voulut le faire jeter en prison (H. de La Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis* (21 avril 1552), t. I, p. 50), mais le gouverneur intervint qui se borna à exiger du coupable une rétractation.

28. Bibl. nat., *Collection Dupuy*, ms. 543, fol. 125-127.

Les ressources extraordinaires levées sur l'état ecclésiastique au temps de François Ier et de Henri II étaient destinées à financer la lutte contre la maison d'Autriche. D'après les chiffres connus, qui doivent être inférieurs à la réalité, le montant des capitaux demandés atteignit 40 millions. De cette somme, si l'on se reporte au relevé explicatif de M. Bourgain[29], la moitié, recueillie sous François Ier, représenterait la valeur d'environ cinquante décimes. Son fils, Henri II, dont le règne fut seulement de treize années, n'obtint pas du clergé une somme de moindre grandeur. De 1547 à 1559, abstraction faite de l'année 1550 où le fisc se contenta d'un double décime, les prélèvements sur l'ordre clérical ne furent jamais par an d'un nombre inférieur à quatre décimes. En 1557 même, on atteint au plafond de huit décimes[30].

Doléances du clergé.

Ces impositions constituaient-elles pour le clergé un faix écrasant ? Nous n'essaierons pas de répondre à cette question : trop de renseignements sont indispensables qui nous manquent et feront toujours défaut. Mais voici, à titre de compensation, quelques suggestions significatives.

On sait que les décimes qui, théoriquement, représentaient le dixième du revenu des bénéfices, n'en étaient pratiquement que le quinzième[31]. Si l'on s'arrête dès lors à considérer l'ensemble des revenus de l'état ecclésiastique, évalués vers cette époque de 15 à 18 millions de livres[32], il ne semble pas

29. L. Bourgain, *Contribution du clergé à l'impôt...*, article de la *Revue des questions historiques*, t. XLVIII, ann. 1890, p. 82 à 97.

30. On serait même allé jusqu'à neuf décimes, s'il faut en croire l'abbé Bourgain (*Contribution du clergé à l'impôt...*, p. 93). La preuve existe en effet que les prélats du royaume, au lendemain de la déclaration de guerre avec l'Espagne (31 janvier 1557), avaient accordé au roi « cinq décimes... outre et par dessus les quatre autres ». Mais on constate par ailleurs — ce que Bourgain semble avoir ignoré — que la levée du neuvième décime « n'eut point lieu parce que le péril éminent de la guerre cessa » (Bibl. nat., f. fr. 23432, 2e partie, p. 100).

31. Les décimes « sont la dixième partie des deux tiers du revenu de tous les bénéfices de ce royaume » (*Recueil des reiglemens... sur le faict des finances* (1599), p. 71 r°).

32. Le vénitien Marc Barbaro, qui fut ambassadeur à la cour de France en 1563, témoignait : « Le clergé paie le plus, et c'est juste : car des 15 millions [d'écus] qui forment le revenu de tout le royaume, 6 sont à

que cet impôt ait constiué au temps de François Ier et de Henri II, une charge excessive. En dehors d'elle, il est vrai, et s'y superposant, d'autres subsides, ceux-ci distincts des décimes, incombaient occasionnellement aux gens d'église. Tels, par exemple, les droits de mutation ordinaires, les droits d'amortissement, de francs-fiefs et de nouveaux acquêts; joignez aussi les taxes levées par les villes pour frais de guerre... Mais ces divers impôts laissaient la masse des clercs plutôt indifférente. Ce qui l'incommodait au contraire et motivait ses plaintes, c'était l'inégale répartition des décimes, leur fréquence et les voies rigoureuses qui en accompagnaient le recouvrement. Qu'on se rappelle les doléances de Jean Quintin, orateur du clergé aux Etats généraux de 1560 : « Sire, un mal qui nous est fort grief et quasi du tout nous assomme et met à bas, c'est qu'ordinairement quatre, cinq et six fois l'an, voire jusques à la neuvième[33], on prend et nous fait-on payer décimes du peu de temporel que pouvons percevoir de nos églises, voire jusques aux offrandes, qui ne sont du temporel. » Et voici qui en dit long sur les répercussions religieuses et morales d'une telle fiscalité : « Les messes paroissiales n'ont été célébrées en plusieurs diocèses aux dimanches et autres fêtes commandées : tant pour ce que les curés, fuyant la prison par défaut de paiement desdites décimes, se sont absentés de leurs paroisses et les ont abandonnées, qu'aussi par les rigueurs des exécutions précéden-

l'Eglise, 1 et 1/2 appartient au roi en propre, le reste aux princes, aux barons, au peuple » (*Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 23).

N. Froumenteau, dans son *Secret des finances* publié en 1581, évalue le revenu net du clergé à 18 millions 200.000 livres. Ce chiffre nous paraîtrait exagéré si on l'appliquait sans réserves à la période correspondante aux règnes de François Ier et de Henri II, période où la dépréciation de la livre n'avait pas atteint les taux calamiteux de la fin des Valois. — D'après le même auteur (pp. 7, 9 et 10), le clergé paya en trente et un ans, de 1550 à 1580 inclusivement, la somme de 182 millions de livres, ainsi répartie :

Décimes.	124 millions.
Argenteries, joyaux et reliquaires.	9 millions.
Vente des biens ecclésiastiques (y compris les ventes du clergé).	39 millions.
Impôt pour clocher.	10 millions.
TOTAL.	182 millions.

33. Cela signifie, si nous comprenons bien, non pas qu'on ait levé certaine fois, comme l'avance M. Bourgain (ci-dessus, note 30), neuf décimes sur le clergé, mais que les prélèvements du fisc absorbèrent une année jusqu'au neuvième, ou l'équivalent, du revenu des bénéficiers.

tes, les églises sont demeurées sans ornements, livres et calices, lesquels en aucuns lieux on a vendu scandaleusement à l'encan... »[34].

Autre conséquence également signalée aux Etats d'Orléans : « Voyant les autres états que les ecclésiastiques n'avaient plus moyen de leur aider et les secourir par aumônes publiques et particulières ni pouvoir secourir leurs pauvres parents, en ont rejeté toute la faute et coulpe sur lesdits de l'Eglise, et, par ce moyen, facilement entrent en contemnement de leurs personnes et de la religion, ce qui a donné facile entrée aux hérétiques, lesquels... ont usé et usent de détractation, malédictions et invectives contre les ecclésiastiques universellement, sans en excepter un seul, encore qu'ils ne les aient jamais connus ni vus »[35].

Il revient à l'histoire diocésaine d'investir ces généralités de couleur locale. Il est indispensable de confirmer par des exemples judicieusement choisis, topiques, les doléances des députés du clergé de France en 1560, spécialement de Jean Quintin de qui l'aigreur, sinon peut-être la tendance à généraliser, nous paraît sujette à caution[36]. Partant, l'on recherchera pour chaque région quels sont les bénéficiers dont le total des charges fiscales était supérieur au revenu; on notera en quelle année ce déséquilibre s'est produit; quelles sont les églises dont une partie du mobilier avait été scandaleusement vendu par le fisc et qui ne disposaient plus du minimum indispensable à la célébration des saints mystères; quelles sont les paroisses qui se virent pour ce motif abandonnées de leur pasteur. Cet exode des bénéficiers, d'origine strictement fiscale, apporte une explication nouvelle du défaut de résidence. Et dès lors l'on interprètera dans un sens moins péjoratif que celui dont on s'est accoutumé cette parole de Monluc, évêque de Valence : « Ayant les prédicants trouvé le peu-

34. *Humbles requestes et remonstrances faictes au roy pour le clergé de France tenant ses Estats* [31 janv. 1561] (1588), p. 74-76.

35. Procès-verbal contenant les résolutions des députés du clergé assemblés à Orléans (Bibl. nat., f. fr. 15650, fol. 55).

36. Comment faire crédit sans réserves aux doléances de Jean Quintin, lorsque plus tard, en 1584, on entend le clergé se plaire à rappeler le règne de Henri II comme une époque où il faisait bon vivre (Bibl. nat., f. fr. 23431, fol. 45 et 110).

ple sans conduite de pasteur ni de berger, ... ils ont été facilement reçus, volontiers ouïs et écoutés »[37].

SECONDE PÉRIODE

Du contrat de Poissy aux seconds Etats de Blois.

A l'avènement de Charles IX, la situation financière de la France était lamentable. Les guerres des règnes précédents avaient grevé le Trésor de charges énormes pour l'époque. Une partie des terres du domaine, un grand nombre de recettes fiscales avaient été engagés. La dette du pays atteignait 43 millions et demi, nombre rond, d'où une charge budgétaire de 700.000 livres. Pour en contre-balancer le poids, le chancelier de l'Hospital, dans son discours aux Etats de 1560, préconisait une politique d'économie et l'octroi de nouveaux subsides. Des économies, en diminuant le nombre des offices et en réduisant les libéralités accoutumées aux gens de la Cour. De nouveaux subsides..., mais la noblesse ni le tiers n'en voulaient entendre parler. Et ce fut le clergé, des trois ordres de l'Etat le moins imposé, qui vint en aide à la Couronne en prenant à sa charge une partie de la dette royale. Tel fut effectivement l'accord intervenu entre l'Eglise de France et la royauté, à l'époque du colloque de Poissy, le 21 octobre 1561.

Le contrat comprenait deux parties. Dans la première, le clergé s'engageait à verser annuellement en deux termes, l'un en mars, l'autre en septembre, pendant l'espace de six années, à partir de 1562, la somme de 1.600.000 livres, y compris la composition des Rhodiens. Cette somme devait être employée au rachat des domaines aliénés en province et des rentes constituées sur les recettes générales et particulières autres que celles engagées à l'Hôtel de Ville de Paris[38]. Dans la seconde partie du contrat, le clergé s'obligeait, aussitôt le mois de janvier 1568, à remettre le roi en possession des domaines aliénés à la ville de Paris. Ces domai-

37. *Mémoires de Condé*, t. I, p. 559.

38. C'est l'interprétation que donne de cette première partie du contrat M. J. Laferrière dans son livre, de tout premier ordre, sur *Le contrat de Poissy*, p. 152-160.

nes, baillés à constitution de rente moyennant un sort principal de 7 millions 560.056 livres étaient inscrits au budget pour 630.054 livres d'arrérages. Le clergé s'engageait à les racheter, dans un délai de dix ans, et à en servir les intérêts jusqu'au rachat; ce qui représentait, tous frais compris, une charge annuelle de 1.300.000 livres[39]. En retour, le roi promettait de ne lever aucuns deniers, ni subvention ou subsides sur les ecclésiastiques pendant toute la durée du contrat.

Les événements politiques rendirent illusoire cette promesse. Entraînée malgré soi dans une guerre religieuse, la royauté s'adressant derechef à l'Eglise lui imposera divers expédients financiers, dont quelques-uns de formes inédites, qu'il convient d'exposer maintenant. Ce sont, dans leur nouveauté, — outre les décimes de la subvention devenus décimes ordinaires, — d'une part, frappant les revenus, les constitutions de rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris (d'où la consolidation des décimes du contrat) et les décimes extraordinaires (y compris les ventes d'offices); d'autre part, affectant le fonds même, l'aliénation d'une partie du temporel ecclésiastique et l'impôt pour clocher.

Les constitutions de rentes.

Les rentes sur le clergé sont une création financière du règne de Charles IX et s'arrêtent avec lui[40]. On peut les partager en deux séries : les unes émises au cours de la période corrélative à l'accomplissement de la première partie du contrat de Poissy, de 1562 au renouvellement du contrat (22 novembre 1567), les secondes, réalisées depuis cette date jusqu'au 22 juin 1574. Chacune de ces deux séries comprend une double catégorie de rentes constituées sur les revenus temporels de l'Eglise soit par le roi, soit par le clergé même.

La première constitution de rente sur les biens d'église

39. On conserve aux Archives nationales (G8* 466) le compte de la recette générale de la subvention faite au roi par le clergé de France en 1568. Chaque diocèse y figure avec l'indication de sa taxe.

40. Car il est permis de considérer comme complémentaire des rentes levées sur le clergé sous ce règne, la rente de 12.000 livres constituée le 22 juin 1574, en exécution des lettres données le 3 mai 1574, Charles IX étant mort le 30 de ce mois (Arch. nat., KK 940, fol. 54).

remonte au début des guerres civiles (mai 1562). Le moment est tragique. Les protestants partout viennent de prendre l'offensive et le pays, livré depuis des mois à une politique d'atermoiements, n'est point préparé à la lutte. De plus, l'argent manque. Mais la royauté requiert aussitôt l'aide du clergé, et celui-ci lui octroie un secours de 300.000 livres, qu'il lèvera sur les diocèses des provinces ecclésiastiques de Reims, de Sens et de Rouen, les moins éprouvées par la rebellion. La somme sera ensuite répartie entre tous les diocèses du royaume et remboursée, sous déduction de leur part, aux trois provinces qui en ont fait l'avance. A celles-ci d'ailleurs on vient d'octroyer licence de vendre les meubles précieux de leurs églises et de constituer des rentes sur leurs bénéfices[41]. En vertu de cette autorisation, le diocèse de Reims, dont la cote est de 30.000 livres, se procurera la moitié de cette somme — exactement 14.265 livres — en aliénant, dès le mois de juillet, « quelques argenteries, joyaux et autres meubles »[42]. Mais la lenteur des recouvrements ne peut s'accorder avec la promptitude qu'exigent les circonstances. Et l'on décide de recourir à l'Hôtel de Ville de Paris qui, depuis François Ier, joue le rôle d'institut d'émission, en empruntant par son intermédiaire 25.000 livres de rente au denier 12[42*], soit à 8,33 %.

Cette première constitution de rente ne tarda pas à être suivie d'une autre imputée sur la subvention du contrat de Poissy, mais, hâtons-nous de le dire, sans le consentement du clergé. L'opération consistait à procéder par voie d'emprunt à la mobilisation des annuités futures de la subvention, en d'autres termes, à disposer des 1.600.000 livres affectées chaque année à l'amortissement de la dette pour gager de nouvelles rentes au profit du souverain. Cette combinaison, innovée au mois d'octobre 1562, donna lieu à un contrat entre Charles IX et l'Echevinage passé le 16 novembre suivant. Par cet acte, le roi vendait à l'Hôtel de Ville de Paris 100.000 livres de rente au denier 12 moyennant 1.200.0000 li-

41. Lettres patentes données à Vincennes au mois de mai 1562 et enregistrées le 2 juin (FONTANON, *Les édits et ordonnances*, t. IV, p. 528).

42. Lettres de Charles IX au bailli de Vermandois, du 10 juin 1566 (Bibl. nat., *Collection Dupuy*, ms. 543, fol. 130).

42*. Délibération du 6 mai 1562 (*Registres du Bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 120).

vres en principal. La rente était assignée sur les 1.600.000 livres du contrat de Poissy; mais cette garantie ayant paru sans doute insuffisante, on la renforça par une hypothèque sur le temporel des évêchés de Paris, Beauvais et Meaux[43].

A partir de ce moment, les constitutions de rentes sur le clergé vont se succéder à vive allure jusqu'en 1574. Les unes seront imposées par le roi sur la subvention et, d'une manière générale, sur le temporel des bénéfices, afin de subvenir à ses « urgentes affaires », autrement dit, pour satisfaire au paiement des Suisses, gens d'armes, pensions, gratifications et autres choses semblables; les autres seront assignées par le clergé sur lui-même, soit en vue de racheter son temporel aliéné au profit de l'Etat, soit pour éviter de nouvelles aliénations de son domaine. L'assignation par provinces ecclésiastiques du temporel engagé à chaque emprunt pour sûreté des prêteurs et le montant des sommes à lever dans chaque diocèse du fait de ces emprunts ont motivé la rédaction d'un certain nombre de pièces qui ont chance d'exister encore dans la série G[8*] des Archives nationales ou dans les Archives départementales. On ne manquera pas de s'en enquérir.

On pourrait s'étonner que l'état ecclésiastique n'ait pas réclamé contre les dérogations que les emprunts en rentes constituées sur la subvention apportaient à la clause du contrat de Poissy concernant le rachat des domaines. Mais les fonds que la royauté recevait par ce moyen n'étaient-ils pas destinés à mener contre les huguenots une guerre utile à l'Eglise ? et le clergé devait être d'autant plus porté à laisser faire qu'il s'évitait ainsi une augmentation de charges. Les difficultés vinrent plus tard, du jour où le roi voulut exiger de l'ordre ecclésiastique la continuation de la subvention. Nous verrons ce qu'il en advint. Exposons d'abord la suite des constitutions de rentes passées avec l'Hôtel de Ville[44].

L'expédition en vue du recouvrement du Havre sur les Anglais motiva la troisième création de rente. Le contrat, en date du 8 mars 1563, vendait à la Municipalité parisienne

43. J. Laferrière, *Le contrat de Poissy*, p. 209-213.

44. Notre chronologie des constitutions de rentes sur le clergé diffère en plusieurs points de celle dressée par P. Cauwès dans son mémoire, *Les rentes sur l'Hôtel de Ville au XVIe siècle* (*Revue d'économie politique*, ann. 1896, p. 409-422). Nous avons vérifié ses sources, dont plusieurs sont inexistantes, et nous produisons les nôtres.

200.000 livres de rente à prendre sur la subvention et sur l'ensemble du temporel ecclésiastique[45].

La faculté laissée aux acheteurs des précédents emprunts de souscrire moitié en espèces et moitié en billets des dettes de l'Etat n'avait procuré à l'Epargne que 1.800.000 livres d'argent liquide, au lieu de 3 millions 600.000 livres, chiffre nominal. Aussi, un édit de février 1564 vint-il remédier à cette situation en autorisant la vente de 60.000 livres de rente au denier 12. Ce quatrième emprunt, émis à titre compensatoire, était assis sur la subvention de Poissy et gagé sur vingt-huit bénéfices du ressort du parlement de Paris[46].

Toujours à court d'argent, le roi constitua par un autre édit, donné en juillet 1564, une rente de 76.000 livres au principal de 912.000 livres. Cet emprunt offrait une particularité sur ceux qui l'avaient précédé : les arrérages étaient assignés à la fois tant sur les deniers de la subvention et sur les biens temporels d'aucuns prélats, que sur la recette générale de Paris et, par hypothèque spéciale, sur les recettes des villes de Chartres, Sens et Etampes[47].

Une sixième constitution de rente, dont le contrat fut passé le 11 août 1566, fit entrer dans les coffres du roi 300.000 livres[48], valeur nominale.

Les septième et huitième créations de rentes sont une initiative du clergé en vue de se procurer les fonds nécessaires au rachat de ses domaines aliénés en 1563. Autorisées par lettres patentes du 11 juillet 1566, elles donnèrent lieu à deux contrats, l'un, du 23 octobre, créant une rente de 50.000 livres, l'autre, du 6 juin 1567, créant une seconde rente de 20.000 livres[49], l'une et l'autre rachetables à perpétuité et assignées sur les revenus temporels du clergé[50].

La neuvième constitution de rente était destinée à mettre en état de défense les places frontières du Nord. On y affecta

45. *Registres du Bureau de la ville de Paris*, t. VIII, p. 257.

46. J. Laferrière, *Le contrat de Poissy*, p. 217-218. — Le contrat ne fut passé que le 17 avril suivant.

47. Fontanon, *Les édits et ordonnances...*, t. IV, p. 548; — *Registres du Bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 443, note 2, p. 447, et t. VIII, p. 257.

48. Arch. nat., KK 940, p. 25.

49. Arch. nat., KK 940, p. 26-28.

50. Cette rente était assignée sur le temporel des diocèses de Rouen, Reims, Sens, Paris et autres biens ecclésiastiques (*Registres du Bureau de la ville de Paris*, t. VIII, p. 257).

une somme de 996.000 livres empruntée à l'Echevinage sous forme d'une opération mixte, le 14 juin 1567. 83.000 livres de rente furent alors créées, dont 33.000 livres assises sur la subvention et le reste sur le roi[51].

Ces neuf constitutions de rentes, réalisées au cours de la première période du contrat de Poissy, représentaient une charge annuelle de 564.000 livres d'arrérages, dont 494.000 livres assignées par le roi. Lorsque le moment arriva pour le clergé de prendre vis-à-vis de l'Hôtel de Ville les arrangements nécessaires à l'exécution de la seconde partie du contrat, Charles IX aurait préféré la continuation du versement des 1.600.000 livres. A tout le moins entendait-il rendre l'état ecclésiastique débiteur du capital des rentes assignées par lui sur la subvention. Il fallut la résistance du clergé et les remontrances du Parlement pour dissuader le souverain de telles prétentions.

Sur ces entrefaites, les huguenots avaient repris les armes. De Monceaux, le jeune roi, harcelé de nuit par leur cavalerie, s'était réfugié à Paris qu'ils environnaient de toutes parts. C'était à nouveau la guerre. D'immédiates dépenses s'imposaient donc. Le clergé, en l'occurence, fit offrir au roi par ses députés et en pur don 700.000 livres, dont il se procura les capitaux au moyen d'une création de rente gagée sur le temporel des bénéfices[52]. C'est par ce nouvel emprunt, autorisé le 22 novembre 1567, que s'ouvre la seconde série des constitutions de rentes à l'Echevinage. Celles-ci vont s'accélérer jusqu'à épuisement des 13 millions imposés en 1567. Mais on est bien moins renseigné que précédemment sur les assignations données en garantie à ces nouveaux emprunts.

D'après le certificat de Guichard Faure, — un des fermiers du rachat des rentes au temps de Henri III, — une émission de 100.000 livres de rente au denier 12 aurait eu lieu le 26 décembre 1567. L'opération avait pour but, apparemment, de suppléer à l'insolvabilité du Trésor en ce qui concernait

51. Arch. nat., KK 940, p. 29; — J. LAFERRIÈRE, *Le contrat de Poissy*, p. 222; — *Registres du Bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 590. — L'édit autorisant cet emprunt fut donné à Saint-Maur le 20 mai 1567 et enregistré le 30 mai.

52. Arch. nat., G8* 466, fol. 49; KK 940, p. 437; — *Registres du Bureau de la ville de Paris*, t. VIII, p. 257.

la restitution, dont le roi s'était obligé à l'égard du clergé, des 1.200.000 livres en trop perçues lors de l'aliénation de 1563[53].

Elle fut suivie d'un emprunt de 75.000 livres de rente constitué avec l'autorisation du pape sur la subvention ecclésiastique (septembre 1568)[54]. C'est à cette occasion, dit M. Serbat, « que les capitouls de Toulouse achetèrent les 4.094 livres de rente dont la mention traditionnelle et surannée persista jusque dans les plus récents contrats passés avec le roi et l'Hôtel de Ville aux derniers jours de la monarchie »[55].

Tous ces secours, quoique considérables, étaient encore fort au-dessous des besoins de la paix intérieure. Une troisième guerre religieuse était imminente. Et le pape Pie V, sensible à l'angoisse des catholiques, envoya deux bulles, l'une du 1er août 1568, qui permettait la création de 150.000 livres de rente sur le patrimoine ecclésiastique, l'autre, du 24 novembre suivant, autorisant l'aliénation de 50.000 écus dudit patrimoine. Mais les irruptions continuelles des huguenots retardèrent le recouvrement des capitaux que ces deux opérations devaient procurer au Trésor. A tel point que, en l'année 1570, il restait encore à recouvrer 1.440.000 livres. Et comme on craignait qu'en continuant la vente les biens d'église fussent vendus trop au-dessous de leur valeur, les délégués du clergé constituèrent à l'Echevinage, par contrat du 24 août 1570[56], 100.000 livres de rente — qui donnaient au roi, suivant le procédé en usage, 1.200.000 livres — à pren-

53. *Registres du Bureau de la ville de Paris*, t. VIII, p. 257; — Bibl. nat., ms. fr. 15746, fol. 11, art. 19.

54. Lettres patentes du 25 août 1568 (G8* 466, fol. 68 et suiv.). Contrat du 4 septembre 1568, confirmé par lettres patentes du 2 octobre (Blanchard, *Compilation chronologique*, col. 946. Voir les déclarations des 6 et 23 octobre 1568, col. 947-948). S'appuyant sur ces textes, M. Cauwès conclut que l'Echevinage parisien aurait consenti un emprunt de 1.200.000 livres en date du 11 octobre 1568 (*Les rentes sur l'Hôtel de Ville au XVIe siècle*, dans la *Revue d'économie politique*, ann. 1896, p. 420). Les lettres patentes auxquelles il se réfère de surcroît (Fontanon, t. IV, p. 532) visent seulement le recouvrement des taxes des bénéficiers imposés en vertu de la bulle du 1er août 1568.

55. L. Serbat, *Les assemblées du clergé de France*, p. 52. — L'emprunt fait à la ville de Toulouse est du 6 juillet 1569.

56. Il nous est difficile, sauf erreur, d'admettre, avec M. Cauwès (*Revue d'économie politique*, ann. 1896, p. 419), l'existence, au mois d'août 1570, de deux emprunts, l'un de 900,000 livres en principal, l'autre de 1.200.000 livres. Car les textes qu'il cite à l'appui se rapportent uniquement à l'émission du 24 août 1570.

dre sur les deniers de la subvention et sur les recettes générales de Paris, Champagne et Picardie[57].

Une autre opération de ce genre, destinée au paiement des seigneurs des ligues suisses, aliénait un capital de 360.000 livres pour 30.000 livres de rente à prendre sur la subvention des décimes. Le contrat, autorisé par lettres patentes du 28 mars 1571, fut passé, du 4 au 7 août, avec la Municipalité par M. de Gondy, alors évêque de Paris et syndic général du clergé[58].

Le 22 décembre 1572, on émit une rente de 100.000 livres, au denier 12, sur la subvention du clergé et sur les recettes générales de Paris et de Rouen[59].

En 1573, la guerre contre les huguenots s'étant rallumée plus ardente que jamais, trois emprunts, émis à des intervalles rapprochés, vinrent affermir les résolutions du souverain. Le premier emprunt, du 10 juillet, obligeait le clergé envers l'Echevinage pour 100.000 livres de rente gagées à la fois sur les recettes générales de Paris, Châlons et Tours et sur deux décimes du clergé[60]; le deuxième, du 4 septembre, portait sur 75.000 livres de rente assises sur les biens de plusieurs archevêchés, abbés et communautés[61]; le troisième enfin, du 26 septembre, créait 150.000 livres de rente à prendre solidairement sur les décimes et sur le temporel de l'Eglise de France[62].

Ces emprunts continus avaient fini par absorber les fonds annuels de la subvention. Au mois de juin 1574, on utilisa ce qui restait de disponible à constituer une dernière rente de 12.000 livres en faveur d'Alvaro Mandez, gentilhomme portugais, en remboursement d'un prêt qu'il avait consenti au roi[63].

Nous rapprochons dans un tableau chronologique les cons-

57. *Registres du Bureau de la ville de Paris*, t. VIII, p. 257, et t. VI, p. 179 et 180, note 2.

58. Arch. nat., KK 940, p. 48; — *Registres du Bureau de la ville de Paris*, t. VI, p. 343.

59. Aliénation du 22 décembre 1572, à la suite des lettres missives du 4 (*Registres du Bureau de la ville de Paris*, t. VII, p. 42-48, et t. VIII, p. 257).

60. *Registres du Bureau de la ville de Paris*, t. VIII, p. 256; t. VII, p. 73-74.

61. *Registres du Bureau de la ville de Paris*, t. VIII, p. 257.

62. *Registres du Bureau de la ville de Paris*, t. VIII, p. 257.

63. Arch. nat., KK 940, fol. 53; — *Registres du Bureau de la ville de Paris*, t. VII, p. 187-188; t. VIII, p. 134.

titutions de rentes sur le clergé, en désignant par l'italique celles qui ne sont pas imputables sur les subventions du contrat[64].

N°s D'ORDRE	DATES	VALEUR EN CAPITAL	RENTES
1	1562, *mai*.	*300.000* lt.	*25.000* lt.
2	— 16 novembre.	1.200.000 »	100.000 »
3	1563, 8 mars. . . .	2.400.000 »	200.000 »
4	1564, 17 avril. . . .	720.000 »	60.000 »
5	— 5 septembre.	912.000 »	76.000 »
6	1566, 11 août.	300.000 »	25.000 »
7	— *23 octobre*. . .	*600.000* »	*50.000* »
8	1567, *6 juin*.	*240.000* »	*20.000* »
9	— 14 juin.	396.000 »	33.000 »
10	— 22 novembre.	700.000 »	58.333 »
11	— 26 décembre.	1.200.000 »	100.000 »
12	1568, 4 septembre.	900.000 »	75.000 »
13	1570, 24 août.	1.200.000 »	100.000 »
14	1571, 4-7 août. . . .	360.000 »	30.000 »
15	1572, 22 décembre.	1.200.000 »	100.000 »
16	1573, 10 juillet. . .	1.200.000 »	100.000 »
17	— 4 septembre.	900.000 »	75.000 »
18	— 26 septembre.	1.800.000 »	150.000 »
19	1574, 22 juin.	144.000 »	12.000 »
	TOTAL.	16.672.000 lt.	1.389.333 lt.

Ainsi, sous le règne de Charles IX, le Bureau de la ville de Paris a été ouvert pour dix-neuf constitutions de rentes sur le clergé, dont une mixte, c'est-à-dire sur le clergé et sur le roi tout ensemble. La valeur nominale de ces emprunts forme un total de 16 millions 672.000 livres représentant un intérêt annuel de 1.389.333 livres[65]. Mais, comme le note avec raison M. Cauwès, les capitaux recouvrés effectivement et versés au Trésor « restèrent fort au-dessous de ce chiffre énorme, tant à raison des frais des emprunts que de l'incomplète sous-

64. La première colonne du tableau indique la date du contrat passé avec l'Hôtel de Ville de Paris, sauf pour la première rente dont on ne connaît que les lettres royales données à Vincennes au mois de mai 1562 et la délibération de l'Echevinage en date du 6 mai.

65. Les rentes assignées sur le roi au temps de Charles IX s'élevaient à 2 millions 260.943 livres (Bibl. nat., f. fr. 17870, fol. 309 v°).

cription des sommes demandées »[66]. Remarquons toutefois que l'observation ne saurait valoir au regard des emprunts contractés par le clergé de son propre mouvement, emprunts qui furent acquittés intégralement et dont il eut à supporter tous les frais.

Une conséquence inopinée des constitutions de rentes sur l'Eglise fut la consolidation des décimes.

Quelques semaines après la mort de Charles IX, les emprunts réalisés jusque-là avaient distrait de leur affectation la majeure part des décimes destinés à l'amortissement de la dette; aucune rente n'avait été rachetée; aucun denier de l'allocation ne restait disponible. Aussi, à l'expiration du contrat de Poissy, en 1577, la situation devint-elle tragique. Le clergé cependant avait mieux fait que tenir ses engagements. Ceux qui lui font grief des retards apportés certaines fois au paiement régulier de la subvention semblent oublier que le contrat de 1561 consentait une décharge particulière aux bénéficiers qui seraient dépouillés de leurs biens « sous prétexte et couleur de religion »[67], et l'on sait déjà[68] (nous y reviendrons dans un prochain article) quelle fut l'ampleur de cette spoliation, cause à peu près unique et constante de l'arriéré des décimes[69]. Or, le clergé, qui de tout son or avait essayé d'y parer, s'estimait (il le croyait du moins) dégagé de toute obligation financière envers la ville de Paris. Cer-

66. P. CAUWÈS, *Les rentes sur l'Hôtel de Ville au XVIe siècle*, dans la *Revue d'économie politique*, ann. 1896, p. 420.

67. « Cette déduction était subordonnée à l'accomplissement de certaines formalités destinées à vérifier la spoliation prétendue; une information ouverte par le juge royal le plus proche devait établir que la spoliation était au moins égale au chiffre pour lequel le bénéfice était cotisé » (J. LAFERRIÈRE, *Le contrat de Poissy*, p. 170). De là toute une littérature d'enquêtes et de procès-verbaux de pillages, signalée précédemment (voir *Revue d'hist. de l'Eglise de France*, t. XI, p. 170 et suiv.).

68. Se reporter à nos précédents articles : *Le saccagement des églises* (*Revue d'hist. de l'Eglise de France*, t. XI) et *Les grèves de décimables* (*Ibid.*, t. XII).

69. Un tableau des charges et des dépenses établi contradictoirement avec les commissaires du roi attribue le défaut du fonds de paiement des rentes en 1574 à l'inexécution du contrat de 150.000 livres de rentes passé avec la ville de Paris au mois de septembre de l'année précédente. Une convention conclue entre l'Eglise de France et la royauté stipulait en effet que celle-ci acquitterait et indemniserait « le clergé tant au principal et rachat de ladite rente que des arrérages d'icelle ». Mais, fait-on remarquer, l'on contraint le clergé à payer sans que le roi se soucie de tenir ses engagements (Bibl. nat., f. fr. 15746, fol. 10 v°).

tains diocèses refusèrent en conséquence de continuer le paiement de la subvention. Mais, du coup, le service des intérêts s'interrompt et les rentiers, dont les arrérages ne sont plus payés, de faire entendre plaintes et menaces. Peu rassuré, le roi essaie de rendre la confiance aux porteurs de rente en faisant front contre les bénéficiers récalcitrants. Ordre est donné de contraindre ceux-ci au paiement[70]. Des saisies de temporel sont opérées avec assez de rigueur, qui jettent l'alarme parmi les gens d'église. C'est alors une cohue de protestations. Et de partout un même vœu s'exhale : qu'une assemblée générale soit autorisée qui pourrait débattre la question de droit, savoir si l'ordre ecclésiastique est débiteur ou non des anciennes rentes.

A Melun, puis à Paris, où se tinrent finalement les Etats de 1579-1580, les députés du clergé évitèrent toutefois de trancher le litige. La détresse financière du souverain, plus que toute autre considération, semble en définitive l'avoir emporté sur leurs résolutions les plus intransigeantes. Ne pouvant avouer ni reconnaître les contrats consentis à l'ordinaire par des assemblées de prélats désavouées plus tard par l'épiscopat lui-même, ils se fussent toutefois reprochés de manquer à secourir leur souverain. Et remettant à un avenir indéfini la reconnaissance de son bon droit, le clergé de France se subrogeait à l'obligation du roi et prenait à sa charge, l'espace de six années, les rentes émises sur le domaine jusqu'à concurrence de 1.300.000 livres. Ce contrat, signé le 20 février 1580, et renouvelé depuis, à partir de 1596, de dix ans en dix ans, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, constituait une véritable « novation » de créance. Les décimes étaient dès lors consolidés.

Les décimes extraordinaires.

A partir du contrat de Poissy, les décimes furent répartis en deux classes, la première comprenant les *décimes ordi-*

70. Arrêt provisionnel donné en Conseil le 23 septembre 1578, ordonnant que les bénéficiers soient contraints au paiement et continuation de la subvenion des 1.300.000 livres. — Il serait piquant de connaître les diocèses qui refusèrent de continuer le paiement des décimes et, dans chaque diocèse, les bénéfices saisis et les ecclésiastiques emprisonnés.

naires ou décimes du contrat, consolidés d'office aux Etats de Melun; l'autre comprenant les impositions levées de temps à autre en surplus de la subvention de Poissy et appelées pour cette raison *décimes extraordinaires*[71].

Au temps de Charles IX, le Trésor trouva la plus grande partie de ses ressources dans les décimes ordinaires, les constitutions de rentes et les aliénations du domaine ecclésiastique. Aussi bien n'ai-je pas été autrement surpris de ne rencontrer sous ce règne que trois impositions extraordinaires sur le clergé[72]. La première avait pour objet le rachat des offices de receveurs de décimes supprimés par le contrat de Poissy; elle coûta exactement 600.000 livres. Puis, en 1571, le roi levait sur l'état ecclésiastique 2 millions, y compris 600.000 livres dues par les bénéficiers sur l'aliénation de 1568, pour satisfaire aux seigneurs des ligues suisses. Le recouvrement de cette somme, échelonné sur trois ans, motiva, dès novembre 1571, la constitution d'une rente de 30.000 livres à l'Echevinage parisien sur la subvention de Poissy[73] et, dans les deux années suivantes, un décime extraordinaire « équipollent d'une décime universelle »[74], ce qui procura au Trésor 1.750.000 livres[75]. Enfin, au mois d'août 1573, l'érection en office héréditaire des charges de receveurs de décimes, précédemment rachetées, faisait rentrer dans les coffres du roi 800.000 livres[76] dont une partie, sur la proposition du cardinal de Lorraine, fut offerte au duc

71. Quelques états de finances désignent par *décimes extraordinaires*, toute contribution levée en dehors des décimes du contrat, qu'il s'agisse de taxes sur les fruits des bénéfices ou des aliénations de temporel. Il y a là une imprécision de terme fâcheuse. Les impositions qui frappent la propriété ecclésiastique sont, à parler correctement, non point des décimes, mais des *subsides* ou *recettes extraordinaires*.

72. La série des états de finances du XVIe siècle présente de grandes lacunes. Moins rares sous les derniers Valois, on n'en compte cependant que trois au temps de Charles IX et six sous Henri III. Les premiers donnent le tableau des recettes pour les années 1560, 1566 et 1571; les autres, de valeur documentaire assez inégale, sont datés de 1574, 1575, 1576, 1580, 1585 et 1586 (Ed. MEYNIAL, *Etudes sur l'histoire financière du XVIe siècle*, dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, ann. 1921, p. 495 et suiv.).

73. Voir ci-dessus, p. 451.

74. Bibl. nat., *Collection Dupuy*, ms. 543, fol. 142; — Arch. nat., U 442, p. 121.

75. Bibl. nat., f. fr. 15746, fol. 10.

76. Bibl. nat., f. fr. 15746, fol. 10 et 46. — Les ventes de charges étaient considérées comme moyens financiers sous l'Ancien Régime.

d'Anjou, frère du roi, à cause de son élection « inespérée au trône de Pologne ».

Le duc d'Anjou ne resta que peu de temps en Pologne. Devenu roi de France à la mort de son frère, sous le nom de Henri III, son règne fut des plus troublés et du tout ruineux à l'état ecclésiastique. De 1576 à 1588, on ne compte pas moins de cinq décimes levés extraordinairement. C'est assavoir : en 1576 un million de livres, accordé l'année précédente[77], pour « la solde et entretènement des gens de guerre »; en 1581 deux décimes obtenus sous couleur d'établir sept camps contre les huguenots; en 1582, un autre décime; en 1584 un décime et demi destinés au paiement des ligues suisses[78]; en 1588 enfin, au moyen d'une création d'offices, 500.000 écus; — soit un total d'environ 4 millions.

Il était impossible au clergé de prendre son parti de ces impositions levées sur lui contre toute forme de droit et au mépris des engagements les plus solennels. Innombrables d'ailleurs étaient les gens d'église que l'accroissement formidable des prélèvements opérés sur leurs revenus avaient réduits à la mendicité. Ils sont « quatre ou cinq mille curés qui... ne peuvent rien porter du tout », déclare Guillaume de Taix, à l'assemblée de Melun, en 1579[79]. Pour faciliter aux bénéficiers le paiement de leur taxe, en vain les autorise-t-on à vendre des bois de haute futaie et à emprunter au denier 12. Acheteurs ou prêteurs témoignent d'une répugnance invincible. Sans toutefois que les exigences du fisc s'atténuent pour autant. « Le pauvre clergé n'en peut plus, déclare un contemporain. Il y a trente et un ans qu'il n'est guère passé mois que les huissiers ou sergents n'aient heurté à nos portes, à gager, emprisonner, et avec des exécutions, sur les pauvres bénéficiers du tout indignes »[80]. On les travaille, on les géhenne, « quasi comme taillables et contribuables, car les noms ne sonnent

77. Cf. Compte particulier d'un million de livres accordé au roi le 5 novembre 1575 (Arch. nat., G8* 469, original).

78. Ce décime et demi fut imposé en vertu de lettres patentes données le 28 juin 1584 et levé sur tous les diocèses au mois d'octobre suivant par Philippe de Castille, receveur général du clergé de France. Il rapporta 174.730 écus 55 sols 10 deniers ou 523.190 livres 55 sols 10 deniers (Arch. nat., G8* 1369-1371). Le document indique les taxes diocésaines.

79. *Mémoires des affaires du clergé de France*... (1625), p. 207.

80. N. Froumenteau, *Le secret des finances de France* (1581), Ier livre, p. 144-145.

que ce qu'ils signifient »[81]. La répercussion de mesures aussi draconiennes sur l'ensemble de la vie religieuse contemporaine se laisse deviner : les gens de bien sont divertis de ne plus rien aumôner, les curés sont obligés pour vivre de travailler « mécaniquement » et désertent leurs paroisses[82], le service divin est abandonné, personne ne veut plus entrer dans l'état ecclésiastique[83].

En 1583, notamment, il semblerait que le clergé fût arrivé à l'extrême limite de l'endurance fiscale. Un fait va l'établir, riche de signification et de substance.

A la suite de commissions royales ordonnant la levée de deux nouveaux décimes, une résistance effective, sérieusement concertée, s'organise contre les exactions du fisc. Un des premiers, Gondy, évêque de Paris, bien que dévoué à la personne de Henri III, réunit son clergé à Notre-Dame et là, dans une manifestaion respectueuse, mais grave comme une remontrance et salutaire comme un avertissement, il rappelle aux clercs de son diocèse l'excommunication portée contre quiconque « paierait autre chose au roi hormis les décimes ordinaires »[84]. De Paris le mouvement a gagné la province. Des procurations sont envoyées de tous les diocèses aux agents généraux du clergé de France, formulant un appel émouvant à la sagesse et au bon sens du monarque. Retenons-en l'argument d'ordre général : Les bénéficiers, singulièrement appauvris par vingt années de luttes religieuses, mais soucieux du bien public et déférents aux instances du roi, se sont résignés naguère, par contrat du 20 février 1580, à prendre en charge les dettes de Sa Majesté envers l'Hôtel de Ville de Paris, à condition qu'il ne leur serait plus demandé aucuns décimes, emprunts ou dons gratuits. Or, depuis

81. *Collection des procès-verbaux du clergé*, t. I, pièces justificatives, p. 68.

82. Un mémoire rédigé par le clergé, en 1577, cite un diocèse, sans le nommer, dont « plus de deux cents églises » avaient été abandonnées parce que leurs curés n'avaient pu satisfaire aux charges des décimes et autres impositions (Bibl. nat., *Collection Dupuy*, ms. 6413, fol. 28). — Se rappeler aussi le témoignage de Brantôme : Sous les deux derniers Valois, les décimes ont été « taxées si excessivement que les pauvres petites abbayes, petits prieurés et cures sont si pauvrement devenus que les possesseurs d'auparavant ont été contraints de faire *cedo bonis* et quitter tout à plat » (*Œuvres complètes*, éd. LALANNE, t. IV, p. 333).

83. Bibl. nat., f. fr. 15746, fol. 20-21.

84. Mars 1583 (E. de BARTHÉLEMY, *Journal d'un curé ligueur*, p. 195).

cette date, on a levé sur eux trois décimes supplémentaires, auxquels la plupart n'ont pu satisfaire qu'en y sacrifiant ce qui leur restait de moyens de vivre. Malgré cela cependant, comme si de rien n'était, voici que le fisc s'apprête à leur faire payer, outre les 1.300.000 livres du contrat, deux décimes nouveaux. Prétention excessive, que seuls des malintentionnés envers l'Eglise peuvent concevoir. En poursuivre la réalisation, ce ne serait pas seulement, de la part du roi, agir en violation de la parole donnée et aggraver les ecclésiastiques de charges auxquelles ils ne sont plus en mesure de faire face; ce serait au surplus les vouloir contraindre « d'abandonner leurs églises, laisser le peuple sans administration de service et sacrement, changer de profession et se retirer où il leur serait possible, comme déjà plusieurs ont été nécessités de ce faire »[85].

« Changer de profession ! » Expression suggestive, qui traduit avec simplicité un état de misère angoissante. Changer de profession, — de vacation, comme disent d'autres textes, — c'est-à-dire abandonner les fonctions du ministère sacerdotal pour vaquer à je ne sais quelle occupation matérielle et sans âme, qui rendît moins aléatoire au prêtre son pain journalier, voilà qui stigmatise les abus excessifs d'une fiscalité qui, pourvu qu'elle perçût, ne montrait qu'un médiocre souci des intérêts religieux de la nation.

De belles trouvailles récompenseront la patiente prospection des érudits qui consulteront aux Archives nationales[86] les dossiers de cette campagne protestataire du clergé en 1583. Par les renseignements qu'ils contiennent comme par leur portée générale, décisive en ce qu'ils amenèrent le monarque à rapporter ses commissions d'impôt, de tels documents méritent l'étude et la réflexion. Aux raisons impérieuses de bon sens et d'équité qu'on y trouve formulées en termes à peu près semblables, chaque diocèse ajoute des motifs particuliers de plainte qui aideront à mieux pénétrer la formation des résistances profondes et comme la crise de conscience de tant de contemporains.

85. Arch. nat., G8* 1209, pièce G87.

86. Dans la série G8*. Nous rappelons que les pièces y sont ordonnées par provinces et dans l'ordre alphabétique des diocèses.

Citerai-je des exemples ?

Voici la procuration du clergé de Sens, où figurent, avec leurs noms et qualités, quinze ecclésiastiques notables de la cité métropolitaine et de sa banlieue[87]. Plus riche encore, celle du clergé d'Auxerre donne la liste nominative de soixante-quatre bénéficiers réunis tout exprès en l'hôtel épiscopal[88]. D'autres requêtes offrent des traits d'une objectivité émouvante. Le mémoire des clercs chartrains nous découvre la raison de leur « impécuniosité » : « le siège de la ville de Chartres pour la défense duquel ont été levées et se lèvent encore grandes sommes de deniers sur lesdits ecclésiastiques »[89]. Au diocèse de Reims sont « plus de vingt-huit cures vacantes..., ruinées tant par les gens de guerre que par les ennemis de la religion catholique et subventions précédentes »[90]. Telle autre procuration encore, comme celle de Nevers, produit à l'appui des remontrances du clergé le témoignage du receveur particulier des décimes. Les bénéfices, y lisons-nous, se répartissent en trois catégories : les uns qui sont « destitués de pasteurs »; d'autres qui « par piété sont desservis par personnes ecclésiastiques » sans rémunération aucune; d'autres enfin, ont été aliénés précédemment entre les mains de commissaires, mais ceux-ci « sont contraints de payer [le fisc] de leurs propres deniers » et de subvenir aux charges ordinaires, « attendu qu'il n'y a aucun revenu en iceux »[91].

Les aliénations du temporel ecclésiastique.

Les décimes affectaient le revenu des bénéfices. Les ventes de temporel amoindrirent le patrimoine de l'Eglise de son capital immobilier. Nous avons disserté longuement du sujet dans un précédent fascicule[92]. Observons ici deux choses. La première : il nous est difficile, sauf erreur, d'admettre, à la suite de M. Cauwès, que les deniers de la subvention de

87. Arch. nat., G8* 1209, pièce G87 (19 avril 1583).
88. Arch. nat., G8* 1212, J97-99: trois pièces semblables (26 avril 1583).
89. Arch. nat., G8* 1206, pièce H268 (1583).
90. Arch. nat., G8* 1218, pièce J81 (28 mars 1583).
91. Arch. nat., G8* 1216, pièce F62 (8 avril 1583).
92. Voir *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. XI, ann. 1925, p. 332 à 362.

Poissy aient été réalisés en partie « au moyen de ventes du temporel »[93]. Il est certain que les aliénations directes de biens d'église procurèrent à l'Etat un surcroît de ressources pour les dépenses de guerre; mais elles ne servirent nullement de dotation aux rentes assignées par le roi sur l'Hôtel de Ville. La seconde remarque, c'est que les ventes de temporel effectuées sous Charles IX et Henri III amputèrent de moitié[94] la propriété immobilière de l'Eglise et lui coûtèrent au moins 20 millions de livres.

L'impôt sur les clochers.

Les décimes (notamment les décimes extraordinaires) et les aliénations du temporel ecclésiastique étaient affectées à l'entretien de l'armée. L'impôt sur les clochers, levé à l'époque de Henri II pour défrayer la guerre étrangère, prit, sous le règne des derniers Valois, une affectation différente : il fut employé aux dépenses de la Maison du roi.

Cette contribution, à l'origine, avait été réalisée au moyen d'un emprunt remboursable à un an. Lorsqu'elle reparaît, sous Charles IX, elle ne se présente plus sous forme d'un emprunt, mais comme un impôt levé sur les fabriques des églises, impôt tantôt fixé à une somme invariable à l'instar d'une capitation, tantôt proportionnel aux facultés contributives des paroisses.

En 1568 et en 1574, la taxe pour clocher est fixée à 31 livres 10 sols. Le royaume comptait alors — du moins en 1568 — 26.968 paroisses[95] ou églises matrices. Imaginons

93. P. Cauwès, *Les rentes sur l'Hôtel de Ville au XVIe siècle*, dans *Revue d'économie politique*, t. X, ann. 1896, p. 413.

94. Bibl. nat., ms. fr. 23432, 2e cahier, p. 45 et 109.

95. « Extrait fait en la Chambre des comptes du nombre des paroisses étant en chaque évêché... pour la levée de 31 lt. 10 s. par clocher en 1568 » (Bibl. nat., f. fr. 17870, fol. 302-304). Une copie de cet extrait existe dans la *Collection Dupuy*, ms. 233, fol. 4-5. — Un second « état » des paroisses du royaume, extrait des comptes des tailles et décimes et dressé par élections, fournit un total de 27.997 paroisses et villages. Cet état, assurément du xvie siècle, n'est pas daté (Bibl. nat., *Collection Dupuy*, ms. 6413, fol. 125-126). — Les paroisses énumérées dans l'un et l'autre document désignent, autant que j'ai pu m'en convaincre, des églises matrices. Chacune de ces églises en comptait d'autres sous sa dépendance, et c'est probablement ces annexes et autres fondations subsidiaires que Froumenteau calculait dans les 132.000 paroisses ou clochers dont il gratifie le royaume de France (*Le secret des finances* (1581), pp. 377, 396, 402).

que chacune d'elles eût satisfait les exigences du fisc : 849.492 livres fussent entrées dans les coffres du roi. Mais les saccagements d'églises, si multipliés à cette époque, ne permettent pas de supposer un rendement intégral de la taxe. Pour 1574, qui fut de même une année de guerre civile, les recouvrements effectués atteignirent seulement 376.276 livres[96].

Claude Haton, dans ses *Mémoires*, mentionne, sous l'année 1571, le premier édit relatif aux déclarations de temporel des fabriques. Charles IX, dit-il, à l'instigation de Coligny, fit rendre un édit pour obliger les marguilliers des paroisses à bailler déclaration du revenu de leurs fabriques aux baillis et sénéchaux. A l'aide de ces pièces, communiquées au Conseil privé du roi, on établit une taxe proportionnelle sur les églises. C'est l'impôt actuel sur le revenu global de chaque contribuable basé sur sa déclaration. Les églises qui avaient été brûlées par les protestants furent soumises à une redevance moins élevée que les autres; celles qui ne pouvaient payer furent autorisés à vendre leurs calices, joyaux, terres et revenus ou à imposer les paroissiens[97]. Haton ne donne pas le montant de cette nouvelle levée de deniers; mais les catholiques en furent si mécontents, ils élevèrent de telles clameurs que le roi s'en émut et jura, mais un peu tard, que jamais plus il ne rechercherait les comptes et revenus de fabriques[98].

Sous le règne de Henri III, la contribution pour clocher fut renouvelée à trois reprises au moins. Une première fois, probablement en 1581, certainement à une date postérieure aux Etats de Melun, cette taxe produisit 600.000 livres[99]. En 1587,

96. Bibl. nat., *Collection Dupuy*, ms. 6413, fol. 55 v°. — Des détails peuvent n'être pas superflus. Sept généralités sur dix-huit figurent dans ce total pour la somme de 325.098 livres. En voici les noms : Picardie, 46.670 lt.; Champagne, 85.456 lt. 3 s. 5 d.; Tours, 58.142 lt. 8 s.; Bourges, 57.057 lt. 5 s. 7 d.; Riom, 39.973 lt.; Lyon, 21.105 lt.; Limoges, 16.695 lt. (Bibl. nat., *Collection Dupuy*, ms. 958, fol. 75 à 83). Observons, à propos de cette moins-value, que le budget de 1574, calculé d'après les recettes de l'exercice précédent, accuse une dépense de 20 millions 873.595 livres et un déficit de 16 millions 238.643 livres (Bibl. nat., f. fr. 17870, fol. 278-282).

97. *Mémoires de Claude Haton* (Bibl. nat., f. fr. 11575, fol. 443; analysé dans l'édition Bourquelot, p. 629).

98. Voir l'ordonnance du 3 octobre 1571, qui attribue aux évêques, archidiacres et officiaux, à l'exclusion de tous autres juges, la connaissance des comptes et revenus des fabriques (Fontanon, t. IV, p. 949).

99. Bibl. nat., *Collection Dupuy*, ms. 6413, fol. 231.

la même taxe, portée à 15 écus par clocher, s'appesantit sur toutes les paroisses, chapelles et fondations pieuses du royaume. Recourut-on, en l'occurence, comme en 1552, à la formule de solidarité : « le fort portant le faible ? »[100]. Jamais impôt n'avait accablé d'un tel poids les églises. Les députés du clergé de Reims en firent des représentations au roi (décembre 1587) : « Nouvellement et depuis deux mois, disaient-ils, s'est levé plus de 4 millions d'or[101] sur tous les clochers prenant 15 écus sur chacun d'iceux, lesquels ont été levés et se lèvent tant sur les héritages des fabriques, sur les fondations des annuels et legs pitoyables que par vente des calices et autres meubles destinés au service divin, choses entièrement inaliénables... »[102]. Les difficultés rencontrées pour le recouvrement de cette imposition expliquent que l'année suivante, sur la représentation des Etats, le roi ait déchargé l'Eglise de la crue des clochers estimée lors 304.950 écus (3 décembre 1588)[103].

Il serait téméraire de vouloir préciser le montant global de la taxe pour clocher à l'époque des Valois. Les textes dont nous disposons ne prêtent guère à une approximation suffisante. Froumenteau, dans son *Secret des finances,* publié en 1581, affirme que, depuis l'avènement à la couronne du roi Henri II, cet impôt avait produit 10 millions de livres tour-

100. Ci-dessus, p. 439.

101. Le million d'or vaut un million d'écus d'or ou 3 millions de livres tournois. — Comme je n'ai rencontré cette équivalence dans aucun ouvrage imprimé, j'apporterai ma preuve à l'appui. L'aliénation de temporel autorisé par le pape en 1586 jusqu'à concurrence d'un *million d'or,* motiva l'établissement de deux comptes, dont on conserve l'original. L'un, dressé par la commission de répartition, calcule le million d'or en écus, l'autre, rédigé pour le recouvrement de cette somme, donne sa valeur de cours en tournois. Dans le premier, on prévoit une recette de 1.216.144 écus 20 sols 11 deniers, dont 216.144 écus 20 sols 11 deniers pour les frais (Arch. nat., G8* 1361, fol. 662 v°) ; le second accuse une recette totale de 4 millions 444.660 livres 13 sols 4 deniers (Arch. nat., G8* 1377, fol. 489 v°) ; d'où, l'écu valant 60 sous, un excédent sur la somme départie par la commission de 796.227 livres 12 sols 5 deniers.

102. Arch. nat., G8* 1218, pièce 389.

103. [De Mayer], *Des Etats généraux* (1789), t. XV, p. 204. L'impôt pour clocher est encore mentionné dans le projet de budget de 1593. Les chiffres inscrits pour les généralités de Paris, Châlons, Rouen, Caen, Orléans, Tours, Bourges, Moulins, Poitiers et Limoges prévoient une recette de 314.700 écus; mais trop grande était la misère générale, et les commissions ne furent imposées que de 100.000 écus. A noter que, cette année 1593, le recouvrement des décimes était évalué 60.000 écus au lieu des 433.333 écus en temps normal (Bibl. nat., *Collection Dupuy,* ms. 6413, fol. 158-161).

nois[104]. En ajoutant à cette somme les recouvrements opérés au titre de cette même taxe postérieurement à 1580, l'ensemble des recettes ressortirait toutefois à 23 millions de livres environ.

Etat des deniers levés sur le clergé sous Charles IX et Henri III.

Les institutions financières que nous venons d'étudier constituent les pièces maîtresses de l'œuvre fiscale des Valois à l'endroit du clergé au XVIe siècle. Nous avons essayé de montrer dans quelle mesure ces diverses catégories d'impôts ont pu contribuer à l'affaiblissement de la vie religieuse du pays. Veut-on maintenant avoir une idée plus précise de l'effort épuisant demandé par le fisc aux gens d'église ? Voici quelques concentrations d'écritures qui offrent l'avantage de suppléer à l'insuffisance des divers postes signalés précédemment en ordre dispersé !

Ce sont, entre plusieurs autres, trois tableaux des charges fiscales de l'Eglise de France sous les règnes de Charles IX et de Henri III.

Le premier est intitulé : « Etat des deniers levés sur le clergé de France depuis le contrat de Poissy jusqu'en 1576. » C'est une évaluation minutieuse établie contradictoirement avec les commissaires du roi. La charge fiscale retenue après apurement ressort à 54 millions et demi[105]. Somme toutefois où « ne sont compris les deniers entrés ès finances du roi pour la vendition des joyaux... sacrés, vaisseaux d'or et d'argent pris sur les églises et fabriques, de prix et valeur inestimables, revenant, par exemple, sur les églises de la seule ville de Paris à plus de 1.600.000 livres,... [ni] les grandes et immenses sommes de deniers levés par taxes... mises sur les clochers et fabriques des églises » du royaume[106].

Le deuxième est un « Mémoire des députés du clergé de la province de Reims » établi en décembre 1587. On y dénonce

104. Ier livre, p. 10.

105. Exactement 54 millions 489.233 livres, non compris l'aliénation de 1576, évalué à 4 millions 400.000 livres (Bibl. nat., f. fr. 15746, fol. 6 à 31).

106. Bibl. nat., f. fr. 15746, fol. 18 v° et 19.

que « Sa Majesté... a reçu du clergé depuis vingt ans... plus de 30 millions d'écus » (ou 90 millions de livres), outre les 1.300.000 livres versées annuellement à l'Hôtel de Ville de Paris (c'est-à-dire 26 millions), et sans compter plus de 4 millions d'or (ou 12 millions de livres) levés depuis deux mois sur tous les clochers de France[107]. Au total 128 millions[108].

Aussi, l'année suivante, lorsque les Etats de Blois se rassembleront, le clergé pourra-t-il remontrer que, depuis 1561, il a payé plus de 94 millions de livres, omission faite des « impositions et contributions communes avec les autres états »[109].

94 millions. Retenons ce chiffre. Il représente une moyenne annuelle que consolident par ailleurs les calculs de Froumenteau[110] et le rapport au jugé de l'ambassadeur vénitien Jean Correro[111]. En adoptant comme chiffre des revenus du clergé celui de 18 millions de livres, l'état ecclésiastique aurait ainsi abandonné au fisc, de 1561 à 1588, près de 20 % du fruit des bénéfices. Or, cette contribution qui, dans les années normales, n'était pas sans gêner foule de pauvres curés, fut obtenue en un temps où les troubles intérieurs empêchaient le recouvrement régulier des tributs d'église, où la dîme, qui constituait le principal revenu du clergé, accusait un rendement diminué de plus des deux tiers, autant à cause des troubles et de la mauvaise volonté des décimables que du

107. Arch. nat., G8* 1218, pièce J89.

108. Le 13 juin 1584, l'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune, remontrait au roi « que depuis vingt ans... les aliénations de temporel et secours faits » à Sa Majesté atteignaient plus de 120 millions de livres (Bibl. nat., f. fr. 23432, 2e partie, p. 45).

109. La somme totale est de 94 millions 481.257 livres 6 sols 3 deniers ([Lalourcé et Duval], *Recueil des cahiers généraux des trois ordres*, t. III, p. 27, art. 53).

110. Le total des sommes fournies par le clergé au titre des décimes, de 1550 à 1580, est évalué par Froumenteau à 124 millions de livres (ci-dessus, note 32), soit une moyenne annuelle de 4 millions. Comme le clergé, suivant cet auteur, avait un revenu net de 18 millions 200.000 livres, les décimes absorbaient donc tout près de 22 % du revenu des gens d'église.

111. Jean Correro écrivait en 1569 : « Sans compter les biens engagés ou vendus avec l'autorisation du pape, le clergé a payé, depuis 1561, 12 millions d'écus : ce qui serait peu de chose, car il en a 7 de revenus annuels, si les armées amies, aussi bien que les ennemies, ne lui avaient causé de grands dommages » (*Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 145). L'impôt levé sur les ecclésiastiques absorbait donc, sous Charles IX, un peu plus d'un cinquième, soit 21 %, du revenu des bénéfices.

caractère déficitaire des récoltes[112]. C'est le lieu de rappeler la parole que Nicolas Langelier, évêque de Saint-Brieuc, adressait au roi à l'assemblée de 1585 : « La postérité difficilement sera persuadée que le clergé de France ait pu fournir sommes si grandes et quasi inestimables »[113].

(*La fin l'an prochain.*)

Victor CARRIÈRE.

112. L'impression d'extrême misère du clergé à cette époque réclame un examen local approfondi. L'attention des historiographes diocésains ne saurait donc rester indifférente aux troubles économiques provoqués dans leur région par l'intempérie des saisons. Les phénomènes atmosphériques pendant les guerres de religion furent en général peu favorables à l'agriculture. Rappelons plus spécialement le terrible hiver de 1564 qui « dura trois mois sans lâcher » et l'année 1566 :

« Dont je vous jure par saint Georges
Qu'onques si mauvais temps ne fût. »

113. Discours de N. Langelier, le 19 novembre 1585 (*Bibl. hist. de la ville de Paris*, 550058, pièce 35, fol. 18 v°).

Le Contrôle postal après le 18 Fructidor

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DU CLERGÉ DES DEUX-SÈVRES PENDANT LA RÉVOLUTION

Il semble bien que le coup d'Etat, dit du 18 fructidor an V, par lequel le Directoire exécutif procéda non seulement à sa propre épuration, mais surtout à celle du Conseil des Cinq-Cents, ait été motivé essentiellement par une réaction anticléricale contre la nouvelle majorité catholique élue en l'an V, dont la politique tendait ostensiblement à l'abandon de toute la législation dirigée depuis 1791 contre les prêtres insermentés. Cette politique s'était réalisée avec éclat dans la loi du 7 fructidor an V qui abrogeait formellement les lois d'exception frappant les prêtres réfractaires.

Aussi, le Directoire exécutif, réorganisé par la substitution de Merlin (de Douai) et de François (de Neufchâteau) à Barthélemy et à Carnot, évincés comme complices, au moins moralement, de l'ancienne majorité parlementaire, s'empressa-t-il de prendre toute une série de mesures destinées à rétablir et à renforcer le régime sous lequel avaient si longtemps gémi les catholiques orthodoxes. La loi du 19 fructidor an V obligeaient les ministres de tous les cultes à prêter serment de « haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la constitution de l'an III ». La sanction c'était le droit pour le Directoire exécutif de déporter par des arrêtés individuels motivés les prêtres qui troubleraient dans l'intérieur la tranquillité publique (art. 24 de la loi)[1].

Enfin — et c'est là le point qui nous occupe actuellement — une circulaire du ministre de la Police générale du 22 fructidor an V, adressée aux commissaires du Directoire exécutif dans les départements, remit en vigueur les dispositions de l'arrêté du Directoire du 11 floréal an IV concernant l'ouverture des courriers. Cet arrêté, signé par Le Tourneur, Carnot et La Ré-

1. Aulard. *Histoire politique de la Révolution française*, p. 661 et suiv.

vellière-Lépeaux, prescrivait aux commissaires du Directoire exécutif près les administrations municipales où étaient situés les bureaux de poste, d'ouvrir les paquets adressés en Italie, en Espagne, ainsi que ceux qui en viendraient; dans le cas où cette correspondance serait établie avec des déportés, des émigrés, ou pourrait intéresser la sûreté publique, il y avait obligation de la saisir[2]. Le contrôle postal officiel était, cette fois, dirigé surtout contre les prêtres réfractaires. Bien différent du « Cabinet noir » qui paraît avoir fleuri sous tous les régimes, il n'avait rien d'occulte : les vérifications de courriers avaient lieu au su de tous, comme semblent l'attester les divers documents dont cette étude n'est que l'analyse, et qui sont conservés dans un petit dossier spécial de la série L supplément des *Archives départementales des Deux-Sèvres*.

La circulaire du 23 fructidor an V fut transmise dans le département aux commissaires du Directoire exécutif près les administrations municipales à la date du 27 fructidor.

Il faut indiquer ici que nous ne possédons plus qu'un très petit nombre des procès-verbaux d'ouverture de lettres dressés par ces fonctionnaires et envoyés par eux au commissaire du département, mais ce qui est venu jusqu'à nous peut nous permettre d'apprécier de quelle façon fut appliquée dans le département la circulaire du 23 fructidor.

Le 5 vendémiaire an VI, le commissaire du Directoire exécutif près l'administration de Saint-Maixent se présenta à la poste, et trois lettres lui ayant été apportées comme visées par la circulaire du ministre de la Police générale, elles furent ouvertes et lues en sa présence. L'une venait d'Anspach et était adressée par un certain Lagrange, négociant, au citoyen La Mothe-Savatte, ci-devant noble, demeurant à Breloux; une autre était adressée de Hollande par le sieur Vincent, négociant, à la veuve Claude Vincent, sa parente. « Elles ne conte-

2. Debidour. *Recueil des actes du Directoire exécutif*, t. II, p. 265. Par la délibération secrète du 11 pluviôse an IV, le Directoire exécutif avait pris les dispositions suivantes :

... Article premier. — La commission établie près les Postes et Messageries par les arrêtés ci-dessus [27 avril 1793 et 12 germinal an II] du comité de Salut public de la Convention nationale pour l'ouverture des dépêches venant de l'étranger sera composée de six membres qui seront divisés en deux sections composées chacune de trois membres et d'un secrétaire, dont l'une sera chargée de l'ouverture des dépêches venant des pays étrangers et l'autre de l'ouverture de celles destinées pour ces mêmes pays.

naient absolument rien qui put donner lieu au plus léger soupçon ou à la moindre inquiétude. » Au contraire, la troisième lettre, venant du Burgo d'Osma, en Espagne, adressée par le citoyen Neveu[3], ex-curé à Saint-Maixent, à sa cousine la citoyenne Thévenet, fut retenue parce qu'elle « annonçait de la part de ce prêtre déporté et de plusieurs autres des projets de rentrée dont il pouvait être utile que la police fut instruite ». Pour tenir lieu provisoirement de port de la lettre, il fut remis au directeur un bon de vingt sous. Le procès-verbal et la lettre furent envoyés à Niort, le 8 vendémiaire.

Quinze jours plus tard, le 21 vendémiaire, un nouveau procès-verbal indique que Tuffet s'étant transporté derechef à la poste, on lui présenta une première lettre venant de Lussaudière, signée Brossard-Lussaudière et portant pour première adresse « au Rev. M. Sollier à Auregni », et — sous l'enveloppe — pour seconde adresse « au citoyen Bierschall à Amsterdam »; comme elle ne contenait rien de suspect, on la laissa partir. Au contraire, on retint, pour l'envoyer à Niort, une deuxième lettre qui était écrite dans une langue étrangère.

Le 25 primaire suivant, le commissaire de Saint-Maixent saisit encore et envoie à Niort une lettre adressée à la veuve Brunet pour le citoyen David, boulanger à Saint-Maixent. Elle venait d'Avila, en Espagne, et était écrite par un nommé Coutrou, sergent au régiment de « Borbon ». Elle fut retenue parce qu'il y était question d'un M. de Lestortière, émigré, réfugié en Espagne, qui demandait que l'on fit savoir à ses sœurs, domiciliées aux environs de Saint-Maixent, qu'il n'attendait que d'avoir de leurs nouvelles pour aller les rejoindre.

A Thouars, le commissaire du Directoire exécutif Doré arrêta le 5 vendémiaire une lettre datée du 15 septembre 1797, de Falces, signée Boissard, et adressée à M. Turpin, marchand à Thouars, pour faire tenir à M. Charruaud, marchand à Voultegond[4]. Comme elle provenait d'un prêtre, elle fut saisie et envoyée au commissaire du département. Nous avons encore cette lettre : malgré l'abus du langage poétique qu'on affectionnait alors, elle est assez bien tournée. L'auteur y marque à la fois de la résignation et de l'espérance. Il fait quelques

3. Nous avons la lettre, mais elle n'est pas signée.

allusions assez précises à ceux de ses confrères qui, plus heureux que lui, ont pu rentrer, notamment Pisseau et Désanneau. Il demande quelques renseignements sur des amis communs. Nulle part on ne rencontre ces imprécations que certains s'attendraient peut-être à y trouver[5].

Le 9 vendémiaire, deux autres lettres furent saisies et transmises à Niort. L'une était adressée à don Thomas Izquierdo, à Cadix, mais une enveloppe intérieure portait comme suscription « Monsieur Morin, à Cadix »; elle était datée de Maulais, du 29 septembre 1797, et portait la signature de Pierre et Désirée Morin. On y trouve le passage suivant : « ... Je t'avais dit dans ma dernière que tu devrais essayer à te rendre, mais je me suis bien un peu trop pressé, car je crois qu'il n'y ferait pas bon pour toi dans ce moment-ci. Il y a à Thouars M. Rivereau qui s'est rendu et s'est présenté à la municipalité, qui leur a dit : « Messieurs, la loi de tel an m'a exporté et la loi de tel an m'a rappelé, et aujourd'hui il y en a[6] une autre que je ne connaissais pas qui me renvoie. Aussi, Messieurs, je m'en vais. » Il a cependant demandé une huitaine, et on lui a accordé, et il est parti de suite... *Je t'apprendrai que l'on va de nouveau nommer des commissaires pour viser les lettres qui passeront dans les pays étrangers...* » Cette lettre fut arrêtée comme adressée à un prêtre déporté. Ce fut également le sort de la deuxième qui venait de Navarre et était adressée à M. Lecompte, orfèvre à Thouars. Elle était datée de Falces du 18 septembre 1797 et était signée Basile. Nous ne savons qui était ce Basile, mais il était en relations avec Boissard, également réfugié à Falces, comme nous l'avons vu plus haut. Il déclarait qu'il n'avait encore rien pu déterminer à l'égard de sa rentrée, « les choses n'étant pas encore bien claires ». Il parlait d'aller à Bouillé, mais c'était à Ysernay[7] qu'il donnait,

4. Voultegond, cant. d'Argenton-Château, 12 kilom. de Bressuire.

5. Il y a aussi quelques détails sur le milieu dans lequel il vit : « ... Les grandes chaleurs échauffent excessivement l'eau. On ne peut même la boire dans les maisons sans le secours de la glace dont la ville fait, pendant l'hiver, une ample provision et que l'on vend à deux liards la livre... Les femmes y sont toujours tête-nue avec leurs cheveux longs et en tresses ou un catogan d'une épaisse touffe de très beaux rubans qui leur donne beaucoup de grâce joint à un air et un maintien fort modeste. Elles y sont comme en France babillardes. » Nous retrouverons Boissard dans d'autres lettres.

6. Le texte porte : « Aujourd'hui il y avait une autre. »

7. Sans doute Yzernay, en Maine-et-Loire, cant. de Cholet.

en principe, rendez-vous à ses correspondants. Enfin, comme bien d'autres, il s'étonnait de leur silence prolongé.

Le 16 vendémiaire, le commissaire de Thouars saisit encore une lettre d'ecclésiastique. Celle-ci venait de l'abbé Richardin, curé de Saint-Aubin. Elle était datée de Saint-Sauveur-de-Sérantes, près le Ferrol, du 19 septembre 1797 et adressée au citoyen Féret, commandant le canton d'Argenton-Château, à Vrine, près Thouars. C'est l'une des plus intéressantes que nous ayons[9]. Ici encore le désir de rentrer en France l'emporte

8. Saint-Aubin, arr. de Bressuire.

9. Voici le texte de cette lettre : « J'aurais déjà eu le plaisir de vous embrasser, mon cher Féret, si le *Moniteur français*, les gazettes étrangères, et *les nouvelles particulières qui nous viennent de toutes parts* de la France qui nous disent les nouvelles suivantes, n'eussent retardé notre départ. Tout nous annonce peu de sûreté dans notre rentrée. On nous dit qu'il y a plusieurs troubles à Paris entre le Directoire exécutif et les Cinq-Cents, que Paris est un volcan, que, à la vérité, le Conseil des Cinq-Cents a révoqué le décret et les lois contre les déportés, le 15 août, que le même jour il avait été déterminé qu'on n'exigerait ni serment, ni déclaration, ni promesse touchant les déportés, mais que le lendemain 16 on revint sur la déclaration à exiger, en proposant plusieurs formules contraires à nos désirs, dont, à la vérité, aucunes n'ont encore été adoptées, que nous espérons cependant que le vœu de nos paroissiens et la révocation du décret seront des motifs suffisants pour justifier notre rentrée et voler au secours de notre troupeau, mais que dans l'état critique où en sont encore les choses, il ne nous paraît pas prudent de retourner, puisque le décret n'est pas encore revêtu de toutes ses formes, n'ayant pas encore été sanctionné, que nous attendons encore avec impatience le moment heureux où se lèveront tous les obstacles contraires à notre rentrée pour aller manger avec vous quelques perdreaux à la crapaudine. Quoique vous me disiez par votre dernier, parvenu le 4 septembre et daté du 27 juillet, qu'ils sont très rares dans les champs, je ne doute pas malgré cela que vous ne vous en procuriez quelques-uns pour que nous ayons le plaisir de les déchiqueter ensemble ! O moment heureux ! quand arriveras-tu ?

J'ai reçu le certificat de mes paroissiens, le 19 juillet, qui est bien conditionné, mais s'il eut été visé par le département des Deux-Sèvres et le district de Bressuire ou de Thouars (comme je le désirais) il aurait beaucoup plus de force. N'importe ! j'espère qu'il me servira en cas de besoin !... Comme nous ne pourrons sortir de notre exil sans une permission générale du Conseil supérieur de l'Espagne, nous espérons tous les jours qu'on la lâchera en notre faveur. Pour lors, nous chercherons un vaisseau neutre qui ne soit en guerre avec personne pour nous transporter dans notre pays natal. Pour cela, vous me ferez le plaisir, aussitôt la réception de la mienne de me marquer si Nantes et Paimbœuf sont tranquilles, si nous ne trouverons point d'obstacles qui puissent nous priver d'aller vous embrasser aussi tôt que nous le désirerions... Quoique l'hiver s'avance à grands pas et que le temps de la navigation soit très critique, cela n'empêchera pas que nous fermions les yeux sur tous les dangers par le désir que nous avons d'aller respirer l'air de notre chère France...

Vous me ferez le plaisir de vous informer avant de me faire réponse, si mes paroissiens ont reçu une lettre de ma part datée du 1er août et m'en donnerez connaissance. Vous leur ferez mes compliments ainsi

sur tout autre sentiment, mais sans exclure pourtant le légitime souci des garanties morales et matérielles que Richardin considère comme nécessaires pour pouvoir réaliser son projet.

Le commissaire du Directoire exécutif de Bressuire, Ant. Huzé, procéda également à un certain nombre de saisies. Le 14 vendémiaire an VI, il envoie une lettre datée du 1er octobre 1797, — d'apparence tout à fait anodine — adressée au citoyen Drasbois, « marchand en blanc, à Falces, petite ville de Navarre, en Espagne ». Le commissaire possédait sans doute déjà des renseignements sur les correspondances des prêtres exilés, car « ce nom de Drasbois, dit-il, signifie en réalité Boissard, moine genovéfain, ci-devant curé de Voultegon, déporté comme réfractaire[30]. La lettre était anonyme, mais bien que la date eut été grattée, le nom de Voultegond apparaissait — et apparaît encore — très lisiblement. Huzé fait remarquer aussi qu'elle est tout entière en style figuré : le pape est désigné sous le nom de « grand ami de défunt Jean pauvre homme »; les « enfants qui se faisaient entendre par les rues » et qui « ne disent plus mot », sont les prêtres insermentés qui ont dû se cacher, etc. Huzé ajoutait qu'aucune lettre ne passerait par le bureau, en provenance ou à destination de l'étranger, sans qu'il ne l'examinât avec la plus scrupuleuse attention.

A Niort, le commissaire Noël Barré envoya eu vendémiaire

qu'à la famille Jaudonnet. J'embrasse aussi bien tendrement Jeanneton, votre épouse, et la petite Auguste, ma petite filleule. Mes compliments aussi aux personnes charitables qui penseront à moi. MM. Chessé et Marquet vous disent à tous les choses les plus honnêtes, et comme dans votre dernière vous leur souhaitiez un bon appétit et grand mal aux dents, eux en reconnaissance vous souhaitent une bonne colique.

La moisson, en ce pays-ci, est assez bonne en grains, mais très peu de vin, et comme il pleut continuellement depuis août, cela fait qu'on ne peut faire les batteries, ce qui rend le pain très cher.

Rien autre chose à vous marquer, si ce n'est qu'on débite ici, il y a déjà du temps, que nous allons avoir la paix générale. Dieu le veuille ! Si cela est, et que vous en ayez connaissance, vous m'en ferez part.

Adieu, mon bon ami ! Dieu veuille que la présente vous trouve jouissant d'une santé égale à la mienne; et suis pour la vie, en attendant le plaisir de vous embrasser.

Votre oncle et affectionné ami,

RICHARDIN, curé de Saint-Aubin-de-Baubigné.

Prompte réponse, je vous prie... Adieu, adieu. Je vais me promener pour dissiper mes ennuis.

10. Cf. *supra*. Il ajoute que depuis la pacification, la commune a été desservie par un autre prêtre insermenté resté dans le pays.

un certain nombre de procès-verbaux d'ouverture de lettres, mais tous négatifs quant aux correspondances qu'il avait mission de rechercher.

Voici tout ce que nous savons sur la première période de mise en application des instructions de fructidor an V.

Il se trouve que nous n'avons aucun procès-verbal de saisie pour la période comprise entre primaire et germinal, soit, comme il est arrivé souvent depuis, que l'existence du contrôle postal étant connue, les personnes surveillées aient pris des précautions particulières pour mettre leur correspondance à l'abri des vérifications indiscrètes, soit que les commissaires du Directoire exécutif blasés sur la continuité et la fermeté des vues de l'administration centrale se fussent rapidement relâchées de leur surveillance. Cette explication pourrait-être la bonne, car une lettre du ministre de la Police générale du 3 ventôse an VI, transmise le 27 aux commisaires du Directoire près les administrations municipales vint leur rappeler, en termes vraisemblablement sévères, les obligations qui leur incombaient; de plus les commissaires durent certifier qu'ils les avaient consciencieusement remplies. Voici la formule qui paraît avoir été adoptée dans le département : « Je, soussigné, certifie m'être transporté sans interruption depuis le 27 fructidor an V jusqu'à ce jour, en vertu des ordres qui m'ont été transmis par le commissaire du Directoire exécutif du département chez le directeur de la poste aux lettres, y avoir visité toutes les dépêches des courriers, tant de leur arrivée que de leur départ et n'avoir trouvé dans les paquets et lettres allant et venant de l'étranger, rien de contraire aux intérêts de la République. »

Des certificats conformes à ce type furent envoyés, dans les premiers jours de germinal, par le commissaire de Niort et par ceux de Melle, de la Mothe Saint-Héraye, de Bressuire. Le commissaire de Mauzé, tout en adressant à Niort le certificat demandé, attestait que toutes les lettres venant de l'étranger qui étaient passées par le bureau de poste de Mauzé étaient expédiées par des militaires servant en Italie et qu'il n'en était pas venu d'autres.

Le commissaire près l'administration municipale de Saint-Maixent affirmait que si, depuis longtemps, il n'avait pas envoyé de procès-verbaux de saisie, il n'en avait pas moins

procédé ponctuellement aux vérifications réglementaires; il s'était seulement dispensé d'envoyer des procès-verbaux négatifs. C'était sans doute le petit nombre de lettres arrêtées qui avait éveillé les soupçons du ministre de la Police générale sur le peu de suite donné à ses instructions, mais il convenait de le rassurer au moins en ce qui concernait le bureau de Saint-Maixent.

Le commissaire de Thouars disait : « Le bureau de poste du canton n'étant pas rétabli en raison de la destruction de l'endroit, je n'ai pas eu à d'occuper de cette partie... », mais il ajoutait que s'il en avait été autrement, il eut fait ce que le gouvernement exigeait.

Par contre, le commissaire de Châtillon déclarait ne pouvoir prendre d'engagement que pour l'avenir, car — chose, en vérité, singulière — il n'avait jamais vu ni connu les arrêtés du Directoire des 27 pluviôse et 11 floréal an IV. Il demandait qu'on les lui communiquât. En attendant, il transmettait les instructions à la directrice des postes (3 germinal an VI)[11].

Quelqu'ait été le fondement des reproches du ministre de la Police générale, il faut reconnaître que sa semonce du 3 ventôse eut pour conséquence de donner au contrôle postal un renouveau d'activité.

Le 7 floréal, le commissaire de Saint-Maixent arrête et saisit une letre timbrée « B. S. » et adressée à la citoyenne Modeste de Ligni, à La Règle, près Saint-Maixent, comme paraissant venir d'un membre de la famille de Ligni, émigré, qui méditait de rentrer en France. Il l'expédia à Niort le lendemain, tout en ayant soin, d'ailleurs, d'indiquer que ses soupçons pouvaient être mal fondés, mais qu'il valait mieux « pécher par trop de défiance que par trop de sécurité ».

A Niort, Noël Barré fit régulièrement ses vérifications, mais ses procès-verbaux, que nous avons en série continue depuis floréal jusqu'à fructidor, sont régulièrement négatifs.

A Bressuire, au contraire, le commissaire du Directoire exécutif, Ant. Huzé saisit dans les premiers jours de prairial, une lettre arrivée de Paris à l'adresse du sieur Queniveau, à

11. La directrice des postes ignorait tout de l'existence du contrôle postal, car elle se refusa énergiquement à laisser le commissaire du Directoire procéder aux vérifications prescrites. Il dut signaler cette opposition inattendue, en insistant à nouveau pour que les arrêtés demandés lui fussent envoyés.

Brétignolles[12]. En fait, Huzé, dont nous avons vu déjà plus haut une manifestation de zèle et d'esprit d'initiative, avait, en la circonstance, nettement dépassé ses pouvoirs, les arrêtés du Directoire ne visant que la correspondance avec l'étranger. Aussi, avait-il soin, dans son rapport au commissaire du département, d'exposer longuement ses vues sur la nécessité de surveiller non seulement les lettres de cette catégorie, mais encore celles qui circulaient à l'intérieur. Il exposait ensuite qu'il s'agissait de Gueniveau, prêtre réfractaire, âgé de trente-quatre ans, précédemment vicaire à Courlay[13], naguère un des premiers avec Texier[14], à lever la bannière de l'insurrection. Rentré à l'amnistie dans la commune de Brétignolles où il exerçait son ministère, il avait gardé ses sentiments « liberticides », à tel point qu'il avait refusé le serment exigé par la loi du 19 fructidor an V, et depuis n'était resté visible que pour ses partisans. Néanmoins, comme il était sûrement caché dans la commune où il faisait tout le mal possible, et qu'il fallait au surplus le considérer comme parfaitement capable d'écrire des lettres criminelles, le commissaire avait cru nécessaire, bien entendu « sans donner d'extension à la loi », de retenir la lettre qui lui était adressée. Huzé terminait en demandant qu'on lui fît savoir si on l'approuvait ou non.

Il faut croire que ces observations ne furent pas sans frapper l'esprit du commissaire près le département, car le 7 prairial an VI, il transmettait à son tour au ministre de la Police générale la lettre adressée au curé Gueniveau. Il montrait la même défiance que son subordonné, insistant sur tout ce qu'il y avait de louche à ses yeux dans le fait d'aller chercher en Vendée de semblables abonnés à une « feuille économique » qui se publiait à Paris[15]. Il insinuait que le ministre pourrait peut-être demander des éclaircissements à l'expéditeur du prospectus, le sieur Bourlotton.

12. Brétignolles, arr. de Bressuire, à 10 kilomètres O. de Bressuire.
13. Courlay, arr. de Bressuire, à 9 kilomètres S.-O. de Bressuire.
14. Sur Texier et Gueniveau, cf. Drochon, *La Petite église, passim.*
15. « ... *Cette confiance,* dont on se promet de se rendre digne dans la rédaction de cette *feuille économique* où parmi toutes les qualités que les rédacteurs se supposent, ils semblent avoir dédaigné de faire mention de leur civisme. Cette *sagesse invariable* dont on prend l'engagement de ne pas se départir, ce ton mystérieux enfin dont on se glorifie de l'*identité de principes* par lesquels on se trouve lié avec les correspondants de celui dont on recherche l'abonnement, ne sont-ils pas autant de circonstances propres à faire naître les soupçons ?... »

Passé l'an VI, nous n'avons plus que de très rares indications au sujet de l'activité du contrôle postal; bien plus, nous ne savons absolument rien sur les saisies opérées dans les centres importants, Niort, Saint-Maixent, Bressuire, Parthenay, Thouars, etc.

En pluviose an VII, le commissaire près l'administration municipale d'Airvault envoie au citoyen Tuffet, commissaire central, une lettre provenant d'un émigré, originaire du canton de Mirbeau, nommé de Poligny, frère du ci-devant grand sénéchal de Poitou, laquelle lettre était adressée à une femme de la « ci-devant caste nobilière ». Cette femme, disait-il, peut évidemment souhaiter le retour des émigrés, mais on ne croit pas qu'elle entretienne avec eux des relations criminelles, pour leur faire passer des fonds. Néanmoins la lettre a été saisie parce qu'il y est question de Crimière, fameux négociant de Tours, dont le frère est marchand à Poitiers : il a la réputation d'avoir « l'âme très compatissante », et comme, sous couleur de relations commerciales, « il est homme à se prêter pour faire passer du numéraire aux ennemis de la Patrie », il conviendrait de le surveiller de près.

Le 15 ventôse, le même commissaire d'Airvault saisit une lettre venant de Milan et adressée à « la citoyenne Effeucars, née Martignoni, Averné, Poitou ». Cette lettre avait été transmise à Airvault, en raison de l'existence sur le territoire de la commune d'une maison noble, dite de Vernay. Le commissaire avait cru devoir l'arrêter, d'abord parce qu'elle était écrite en italien, puis parce qu'il n'y avait au château de Vernay personne qui portât le nom indiqué. En l'envoyant au commissaire central, il prenait soin d'indiquer que si, à la traduction, rien de suspect n'apparaissait dans la missive, il conviendrait de faire les recherches sur cet « Aversné » pour ne pas priver une famille des renseignements qu'elle contenait au sujet d'une affaire de testament[16]. Le commissaire d'Airvault profitait de l'occasion pour donner l'assurance qu'il surveillait avec soin la circulation des journaux dans son « arrondissement », mais qu'il n'en avait trouvé aucun qui fut prohibé.

Enfin, pour clore le dossier, nous avons du 21 thermidor an VII, une note du commissaire de Coulonges par laquelle

16. Le commissaire central des Deux-Sèvres la transmit le 29 à son collègue de la Vienne.

il transmettait au commissaire du département une lettre venant de Ludensheid, en Prusse, adressée par un sieur André Bourdin, à sa fille, domiciliée à Saint-Gois, commune d'Ardin[17]. C'était un domestique qui, attaché depuis vingt ans au service d'un maître dont il n'avait qu'à se louer, s'était cru obligé par la reconnaissance à émigrer avec lui en 1790 ou 1791; depuis, le gentilhomme étant tombé dans la misère et ne pouvant plus nourrir son valet, celui-ci avait dû le quitter pour se procurer des moyens d'existence. Mais il gardait pour son coin natal un attachement que les années n'avaient pu détruire et, désireux de revoir sa famille, il demandait qu'on essayât de lui faire délivrer des passeports... Malgré ce que cette situation personnelle pouvait présenter d'intéressant, les instructions furent appliquées avec rigueur et la famille Bourdin ne reçut jamais la lettre de son chef.

En somme, ces vérifications par l'autorité administrative du contenu de la correspondance privée ne paraissent pas avoir donné de très gros résultats, au point de vue de la police générale. On empêcha ou on retarda le retour de quelques prêtres exilés ou déportés; on sut avec quelles personnalités du département ils étaient demeurés en relations, mais rien n'indique qu'on ait trouvé des traces de complots ou simplement de ramifications à l'étranger des mouvements en préparation ou en activité dans la Vendée militaire. Il ne faut pas s'en étonner : l'existence du contrôle postal était connue, et à supposer que les insurgés fussent en communication avec des prêtres ou des gentilhommes déportés, ils devaient éviter de se servir de la poste aux lettres. Aussi, celles que nous avons ne nous montrent-elles guère que des âmes nostalgiques mais tranquilles, souffrantes mais résignées, avec çà et là cet accent de fermeté joyeuse dans le malheur dont la période révolutionnaire est fertile.

Séverin CANAL,
archiviste de Tarn-et-Garonne.

17. Sans doute Saint-Goard, comm. d'Ardin, arr. de Niort.

BULLETIN CRITIQUE

Jean Brunhes et Camille Vallaux. — *La Géographie de l'Histoire, Géographie de la paix et de la guerre sur terre et sur mer.* — Paris, Alcan, 1921. In-8° de II-716 pages, avec 36 cartes. Prix : 40 francs.

Jean Brunhes et Pierre Deffontaines. — *Géographie humaine de la France.* Deuxième volume : *Géographie politique et géographie du travail.* Forme le tome II de l'*Histoire de la Nation française,* publiée sous la direction de Gabriel Hanotaux. — Paris, Plon, 1926. In-4° de 652 pages, illustrations.

Il pourrait sembler, au premier coup d'œil, que les deux ouvrages de M. Jean Brunhes, que nous réunissons, malgré leur différence de date, dans le même compte rendu, à cause de la parenté des matières traitées, n'intéressent guère l'histoire ecclésiastique. Les points de vue particuliers de nos études n'y tiennent pour ainsi dire aucune place, les auteurs se mouvant sur un terrain complètement différent; tout au plus pourrait-on relever ici ou là quelques détails qui sont de notre gibier, et dont nous pouvons faire notre profit; encore sont-ils présentés si rapidement au passage, et d'ordinaire avec si peu de développement, que la récolte au total est assez maigre. Mais ce n'est pas ainsi, je crois, que nous devons apprécier de pareils livres, et leur utilité, pour nous, comme on pouvait s'y attendre, pour peu que l'on connaisse M. Jean Brunhes et son rare mérite de géographe, dépasse de beaucoup ces considérations par trop sommaires.

Quand on a démontré que la *Géographie de l'histoire* ou la *Géographie humaine de la France* ne sont pas proprement des livres d'histoire ecclésiastique, on n'a rien fait du tout qu'enfoncer une porte ouverte. Après quoi il faut bien reconnaître que, l'historien ecclésiastique étant d'abord un historien tout court, des ouvrages qui apportent à l'histoire générale, en lui fournissant un solide point d'appui géographique, une contribution de haute valeur, ne sauraient lui être indifférents, et que le profit qu'il en peut retirer, pour être indirect, n'en est pas moins très appréciable. Ils nous rendent le service de nous rappeler que les faits historiques ne se produisent pas dans l'abstrait, mais qu'au contraire ils sont enga-

gés dans une série continue de circonstances complexes. Il ne s'agit pas d'établir en histoire un déterminisme qui méconnaîtrait la liberté des agents humains, voire leurs caprices, qu'un historien est bien obligé de constater; mais, entre un déterminisme trop rigoureux et une histoire coupée de ses bases géographiques, il y a une belle marge. Garder ce juste milieu n'est pas toujours facile : il s'agit de ne pas méconnaître la valeur explicative des interprétations géographiques, de leur donner même la plus grande précision que puisse recevoir une interprétation de cet ordre, et, en même temps, de faire ressortir comment cette explication n'est pas nécessitante, comment les hommes restent maîtres de faire évoluer autrement la série des faits historiques, tout en se pliant en fait, sans l'avoir cherché et parfois sans s'en rendre compte, aux plus assurées de ces « lois ». Or, c'est là une question de nuance, et l'écart est aisé à commettre. M. Jean Brunhes et ses collaborateurs ont beau s'appliquer à marcher sans faux pas sur cette corde raide, leurs formules les plus prudentes, dans toute la mesure où elles se donnent pour une « explication » des conditions où s'est déroulée l'histoire, n'en restent pas moins un peu rigides, puisqu'elles sont des « formules ». Et si l'on compare à la *Géographie de l'histoire* un livre également suggestif, *La Terre et l'évolution humaine*, introduction géographique à l'histoire, par M. Lucien Febvre, on voit l'auteur partagé curieusement entre deux sentiments quand il s'agit de l'œuvre de M. Jean Brunhes : éloges pour s'être affranchi dans une large mesure du déterminisme de Ratzel, le fondateur allemand de l' « anthropogéographie »; reproches plus fréquents pour avoir laissé subsister encore trop de ce malencontreux déterminisme (et aussi pour s'être attaché à des éléments de classification d'ordre par trop différent et d'importance parfois secondaire). Et, bien que M. Febvre propose à la géographie humaine un programme sagement « modeste », il n'en reste pas moins que M. Febvre, comme M. Brunhes, est bien obligé, s'il veut traiter son sujet, de formuler quelques « lois », dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles provoquent utilement la réflexion et que l'historien sera mieux à même d'interpréter les faits si complexes dont il s'occupe quand il les aura ainsi replacés dans leur cadre géographique. C'est pour sa culture générale d'historien, pour sa formation méthodique, que l'historien ecclésiastique, comme ses confrères, recourra fructueusement aux livres dont il est question en ce moment; et ce profit vaut bien la provision plus ample d'informations proprement « ecclésiastique » que peuvent nous apporter des travaux plus directement orientés dans le sens de notre discipline à nous.

Il est d'ailleurs facile de souligner, dans le tome II de la *Géographie humaine de la France*, plus d'un passage qui est nôtre; et cela n'a rien de surprenant, puisque cet ouvrage a été expressément destiné à servir d'introduction à un vaste exposé d'histoire. Non seulement le rôle bien connu de l'église centre de développe-

ment de la cité comme du village, ou de l'abbaye centre de culture en même temps que protection pour le pays (on marque même une fonction plus modeste : les abbayes développant la pisciculture, pour approvisionner les religieux astreints au maigre), ou encore l'importance historique des pélerinages, si bien mise en lumière par les beaux travaux de M. Bédier, sont soulignés ici, avec des exemples caractéristiques; mais, en toute occasion, sont marqués avec soin les moindres points de rencontre entre les disciplines, et ces notes rapides sont riches d'enseignement.

Une disposition nouvelle, adoptée à mainte page de ce volume, et permettant de l'allonger considérablement tout en aérant l'ensemble et en marquant plus nettement la dépendance des parties, donne à ce tome de l'*Histoire de la Nation française* un aspect un peu inattendu : on a souvent recours au petit texte, interrompant la typographie habituelle, pour présenter à l'aise des exposés de détail; et c'est une innovation heureuse, cette différence de caractère ne contribuant pas moins que l'illustration à éclairer les vastes pages in-quarto : car tout ce qui est clarté pour l'œil le devient aisément pour l'esprit. « Notre ambition, écrivent MM. Brunhes et Deffontaines, serait que notre ouvrage ne fût pas seulement une normale introduction à une plus précise connaissance de la France et de l'histoire nationale, mais un très modeste « Discours de la méthode géographique », suggérant des recherches nouvelles et même des figurations neuves. » Ces « figurations », ces cartogrammes de toute sorte, si ingénieusement disposés, ne seront pas la partie la moins suggestive de leur travail : qu'il s'agisse des villes, des villages, des églises, châteaux, ponts ou monuments divers qui donnent au paysage français sa physionomie humanisée, des routes, des frontières ou des ports, ou des mille et une manifestations du travail humain auquel les auteurs ont bien fait de réserver une partie distincte. Ce qu'on appelait avant eux *géographie économique* ou *géographie sociale* gagne ainsi beaucoup à être présenté comme *géographie du travail*, et en reçoit une lumière plus exactement distribuée.

Je crois que ce bel ouvrage sera longtemps entre les mains des historiens, avec le *Tableau de la géographie de la France* de Vidal de la Blache, un livre de travail quotidien. Et le fait même que M. Brunhes a pu trouver auprès d'un de ses disciples, comme pour la *Géographie de l'histoire* auprès de M. Vallaux (qui est lui-même un maître) une collaboration qui se fond si bien avec son propre travail, montre bien que ces idées arrivent à leur maturité et servent de guide aujourd'hui à la besogne de toute une école. M. Brunhes peut en être fier.

L'illustration du tome II de la *Géographie humaine de la France* est dans son ensemble une des plus heureusement réalisées de la série entière. MM. Méhaut et Wybo, qui ont dessiné presque toute l'illustration en noir (Auguste Lepère n'en avait avant de mourir préparé que quelques pages, d'ailleurs fort belles) ont donné de

nombreuses figures bien choisies et bien traitées. Hors texte, on remarquera particulièrement une reconstitution, par Hofbauer, du Paris du IXe siècle[1].

René AIGRAIN.

Louis HALPHEN. — *Les Barbares, des grandes invasions aux conquêtes turques du XIe siècle* (Tome V de Peuples et Civilisations. Histoire générale publiée sous la direction de Louis HALPHEN et Philippe SAGNAC). — Paris, F. Alcan, 1926. In-8° de 393 pages. Prix : 40 francs.

On ne saurait reprocher à ce volume de ne pas tenir la promesse qui est contenue dans son titre. Partant de cette constatation que l'histoire de l'Europe, du Ve au XIe siècle, « est dominée par un fait devant l'importance duquel tout le reste s'efface, la mainmise des Barbares sur le monde », M. Halphen a eu pour préoccupation dominante d'expliquer le mécanisme des invasions qui ont successivement déferlé sur l'Occident et sur l'Orient, depuis celle des Germains jusqu'à celle des Turcs Seldjoucides, et de déterminer en quoi ces incursions des Barbares ont transformé la physionomie des pays qui avaient autrefois constitué l'Empire romain. Tout son livre est subordonné à cette conception qui lui imprime une vigoureuse et très prenante unité. Aussi, quoiqu'il appartienne à une collection d'histoire générale que dirige l'auteur, en collaboration avec M. Ph. Sagnac, il ne faut pas y chercher une narration complète et rigoureusement équilibrée des événements inclus dans les sept siècles qu'il embrasse; de propos délibéré, M. Halphen a laissé tomber un bon nombre de faits qui lui paraissaient secondaires, pour ne retenir que ceux qui, directement ou indirectement, se rattachaient à l'histoire des invasions et des peuples barbares.

Sur ces diverses invasions, M. Halphen a écrit des pages qu'on peut, à bon droit, considérer comme définitives. Personne avant lui n'en avait décrit avec autant de précision et d'exactitude les phases successives et les causes souvent complexes; les mouvements de flux et de reflux qui se sont succédé du Ve au XIe siècle, ont été démêlés par lui avec une netteté tout à fait remarquable. Sans doute on avait déjà le sentiment que c'était au fond de l'Asie qu'il fallait aller chercher les causes premières de l'ébranlement des peuples qui se sont rués sur l'Empire romain d'abord, puis sur

1. Notons une promesse que, si je ne me trompe, les éditeurs de l'*Histoire de la Nation française* font pour la première fois : ils avaient annoncé au début une Histoire diplomatique *et coloniale* de la France ; aujourd'hui ils annoncent (voir p. 219, note 2), pour faire suite à leur grand ouvrage, une *Histoire des Colonies* en plusieurs volumes.

les autres empires qui se sont édifiés par la suite, mais jamais la preuve n'avait été aussi clairement faite. C'est au sein même de la Chine que se déroule le prélude du grand drame du ve siècle, lorsque les Huns, harcelés par les hordes toungouses des Sien-pi, poursuivis par les Jouan-Jouan et les Tibétains, sont obligés de prendre le chemin de l'Ouest où ils se heurteront aux tribus germaniques des Goths qu'ils pousseront devant eux. C'est de même l'Asie qui verra, au vi^e^ siècle, sur les ruines de la domination des Jouan-Jouan et des Hephthalites, la formation de la puissance des Turcs qui feront fuir devant eux les Avars et les Perses, en attendant qu'ils viennent eux mêmes faire trembler les peuples riverains de la Méditerranée.

En élucidant tous ces points, encore enveloppés de quelque obscurité, le livre de M. Halphen, quoique s'adressant surtout au grand public, rendra également service aux érudits qu'il met au courant des derniers résultats de la science. Cette forte et puissante synthèse vaut en effet par l'ampleur et la sûreté de l'information en même temps que par l'extrême rigueur de la méthode adoptée dans le choix des faits. Avec un scrupule, qu'on pourra trouver parfois un peu excessif, M. Halphen a banni de son exposé non seulement les légendes manifestes qui pullulent pour la période qu'il étudie, mais même tous les faits qui ne lui paraissent pas sûrement établis. C'est ainsi qu'il fait remarquer, dans son introduction, qu'il a volontairement renoncé à décrire l'organisation politique et sociale et les mœurs des Germains au milieu du ive siècle. De même, certains de ses lecteurs ne manqueront pas d'être surpris par la brièveté, également voulue, du chapitre sur la conquête de la Gaule par les Francs où ne figurent pas certains événements considérés jusqu'ici comme tout à fait classique : ce silence se justifie sans doute par les conclusions, que d'aucuns auront trouvées un peu sévères, de l'article consacré par M. Halphen, dans les *Mélanges*, récemment offerts à M. Ferdinand Lot, à *Grégoire de Tours historien de Clovis* et qui tend à diminuer l'autorité du célèbre chroniqueur. Peut-être, pour se garder pur de toute légende, M. Halphen va-t-il un peu loin dans cette voie et écarte-t-il trop délibérément des faits qui, tout en étant enveloppés de détails fort sujets à caution, restent historiques dans leur ensemble. Parce que Grégoire de Tours est un apologiste, faut-il considérer comme inexistant tout ce qu'il rapporte du baptême de Clovis ou encore, sous prétexte que l'histoire des évêques et des moines des ve, vi^e^ et viie siècles a été fortement défigurée par les hagiographes, faut-il tenir pour nulle leur action politique et économique dans la Gaule barbare ? Le silence gardé par M. Halphen sur les « défenseurs des cités » ou sur le rôle d'un saint Colomban qui ne donne lieu qu'à une brève mention, inclinerait peut-être vers cette conclusion qui serait, on en conviendra, quelque peu exagérée.

La conception même du volume a entraîné d'autres omissions

dont nous aurions mauvaise grâce à faire grief à M. Halphen, étant donné les éloges tout à fait mérités que cette conception lui a valus de notre part. Nous ne saurions donc nous étonner que, préoccupé avant tout de décrire le mécanisme et les effets des différentes invasions, il n'ait pas cru nécessaire de s'attarder sur les querelles religieuses qui ont joué un si grand rôle en Orient depuis le concile de Chalcédoine jusqu'au schisme de Michel Cérulaire ou de décrire avec quelque détail la civilisation byzantine. Tout au plus serions-nous tenté de trouver parfois son plan un peu trop exclusif. Quelle que soit l'importance de la « mainmise des Barbares sur le monde », il y a un autre fait aussi important pour la formation de la civilisation médiévale : c'est la persistance, lors de l'effondrement de l'Empire romain, du christianisme qui, à son tour, a conquis les Barbares et s'est adapté à l'organisation nouvelle du monde. L'unité romaine a disparu, après la tourmente des invasions, mais, en dehors des pays conquis par l'Islam, l'unité chrétienne a survécu, et ce fait explique pour une large part la physionomie du monde du ve au xie siècle. A l'époque des croisades, il y aura, en face de l'Islam, une chrétienté qui aura conscience d'elle-même. Comment et par quelles étapes s'est-elle formée ? Quels aspects successifs a-t-elle revêtus et autour de quels points de ralliement s'est-elle groupée ? Par quelles crises a-t-elle passé ? C'est là ce qui n'apparaît pas toujours suffisamment dans le livre de M. Halphen. En face des Barbares nous aurions aimé à voir d'un peu plus près comment le vieux monde a réagi et comment il a utilisé les conditions nouvelles qui lui étaient faites.

Il n'y a pas lieu toutefois d'exagérer ce regret. Au moment où se multiplient les collections d'histoire générale, il est bon que chacune d'elles ait sa physionomie caractérisée et soit pour ainsi dire centrée sur l'un des grands événements de l'histoire du monde. M. Halphen a eu cette préoccupation et on ne saurait assez l'en féliciter.

Augustin FLICHE.

A. de BOÜARD. — *Actes et lettres de Charles Ier, roi de Sicile, concernant la France (1257-1284). Extraits des Registres Angevins de Naples.* — Paris, E. de Boccard, 1926. In-8° de VIII-413 pages.

Dans les registres de Charles Ier d'Anjou, encore si considérables malgré les mutilations subies, bon nombre de documents intéressent la France. M. de Boüard a eu la bonne idée d'en former un recueil. L'entreprise n'allait pas sans difficultés; il y avait des questions préalables de méthode à résoudre. D'abord quels documents devaient y trouver place ? Ceux qui concernent des Fran-

çais ? ou bien ceux qui devaient produire leur effet en France ?[1]. Dans le premier cas, le recueil aurait été immense, étant donné le nombre considérable de Franco-Provençaux qui ont accompagné ou rejoint Charles d'Anjou en Italie et ont rempli son administration. M. de Boüard a très sagement adopté, en principe, le second parti, excepté quelques pièces relatives à des collectivités, par exemple aux comptoirs des marchands marseillais à Messine ou à Syracuse. Fallait-il, d'autre part, publier *in extenso* ? Là encore la brièveté s'y opposait, et il faut avouer que beaucoup de ces pièces ne le méritaient pas. M. de Boüard n'a donné le texte même que des pièces les plus importantes ou dont les formules étaient curieuses. Ailleurs, il s'attache à mettre en relief le dispositif, en utilisant le plus possible le texte original. Enfin, l'ordre chronologique s'imposait, puisqu'on n'a plus que des fragments des registres originaux, et que le désordre de l'enregistrement primitif a été aggravé encore par de maladroites reliures. En tout, le recueil comprend environ 1.139 pièces (il y en a qui, on ne sait pourquoi, ne sont pas numérotées). Elles sont très inégalement réparties dans le temps; beaucoup plus nombreuses pour le milieu que pour le commencement et la fin du règne : 941 de 1270 inclus à 1280 inclus, et 198 de 1265 à 1269 et de 1281 à 1284. Il s'agit sans doute d'un simple hasard de conservation.

L'édition a été faite avec le soin qu'on pouvait attendre de M. de Boüard. Bien rares sont les passages où l'on est accroché par une difficulté qui fait supposer une erreur de lecture ou d'impression[2].

Que nous apprend la publication ? Peu de chose en somme sur l'histoire politique générale (quelques documents sur le procès engagé par Charles d'Anjou en revendication de la succession d'Alfonse de Poitiers, et surtout sur sa guerre avec Gênes). Beaucoup de choses sur son administration, très active, très attentive aux détails, déjà très « paperassière »; beaucoup de renseignements sur les institutions locales de la Provence, de certains de ses bourgs ou de ses villes (ainsi Draguignan, Hyères, Digne, même Marseille; un curieux détail d'ordre social, au n° 992, sur les « plébéiens » de Draguignan qui se font indûment armer chevaliers pour éviter les tailles; le comte réprime cet abus et se réserve à l'avenir le droit de conférer la chevalerie aux gens de cette classe); — bien des détails qui permettent de préciser la carrière de tels personnages plus ou moins marquants; — quelques pièces témoignent d'efforts méthodiques pour attirer des

1. Nous prenons, bien entendu, le mot France au sens actuel, en y comprenant la Provence.

2. Une correction, p. 282, nous paraît inutile et peu heureuse. Il s'agit du cardinal Simon de Sainte-Cécile. Le ms. l'appelle *Symon de Tyrone*. M. de Boüard corrige en Symon de *Brione*. Je crois qu'il faut bien : *Tyrone, Turone;* Simon de Tours. C'est un nom qui lui est souvent donné, parce qu'il avait été trésorier de Saint-Martin de Tours.

Provençaux en Italie, et notamment pour repeupler Lucera. C'est peut-être surtout l'histoire économique qui trouvera son compte. Un très grand nombre d'actes concernent les grandes banques et maisons de commerce italiennes, très protégées par le comte, à quelques-unes desquelles il concède ou il vend de fructueux monopoles; d'autres nous renseignent sur le droit et les usages maritimes; sur certaines industries et certains commerces (deux curieux documents sur la pêche du corail); — beaucoup d'autres sur la perception et l'administration de la dîme concédée à Charles d'Anjou en vue de l'expédition de Sicile : la levée en a traîné pendant des années; elle a donné lieu à un interminable conflit avec les Cisterciens, qui prétendaient en être exempts.

Quant à l'histoire religieuse, qui nous intéresse particulièrement ici, les pièces données par M. de Boüard nous renseignent sur la condition des juifs; dans l'ensemble Charles d'Anjou les traite bien et les protège plutôt contre les vexations des autorités locales ou des inquisiteurs; son mot d'ordre est : pas de changement dans leur condition. En particulier il tend à les dispenser du port de la rouelle (curieuse lettre sur une « excommunication » lancée contre un juif). D'ailleurs aucune hostilité de principe contre l'Inquisition; Charles d'Anjou la protège en Provence, en Lombardie (une pièce constate que la Lombardie tendait à devenir un lieu de refuge pour les hérétiques. Des renseignements sur l'histoire d'un certain nombre d'établissements ecclésiastiques (ainsi sur les relations des évêques de Digne et de Grasse avec les habitants de leurs villes épiscopales). Beaucoup de présentations à des bénéfices faites par Charles Ier nous montrent combien son droit de patronage était étendu. Le n° 672 donne un curieux exemple de pèlerinage expiatoire et de croisade imposé comme satisfaction à une partie lésée par un meurtre. — Mandement de 1276 par lequel Charles permet de couper dans ses bois du comté de Tonnerre assez de bois *ad cooperiendum tres voltas* de la célèbre église de Saint-Urbain de Troyes.

En résumé, M. de Boüard nous a apporté une riche mine de renseignements variés et qu'on exploitera d'autant plus facilement que le livre est accompagné d'un index dressé avec soin.

E. JORDAN.

H.-X. ARQUILLIÈRE. — *Le plus ancien traité de l'Eglise. Jacques de Viterbe. De regimine christiano (1301-1302)*. Etude des sources et édition critique. — Paris, G. Beauchesne, 1926. In-8° de 314 pages. Prix : 40 francs.

Jacques Capocci, né à Viterbe, à une date encore impossible à déterminer, vint à Paris en 1281. Maître de l'Université en 1293,

il ne retourna en Italie qu'en 1302, pour prendre possession de l'archevêché de Bénévent. Quelques mois plus tard, Boniface VIII, à la prière de Charles II, le nommait archevêque de Naples, où il mourut en 1308.

C'est dans les derniers mois de son séjour en France que Jacques de Viterbe avait publié son *De regimine christiano*. Ce traité méritait certainement de revoir le jour, par son importance théologique et historique. Il intéresse au premier chef l'ecclésiologie. Toute la première partie n'est autre, en effet, qu'un essai d'une théorie de l'Eglise. La méthode déductive que Jacques emploie part du concept fondamental de royaume. Puisque, d'après l'Ecriture, l'Eglise est un royaume glorieux, elle devra posséder les caractères de tout royaume glorieux. Elle sera donc légitime, antique, bien ordonnée, unie, juste, étendue, riche, forte, pacifique, durable. Ces caractères sont d'ailleurs réductibles — et Jacques le constate — aux quatre notes du symbole de Nicée-Constantinople. On voit déjà le mérite de l'auteur. Tandis que ses contemporains ne distinguaient pas entre le pape et l'Eglise et étudiaient celle-ci à travers celui-là, Jacques de Viterbe arrête d'abord sa pensée sur l'Eglise. Sans doute, son traité contient encore bien des imperfections, des ignorances, des tâtonnements. Sans doute encore, il subit trop l'influence de son époque dans le commentaire des textes scripturaires. Mais c'est déjà beaucoup qu'il soit arrivé à cette ébauche de synthèse qui remplit toute la première partie de son traité, tentative d'ecclésiologie, notons-le en passant, qui a échappé à des historiens aussi avertis que Finke et que Scholz et que M. Arquillière a eu le mérite de mettre en lumière le premier.

Comme le théologien, l'historien des idées sera intéressé par ce traité. Car il représente un des moments de la pensée théocratique. En 1301, nous sommes à l'une des phases les plus aiguës du conflit entre la papauté et la monarchie française. La bataille des pamphlets fait rage. Les thèses opposées s'entre-choquent avec violence. Un Gilles de Rome dénie toute légitimité aux pouvoirs temporels non reconnus par Rome. Le pape est, en droit, le propriétaire du monde entier. Un Pierre Dubois, par contre, proclame que le roi de France est empereur dans ses Etats et que leur administration ne relève que de lui-même. Jacques de Viterbe trouve une *via media*, non par habileté ou flatterie, mais parce que son esprit est situé au confluent de deux influences : l'influence augustinienne et l'influence thomiste. Il tente enttre les deux une harmonisation difficile, sinon impossible. Dans son *Introduction*, M. Arquillière les distingue et fait la part de ce qui revient à chacune d'elles. Son étude est là d'une pénétrante sagacité. Il précise en passant ce que n'avait pas indiqué Hauck, à savoir comment le pouvoir temporel des papes était sorti de leur puissance spirituelle. C'est un résultat inattendu, mais logique pourtant, des idées de justice et de paix. Ces idées dominent encore

et imprègnent tout le traité de Jacques de Viterbe. Elles sont pourtant limitées dans leur champ d'application par l'influence aristotélicienne et thomiste qui peut se résumer, en gros, dans la reconnaissance du droit naturel de l'Etat. C'est ainsi que ne confondant pas ou n'absorbant pas la nature dans la grâce, Jacques de Viterbe n'appelle pas l'Empire romain un vaste brigandage; ainsi qu'il ne dénie pas toute légitimité aux royaumes païens; ainsi enfin qu'admettant le droit naturel pour fondement de l'Etat, tout en reconnaissant que le Souverain Pontife domine toutes les juridictions, il en vient à cette solution subtile de leurs rapports : le pouvoir temporel a une inchoation dans l'inclination naturelle, mais il ne reçoit sa forme que de la puissance spirituelle. D'où la valeur nouvelle, et comme métaphysique, de l'onction royale.

On aperçoit, par ces trop brèves indications, tout l'intérêt du traité. Si nous ajoutons que l'édition critique a été établie d'après les trois manuscrits les plus anciens, indépendants entre eux, les mss. 4229 et 4016 de la Bibliothèque nationale et le *codex Vat. lat.* 9612 découvert récemment par l'éditeur lui-même, on ne pourra que le louer d'avoir entrepris et mené à bien ce travail qui rend inutile l'édition de Perugi, donnée à Rome en 1914 d'après une seule copie. Souhaitons que M. Arquillière nous donne bientôt d'autres travaux du même genre, en attendant ceux que préparent sous sa direction quelques-uns de ses meilleurs élèves.

U. Rouziès.

G. Constant. — *Concession à l'Allemagne de la communion sous les deux espèces. Etude sur les débuts de la Réforme catholique en Allemagne (1548-1621).* — Paris, E. de Boccard, 1923. 2 vol. in-8° de XII-1160 pages.

Cette remarquable étude, qui valut à son auteur le titre de docteur ès lettres, en Sorbonne, est divisée en deux tomes paginés l'un à la suite de l'autre, le premier de I-XII-1 à 769, le second, de 770 à 1160 (ce dernier est réservé aux pièces justificatives et aux tables). Ces deux tomes constituent ensemble le fascicule cent vingt-huitième de la « *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome* », publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique.

Tout le monde connaît la haute valeur scientifique de cette Bibliothèque. Le fascicule 128 ne déparera pas la collection. Sous un titre volontairement limité, l'auteur nous donne un tableau extrêmement net des problèmes qui se posaient au début de la Réforme, des partis en présence et des solutions esquissées pour chacun de ces problèmes.

Après avoir jeté un coup d'œil rétrospectif sur la question de

la Communion sous les deux espèces et rappelé les troubles suscités en Bohême, au temps de Jean Huss, par cette question, M. Constant nous montre qu'avec le protestantisme l'agitation autour du « calice laïque » a recommencé, en Bavière, comme en Allemagne et en Bohême. Sans attendre la permission de Rome, des populations entières se sont mises à pratiquer la communion sous les deux espèces. Le mouvement a pris tellement de puissance que de bons esprits en arrivent à se persuader que si l'on accordait le « calice » à certaines populations allemandes, on couperait court aux progrès du luthéranisme.

A la question du « calice laïque », se trouve du reste mêlée, dès le principe, celle du « mariage des prêtres ». Après tout, disaient les hommes d'Etat catholiques préoccupés de ces questions en Allemagne, il ne s'agit que de points de discipline. Le dogme est entièrement hors de cause. Ne serait-il pas avantageux de conserver à l'Eglise et à la vraie foi des populations entières, en faisant le sacrifice de pratiques introduites par la tradition, mais n'intéressant la foi elle-même à aucun degré ?

M. Constant passe en revue les partisans des concessions, ce qu'il nomme « le parti modéré ou de la conciliation » : l'empereur Ferdinand Ier, catholique fervent, son fils Maximilien, dont l'esprit est au contraire fort douteux, les conseillers de l'empereur, Seld et Gienger, que Janssen a représentés à tort comme des cryptoluthériens et qui étaient en réalité, comme le prouve M. Constant, d'excellents catholiques, Zasius et Staphylus, qui ne leur cédaient en rien. Ce parti avait ses théologiens. Plusieurs évêques en admettaient les opinions. Le duc Albert V de Bavière lui donne son adhésion. Et ce qui lui ouvre des espérances de succès, c'est que le pape Pie IV, successeur de l'austère Paul IV, est disposé à prêter une oreille favorable à ses requêtes.

Mais en face de lui se dresse un « parti intransigeant ».

Celui-ci estime que les concessions seraient inutiles, que le mal est plus profond, que toute marque de faiblesse encouragerait au contraire l'hérésie, que le salut de l'Eglise ne viendra pas d'un relâchement de sa discipline, mais d'un retour à la rigueur et à la ferveur de l'Eglise primitive.

Sans doute, la concession du calice n'aurait pas en soi une très grande importance, mais dans l'esprit de ceux qui la réclament cette concession est liée au mariage des prêtres. L'abandon du célibat ecclésiastique serait le signal de la complète sécularisation du clergé, une mesure qu'il serait impossible de limiter à la seule Allemagne et qu'il faudrait nécessairement étendre à toute l'Eglise. Ce serait la fin du prestige du clergé, opinait-on.

Au premier rang de ceux qui pensent de la sorte, on remarque le fils de Charles-Quint, le roi d'Espagne, Philippe II, grand ennemi de toute nouveauté dans la chrétienté, très opposé à toute complaisance et à toute indulgence pour les hérétiques. Ne sont-ils pas ses adversaires personnels, aux Pays-Bas ?

Le parti intransigeant, appuyé sur Philippe II, compte également dans ses rangs les Jésuites, membres d'une Congrégation encore bien jeune, mais qui s'est fait une place de choix, dès son apparition, dans l'Eglise catholique. Enfin si le pape incline vers le parti de conciliation, le Sacré-Collège, dans son ensemble, est pour la lutte contre le modérantisme.

L'un des cardinaux les plus influents, Hosius, déclare sans ambage qu'ils « se trompent gravement ceux qui croient apaiser la discorde religieuse, qu'ont suscitée les ministres de Satan, en accordant le calice aux laïcs et le mariage aux prêtres » (p. 173).

Les deux partis sont en présence. Lequel va l'emporter ?

Les négociations pour la concession du calice s'engagent en 1560.

L'empereur Ferdinand, suivi par la Bavière et la France, adresse au pape les plus vives instances. Le pape ne demanderait pas mieux que de le satisfaire. Mais il redoute le mécontentement du parti opposé et notamment du roi d'Espagne. Il décide donc prudemment de renvoyer les solliciteurs au concile de Trente.

La lutte se poursuit, en juin 1562, au concile, entre partisans et adversaires des concessions. Les Jésuites maintenaient leur opposition. Un seul d'entre eux, — saint Pierre Canisius, — parla en faveur de la demande impériale[1]. Mais les esprits étaient si divisés au concile qu'aucune décision ne put être prise et que l'on dut se contenter de renvoyer l'affaire au pape.

Le pape ne fut pas fâché d'un résultat qui ne pouvait que donner un lustre nouveau à l'autorité pontificale, surtout dans les régions où l'on désirait la concession du calice. En échange de la bienveillance du Saint-Siège, l'empereur concéda la clôture du concile qui se termina effectivement en décembre 1563.

Finalement, Pie IV accordait à l'Allemagne la communion sous les deux espèces, par un décret du 16 avril 1564. En même temps, le pape autorisait l'ordination des prêtres calixtins, sous des conditions déterminées, qui ne furent que fort mal observées du reste.

A la demande de concession du calice avait constamment été jointe celle du mariage des prêtres. Mais le pape avait toujours soigneusement distingué les deux questions. « Plus il se montrait disposé à octroyer le calice, moins il paraissait résolu à permettre aux clercs de se marier. Tandis qu'on le croit engagé à concéder les deux choses, il soutient n'avoir point promis le mariage des prêtres; et peu à peu il en évince la demande, se retranchant derrière la nouveauté du fait, sa non discussion au concile ou son apparence scandaleuse » (p. 548).

Plus l'empereur insiste, plus la diplomatie pontificale se fait dilatoire. Au surplus, l'opposition, qui était déjà si puissante contre la concession du calice, est encore beaucoup plus forte sur cet

1. J'ai noté ce fait également dans ma vie de Canisius (Paris, Gabalda, 1925), p. 108.

article et Philippe II en particulier est bien décidé à ne pas se laisser surprendre, comme il est arrivé pour le calice laïque.

Pie IV mourut sans avoir pris parti sur cette grave question. « Pie V lui succèda. Son caractère, son intransigeance, son opposition bien connue au mariage des prêtres, comme à toute concession, rendaient vaine quelque démarche nouvelle. Il le fit clairement comprendre, aussitôt son avènement, priant l'empereur « de ne point le tourmenter avec les demandes faites à son prédécesseur, lesquelles lui avaient toujours déplu, car à ceux qui s'étaient séparés de l'Eglise, point n'était besoin de faire des concessions » (p. 589).

De fait la pratique du calice laïque ne donna pas les résultats que l'on s'en était promis. Peu à peu l'opposition aux concessions déjà accordées grandit et l'abolition du rite utraquiste eut lieu en Bavière en 1571; en Autriche, en 1584; en Hongrie, en 1604; enfin, en Bohême, en 1621.

La brève analyse que l'on vient de lire ne donne qu'une idée bien imparfaite de la richesse du livre de M. Constant.

Il contient une masse prodigieuse de documents. L'auteur a dépouillé avec une diligence et une exactitude admirables toutes les archives de l'époque. On pourrait presque se plaindre de la surabondance de sa documentation. Il nous avertit dans sa préface (p. XI) de l'importance qu'il attache aux notes. Elles ont pour but de donner de la clarté à l'ouvrage : « Détails, digressions, preuves, documentation, tout y est rejeté. Le lecteur hâtif n'a qu'à les omettre. L'étudiant y cherche l'idée, l'esquisse qui sera pour lui l'amorce de quelque travail. Le savant y trouve, parfois sous forme de dissertation concise, le développement qu'il souhaite, les renseignements complémentaires qui ailleurs n'auraient pu trouver place, la documentation ou les sources qui lui peuvent être utiles. »

En vérité, l'auteur a eu des préférences marquées pour l'étudiant et le savant, au détriment du « lecteur hâtif », il veut dire sans doute : pressé. Son ouvrage se présente sous forme de construction où le rez-de-chaussée est très vaste et l'étage très restreint. Il ressemble fâcheusement à un Commentaire biblique. Le texte est réduit très souvent à une où deux lignes, tandis que les notes remplissent le reste de la page. Et comme les notes sont parfois plus intéressantes que le texte, même le lecteur « hâtif » a la tentation de s'y attarder, mais il maugrée contre l'auteur qui le contraint à une gymnastique désagréable et brise lui-même, à tout instant, le fil de son récit.

Nous croyons malgré tout que les notes devraient être réservées aux indications bibliographiques. Elles sont ici tellement nombreuses que cela aurait suffi à garnir le bas des pages.

Mais c'est un abus que d'y cacher des réflexions, des citations savoureuses, des portraits, des anecdotes qui ne pourraient que donner de la vie et de l'agrément à l'exposé lui-même.

Parfois on a l'impression que l'auteur met de la coquetterie

à citer des auteurs. Ainsi, je lis à la page 27 la phrase suivante : « Malheureusement ce fut une joie basée sur des illusions », et comme référence, en note : Frind, Kirchengeschichte Boehmens, t. III, p. 157. On se demande vraiment s'il était nécessaire de recourir pour si peu à l'autorité de Frind. En règle générale, on ne devrait citer entre guillemets que des documents de l'époque étudiée, et de loin en loin des jugements particulièrement autorisés d'historiens sur des points controversés ou difficiles.

Autre critique : à la page 45, l'auteur donne dans le texte réservé au « lecteur hâtif » un titre de libelle allemand, qui occupe 5 lignes. Il semble qu'il aurait mieux valu renvoyer ce titre en note et en fournir la traduction dans le texte.

Mais les quelques observations que nous venons de risquer ne sont que peu de chose auprès des éloges que l'on voudrait prodiguer à une œuvre qui fait honneur à son auteur et à l'Institut catholique de Paris où il enseigne.

L. CRISTIANI.

M. LEHERPEUR. — *L'Oratoire de France*. Préface de Mgr Baudrillart, de l'Académie française. — Paris, « Editions Spes », 1926. In-12 de xx-198 pages. Prix : 8 francs.

On peut dire qu'après les ouvrages du cardinal Perraud, de l'abbé Houssaye, du P. Ingold, après les publications documentaires des PP. Ingold et Bonnardet, l'histoire de l'Oratoire de France est fixée dans ses grandes lignes. Tout au plus pourra-t-on désormais en reprendre certains détails et surtout la rattacher de manière plus précise à l'admirable mouvement de réforme et d'expansion religieuse de la première moitié du XVIIe siècle. Cette histoire de l'Oratoire, le P. Leherpeur la résume excellemment. On pourra compléter son livre qui ne vise d'ailleurs pas à être complet, on pourra difficilement le prendre en faute.

L'auteur a su écrire avec la sérénité qui convenait un sujet religieux et dans l'oubli complet des polémiques du passé. Il a atteint l'édification par l'exposition honnête de la vérité et non par la déformation hagiographique ou partisane. Les orages de cette histoire, ses taches parfois, il ne les cache pas, il les dit sans les souligner; mais il insiste, comme il est juste, sur les parties claires, sur celles où nous retrouvons le mieux l'esprit du fondateur.

Raconter en vingt-huit pages les origines de la congrégation et le généralat du cardinal de Berulle, c'était une gageure. M. L. l'a tenue sans rien sacrifier d'essentiel. Peut-être eut-il pu cependant mentionner parmi les inspirateurs et les modèles de Pierre de Berulle, à côté de saint Philippe de Néri et de César de Bus, saint Charles Borromée, fondateur des Oblats de Saint-Ambroise. Dès

1615, Berulle fait traduire par le P. Nicolas de Soulfour la vie italienne de Giussano, traduction qui devait être refaite par le P. Cloyseault en 1685. Les statuts de cette congrégation appelée à la direction du séminaire de Milan et dont les membres devaient être « disposés pour toutes les fonctions ecclésiastiques comme de prêcher, de confesser, d'enseigner, d'administrer les sacrements et de s'employer à toutes autres sortes de bonnes œuvres »[1] et ne faisaient qu'un vœu d'obéissance paraissent animés du même esprit que ceux de l'Oratoire. Ajoutons enfin que saint Charles voulut encore que dans l'église du Saint-Sépulcre (qui leur était assignée) on fît tous les jours les mêmes exercices qui se pratiquent à Rome dans l'église des prêtres de l'Oratoire de Sainte-Marie de la Vallicelle », et nous aurons tous les maillons de cette chaîne de fondations. Sur les épreuves de Berulle, ses difficultés avec les Jésuites et les Carmes, le P. L. a dit avec toute la discrétion souhaitable l'essentiel. Le tableau de l'œuvre de l'Oratoire si diverse dès sa première génération montre une fois de plus combien serait étroite et fausse l'idée de réduire sa mission à la réforme du clergé par la fondation des séminaires.

Le chapitre sur l'Oratoire et le jansénisme est excellent. Tout au plus pourrait-on trouver que le P. Leherpeur fait un sort vraiment trop honorable au passage du P. Rapin[2], sur la défiance prétendue que Berulle aurait conçu pour Saint-Cyran. On sait de quoi il s'agit. Le P. de Berulle qui nous est qualifié par ailleurs « d'esprit moins solide (que l'évêque de Nantes Cospeau), mais dans le fonds homme de bien... », d'homme « un peu singulier dans ses idées et d'un caractère plus dévôt que solide », qui ne laissait pas de « fréquenter trop la cour, qui le dissipait un peu... », d' « homme un peu susceptible de nouveautés », etc., le P. de Berulle se serait ouvert au P. Gibieuf de ses impressions défavorables pour Saint-Cyran en 1626. Il nous paraît plus facile de continuer à croire qu'en 1626 Berulle gardait encore son amitié et sa confiance à Saint-Cyran, que de lui prêter une duplicité telle qu'il ait pu mériter au lendemain de sa mort ce témoignage de Jansénius[3], que je tire d'une lettre adressée à Saint-Cyran le 16 octobre 1629 : « La mort de Monseigneur le cardinal de Berulle m'a fort attristé pour des raisons tant publiques que particulières. Car je sais combien il est difficile en un siècle entier de trouver une telle vertu conjointe avec une telle autorité. » Et il n'y a pas à rougir de ce témoignage. Rappelons l'amitié de sainte Chantal pour Angélique Arnauld, la modération bienveillante de la déclaration de M. Vincent au sujet de Saint-Cyran en 1639, déclaration dont le P. Coste vient de démontrer l'authenticité longtemps discutée[4] au nom du même

1. Cloyseault, *Vie de saint Charles Borromée* (1685), p. 417.
2. Rapin, *Histoire du jansénisme* (éd. Domenech, s. d.), pp. 103, 120, 138, 200.
3. *Lettres de Jansénius* (éd. Duvivier, Cologne, 1702), p. 213.
4. Coste, *Saint Vincent de Paul*, t. XIII, documents, p. 86.

préjugé qui porte aujourd'hui encore tant d'historiens à rechercher dès le premier tiers du XVIIe siècle les preuves de l'activité d'une secte qui n'existait pas. Ce qui existait alors c'était un groupe de chrétiens ardents, animés de l'esprit évangélique, presque tous fidèles à la doctrine de saint Augustin et dont le cardinal de Berulle était sans doute le plus éminent. Le beau livre de l'abbé de Meyer sur les premières controverses jansénistes en France, nous incitait d'ailleurs déjà à ne pas trop reculer dans le temps l'acte de naissance du jansénisme. Il ne semble pas que ce livre ait encore porté toutes ses conséquences.

Dans les autres chapitres de la première partie, nous ne trouvons rien à reprendre. Sur l'Oratoire et la Révolution, le P. L. a écrit des pages qui réduisent à sa juste valeur la légende tenace de l'apostasie oratorienne. Les pages sur le nouvel Oratoire sont entièrement originales, puisque le cardinal Perraud n'avait fait qu'effleurer le sujet qui n'avait été depuis repris par personne au moins à notre connaissance.

Le seconde partie du livre : « Ce qu'est l'Oratoire » ne pouvait être décrit que par un oratorien. Ces pages s'ouvrent dignement par le magnifique passage de Bossuet dans l'oraison funèbre du P. Bourgoing et elles ne sont pas trop humiliées par le souvenir des pages sublimes du mémorial de Bérulle, car le même esprit les anime.

On peut donc conclure que le beau livre du P. L., à la fois œuvre d'histoire et œuvre d'édification, restera longtemps le manuel oratorien par excellence. Souhaitons qu'il atteigne aussi ce large public de laïques qui s'ouvre de plus en plus à l'intelligence des choses religieuses.

Jean DAGENS.

Henri BREMOND. — *Histoire littéraire du sentiment religieux en France.* VI. *La conquête mystique. Marie de l'Incarnation. Turba magna.* — Paris, Bloud et Gay, 1922. In-8° de VI-529 pages.

Des deux parties, de longueur sensiblement égales, qui composent le présent volume, la première est consacrée à Marie de l'Incarnation, à son fils Dom Claude Martin, et à Dom Edmond Martène. Il se trouve en effet que Dom Martin a écrit la vie de sa mère et publié ses lettres, et que l'érudit liturgiste Martène a retracé avec une touchante minutie, en vrai « disciple-type », la biographie de Dom Claude, son bon maître : prodigieuse rencontre qui donne de posséder les *acta sincera* de deux saintes âmes. Quelle chance rare de pouvoir raconter une Marie de l'Incarnation d'après ses lettres et les témoins de sa vie! « Imaginez Mgr Duchesne, né cinquante

ans plus tôt, étroitement lié avec le saint Curé d'Ars, et publiant l'histoire de ce thaumaturge. »

Le personnage central est évidemment l'illustre ursuline, que Bossuet considérait comme la Thérèse de la Nouvelle France. Que deux grandes écoles mystiques, celle de Bernières et celle de Lallemant, puissent prétendre avoir des droits sur elle, il n'importe. Elle vaut par elle-même et, ce qui ne gâte rien, elle est dans sa pensée comme dans son style, « tourangelle, française de tête et de cœur, jusqu'au bout des ongles ». S'il n'appartient pas directement au cadre de cette *Revue* d'étudier en elle-même, « la vie intense des mystiques, d'après l'expérience et la doctrine de Marie de l'Incarnation », l'agonie et la mort des puissances de l'âme, leur vie souterraine pendant la suspension, le jeu normal et simultané de toutes les activités de l'âme, mystiques et non mystiques, il est bon pourtant d'indiquer qu'il y a là une source intéressante pour l'histoire des idées et pour l'apologie des mystiques, qui tient tant à cœur à M. Bremond.

La vie même de cette claire et lucide contemplative est du plus haut intérêt. Marie Guyard, née à Tours le 28 octobre 1599, épousa en 1617 un fabriquant de soieries, Claude-Joseph Martin, lequel mourut en 1620, lui laissant un fils. Dix ans après, Mme Martin entre chez les Ursulines de Tours et prend le nom de Marie de l'Incarnation; elle part en 1639 pour le Canada, où elle achève, le 30 avril 1672, sa glorieuse carrière. Telles sont les dates essentielles qui jalonnent cette grande vie. L'auteur, comme il convient, étudie spécialement les étapes de la formation mystique de son héroïne, mais il ne dédaigne pas les anecdotes capables de faire revivre les mœurs de l'époque. Telle cette dramatique entrée en religion d'une jeune femme qui quitte son fils; tel aussi le siège du monastère entrepris par les petits amis de Claude Martin. Cela lui permet de discuter avec infiniment de tact le cas de conscience, que pose d'ailleurs la conduite analogue de Mme de Chantal et de Mme Guyon: « Une mère a-t-elle le droit d'abandonner son fils pour entrer au couvent ? »

Le fils de Mme Martin devait finir par aller frapper à la porte du monastère bénédictin de Vendôme, en janvier 1641, après avoir songé à la Compagnie de Jésus. Il avait compté sans le provincial, le P. Etienne Binet. En tout cas, Dom Claude Martin devint l'une des plus pures gloires des Mauristes. En 1687, ils songèrent à l'élire pour général, n'eût été le *veto* du roi. Mais avant de conclure son mariage avec la divine Sagesse », le bénédictin qui avait déjà connu les tribulations d'une jeunesse orpheline, devait pendant vingt ans éprouver des peines spirituelles vraiment extraordinaires: elles seraient dignes de servir d'appendice à l'histoire des Pères du désert, tout comme les terribles pénitences qu'il s'infligea, lorsqu'en 1660 il se trouvait prieur de Saint-Serge d'Angers. La *Vie du vénérable Père D. Claude Martin*, écrite par un « *interviewer* modèle », qui mériterait de devenir le « patron des journalistes », est en

quelque sorte la réfutation vivante et concrète des thèses absolues de l'abbé de Rancé sur « la sainteté et les devoirs de l'état monastique ». Elle fait pour ainsi dire le point, afin de nous permettre de connaître la vie bénédictine dans la congrégation de Saint-Maur, au moment le plus glorieux de son histoire. Dom Martène ne s'est pas résigné à suivre « la conduite de nos Pères qui, par un principe de modestie, ont laissé dans l'obscurité les grandes actions d'une *infinité* de bons religieux, qui se sont sanctifiés dans notre congrégation depuis le commencement de la réforme... » C'est fort heureux pour nous, et avec M. Bremond nous estimons qu'on peut faire place « dans cette chapelle invisible et silencieuse où il nous est permis de fêter les saints de notre choix » aux deux moines admirables que la grâce a unis pour l'éternité : *Sancti Claudi et Edmunde, orate pro nobis.*

Pour justifier le sous-titre de la seconde partie et exposer son dessein, M. Bremond se compare au voyant de l'Apocalypse. Après le défilé des principales tribus mystiques, il aperçoit « une foule innombrable, une voie lactée de contemplatifs » : *Post haec vidi Turbam magnam quam dinumerare nemo poterat.* Les distribuer en familles ? Les célébrer un à un ? il ne faut pas y songer : « Il y faudrait cinq volumes. » Il se résigne à en parler en hâte. Il entasse dans quatre chapitres « le débris » de ses richesses, s'excusant de déménager en désordre « sous le feu de l'ennemi ».

C'est d'abord « autour de Jean de Bernières », qu'on nous conduit. Le chef de ce groupe mystique, un laïque, ayant fait l'objet d'un maître-livre composé par M. Maurice Souriau, l'auteur s'attache plutôt à étudier celui qui fut « l'initiateur », le Père Jean Chrysostome (1594-1646), et surtout son biographe et disciple, Henri-Marie Boudon, archidiacre d'Evreux (1624-1702). Très zélé pour la réforme ecclésiastique, il accumula contre lui des haines tenaces. Pendant huit années, victime de la calomnie, il encourt la disgrâce de son évêque, Mgr de Maupas. Même de saints personnages, comme Jean Eudes, l'abandonnent. Avant que de recommander dans ses nombreux ouvrages la recherche de « Dieu seul », et l'indifférence à « la contradiction des bons » et à « l'abandonnement des amis », il prêcha d'exemple. Un trait curieux de son ardeur de propagande mystique c'est qu'il songea à donner des missions de perfection dans les couvents pour enseigner « les voies du pur amour ». Lui-même entreprend dans cette vue des voyages en Flandre et en Allemagne. Il importe aussi de remarquer qu'à Saint-Cyr, Mme de la Maisonfort s'appuie auprès de Bossuet sur l'autorité de M. Boudon.

Le second chapitre est conçu à la manière d'un diptyque, où s'opposent les deux types extrêmes du mysticisme. Le *mysticisme flamboyant,* celui « qu'accompagnent les prophéties, les visions, les hautes spéculations doctrinales », est représenté par la Mère Jeanne Chézard de Matel (1596-1670), institutrice et fondatrice de l'ordre du Verbe Incarné. Parlant beaucoup plus de ses « vues »

que de ses « états », elle se croit en quelque manière la vocation doctorale, pour exposer la théologie du Verbe Incarné à la manière scotiste. Elle a pu enchanter Ernest Hello; on peut pourtant penser qu'elle « n'a pas su distinguer entre les expériences ineffables dont elle était favorisée et les lumières toutes différentes de son propre esprit ». Le *mysticisme silencieux* a, semble-t-il, la part plus belle avec trois contemplatives oubliées.

La savoyarde Marguerite Romanet est morte à cinquante et un ans, le 3 mai 1663. Nous savons peu de choses sur sa vie extérieure, malgré le petit ouvrage où le carme Paul du Saint-Sacrement s'est imaginé qu'il présentait une « idée » de cette vie. Mariée dès l'âge de quatorze ans à un avocat du Souverain Sénat de Savoie, elle s'adonna aux bonnes œuvres, spécialement au relèvement des filles qui avaient « péché contre leur devoir ». Surtout elle écrit sur ses expériences mystiques de telle façon « que nous croyons l'entendre et la voir. » Jamais banale, ni ennuyeuse, elle ne joue pas au docteur, même quand elle commente le *Cantique des Cantiques*.

Contemporaine et presque sa voisine, car elle passa de longues années à Grenoble, l'ursuline Catherine Ranquet (1602-1651), n'a pas d'histoire non plus. « Elle n'est pour nous qu'une âme; elle est aussi une plume », même une jolie plume. Le chant et la psalmonie dont elle entendait quelque chose la ravissaient; « mais je suis étonnée, ajoute-t-elle, que certains mots que je n'entends point font ce même effet. » M. Bremond n'a eu garde de laisser échapper ce témoignage en faveur de la *poésie pure* : « Au delà des mots, au delà même du sens, il y a, dit-il, une poésie ; et peut-être même la plus haute ou la véritable poésie ne commence-t-elle que franchie la zone des concepts distincts. »

« Toute parisienne » par sa famille, Antoinette Journel naquit à Compiègne le 2 juin 1612. Mariée elle aussi à quatorze ans, elle devint veuve en 1636. L'année suivante elle entrait sur l'ordre d'un minime, le P. Marin, au monastère de Sainte-Perrine, où elle prit le nom d'Antoinette de Jésus. Ses lettres nous révèlent « une Sévigné cloîtrée ». Avec l'énergie, la souplesse, la tendresse, elle a le don de n'y toucher pas. Et pourtant elle se plaint de l'impuissance des mots : « Mais toujours le silence est notre langage. » Une retraite qu'elle fit en 1649 marque la date la plus mémorable de sa vie. Elle prend conscience du dessein de Dieu sur elle et elle y entre avec paix et tranquillité pendant les trente années qu'elle devait vivre encore. Se rattachant à l'Ecole française de Bérulle, sa spiritualité est du meilleur aloi. « Fille de l'Eglise », soumise à ses directeurs, elle écrit dans de splendides formules de foi son *mystici in tuto*. « Dans son extase même, elle retrouve..., elle repasse le catéchisme. »

Dans le chapitre intitulé *La France mystique* l'auteur regrette de ne présenter que « des noms inanimés, des dates mornes, une fuite éperdue à travers nos principales provinces, du nord au midi, du

midi à l'ouest. Non seulement il achève ainsi « de justifier la belliqueuse métaphore » de *conquête mystique* qu'arborent quatre de ses volumes, mais il fournit aux chercheurs de précieuses pistes.

Avant de prendre congé des conquérants mystiques, en guise d' « apothéose finale », on nous convie à prendre connaissance de la propagande mystique entreprise par Jean Desmarets de Saint-Sorlin, dans son in-folio des *Délices de l'Esprit* (1658). « Excentrique notoire », fort malmené par Nicole, l'une des victimes de Boileau, pourquoi le retenir pour représenter les « théoriciens mystiques ? » Cependant M. Bremond lui a donné la préférence : « Non que je donne Desmarets, dit-il, pour un mystique de premier rang, mais il a de l'esprit, du génie peut-être, et il fut de l'Académie. » Il fut même l'un des quarante membres fondateurs et fort lié avec Richelieu. Le P. Poulain a d'ailleurs porté ce jugement sur son ouvrage : « Livre bizarre, qui montre cependant une vraie connaissance des états d'oraison. » C'est un dialogue en trente journées et à deux personnages : Eusèbe, le pieux, le mystique, cherche à convertir jusqu'à la contemplation même Philédon, l'ami de la volupté, l'épicurien, un libertin à la manière de Théophile ou de Desbarraux, si ce n'est Desmarets lui-même avant son retour à Dieu. L'originalité du livre c'est qu'il contient la méthode de Pascal et de Newman avant la lettre : « Je veux te prouver par ton goût même qu'il y a un Dieu... Je te le ferai connaître au-dessus de tous les sens, et même au-dessus de tout raisonnement. »

Mais après avoir appris comment Philédon-Desmarets s'est laissé gagner par Eusèbe, il n'est pas indifférent de rappeler ses lendemains de conversion. A la suite des années mystiques (1645-1660), se place une période *critique* d'activité brouillonne, de 1660 à 1668; puis vient « une troisième, *crépusculaire* — hélas! sans extases — », de 1168 à la fin, en 1675. « L'ardélion, l'agité », commence ses croisades par la publication de l'*Avis du Saint-Esprit au roi* (1661). Ayant rêvé de lever une armée de « victimes » destinées à apaiser la colère divine, il organisa une *Société pour les intérêts de Dieu*, qui semble une réplique de la célèbre *Compagnie du Saint-Sacrement*, officiellement dissoute en 1660. Pour sa part, il choisit le ministère de la police secrète et, comme coup d'essai, il conduit l'illuminé Simon Morin, en 1663, jusqu'au bûcher inclusivement. Puis, laissant les magiciens pour les jansénistes, il ne se contente pas d'écrire contre eux *La réponse à l'insolente apologie de Port-Royal*, il prend en filature le grand Arnauld et réussit à faire mettre à la Bastille des personnages bien inoffensifs : M. de Saci et son secrétaire Fontaine, Thomas du Fossé et son frère. Ainsi Saint-Sorlin goûtait « les délices de l'espionnage ». Et qui pis est, comme l'ajoute M. Bremond, « de tant d'exploits que nous avons de la peine à lui pardonner, Desmarets n'aura jamais senti ni le ridicule, ni l'odieux ».

Le dernier des volumes, où l'on raconte « la plus invraisem-

blable des conquêtes », a donc continué dignement ceux qui l'ont précédé : même plénitude d'idées et de faits, et je ne parle pas des brillantes qualités littéraires qui ont gagné tant de lecteurs à l'éminent académicien, dont le nom est désormais inséparable de l'histoire littéraire du sentiment religieux en notre pays.

Louis DELAUNAY.

Abbé François GAQUÈRE, docteur ès lettres. — *La vie et les œuvres de Claude Fleury (1640-1723)*. Introduction de Mgr Julien, membre de l'Institut. — Paris, J. de Gigord, 1925. In-8° de v-515 pages avec deux portraits et fac similés. Prix : 20 francs.

— *Dialogues de Claude Fleury sur l'Eloquence judiciaire (1664). Si on doit citer dans les plaidoyers.* Thèse complémentaire présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. — Paris, J. de Gigord, 1925. In-8° de 142 pages.

Voici un excellent livre. De première utilité par la variété et l'abondance des renseignements qu'il donne, c'est surtout un instrument de travail de grande valeur pour l'histoire de l'Eglise de France. A propos d'un érudit doublé d'un écrivain, qui a travaillé toute sa vie, et beaucoup, sur diverses matières — un polygraphe, dirait-on aujourd'hui — on y fait passer en revue les hommes et les œuvres du siècle de Louis XIV : la haute société cultivée, instruite, ainsi que le monde ecclésiastique, dans toute la splendeur de la grande Réforme catholique. C'est un excellent résumé et très complet des travaux et de l'activité d'un écrivain de second plan, qui a rayonné beaucoup dans son temps et dont les œuvres devraient rayonner encore beaucoup plus qu'elles ne le font: que de travailleurs de tout genre y trouveraient à puiser à pleines mains, pour leur instruction plus encore qu'ils ne puiseraient de matériaux pour leurs œuvres ! Qu'il nous suffise de mentionner, en nous aidant de l'érudit qui vient de ressusciter sa mémoire, les plus grands services qu'a rendus Fleury, même à la postérité, dans les principaux événements ou les grandes entreprises de sa vie.

Déjà à propos de sa formation bourgeoise et parisienne, nous voyons à l'œuvre les Jésuites appliquant leur méthode d'enseignement dans la plus illustre de leurs institutions scolaires, le collège de Clermont, qui ne tardera pas d'ailleurs à prendre le nom de Louis-le-Grand. Fleury y coudoie toutes les classes de la société depuis le prince du sang jusqu'à l'enfant du peuple, boursier des bons Pères.

Après l'enseignement classique si complet qu'il a reçu, en latin et en grec, Fleury se destine à la carrière du droit et à la magistrature, comme l'y incline sa situation de famille. Il se trouve par là en contact avec la bourgeoisie de robe parisienne, la classe instruite et studieuse du temps. Il travaille dès lors toute sa vie dans les diverses branches d'études savantes en vogue à cette époque : il est tour à tour jurisconsulte, humaniste, philosophe, exégète, précepteur et éducateur de princes, et il couronne cette carrière en se faisant historien, donnant en chacune de ces situations des œuvres fort appréciées. Il fréquente les grandes familles de magistrature d'alors, les d'Ormesson, les Le Peletier, les Lamoignon, il prépare et publie l'*Institution au droit français et ecclésiastique,* puis une histoire du premier, toutes œuvres que les jurisconsultes ne cesseront de consulter et de rééditer, comme E. Laboulaye au XIX siècle.

Cartésien d'abord, il revient ensuite à Platon et aux anciens, mais sa philosophie se transforme et se fait tout à fait chrétienne quand il devient précepteur des princes de Conti, neveux du grand Condé, puis du comte de Vermandois, fils de La Vallière. Il entre en relation intime et suivie avec Bossuet, puis plus tard avec Fénelon et contribue pour une si large part à leur œuvre d'éducation que son historien a pu se demander (nous ne le suivrons pas sur ce terrain) s'il ne contribua pas plus que Fénelon à la formation du duc de Bourgogne.

Prêtre depuis 1668, il entre bientôt avec Bossuet à la fameuse académie Lamoignon, où l'on travaille à l'Ecriture Sainte, avec beaucoup d'autres entreprises littéraires, et tous deux couvrent de notes marginales une Bible que l'on a conservée. On peut mettre le sage Fleury en parallèle avec le grand Bossuet.

Plus tard il devient l'associé de Fénelon comme sous-précepteur des enfants de France (1689). Il le suppléa même à partir de 1695, lorsque son supérieur fut disgracié et exilé dans son archevêché de Cambrai. Il dirigea les études de latin et de grec des jeunes princes, et dans les leçons qu'il leur donne on retrouve quelque chose du *Télémaque.* Elles sont pratiques, techniques même, et annoncent déjà le Mémoire qu'il adressa à Philippe V pour l'instruire de son métier de roi.

Il entra à l'Académie française en 1696 et reçut le fauteuil de La Bruyère. Il avait déjà inauguré sa carrière d'historien en écrivant le *Catéchisme historique* qui fut mis à l'Index *donec corrigatur* en 1748, puis approuvé par Rome dans son édition de 1852. Cette œuvre eut une vogue universelle (p. 346-349); Bossuet fut un des premiers à s'en servir. Encore plus populaires furent dans les générations suivantes les *Mœurs des Israélites* et les *Mœurs des premiers Chrétiens,* livres longtemps classiques dans les écoles officielles du siècle dernier. Rappelons seulement, avec l'historien de Fleury, que le premier livre inspira les poèmes bibliques de Vigny, et le second les *Martyrs* de Chateaubriand. Enfin

en 1690, Fleury entreprit sa grande histoire ecclésiastique et donna en trente ans vingt volumes qu'il conduisit jusqu'au concile de Constance en 1414. A quoi bon justifier son gallicanisme ! Ce n'était pourtant pas celui des parlementaires, au milieu desquels il avait vécu des années, dont il avait partagé les études et les travaux, et qui avaient forcément déteint sur lui. C'était plutôt celui de Bossuet, qui certainement l'influença ensuite et dut neutraliser la première action. Il s'était armé d'une documentation très sérieuse, et qui n'a pas vieilli, bien qu'elle nous semble aujourd'hui incomplète. C'était celle surtout des Bénédictins qu'il utilisait sans cesse, Mabillon, Montfaucon, Ruinart, Calmet, sans omettre leur associé Le Nain de Tillemont. Sans doute on peut lui reprocher d'avoir exagéré en certaines questions : les fausses décrétales, les Croisades, Innocent IV, Clément VI, etc. Il ne pouvait savoir ce qu'on a découvert depuis sur tous ces problèmes et surtout sur d'autres comme les Templiers, le Grand Schisme...

De la discussion détaillée que l'historien entreprend sur ces différents points, il ressort que Fleury s'efforça toujours d'être impartial, surtout respectueux de la papauté et de l'Eglise romaine, n'en déplaise aux nombreux détracteurs qu'il a rencontrés, n'en déplaise surtout à de Maistre, Lamennais et Montalembert qui se montrèrent injustes envers lui. M. Gaquère leur oppose avec raison Benoît XIV, M. Emery, Newman, et si Fleury a dépassé quelquefois la mesure, s'il a quelquefois sollicité les textes, comme l'affirmait hautement un de ses derniers détracteurs, Mgr Fèvre (p. 413), sa méthode historique a trouvé grâce devant le dernier législateur des méthodes d'érudition, le P. de Smedt.

Tempérament tout modéré et pratique par nature, Fleury ne tomba dans aucun des excès de doctrine, de religion ou de littérature qui se sont manifestés à son époque, d'ailleurs bien équilibrée. Cela ne suffirait-il pas à garantir sa loyauté d'historien, même son impartialité ? Il ne fut ni quiétiste, et il conserva entière la confiance de Bossuet et de Fénelon; ni janséniste, ni jésuite, comme disait le duc d'Orléans en le nommant, précisément pour cela, confesseur et premier catéchiste du roi Louis XV (1716-1722). Pratique d'une portée presque universelle, il se montra dans une de ses dernières œuvres, le *Soldat chrétien*, qui renferme des conseils sages et de modération même pour la guerre ! N'avait-il pas, trente ans auparavant, en 1688, publié un traité sur les *Devoirs de maîtres et des domestiques*, qui, chose curieuse, n'a pas vieilli aussi bien pour les uns que pour les autres !

M. Gaquère n'oublie en somme aucun des nombreux ouvrages de Fleury, qui portent sur toute sorte de sujets. Ils n'ont été publiés qu'en partie, et à diverses époques jusqu'à nos jours : M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice, n'a-t-il pas fait imprimer, en 1807, les *Nouveaux opuscules*, pour montrer le véritable gallica-

nisme de l'historien, à une époque où l'on s'efforçait de l'exagérer dans un esprit césarien, pour contenter ce maître omnipotent qui s'appelait Napoléon.

Il y a encore à la Bibliothèque nationale beaucoup d'œuvres inédites qui n'ajouteraient sans doute rien à la renommée du polygraphe. M. Gaquère a publié, comme thèse complémentaire de doctorat, les *Dialogues de Claude Fleury sur l'éloquence judiciaire,* dont parle plus loin M. Villat. Quant aux autres œuvres, il se contente de les analyser : elles montrent un écrivain de second ordre, de style sobre, sans ornement, sans éclat, un auteur consciencieux, doué d'une grande probité à l'égard des faits et de la vérité.

Avec un sujet si complexe, qui touche à tant de personnages comme à tant de matières, on ne peut être sévère à l'égard de la composition et du style. Mais le reproche impossible à taire, ce sont les fautes d'impression par trop nombreuses et parfois choquantes. Ne parle-t-on pas quelque part du *droit roumain* (p. 266, note 1)? Est-ce Fleury ou son historien qui appelle Adonias le père d'Absalon (p. 252) ? Puis un index général des noms propres et des matières était indispensable. La consultation de cette excellente thèse en eût été rendu plus facile.

P. RICHARD.

L'abbé Fleury avait été avocat avant d'entrer dans les ordres et s'était livré pendant neuf années à l'étude de la jurisprudence : c'est de cette période que datent l'*Histoire du droit français,* l'*Institution au droit ecclésiastique,* qui en firent la plus haute autorité juridique de son temps. Mais son plus grand mérite est sans doute d'avoir activement contribué à la réforme du barreau en défendant la cause de bon goût contre l' « enflure » et l' « érudition affectée » qui régnaient alors. Au cours de conférences, où il retrouvait en 1663 avec Michel Le Peletier de Souzy, Gérard de Cordemoy et René de Marilhac, il attaqua un jour l'usage des citations au nom de l'exemple et de l'autorité des Anciens. La discussion fut si intéressante qu'elle se prolongea et, pour donner à ces dialogues improvisés une portée plus étendue et plus durable, les jeunes réformateurs chargèrent Fleury de les consigner par écrit... Telle est l'origine de deux dialogues : *Si on doit citer dans les plaidoyers* qui, rédigés en 1664, circulèrent manuscrits dans les cercles littéraires et auprès des particuliers et que connurent notamment Boileau et Racine. M. l'abbé Gaquère les publie d'après le manuscrit 9521 du fonds français de la Bibliothèque nationale, en les faisant précéder d'une courte introduction et en les accompagnant de notes philosophiques, littéraires, historiques. Il apporte ainsi une intéressante contribution à l'étude du goût français et à l'établissement des sources des *Plaideurs.* L'index bibliographique dressé par M. Gaquère n'est qu'une liste alphabétique qui mélange d'une façon quelque peu

incohérente les documents d'archives, les sources manuscrites et les textes contemporains, pêle-mêle avec les articles de dictionnaires, les auteurs de l'antiquité grecque ou latine et les ouvrages modernes.

Louis VILLAT.

Chanoine Adrien GARNIER. — *Frayssinous, son rôle dans l'Université sous la Restauration (1822-1828)*. Paris et Rodez, 1925. In-8° de LVIII-588 pages. Prix : 25 francs.

Entre le 1er juin 1822 et le 3 mars 1828, Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis, dirigea les destinées de l'Université de France et l'organisation de l'Instruction publique, d'abord en qualité de grand maître de l'Université, puis, à partir du 26 août 1824, en qualité de ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique. Quelle fut exactement son action dans ce domaine au cours de ces six années et convient-il d'accepter l'opinion courante qui symbolise dans ce nom toutes sortes de mesures hostiles ? Tel est le problème dont M. le chanoine Adrien Garnier a poursuivi la solution avec une impartialité entière, fondée sur le dépouillement minutieux de tous les documents, et avec un remarquable talent d'exposition.

Il insiste avec raison sur le caractère singulier et, à vrai dire, « exceptionnel » de cette période où les Bourbons ont remporté sur les libéraux une victoire qui n'aura peut-être pas de lendemain. Alors l'Université, excitant d'unanimes méfiances, réunit contre elle les royalistes, hostiles à toutes les institutions napoléoniennes, les catholiques, qui n'ont jamais manifesté une sympathie sans réserve aux hommes et aux choses de l'Université, les libéraux, enfin, dont les principes semblent en contradiction avec le monopole qui est alors en vigueur. Or, les royalistes conserveront l'Université, mais ils entendront la *royaliser*, en la mettant entre les mains d'un homme d'Eglise, en la purgeant avant toute réforme positive de tous les éléments qui paraissent la vicier. De retentissantes destitutions sont prononcées (Bautain, Guizot), l'Ecole normale est supprimée (6 sept. 1822) et aussi la Faculté de Médecine (21 nov. 1822), et l'on voit se succéder de nombreuses condamnations d'étudiants.

Mais en vérité ces mesures violentes ne sont pas le fait de Mgr Frayssinous, car elles n'étaient ni dans son tempérament — essentiellement conciliant et modéré — ni dans ses habitudes. Elles furent prises au temps où la Grande Maîtrise dépendait du ministère de l'Intérieur, et il en faut reporter l'initiative et la responsabilité à M. de Corbière. Les contemporains ne s'y sont pas trompés et c'est ainsi qu'une revue rédigée par des universitaires, le *Lycée*, étudiant en 1827 la situation de l'Instruction

publique, dénonce le « système » de Corbière et rend hommage aux efforts poursuivis par Frayssinous pour en arrêter les funestes conséquences. Au surplus, lorsque Frayssinous est devenu ministre et qu'il peut agir plus librement, ses gestes de réparation sont significatifs : il commence par rétablir (22 septembre 1824) la Faculté de droit de Grenoble qui avait été supprimée le 2 avril 1821 ; moins de deux ans après (9 mars 1826) reparaissait à Paris une maison de haut enseignement pour former les maîtres de l'Université : l'Ecole préparatoire de Louis-le-Grand.

A propos des collèges, qui avaient suscité une violente campagne de Lamennais dans le *Drapeau blanc* et dont un mandement de l'évêque de Bayonne proclamait en 1825 la faillite, Frayssinous estime qu'il faut avant tout refaire l'éducation morale et religieuse de la jeunesse. Il surveille le recrutement du personnel enseignant, place des ecclésiastiques à la tête d'un grand nombre d'établissements, organise des retraites pour les élèves. Mesures hâtives, qui furent généralement mal accueillies et qui restèrent inopérantes, car on n'impose pas, par voie d'autorité, à une jeunesse incroyante, des pratiques religieuses « qui ne doivent être que l'expression et, pour ainsi dire, l'épanouissement naturel d'une foi sincère ». Mais rappelons-nous quelle fut l'ampleur du mouvement catholique après 1830 : peut-être convient-il d'y voir, avec un biographe de Lamennais, « la suite et comme la transmission de l'impulsion donnée à la jeunesse chrétienne des dernières années de la Restauration ».

Cette préoccupation d'exercer avant tout une influence morale et religieuse se retrouve dans tout ce que Frayssinons a écrit ou fait en faveur de l'instruction primaire. Négligée sous l'Empire, elle avait fait l'objet, le 29 février 1816, d'une ordonnance qui organisait une surveillance active sur les maîtres et sur les méthodes d'enseignement par l'intermédiaire de comités cantonaux présidés par les curés. Mais les curés n'avaient pas toujours manifesté le zèle qu'on attendait d'eux, et les communes étaient souvent restées indifférentes. Frayssinous essaya de donner une vie nouvelle à ces comités, en les plaçant sous la présidence des évêques qui pourraient ainsi délivrer ou retirer l'autorisation d'enseigner et surveiller les écoles primaires catholiques (ordonnance du 8 avril 1824). En fait, et malgré certaines exceptions heureuses, les instituteurs, mal payés, restent d'une moralité médiocre, les parents sont indifférents, la fréquentation scolaire est insuffisante : en 1827, sur 100 conscrits, 42 seulement savent lire. La tentative de « régénération » avait échoué et, dès le 21 avril 1828, une nouvelle ordonnance venait rendre à l'autorité universitaire l'organisation et la surveillance de l'enseignement primaire. Gardons-nous cependant d'être injustes à l'égard d'une œuvre qui, plus que toute autre, a besoin du temps pour réussir, constatons qu'en 1828 il y a plus d'écoles primaires, plus d'élèves, de meilleures méthodes, et considérons enfin que tout cela pré-

paraît le succès de la réforme à laquelle Guizot, en 1833, attachera son nom.

Il est évident que Frayssinous n'a pas réalisé tout ce qu'il aurait voulu et il eut toujours des préoccupations morales et religieuses plutôt que techniques ou pédagogiques; mais il faut lui reconnaître, en fin de compte, ce mérite essentiel d'avoir sauvé l'Université. Les adversaires catholiques du monopole de l'enseignement auraient voulu la « déraciner » du sol de la France : Frayssinous sut contre eux affirmer son rôle et sa nécessité et il lui permit ainsi de subsister et de s'affermir. Telle est la conclusion, pénétrante et neuve, d'une thèse excellente qui fait le plus grand honneur à M. le chanoine Adrien Garnier.

Louis VILLAT.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTS

J. Creusen, F. Van Even, S. J. *Tabulae fontium Traditionis christianae ad annum* 1926. Editio altera. Louvain, éditions du Musaeum Lessianum, 11, rue des Récollets, 1926. In folio de 70 pages.

Cette synthèse permet d'embrasser d'un regard le développement de l'Eglise à travers les siècles, la suite des papes, des conciles, des docteurs, des écrivains ecclésiastiques, des hérésies, de ceux qui les créèrent, ou les répandirent, ou les combattirent. En une soixantaine de pages, les savants auteurs des *Tabulae* nous donnent cette synthèse. Une courte préface explique le plan et les divisions du travail. Il ne supprime pas l'effort et la recherche, ce qui serait fâcheux pour la science : il les facilite et les abrège. Sa supériorité sur d'autres travaux, d'ailleurs moins complets, nous paraît consister surtout dans cette condensation aussi intelligente que rapide. Nous lui souhaitons de trouver accès dans toutes les bibliothèques de grand séminaire.

Th. Malley.

Paul Monceaux. *Saint Martin. Récits de Sulpice-Sévère, mis en français avec une introduction.* Paris, Payot, 1926. In-16 de 292 pages.

La mode est aux traductions et il n'y a pas lieu de s'en étonner. Les textes anciens, soit en grec soit en latin, n'ont plus guère de lecteurs en dehors du cercle très restreint des érudits, l'élite n'ayant plus la formation nécessaire pour trouver du plaisir et du profit au commerce des meilleurs auteurs de l'Antiquité et du Moyen Age. Il eut été vraiment dommage que tant d'admirables œuvres demeurâssent inaccessibles à la plupart des honnêtes gens. Nous ne pouvons donc qu'applaudir aux efforts accomplis depuis quelques années par de bons érudits dans la rédaction d'excellentes traductions, comme celles que nous ont déjà donné l'Association Guillaume Budé et la collection Halphen. M. Monceaux a été plus heureux encore et sa traduction de Sulpice-Sévère est un chef-d'œuvre. Non seulement l'idée est rendue dans ses moindres nuances, mais encore le mouvement de la phrase et le mot. Ajoutons que malgré cette recherche constante de l'exactitude la plus

absolue, et souvent même, grâce à cette recherche, la traduction a toute l'élégance et tout le charme de l'original.

Cette traduction comprend la *Vie de saint Martin,* les *Lettres sur saint Martin,* un fragment de la *Chronique* et les *Dialogues sur saint Martin.* L'introduction contient une très exacte mise au point des positions de la critique moderne vis-à-vis du témoignage de Sulpice-Sévère. M. Monceaux s'en tient aux conclusions des deux dernières études du problème, celles du P. Delehaye et de M. Camille Jullian; la sincérité de Sulpice-Sévère ne saurait être mise en doute; ce qui ne veut pas dire que les choses se soient passées exactement comme il nous le dit, mais seulement qu'elles étaient considérées comme telles au moment où il nous les rapporte. Cette réserve faite, il ne faut pas oublier que Sulpice a été l'ami de saint Martin et le confident des disciples du saint; on ne peut dès lors dénier à ses récits une grande valeur documentaire. On trouvera également dans l'introduction une biographie et un portrait de saint Martin, une étude sur le culte, la légende, l'iconographie et la popularité du saint. Bien que M. Monceaux n'apporte aucun fait nouveau et se contente de résumer les travaux des derniers historiens, sa dissertation est loin d'être inutile; des récits de Sulpice-Sévère il excelle à extraire de quoi composer un portrait délicatement nuancé et compréhensif de la physionomie si complexe de saint Martin, une étude sur le culte, la légende, l'iconographie et que de restituer de façon vivante et plus exacte la véritable figure du grand apôtre des Gaules. Souhaitons que la traduction de Sulpice-Sévère de l'éminent professeur du Collège de France connaisse le même succès que connut en son temps et durant de longs siècles l'original.

Marcel BAUDOT.

BOSSUET. *Correspondance générale.* Tome XV. *Table alphabétique et analytique suivie de la chronologie de la vie de Bossuet,* par Ch. URBAIN et E. LEVESQUE. Paris, Hachette, 1925. Prix : 35 francs.

Ce volume couronne la monumentale édition de la correspondance de Bossuet par MM. Ch. Urbain et E. Levesque. Les dix premières pages (I-X) sont un deuxième supplément à la correspondance comprenant trois courtes lettres inédites et quelques annotations; puis nous avons une table alphabétique et analytique très complète (pp. 1-420); une table des expressions expliquées dans les notes de la correspondance (pp. 421-430) précieuse contribution à l'étude de la langue du XVIIe siècle et plus particulièrement du vocabulaire religieux que Littré semble n'avoir dépouillé que de façon très incomplète; et enfin la chronologie que nous n'avions ni le temps, ni les moyens d'écheniller, mais qui, à priori, étant donné la méthode de travail de ses auteurs, nous inspire la plus grande confiance. Il ne reste donc plus qu'à les féliciter d'avoir

mené à bien cette énorme publication qui ne renouvelle pas l'histoire religieuse du siècle mais qui rapproche de nous le moment où l'on pourra écrire le Bossuet définitif que nous attendons.

J. DAGENS.

Jean-Baptiste WILLERMOZ. *Les Sommeils*, précédé d'une étude de M. Emile DERMENGHEM. Paris, La Connaissance, 1926. In-8° de 192 pages.

En marge de son ouvrage capital sur *Joseph de Maistre mystique*, M. Emile Dermenghem publie aujourd'hui un certain nombre de documents de nature à nous faire mieux comprendre le rôle de la franc-maçonnerie mystique à la fin du XVIIIe siècle. Il s'agit avant tout d'un procès-verbal des séances de somnambulisme auxquelles s'occupèrent les loges lyonnaises à partir de 1785. De ces pratiques, où l'on ne voyait d'abord que de nouvelles méthodes médicales, les adeptes des sciences occultes ne tardent pas à faire une véritable sorcellerie; les âmes du purgatoire apparaissent aux voyantes endormies; elles demandent qu'on dise des messes pour leur repos éternel. On voit que les superstitions des martinistes lyonnais se greffent sur un catholicisme assez orthodoxe : à plus forte raison n'entretenaient-ils pas d'agitations subversives. M. Dermenghem a bien raison d'écarter, dans sa remarquable préface, l'hypothèse suivant laquelle la maçonnerie willermozienne aurait préparé la Révolution, et celle, non moins ridicule, qui voit en elle un instrument des Jésuites. La lettre de Willermoz au baron de Turckheim, publiée ici pour la première fois, nous montre le zèle d'un propagandiste, qui souhaiterait rallier les protestants à l'Eglise romaine; et son correspondant, à l'exemple d'un grand nombre d' « illuminés » de son temps, se flatte d'être « crypto-catholique ». Tous les historiens sérieux conviendront « que le système martiniste et willermoziste... réagissait nettement par son mysticisme contre le matérialisme des philosophes et que de lui, avec Joseph de Maistre et Saint-Martin, défenseurs des constitutions naturelles contre les constitutions *a priori* jacobines, devait sortir la doctrine traditionnaliste réfutant la doctrine du *Contrat social* délibéré ». L'erreur serait de confondre ces loges religieuses avec celles d'où sortirent les *clubs*. L'introduction de M. Dermenghem nous indique ces distinctions avec une rare sûreté de main. Tout au plus, voudrait-on qu'il précisât, lorsqu'il rattache « plus ou moins directement » les illuminés d'Avignon au mouvement martiniste. Ces sectes n'ont absolument rien de commun dans leur origine; elles ne chercheront à s'appuyer mutuellement qu'après la Révolution; c'est le moment où les carnets de Willermoz mentionnent la visite de « Pernetty-Verger », dont il fallait spécifier qu'il s'agit de deux personnages différents (p. 72). Je ne relève, dans tout l'ouvrage, que cette seule lacune : les chercheurs peuvent s'y fier

pleinement, et ils trouveront, dans les documents publiés, de quoi se faire enfin une idée exacte de ce milieu maçonnique lyonnais d'où sortit Joseph de Maistre.

Auguste VIATTE.

L'Abbé Auguste LEMASSON. *Manuel pour l'étude de la persécution religieuse dans les Côtes-du-Nord durant la Révolution française.* Rennes, impr. Oberthur, 1926. In-8° de XII-352 pages, avec illustrations et cartes.

Textes, analyses de textes, brefs exposés historiques ayant pour objet de remettre en mémoire les faits principaux, indications bibliographiques, c'est ce qu'on trouvera, méthodiquement présenté, dans cet ouvrage un peu touffu, où se fait trop sentir le manque d'un index, mais qui est le fruit d'un long et sérieux travail. D'abord des préliminaires, concernant les cahiers de doléances, la bourgeoisie des Côtes-du-Nord et les loges maçonniques depuis le règne de Louis XVI jusqu'à la fin du 1er Empire, puis trois grandes divisions ou livres : 1° la préparation de la persécution (1790-1792); 2° la persécution violente (1792-1794); 3° la persécution s'étend au clergé assermenté. Comme M. Lemasson n'a pas hésité — il a eu raison — à reproduire certains textes généraux imprimés dans de grands recueils que tout le monde n'a pas sous la main, comme, en plus des documents intéressant uniquement les personnages et les localités des Côtes-du-Nord et des départements voisins, il a reproduit des textes typiques d'intérêt général, ce *manuel* ne saurait être négligé par aucun historien du clergé pendant la Révolution.

H. WAQUET.

G. GUÉNIN et J. NOUAILLAC. *L'histoire d'après les témoignages des contemporains. La France et les grandes puissances du monde de 1830 à 1880. Lectures historiques.* Tome III. Paris, Plon, 1925. In-8° écu de 477 pages.

Les cinquante années passées en revue par MM. Guénin et Nouaillac dans ce tome troisième des *Lectures historiques* sont fertiles en événements. Le XIXe siècle est, par excellence, une époque de grandes transformations. De 1830 à 1880, la France se contente, il est vrai, de mettre au point un régime intérieur issu de la Révolution et, sauf le grave accident de 1870, ne connait pas de secousses extérieures importantes. Mais dans le reste du monde des changements profonds ont lieu: formation des unités allemande et italienne, abaissement définitif de la Turquie en Orient, naissance du Japon à la vie internationale, élévation des Etats-Unis au rang de grande puissance, ère de colonisation générale.

Les textes relatifs à l'histoire de la France sont suffisants et tiennent compte des principaux faits. Dans la deuxième partie du

volume, qui concerne les puissances étrangères, on peut, à notre avis, constater quelques lacunes. On aurait désiré des textes sur le colonialisme de l'Angleterre, sur la conquête de l'Afrique, sur l'évolution industrielle.

Je n'ignore pas qu'en l'espèce, il est impossible d'être complet. Il suffit que les textes choisis soient suggestifs et vivants. A cela MM. Guénin et Nouillac ont cette fois encore réussi.

Jean de La Monneraye.

ART CHRETIEN

Dom F. Cabrol et dom H. Leclercq. *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie.* Fascicules LXXII-LXXVII : *Inscriptions-Jérusalem,* t. VII, col. 929-2352. Paris, Letouzey, 1924. In-4°.

Parmi les notices publiées dans ces six fascicules, nous n'aurons à signaler ici que la bibliographie très précieuse des recueils d'inscriptions, une liste des plus anciens ivoires chrétiens, par ordre des musées où ils sont conservés, et d'excellents articles sur les instruments de musique et notamment sur les orgues, sur les invasions germaniques et l'établissement des barbares en Gaule, sur les itinéraires, la table de Peutinger et la carte de la Gaule romaine. Signalons aussi, bien que par là nous sortions un peu de notre sujet, une notice écrite avec un soin tout particulier par dom Leclercq sur saint Jérôme, et une monographie de Jérusalem par le P. Abel, résumé de son beau livre écrit avec le P. Vincent.

M. A.

Chanoine Ch. Aimond. *La cathédrale de Verdun : histoire et description.* Verdun, impr. Martin-Colardelle, 1926. In-8° de 36 pages orné de 35 plans et gravures.

M. Aimond résume dans cette brochure l'étude historique et archéologique qu'il publia en 1909 sur *La cathédrale de Verdun* (Nancy, Royer, in-8°), ouvrage devenu presque introuvable. Pour les pèlerins de la vaillante cité l'auteur y reproduit une belle page d'histoire de l'art.

Sur l'emplacement actuel, trois églises avaient déjà été détruites (450, 740, 1047), quand l'évêque Thierry le Grand († 1089) y construisit une quatrième cathédrale, dont il reste des traces dans l'abside occidentale dite « Vieux-Chœur ». Renversé en 1131, au cours d'une guerre féodale, cet édifice fut remplacé par un autre, le cinquième, qui fut consacré par le pape Eugène III le 11 novembre 1147, en présence de saint Bernard. C'est cette église romane de style rhénan qui forme l'ossature de l'actuelle cathédrale de Verdun.

Au milieu du XIIIe siècle, les voûtes d'arêtes des collatéraux fu-

rent remplacées par des voûtes d'ogives, et l'on couvrit de la même façon les deux transepts. A la même époque, on construisit le portail septentrional, et l'on accola le sacraire au bras méridional du transept oriental. Dans le dernier tiers du XIVe siècle, le chapitre modifia en style gothique l'abside orientale; mais l'architecte Perrat († 1400) remploya quatre groupes de sculptures romanes, que nous voyons encore à cet endroit. A la même époque, en partant du transept est, on érigea trois chapelles de chaque côté de l'édifice. En 1420, au sud-ouest du bâtiment, on ajouta les deux chapelles qui forment aujourd'hui celle du Sacré-Cœur. En 1514, celle du Chapelet vint leur faire pendant au nord-ouest. En 1515, on construisit le jubé. Le cloître, dont une partie déjà avait été édifiée au début du XIVe siècle, fut achevé entre 1509 et 1517.

Allumé par la foudre, un grand incendie ravagea la cathédrale en 1755. Mgr Aymard de Nicolaï profita de l'occasion pour transformer, autant qu'il le put, le vieil édifice roman et gothique en une église de style classique; notamment deux des quatre tours romanes furent abattues et les deux autres remaniées. A ce moment, le temple fut doté du grand orgue avec sa tribune, de deux gros bourdons, des boiseries et des stalles du chœur, du baldaquin imité de celui de Saint-Pierre de Rome. Violemment bombardée en 1916 et 1917, la cathédrale de Verdun perdit sa toiture, ses voûtes, ses vitraux; mais, le gros œuvre ayant résisté, on la restaure maintenant méthodiquement.

Je me reprocherais de ne pas signaler ici que, dans l'érudite monographie de la cathédrale de Verdun parue en 1909, M. Aimond avait indiqué l'emplacement et la date de la *porte du lion*, qu'on pensait avoir été détruite au XVIIIe siècle. Elle avait été seulement masquée par un mur léger; et, en 1925, au cours de travaux de restauration, elle apparut subitement dans toute sa beauté romane, et maintenant elle rehausse la valeur artistique de l'édifice.

Maurice ROUSSET.

Madeleine MAURICE-LECOMTE. *L'église Saint-Pierre d'Avon*. Fontainebleau, 1926. In-16 de 31 pages.

Cette intéressante notice archéologique d'une église des XIIe et XVIe siècles, que termine une description des pierres tombales et du mobilier, constitue un guide très utile à l'usage des visiteurs. Ce guide eût été plus utile encore s'il avait été accompagné d'un bon plan teinté. Quelques expressions pourraient être avantageusement bannies de la seconde édition, telles que baies *ogivales*, toit *en pente* pour toit en appentis, etc. Le cuisinier du roi Phillipe est appelé tantôt le *keuz* (p. 27), tantôt le *qeu* (p. 17). N'eût-il pas été préférable de choisir ou le cas sujet ou le cas régime ? Vétilles qui n'enlèvent rien d'ailleurs à l'intérêt de cette petite brochure.

J. V.-R.

BIOGRAPHIES

Dom Ferdinand Romary, O. S. B. *Un moine hispano-aquitain. Saint Savin de Lavedan, sa Vie et sa date. Essai d'étude critique.* Tarbes, impr. J. Lesbordes, 1922. In-8° de 87 pages (Extrait de la *Revue des Hautes-Pyrénées*).

La *Bibliotheca nova manuscriptorum* de Labbe a fait connaître, sans en souligner comme il l'eût fallu la provenance liturgique, une *Vita sancti Sabini,* document contourné et peu cohérent qui, sous cette forme, impressionna mal les critiques et fut l'objet de commentaires passablement divergents. Des publications postérieures, entre autres par G. Bascle de Lagrèze, n'ont pas davantage permis d'apprécier au juste cette Vie, ni d'en tirer une biographie à peu près satisfaisante du saint, parfois confondu avec le titulaire de la célèbre église de Saint-Savin sur Gartempe. Dom Romary a entrepris de mettre de l'ordre dans ce chaos. Il fallait d'abord donner de la *Vita* le meilleur texte possible. Pour cela les manuscrits ne manquent point, mais ils ont tous été disposés en leçons, répons et antiennes pour l'usage liturgique, et nous ne disposons pas de lectionnaires antérieurs à ce découpage. Dom Romary n'en a pas moins donné de son texte une édition critique, et il a traduit, au rez-de-chaussée de ses pages, ce texte alambiqué, ce qui rendra service. Mais le plus important était d'utiliser le texte ainsi établi. L'abbaye de Saint-Savin, en Lavedan (*Levitania*), *pagus* annexé à la Bigorre, ayant été dévastée par les Sarrazins, puis par les Normands, fut restaurée vers 1060 par l'abbé Bernard III, et nous n'en connaissons aucun acte antérieur à 945. A cette date on y avait conservé la vie du saint patron, et l'opinion d'un écrivain espagnol, qui la date de 1101, est manifestement fantaisiste. Mais quelle est la date véritable ? Les arguments qui méritent l'examen se tirent, soit de la langue, soit des institutions mentionnées dans le document. A l'aide de ces indices et des rapprochements opérés entre la *Vita* et d'autres vies de Saints des environs de l'an 500, l'auteur aboutit aux conclusions suivantes : saint Savin, fils d'un Gallo-Romain qui exerçait pour les Wisigoths la charge du comte de Barcelone, ayant perdu son père de bonne heure, vint à Poitiers chez son parent le comte Eutilius, et devint le précepteur de son fils Gemellus. Celui-ci s'étant retiré à Ligugé, Savin, envoyé pour le ramener, s'y fit moine lui-même. Il y resta trois ans, puis fut saisi du désir de la perfection et partit pour son ermitage de Pouey-Aspé, dans les Pyrénées. L'abbé Fronimius, qu'il avait rencontré, le suivit d'abord dans la solitude, mais rentra bientôt au monastère, sans toutefois se désintéresser de Savin. Fronimius était abbé du monastère de *Palatium Æmilianum,* où le corps de Savin fut enseveli, et où dom Romary verrait volontiers une ancienne pro-

priété d'Æmilius Arborius Magnus, l'oncle d'Ausone, qui était tarbellien (mais ce dernier point est plus hypothétique que les autres).

Cette étude de dom Romary est la plus complète et la plus sérieuse qui ait été jusqu'ici consacrée à un saint qui, comme beaucoup d'autres, est à la fois célèbre et mal connu.

René AIGRAIN.

P. LEPAYSANT. *Le Port-Royal de Normandie. Saint-Himer en Auge et son prieur : Henri de Roquette (1699-1789)*. Paris, Peyronnet, 1926. In-18 de 63 pages, 1 portr. Prix : 4 francs (Collection : Les Clochers de France).

Un hasard bienveillant a conservé au prieuré (devenu hospice) de Saint-Hymer, dans un frais vallon du Pays d'Auge, des portraits, des livres, des manuscrits, dont M. L. a tiré bon profit pour cette attachante esquisse. Le prieur de Saint-Hymer, Henri de Roquette, n'a pas tenu personnage de dirigeant parmi les jansénistes. Mais, il nous représente au mieux l'un de ces fidèles obscurs, comme il y en eut tant et jusqu'au XIXe siècle, dont la vie fut toute enclose dans leur conviction fanatique. Simple tonsuré, sans ambition et, d'ailleurs, sans grands moyens, H. de R. se donna entièrement à sa foi. Elle l'exila de son prieuré, où il avait créé de petites écoles et fait accueil à maint appelant; elle le mena jusqu'à la Bastille, dont il n'a pas laissé, au reste, un tableau fort sinistre. Mais, de famille bien apparentée, M. de Roquette sortit assez aisément de tous les mauvais pas et il mourut en paix, à Saint-Hymer, âgé de quatre-vingt-dix ans, en 1789. Bon commendataire, il défendit les droits de son prieuré avec l'entêtement d'un chicanier de Normandie, et il refit ou consolida avec soin les bâtiments. Ce fut le plus durable de son œuvre. Pourtant, écrivain abondant, il a laissé des volumes, dont certains (sur Port-Royal, sur Saint-Humer) ne sont pas sans intérêt. Avant M. Gazier, il a déclaré que *le Jansénisme n'est qu'un fantôme* et que ce furent les Jésuites qui le firent naître... La physionomie de M. de Roquette méritait assurément d'être sauvée de l'oubli. M. L. l'a fait avec exactitude, agrément et finesse.

R. N. SAUVAGE.

Hippolyte LE GOUVELLO. *Le pénitent breton Pierre de Keriolet*. Paris, Téqui, 1927. In-12 de XIX-41 pages.

Je mentionne pour mémoire cette cinquième édition d'un livre paru en 1877, et qui relève, plutôt que de l'histoire, de l'hagiographie édifiante. Pierre de Kériolet, grand pécheur, se convertit au spectacle de ce fameux procès de Loudun où périt Urbain Grandier : il mena désormais une existence pénitente qu'illustrèrent, dit-on, de nombreux miracles. Lue par un esprit critique, sa vie offre un témoignage intéressant de l'épidémie de sorcellerie

et du développement parallèle de l'athéisme au début du XVIIe siècle; les amateurs de folk-lore y trouveront aussi de curieuses légendes. Mais — en dépit de quelques précisions ou de quelques rapprochements utiles — on n'y saurait louer une sûre méthode scientifique, et l'on n'oubliera pas que l'Eglise ne s'est nullement prononcée sur les faits extraordinaires que relate M. Le Gouvello.

Auguste VIATTE.

P. Henri FOUQUERAY, S. J. *Un groupe des martyrs de septembre 1792. Vingt-trois anciens Jésuites.* Paris, éditions Spes, 1926. In-12 de 219 pages. Prix : 12 francs.

Parmi les martyrs des journées de septembre 1792, il y en a vingt-trois qui avaient appartenu à la Compagnie de Jésus avant sa suppression en 1762. Dans son livre, le P. Fouqueray a réuni sur chacun d'entre eux les détails biographiques qu'il a pu recueillir. Les notices consacrées à Charles Lanfant, prédicateur du roi; Claude Laporte, curé à Brest; Nicolas-Marie Verron, aumônier de religieuses, et Jacques-Jules Bonnaud, vicaire général de Lyon, sont un peu plus étendus et occupent plus de la moitié de ce volume (p.1-135). Trois de ces notices ont déjà été publiées en tout ou en partie dans les *Etudes* (20 févr. 1901, 5 et 20 oct. 1905) et dans le *Messager du Sacré-Cœur* (févr. 1902). Si ces études n'apportent pas de faits nouveaux pour l'histoire religieuse de la Révolution, elles montrent au lecteur des hommes animés de zèle pour le salut des âmes.

G. ALLEMANG.

Paul VULLIAUD. *Joseph de Maistre franc-maçon.* Paris, Emile-Nourry, 1926. In-8° de 257 pages.

Il y a, dans cet ouvrage, une partie neuve : ce sont les textes martinistes reproduits en appendice. Instruction secrète, dialogue pour la réception d'un Grand Profès, résumé du « catéchisme » enseigné dans les loges, ils nous confirment que la doctrine des francs-maçons lyonnais était celle de Martines de Pasqually, — un christianisme déformé par l'abus de l'allégorie et tendant, par réaction contre le « siècle », au monisme spiritualiste. Ces documents, inédits jusqu'ici, ne modifient pas, mais complètent cependant les notions que nous possédions sur les origines de Joseph de Maistre. On adresserait un éloge identique à l'ensemble du livre. M. Paul Vulliaud a beaucoup lu. Spécialiste de la Kabbale, il sait combien les occultistes modernes font fi de l'histoire et du bon sens. Son érudition concernant Joseph de Maistre est aussi abondante que possible. Il a lu Barruel avec intelligence et nous le dépeint comme un brouillon hanté par des chimères; il souligne, d'après des témoignages contemporains, la légèreté de ses informations. Mais,

s'il refuse d'attribuer la Révolution à un « complot » maçonnique vraiment trop inadmissible, il insiste sur l'aspect « hérétique » de la théosophie et sur l'hostilité des martinistes envers l'Eglise. Peut-être même exagère-t-il, faute de tenir assez compte des dates. Il souligne aussi tout ce qui rattache le comte à l'école traditionnaliste, tout ce qui le distingue d'un libéral.

D'où vient qu'en dépit de ces mérites, nous quittions le livre sur une impression mélangée ? Sans doute d'une hostilité qui se traduit par un ton continuel de dénigrement ou d'ironie. M. Paul Vulliaud fait effort pour rendre justice à Joseph de Maistre : il n'y parvient pas. Il insiste outre mesure sur les parties caduques de son œuvre, et l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, vu par ses yeux, semble un grotesque. Il ne perd pas une occasion de souligner le ridicule des cérémonies auxquelles, de par son initiation, le comte se trouva mêlé; il n'indique pas les circonstances atténuantes, ni les mérites qui parurent, au jeune Savoisien, contrebalancer de telles bizarreries. Il se plaît à relever les contradictions ou les fautes d'érudition de son auteur, sans tenir compte de l'atmosphère ambiante ni de l'état général de la science au XVIIIe siècle. Et cette animosité paraît d'autant plus excessive que M. Vulliaud admire profondément Ballanche, et que Ballanche — je le montrerai dans un prochain ouvrage — relève des mêmes influences que Joseph de Maistre. Ce livre, intéressant, manque de la sérénité sans laquelle l'histoire reste toujours entachée de préventions un peu mesquines.

Auguste VIATTE.

Mgr LAVEILLE. *Le cardinal Mercier, archevêque de Malines (1851-1926)*. Paris, Editions Spes, 1926. In-12 de 240 pages avec portrait. Prix : 15 francs.

Henry-Louis DUBLY. *Le cardinal Mercier*. Lille, Editions de Mercure de Flandre, 1927. In-8° de 285 pages, avec illustrations. Prix : 15 francs.

Jehan d'YVRAY. *Le cardinal Mercier*. Paris, J. Peyronnet, 1926. In-12 de 60 pages, avec portrait. Prix : 4 francs (Collection : Les Clochers de France).

Le cardinal Mercier est mort le 22 janvier 1926. Ses cendres, par conséquent, sont à peine refroidies. Très manifestement, il est encore trop tôt pour écrire sa biographie. Avant de songer à retracer l'existence si haute et si riche en services de toute nature de l'éminent prince de l'Eglise dont le maréchal Foch disait, dernièrement, qu'il était « la plus grande figure de ce temps », il faut attendre : attendre que le silence se soit fait autour de son caveau; attendre que se soient ouvertes les archives qui expliqueront sa belle vie; attendre, enfin, que les événements mémorables auxquels il a été mêlé : rénovation des études philosophiques et théologiques du clergé, occupation de la Belgique pendant la guerre par

les Allemands, essai de rapprochement de l'Eglise anglicane et de l'Eglise romaine, aient déroulé quelques-unes tout au moins de leurs conséquences. Ses actes ont besoin d'un certain recul de l'histoire. Tout ce qu'on peut nous donner de lui, à l'heure actuelle, c'est son portrait. Et, à vrai dire, les auteurs des trois ouvrages dont on vient de lire les titres n'ont pas eu d'autre ambition.

Ce n'est qu'un portrait, en effet, mais un portrait en pied que nous offre Mgr Laveille. Evidemment, le biographe si hautement apprécié de tant d'autres célébrités religieuses contemporaines, eût pu faire davantage. Peut-être le fera-t-il un jour. Ce qu'il y a de certain, c'est que la vie du grand prélat qui était foncièrement belge sans aucun doute, qui l'était même passionnément, mais qui était aussi profondément français : non seulement par son esprit et par ses lointaines origines familiales, mais encore par un de ses titres, puisqu'il est mort membre de l'Institut de France; ce qu'il y a de certain, dis-je, c'est que la vie de cet infatigable « apôtre du Christ » ne détonnerait pas dans une collection hagiographique française. Mais, pour le moment, il n'a voulu que nous peindre, à grands traits, la physionomie de son héros. Et il y a réussi, comme en témoigne, dans la préface dont il a honoré l'ouvrage, le célèbre homme d'Etat belge, M. Carton de Viart.

Le livre, si visiblement écrit *con amore*, que M. Henry-Louis Dubly, le publiciste roubaisien bien connu, a eu la bonne pensée de consacrer au cardinal Mercier, n'est pas digne d'un moindre éloge. Lui, non plus, n'a pas la prétention d'être une biographie critique. Mais, comme celui de Mgr Laveille, c'est un portrait en pied et un portrait singulièrement ressemblant. Pour composer son ouvrage, M. Dubly a eu soin de se documenter. Il a compulsé les ouvrages du cardinal : il a lu les articles qui ont paru sur lui, soit de son vivant, soit après sa mort, soit en Belgique même, soit à l'étranger; il a fait plus encore : par des enquêtes menées sur place, à Braîne-l'Alleud, en particulier, à Malines et à Bruxelles, il s'est renseigné sur les origines, sur les habitudes, sur le caractère de son personnage. Et, de tout cela, est résulté un ouvrage d'une haute tenue littéraire — ce que ne gâte jamais rien — où l'ancien archevêque de Malines revit véritablement tel qu'il fut, c'est Mgr Baudrillart qui l'affirme dans une éloquente Lettre-préface. « Au fur et à mesure que se déroulait notre récit, écrit-il à l'auteur, tout bas, mais souvent, je me suis répété : voilà bien l'homme, le philosophe, le prêtre, le héros, le saint, vers qui monte, fervente, l'admiration du monde, celui que j'ai eu le bonheur de connaître et d'aimer. »

Je me hâte d'arriver au troisième portrait. Celui-ci, signé d'un pseudonyme sous lequel se cache une pieuse chrétienne, n'est qu'une miniature du vénéré prince de l'Eglise, mais combien expressive et combien vivante ! Jehan d'Ivray a surtout composé son ouvrage avec ses souvenirs personnels. Ce qu'il met surtout bien en relief, au jugement de Mgr Baudrillart qui a voulu encore

préfacer cet ouvrage, c'est ce justement qui faisait le fond du caractère du cardinal, c'est-à-dire : « la grandeur morale. »

Louis MARCEL.

CORPORATIONS ET CORPS RELIGIEUX

Chanoine Louis de LACGER. *Histoire de l'abbaye Saint-Salvy d'Albi du VIe au XIIe siècle* (Extrait de la *Revue Mabillon*, 1924-1925). In-8° de 96 pages, 6 pl.

Les sources originales manquent pour l'histoire des premiers siècles de Saint-Salvy et les copies mêmes du *Gallia* et des grandes collections mss. de la Bibliothèque nationale n'apportent que de rares points de repère. M. de Lacger s'en est aidé de la façon la plus judicieuse, éclairant par l'histoire générale les diverses époques du monastère albigeois. Antérieure à saint Salvy, la laure du faubourg d'Albi n'est connue qu'avec lui, par son biographe, Grégoire de Tours. Le saint y fut moine, puis abbé et, sans doute, ne l'abandonna pas complètement, une fois appelé au trône épiscopal. Après sa mort (584), c'est la nuit. M. de Lacger suppose, à bon droit, que les cénobites cédèrent la place à des chanoines, vers les débuts de l'ère carolingienne. En tous les cas, nos premiers textes, au xe siècle, ne connaissent plus qu'eux. Ils subirent la réforme de Grégoire VII dont, comme tant d'autres, ils avaient grand besoin, et, animés d'un pur zèle, adoptèrent au XIIe siècle la règle augustinienne. Pour ce moment de l'histoire de Saint-Salvy, M. de Lacger a heureusement retrouvé aux Archives du Vatican une bulle inédite de Calixte II (1120) qui, entre autres choses, précise l'organisation intérieure de la communauté. L'autorité épiscopale y était dominante et il semble aussi que le nom de collégiale convenait dès lors beaucoup mieux que celui d'abbaye à cette compagnie de chanoines réformés. Au surplus, réformés, ils ne le demeurèrent pas longtemps et, un siècle plus tard, ils revenaient doucement à la vie séculière. Ce fut, semble-t-il, une conséquence du schisme d'Anaclet.

M. de Lacger a consacré une partie considérable (p. 48-80) de son excellente étude à l'analyse archéologique de l'église de Saint-Salvy, dont la construction se date du IXe siècle à la Renaissance. Cette analyse est très soignée et on y trouve judicieusement utilisées diverses observations du regretté J.-A. Brutails.

R. N. SAUVAGE.

G. SAUZE DE LHOUMEAU. *L'abbaye de Saint-Léonard de Ferrières, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Poitiers*. Paris, A. Picard, 1925. Gr. in-8° de 145 pages.

D'abord simple, celle dépendant de la Sainte-Trinité de Tiron, l'abbaye de Ferrière, fondée, vers 1130, aux limites de l'Anjou et

du Poitou, par les seigneurs de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), fut deux fois entièrement détruite : par les grandes compagnies, puis par les huguenots de Coligny. Aussi ne subsiste-t-il plus que des épaves du chartrier. M. Sauze de Lhoumeau les a recueillies et s'est diligemment efforcé d'ajouter aux indications qu'elles fournissent. Le résultat est, évidemment, assez maigre. Mais ce n'est pas la faute de l'auteur, dont il convient de louer, au contraire, le bon parti qu'il a tiré d'une matière ingrate. Peut-être, cependant, eût-il pu donner du temporel de l'abbaye une description plus précise et plus ample. Les titres de Ferrières, rassemblés et reliés, au XVIIe siècle, en volumes (dont M. Sauze de Lhoumeau ne nous donne pas le détail, p. 9-10), permettent, sans doute, cette description.

Ferrières, après la dislocation de l'ordre de Tiron, tomba en décadence. La Commission des Réguliers, puis la Révolution consacrèrent sa ruine. Le livre de M. Sauze de Lhoumeau (qui se termine par une bonne liste des abbés et des tables soigneuses) nous apprend tout ce que l'on en peut connaître de notable : revenus, charges, vie intérieure, bâtiments, etc.

R. N. SAUVAGE.

G. LORBER. *Les Filles de la Croix, Dominicaines de Paris (1627-1927).* Ouvrage illustré par L. Roisin. Paris, Perrin, 1927. In-8° de 267 pages. Prix : 16 francs.

En un livre agréablement écrit, illustré avec goût, M. G. Lorber a conté, à l'aide des archives manuscrites du monastère, l'histoire du couvent des Filles de la Croix.

La fondation de ce monastère est un épisode de la restauration catholique qui marque le début du XVIIe siècle.

Elle fut l'œuvre d'une grande dame de la société toulousaine d'alors, Mme de Garibal. Mariée à un conseiller du parlement, elle renonça promptement à la vie mondaine pour se consacrer au service des pauvres, des prisonniers et des malades. Puis, d'un commun accord avec son mari, elle dit adieu au monde : elle entra au couvent des dominicaines de Toulouse, tandis que M. de Garibal alla prendre le froc des chartreux, à Villefranche-de-Rouergue. Elle devint, en religion, la mère Marguerite de Jésus. Aussitôt elle se signala par sa grande piété et sa vertu de prudence, si bien que Mme de Saint-Paul, désirant fonder à Paris un couvent de Dominicaines, la pria d'en prendre la direction. La proposition fut acceptée et le 6 mars 1627 le monastère, placé sous le vocable de Saint-Thomas d'Aquin, était fondé à Paris. Dès 1629, on songea à essaimer.

La mère Marguerite de Jésus fut alors sollicitée par Mme la maréchale d'Effiat de fonder à Paris un second monastère de Dominicaines, où sa fille Marie-Charlotte ferait profession et d'en assumer elle-même la direction. Après quelques hésitations elle accepta.

Le 13 septembre 1636, elle quittait la maison de Saint-Thomas pour diriger le monastère des Filles de la Croix.

Ce nouveau couvent, richement doté par Mmes d'Effiat et de Combalet, fit bientôt l'acquisition d'un vaste domaine situé dans le village de Charonne. Sur l'impulsion de la mère Marguerite, il devint un foyer ardent de vie chrétienne. Les Filles de la Croix étaient essentiellement des contemplatives; elles devaient se mortifier pour le rachat des âmes pécheresses et glorifier Dieu en chantant l'office divin de jour et de nuit. Elles recevaient, à l'intérieur de la clôture, des dames âgées et des jeunes filles dont elles faisaient l'éducation. Sur les registres du couvent on relève les plus beaux noms de la vieille aristocratie des temps jadis. Grâce à leur zèle apostolique, les sœurs comprirent toute l'importance de l'instruction populaire. En 1703, elles sauvèrent de la ruine l'Institut naissant des Frères de la Doctrine chrétienne. Alors que M. de la Salle était méconnu et persécuté, elles le soutinrent moralement et pécuniairement au point de s'endetter lourdement. Mais l'œuvre fut sauvée. En retour, elles sollicitèrent de M. de la Salle le bienfait de sa direction.

La Révolution les chassa de leur monastère; elles furent obligées de se disperser. « Cruellement et longuement éprouvées de « toutes manières, les Filles de la Croix, soutenues par une prieure « admirable (la mère Thérèse-Elisabeth Chartron) firent preuve « d'une héroïque fidélité à la foi catholique et à leur vocation « dominicaine. La tourmente apaisée, elles se regroupèrent et, « après une entente qui leur parut bien longue, rentrèrent enfin « dans leur monastère délabré, mais toujours debout. La situation « demeura longtemps difficile et l'avenir incertain. Cependant, le « recrutement qui semblait tari, redevint peu à peu plus actif. « Un peu plus tard, de paternelles relations se nouaient entre les « Prêcheresses de la Croix... et les Prêcheurs rétablis en France « et à Paris même par le Père Lacordaire. Ce fut de nouveau la « prospérité. Mais bientôt survenaient la guerre de 1870, le siège « de Paris et, pire que tout le reste, la Commune. Si les Filles de « la Croix échappèrent au massacre et eurent la joie de voir leur « monastère épargné, elles le durent, après Dieu, à la popularité « dont elles jouissaient dans ce révolutionnaire faubourg Saint-« Antoine, où elles avaient ouvert, au lendemain de la grande « Révolution, des écoles populaires gratuites. L'ordre se rétablit « et une sécurité relative » (pp. 228-229).

A la suite des lois de 1901 et de 1904, les Filles de la Croix, chassées de France, trouvèrent un asile en Belgique. Elles s'établirent d'abord à Saventhem, dans la banlieue de Bruxelles. Aujourd'hui, elles se sont rapprochées de la frontière en se fixant tout près de Tournai, à côté du grand couvent dominicain du Saulchoir. La communauté, composée de quarante-cinq maniales, toutes françaises, a retrouvé toute sa prospérité d'autrefois.

René Delègue.

P. Dubois. *Les Barnabites, clercs réguliers de Saint-Paul.* Paris, Letouzey, 1924. In-12 de 147 pages. Prix : 5 fr. 25.

Anonyme. *La Compagnie de Marie.* Même librairie, 1923. In-12 de 158 pages. Prix : 5 fr. 25.

Fondée en 1533 par saint Antoine-Marie Zaccaria, la Congrégation des Barnabites, ainsi nommée du nom de l'église de Milan, auprès de laquelle, quatorze ans après sa naissance, elle établit son siège généralice, a pour but l'apostolat sous toutes ses formes : l'enseignement aussi bien que la prédication. Constamment fidèle, depuis cinq siècles, à son esprit initial, elle a produit plusieurs remarquables hommes d'Eglise : le cardinal Fontana, notamment, et le cardinal Lambruschini; elle a produit aussi des savants comme, par exemple, Gavanti, le cardinal Gerdil et le cardinal Bilio. Mieux que cela encore, elle a produit des saints: entre autres saint Alexandre Sauli, l'apôtre de la Corse, et le bienheureux Bianchi, l'apôtre de Naples. C'est tout ce glorieux passé, dans lequel la France a eu sa part, que, d'une plume toujours exactement renseignée, nous raconte en abrégé le R. P. Dubois, dans son intéressant petit volume.

L'opuscule sur la « Compagnie de Marie » ne se lit pas avec moins d'édification. Ce pieux Institut, dont le siège est à Saint-Laurent-sur-Serres, ne date lui que de 1719 et il a eu pour fondateur le bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort (que, par une erreur de typographie, sans doute, la première page du livre a le tort d'appeler *Grignon*). C'est dire qu'un de ses buts est la diffusion de la « vraie dévotion envers Marie ». Outre ses Etablissements en France, il a plusieurs maisons de missions à l'étranger, au Canada notamment, à Mozambique et aux Etats-Unis. Le tableau qu'on nous trace ici de ses travaux apostoliques est assurément complet : à notre avis, il lui manque, pourtant, quelque chose : c'est d'être illustré.

Louis Marcel.

R. P. Duchaussois. *Femmes héroïques. Les Sœurs Grises canadiennes aux Glaces polaires.* Nouvelle édition. Paris, éditions Spes, 1927. In-8° de 256 pages, illustré. Prix : 12 francs.

En 1738, une canadienne, d'origine bretonne, Mme d'Youville, née Marie-Marguerite Dufrost de la Jemmerais, réunit à Montréal un groupe de pieuses femmes vouées au soin des malades; aujourd'hui, la congrégation des Sœurs Grises, divisée en plusieurs branches, compte plus de quatre mille religieuses qui desservent des hôpitaux, des écoles, des postes de mission. L'ouvrage du R. P. Duchaussois fait connaître les travaux particulièrement héroïques des sœurs qui sont attachées aux missions du Nord et de l'extrême

Nord depuis 1844. Les lettres des religieuses aux supérieures générales lui ont fourni la matière des récits très attachants et émouvants. Les couvents des sœurs, comme les missions des oblats de Marie, apôtres du Nord-Ouest canadien, sont situés dans des régions stériles, au milieu de pauvres tribus d'indiens dégénérés; le climat est affreusement rigoureux; les voyages et le ravitaillement présentent des difficultés inouies; mais ni les souffrances, ni le cruel isolement des couvents bloqués par les neiges et les glaces ne peuvent altérer l'entrain, la confiance, la gaîté même de ces admirables religieuses, si exactement qualifiées « femmes héroïques » par le R. P. Duchaussois.

Des illustrations photographiques représentent des aspects caractéristiques du pays que n'attirera jamais les touristes ni les colons, mais qui ne pouvait effrayer ou rebuter les missionnaires.

H. Bourde de la Rogerie.

Abbaye Notre-Dame de Bonnecombe, ordre de Citeaux, par un ami du monastère. Rodez, Carrère, 1926. In-8° de 158 pages, 19 gravures.

Bonnecombe est une abbaye située à douze kilomètres de Rodez, fondée en 1167, filiale de Candeil en Albigeois. La vie religieuse s'y maintint, sans échapper à la plaie de la commende, jusqu'à la Révolution française. En 1876, Mgr Bourret releva les ruines et alla chercher à Aiguebelle les moines qui devaient les faire refleurir. L'ami du monastère, qui raconte toute cette histoire jusqu'à nos jours, possède une plume érudite et experte dans ce genre de travaux. Monographie sobre, documentée, écrite néanmoins avec âme à certains endroits; belle contribution à l'histoire du Rouergue.

C. Belmon.

HISTOIRE LOCALE

Jacques Meurgey. *Histoire de la paroisse Saint-Jacques de la Boucherie.* Préface par C. Jullian. Paris, Champion, 1926. Grand in-8° de xiv-348 pages, 65 planches hors texte. Prix : 80 francs.

M. Jullian a excellemment dégagé, dans une lumineuse préface, l'intérêt de ce travail qui inaugure, à propos des paroisses urbaines, des études analogues à celle que M. Imbart de la Tour réalisa, de si magistrale façon, pour les paroisses rurales. A l'origine de l'organisation ecclésiastique il n'y avait qu'une seule « église » municipale; puis des ressorts paroissiaux se constituèrent à l'intérieur de la première enceinte en s'inspirant, pour fixer leur pourtour, de lignes anciennes et consacrées qui reproduisent parfois les démarcations de police de l'époque impériale. Et le cadre paroissial a traversé les siècles, créant des amours-propres de quartier, mo-

delant des habitudes, enfermant des passions politiques, jouant un rôle historique. Pour comprendre la vie parisienne dans sa complexité mouvante, il ne faut pas négliger l'étude des paroisses.

Ce doit être d'abord une étude topographique, et M. Jacques Meurgey ne pouvait guère choisir un meilleur exemple que la paroisse Saint-Jacques de la Boucherie, qui fut toujours un grand carrefour des routes. Elle borde la Cité, commande les deux ponts qui y mènent; elle longe les deux grandes voies, à la fois parisiennes et internationales : Saint-Denis, qui mène à la basilique, Saint-Jacques, par où passent les pélerins. « Elle tient, suivant l'expression de M. Jullian, le nœud vital de Paris, séparant le Louvre des rois et l'Hôtel de Ville. Elle est, de par sa situation, une des puissances territoriales qui dominent Paris. Et c'est chez elle que sont installés les bouchers, qui furent si souvent, dans la ville, ses vrais maîtres. »

Viennent ensuite des détails, d'une sévère minutie, sur l'administration de la paroisse : — les *autorités spirituelles* (le droit de patronage était exercé par le prieuré clunisien de Saint-Martin des Champs; première mention du curé entre 1117 et 1150; la plus ancienne chapellenie fut fondée au début du XIVe siècle); — les *dignités laïques* (marguilliers, élus par les paroissiens notables et chargés d'administrer le temporel: censive, fiefs, immeubles, etc., dont le revenu annuel est, au XVe siècle, de 500 livres); — la *communauté des paroissiens* (principalement les bouchers et industries concernant l'alimentation) organisés en confréries de pure dévotion.

Les derniers chapitres concernent l'histoire de la construction et la description de l'église. M. Meurgey a pu déterminer, à l'aide de quittances conservées aux Archives nationales, que le principal architecte de la tour (construite entre 1509 et 1523) fut Jean de Felin, « maître des œuvres de maçonnerie de la ville de Paris », ayant sous ses ordres Julien Ménart et Jean de Revier. La chapelle primitive, construite entre 850 et 1050 environ, fut remplacée, au milieu du XIIe siècle, par un édifice plus vaste, dont le plan, définitivement arrêté au milieu du XVIe siècle, révèle de grandes irrégularités. L'existence de ces irrégularités est subordonnée à des voies qui empêchaient tout développement normal — et par là se manifeste encore le caractère essentiel de cette paroisse, où l'archéologie elle-même dépend de la topographie.

Pour établir tout cela, M. Meurgey a compulsé beaucoup de documents (le fonds de Saint-Jacques de la Boucherie aux Archives nationales, les manuscrits de l'abbé Villain et les dossiers de Th. Vacquer à la Bibliothèque de la ville de Paris, les plans et dessins de la collection A. Ballu, etc.) et son texte, solide et compact, bourré de références et de citations, complété par toutes sortes de listes, s'en trouve parfois un peu alourdi. La présentation est luxueuse et l'illustration remarquable.

Louis VILLAT.

Abbé Edmond Chaussé. *Histoire d'un pays de France. Buxières d'Aillac (Indre). Paroisse. Seigneurie. Commune.* Châteauroux, imprimerie Centrale, 1927. In-8° de 240 pages.

La paroisse de Buxières d'Aillac, sise aux confins de la Brenne et du Boischaut, vient d'être dotée par son curé d'une très intéressante monographie, composée avec beaucoup de goût, que ceux même qui ne sont pas du Berry parcouront avec intérêt, tout au moins en certains de ces chapitres de portée générale.

Au premier abord, le sujet ne s'y prêtait guère, une population rurale, point d'agglomération, un château, l'église, deux ou trois maisons, voilà le centre du pays. Grâce à des recherches poussées en de multiples directions, M. l'abbé Chaussé a constitué un ensemble vivant et où l'on trouve, avec croquis à l'appui, de précieux renseignements sur l'évolution du pays. Laissant de côté le chapitre de la seigneurie, je relèverai dans celui de la commune des témoignages sur la façon dont se simplifiait dans cette mairie de modestes cultivateurs la législation révolutionnaire, des croquis démographiques depuis 1700, un autre sur l'évolution politique, montrant la lente mais constante radicalisation du pays.

La première partie — La paroisse — semble avoir voulu répondre au schéma tracé ici même (t. IX, 1923, pp. 369-388, 493-523), par M. Joseph Guillaume. Naturellement, les documents ne permettent pas de remonter très haut : ils autorisent cependant à se représenter la vie de la paroisse depuis l'ancien régime. Voici les traits particulièrement saillants que j'ai relevés, existence du curé Devedeux sous la Révolution qui, moyennant le prêt des serments, maintint en somme sa paroisse; suppression de la paroisse en 1808 et retour d'un curé en 1852; réfection, après 1870, de l'église, pauvre grange du Moyen Age; ce qu'a été la séparation dans le lieu; des statistiques incomplètes sur le nombre des Pâques, témoins cependant depuis vingt ans d'une grande décadence... Il aurait été intéressant de donner, en appendice, la liste des prêtres, religieux ou religieuses nés sur la paroisse.

En résumé, utile monographie, dont le mérite réside dans le soin de rétablir la continuité jusqu'à nos jours de la vie locale et la variété des renseignements précis recueillis : elle pourra servir de modèle.

J. de Font-Réaulx.

Joseph Escudier. *La Sainte-Baume.* Paris, Letouzey, 1925. In-12 de 156 pages. Prix: 5 francs (Les grand pèlerinages de France).

Le petit volume de M. le chanoine Escudier sur la Sainte-Baume esquive la portion de son sujet qui devait attirer le plus les historiens et, sous prétexte que les origines du pèlerinage, les traditions provençales qui lui servent de fondement, sont déjà connues, il s'abstient d'examiner la valeur de ces traditions. Et bien qu'il renvoie à un livre dont il est lui-même l'auteur, *L'Evangélisation pri-*

mitive de la Provence (Paris, Lethielleux, s. d.), le lecteur ne laisse pas d'en être un peu déçu. L'objet unique de ce nouveau livre est l'histoire et la description du pèlerinage lui-même.

Il va sans dire que l'auteur suppose admises les « traditions ». En 408, Jean Cassien fonde un monastère à Marseille (Saint-Victor) « à l'endroit même qui passait pour avoir vu saint Lazare et sainte Madeleine célébrer les saints mystères »; vers 415, Cassien fonde des prieurés à la Sainte-Baume et à Saint-Maximin, pour commémorer évidemment les souvenirs des amis du Christ. Comme aucune source n'est indiquée, le lecteur n'a point moyen de contrôler cette affirmation touchant Cassien, qui, si elle était fondée sur document, mettrait le pèlerinage en possession d'une attestation antérieure à toutes celles qui ont été produites jusqu'à présent. Mais c'est trop demander à notre petit livre. Il cite sans plus d'appareil critique les bulles connues de Pascal II, d'Innocent II, d'Eugène III, mentionnant la chapelle de *Sancta Maria de Balma* (de la caverne), et son chapitre n'apporte rien de nouveau à la discussion devenue classique. L'intérêt du volume est ailleurs, dans le recueil de renseignements qu'il fournit sur le développement du pèlerinage, à partir du moment où personne ne conteste qu'il ait été établi et célèbre; c'est une histoire qui vaut d'être racontée pour elle-même, et qui garde sa place dans l'histoire religieuse de notre pays. Le voyage de Fra Salimbene en 1248, celui de saint Louis en 1254, celui de Charles d'Anjou, alors prince de Salerne, en 1279, avec l'invention des reliques de sainte Madeleine à Saint-Maximin, sont les premiers d'une longue série, où des papes, des rois, des hommes de guerre comme Boucicaut, des lettrés comme Pétrarque, défilent sans arrêt. En 1629, Urbain VIII fonde la confrérie de sainte Madeleine à la Sainte-Baume, où Louis XIV vint avec sa mère en 1660. Saint François de Sales rêve d'y venir; sainte Chantal, plus heureuse, peut faire le pèlerinage en 1636. Le XVIIIe siècle, malgré les visites de saint Jean-Baptiste de la Salle et de saint Benoît Labre, marque une diminution de ferveur; la Révolution, en fermant les couvents et en confisquant les biens des sanctuaires, arrête les pèlerinages, mais ils reprenent au XIXe siècle où, dès 1814, les vicaires capitulaires d'Aix amènent 25.000 pèlerins; en 1822, pour l'inauguration du sanctuaire restauré, Mgr de Beausset-Roquefort est entouré de 45.000 fidèles. Lacordaire, en 1859, réinstalle les Dominicains à Saint-Maximin et à la Sainte-Baume, où ils n'ont cessé d'entretenir la dévotion.

René AIGRAIN.

Henri CHARRIER. *Le sanctuaire de Saint-Bernard à Fontaines-lés-Dijon.* Paris, Letouzey, 1926. In-16 de 160 pages. Prix : 4 francs.

A deux kilomètres au nord-ouest de Dijon, le village de Fontaines s'étage sur le flanc d'une colline que dominait, à la fin du XIe siècle, le manoir natal de saint Bernard. Sur l'emplacement du château se dresse aujourd'hui une basilique malheureusement ina-

chevée, consacrée à l'abbé de Clairvaux. Elle date de 1890. On y pénètre par la chapelle de saint Bernard qui n'est autre que la chambre natale du saint, convertie en sanctuaire dès la fin du XVe siècle. Les premiers pèlerinages datent de cette époque.

Les Feuillants s'établirent à Fontaines en 1617. Encouragés par Louis XIII et Louis XIV, qui avaient un culte particulier pour le grand saint de la Bourgogne, ils donnèrent au sanctuaire un vif éclat. Les pèlerins affluaient aux XVIIe et XVIIIe siècles. Ce sanctuaire fut ruiné par la Révolution. Il a été restauré au XIXe siècle grâce à la généreuse initiative de M. l'abbé de Bretenières et les pèlerins ont repris à le visiter. Les fêtes du huitième centenaire, en 1891, furent particulièrement solennelles.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les reliques de saint Bernard furent conservées à Clairvaux. Elles formaient le « Trésor de Clairvaux ». Celui-ci fut spolié au moment de la Révolution. Cinq pauvres reliques sont aujourd'hui vénérées au sanctuaire de Fontaines.

René DELÈGUE.

Lucien MILLET. *Notre-Dame de Cléry.* Paris, Letouzey, 1926. In-16 de 160 pages. Prix : 4 francs.

A Cléry est vénérée une statue miraculeuse de la Vierge qui, en 1280, fut mise à jour, dit-on, par le soc d'une charrue. Une collégiale fut fondée en novembre 1300 et ravagée au cours de la guerre de Cent ans. Louis XI, qui avait un culte particulier pour Notre-Dame de Cléry, fut son bienfaiteur insigne. Ne l'avait-elle pas aidé en 1443 à triompher des Anglais devant Dieppe, en 1465 à échapper des mains de ses ennemis à Montlhéry? Il fit construire une magnifique basilique dont il fut lui-même premier chanoine. Sur son intervention, le pape Paul III accordait, le 6 août 1468, une bulle qui rattachait directement la collégiale au Saint-Siège. Après avoir acheté la seigneurie de Cléry à Dunois Longueville, le roi en fit don (1480) aux doyen et chapitre de Cléry. Son tombeau se dresse encore aujourd'hui dans la basilique. Pendant les guerres de religion, le sanctuaire eut encore beaucoup à souffrir des bandes de Condé et de Coligny. Catherine de Médicis et Henri III réparèrent le mal.

Notre-Dame de Cléry, qui n'avait cessé d'être visitée par de nombreux pèlerins, ne le fut guère après 1775. « L'ancienne route royale, qui passait presque au pied de la basilique, est délaissée pour le chemin de la rive droite de la Loire qui met en communication plus directe Paris, Blois et Tours. » Au moment de la Révolution, la basilique fut sauvée de la destruction parce qu'elle prit le titre d'église paroissiale et la statue de la Vierge fut épargnée. Aussi les pèlerinages ont-ils repris au XIXe siècle. La fête du couronnement de la Vierge, accordée par Pie IX, le 11 avril 1863, à la demande de Mgr Dupanlop, fut des plus brillantes.

René DELÈGUE.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

GUIENNE ET GASCOGNE

AVEYRON (*ROUERGUE*)

Revue historique du Rouergue.
Tome IV, 1926. Rodez, Imprimerie catholique.

Chanoine Fr. Hermet : *Les bénéfices du diocèse de Vabres, avant 1789, passim* (à suivre). Travail annoncé dans cette *Revue*, t. IX, an. 1923, p. 569.

Chanoine C. Belmon : *Visites pastorales du bienheureux François d'Estaing, évêque de Rodez* (suite), *passim* (à suivre). Résumé des visites faites du 22 oct. 1514 au 8 janv. 1515 et du 4 au 10 mai 1524. — *Fête des SS. Anges gardiens*, texte et traduction des actes pontificaux relatifs à la fête *de Proprio Angelo*, dans le diocèse de Rodez. Bulle de Léon X (12 avril 1518), p. 304-306; bref du même, p. 317-318. Il y a de très sérieuses raisons de croire que c'est la première concession, de toutes celles faites en divers temps à la chrétienté, de l'office et de la messe des Anges gardiens.

Chanoine P.-A. Verlaguet : *Notes sur les prêtres du Rouergue déportés pendant la période révolutionnaire.* I. Déportés à Bordeaux (suite), *passim* (à suivre). — *Les prêtres du diocèse de Rodez mis à mort en haine de la foi à Paris les 2 et 3 septembre 1792* (Charles Carnus, Pierre-Jean Garrigues, Jean-Antoine Seconds, Jean Lacan), pp. 397-406, 409-420.

Procès-verbaux des séances de la Société des lettres... de l'Aveyron.
Tome XXX, années 1924, 1925, 1926. Rodez, Carrère, 1927.

Camille Couderc : *A propos de l'évêché d'Arisitum*, p. 20-23. Dans cette note, l'auteur résume les conclusions qui se dégagent d'une thèse soutenue par M. Chamson devant l'Ecole des chartes, au sujet de cet évêché, disparu à la fin du VIIIe siècle. Son emplacement ne peut être encore situé exactement et, malgré des suppositions multiples, aucun nom actuel ne paraît correspondre à cet ancien titre. On peut néanmoins dresser, avec une quasi-certitude, une liste assez longue de paroisses ou de lieux qui faisaient partie de cette circonscription. Ces endroits sont tous situés dans la région du Vigan. Il paraît aussi démontré par un texte de saint Grégoire de Tours que plusieurs autres paroisses d'Arisitum font aujourd'hui partie du diocèse de Rodez.

C. Belmon.

LOT (*QUERCY*).

Bulletin de la Société des études du Lot. Tome XLVII. Cahors, 1926.

Armand Viré : *Les fouilles du Mont-Saint-Cyr à Cahors en 1925*, p. 1-18. Contribution à l'histoire de Cahors par la résurrection, au moins partielle, d'un de ses faubourgs gallo-romains.

M. le chanoine Edmond Albe, président d'honneur de la Société des

Etudes, p. 35-72. De Mgr Giray : *Allocution prononcée aux obsèques de M. Albe;* de l'abbé Sol : *Allocution prononcée à l'occasion de la mort;* du Dr Bergounioux : *Allocution prononcée à l'inhumation* et *Un maître historien du Quercy*, étude critique de l'œuvre de M. Albe, suivie d'une bonne bibliographie.

Chanoine Albe : *Cahors*, p. 73-150. Inventaire raisonné des Archives municipales des XVe et XVIe siècles.

A. Foissac : *Les églises romanes du diocèse de Cahors*, p. 73-77. Liste provisoire de 150 églises romanes.

Tome XVIII, 1927.

Abbé E. Sol : *Le Vieux Quercy*, p. 1-32. Etude des traditions, superstitions, usages, coutumes, jeux, dictons, chants, etc., de cette ancienne province.

Dr J. Bergounioux : *Galerie médicale du Lot. Les Murat*, p. 33-38. Ces Murat appartiennent aux XVIIIe et XIXe siècles.

Général de Villaret : *A Montcuq en 1587*, p. 39-53. Etude faite d'après des documents inédits, relative aux affaires consulaires se rattachant à la lutte contre les protestants.

L. de Valon : *Le comte de Penthièvre et la terre de Thégra en Quercy (1440-1443)*, pagination particulière 1-34. Etude bien conduite.

Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour.

Tome XXXVI. Cahors, 1926.

Abbé E. Sol : *Massacres de septembre 1792 et prêtres du diocèse de Cahors*, pp. 698-701, 709-713, 722-725, 735-738.

E. Sol.

TARN-ET-GARONNE (*QUERCY*)

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Tome LIII, année 1925. Montauban, 1926.

J. Momméja : *Sur quelques dates de Saint-Pierre de Moissac*, p. 22-24. Il y a lieu de reporter d'une cinquantaine d'années en arrière, c'est-à-dire au début du XIIe siècle, les dates adoptées par Anglès comme étant celles de la construction du portail et du cloître de Moissac.

E. Galabert : *Le sanctuaire de Livron*, p. 89-108. L'auteur rappele la légende qui est à l'origine de la fondation du sanctuaire de N.-D. de Livron, puis il étudie successivement l'église, déjà paroissiale en 1165, les pardons ou indulgences concédés par les papes dont le plus célèbre avait lieu le lundi de Pâques. Le sanctuaire fut ravagé au XVIe siècle par les huguenots et la statue de la Madone, qui avait été transférée à Caylus, brûlée. Alors vinrent pour le pèlerinage des heures alternées d'éclat et de décadence. Louis XIII vint à Livron en 1622. Le sanctuaire fut fermé pendant la Révolution, puis remis en honneur au XIXe siècle, grâce surtout au curé Calvinhac.

Dugué : *Moissac. Les fêtes d'autrefois. La Pentecôte*, p. 112-115. Bref rappel de ce qu'étaient au temps passé les fêtes de la bénédiction du Tarn.

F. Galabert : *Jean Des Prés, doyen de la collégiale de Montpezat et son compétiteur Ant. de Quercy*, p. 116-120. Note concernant le procès qu'eut à soutenir Jean Des Prés, futur évêque de Montauban, contre Antoine

de Quercy, en faveur de qui son frère Jean de Quercy, doyen de Montpezat, avait résigné son bénéfice au mépris des droits du patron laïque. Jean Des Prés conserva le bénéfice.

Recueil de l'Académie des sciences... de Tarn-et-Garonne. 2e série. Tome XXXVII, années 1924-1925. Montauban, 1926.

Ch. Bruston : *La marche d'Hannibal du Rhône aux Alpes*, p. 85.

Séverin Canal.

LOT-ET-GARONNE (*AGENAIS*)

Revue de l'Agenais. 53e année, 1926. Agen, P. Laborde.

L. Massip : *Toponymie agenaise. Essai sur l'origine et la signification des noms de lieux de l'Agenais*, pp. 31-55, 102-124, 180-203, 237-263. Long travail, où il y a du bon et du pire.

A. Veilhon : *La compagnie des Pénitents blancs de Cocumont aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 56-65. Fin d'une étude commencée en 1925.

R. Marboutin : *Mathieu Bandello : son tombeau, ses armes*, pl., p. 83-89. Article écrit à propos de fouilles faites sous les ruines du couvent des Dominicains de Port-Sainte-Marie, dans le but de trouver le tombeau du célèbre conteur italien, tour à tour soldat, moine et évêque d'Agen de 1550 à 1555.

S. Daugé : *Le miracle eucharistique de Caussens aux premières années du XIVe siècle*, p. 140-161. Curieuse relation extraite du n° 33.956 des Additional manuscrit du British Muséum.

R. Marboutin : *Neuvième congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest*, tenu à Dax du 26 au 29 juillet 1926, p. 264-269. Compte rendu des séances et des excursions.

Chanoine Durengues : *A propos des mémoires d'Hébert. Une réponse de M. Durengues à l'abbé Bremond*, p. 270-276.

R. Bonnat : *Un cent cinquantenaire*, p. 283-285, pl. Article expliquant l'importance du dernier fascicule de l'année, pour commémorer le cent cinquantenaire de la Société des lettres, sciences et arts d'Agen.

Angély : *Un écrivain agenais du Ve siècle : Pacatus*, p. 288-310. Article sur Latinus Pacatus Dreparines, rhéteur et apologiste.

Chanoine Durengues : *Le livre de saint Phébade contre les Ariens édité d'après le manuscrit de Leyde, avec notice, fac-similé, traduction et notes*, pl., p. 311-407. Très important travail et édition critique du *Contra Arianos*, d'après le seul manuscrit connu, conservé à la Bibliothèque de Leyde. Reproduction photographique de tout le texte.

R. Marboutin : *L'ancien évêché et la famille de Lacépède*, p. 415-430, pl. Histoire d'un bel hôtel bâti vers 1770, embelli par la famille de Lacépède, transformé en évêché de 1807 à 1906.

J.-R. Marboutin.

DORDOGNE (*PERIGORD*)

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome LIII, Périgueux, 1926.

R. Avezou : *Les comtes de Périgord et leur domaine au XIVe siècle*, p. 52-62. La cour de Pariage entre les comtes et le chapitre de Saint-Front de Périgueux. P. 152-156 : Conflits entre la justice comtale et les justices de l'évêque de Périgueux et de l'abbé de Chancelade. P. 241-243 :

Dîmes levées par les comtes. Cette importante étude est une thèse de l'Ecole des chartes; le *Bulletin* en a commencé la publication en 1925.)

Roeské : *La déesse Vesuna*, p. 185-187. Appartient à la triade italique : *Poimonus, Vesuna, Tursa.* Les Tables Eugubines (III, IV) ont conservé le rituel des sacrifices qui lui étaient offerts. Fut la déesse topique et la « Tutela » du Périgueux gaulois et gallo-romain.

G. Lavergne.

GIRONDE

Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde. Tome XIX, année 1926. Bordeaux, Férat.

P. C[ourteault], J. Benzacar et Cirot, M. Gouron, C. Jullian : *J.-A. Brutails*, pp. 5-27, 57-62. Notices biographiques, discours prononcés aux funérailles du si regretté archiviste de la Gironde, membre de l'Institut, décédé le 1er janvier 1926. La bibliographie de ses travaux si variés, si sérieux et si utiles pour l'histoire et l'archéologie religieuses du Roussillon et de la Guyenne, n'embrasse pas moins de seize pages de la Revue et comprend 262 numéros.

F.-C. Lane: *L'église réformée de Bègles de 1660 à 1670* (suite), pp. 31-40, 72-80, 119-126. Etudie le culte et la discipline, les questions d'aspect, les conflits avec les catholiques de la communauté protestante de Bordeaux On possède un rituel du diocèse de Bazas imprimé à La Réole par Pierre, durant cette période de dix ans.

P. Courteault : *Les origines de l'imprimerie à La Réole*, p. 63-71, fig. Besson en 1503. Jusqu'ici on ne connaissait qu'un imprimeur en 1513.

Réginald Biron : *L'ancien diocèse de Bazas* (suite), pp. 92-100, 139-145, 186-200, 232-238 (à suivre). Composition du chapitre cathédral en 1790; ses revenus et charges; son église. Notice sur la collégiale Saint-Michel de La Réole (1303-1790).

P. Courteault : *Contras, Libourne et Cadilhac en 1662*, p. 157-161. Description inédite du château détruit de Contras et du magnifique château des ducs d'Epernon à Cadillac, encore subsistant.

F. Randier : *Les orgues et les organistes de l'église Saint-Michel de Bordeaux du XVe siècle à nos jours*, pp. 105-112, 162-176 (à suivre). La première mention d'un orgue dans cette importante église bordelaise est de 1425.

Georges Marchal : *Autour du pape Clément V*, p. 201-205. Son voyage de Poitiers, aller et retour (1307-1308).

André Rebsomen : *Les registres de réception des Enfants trouvés de l'Hôpital des Enfants de Bordeaux*, p. 206-214 (à suivre). Cette collection de registres, commençant au 1er avril 1744, renferme des détails pleins d'intérêt.

L'Aquitaine. Semaine religieuse de l'archidiocèse de Bordeaux. Tome LXI, 1926. Bordeaux, 4, rue Mably.

André Rebsoman : *Les anciens jubilés bordelais*, pp. 365-368, 377-380. Il s'agit surtout des jubilés de 1725-27, 1750-51, 1775-76.

A. B. : *Le serviteur de Dieu, Pierre-Bienvenu Noailles, fondateur de la Congrégation des Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux*, pp. 233-235, 248-252, 281-283, 295-297, 305-307, 320-323. La cause de ce chanoine honoraire de Bordeaux, né en 1793, mort en odeur de sainteté en 1861, a été introduite en cour de Rome en 1926. La Congrégation qu'il a fondée est répandue dans toutes les parties du monde et très florissante.

Revue des Etudes anciennes. Tome XXVIII, 1926.
Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, 4e série.

Maurice Besnier : *Notes sur les routes de la Gaule romaine*, p. 337-351. C'est la suite des études du même auteur parues dans la Revue en 1923, p. 153-164, et 1924, p. 331-340. L'étude présente traite des Milliaires du Poitou.

Dom Réginald Biron.

LANDES

Bulletin de la Société de Borda. 50e année, 1926. Dax, H. Labèque.

M. Gouron : *Une lettre de l'évêque d'Aire au roi d'Angleterre en 1275*, p. 5-9. Situation de la vicomté de Marsan, agitée par les luttes des barons.

E. Daru : *Le cardinal Lavigerie; sa véritable origine; une page de sa vie politique*, p. 33-39. L'illustre cardinal, né dans les Landes, fut candidat à la députation dans ce département.

A. Degert : *Le nécrologe de l'abbaye de Saint-Sever*, p. 55-89. Le manuscrit, le nécrologe, mode de publication.

G. Beaurain : *Pontacq (Basses-Pyrénées)*, pp. 91-106, 143-155. Budget de l'hôpital; appendice sur le caractère et les mœurs. Fin d'une série d'articles commencée en 1921.

C. Daugé : *Le mariage et la famille en Gascogne, d'après les proverbes et les chansons*, p. 125-141. Continuation d'un ouvrage commencé en 1914.

P. Coste : *Le lieu de la naissance de saint Vincent de Paul*, p. 157-166. L'auteur démontre, contre certains Espagnols, que ce grand saint est né près de Dax, dans la commune qui porte son nom, et non dans l'Aragon.

P. Coste.

GERS

Revue de Gascogne. Nouvelle série. Tome XXI. Auch, 1926.

A. Clergeac : *La maîtrise de la cathédrale d'Auch au XVe siècle*, p. 168-173. Il s'agit de l'union de l'archidiaconé de Sempuy à la mense capitulaire pour fournir au chapitre le moyen de payer un maître de chant et quatre enfants de chœur qui doivent participer aux offices de la cathédrale.

A. Clergeac : *Deux miracles de saint Cérase (ou Cérats)*, p. 136-138. Copie de deux actes notariés rapportant ces deux miracles et les fondations de messes faites à cette occasion.

J. Clermont : *La vraie légende de saint Cérats*, p. 200-215. Première partie d'une étude critique très fouillée sur la légende auscitaine et la légende simorritaine touchant saint Cérats.

A. Degert : *Les assemblées provinciales du clergé gascon*, p. 67-79. Fin de l'histoire de ces assemblées.

A. Degert : *Les derniers jours de Divielle*, p. 109-114. Fin de l'histoire de cette abbaye de Prémontrés au diocèse de Dax.

A. Degert : *Lettre inédite du cardinal d'Armagnac*, p. 139-141. Elle est adressée à M. d'Espense et semble devoir être datée de 1562. Le cardinal le remercie d'un livre qu'il lui a envoyé.

F. Laudet : *Le cardinal Lavigerie et la Gascogne*, p. 5-22. Texte de la lecture faite par M. F. Laudet, le 26 octobre 1925, à la réunion solen-

nelle de l'Institut. Détails intéressants sur l'enfance du cardinal, les séjours qu'il fait dans son pays, et en particulier sa campagne électorale dans les Landes en 1871.

J.-R. Marboutin : *La librairie de Michel de Montaigne léguée à un vicaire général d'Auch*, p. 60-67. Publication du testament d'Eléonore de Montaigne, 1615. Elle lègue la librairie de son père à M. de Rochefort, vicaire général de Léonard de Trapes.

J.-R. Marboutin : *Ordonnance de Cosme Roger, évêque de Lombez, contre les duels*, p. 90. De 1679.

P. Rouleau : *Jean de la Trémoïlle, archevêque d'Auch*, p. 49-60. Fin d'une étude sur cet archevêque d'Auch très peu connu.

P. Tallez : *Mgr Claude-Marc-Antoine d'Apchon, archevêque d'Auch*, pp. 33-39 et 182-187. Suite des notes critiques devant servir à l'histoire de sa vie. Les notes contenues dans ce volume ont trait à l'épiscopat de Mgr d'Apchon à Dijon.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du Gers.
XXVIIe année. Auch, 1926.

S. Daugé : *L'église de sainte Germaine de Soldunum, étude archéologique*, p. 117-130. Description d'une petite église romane fort mutilée, sauf l'abside, et dédiée à sainte Germaine, vierge et martyre, dont aucun martyrologe ni même les savantes publications des Bollandistes ne font mention.

Joseph Gardère : *Notice des prêtres et religieux de Condom pendant la Révolution* (suite), p. 191-196. Parmi les trois notices publiées en 1926, il faut noter la LXe concernant Jean-Marie Dorlan de Polignac, prieur de Saint-Martin de Layrac et vicaire général de Mgr de Montmorency, évêque de Metz. Il mourut dans le plus grand dénûment à Condom le 17 mai 1792.

A. Clergeac.

HAUTES-PYRENEES

Revue des Hautes-Pyrénées. Tome XXI, 1926. Tarbes.

G. Balencie : *Recueil des cahiers de doléances de la sénéchaussée de Bigorre*, p. 161-181. Cette introduction d'un travail considérable, — puisqu'il ne comporte pas moins de 258 cahiers, soit leur presque totalité (270), — dit dans quelles circonstances ont été composés ces cahiers dont beaucoup ont un air indiscutable de parenté.

E. Duviau : *Les curés et recteurs de l'ancienne église paroissiale et collégiale Saint-Pierre de Lourdes du XVe au XVIIIe siècles*, p. 209-230.

J. Annat.

LANGUEDOC

TARN

Bulletin de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.
N°s 19 à 22. 1926.

Colonel Brieussel : *Le petit Lude*, p. 524-533. Résidence des évêques et archevêques d'Albi aux portes de la ville. Etude historique et descriptive.

A. Vidal : *La Ligue dans l'Albigeois et Alphonse Ier del Bene, évêque d'Albi (1589-1608)*, p. 533-539. Episodes de la lutte entre la Ligue, maîtresse de l'évêché, et l'évêque royaliste, résidant au château de Combefa, dans l'Albigeois (1595).

A. Vidal : *Notes sur Gaspard de Daillon du Lude, évêque d'Albi (1635-1676)*, p. 568-574. Episode du conflit entre l'évêque, seigneur temporel, et les consuls d'Albi, en 1654, d'après un registre de notaire. Le testament du prélat, déclaré « introuvable » par M. Vidal, est conservé aux *Archives du Loir-et-Cher*, E 2192, et a été publié par le baron Edmond de Rivières dans *Revue du Tarn*, XII, 28-34.

Colonel Brieussel : *L'église romane de Saint-Paul de Massuguiès*, p. 585-593. XIIe siècle. Prieuré dépendant de l'abbaye clunicienne de Saint-Pons de Thomières. Plan et croquis.

Semaine religieuse d'Albi, 1925 à 1927.

L. Bouyeron : *Prêtres du diocèse d'Albi déportés et morts pendant la Révolution :* Joseph Pradal († Kourou, 1798) ; Pierre Garric († Kononama, 1798) ; Guillaume Pradier († Kononama, 1798) ; Antoine Pradier († Roura, l'hôpital de l'île de Ré, 1799) ; Gabriel de La Panouse († 1799). Notices publiées par fragments.

Dans les bulletins paroissiaux de *Sainte-Cécile* d'Albi, de *Saint-Salvy* d'Albi et de *Saint-Benoît* de Castres, M. de Lacger donne la suite de l'histoire de la *Cathédrale d'Albi*, de la *Collégiale Saint-Salvy* et de l'*Abbaye bénédictine de Castres*.

L. de Lacger.

HAUTE-GARONNE

Revue historique de Toulouse. Tome XIII, Toulouse, 1926.

R. Corraze : *La baronnie et le château archiépiscopal de Balma*, p. 23-40. Fin d'une étude intéressante sur un château appartenant aux archevêques de Toulouse.

P.-E. Ousset : *La confrérie des Pénitents bleus de Toulouse*, pp. 41-64, 177-198. Fin d'un travail fort important sur une confrérie célèbre qui compta parmi ses membres de nombreux rois et princes de France. Vient de paraître en tirage à part de 200 pages.

J. Lestrade : *Les Oratoriens de N.-D. la Dalbade, 1791-92*, p. 65-75. L'Oratoire desservait, à Toulouse, l'église paroissiale de la Dalbade : récit des tribulations des Oratoriens fidèles, au début de la Révolution, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale.

J.-E. Bacalerie : *A propos d'un curé de Blagnac accusé de sorcellerie*, p. 82-85.

J. Lestrade : *Les recteurs de Saint-Jacques de Muret* (fin), p. 96-114. Il s'agit ici de J.-T. Astre, curé de 1808 à 1834.

J. Lestrade : *Les registres paroissiaux de Roques-sur-Garonne*, p. 157-170. Au diocèse de Toulouse.

M. Milhau : *Les registres paroissiaux de Vignaux*, p. 208-220. Au diocèse de Toulouse.

Bulletin de Littérature ecclésiastique.

Publié par l'Institut catholique de Toulouse. Année 1926, Toulouse.

P. Marc Dubruel : *A propos des obsèques du nonce Varèse (1678)*, p. 63-73. La mort, à Paris, de ce nonce d'Innocent XI donna lieu à un conflit sur le caractère juridique et canonique des nonciatures.

Louis Saltet : *Prétendue lettre de Jean XIX sur saint Martial, fabriquée par Adhémar de Chabannes*, p. 117-139. Ce moine de Saint-Cybard d'Angoulême, qui vivait au xie siècle, fabriqua cette lettre pour faire attribuer à saint Martial le titre d'apôtre et l'office des apôtres.

Louis Saltet : *Les faux d'Adhémar de Chabannes, prétendues décisions sur saint Martial au concile de Bourges du 1er novembre 1031*, p. 145-160. A suivre.

P.-J. Monbrun : *La « rhétorique » de Pascal, rapprochements avec Nicole, les anciens et saint Augustin*, p. 161-176.

Louis Saltet : *Une légende et un conte de Jules Simon sur Renan à Saint-Sulpice*, p. 210-229. Mise au point de deux déformations involontaires relatives à l'issue quelque peu révoltante qu'auraient eue des objections présentées par Renan à son professeur (M. Le Hir) dans un cours du séminaire Saint-Sulpice.

Clément Tournier.

GARD

Bulletin du Comité de l'Art chrétien. Tome XI, n° 78. Nîmes, 1926.

Chanoine A. Durand : *Un diacre fondateur de petits séminaires : Messire François de Chansiergues (1634-1691)*, p. 201-225. Né au Pont-Saint-Esprit, en Languedoc.

Chanoine F. Durand : *Le cinquantenaire du comité de l'Art chrétien*, p. 226-239. Histoire du comité fondé par Mgr Besson.

R. Courtois de Pélissier : *Une lettre inédite de l'abbé Brydaine*, p. 240-242. A Charles-François Pélissier Saint-Ferréol, à l'occasion de sa nomination à l'évêché de Vaison.

R. Courtois de Pélissier : *L'église paroissiale de Saint-Martin-d'Arènes*, p. 243-249. Description de l'église, énumération des divers prieurs.

Nouvelle Revue du Midi. 3e année, 1926. Nîmes.

Marcel Fabre : *Les prédicateurs burlesques. Un pastiche de sermons attribué à Fléchier*, p. 3-34. Sermon prononcé par le P. Esprit Tinchebray, capucin, le 21 juillet 1694. L'attribution en fut faite à Fléchier de façon toute gratuite. Il y a impossibilité morale que celui-ci ait écrit, même sous le couvert d'un pseudonyme, une pantalonnade d'un langage si trivial.

R. Courtois de Pélissier : *Menus faits pour servir à l'histoire locale*, pp. 35-40, 331-335. Extraits du livre de raison de Gabriel de Courtois, 1814-1824. Reconstitution à Beaucaire de la confrérie des Pénitents blancs en 1816, etc.

Abbé Maubernard : *Origines de Saint-Césaire-lés-Nîmes (Gard)*, p. 166-181. Eglise construite par les chanoines de Nîmes. Le premier recteur connu est Jean de Lenco en 1256.

Marcel Fabre : *La douce manie de M. de Castille*, p. 182-198. Gabriel de Froment, baron de Castille, mort en 1826. Agrémenta toutes ses constructions de colonnes en en mettant partout.

Augustin Fliche : *Frédéric Ozanam*, p. 217-233. Résume la vie du fondateur des conférences de Saint-Vincent de Paul.

Dr N. Julian : *Les tombes Gallo-Romaines anonymes de Beaucaire (Uzernum)*, p. 289-298. Présentent les deux modes de sépulture usités à cette époque : l'inhumation et l'incinération. L'inhumation est le mode le plus fréquent.

Robert Pugh : *Dom Bedos de Celles. Les orgues de la cathédrale de Béziers*, p. 344-347. Dom Bedos, bénédictin de Saint-Maur, auteur de l'art du facteur d'orgues, paru entre 1776 et 1778.

Robert Pugh : *Une anglaise au Comtat-Venaisin*, p. 371-384. Lady Mary Wortley Montagu en 1742. Impression que lui produit le vice-légat. Voyage à Nîmes où elle rencontre le duc de Richelieu, etc. (à suivre).

L. A. : *Une distribution des prix au collège de Nîmes au XVIIIe siècle*, p. 425-426. Chez les jésuites en 1707.

Paul-L. Baudouï-Salze.

LOZERE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Lozère. Mende, Ignon-Renouard.

I. Procès-verbaux des séances et Varia, 1926.

Marius Balmelle : *Bibliographie (années 1924-1925)*, p. 20-34. Mentionne plusieurs travaux relatifs à l'histoire ecclésiastique du Gévaudan.

Abbé Remize : *Entrée à Mende de l'évêque Hyacinthe Serrony*, p. 35-37. Le 23 mars 1662.

II. Archives Gévaudaises. Tome V, 1926.

Abbé F. Remize : *Allenc, sa baronnie, sa paroisse, sa communauté* (suite), p. 177-208. Documents inédits, de 1237 à 1659.

III. Chroniques et Mélanges. Tome IV, 1926.

L. Costecalde : *Mentalité gévaudanaise au Moyen Age d'après divers testaments inédits des XIIIe, XIVe et XVe siècles*, pp. 193-208, 241-264. Testaments de prêtres, nobles, bourgeois.

Comte de Ligonnès : *Chanac*, p. 209-236. Ancienne résidence des évêques de Mende, comtes du Gévaudan.

L. Costecalde : *Statistique des contribuables du Gévaudan vers le milieu du XIVe siècle*, p. 237-240. Dénombrement de 1364.

Marius Balmelle.

ARDECHE

Revue du Vivarais. Tome XXXIII, 1926. Aubenas, impr. Habauzit.

André Rhein : *Notes sur l'église et la paroisse de Génestelle*, p. 5-6. Description d'une église romane du canton d'Antraïgues.

R. Labrély : *Album bourguésan*, pp. 7-10, 45-52, 65-70, 97-109, 139-144, 186-190, 209-212, 225-234, 257-267. Suite de cette étude considérable et précieuse.

A[uguste] L[e] S[ourd] : *La famille Motte, de Boulogne*, p. 22-25.

Auguste Le Sourd : *L'église de Saint-Julien du Serre*, pp. 26-30, 110-120 (fin).

Aug. Roche : *Rapport du commissaire Chapuis (27 mai 1793)*, p. 56-64. Rapport de Michel-Marie Chapuis, greffier en chef au tribunal de district du Mézenc, chargé de rechercher à la Louvesc plusieurs prêtres « inciviques ».

R. Roux : *Un prêtre vivarois à la Cour de France. L'abbé Madier, archiprêtre de Paris, confesseur de Mesdames (1725-1799)*, pp. 80-93, 101-208. Fin de cette étude excellente.

Aug. Roche : *Rapport du citoyen Cros, commissaire nommé par le directoire du département de l'Ardèche suivant son arrêté du 9 octobre 1793*, pp. 152-160, 244-247. Sur une perquisition à la Louvesc.

Léopold Cuchet : *Vieil Aubenas. Couvent des Cordeliers ou Frères mineurs*, p. 161-173. Histoire résumée du monastère (planches).

F. Bachelin : *M. l'abbé Jean-Baptiste Tauleigne, prêtre du diocèse de Sens, originaire du Vivarais*, p. 193-200. Biographie de l'abbé Tauleigne, génial physicien, mort le 5 juin 1926, victime de son dévouement à la science (portrait).

Auguste Le Sourd.

AUDE

Rien encore à signaler cette année, qui intéresse l'histoire générale de la France et l'histoire ecclésiastique. Nos érudits sont retournés et s'en tiennent aux cavernes.

A. Sabarthès.

HERAULT

Rien à signaler. Pour le sixième centenaire (?!) de saint Roch, seulement quelques articles sans valeur aucune.

J. Rouquette.

HAUTE-LOIRE

La chronique de ce département souffre d'un retard que nous prions nos lecteurs d'excuser.

La Direction.

BÉARN

BASSES-PYRENEES

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Pau.
2e série, tome XLIX. Pau, 1926.

V. Dubarat : *Dénonciation contre les prêtres et les religieux reclus à Pau et remise d'objets du culte faite par eux*, p. 5-12. Curieux documents relatifs au clergé fidèle emprisonné à Pau, sous la Terreur.

V. Dubarat : *Mémoire sur les reliques et les leçons de l'office de saint Grat, évêque d'Oloron*, pp. 187-200, 230-259. La découverte et l'examen attentif de nouveaux documents conservés aujourd'hui aux archives capitulaires de Jaca (Espagne) établissent la réalité incontestable d'un culte public et privé rendu à saint Grat, aux xviie et xviiie siècles, dans l'église cathédrale de Jaca. La tête seule du saint et non pas son corps entier y avait été transportée d'Oloron, pendant les troubles de la Réforme. Les leçons actuelles du Bréviaire renferment des erreurs manifestes : M. Dubarat en montre l'origine.

V. Dubarat : *Madeleine Larralde, guillotinée en 1794*, p. 201-205. Publication d'un document qui corrige et précise les récits publiés précédemment concernant la mort d'une basquaise de Sare (diocèse de Bayonne), guillotinée le 19 septembre 1794 pour avoir émigré.

Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays basque.
Tome IX. Pau, 1926.

A. Pons-Devier : *La déesse Raison et l'Etre suprême dans les Basses-Pyrénées*, p. 26-37. Tandis que Robespierre, « dégouté de l'athéisme », substituait le culte de l'Etre suprême au culte de la Raison, le représen-

tant en mission dans les Basses-Pyrénées, Monestier, prêtre apostat, s'attardait à transformer les églises en temples de la Raison.

A. Pons-Devier : *Le 9 thermidor dans le district de Pau*, pp. 92-102, 163-173. La réaction thermidorienne amena devant le tribunal criminel du département des Basses-Pyrénées de nombreux inculpés pour faits de terrorisme; mais les « représailles » annoncées n'eurent rien de sauvage : sauf quelques mois de détention préventive, elles se bornèrent à des chansons.

A. Pons-Devier : *Figure de terroriste*, p. 201-223. Intéressant portrait de Romarin Dulaut, agent national du district de Pau (septembre 1793-décembre 1794).

J. Annat : *Poeydavant historien*, pp. 38-49, 305-326. Cet historien, prêtre béarnais de la fin du XVIIIe siècle, a laissé une *Histoire des troubles survenus en Béarn* en trois volumes. C'est la seule synthèse qui ait été tentée pour la période de la Réforme, mais elle paraît avoir été écrite sans esprit critique et sans contrôle sérieux des sources d'information : c'est ce que fait ressortir la confrontation des textes.

J.-B. Laborde : *Figures ecclésiastiques d'autrefois : l'abbé Lamarque, dernier curé de Saint-Martin de Pau, sous l'ancien régime*, pp. 124-136, 247-276, 327-345. Monographie d'un prêtre, mêlé à tous les incidents locaux de la Révolution.

H. Courteault : *L'esprit public à Saint-Jean-de-Luz en l'an IV*, p. 174-176. Intéressants détails sur l'état d'esprit des Basques.

J.-B. Laborde et P. Lorber : *Gaston le Croisé (1090-1131)*, p. 137-157. Gaston IV de Béarn, qui a participé à la première croisade, s'est signalé par la fondation d'hôpitaux pour pélerins et de l'abbaye de Sauvelade. Cette étude très documentée est une contribution importante à l'histoire du Béarn.

L. Batcave : *Les cloches du district d'Orthez*, p. 196-200. Liste des communes qui, en 1795, durent céder leurs cloches pour la fabrication des monnaies de bronze et des canons, au total plus de 15.000 livres.

L. Batcave : *La confrérie des prébendiers de Larbaig*, p. 285-288. Il s'agit d'un couvent qui était, en réalité, une association prébendale de prières et d'obits pour un parsan appelé Larbaig.

Société des sciences, lettres, arts et d'études régionales de Bayonne. Bulletin de 1926. Bayonne, Foltzer.

G. Hérelle : *Les pastorales à sujets tragiques*, p. 5-148. Un bon nombre de sujets sont tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, de l'Eglise primitive, de l'hagiographie. Etude sur les origines, les sources, le texte de ces pastorales basques (67 pièces manuscrites conservées à peu près intégralement dans divers dépôts.

J.-B. Daranatz : *Les parrainages de M. de Saint-Cyran à Notre-Dame de Bayonne*, p. 259-261. Les registres de baptême mentionnent, à onze reprises différentes, le parrainage de Duvergier de Hauranne de 1606 à 1643, et renseignent ainsi sur ses allées et venues à Bayonne.

J. Annat.

COMTÉ DE FOIX ET COUSERANS

ARIEGE

Le *Bulletin de la Société Ariégeoise et de la Société des Etudes du Couserans* n'a publié, depuis la recension de l'an dernier, que des procès-

verbaux de séances, des articles bio-bibliographiques ou de petits travaux étrangers à l'histoire ecclésiastique ou dépourvus de tout intérêt général.

Louis Blazy.

ROUSSILLON

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Ruscino. 16e année. N° 26, janv.-déc. 1926. Perpignan, Barrière et Cie.

Chanoine Torreilles : *Mémoires d'un curé de campagne au XIXe siècle*, p. 114-162. L'auteur, Michel Falguère, y raconte sa vie pastorale, à Claira, sa paroisse, de 1848 à 1853.

Revue historique du diocèse de Perpignan.
6e année, 1926. Perpignan, Comet.

Jean Capeille : *Le couvent des Frères-Mineurs à Perpignan* (suite), pp. 6-12, 24-28, 38-41. Où il y eut plusieurs religieux roussillonnais en renom de sainteté. — *Fondation du monastère de N.-D. de Grâce de Perpignan, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin*, p. 55-59. En 1317. — *Passage en Roussillon de légats du Saint-Siège*, p. 101-109. xve-xvie siècles. — *La réorganisation du chapitre cathédral d'Elne et ses statuts par Mgr de Saunhac-Belcastel, 19 juin 1824*, pp. 153-155, 169-170, 196-197. Articles de vulgarisation.

Louis Cornovol : *Bages*, pp. 97-98, 149-153, 180-185, 198-201. Histoire de la paroisse d'après des mémoires du xixe siècle.

Jean Roca : *Benoît XIII et le Roussillon* (suite), p. 12-15. — *Orgues et organistes en Roussillon de 1400 à 1790*, pp. 42-47, 61-63, 74-77, 87-92, 98-101. Inventaire. A utiliser avec réserve.

Jean Marty : *Le bréviaire de Cuxa, du XIIIe siècle, et saint Ermengol d'Ayguatébia*, p. 329-341, d'après une étude publiée au t. VI du *Bulletin de la Bibliothèque de Catalogne* (Barcelone, 1926) par M. l'abbé Pierre Pujol, qui a retrouvé aux Archives nationales de Paris copie de ce bréviaire, faite en 1649, contenant les leçons de la vie du saint évêque d'Urgell (Espagne), que la tradition fait naître au village roussillonnais d'Ayguatébia (xie s.).

Joseph Gibrat : *L'état religieux du Vallespir à la fin du XVIIe siècle*, p. 109-112. D'après les procès-verbaux des synodes tenus à l'abbaye d'Arles-sur-Tech, où les curés des paroisses en sa dépendance devaient rendre compte de leur administration.

Jean Sarrète : *Le domaine foncier de N.-D. de Font-Romeu (XVIIe-XVIIIe siècle)*, pp. 147-149, 175-180. Document. — *Propriétés et monopoles de l'église Saint-Martin d'Odello* (dont dépendait Font-Romeu) *aux XVIe-XVIIe siècles*, p. 192-195. Document.

X. : *Fêtes célébrées à Perpignan, à l'occasion de la canonisation de saint François-Régis (3-4 février 1740)*, p. 22-24. — *Une lettre de Louis XIV, 24 déc. 1680*, prescrivant à tous les pères de famille de la Cerdagne française de ne point envoyer leurs enfants aux écoles d'Espagne, p. 37.

Jean Sarrète.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.
Années 1920-1925. Paris, Imprimerie nationale.

Pierre Besnard : *L'église de la Maison-Dieu de Givry* (*Saône-et-Loire*) (Ann. 1920, p. 201-207). Eglise de style roman, dont il subsiste le clocher et l'abside ainsi qu'une inscription tombale de 1300 environ.

Pierre Besnard : *Note sur les vitraux de l'église de Sainte-Croix* (*Saône-et-Loire*) (Ann. 1920, p. 209-215). Identification des personnages représentés dans ces verrières du xvie siècle, avec Claude et Jacques d'Agey, et Jean-François de Chanlecy, conseiller-clerc au parlement de Metz.

René Fage : *Petites églises et églises rurales du Limousin* (Ann. 1920, p. 335-426). Plan, construction, façade, portail, clocher, églises fortifiées, décoration et sculpture, étude d'ensemble très approfondie.

Dr Colombe : *Les grands architectes du palais des papes à Avignon* (Ann. 1920, p. 427-448). Sur Guillaume de Cucuron, Pierre Poisson (identifié avec Pierre Obreri), et Jean de Loubières, distinction entre l'*operarius* (intendant de l'œuvre) et l'architecte ou maître d'œuvre (professionnel).

Paul Le Cacheux : *La tour de l'horloge à l'église Notre-Dame de Saint-Lô* (Ann. 1920, p. 449-464). La partie supérieure reproduit la flèche de Saint-Pierre de Caen. La tour, qui date de la première moitié du xive siècle, reçut son couronnement pyramidal au xviie siècle (1630-1685). Nombreux détails sur l'historique de cette église.

Marcel Aubert : *L'église de Saint-Loup* (*Loir-et-Cher*) (Ann. 1921, p. 69-78). De la seconde moitié du xiie siècle, cette église est voûtée d'ogive et décorée de peintures murales.

Georges Poulain : *Sculpture gothique à Vernon* (*Eure*) (Ann. 1921), p. 83). Barque montée par saint Adjutor, patron des mariniers.

Abbé Plat : *L'église primitive de la Trinité de Vendôme* (Ann. 1922, p. 31-66). Edifiée en 1034-1040 et révélée par les fouilles pratiquées sous l'église gothique. Note sur le porche du xiie siècle.

Marquis de Fayolle : *Tableau de la confrérie de Rabastens. Scènes de la vie du Christ et de la Vierge, peinture sur cuir de la fin du XIIIe siècle* (Ann. 1922, p. 73-85). Au musée du Périgord à Périgueux, daté de 1286.

Georges Chenet : *Les peintures murales de l'église de Senon* (*Meuse*) (Ann. 1922, p. 145-146). Datant du xvie siècle, elles ont été découvertes pendant l'occupation allemande.

Jules Banchereau : *L'âge de la crypte de Saint-Aignan d'Orléans* (Ann. 1922, p. 155-163). Entre 989 et 1029, selon le témoignage de Helgaud, malgré l'archaïsme de son style carolingien.

Louis Régnier : *Les stalles de l'abbaye de Saint-Victor, contribution à l'histoire de la sculpture parisienne sous François Ier* (Ann. 1922, p. 165-222). Exécutées en 1530 par le menuisier parisien Geoffroy du Cloux, elles furent vendues par les chanoines en 1779. Il en subsiste seize dans l'église de Soignolles (Seine-et-Marne), dix-huit dans celle de Fontenay-en-France (Seine-et-Oise), huit dans celle des Bottereaux (Eure)

et quatre dans la chapelle du lycée d'Evreux. En 1871 il en disparut vingt autres conservées jusque là dans l'église de Valenton (Seine-et-Oise) et décrites par Guilhermy en 1849.

Commandant QUENEDEY: *La prison de Jeanne d'Arc à Rouen* (Ann. 1923, p. 191-195). Jeanne fut détenue dans la tour du vieux château dite autrefois « Vers les champs », et ensuite « de la Pucelle », au premier étage.

Jacques SOYER : *Les inscriptions gravées sur les piliers de l'église carolingienne de Germigny-des-Prés sont-elles authentiques ?* (Ann. 1923, p. 197-216). Celle du pilier Sud-Est, qui donne la date du jour et du mois, serait authentique, celle du pilier Nord-Est qui donne l'année serait fausse.

ARNAUD D'AGNEL et Emile ISNARD : *La sculpture du Moyen Age et de la Renaissance au musée Grobet, à Marseille* (Ann. 1923, p. 217-222). Description des statues.

E. CHARTRAIRE : *Mitres du trésor de Sens attribuées à saint Thomas de Cantorbéry* (Ann. 1923, p. 223-237). Elles sont du début du XIIIe siècle. Aucune n'a appartenu à saint Thomas.

Paul DESCHAMPS : *L'autel roman de Saint-Sernin de Toulouse et les sculptures du cloître de Moissac*, p. 239-250. L'auteur les attribue à la fin du XIe siècle.

L. HONORÉ : *Les fondeurs de cloche en Basse-Provence du XVe au XVIIIe siècle* (Ann. 1924, p. 73-100).

Léonce LEX : *Sculptures décoratives carolingiennes de la vallée de la Basse-Saône* (*Mâcon et Tournus*) (Ann. 1924, p. 101-108).

A. PERRAULT-DABOT : *L'église Saint-Nicolas à Beaune et les clochers de la région beaunoise au Moyen Age* (Ann. 1924, p. 121-130).

L. POINSSOT et R. LANTIER : *L'église d'El-Monassat* (Ann. 1924, p. 171-176).

Abbé CHAILLAN : *L'église de Saint-Julien à Miramas-le-Vieux* (*Bouches-du-Rhône*) (Ann. 1925, p. 193-197). Roman du XIIe siècle. Un cippe carolingien est encastré dans l'autel.

Georges POULAIN : *Le cimetière franc d'Ecos* (*Eure*) (Ann. 1925, p. 199-202). Résultat des fouilles.

Joseph SALVINI : *Une sculpture mérovingienne à Pouillé* (*Vienne*) (Ann. 1925, p. 203-206). Probablement face de sarcophage ornée de croix pattées et d'un serpent s'enroulant autour d'un arbre.

Eugène FYOT : *Influence didactique de Hugues Sambin sur le décor d'architecture* (Ann. 1925, p. 207-236). Reçu maître menuisier à Dijon le 8 mars 1548, Hugues Sambin, auteur de l'*Œuvre de la diversité des Termes* (Lyon, 1572), a laissé comme monument religieux la clôture de la chapelle du Parlement à Dijon.

B.-A. POCQUET DU HAUT JUSSÉ.

Bulletin de la Section de géographie du Comité des travaux historiques. Tome XL, année 1925. Paris, E. Leroux, 1925. In-8°.

A. SABARTHÈS: *Saint-Martin-Lys* (*Aude*), *étude onomastique*, p. 125-133. Forme primitive : Saint-Martin-du-Lez. En l'an X, l'administration ecclésiastique, par confusion avec une localité de l'ancien diocèse d'Alet, adopte la forme Saint-Martin de Taissac qui persista jusqu'en 1883.

B.-A. POCQUET DU HAUT JUSSÉ.

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français.
LXXVe année, 1926. Libr. Fischbacher, Paris.

A. Philippoteaux : *L'Eglise réformée de Sedan*, pp. 308-322, 447-456. Etude critique sur les origines de cette église au XVIe siècle. Un rapport adressé à son archevêque par un prêtre du clergé de Sedan et relatant la déposition d'un ancien, relative aux commencements du protestantisme dans la contrée, a été inséré dans le *Bulletin* en 1894. L'auteur de l'article montre, preuves à l'appui, que cette pièce, « très intéressante et précieuse », au jugement de M. Weiss, n'est en réalité qu'un tissu d'inexactitudes et d'invraisemblances.

V. Carrière et N. Weiss : *A propos du massacre de Vassy*, p. 332-340. On trouve, sous ce titre, la réponse de M. Carrière à un article de M. Weiss, publié dans le *Bulletin* de janvier 1926, à propos du livre de M. Romier, *Catholiques et huguenots à la cour de Charles IX*. Rendant compte de cet ouvrage, M. Weiss s'est plû à contredire la réfutation que j'ai faite ici de sa critique au mémoire de Noël Valois sur *Vassy*, il y a sept ans et plus (cf. *Revue*, t. VI, an. 1920, p. 344-350). Les procédés de discussion chers à M. Weiss, en déformant la pensée et les textes de l'adversaire, risquaient d'induire en erreur les lecteurs du *Bulletin*, peu au courant pour la plupart de ce qui s'imprime dans la maison d'en face. D'où la présente réplique, elle-même suivie d'une contre-riposte de M. Weiss. — Il serait assez difficile de résumer brièvement les arguments quintessenciés échangés de part et d'autre. Je remarquerai seulement qu'on est moins que jamais fondé à croire, tant l'opinion contraire s'essoufle en arguties, que la grange de Vassy, où les protestants s'étaient assemblés pour tenir leur prêche en mars 1562, était située en dehors de la ville. M. Weiss a beau outrer pour la négative. Ses raisonnements sont d'une faiblesse affligeante. N'en vient-il pas à nier « que *hors des villes* signifiât nécessairement *hors des murailles* ». Mais qui donc voudrait croire que l'enceinte moyenâgeuse d'une cité n'en délimitait pas l'étendue ?... Au demeurant, la grange du prêche était bien placée à l'intérieur des murailles — comme le reconnaît finalement M. Weiss — et partant « dedans la ville » — comme le notait à l'époque le protestant Nicolas Pithou.

V.-L. Bourrilly : *Les protestants de Provence et d'Orange sous Louis XIV*, p. 365-388 (à suivre). Après la révocation de l'Edit de Nantes.

H. Aubert de La Rue : *Lettres de Jeanne d'Albret*, p. 389-400 (LXXVIe année, p. 37-46). Notes sur différents projets (dont aucun n'a vu le jour) relatifs à la publication de la correspondance de la mère de Henri IV. Suit le texte de dix-neuf lettres, de l'année 1571, extraites des *Registres du Secrétariat* de Jeanne d'Albret.

Edm. Ponsoye : *Une procédure de Bâville*, p. 457-476 (LXXVIe année, pp. 80-87, 257-276). Etude du dossier Meynadier, maire de Barre, des Cévennes, inculpé dans l'assassinat de l'abbé du Chayla. L'auteur estime que le procès intenté à Meynadier, nouveau converti, a été machiné de toutes pièces; il démontre que la justice de Bâville, inspirée par l'Ordonnance de 1670, était une justice d'exception.

N. Weiss : *François Lambert, d'Avignon*, p. 477-486. Signale et décrit la *Somme chrestienne*, l'unique ouvrage sorti de la plume du réformateur de la Hesse. C'est un des plus anciens exposés de la doctrine réformée en français, imprimé l'an 1529, dont un exemplaire connu est actuellement conservé à la Bibliothèque du Protestantisme français.

V. Carrière.

Bulletin monumental, 1er et 2e fascicules, 1926.

DESROULIÈRES : *La théorie d'Eugène Lefèvre-Pontalis sur les écoles romanes* (fin), p. 5-65. L'auteur passe en revue les écoles du Sud-Ouest, d'Auvergne, de Bourgogne, de Provence et du Languedoc.

L. DEMAISON : *Les cathédrales de Reims antérieures au XIIIe siècle*, p. 67-116. Il y en eut quatre, savoir : la basilique primitive élevée par saint Nicaise, l'église carolingienne d'Ebbon et d'Hincmar, l'église modifiée par Adalbéron, l'église rebâtie partiellement en 1152 par Samson.

H. DENEUX : *L'ancienne église Saint-Nicaise de Reims*, p. 117-142. L'auteur, qui est en même temps l'architecte chargé de la restauration de la cathédrale de Reims, tente une reconstitution de cette église, détruite pendant la Révolution, à l'aide de différents vestiges utilisés pour des constructions particulières et retrouvés lors du déblaiement de la ville.

Abbé MIDOUX : *Le maître-autel de Saint-Nicaise*, p. 142-152. Étude des fragments de sculpture qui le décoraient.

J. de BORCHGRAVE D'ALTENA : *La châsse de Saint-Firmin au trésor de la cathédrale d'Amiens*, p. 153-158. L'auteur l'attribue à un atelier mosan et la date du deuxième tiers du XIIIe siècle.

J. A. BRUTAILS : *La survie de la coupole dans l'architecture gothique*, p. 249-262. Certaines voûtes d'ogives carrées en plan et bombées en coupe doivent être considérées comme des dérivés de la coupole. On les rencontre surtout, ce qui peut paraître singulier, dans des régions comme le Poitou ou l'Anjou, où la coupole n'avait pas été employée durant l'époque romane.

THELLIER DE LA NEUVILLE : *Les campagnes de construction de l'église de Saint-Léonard (Haute-Vienne)*, p. 263-285. L'auteur distingue dans cette église neuf campagnes différentes.

R.-H. NODET : *L'église de Villeneuve d'Aveyron*, p. 287-298. La primitive église romane bâtie sur un plan en quatrefeuilles, a été prolongée par un édifice à nef unique datant de diverses époques de la période gothique.

Jean VALLERY-RADOT : *Une réplique peu connue de Saint-Yved de Braine. La Sainte-Chapelle de Dijon*, p. 299-306. Cette église, dont le chœur, superposable en plan à celui de Saint-Yved, datait du milieu du XIIIe siècle, a été détruite en 1802. On peut supposer que l'élévation du chœur s'inspirait des données architecturales de Notre-Dame de Dijon. L'auteur y voit une nouvelle preuve de la réalité des influences champenoises sur l'école gothique bourguignonne.

André MASSON : *Le bouclement des piliers de la croisée à Saint-Ouen de Rouen en 1441*, p. 307-316. L'auteur décrit une série d'arcs-boutants de fortune, dissimulés sous la toiture des bas-côtés, près du carré du transept et construits en vue de parer au bouclement signalé par le rapport des maîtres-maçons daté de 1441.

Pierre MAROT : *Une représentation du Santo Volto de Lucques sur un sceau (1412)*, p. 353-360. Il s'agit du sceau appendu à un acte expédié le 12 février 1412 en faveur du chapitre de Remiremont.

(Marcel AUBERT) : *Corbeil et ses environs. Notes archéologiques*, p. 361-372. Compte rendu d'une excursion archéologique à Corbeil, Champrueil, la Ferté-Alais, Boucigny, Farcheville et Itteville.

Albert MAYEUX : *Clocher de l'église d'Eugux (Creuse)*, p. 373-379. Attribué par l'auteur à la fin du XIe siècle.

Jean VALLERY-RADOT.

PERIODIQUES BÉNÉDICTINS ET CISTERCIENS

Revue Mabillon. Abbaye de Ligugé (Vienne). XVIe année, 1926.

Abbé Maillet-Guy : *Les commanderies de l'ordre de Saint-Antoine en Dauphiné*, pp. 1-26, 173-191, 289-313 (à suivre). Etude très documentée sur les divers établissements des Antonins dans la région dauphinoise et le sud-est français. Après un aperçu sur les origines de l'Ordre, l'auteur retrace l'histoire de la commanderie de Grenoble, dont il donne une liste rectifiée des commandeurs; il précise ensuite l'existence des maisons de l'aumône de Valence et de Romans et traite longuement de la commanderie de Vienne. Il y aura lieu de revenir sur la suite de ce travail important dont il sera fait un tirage à part dans les « Editions de la *Revue Mabillon* », vol. 3e.

P. Guébin : *Les amortissements d'Alphonse de Poitiers, 1247-1270*, p. 27-43. Fin de cette étude signalée dans une recension antérieure. Ce dernier article comporte l'examen juridique des pièces et la conclusion dans laquelle M. Guébin établit que les mesures prises par la royauté à la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe siècle au sujet des amortissements, « ont leurs antécédents dans l'administration du frère de saint Louis ».

Abbé M. Chaume : *Observations sur la chronologie des chartes de l'abbaye de Cluny*, p. 44-48. Nombreuses rectifications de dates concernant les 470 premiers numéros des chartes de Cluny éditées par A. Bernard et A. Bruel (à suivre).

Chanoine A. Prévost : *Recueil des chartes et bulles de Clairvaux*, pp. 49-62, 166-169, 237-248, 369-384. Suite des analyses des pièces du cartulaire (août 1207 à septembre 1227).

Jean Godefroy : *Les derniers chapitres généraux de la congrégation de Saint-Vanne*, pp. 63-75, 218-236. Fin de cette excellente étude déjà signalée. Après avoir montré l'influence néfaste de Loménie de Brienne dans les chapitres présidés par lui de 1774 à 1777, M. Godefroy expose l'état de la congrégation dans les dix dernières années qui précèdent la Révolution.

Dom A. Wilmart : *La Chronique des premiers Chartreux*, p. 77-142. Délicat et long travail critique des sources de l'histoire primitive des Chartreux et reconstitution du texte de la « Chronique » des cinq premiers prieurs, dont l'auteur précise la chronologie.

Chanoine Ed. Albe : *L'abbaye cistercienne de Leyme au diocèse de Cahors*, pp. 143-165, 192-217, 315-330. Bonne monographie de cette abbaye de femmes fondée au début du XIIIe siècle.

A. Dornier : *Répertoire des fonds monastiques conservés dans la série H des Archives départementales du Doubs*, p. 249-261.

Dom P. Guilloreau : *Le « Liber obituum » de l'abbaye de Saint-Pierre de la Couture au Mans*, p. 331-368. Introduction, texte et notes d'après un ms. du XVe siècle conservé à la bibliothèque municipale du Mans, n° 241.

Bulletin de Saint-Martin et de Saint-Benoît.
Revue bénédictine mensuelle. Abbaye de Ligugé (Vienne). Année 1926.

Dom P. Chauvin : *La bénédiction du premier abbé de Sainte-Marie de Paris*, p. 16-18. Le R[me] dom Gabarra, 19 novembre 1925.

M. Chartier : *L'abbaye de Liessies en Hainaut*, pp. 117-120, 148-153. Court aperçu sur son histoire. — *Un ancien bénédiction de Marchiennes vicaire général de Tournai*, p. 273. Il s'agit de dom Pierre-Eloi Maton (1759-1826). — *Le dernier religieux du prieuré de Dompierre*, p. 274. Dépendance de l'abbaye de Liessies. Dom Placide Hoing, né en 1731, mourut peu après 1803.

Dom J. de Monléon : *Les trois martyrs bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, pp. 308-311, 336-339. Notice sur Dom Chevreux, Dom Barreau de la Touche, Dom Massey, massacrés aux Carmes.

Cistercienser Chronik. 38e année, 1926. Bregenz (Autriche).

P. Gregor Müller : *Vom Cistercienser Orden*, pp. 14-21, 40-48, 68-74, 102-109, 134-140, 159-166, 197-202, 233-240, 258-264, 289-295, 322-329, 355-362. Bon résumé historique sur l'ordre de Cîteaux; dans ce travail sérieusement fait, chaque section est accompagnée d'une courte bibliographie. La période étudiée dans les pages indiquées ici s'étend de l'année 1265 (bulle *Parvus Fons*) à l'année 1666 (bref d'Alexandre VII).

P. Gilbert Wellstein : *Die freundschaftlichen Beziehungen des Benediktiners Petrus Cellensis zu den Cisterciensern (1150-1183)*, p. 213-218, 249-252. Met en relief l'attitude faite d'intelligence et de justice de cet abbé dans la polémique de certains moines noirs contre les cisterciens.

Nota. — Rien à signaler dans les autres revues concernant l'histoire ecclésiastique en France, sauf le « Bulletin d'histoire bénédictine », publié par la *Revue bénédictine*, où la recension des ouvrages intéressant la France présente une rédaction vigilante et très soignée.

Dom G. Charvin, O. S. B.

PERIODIQUES DOMINICAINS

L'Année Dominicaine.

62e année, 222, faubourg Saint-Honoré, Paris, 1926.

R. P. Noble : *Notre-Dame de Chalais*, pp. 402-418, 477-495. L'auteur raconte, à l'aide de documents puisés surtout dans la correspondance du P. Lacordaire, l'établissement et le séjour des Dominicains, à Chalais.

63e année, 1927.

R. P. Constant : *Louise Nicolle, tertiaire de Saint-Dominique, fondâtrice des humbles filles du Sacré-Cœur*, p. 17-36. Histoire de la fondation de cette congrégation, rapports avec l'ordre de saint Dominique et affiliation à cet ordre.

J. Lorber : *Un tricentenaire : l'arrivée des Dominicaines à Paris*, p. 126-130. Etablissement des Dominicaines de la Croix, rue Tournefort.

R. P. Théry : *Ulrich de Strasbourg*, p. 130-134. Conclusions principales de la thèse présentée à l'Ecole des chartes sur Ulrich de Strasbourg, mort en 1277.

M. Ch. Champion : *Les Dominicaines d'Unterlinden*, pp. 159-173, 236-246. Monastère fondé en 1232. Il devait devenir un centre célèbre de vie religieuse.

R. P. Noble : *Madame Swetchine et le P. Lacordaire*, p. 226-236. Le P. Lacordaire connut Mme Swetchine au moment de la condamnation de

l'*Avenir*. De cette époque (1833) jusqu'à la mort de Mme Swetchine (1857), ces deux grandes personnalités ne cessèrent d'être en relations. C'est l'histoire de ces relations que nous raconte le P. Noble.

R. P. Constant : *Madame Jurien de la Gravière*, pp. 282-292, 350-359. L'auteur nous parle des œuvres et de l'action sur les âmes de Mme Jurien, qui joua un rôle important dans la restauration, au XIXe siècle, du berceau de l'ordre des Prêcheurs : Notre-Dame de Prouille.

Revue des Jeunes.

XVIe année, 1926, 3 rue de Luynes, Paris.

P. G. Théry : *Les origines de l'Eglise de Paris et la tradition dionysienne* (nov.-déc. 1926). C'est Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui identifia le Denys converti de saint Paul, Denys écrivain mystique et Denys le premier évêque de Paris.

P. G. Théry, O. P.

ECHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. l'abbé P. Richard [618], docteur ès lettres, directeur du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, 1, avenue de Longchamp, à Boulogne-sur-Seine (Seine), présenté par M. Rouziès.

M. l'abbé Alexandre-Marie Richard [619], professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de Saint-Brieuc, à Cesson, par Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Victor Leroquais [620], 26, rue de Lubeck, Paris (XVIe), présenté par M. Brochard.

Mlle Cécile Ducaffy [621], archiviste adjoint de la Seine, 30, quai Henri-IV, Paris (IVe), présentée par M. Malley.

M. l'abbé Ernest Guynot [622], professeur au grand séminaire de Nevers, 2, rue Saint-Benin, Nevers (Nièvre), présenté par M. Bucaille.

Librairie Herder [623], 33, Wollzeile, Wien I (Autriche).

Tableau d'honneur.

Notre confrère M. Léon Labande, conservateur des archives du Palais de Monaco et conseiller d'Etat de la Principauté, a été élu, le 4 mars 1927, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement du très regretté Henry Cochin, membre de notre Conseil d'administration. La Société d'histoire ecclésiastique de la France salue le succès de ce bon serviteur de l'histoire. M. Labande a écrit des ouvrages nombreux et considérables sur les institutions du Nord de la France et sur l'histoire et l'archéologie romane. Pour nous, il est surtout le savant éditeur des *Chartes de l'évêché de Cavaillon au XIIIe siècle* (*Revue*, an. 1910 et 1911), le brillant auteur des études définitives sur le *Palais des Papes d'Avignon* et l'histoire de cette ville pendant l'exil de la Cour pontificale.

⁂ Parmi les nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur, nous avons relevé cette année les noms de S. Gr. Mgr Pelt, évêque de Metz, membre de notre Société, et celle de M. Alfred Rebelliau, membre de l'Institut et notre collaborateur, tous deux promus au grade d'officier, le premier au titre du ministère de l'Intérieur (décret du 21 décembre 1926), le second au titre du ministère de l'Instruction publique (décret du 7 septembre 1927). Signalons aussi la croix de nos collaborateurs : M. le chanoine Sabarthès, dont la plupart des travaux se rattachent à l'histoire du diocèse de Narbonne, et celle de M. Jules Gay, professeur à la Faculté des lettres de Lille.

⁂ Notre confrère M. Maurice Prou, membre de l'Institut et directeur de l'Ecole des Chartes, a été nommé commandeur de l'ordre de Léopold, en récompense de son œuvre scientifique et des nombreux services rendus par lui aux jeunes Belges élèves de l'Ecole des Chartes.

⁂ Au cours de l'année 1927, notre confrère M. le chanoine Ch. Aimond, a été nommé officier de l'Instruction publique et notre collaborateur M. Jean Vallery-Radot, archiviste à Genève de la Société des Nations, officier d'académie.

⁂ Notre confrère M. l'abbé Joseph Sautel, professeur d'histoire à la Faculté catholique de Lyon, a soutenu ses thèses de doctorat ès lettres devant la Faculté des lettres d'Aix-en-Provence, le 24 novembre 1926. Thèse complémentaire : *Catalogue d'objets trouvés à Vaison (de l'époque gallo-romaine)* ; — thèse principale : *Histoire de Vaison dans l'antiquité.* M. l'abbé Sautel a été reçu avec mention « très honorable ». D'autre part, le prix triennal Adolphe Thiers a été attribué à notre confrère par l'Académie d'Aix-en-Provence pour son ouvrage sur *Vaison-la-Romaine* et les découvertes archéologiques qu'il a faites dans cette localité.

⁂ Mgr Pierre Batiffol, membre du Conseil d'administration de notre Société, s'est vu conférer le titre de docteur *honoris causa* de la Faculté de théologie de l'Université de Louvain, au cours des fêtes du cinquième centenaire de cette Université, en juillet 1927.

⁂ L'Académie française a décerné, en 1926, le prix Furtado à notre collaborateur M. François de Vaux de Foletier, archiviste de la Charente-Inférieure, pour son ouvrage sur *Galiot de Genouillac.* En juin 1927, la même Académie a accordé le prix Broquette-Gonin de 10.000 francs à nos confrères M. le chanoine Urbain et M. E. Levesque pour leurs doctes travaux sur Bossuet; 5.000 francs sur le prix Jean-Jacques Berger à notre confrère M. Pierre Coste, prêtre de la Mission, pour son édition des *Œuvres de saint Vincent de Paul;* 1.000 francs sur le prix Thérouanne à notre collaborateur M. Jules Gay, professeur à la Faculté des lettres de Lille, pour son ouvrage sur *Les Papes du onzième siècle et la chrétienté;* et 500 francs sur le prix Marcelin Guérin à notre confrère M. Léonce Raffin, pour son livre sur Saint-Julien de Balleure. Elle a attribué aussi un prix Montyon à notre confrère M. le chanoine Louis de Lacger, professeur au grand séminaire d'Albi, pour ses deux ouvrages : *Gaillac en Albigeois* et *L'Abbaye de Saint-Salvy d'Albi du VIe au XIIe siècle.*

⁂ L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné, en février 1927, le prix Emile Le Senne, d'une valeur de 2.000 francs, à notre collaborateur M. Léon Levillain, professeur au lycée Janson-de-Sailly, pour sa série d'*Etudes sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne.* Au mois d'avril suivant, sur le rapport de la commission des antiquités nationales, la même Académie a accordé la deuxième mention à notre confrère, M. Jean Maubourguet, professeur au collège de Sarlat, pour son ouvrage sur *Le Périgord méridional des origines à 1370.*

⁂ Notre confrère M. le chanoine Marboutin, directeur de la Société de Vésins, s'est vu décerner, pour l'ensemble de ses travaux d'histoire et d'archéologie, la médaille de vermeil de la Société française d'archéologie, lors du récent congrès archéologique tenu à Périgueux en juin 1927.

⁂ Notre confrère M. l'abbé Joseph Salvat, professeur au Petit séminaire de Castelnaudary, a été élu félibre majoral au Consistoire du Félibrige, tenu à l'occasion des fêtes de la Sainte-Estelle, à Montpellier, le 5 et 6 juin 1927.

NÉCROLOGIE

M. GUSTAVE FAGNIEZ

La mort de M. Gustave Fagniez a provoqué, dans tout le monde savant, des regrets auxquels nous avons le devoir de nous associer ici d'une façon toute particulière. Si, en effet, l'érudition française a vu disparaître avec lui l'un de ses représentants les plus justement estimés, la Société d'histoire ecclésiastique de la France a perdu un ami de la première heure et un collaborateur toujours actif.

Né à Paris, le 6 octobre 1842, Gustave Fagniez se prépara à l'étude de l'histoire par celle du droit et, plus directement, par l'enseignement qu'il reçut à l'Ecole des chartes. Il conquit le diplôme d'archiviste-paléographe en 1860, dans la même promotion que Louis Courajod, Jules Soury et René de Lespinasse. Sa thèse sur l'organisation du travail à Paris pendant le Moyen Age devait, dix ans plus tard, former le noyau d'un de ses ouvrages les plus remarqués : les *Etudes sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIIIe et au XIVe siècles*. Nommé archiviste aux Archives nationales en janvier 1870, Fagniez fut successivement attaché à la section administrative, puis à la section judiciaire de cet établissement. Il fut, en 1876, l'un des fondateurs de la *Revue historique*, à laquelle, ainsi qu'à son aînée la *Revue des questions historiques*, il donna de substantiels articles. En avril 1883 il quitta l'administration pour se consacrer à d'importants travaux d'érudition et d'histoire. Celui de ces travaux qui lui valut la plus juste notoriété est aussi celui qui le rapprocha de nos études, en le mettant en contact avec une des périodes les plus fécondes de l'histoire religieuse : *Le Père Joseph et Richelieu*. Ce beau livre valut à son auteur le prix Gobert à l'Académie française et fut assurément l'un de ses principaux titres à entrer dans l'Académie des sciences morales et politiques, où il fut élu, en 1901, successeur du duc Albert de Broglie.

Au moment où fut fondée notre Société, l'adhésion de M. Gustave Fagniez fut sollicitée et donnée sans restriction ni réserve. Dès le début, il accepta de faire partie du Conseil et, pour bien montrer qu'il ne nous accordait pas un patronage, en quelque sorte, platonique, il voulut bien écrire, pour la *Revue*, de nombreux comptes rendus critiques. Très assidu aux réunions, il ne cessa de manifester le plus vif intérêt à toutes les publications de la Société. Ainsi, lorsqu'en 1921 l'élection de Mgr Baudrillart à la présidence rendit vacante la place de vice-président, se trouva-t-il naturellement désigné pour l'occuper.

C'est avec reconnaissance que nous saluons la mémoire de ce bon ouvrier de la science.

Léonce Celier.

LE P. UBALD, D'ALENÇON.

L'Ordre des Frères Mineurs Capucins vient de faire une perte cruelle dans la personne du R. P. Ubald, d'Alençon, membre de la Société d'histoire ecclésiastique de la France et collaborateur de cette Revue. Il s'est éteint le 5 juillet 1927, à l'âge de cinquante-quatre ans, dans sa résidence de Bry-sur-Marne, au milieu des chers livres de la Bibliothèque franciscaine qu'il aimait tant à remuer.

Léon-Louis Berson (c'était son nom de famille) naquit à Alençon le 22 décembre 1872. Au sortir du petit séminaire de Séez en 1891, il reçut l'habit franciscain au Mans, prit le nom de « Frère Ubald » et termina ses études théologiques à Nantes, où il fut ordonné prêtre le 29 juin 1898.

Une santé très fragile ne lui permit pas alors de se consacrer aux travaux de la prédication et des missions. Son activité trouva un débouché dans les études d'histoire et de spiritualité franciscaines. Il avait pris, tout jeune encore, le goût des travaux d'érudition et acquis les bonnes méthodes aux cours de M. l'abbé Mallet, qui nous a laissé un excellent *Manuel d'archéologie*. Quant à l'histoire et à la spiritualité franciscaines, elles étaient à l'ordre du jour dans la famille religieuse qu'il venait d'embrasser. Les Capucins de la Province de Paris, dès l'année 1880, avaient entrepris une collection d'auteurs ascétiques où figurèrent en premier lieu les *Méditations de la Vie du Christ*, attribuées à saint Bonaventure. Plus tard, le P. Prosper de Martigné publiait un livre précurseur *La scolastique et les traditions franciscaines;* le P. Apollinaire faisait l'*Histoire des Capucins de Toulouse* (3 vol.) et fouillait les archives de la Révolution; le P. Edouard d'Alençon étudiait les origines de l'Ordre; le P. Léopold de Chérancé écrivait ses attachantes biographies de saint François d'Assise, de saint Antoine de Padoue, de sainte Marguerite de Cortone; le P. Ludovic de Besse étudiait la belle figure de Bernardin de Feltre, essayait de faire comprendre aux catholiques la nécessité des banques populaires, et aux prêtres les avantages de la théologie mystique pour laquelle on nourrissait, à cette époque, d'injustes soupçons. L'*Œuvre de Saint François d'Assise*, devenue depuis la *Librairie Saint-François*, édita de nouveaux ouvrages d'hagiographie et d'ascétisme, comme *L'Académie évangélique* du P. Honoré de Paris († 1624) et la *Méthode d'oraison* du P. Joseph du Tremblay. En même temps une *Bibliothèque franciscaine* s'enrichissait des ouvrages les plus précieux et les plus rares, sortis de la plume des Frères Mineurs ou ayant trait à leur Ordre. Enfin, la revue mensuelle *Etudes franciscaines* était fondée en 1899.

Le P. Ubald entra avec enthousiasme dans ce mouvement dont l'initiateur avait été le P. Prosper de Martigné. Pour y participer plus efficacement, il suivit les cours de l'Ecole des chartes de 1901 à 1904 et profita des leçons de maîtres tels que M. Maurice Prou et Paul Meyer.

Dès 1901, il débuta aux *Etudes franciscaines* par un excellent travail sur un capucin français du XVIIIe siècle, le P. Chrysologue de Gy, astronome et géographe. Puis vinrent de nombreux articles d'une documentation abondante et, dans la même revue, des Bulletins franciscains bourrés de remarques et de renseignements sur tout ce qui paraissait dans le monde touchant l'ordre de Saint-François.

En dehors des *Etudes franciscaines*, il collabora aussi à l'*Archivum franciscanum historicum*, à la *Revue d'histoire franciscaine*, à *La vie et les arts liturgiques*. En 1912, dans la *Revue de philosophie*, il publia *L'Ame franciscaine*, qui en est à sa troisième édition, et en 1918 il édita les *Leçons d'histoire franciscaine* qu'il avait données à l'Institut catholique pendant l'hiver 1915-1916. *Les vies de sainte Colette de Corbie*, écrites par Pierre de Reims dit de Vaux et par sœur Perrine de la Roche, complétées par les *Miniatures et documents artistiques relatifs à sainte Colette*, sont parmi ses plus importants ouvrages.

La spiritualité franciscaine lui doit les traductions des *Opuscules de saint François*, du *Sacrum commercium beati Francisci cum Domina*

paupertate, du *Stimulus amoris* et du *Traité de l'Oraison* de saint Pierre d'Alcantara.

Observateur perspicace, chercheur curieux et heureux, passionné pour les choses du Moyen Age et très au courant de celles de la vie moderne, le P. Ubald était doué d'un sens critique aigu et d'une très grande facilité de travail. Il savait, en outre, exprimer ses idées avec une remarquable netteté, sur un ton à la fois très original et très naturel. La valeur intrinsèque de ses œuvres mise à part, le P. Ubald laisse encore un grand exemple de ce que peut la force de volonté. En dépit d'une maladie contre laquelle il lutta pendant plus de trente ans, il tint la plume presque jusqu'à son dernier jour. Quand la mort vint le saisir, il avait commencé, dans les *Etudes franciscaines*, la publication de notes qui apporteront une contribution très importante à l'histoire de la spiritualité franciscaine.

P. Gratien, O. M. C.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu de M. l'abbé J. Charrier, chanoine honoraire de Nevers, la lettre que voici :

Je viens de lire dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France* (juillet-septembre 1927) le compte rendu par M. Destray, archiviste de la Nièvre, de mon *Histoire religieuse* de ce département pendant la Révolution.

Je me garderai bien de discuter les « impressions » ressenties par votre correspondant à la lecture de cet ouvrage : je me flatte qu'il aura été le seul à les avoir éprouvées; d'ailleurs des impressions sont chose personnelle et qui ne mérite pas d'occuper le public. Mais je vous demande la permission de relever dans les observations critiques de M. Destray certaines inexactitudes regrettables.

Par exemple, M. l'archiviste écrit : « Pourquoi un chapitre préliminaire : *Situation du clergé du Nivernais avant la Révolution*, et un chapitre premier : *Election des députés du clergé du Nivernais*, qui utilisent les mêmes données ? » Comme si je ne faisais que répéter dans un chapitre ce que j'ai dit dans l'autre ! Mais il suffit d'un coup d'œil jeté sur les références données au bas des pages des deux chapitres en question pour voir que la vérité est tout autre.

M. Destray ajoute : « Le nombre excessif des paroisses, dans la ville de Nevers, est abondamment commenté en deux chapitres du premier volume, aux pages 21 et 23, et, plus loin, aux pages 131 et 133. » Qui ne croirait, après cela, que je me suis livré, sur ce point, à une longue dissertation, que j'ai recommencée une centaine de pages plus loin ? Or, en réalité, ce *commentaire abondant* se borne à une simple indication.

Mon critique donne à entendre que je me suis contredit en écrivant, d'une part, que Tollet, évêque constitutionnel, aurait dû son élection à des intrigues, à des poignées de main, à des saluts obséquieux, voire même à des manières avenantes appréciées du beau sexe, et, d'autre part, que ledit Tollet s'était abstenu de paraître à l'assemblée électorale. Croit-il donc que c'est seulement au moment du vote, et non dans les jours précédents, que les candidats cherchent à se concilier les suffrages ?

M. Destray trouve mauvais que j'aie qualifié de « sinistre » le fameux Fouché. La municipalité et l'administration du district de Cosne sont

autrement sévères. Elles écrivent de lui : « Les taxes arbitraires, l'incarcération, la mort des patriotes, voilà ce qui a signalé sa mission; il prononçait le nom d'humanité, et il agissait comme un tigre altéré de sang. » Et ses mascarades du culte de la Raison, organisées à Nevers, de concert avec le « féroce » Chaumette[1], et sa conduite à Ville-Affranchie (Lyon) ne justifient-elles pas l'épithète qu'on me blâme d'avoir accolée à son nom ? Ce n'est pas moi qui l'ai défini en ces termes devenus célèbres : « Il ne lui manqua rien en habileté, peu en bon sens, tout en vertu. »

On sait que toutes les communes portant des noms de saints furent débaptisées et reçurent des noms révolutionnaires. M. Figuières en a publié la liste pour tous les départements français. J'ai tiré de cette liste ce qui regarde la Nièvre. M. Destray s'en étonne; je m'étonne, à mon tour, de son étonnement. Il ajoute que cette liste aurait pu être complétée. C'est justement ce que j'ai fait; mon critique ne s'en est pas aperçu, bien que j'en aie averti les lecteurs.

J'ai eu tort, toujours selon M. Destray, de reproduire en l'un des appendices de mon ouvrage l'*Etat du personnel des chapitres, collégiales*, etc., dressé jadis par moi, et qui fut alors inséré dans le Bulletin d'une société scientifique locale dont je fais partie. Ne devais-je pas épargner aux lecteurs étrangers à notre région la peine de rechercher dans une collection hors de leur portée ce document qui, sans doute, leur présentera quelque intérêt ?

Pour prouver l'influence du clergé sur les populations rurales avant la Révolution, j'ai cité des extraits de dossiers des droits féodaux. Ces extraits suffisaient à ma thèse. M. Destray estime que j'aurais pu l'appuyer des registres et liasses de procédures du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, qui m'auraient « offert à foison des données extrêmement précises et vivantes ». Mais, pour avoir l'idée de recourir à ces précieux documents, il eût fallu en soupçonner l'existence. Or, les archives départementales de la Nièvre, contrairement à celles de presque tous les autres départements, ne possèdent aucun catalogue qui puisse guider les travailleurs dans leurs recherches, et je ne parle pas de l'*Etat sommaire* prescrit par les règlements et qui, à Nevers, brille par son absence. M. l'Archiviste, qui était au courant de mes études, n'aurait-il pas dû me signaler le fonds si riche dont il me parle aujourd'hui pour la première fois ? Après tout, il est peut-être de l'école de ce haut fonctionnaire des Archives nationales, qui prétendait que, portant le titre de *conservateur*, il était chargé d'assurer la conservation des documents et non de les communiquer. Mais, tout de même, ce savant homme se serait sans doute donné garde de faire grief aux travailleurs de n'avoir pas utilisé les documents qu'il leur aurait laissé ignorer.

M. Destray me reproche d'avoir négligé certaine monographie consacrée à la paroisse d'Alligny, près Cosne. Il s'agit ici non d'un ouvrage proprement dit, comme on pourrait le croire, mais d'une simple plaquette ou tiré à part de 25 à 30 pages. J'aurais pu, il est vrai, y puiser, sur l'abbé Vaudry, curé intrus de cette paroisse, plusieurs renseignements qui auraient complété ceux que j'ai donnés sur cet ecclésiastique. C'est par oubli de ma part, la plaquette ne m'étant pas inconnue. Si se tromper est humain, oublier l'est aussi.

M. l'Archiviste s'étonne, par contre, que j'aie cité « fréquemment »

(1) Cf. *Bulletin de la Société nivernaise*, année 1920 : *Gaspard Chaumette*, par M. Morizot-Thibault, p. 53.

tel ouvrage consacré au département de la Nièvre pendant la Convention. Ces citations se réduisent à trois et ne comprennent ensemble qu'une quinzaine de lignes. Cet ouvrage a plusieurs défauts graves qu'il ne m'appartient pas de signaler ici; n'empêche que l'auteur possédait bien son sujet et qu'il juge sainement des faits. C'est à ce double titre que je l'ai cité, sans compter que l'équité m'en faisait un devoir.

Je m'arrête, Monsieur le Directeur, ne voulant pas abuser de l'hospitalité que je vous demande d'accorder à ces simples remarques. Aussi bien, elles suffisent à montrer, j'espère, que le jugement porté sur mon travail par M. Destray aurait dû être rendu après une lecture moins superficielle.

J. CHARRIER.

M. Paul Destray, à qui nous avons communiqué la lettre de M. Charrier, nous envoie les observations suivantes :

Il me paraît inutile d'insister sur la controverse que pourrait soulever la lettre de M. Charrier. Je me bornerai à répondre brièvement ceci :

1° Je maintiens qu'il aurait été avantageux de réduire le nombre des chapitres et, tout spécialement, de fondre les deux premiers : il est évident que l'*Election des députés* a été fonction de la *Situation du clergé*.

2° La répétition du commentaire sur le nombre excessif des paroisses aboutit à ce fait que deux citations sont reproduites aux pages 23 et 132.

3° Election de l'évêque Tollet. P. 113, M. Charrier écrit : « Comme il [Tollet] s'était abstenu de paraître à l'assemblée... » P. 114, l'auteur reproduit le récit d'un « témoin oculaire », « quasi contemporain »; « Ils [les candidats] allaient de groupe en groupe, donnant amicalement et familièrement une poignée de main à l'un, faisant gracieusement et obséquieusement un salut à l'autre... »

4° Je maintiens qu'il aurait mieux valu prouver que Fouché eût été *sinistre*. Tout au moins pour ce qui est de son rôle dans la Nièvre, l'étude minutieuse de cette époque pourrait bien réserver des surprises.

5° La liste des noms révolutionnaires des communes aurait dû être complétée davantage, M. Charrier ayant lu tous les registres des Administrations du département et des districts. Saint-Aubin-les-Forges s'appelait Val-Chatier, en l'an II; Saint-Pierre-le-Moûtier a porté trois noms : Brutus-le-Moûtier, Brutus-la-Vallée et Brutus-le-Magnanime.

6° M. Charrier reconnaît avoir oublié d'utiliser la seule monographie critique publiée sur une paroisse du département.

7° Je n'ai pas écrit que le travail de Paul Meunier ait été *cité*, mais *utilisé* fréquemment. Il y a une nuance. Le nombre de trois citations est d'ailleurs inexact : il y en a au moins huit (t. I, pp. 153, 270, 277 et 278; t. II, pp. 7, 9, 126 et 175).

Enfin, je m'élève contre le procédé de M. Charrier qui tendrait à mêler à cette discussion ma qualité de fonctionnaire. C'est en pleine indépendance et sans le moindre parti-pris que j'ai étudié son ouvrage. Tous ceux qui fréquentent les Archives de la Nièvre savent combien j'aime à fournir à chacun les renseignements qu'il cherche. Et je n'ai fait aucune exception pour M. Charrier : s'il n'a pas utilisé les dossiers du Présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, c'est uniquement parce qu'il ne s'est pas donné la peine de lire les deux volumes d'inventaire publiés en 1891 et en 1897.

P. DESTRAY.

TABLE DU TOME XIII

ARTICLES

Batiffol (P.). Voir Devoucoux.

Canal (Séverin). Le Contrôle postal après le 18 fructidor. Contribution à l'histoire du clergé des Deux-Sèvres pendant la Révolution..... 466 à 476

Carrière (Victor). — Les Epreuves de l'Eglise de France au xvie siècle. IV. Les Impositions royales..... 433 à 465

Devoucoux (Mgr). — Lettres d'un évêque français pendant le Concile du Vatican, publiées par P. Batiffol. 199 à 213

Fliche (Augustin). Urbain II et la croisade..... 289 à 306

Griffe (Elie). Les Origines de l'archiprêtre de district..... 16 à 50

Lacger (Louis de). Saint Vincent de Sarragosse.. 307 à 358

Levillain (Léon). Saint Trophime, confesseur et métropolitain d'Arles, et la mission des Sept en Gaule.... 145 à 189

Sautel (Joseph). Les Origines chrétiennes de Vaison 190 à 198

Stein (Henri). Comment doit-on publier un Cartulaire..... 5 à 15

Verdin (Georges). Note sur les anciens catalogues épiscopaux de Troyes..... 51 à 54

BULLETIN CRITIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Abbaye Notre-Dame de Bonnecombe [C. Belmon]..... 521

Aimond (Ch.). La cathédrale de Verdun [M. Rousset]..... 510

Alfaric (P.) et E. Hœpffner. La Chanson de sainte Foy [L. Royer]..... 88

Almanach catholique français pour 1927 [M. Rousset]..... 137

Annuaire pontifical catholique pour 1927 [S. G.]..... 287

Apostolat missionnaire en France (L') [J.-B. Sabrié]..... 91

Arnold (I.). L'Apparicion maistre Jehan de Meun et le Somnium super materia scismatis d'Honoré Bonet [E. Jordan]..... 220

Arquillière (H.-X.). Jacques de Viterbe. De regimine christiano [U. Rouziès]..... 484

Aubert (M.). La sculpture française du Moyen Age et de la Renaissance [J. Vallery-Radot]..... 242

Au-delà de l'Amour [Th. Malley]..... 389

Bernard (P.). La bienheureuse Jeanne-Antide Thouret [M. P.] 99
Bossuet. Correspondance générale. T. XV. Table suivie de la chronologie de la vie de Bossuet, par Ch. Urbain et E. Levesque [J. Dagens] 505
— Œuvres oratoires. Edition critique par Ch. Urbain et E. Levesque [L. Marcel] 66
Boüard (A. de). Actes et lettres de Charles Ier, roi de Sicile, concernant la France (1257-1284) [E. Jordan] 482
Bremond (H.). Histoire littéraire du sentiment religieux en France. VI. La conquête mystique. Marie de l'Incarnation. Turba magna [L. Delaunay] 492
Brunhes (J.) et C. Vallaux. La Géographie de l'Histoire [R. Aigrain] 477
Bruyère (M.). Mgr Plantier, évêque de Nîmes [L. Marcel] .. 235
Buffet (L.). Vie du P. Tissot, supérieur général des missionnaires de saint François de Sales d'Annecy [J.-B. Sabrié] 247
Cavallera (F.). Ed. de J.-J. Surin.
Ce que je sais de Dieu [Th. Malley] 389
Chanoines réguliers de Latran (Les) [P. Deslandres] 252
Chanoinesses régulières de Saint-Augustin (Les) [P. Deslandres] 396
Charrier (H.). Le sanctuaire de Saint-Bernard à Fontaines-lés-Dijon [R. Delègue] 522
Charrier (J.). Histoire religieuse du département de la Nièvre pendant la Révolution [P. Destray] 379
Chaussé (Ed.), Buxières-d'Aillac [J. de Font-Réaulx] 521
Cabrol (F.) et H. Leclercq. Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fasc. LXXII-LXXVII : Inscriptions-Jérusalem [M. A.] 508
Cochin (A.) Les Sociétés de Pensée et la Révolution en Bretagne [E. Lavaquery] 228
Cohen (G.). Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du Moyen Age [L. Marcel] 371
Compagnie de Marie (La) [L. Marcel] 518
Compagnie des Filles de Marie Notre-Dame (La) [P. Deslandres] 396
Congrégation des Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus (La) [A. C.] 396
Congrégation des Sœurs de Sainte-Marie (La) [P. Deslandres] 396
Congrégation des Sœurs du Très-Saint-Sauveur, dites Sœurs de Niederbronn (La) [G. Allemang] 395
Congrégation des Sœurs servantes du Sacré-Cœur de Jésus (La) [A. C.] 396
Congrégation du Saint-Esprit (La) [P. Deslandres] 252
Constant (G.). Concession à l'Allemagne de la communion sous les deux espèces [L. Cristiani] 486

Constant (M.-D.). Sur les pas de saint Dominique en France [E. Jordan]. 250
Creusen (J.), F. Van Even. Tabulae fontium Traditionis christianae ad annum 1926 [Th. Malley]. 504
Darras (E.). Le prieuré de Notre-Dame et Saint-Godegrand de l'Isle-Adam [E. Houth]. 100
David (L.). Amance en Franche-Comté [M. Pigallet]. 100
Dermenghem (E.). Ed. de Willermoz.
Dermenghem (E.). La Vie admirable de Marie des Vallées [J.-B. Sabrié]. 96
Dubois (P.). Les Barnabites, clercs réguliers de Saint-Paul [L. Marcel]. 518
Du Bois de la Villerabel (Mgr). Mère de Kertanguy [J.-B. Sabrié]. 97
Dubly (H.-L.). Le cardinal Mercier [L. Marcel]. 513
Dubruel (M.). L'Ecole unique [Th. Malley]. 390
Duchaussois (R. P.). Les Sœurs grises canadiennes aux Glaces polaires [H. Bourde de la Rogerie]. 518
Durand (René). Le département des Côtes-du-Nord sous le Consulat et l'Empire [H. Pommeret]. 231
Duret (D.). Notions élémentaires d'architecture religieuse [A.-D. Poirier]. 243
Escudier (J.). La Sainte-Baume [R. Aigrain]. 521
Esplugues (Miquel). Sant Francesc de Sales, patró del periodisme católic [Th. Legrand]. 392
Famille chrétienne en face des difficultés de la vie (La) [E. J.]. 388
Fliche (A.). La Réforme grégorienne. Tome II: Grégoire VII [J. Rousset]. 363
Font-Réaulx (J. de). Répertoire numérique de la série Q des Archives de la Drôme [H. Waquet]. 385
Fouqueray (P.-H.). S. J. Un groupe de martyrs de septembre 1792. Vingt-trois anciens jésuites [G. Allemang]. 512
France (La) et les Religieux [Th. Malley]. 387
Fondeville (H. de). Pierre Lambert de la Motte, évêque de Béryte (1624-1679) [H. Bourde de la Rogerie]. 392
Gaquère (Fr.). Dialogues de Claude Fleury sur l'Eloquence judiciaire [L. Villat]. 497
— La vie et les œuvres de Claude Fleury [P. Richard]. 497
Garnier (A.). Frayssinous [L. Villat]. 501
Gasc-Desfossés (E.). La Révolution française. Tome II [E. L.] 238
Génestal (R.). Le *Privilegium fori* en France, du décret de Gratien à la fin du XIVe siècle. Tomes I et II [L. Amiet]. . 367
Georges (E.). Saint Jean Eudes [E. Dermenghem]. 377
Gérardin (E.). Histoire de Lorraine [P. d'Arbois de Jubainville]. 397
Godefroy (J.). Bibliothèque des Bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe [H. Waquet]. . . . 383

Gorce (D.). Les Voyages, l'Hospitalité et le Port des lettres dans le monde chrétien des IVe et Ve siècles [J.-R. Palanque]. 359
Goutier (Ch.). L'ordre de Saint-Camille de Lellis [P. Deslandres]. 252
Goyau (G.). Monseigneur Augouard [S. G.]. 394
Griffe (E.). La perception des dîmes épiscopales dans le Narbonnais au XIVe siècle [Th. Malley]. 100
Guénin (G.) et J. Nouaillac. L'histoire d'après le témoignage des contemporains, t. III [J. de La Monneraye]. 507
Halphen (L.). Les Barbares [A. Fliche]. 480
Hamant (N.). Histoire du séminaire Sainte-Anne de Metz [P. d'Arbois de Jubainville]. 101
Hardy (G.). Le cardinal de Fleury et le mouvement janséniste [J. Carreyre]. 77
Heurtebize. Ed. de *La Vie des Justes.*
Hoepffner (E.). Ed. de *La Chanson de sainte Foy.*
Homme après la mort (L'). [Th. Malley]. 389
Institut des Frères de Saint-Gabriel (L'). [P. Deslandres]. . . . 252
Institut des Frères du Sacré-Cœur [A. C.]. 396
Janin (R.). Les églises orientales et les rites orientaux. [S. G.]. 388
Kaiser (J.-B.). Le couvent des Sœurs grises de Téterchen [P. d'Arbois de Jubainville]. 250
Lacger (L. de). Histoire de l'abbaye Saint-Salvy d'Albi [R. N. Sauvage]. 515
Lafforgue (E.). Les fabriques des églises du diocèse de Tarbes [E. Laurain]. 398
Lagarde (G. de). Recherches sur l'esprit politique de la Réforme [L. Cristiani]. 373
La Gorce (P. de). La Restauration : Louis XVIII [L. Villat]. 84
Laveille (Mgr). Le cardinal Mercier [L. Marcel]. 513
Leclercq (H.). Voir Cabrol.
Le Gouvello (H.). Le pénitent breton Pierre de Keriolet [A. Viatte]. 511
Leherpeur (M.). L'Oratoire de France [J. Dagens]. 490
Lelièvre (P.). Histoire de la France catholique [G. Allemang]. 95
Lemaire (S.). La Commission des Réguliers [M. Rousset]. . . 73
Lemasson (A.). Les paroisses et le clergé du diocèse actuel de Saint-Brieuc de 1789 à 1815 [H. Waquet]. 102
Lemasson (A.). Manuel pour l'étude de la persécution religieuse dans les Côtes-du-Nord pendant la Révolution [H. Waquet]. 507
Lenôtre (G.). Robespierre et la Mère de Dieu » [G. Allemang]. 95
Lepaysant (P.). Saint-Himer en Auge et son prieur : Henri de Roquette [R. N. Sauvage]. 511

LEPOINTE (G.). L'organisation et la politique financière du clergé sous Louis XV [P. Mautouchet] 69
LEVESQUE (E.). Ed. de BOSSUET.
LORBER (G.). Les Filles de la Croix, Dominicaines de Paris [R. Delègue] 516
MARTÈNE (Dom). La Vie des Justes. Ed. par Dom HEURTEBIZE [H. Waquet] 89
MARTIN (G.). La France-Maçonnerie française et la préparation de la Révolution [A. Viatte] 80
MARTZ (Fr. X.). Ehrendomherr J. J. Eugen Mertian, 1823-1890 [G. Allemang] 248
MAURICE-LECOMTE (M.). L'église Saint-Pierre d'Avon [J. V.-R.] 509
MÉLIA (J.). Madame sainte Geneviève [H. Waquet] 245
Mère Louise-Flavie Blanc, supérieure générale des Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy [J.-B. Sabrié] 246
MEURGEY (J.). Histoire de la paroisse Saint-Jacques de la Boucherie [L. Villat] 519
MICHEL (A.). Histoire de l'Art. T. VIII. L'Art au XIXe siècle. 2e partie [M. Aubert] 243
MICHEL (L.). Ed. de J.-J. SURIN.
MILLET (L.). Notre-Dame de Cléry [R. Delègue] 523
MONCEAUX (P.). Saint Martin [M. Baudot] 504
MOREAU (E. de). Saint Amand [M. Baudot] 361
MOREL (M.). L'excommunication et le pouvoir civil en France [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 214
MULSANT (Chanoine). Le vénérable Père J.-Cl. Colin [L. V.]. 393
NOUILLAC (J.). Voir GUÉNIN.
ODELIN (Mgr). Le cardinal Amette [R. Delègue] 249
PAGET (L.). Monographie du bourg de Marnay [M. Pigallet]. 99
PAQUET (R.). Bibliographie de l'histoire de Metz pendant la Révolution [P. d'Arbois de Jubainville] 383
PASTOR (L. von). Geschichte der Päpste, Sixtus V., Urban VII., Gregor XIV. und Innozenz IX. [G. Allemang] .. 224
— Histoire des Papes, t. XI [G. Allemang] 89
PATRY (R.). La Religion dans l'Allemagne d'aujourd'hui [A. Bros] 239
PFLEGER (L.). La congrégation des sœurs du Très-Saint-Sauveur, dites Sœurs de Niederbronn [G. Allemang] 395
Pierre de Clorivière, contemporain et juge de la Révolution [E. Lavaquery] 238
PLUS (R.). Mère Thérèse de la Croix [R. Delègue] 246
PRATI (C.). Papes et cardinaux dans la Rome moderne [J. Porcher] 239
RAFFIN (Léonce). Saint-Julien de Balleure (1519 ?-1593) [L. Villat] 391
Religieuses de la Mère de Dieu (Les). [P. Deslandres] 396
Religieuses de Notre-Dame de Sion (Les). [P. Deslandres]. 396
ROMARY (Ferdinand). Saint Savin de Lavedan [R. Aigrain]. 510

ROSEROT DE MELIN (J.). Antonio Caracciolo, évêque de Troyes (1513 ?-1570) [S. G.] 222
ROUSSEAU (F.). Moines bénédictins, martyrs et confesseurs de la foi pendant la Révolution [G. Allemang] 83
ROVOLT (J.-B.). Les martyrs Eudistes, massacrés aux Carmes et à Saint-Firmin [G. Allemang] 394
RUDLER (G.). Michelet historien de Jeanne d'Arc. Tome II [L. Villat] 386
SAUZE DE LHOUMEAU (G.). L'Abbaye de Saint-Léonard de Ferrières [R. N. Sauvage] 515
SÉE (H.). La France économique et sociale au XVIIIe siècle [M. Rousset] 93
SURIN (J.-J.), S. J. Lettres spirituelles. Ed. par L. MICHEL et F. CAVALLERA. Tome Ier [E. Dermenghem] 226
TEETAERT (P.-A.). La confession aux laïques dans l'Eglise latine [E. Jordan] 215
THIRIOT (G.). Les Carmélites de Metz [P. d'Arbois de Jubainville] 251
URBAIN (Ch.). Ed. de BOSSUET.
VALLAUX (C.). Voir BRUNHES (J.).
VAN EVEN (F.). Voir CREUSEN.
VIÉNOT (John). Histoire de la Réforme française des origines à l'édit de Nantes [V. Carrière] 55
VULLIAUD (P.). Joseph de Maistre franc-maçon [A. Viatte] .. 512
WILLERMOZ (J.-B.). Les Sommeils, publiés par E. DERMENGHEM [A. Viatte] 506
YVRAY (J. d'). Le cardinal Mercier [L. Marcel] 515

CHRONIQUE D'HISTOIRE REGIONALE

Agenais, 526. — Ain, par G. RENOUD, 121. — Aisne, par M. DE SARS, 257. — Allier, par M. FAZY, 402. — Alpes-Maritimes, par G. DOUBLET, 409. — Alsace, 115. — Angoumois, 277. — Anjou, 264. — Ardèche, par A. LE SOURD, 532. — Ardennes, par J. MASSIET DU BIEST, 110. — Ariège, par L. BLAZY, 536. — Artois, 103. — Aube, par P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN, 108. — Aude, par A. SABARTHÈS, 533. — Aunis et Saintonge, 277. — Auvergne, 401. — Aveyron, par C. BELMON, 524.
Bas-Rhin, par G. ALLEMAND, 115. — Basses-Alpes, par E. ISNARD, 408. — Basses-Pyrénées, par J. ANNAT, 533. — Béarn, 533. — Berri, 400. — Bouches-du-Rhône, par E. ISNARD, 407. — Boulonnais, 103. — Bourbonnais, 402. — Bourgogne, 120. — Bretagne, 271.
Calvados, par R. N. SAUVAGE, 267. — Cantal, par G. ROUCHON, 402. — Champagne, 108. — Charente, par P. BOUCHAUD, 277. — Charente-Inférieure, par F. DE VAUX DE FOLETIER, 277. — Cher, par P. DES CHAUMES, 400. — Comtat-Venaissin, 409. — Comté de Foix, 536. — Comté de Nice, 409. — Corrèze, par R. ROU-

MER, 400. — Corse, par L. VILLAT, 410. — Côte-d'Or, par M. CHAUME, 120. — Côtes-du-Nord, par H. WAQUET, 272. — Couserons, 534. — Creuse, par L. LACROCQ, 401.
Dauphiné, 405. — Deux-Sèvres, par J. SALVINI, 276. — Dordogne, par G. LAVERGNE, 526. — Doubs, par M. PIGALLET, 122. — Drôme, par J. DE FONT-RÉAULX, 406.
Eure, par M. BAUDOT, 266. — Eure-et-Loir, par Y. DELAPORTE, 258.
Finistère, par H. WAQUET, 272. — Flandre, 105. — Franche-Comté, 122. — Foix (Comté de) ,506.
Gard, par P. L. BAUDOUÏ-SALZE, 531. — Gascogne, 524. — Gers, par A. CLERGEAC, 528. — Gironde, par R. BIRON, 527. — Guienne, 524.
Haute-Garonne, par C. TOURNIER, 530. — Haute-Loire, 533. — Haute-Marne, par L. MARCEL, 110. — Haute-Saône, par M. PRINET, 123. — Haute-Savoie, par G. PÉROUSE, 407. — Hautes-Alpes, par L. ROYER, 406. — Hautes-Pyrénées, par J. ANNAT, 529. — Haute-Vienne, par R. ROHMER, 400. — Haut-Rhin, par J. JOACHIM, 119. — Hérault, par J. ROUQUETTE, 533.
Ile-de-France, 253. — Ille-et-Vilaine, par H. BOURDE DE LA ROGERIE, 271. — Indre, par P. DES CHAUMES, 400. — Indre-et-Loire, par G. COLLON, 263. — Isère, par L. Royer, 405.
Jura, par C. DAVILLÉ, 122.
Landes, par P. COSTE, 528. — Languedoc, 499. — Limousin, 400. — Loire, par J. BEYSSAC, 404. — Loire-Inférieure, par L. GRIMAULT, 274. — Loiret, par G. CHENESSEAU, 257. — Loir-et-Cher, par J. GALLERAND, 259. — Lorraine, 111. — Lot, par E. SOL, 524. — Lot-et-Garonne, par J. R. MARBOUTIN, 526. — Lozère, par M. BALMELLE, 532. — Lyonnais, 403.
Maine, 259. — Maine-et-Loire, par Th. CIVRAYS, 264. — Manche, par R. N. SAUVAGE, 269. — Marche, 401. — Marne, par P. GOSSET, 108. — Mayenne, par E. LAURAIN, 262. — Meurthe, par L. MARCHAL, 111. — Meuse, par M. ROUSSET, 114. — Morbihan, par J. de LA MARTINIÈRE, 274. — Moselle, par P. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, 112.
Nièvre, par P. DESTRAY, 403. — Nivernais, 403. — Nord, par A. LEMAN, 105. — Normandie, 265.
Oise, par J. VINOT-PRÉFONTAINE, 255. — Orléanais, 257. — Orne, par R. N. SAUVAGE, 270.
Pas-de-Calais, par R. RODIÈRE, 103. — Périgord, 526. — Picardie, 107 et 257. — Poitou, 275. — Provence, 407. — Puy-de-Dôme, par G. ROUCHON, 401. — Pyrénées-Orientales, par J. SARRÈTE, 535.
Quercy, 524.
Rhône, par J. BEYSSAC, 403. — Rouergue, 524. — Roussillon, 535.
Saintonge (Aunis et), 270. — Saône-et-Loire, par P. BESNARD, 121. — Sarre, 112. — Sarthe, par L. CALENDINI, 259. — Savoie, par G. PÉROUSE, 407. — Seine, par J. de LA MONNERAYE, 253. — Seine-et-Marne, par H. STEIN, 255. — Seine-et-Oise, par A. LE-

SORT, 254. — Seine-Inférieure, par P. JUBERT, 265. — Somme, par G. DURAND, 107.
Tarn, par L. de LACGER, 529. — Tarn-et-Garonne, par S. CANAL, 525. — Touraine, 263.
Var, par M. COURTECUISSE, 408. — Vaucluse, par J. SAUTEL, 409. — Vendée, par A. POIRIER, 276. — Vienne, par J. SALVINI, 275. — Vosges, par L. LÉVÊQUE, 115.
Yonne, par A. COURTET, 120.

REVUE DES PERIODIQUES

Analecta Bollandiana, 1926 [L. ROYER] 126
Analecta ordinis Minorum Capuccinorum, 1926 [P. UBALD D'ALENÇON] 283
Annales franciscaines, 1926 [P. UBALD D'ALENÇON] 282
Annales historiques de la Révolution française, 1926 [Th. MALLEY] 416
Archivum franciscanum historicum, 1926 [P. UBALD D'ALENÇON] 285
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1926 [A. COURTET] 412
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, années 1920-1925 [B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ] 536
Bulletin de la Section de géographie du Comité des travaux historiques, 1925 [B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ] 537
Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, 1926 [V. CARRIÈRE] 538
Bulletin de Saint-Martin et de Saint-Benoît, 1926 [G. CHARVIN] 540
Bulletin monumental, 1926 [J. VALLERY-RADOT] 539
Cistercienser Chronik, 1926 [G. CHARVIN] 541
Estudi Franciscans, 1926 [P. UBALD D'ALENÇON] 283
Etudes, tomes 186 à 189, 1926 [A. COURTET] 127
Etudes franciscaines, 1926 [P. UBALD D'ALENÇON] 284
L'Année dominicaine, 1926 [G. THÉRY] 541
La France franciscaine, 1926 [P. UBALD D'ALENÇON] 283
La Révolution française, 1926 [P. MAUTOUCHET] 415
Le Correspondant, 1925 et 1926 [A. COURTET] 282
Le Moyen Age, 1926 [A. COURTET] 412
Nova Francia, 1926 [H. B. R.] 417
Orient, 1926 [P. UBALD D'ALENÇON] 283
Recherches de Sciences religieuses, 1926 [H.-X. A.] 127
Revue d'Ascétique et de Mystique, 1926 [Th. MALLEY] 126
Revue des Deux Mondes, 1926 [A. COURTET] 125
Revue des Etudes historiques, 1926 [L. LE GRAND] 412
Revue des Jeunes, 1927 [G. THÉRY] 542
Revue des Questions historiques, 1926 [Th. MALLEY] 124
Revue des Sciences religieuses, 1926 [U. ROUZIÈS] 125

Revue d'histoire ecclésiastique, t. XXII, 1926 [Th. Malley].. 279
Revue d'histoire franciscaine, 1926 [P. Ubald d'Alençon].. 285
Revue historique, 1926 [Th. Malley]..... 280
Revue historique de droit français et étranger, 1926 [G. Le Bras]..... 21
Revue Mabillon, 1926 [G. Charvin]..... 540

ECHOS ET INFORMATIONS

Congrès des Sociétés Savantes (Le 60e)..... 422
Congrès national des Sciences historiques (1er) [S. G.].... 420
Construction des voûtes de l'église de Flavigny-sur-Ozerain vers 1420 (La) [M. Landrot]..... 288
Correspondance : Lettre de M. l'abbé J. Charrier et réponse de M. Paul Destray..... 547
Fédération historique du Languedoc (A la) [J.-R. P.]..... 425
Formation d'un curé de campagne en 1450 (La) [M. Landrot]..... 288
« Franciscanisants » (Pour les) [A. C.]..... 138
Impôt sur les clochers au XVIe siècle (L')..... 286
Nécrologie : M. Emile Chénon [Th. Malley]..... 418
— M. Gustave Fagniez [L. Celier]..... 547
— Le P. Ubald d'Alençon [P. Gratien]..... 545
Nouvelle revue : « La Vie des Saints » (Une)..... 138
Nouvelle théorie sur l'origine du bénéfice ecclésiastique (Une)..... 425
Œuvre pour l'encouragement des études supérieures dans le Clergé..... 137
Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions nouvelles, 129, 286, 418, 543; — Assemblée générale, 129; Réunion du Conseil d'administration, 129; — Tableau d'honneur..... 543
Thèses de l'Ecole des Chartes en 1927..... 286

LIVRES NOUVEAUX

Art chrétien..... 141 429
Bibliographie et sources..... 139 427
Biographies..... 142 430
Corporations et corps religieux..... 143 431
Histoire générale..... 140 428
Histoire locale..... 144 432

ERRATA au fascicule d'octobre-décembre 1926..... 144

ERRATA

Page 58, ligne 19. Au lieu de : pour probable, lire : pour à peine probable.
Page 222, ligne 23. Au lieu de : *française,* lire : des sciences morales.
Page 309, note 4. Au lieu de : *Bulletino,* lire : *Bollettino.*
Page 302, note 7, ligne 4. Au lieu de : ἐν τῳ Κάμπῳ, lire : ἐν τῳ Κάμπω.
Page 323, ligne 5. Au lieu de : s'il *eut* connu, lire : s'il eût connu.
Page 323, ligne 6. Au lieu de : il n'*eut* pas, lire : il n'eût pas.
Page 324, ligne 22. Au lieu de : *eut* été, lire : eût été.
Page 324, ligne 23. Au lieu de : l'*eut* jointe, lire l'eût jointe.
Page 329, ligne 5. Au lieu de : *ignorant,* lire : ignorants.
Page 331, note 56, ligne 2. Au lieu de : *in* Arbatilica, lire *in Arbatilico.*
Page 324, ligne 24. Au lieu de : ῳ, lire H.
Page 334, ligne 25. Au lieu de : Γαιτανῳ, lire : Γαϊτανῳ.
Page 353, ligne 1. Au lieu de : *Dieu,* lire : dieu.
Page 387, ligne 17. Au lieu de : c'était *le* dire, lire : c'était de dire.
Page 416 [illegible]urs se sont glissées dans notre recension des *A[illegible]ues de la Révolution française,* dont voici la re[illegible]

[illegible]. Mathiez sur *Les prêtres révolutionnaires devant le c[illegible]mprara* n'a pas encore été réuni en volume, pas plus que les *suivants.* Cette dernière expression est d'ailleurs incompréhensible, car l'auteur n'a donné aucune suite à cet article.

Les deux glanes mentionnées plus loin, sous le nom de M. Mathiez, l'une sur des *Déclarations de Barnabites en 1790,* et l'autre sur *Un document [illegible]nant la déchristianisation en Lorraine* ne sont pas [illegible] première de ces notes est de M. Antoine RICHARD, la seconde revient à M. Jacques GODIHOT.

Le Directeur-Gérant : V. CARRIÈRE.

Toulouse, Librairie MARQUESTE, 7, Rue Ozenne : E.-H. GUITARD, imprimeur-libraire-éditeur.

THE UNIVERSITY OF ILLINOIS AT CHICAGO
3 8198 318 925 508